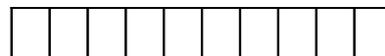


UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

**EDOCIF
EURI s CO**



**L'aide pour le commerce et l'insertion dans l'économie mondiale :
le cas de la convention de Lomé**

**Aid for trade and the insertion in the world economy:
the case of the Lomé Convention**

THÈSE
Pour l'obtention du titre de
DOCTEUR EN SCIENCES ECONOMIQUE
(Arrêté du 07 Août 2006)

Présentée et soutenue publiquement par

Mamadou DIOUF

JURY

Directeur de thèse

Monsieur Jean Marc SIROEN
Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs :

Monsieur Jacky FAYOLLE
Directeur du GIE DIAL

Monsieur Philippe HUGON
Professeur à L'université Paris 10 Nanterre

Suffragants :

Monsieur Bernard GUILLOCHON
Professeur à l'Université Paris Dauphine

Février 2008

Pages liminaires

Résumé

L'objet de la thèse

L'objet de la présente thèse est l'étude de l'efficacité de l'aide par le commerce. Pour mener cette analyse nous avons choisi le cas des offres de préférences commerciales non réciproques des pays industrialisés au profit des pays en développement. Notre cadre de travail est la convention de Lomé.

Le principe de base des préférences non réciproques est de permettre aux pays bénéficiaires d'exporter leurs produits éligibles vers le marché du pays offreur, à des tarifs avantageux. L'insertion des pays bénéficiaire dans l'économie mondiale se fait ainsi à travers l'ouverture des marchés des pays offreurs de préférence et de leur capacité à capitaliser cette position avantageuse pour accumuler de l'expérience en terme de progrès technique, de diversification et de compétitivité. Cette insertion, si elle est réussie, doit aboutir à la fin de cette forme d'aide. Ainsi, l'efficacité de l'aide par le commerce peut se mesurer par sa durée.

Le cadre d'analyse

Notre contribution sera d'analyser les différents aspects de cette forme d'aide commerciale pour essayer de mettre en évidence ses insuffisances. Ceci nous permettra d'émettre quelques explications sur les raisons pour lesquelles les résultats obtenus à travers ce système d'aide n'ont pas été à la hauteur des espérances.

Pour cela nous avons examiné la littérature produite dans ce domaine. Plusieurs arguments ont été évoqués aussi bien pour décrire ses aspects positifs que ses limites.

En effet, sur le plan conceptuel, on peut s'attendre à ce que, du fait même d'une croissance des possibilités d'exportation qu'elle peut provoquer, l'offre de préférence permette de générer des revenus pour le pays bénéficiaires. Ces revenus pourront ainsi être investis dans une politique de diversification et de réallocation de la part du pays préféré. Par ailleurs du fait de ces possibilités d'exportation à des tarifs avantageux pour la produits éligibles, l'offre préférentielle augmente l'attractivité des pays bénéficiaires de préférence en termes d'investissement direct.

Cependant, ces avantages ne doivent pas faire oublier quelques uns des effets pervers de ces schémas d'aide. En effet, comme le soulignent certains auteurs, l'existence d'offre de préférence peut être à l'origine d'une forte concentration des exportations au profit des produits éligibles, créant ainsi un déséquilibre dans l'allocation des ressources. A cela s'ajoute l'absence d'efforts en terme de compétitivité de la part des gouvernements des pays bénéficiaires, du fait de l'existence d'une situation de rente provoquée par la présence des préférences. Or cette compétitivité constitue un des principaux moyens d'une insertion réussie dans l'économie mondiale.

Afin de vérifier les arguments développés dans la littérature, et de trouver une explication à la faiblesse des résultats obtenus par les pays bénéficiaires de préférence, nous avons entrepris une démarche empirique avec comme cadre d'analyse, la convention de Lomé.

L'analyse empirique

Nous avons choisi d'utiliser le modèle de gravité que nous avons appliqué à des données de panel sur une période de 29 années, afin de tenir compte aussi bien de la dimension longitudinale que

transversale. Pour cette analyse nous avons utilisé un échantillon composé d'un groupe de PED et d'un groupe de pays industrialisés. Soit un total de 122 pays

Dans un premier temps, les différentes approches par coupes transversales ont données des résultats semblables. L'appartenance à Lomé n'a pas été un facteur positif pour le commerce entre les pays en développement de notre échantillon et le groupes de pays développés. Par contre, l'influence des facteurs historiques tels que la langue commune et le passé colonial commun liant l'UE à notre échantillon de PED restent importants toute choses égales par ailleurs. L'appartenance à l'Asie en développement est devenue un facteur positif pour le commerce entre les Pays industrialisés et les PED de notre échantillon, après contrôle des autres variables.

Dans un deuxième temps nous avons mené des analyses longitudinales sur 29 années. Elles ont confirmé une partie des résultats des approches par coupes transversales. Cependant, comparée aux autres accords régionaux pris comme témoins (CBI, Spartecca et Caribcan), Lomé semble avoir un impact positif. Mais, l'appartenance aux groupes de PED d'Asie et d'Amérique Latine favorise les échanges avec les pays développés de notre échantillon toutes choses égales par ailleurs

L'interprétation des résultats

L'objectif de la préférence commerciale est l'acquisition de la compétitivité et de l'autonomie du pays bénéficiaire. Nous avons donc choisi l'insertion dans le commerce mondial comme moyen de mesurer l'efficacité de cette forme d'aide et avons pris comme cadre les préférences de Lomé.

Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour mesurer l'insertion. Nous avons choisi le flux des échanges comme instrument de mesure. Mais le choix des seuls échanges entre l'UE et les pays signataires de Lomé ne nous donnerait pas la mesure du degré d'insertion. Ce degré ne se mesure pas dans l'absolu mais par rapport à d'autres pays ou d'autres régions. Autrement dit, il ne se mesure pas sur le seul marché européen mais à l'échelle mondiale. C'est donc pour ces raisons que nous avons introduit d'autres groupes de pays (pays développés et PED). Le choix de l'équation de gravité appliqué aux données de panel nous a permis d'élargir notre champ d'analyse sur un longue période et au delà de la seule relation UE-ACP.

Les résultats semblent confirmer les réserves précédemment émises par une grande partie de la littérature. L'offre de préférence, si elle n'est pas accompagnée d'une recherche de compétitivité et d'une plus grande diversification aussi bien des exportations que des partenaires commerciaux, ne permet pas au pays bénéficiaire de réussir son insertion dans l'économie mondiale. Or l'existence d'une offre préférentielle, du fait qu'elle assure un débouché aux produits éligibles, ne semble pas encourager la recherche de gains de productivité, ni une politique de diversification. La situation de rente qu'elle provoque indirectement peut contribuer à une forte concentration de la production. Il semble donc que l'offre de préférence ne soit pas une condition suffisante.

Summary

The purpose of the thesis

The purpose of this work is to study the effectiveness of aid by trade. To carry out this analysis we chose the case non-reciprocal trade preferences supplied by industrialized countries to developing countries. Our framework is the Lomé Convention.

The basic principle of non-reciprocal preference is to enable the beneficiary countries to export their eligible products to the market of the supplier country, at an advantageous price. The insertion of the recipient country in the global economy goes as through the opening of markets in preferences supplier countries and their ability to capitalize on this advantage point for gaining experience in terms of technical progress, diversification and competitiveness. This insertion, if successful, should lead to the end of this form of aid. Thus, the effectiveness of aid through trade can be measured by its duration.

The analytical framework

Our contribution will be to analyze the different aspects of this form of commercial aid and to try to highlight its shortcomings. This will allow us to make some explanations on why the results achieved through this support system has not been up to expectations.

We have reviewed the literature in this area. Several arguments were raised as well to describe its positive aspects that its limits.

Indeed, on the conceptual level we can expect that, by the fact that it can lead an increase in export opportunities, the preference supply would generate revenue for the recipient countries. This revenue can then be invested in a policy of diversification and reallocation by the preferred country. Also as a result of these export opportunities at favorable tariffs for eligible products, offering preferential increases the attractiveness of the preference-receiving countries in terms of direct investment.

However, these advantages must not overshadow some of the perverse effects of these schemes of aid. In fact, as some authors point out, the existence of preference may be at the root of a high exports concentration for in the eligible products, thus creating an imbalance in the allocation of resources. This is compounded by the lack of effort in terms of competitiveness on the part of governments of the beneficiary countries because of the existence of a situation of rent caused by the presence of preferences. That competitiveness is one of the main ways for a successful integration into the global economy.

In order to verify the arguments developed in the literature, and to find an explanation for the weakness of the results obtained by the recipient countries of preference, we began with an empirical approach and take the Lomé Convention as a framework.

The empirical analysis

We chose to use the gravity model that we applied to panel data over a period of 29 years to take account of both the longitudinal and cross sectional. For this analysis we used a sample composed by a group of developing countries and a group of industrialized countries. This makes a total of 122 countries.

As a first phase, the different cross sectional approaches gave similar results. Membership in Lomé was not a positive factor for trade between developing countries of our sample and the group of developed countries. However, the influence of historical factors such as the common language and common colonial past between the EU and our sample of developing countries remain significant, all things being equal. Membership in Asian developing countries group has become a positive factor for trade between the industrialized countries and developing countries in our sample, after controlling for other variables.

In the second phase we conducted longitudinal analysis in 29 years. They confirmed some of the results obtained by cross sectional approaches. However, compared with other regional agreements made as witnesses (CBI, and Caribbean Spartecca), Lomé seems to have a positive impact. But belonging to the groups of developing countries in Asia and Latin America promotes trade with the developed countries of our sample *ceteris paribus*

The interpretation of results

The objective of the preferential trade is the acquisition of competitiveness and autonomy of the recipient country. We have therefore chosen integration into world trade as a way to measure the effectiveness of this form of aid and have taken the preferences of Lomé as framework.

Several ways can be used to measure insertion. We chose the flow of trade as an instrument of measure. But only the choice of trade between the EU and the countries that signed the Lomé convention does not give us the measure of the degree of integration in the global economy. This degree is not measured in absolute terms but in relation to other countries or regions. In other words, it should not be measured solely on the European market, but on a global scale. So for these reasons that we have introduced other groups of countries (developed and developing countries). The choice of the equation of gravity applied to the panel data has enabled us to expand our scope of analysis on a long period and beyond the single EU-ACP relationship.

The results seem to confirm the reservations previously made by a large part of the literature. The offer of preference, if not accompanied by a search for competitiveness and greater diversification of exports, as well as trading partners, does not permit the recipient country to a successful integration into the global economy. But the existence of a preferential offer, because it provides an outlet for products eligible, does not seem to encourage the pursuit of productivity gains, or a policy of diversification. The situation of rent that is indirectly caused can contribute to a high concentration of production. Thus, it appears that the preferential offers is not a sufficient condition.

Mots clés

Aide commerciale, Préférences commerciales, Aide au développement, Partenariat économique, Insertion dans l'économie mondiale, Intégration économique, Relation nord sud, Mondialisation, Convention de Lomé, Accords de Cotonou, Fonds européen de développement, Banque européenne d'investissement, Stabex, Sysmin, Pays en développement, Pays ACP, Mena, Amérique latine, Pays en développement d'Asie, Modèle de gravité, Données de panel, Accès aux marchés, Produits de bases, Mesure tarifaire, Pics tarifaires, Règles d'origine.

Keywords

Trade preferences, Development Assistance, Commercial aid, Economic Partnership, insertion in the world economy, economic integration, north-south relations, Globalization, Lomé Convention, the Cotonou Agreement, the European Development Fund, European Investment Bank, Stabex, Sysmin, Developing countries, ACP countries, Mena, Latin America, developing countries in Asia, Gravity Model, Panel data, Market Access, primary products, Commodities, Tariff policy, tariff peaks, Rules of Origin.

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement M. Guillochon pour ses conseils judicieux lors de ma pré soutenance mais aussi pour sa disponibilité dans les phases clés de ce présent travail.

Je ne remercierai jamais assez M. Siroën d'avoir été déterminant dans mon « parcours du savoir ». Je ne peux non plus oublier, au delà de ses qualités intellectuelles, ses qualités humaines qui vous donnent la force d'aller au bout de votre projet, dans le respect des exigences scientifiques.

Je profite également de cette occasion pour adresser à M. Hugon l'estime que j'ai pour lui. Je salue le travail admirable qu'il avait réalisé pour le CERED.

Pour terminer je dédie cette thèse à mon père.

*Les vents ne sauraient être favorables à celui
qui ne sait où il va. (Sénèque)*

*Tous les hommes pensent que le bonheur se
trouve au sommet de la montagne alors qu'il
réside dans la façon de la gravir (Confucius)*

Ecole doctorale EDOCIF

Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 PARIS CEDEX 16
<http://www.dauphine.fr/edocif/>

Unité de recherche rattachée : EA 3394 Equipe Universitaire de Recherche : Institutions, Coordination, Organisations (EURISCO) – Paris Dauphine

Table des matières

PAGES LIMINAIRES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	13
LISTE DES FIGURES.....	15
LISTE DES ENCADRÉS EN ANNEXE.....	16
INTRODUCTION.....	17
PREMIÈRE PARTIE : PRÉFÉRENCES COMMERCIAUX NON RÉCIPROQUES.....	22
CHAPITRE 1 : DU PROTECTIONNISME À LA PRÉFÉRENCE TARIFAIRE	25
1.1 <u>EVOLUTION DU CADRE THÉORIQUE.....</u>	<u>28</u>
1.1.1 <u>Vers un ciblage des politiques commerciales.....</u>	<u>29</u>
1.1.2 <u>Interprétation théorique.....</u>	<u>30</u>
1.1.2.1 <u>Choix entre la taxe à l'exportation et celle frappant les importations.....</u>	<u>30</u>
1.1.2.2 <u>La protection effective.....</u>	<u>32</u>
1.1.2.3 <u>Le coût de la protection tarifaire.....</u>	<u>34</u>
1.2 <u>VERS UNE OUVERTURE UNILATÉRALE DES MARCHÉS DU NORD : L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PAR LE COMMERCE.....</u>	<u>36</u>
1.2.1 <u>Les accords préférentiels réciproques.....</u>	<u>38</u>
1.2.1.1 <u>Les principes de base.....</u>	<u>38</u>
1.2.1.2 <u>Interprétation graphique.....</u>	<u>42</u>
1.2.1.2.1 <u>Cas d'échanges avec droits tarifaires.....</u>	<u>42</u>
1.2.1.2.2 <u>Cas de l'existence de préférences.....</u>	<u>45</u>
1.2.2 <u>Les conséquences possibles d'une réduction tarifaire.....</u>	<u>49</u>
CHAPITRE 2 : L'EFFICACITÉ RELATIVE DES OFFRES DE PRÉFÉRENCES NON RÉCIPROQUES	53
1.3 <u>L'ÉTAT DE LA LITTÉRATURE SUR LES PRÉFÉRENCES NON RÉCIPROQUES.....</u>	<u>56</u>
1.3.1 <u>Les arguments de base.....</u>	<u>56</u>
1.3.2 <u>Les travaux précurseurs des années 60 :.....</u>	<u>57</u>
1.3.3 <u>Les différentes analyses empiriques des années 70 et 80.....</u>	<u>59</u>
1.3.4 <u>Les analyses récentes effectuées sur l'efficacité des systèmes préférentiels.....</u>	<u>60</u>
1.3.5 <u>Les méthodologies empiriques utilisées pour mesurer les effets des offres préférentielles.....</u>	<u>62</u>
1.4 <u>L'EFFICACITÉ RELATIVE D'UNE OFFRE DE PRÉFÉRENCE.....</u>	<u>64</u>
1.4.1 <u>Quel intérêt pour le pays bénéficiaire ?.....</u>	<u>64</u>
1.4.2 <u>Quel coût pour le pays offreur de préférence ?.....</u>	<u>67</u>
1.4.3 <u>Quel mobile pour l'offreur de préférence ?.....</u>	<u>69</u>
1CHAPITRE 3 : L'EFFICACITÉ RELATIVE POUR LES PAYS BÉNÉFICIAIRES.....	71
1.5 <u>PRISE EN COMPTE DES PAYS BÉNÉFICIAIRES.....</u>	<u>72</u>
1.5.1 <u>Les situations défavorables à la capitalisation du bénéfice de préférence.....</u>	<u>74</u>
1.5.2 <u>Les mesures préférentielles comme source de dépendance commerciale et de vulnérabilité.....</u>	<u>75</u>
1.6 <u>LES EFFETS SECONDAIRES DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DES PAYS OFFREURS DE PRÉFÉRENCES</u>	<u>80</u>
1.6.1 <u>Les effets de politiques commerciales des offreurs de préférence.....</u>	<u>80</u>
1.6.2 <u>Les effets de politiques macro économiques des offreurs de préférences.....</u>	<u>84</u>
1.7 <u>L'OBLIGATION DE PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIALISATION DU PAYS BÉNÉFICIAIRE.....</u>	<u>86</u>
1.7.1 <u>Les problèmes liés à la spécialisation sur les produits de base.....</u>	<u>87</u>
1.7.1.1 <u>La détérioration des termes de l'échange - thèse de Singer-Prebisch.....</u>	<u>87</u>
1.7.1.2 <u>La spécialisation dans les produits de base et l'instabilité des exportations.....</u>	<u>88</u>
1.7.2 <u>Les handicaps d'une forte concentration des exportations.....</u>	<u>92</u>
1.7.3 <u>La légitimité des instruments de stabilisation des recettes d'exportation en accompagnement à l'offre de préférence.....</u>	<u>100</u>
1.7.3.1 <u>Les différentes formes de politique de stabilisation des recettes d'exportation.....</u>	<u>102</u>
1.7.3.2 <u>Les procédures des politiques de régulation.....</u>	<u>103</u>
1.7.3.3 <u>Les conditions d'efficacité des politiques de régulation des prix des produits de base.....</u>	<u>104</u>
1.7.3.4 <u>Le paradigme de la libéralisation du secteur des produits de base.....</u>	<u>107</u>
1.7.3.5 <u>Les limites de la politique du paradigme de la libéralisation du secteur des produits de bases.....</u>	<u>108</u>

1.8 OBLIGATION DE PRENDRE EN COMPTE LA CAPACITÉ DES ETATS.....	109
1.8.1 L'offre de préférence face des Etats bénéficiaires en dysfonctionnement.....	109
1.8.2 L'offre de préférence et le droit d'ingérence.....	111
1.8.3 Le rôle de la société civile.....	112
1.9 LES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION AVEC LES PED : LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT.....	114
1.9.1 L'ambiguïté de l'aide au développement.....	114
1.9.2 La prise en compte de la situation du pays bénéficiaire.....	115
1.9.3 Faut-il choisir entre le soutien aux Etats et l'aide aux populations.....	116
2CHAPITRE 4 : LES PRÉFÉRENCES NON RÉCIPROQUES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE LOMÉ.....	117
1.10 LA CONVENTION DE LOMÉ.....	122
1.10.1 Les volets économiques et commerciaux de Lomé.....	125
1.10.1.1 La coopération économique et commerciale.....	125
1.10.1.2 Le dispositif de soutien financier à la coopération.....	126
1.10.1.2.1 Le Fonds européen de développement (FED).....	126
1.10.1.2.2 La Banque européenne d'investissement (BEI).....	127
1.10.2 Le volet aide de la coopération.....	129
1.10.2.1 L'aide programmable (aide projet).....	129
1.10.2.2 Mais des difficultés de mobilisation des fonds.....	131
1.10.2.3 L'aide non - programmable.....	135
1.10.2.3.1 L'évolution du Stabex :.....	135
1.10.2.3.2 Evolution du Sysmin.....	136
1.10.2.4 L'appui à l'ajustement structurel.....	138
1.10.2.5 La coopération industrielle et commerciale.....	140
1.11 BILAN DU DISPOSITIF LOMÉ.....	141
1.11.1 Pour répondre aux nouvelles priorités politiques de l'Europe.....	144
1.11.2 Forces et faiblesses du dispositif de Lomé.....	145
1.11.2.1 L'absence de différenciation des actions en fonction des pays demandeurs.....	146
1.11.2.2 Le manque de cohérence entre les différents instruments de la coopération.....	146
1.11.2.3 L'efficacité par un plus grand pragmatisme.....	146
1.12 LA RUPTURE DE COTONOU.....	148
1.12.1 Vers un plus grand réalisme économique.....	149
1.12.2 L'accord de Cotonou pour une gestion rationnelle des instruments de la coopération.....	150
1.12.2.1 Rationalisation de l'utilisation des instruments.....	150
1.12.2.2 Responsabilisation des Etats ACP.....	150
1.12.2.3 Le soutien en cas de baisse des recettes d'exportation.....	150
1.13 CONCLUSION ET REMARQUES SUR CE 3ÈME CHAPITRE.....	156
2ÈME PARTIE : APPROCHE EMPIRIQUE.....	158
3CHAPITRE 5 : CHOIX MÉTHODOLOGIQUE.....	160
1.14 GENÈSE DU MODÈLE DE GRAVITÉ.....	161
1.14.1 Les origines.....	161
1.14.2 L'application du modèle de gravité aux échanges internationaux.....	162
1.14.3 A la recherche des fondements théoriques du modèle de gravité.....	166
1.14.3.1 Modèle de gravité et la théorie de la concurrence monopolistique.....	166
1.14.3.2 Le modèle de gravité et la théorie classique.....	167
1.15 LES VARIABLES GRAVITATIONNELLES DE L'ÉQUATION.....	169
1.15.1 Les variables explicatives gravitationnelles pro-échange.....	169
1.15.1.1 Sur les types de données utilisées.....	169
1.15.1.2 Les variables de renforcement des échanges.....	170
1.15.1.3 Le problème de l'évaluation des données en valeurs réelles ou en valeurs nominales.....	171
1.15.2 Les variables gravitationnelles explicatives de friction au commerce.....	172
1.15.2.1 Quel intérêt pour la variable distance dans l'équation de gravité ?.....	173
1.15.2.2 La relativité de la distance.....	174
1.15.2.3 La superficie et les liens politiques.....	176
1.15.2.4 Quel indicateur pour les barrières commerciales et les coûts de transport ?.....	176
1.16 JUSTIFICATIONS DE LA DÉMARCHÉ ÉCONOMÉTRIQUE UTILISÉE.....	178
1.16.1 Le principe théorique des effets individuels.....	178
1.16.1.1 La spécification des effets individuels.....	178
1.16.1.2 Les bases théoriques de l'estimation des effets individuels.....	179
1.16.2 Sur le choix d'une estimation par les effets fixes.....	181
1.16.2.1 Les différentes justifications empiriques.....	181

1.16.2.2 Solution au problème des facteurs invariants dans le temps :	185
1.17 SPÉCIFICATION DU MODÈLE UTILISÉ POUR L'ÉTUDE	187
1.17.1 L'équation gravitationnelle.....	187
1.17.2 L'équation augmentée.....	188
1.17.3 La transformation logarithmique.....	190
1.17.4 Les sources des données.....	194
1.17.5 Solutions apportées au problème des données manquantes.....	195
1.17.5.1 La variable dépendante.....	197
1.17.5.2 Les variables explicatives.....	198

4CHAPITRE 6 : ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DES RELATIONS PED – PAYS INDUSTRIALISÉS.....201

1.18 PROCÉDURES TECHNIQUES DE L'ESTIMATION.....	202
1.18.1 Démonstration de la procédure d'estimation.....	203
1.18.2 Organisation des données.....	205
1.19 ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE GLOBALE : COMMERCE ENTRE PAYS INDUSTRIALISÉS ET PED.....	210
1.19.1 Analyse du commerce bilatéral par coupes transversales des relations globales nord - sud.....	212
1.19.1.1 L'équation de base appliquée à l'année 1976.....	213
1.19.1.2 L'équation de base appliquée à l'année 1985.....	217
1.19.1.3 L'équation de base appliquée à l'année 1994.....	220
1.19.1.4 L'équation de base appliquée à l'année 2002.....	224
1.19.1.5 Remarque générale sur l'approche par coupe transversale :	228
1.19.2 Analyse des relations entre chacune des 3 zones développées et l'ensemble des PED.....	229
1.19.2.1 Coupe transversale sur l'année 1976 : commerce entre les 3 zones développées et les PED.....	229
1.19.2.2 Coupe transversale sur l'année 1985 : commerce entre les 3 zones développées et les PED.....	233
1.19.2.3 Coupe transversale sur l'année 1994 : commerce entre les 3 zones développées et les PED.....	236
1.19.2.4 Coupe transversale sur l'année 2002 : commerce entre les 3 zones développées et les PED.....	239
1.19.3 Remarque générale sur l'analyse transversale par groupe de pays industrialisés :	242
1.19.4 L'analyse longitudinale des échanges nord – sud sur 4 années non consécutives (1976, 1985, 1994 et 2002).....	243
1.19.4.1 Régression de la variable explicative avec les variables évoluant dans le temps.....	243
1.19.4.2 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps.....	247
1.19.5 Quelques remarques sur les effets temporels.....	251
1.19.6 L'analyse longitudinale des échanges nord – sud sur 29 ans et prise en compte du sens des échanges.....	252
1.19.6.1 Quelques remarques sur le choix de l'équation de base.....	253
1.19.6.2 Spécification de l'équation de base choisie.....	254
1.19.6.3 Régression de la variable expliquée avec les variables évoluant dans le temps.....	255
1.19.6.4 Quelques remarques sur le traitement des données bilatérales évoluant avec le temps.....	262
1.19.6.5 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps.....	263
1.19.6.6 Graphe des effets temporels.....	267
1.19.6.6.1 La tendance globale du graphe des effets temporels.....	267
1.19.6.6.2 Mise en perspective de la courbe des effets temporels avec des indicateurs internationaux.....	267
1.19.6.7 Quelques remarques sur la démarche utilisée dans ce paragraphe.....	271
1.19.7 Analyse du volume global du commerce bilatéral en tant que cumul des importations et des exportations bilatérales.....	272
1.19.7.1 Régression avec les variables évoluant dans le temps.....	273
1.19.7.2 Graphe des effets temporels.....	280
1.19.7.3 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps.....	283
1.19.7.4 Quelques remarques sur ce paragraphe.....	289
1.19.8 L'analyse du commerce nord-sud centrée sur les relations bilatérales entre groupes de pays	290
1.19.8.1 Spécification de l'équation de base.....	290
1.19.8.2 Résultats des différentes régressions.....	293
1.19.8.3 Mise en perspective des 3 types d'effets temporels selon les 3 spécifications de l'équation de gravité que nous avons utilisées.....	305
INTERPRÉTATION GLOBALE DES RÉSULTATS EMPIRIQUES.....	309
1.19.9 La réalité des échanges entre les deux types de pays de l'échantillon.....	310
1.19.10 Le rôle joué par les offres de préférences.....	311
1.19.11 La place de l'Europe comme offreur de préférences.....	312
1.19.12 L'action de la conjoncture mondiale sur les offres de préférences.....	313
1.19.13 Réalité du commerce mondial.....	314
1.19.14 Autres remarques générales sur l'analyse empirique.....	314

REMARQUES GENERALES	320
1.20 CAUSES LIÉES À LA FORTE CONCENTRATION DE LEURS EXPORTATIONS.....	323
1.21 CAUSE LIÉE AUX CONDITIONS STRUCTURELLES.....	331
1.22 CAUSE LIÉE À L'EFFICACITÉ DE L'OFFRE DE PRÉFÉRENCE FACE À LA PAUVRETÉ	333
1.23 CAUSE LIÉE À L'ÉROSION DES MARGES PRÉFÉRENTIELLES	335
1.24 L'IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES EST NÉCESSAIRE.....	338
CONCLUSION GENERALE.....	341
1.25 LES CONDITIONS POLITIQUES DE L'EFFICACITÉ DE L'OFFRE DE PRÉFÉRENCE.....	343
1.26 LA PRÉFÉRENCE N'EST DONC PAS UNE CONDITION SUFFISANTE.....	345
BIBLIOGRAPHIE.....	352
ANNEXES.....	375
1.27 ANNEXE 1 : LES DONNÉES ET LES PAYS UTILISÉS.....	376
1.27.1 <i>Définition des données utilisées</i>	376
1.27.2 <i>Les pays utilisés</i>	377
1.27.2.1 Liste par sous- régions des pays développés et des PED de l'échantillon de travail.....	377
1.27.2.2 Répartition des pays ACP.....	379
1.27.2.3 Historique des conventions et des adhésions (UE et ACP).....	380
1.27.2.4 L'après Lomé.....	382
1.28 ANNEXE 7 : L'OFFRE DE PRÉFÉRENCE COMMERCIALE	387
1.28.1 <i>Les pays offreurs de SPG</i>	387
1.28.2 <i>Les Exportations des PED avec l'Europe</i>	390
1.29 ANNEXE 2 : LES AUTRES PARTENARIATS DES ACP.....	393
1.29.1 <i>Cas des ACP des Caraïbes</i>	393
1.29.1.1 L'offre préférentielle des USA	393
1.29.1.2 L'offre préférentielle du Canada.....	394
1.29.2 <i>Relations de ce sous groupe des Caraïbes avec l'UE</i>	394
1.29.3 <i>Cas des ACP du Pacifique</i>	394
1.29.3.1 Le Forum du Pacifique Sud (SPF).....	395
1.29.3.2 Le Melanesian Spearhead Group (MSG).....	395
1.29.3.3 Le SPARTECA (South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement).....	395
1.29.4 <i>Relation de ce sous groupe du Pacifique avec l'UE</i>	395
1.29.5 <i>Cas de l'Afrique</i>	395
1.30 ANNEXE 3 : POLITIQUES TARIFAIRES APPLIQUÉS PAR LES PAYS INDUSTRIALISÉS.....	397
1.31 ANNEXE 4 : LE PROBLÈME DES PRODUITS DE BASE.....	414
1.31.1 <i>Les solutions théoriques pour la lutte contre l'instabilité des recettes d'exportation</i>	414
1.31.2 <i>L'instabilité des prix et la concentration des exportations</i>	417
1.32 ANNEXE 5 SUR LES INSTRUMENTS DE STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION EN ACCOMPAGNEMENT À L'OFFRE DE PRÉFÉRENCE.....	458
1.32.1 <i>Le mécanisme de financement compensatoire du FMI</i>	458
1.32.2 <i>Le principe des protocoles produits de la convention Lomé</i>	460
1.32.3 <i>Le Stabex comme instrument de stabilisation des recettes agricoles</i>	465
1.32.4 <i>Le SYSMIN</i>	472
1.33 ANNEXE 6 LES INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION EUROPE - ACP.....	474
1.33.1 <i>Le fonds européen de développement (FED)</i>	474
1.33.2 <i>La Banque européenne d'investissement (BEI)</i>	475
1.33.3 <i>Autres instruments de la coopération commerciale Europe - ACP</i>	486
1.34 ANNEXE 8 : L'AIDE DE L'UE AUX ACP.....	487
INDEX.....	495

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : PRICE DIFFERENTIALS BETWEEN THE EU AND WORLD MARKET (1999 – 2000)	66
TABLEAU 2 : PERTE DE REVENU DES TARIFS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PED SOUS LE SCHÉMA SGP, 1997.....	68
TABLEAU 3: DÉPENDANCE DES PAYS BÉNÉFICIAIRES À L'ÉGARD DE LEURS EXPORTATIONS DE PRODUITS COUVERTS PAR UN PROTOCOLE (EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES RECETTES PROVENANT DES EXPORTATIONS VERS L'UE).	73
TABLEAU 4:ACP (EXCLUDE SOUTH AFRICA)'S TRADE BALANCE WITH MAIN PARTNERS (2005).....	77
TABLEAU 5: EU TRADE WITH MAIN PARTNERS (2005).....	78
TABLEAU 6: ACP TRADE WITH THE WORLD* (MIO ECU/EURO).....	79
TABLEAU 7: EU TRADE WITH ACP (MIO ECU/EURO).....	79
TABLEAU 8 : TARIFF PEAKS AND IMPORTS BY QUAD, 1999.....	83
TABLEAU 9 : PART DES PRODUITS AGRICOLES SUR LE TOTAL DES EXPORTATIONS DE BIENS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.....	94
TABLEAU 10 :PAYS DONT UNE PARTIE DES RECETTES D'EXPORTATION REPOSENT SUR UN SEUL PRODUIT.....	96
TABLEAU 11 DURÉE DES CHOCS AFFECTANT LES PRIX DES PRODUITS DE BASE, JANVIER 1957 – DÉCEMBRE 1998.....	105
TABLEAU 12 : EVOLUTION DE LA COOPÉRATION UE - ACP.....	127
TABLEAU 13 : LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA BEI PAR SOUS RÉGION.....	128
TABLEAU 14 : RÉPARTITION PAR INSTRUMENTS : SITUATION CUMULÉE À LA FIN 1997, 7ÈME FED (EN MECUS.....	129
TABLEAU 15 : PRINCIPALES LIGNES BUDGÉTAIRES ET LES MONTANTS CORRESPONDANTS ENGAGÉS ENTRE 1986 ET 1998.....	130
TABLEAU 16 : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INDICATIFS NATIONAUX LOMÉ IV PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES	133
TABLEAU 17: PRINCIPALES LIGNES BUDGÉTAIRES DE L'AIDE EUROPÉENNE.....	134
TABLEAU 18: L'IMPORTANCE DU SECTEUR MINIER DANS LES EXPORTATIONS SELON LES PAYS (1995 - 1997).....	137
TABLEAU 19: BILAN DES OPÉRATIONS DE LA FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN 1997	139
TABLEAU 20 : RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE DU PROCESSUS DE COTONOU.....	151
TABLEAU 21 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION PAR COUPE TRANSVERSALE SUR L'ANNÉE 1976 À PARTIR DE L'ÉQUATION.....	215
TABLEAU 22 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION PAR COUPE TRANSVERSALE SUR L'ANNÉE 1985 À PARTIR DE L'ÉQUATION.....	218
TABLEAU 23 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION PAR COUPE TRANSVERSALE SUR L'ANNÉE 1994 À PARTIR DE L'ÉQUATION.....	221
TABLEAU 24 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION PAR COUPE TRANSVERSALE SUR L'ANNÉE 2002 À PARTIR DE L'ÉQUATION.....	225
TABLEAU 25 : RELATIONS COMMERCIALES ENTRE CHAQUE ZONE DÉVELOPPÉE ET L'ENSEMBLE DES PED : COUPE SUR L'ANNÉE1976.....	231

TABLEAU 26 : RELATIONS COMMERCIALES ENTRE CHAQUE ZONE DÉVELOPPÉE ET L'ENSEMBLE DES PED : COUPE SUR L'ANNÉE 1985.....	234
TABLEAU 27 : RELATIONS COMMERCIALES ENTRE CHAQUE ZONE DÉVELOPPÉE ET L'ENSEMBLE DES PED : COUPE SUR L'ANNÉE 1994.....	237
TABLEAU 28 : RELATIONS COMMERCIALES ENTRE CHAQUE ZONE DÉVELOPPÉE ET L'ENSEMBLE DES PED : COUPE SUR L'ANNÉE 2002.....	240
TABLEAU 29 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION LONGITUDINALE SUR 4 ANNÉES NON CONSÉCUTIVES AVEC LES VARIABLES ÉVOLUANT DANS LE TEMPS :.....	245
TABLEAU 30 : RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION SUR 4 ANNÉES NON CONSÉCUTIVES DES EFFETS FIXES AVEC LES VARIABLES INVARIANTES DANS LE TEMPS.....	249
TABLEAU 31 : LES EFFETS TEMPORELS ISSUS DE LA RÉGRESSIONS SUR 4 ANNÉES NON CONSÉCUTIVES DU TABLEAU 29.....	252
TABLEAU 32 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION LONGITUDINALE SUR 29 ANNÉES CONSÉCUTIVES AVEC LES VARIABLES ÉVOLUANT DANS LE TEMPS : VARIABLE DÉPENDANTE : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS BILATÉRALES NORD - SUD.....	258
TABLEAU 33 : EFFETS TEMPORELS ISSUE DES RÉGRESSION DU TABLEAU 32.....	260
TABLEAU 34 : EFFETS FIXES RÉGRESSÉS AVEC LES VARIABLES INVARIANTES DANS LE TEMPS À PARTIR DU TABLEAU 32.....	265
TABLEAU 35 : RÉSULTAT DE LA RÉGRESSION DE LA VARIABLE « VOLUME DU COMMERCE = X+M » ET LES VARIABLES ÉVOLUANT DANS LE TEMPS.....	274
TABLEAU 36: LES EFFETS TEMPORELS ISSUS DE LA RÉGRESSION DE LA VARIABLE (X+M) SUR LA PÉRIODE 1976-2004.....	277
TABLEAU 37 : RÉGRESSION DES EFFETS FIXE AVEC LES VARIABLE INVARIANTES DANS LE TEMPS À PARTIR DE L'ÉQUATION C DU TABLEAU 35.....	285
TABLEAU 38 : RÉSULTATS DES DIFFÉRENTES RÉGRESSIONS INDIVIDUALISANT LES RELATIONS BILATÉRALES.....	295
TABLEAU 39 : LES PARAMÈTRES DES DIFFÉRENTES ÉQUATIONS POUR LA RÉGRESSION AVEC LES VARIABLES ÉVOLUANT DANS LE TEMPS.....	302
TABLEAU 40 : LES PARAMÈTRES DES DIFFÉRENTES ÉQUATIONS POUR LA RÉGRESSION DES EFFETS FIXES AVEC LES VARIABLES INVARIANTES.....	304
TABLEAU 41 : COMPOSITION OF ACP AGRICULTURAL EXPORTS TO THE EUROPEAN UNION, 1992.....	326
TABLEAU 42 : STRUCTURE DES EXPORTATIONS ACP VERS L'UE, 1992.....	327

Liste des figures

FIGURE 1 : CAS D'ÉCHANGES AVEC DROITS TARIFAIRES.....	44
FIGURE 2 : EFFET DES PRÉFÉRENCES EN ÉQUILIBRE PARTIEL.....	48
FIGURE 3 : IMPACT DE LA MESURE PRÉFÉRENTIELLE.....	52
FIGURE 4 : LES GRAPHS DES EFFETS TEMPORELS (À PARTIR DU TABLEAU 33), DE L'ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS MONDIALES DE MARCHANDISES EN VALEUR ET DE L'ÉVOLUTION DU PIB MONDIAL EN VOLUME.....	269
FIGURE 5: GRAPHE DES EFFETS TEMPORELS À PARTIR DU TABLEAU 33.....	270
FIGURE 6 : GRAPHE DES EFFETS TEMPORELS LORSQUE LA VARIABLE EXPLIQUÉE EST REPRÉSENTÉE PAR X ET M PRISES SÉPARÉMENT AVEC EMPILEMENT PAR PAIRE DE PAYS ET PAR PÉRIODE DE TEMPS (1976 À 2004).....	280
FIGURE 7 : GRAPHE DES EFFETS TEMPORELS LORSQUE LA VARIABLE DÉPENDANTE EST ÉGALE À X+M AVEC EMPILEMENT PAR PAIRE DE PAYS ET PAR PÉRIODE DE TEMPS (1976 À 2004).....	282
FIGURE 8 : LES EFFETS TEMPORELS ISSUS DES DIFFÉRENTES RÉGRESSIONS INDIVIDUALISANT LES RELATIONS BILATÉRALES.....	305
FIGURE 9 : MISE EN PERSPECTIVE DES DIFFÉRENTS EFFETS TEMPORELS SELON LA SPÉCIFICATION DU MODÈLE DE BASE.....	306

Liste des encadrés en annexe

ENCADRÉ 1 LES PREMIERS PAYS DONATEURS DU PREMIER SPG.....	387
ENCADRÉ 2 LISTE ACTUELLE DES PRINCIPAUX GRANDS PAYS OFFREURS DE PRÉFÉRENCES.....	387
ENCADRÉ 3 LE PRINCIPE D'OCTROI DE PRÉFÉRENCE.....	388
ENCADRÉ 4 LA PLACE DES PED DANS L'OMC ET L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT.....	389
ENCADRÉ 5 SUR LE PROBLÈME DES RÈGLES D'ORIGINE.....	412
ENCADRÉ 6 SUR LES NORMES INTERNATIONALES	413
ENCADRÉ 7 L'EXISTENCE DE PRODUITS SYNTHÉTIQUES DE SUBSTITUTION.....	416
ENCADRÉ 8 LE PROTOCOLE SUCRE	463
ENCADRÉ 9 L'ÉVOLUTION DU SYSMIN SOUS LES 4 CONVENTIONS°.....	473
ENCADRÉ 10 AUTRES INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION COMMERCIALE EUROPE - ACP	486

Introduction

A l'origine, les accords préférentiels étaient réciproques et entraînaient une réduction bilatérale des tarifs. Le *Zollverein* allemand¹ du 19^{ème} siècle était déjà fondé sur le principe de préférence réciproque.

Dans l'histoire économique de la France, le niveau de protection a connu plusieurs phases. Après avoir atteint des niveaux élevés sous la Restauration, la protection s'est beaucoup réduite sous Louis Philippe et sous le Second Empire.

Mais après la défaite de Sedan et la chute du Second empire (1870), on assistera, sous la 3^{ème} République, à un retour vers le protectionnisme en Europe, qui coïncidera en France avec l'obligation de paiement à la Prusse de l'indemnité de guerre et l'instauration des tarifs Méline de 1892 (Guillaumet (2002), Braudel et Labrousse (1993), Brasseul, 1997 et 1998)²

Au niveau européen, plusieurs traités ont été signés et allaient dans le sens d'une libéralisation commerce. Cette libéralisation, tout comme l'instauration de la paix entre nations, étaient considérées comme les catalyseurs de la richesse et du progrès technique.

¹ En 1818 la Prusse abolie les barrières douanières intérieures et forma l'union douanière (*Zollverein*) Nord germanique qui devint en 1834 l'union douanière allemande fusionnant les unions allemandes du Sud et du Centre

² Fernand Braudel, Ernest Labrousse (1993), « Histoire économique et sociale de la France », dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse, Paris PUF. Tome 1 à 4. Voir aussi Jacques BRASSEUL *Histoire des faits économiques et sociaux*, Tome 1 et 2 Armand Colin, 2001 et 2001.- Philippe Guillaumet « Les relation commerciales entre la France et l'Europe depuis 1850 : Impact sur la croissance économique de la France », *Revue de l'OFCE* 82 Juillet 2002, article présenté à la *IVth European Historical Economics Society Conference*, les 20 - 22 septembre 2001, Merton College, Oxford, Royaume-Uni <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-82.pdf>

Le Traité de navigation et de commerce d'Utrecht de 1713 préconisait la réduction des tarifs douaniers et la non discrimination entre les grands pays européens de l'époque que sont la Grande Bretagne, la France et les Pays Bas.

Le Traité Eden – Rayneval ³ de 1786 réduit les obstacles au commerce entre la France et la Grande Bretagne⁴. Ce traité était favorisé par la période de paix et une volonté de lutter contre la contrebande en réduisant les droits de douane. Cette ouverture entraîna une hausse globale des recettes de l'Etat et une baisse des dépenses de surveillance des frontières. Il permettait aussi de stimuler l'effet de rattrapage de l'industrie française par rapport à la Grande Bretagne. Mais la guerre qui a repris entre la France et la Grande Bretagne dès 1793 conduira à la fin du traité. (Guillaumet (2002), Bairoch (1993 et 1997))⁵

Le Traité Cobden – Chevalier de 1860⁶ entre la Grande Bretagne et la France sera l'occasion de militer pour l'approfondissement des liens commerciaux comme sources de paix et de richesses entre nations. Ce traité, toujours dans la lignée du libre échangeisme, aura une influence réelle sur le reste de l'Europe⁷.

Plus tard, en 1932 le Royaume-Uni conclut les accords d'Ottawa avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En 1937 il signa l'accord de commerce bilatéral avec le Canada. Dans ces deux accords, il réserva un traitement préférentiel à certaines importations en provenance des Dominions, non pas sous la forme de préférences tarifaires, mais sous forme de préférence quantitative. Il levait ainsi les restrictions quantitatives qu'il imposait habituellement à ces types d'importations. (OMC, 1992)⁸

Au lendemain de la Seconde Guerre, il était alors admis l'idée selon laquelle le maintien de la paix passe par une plus grande coopération économique internationale. C'est ainsi que furent lancées les négociations internationales sur l'Organisation internationale du commerce (OIC) destinée à œuvrer pour une réduction des barrières en 1948 consacrée par la charte de la Havane, mais avortée, faute de ratification par de grands pays dont les USA qui souhaitèrent garder leur souveraineté économique. Et plus tard en 1964 la création de la CNUCED et l'idée d'un Système de Préférence

³ William Eden et Gérard de Reyneval le 26 septembre 1786. Il est aussi appelé le traité de Vergennes. Charles de Vergenne fut ministre des affaires étrangères de Louis 16.

⁴ Il est inspiré en France par la pensée physiocrate et en Grande Bretagne par les classiques dont Adam Smith

⁵ BAIROCH P., 1993 : « La France dans le contexte international : Politique commerciale et commerce extérieur, 1890-1990 », in *Le Commerce extérieur français de Méline à nos jours*, Colloque du 3 juin 1992, Méréal.- Du même auteur : *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours*, en trois tomes, Gallimard, 1997

⁶ Richard Cobden était un opposant aux *Corn Laws* tout comme Ricardo. Il fut à l'origine, avec John Bright, de l'*Anti-Corn Law League*, qui est aussi appelé « Comité de Manchester ». Michel Chevalier fut un membre actif du Saint Simonisme. Le traité fut signé le 23 janvier 1860.

⁷ C'est ainsi que plusieurs traités ont été signés durant cette période par un certain nombre de nations européennes parmi lesquels la Belgique, le Zollverein, l'Italie, l'Autriche, la Hollande, le Portugal entre autres

⁸ OMC (1992) , "Préférences tarifaires historiques", Note du secrétariat, Groupe de rédaction juridique; RESTRICTED; MTN.TNC/LD/W/1; 18 décembre 1992; Distribution spéciale

Généralisé non réciproque (SGP, mis au point en 1970) contribuèrent à la prise en compte du commerce comme vecteur de l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale.

C'est donc en 1947 que fut fondé le GATT institution non dotée du statut d'organisation internationale. De 23 parties contractantes à l'origine il en comptait, avant son remplacement par l'OMC en 1995, 123.

Le cadre des relations commerciales internationales est aujourd'hui défini par l'OMC. Les obligations de bases des parties contractantes sont fondées sur les principes de la réciprocité, de la transparence des politiques commerciales, de la révocabilité des concessions tarifaires, de la primauté de la clause NPF (article I)⁹.

Mais des exceptions ont été ajoutées à ces règles fondamentales. En effet l'article XXIV autorise la formation de zones de libre échange ou d'unions douanières qui, de fait, dérogent au principe de non-discrimination. De même, l'octroi de préférence non réciproque comme le SGP, une autre exception à la clause NPF, constitue une forme d'assouplissement des règles de base. C'est dans le même sens qu'après sa création, le GATT avait accepté des dérogations pour les organisations qui lui étaient antérieurs : Ce fut le cas des systèmes préférentiels du Commonwealth, de la Communauté française liant la France et ses anciennes colonies, des Pays Bas avec l'Indonésie, de la Belgique avec le Congo.

D'autres exceptions, tels que l'accord multifibre (AMF) ou le domaine agricole, ont fait ou font encore l'objet de discorde entre nations. Le cas actuel du textile chinois en est un exemple.

En dehors du SGP plusieurs autres offres de préférences non réciproques ont vu le jour avec l'autorisation de l'OMC. Plus généralement les accords d'intégration économique constituent autant d'exceptions à la clause NPF, en vertu de l'article XXV-5 (Il s'agit de la procédure *waiver*)

Le but initial de ces mesures préférentielles étant de favoriser le décollage économique des pays bénéficiaires, on pourrait se poser la question de son efficacité lorsqu'on constate que la plupart des PED ayant fondé leur croissance et leur bien être sur l'existence de ce type d'accord n'ont pas enregistré les résultats escomptés. On peut aussi se demander comme le font de plus en plus les populations de pays bénéficiaires des offres de préférence, s'il est rationnel de fonder la prospérité d'une nation sur la seule bonne volonté et l'abnégation de pays tiers.

Le SGP est devenu l'étalon standard du « minimum préférentiel ». Autrement dit en tant que système préférentiel non réciproque de base il est par nature plus avantageux que la clause NPF. Cependant, il existe à côté du SGP beaucoup d'autres systèmes accordant plus d'avantages et offerts par des pays développés individuels ou en groupement à un ou plusieurs pays choisis. Parmi ces systèmes

⁹ Ajoutons à cela les droits anti-dumping et les droits compensatoires (article 6)

complémentaires on peut noter la convention de Lomé (1975 – 2000), celle de Cotonou¹⁰ dans une certaine mesure, mais aussi d'autres tels que le Caribcan, le Spartecca, la CBI, l'AGOA, The Caribbean Basin Trade Partnership Act (CBTPA en 2000), Andean Trade Promotion and Drug Eradication Act (ATPDEA en 2002), Everything But Arms (EBA en 2001) etc...

La multiplication des offres de préférence de la part des pays développés, fait qu'un Etat en développement peut se retrouver bénéficiaire de plusieurs schémas de préférences dont les niveaux en matière de marge préférentielle, de règle d'origine et de clause de sauvegarde peuvent être différents. Elle peut aussi être source d'inefficacité liée aux interférences entre les instruments des différents schémas.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'Europe, cette multiplication des offres de préférences contribue à l'érosion des marges dont peuvent bénéficier les pays les plus favorisés dans la hiérarchie de préférences. Mais cette érosion ne peut constituer la seule explication des résultats médiocres enregistrés par ces pays.

Une bonne partie de la littérature sur les offres de préférence souligne d'ailleurs cette difficulté des pays bénéficiaires de préférence commerciale à atteindre l'objectif de développement et d'insertion dans l'économie mondiale. La vocation d'une offre de préférence est d'être limitée dans le temps. Sa brièveté est le signe d'une insertion réussie du pays bénéficiaire.

Cette difficulté des mesures préférentielles à atteindre leur objectif se constate à travers les résultats enregistrés par les pays bénéficiaires durant ces dernières décennies. En effet beaucoup de PED bénéficiaires ne parviennent pas à atteindre l'objectif de bien être de leur population et malgré les conditions souvent très avantageuses de certains schémas de préférence, ces pays continuent de perdre des parts de marché et se marginalisent dans le commerce mondial.

Pour comprendre cette situation nous avons pris le cas de la convention de Lomé qui est un parfait exemple d'une politique d'offre complète de préférence comprenant un ensemble d'instruments d'accompagnement destinés à corriger les effets liés à la vulnérabilité des pays bénéficiaires et aux chocs externes. Elle tranche avec les autres offres de préférences qui pour la plupart d'entre elles se limitent à des réductions tarifaires et des règles d'origine.

On pouvait donc espérer que Lomé, étant donné son exemplarité, devait normalement amener les pays bénéficiaires vers le sentier de la croissance. Or au bout d'une trentaine d'années de coopération, le constat reste décevant. L'offre de préférence de Lomé ne semble donc pas déroger à la règle qu'une

¹⁰ Qui est signé à Cotonou en juin 2000 et qui met fin aux précédentes conventions de Lomé. Mais les préférences de Lomé ont été reconduites comme telles jusqu'au début 2008. Il y a une période transitoire de 8 ans

bonne partie de la littérature avait anticipée, à savoir la difficulté de rendre efficace les offres de préférence du fait de leurs effets pervers inattendus.

Nous avons ainsi introduit une étude comparative entre les pays bénéficiaires de la convention de Lomé et un échantillon de pays en développement de « droit commun ». Le but est d'essayer de voir si l'appartenance à Lomé était source de handicap pour le développement. Dans l'affirmative, nous serons tentés de considérer que la convention de Lomé ne fait pas exception et que les offres de préférence en général ne seraient pas la panacée pour l'aide au développement des pays pauvres. La seule voie semblerait être l'insertion dans l'économie mondiale. On comprendra alors pourquoi la Convention de Cotonou qui remplace désormais les Conventions de Lomé introduit dans ses dispositions un effort d'insertion dans l'économie mondiale de la part des pays membres.

La première partie abordera la notion de préférence commerciale dans son sens général, qu'elle soit réciproque ou non. La deuxième partie tentera de mettre en évidence l'ambiguïté du résultat des offres de préférences non réciproques sur les économies de pays bénéficiaires. La troisième partie décrira l'exemple de préférence commerciale non réciproque à travers le cas de la Convention de Lomé. Dans la quatrième partie nous procéderons à une approche empirique dans le but de trouver une explication de l'échec de l'offre de préférence de Lomé. Cette analyse se fera de façon comparative à travers un modèle gravitationnel mettant en jeu un groupe de pays développés (EU, USA, Canada, Japon, Nouvelle Zélande et Australie) et quatre groupes de pays en développement y compris celui des pays ACP. Il s'agit donc d'une analyse comparative des performances entre les PED de l'échantillon et un groupe de pays ACP. Le choix d'autres pays développés en plus de l'UE nous permet de voir le degré d'insertion de notre groupe de pays ACP dans l'économie mondiale. Cette insertion aurait du être l'objectif final d'un décollage réussi.

Première Partie : Préférences commerciaux non réciproques

Les systèmes de préférence commerciale, lorsqu'ils sont réciproques, entrent dans le cadre d'une intégration économique entre pays semblables ou d'une association de libre échange. Ce premier type d'accord peut aussi mettre en jeu des pays aux niveaux de développement éloignés. C'est le cas de l'ALENA, groupement dans lequel le poids des USA dépasse économiquement et politiquement celui du Mexique. Cela peut aussi être le cas de l'UE

A côté de ces accords réciproques, il existe tout un ensemble d'accords préférentiels non réciproques. Dans de tels cas, le pays bénéficiaire de mesures préférentielles n'est pas tenu d'appliquer la réciprocité vis à vis du pays offreur. Dans le cas de préférence tarifaire les produits du pays offreurs peuvent être soumis à des droits de douane à l'entrée du pays bénéficiaire.

Comme on peut l'envisager, les accords préférentiels lorsqu'ils ne sont pas réciproques mettent souvent en relation des pays aux niveaux de développement très éloignés. Ce type d'accord peut être assimilé à une forme d'aide au développement par le commerce.

Le premier chapitre portera sur la genèse des accords préférentiels et leur évolution dans l'histoire, qu'ils soient réciproques ou non. Le deuxième chapitre abordera l'approche théorique des préférences tarifaires toujours dans un cadre global. Au troisième chapitre nous aborderons le principe des préférences non réciproques et l'ambiguïté quant à leur efficacité pour le décollage des pays

bénéficiaires. Ce chapitre abordera aussi la nécessité de prendre en compte la spécialisation des pays bénéficiaires, condition nécessaire à la réussite probable de cette forme d'aide au développement.

Libre échange versus protection

Le choix d'une offre de préférence non réciproque suppose que l'on accepte que le pays bénéficiaire puisse adopter une politique protectionniste à l'encontre du pays offreur. Plusieurs raisons avaient guidé les pays en développement des années 60 jusqu'au milieu des années 90 pour motiver ce protectionnisme unilatéral, mais le concept d'industrie naissante avait été le principal argument.

La protection qu'elle soit tarifaire ou non tarifaire a connu des périodes de légitimité et de discrédit. Frédéric List (1789 –1846)¹¹ en critiquant le « *cosmopolitisme* » des Classiques et des philosophes des Lumières, qui se déroulerait en dehors de l'histoire et de la géographie, invoqua la nécessité du concept de la nation comme cadre de pensée et unité économique. Il considère que le protectionnisme est une nécessité pour une jeune industrie d'une nation momentanément distancée par ses adversaires. Mais il ne peut qu'être temporaire sous peine de sclérose.

« *C'est une règle de prudence vulgaire, lorsqu'on est parvenu au faite de la grandeur, de rejeter l'échelle avec laquelle on l'a atteint, afin d'ôter aux autres les moyens d'y monter après vous* ». Il critique ainsi l'Angleterre dont le libre échangeisme a succédé au protectionnisme, mais qui « *jette de la poudre aux yeux des autres nations* » en militant pour la liberté des échanges parallèlement à une pratique de dumping commerciale, face à une Allemagne non encore totalement unifiée¹².

Plus tard au cours du 19^{ème} siècle l'Angleterre mit en place un système de préférence impériale avec ses colonies qui devint plus tard le *Commonwealth preference*, une forme de zone d'intégration commerciale au sein de l'empire. Les USA quant à eux appliquèrent au début de leur indépendance, une politique de protection de l'industrie naissante. L'aide à l'exportation n'étant pas reconnue par la constitution, la protection devint un instrument de politique commerciale. Une baisse des tarifs a été amorcée vers 1913, mais la première guerre y mit fin. A partir de la seconde guerre les USA, héritant de la position dominante naguère détenue par l'Angleterre victorienne, impulsèrent la mise en place du GATT (1947)¹³. L'Europe de son côté s'est résolument engagée dans la voie de la libéralisation tarifaire dès la création du marché commun en 1957 et de l'AELE en 1959

¹¹ Trois ouvrages : «De l'importance d'une industrie manufacturière nationale, 1839», «Liberté et restrictions en matière de commerce extérieur, 1839» ; «Système national d'économie politique, 1841»

¹² BOURCIER de CARON, Luc (1971), « Essai sur l'histoire de la pensée et des doctrines économiques », Paris, Monchrétien

BRAUDEL, Fernand (1975), « Civilisation, économie et capitalisme : XV^e – XVIII^e siècle », Paris, A. Colin.

Voir aussi du même auteur : « La dynamique du capitalisme », Paris, Arthaus, 1985

¹³ 23 pays au départ

Plusieurs auteurs ont réfléchi sur le rôle du commerce dans le développement des nations. Les écoles de pensée vont de List et Stuart Mill, justifiant le protectionnisme même temporaire, à David Ricardo ou Adam Smith qui mirent en évidence l'intérêt d'une plus grande ouverture commerciale, en passant par certains auteurs tiers-mondistes comme Samir Amin qui remettent en cause le déséquilibre Nord-Sud.

Chapitre 1 : Du protectionnisme à la préférence tarifaire

Dans un premier temps, jusqu'au 15^{ème} siècle, une grande insécurité inhérente aux voyages vers des contrées éloignées et mal connues ne facilitait pas le développement normal des échanges. A cela s'ajoute un faible niveau de progrès technique dans le domaine des transports qui transforme les périples lointains en aventure humaine. L'argument semble être le caractère inconnu et non maîtrisable du commerce international. Mais les grandes découvertes de régions éloignées de l'Europe, par le Portugal et l'Espagne ont marqué cette période¹⁴. C'est au 16^{ème} siècle que l'Espagne de Charles Quint et de Philippe II connut son apogée en tant que puissance mondiale¹⁵.

Entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle on assista à une évolution du côté institutionnel. Ceci s'est manifesté par le développement du commerce européen sous l'égide et la protection de l'Etat. La Compagnie des Indes en est un exemple (Royaume-Uni et Hollande). Mais le poids de la distance reste encore

¹⁴ Denis 1^{er} de Portugal signa le 1^{er} traité commercial avec l'Angleterre et créa la marine marchande portugaise au 14^{ème} siècle pour commercer avec des pays européens

¹⁵ Les querelles entre les 2 puissances maritimes de l'époque avaient d'ailleurs amené, vers la fin du 15^{ème} siècle, le Pape Alexandre 4 à leur imposer un traité de paix et de partage de leurs possessions ultra marines : " Tout ce qui serait découvert à l'ouest de la longitude 50°appartiendrait à l'Espagne et à l'est ce serait au Portugal"

important. Plus tard, la situation de paix qui avait coïncidé avec la révolution industrielle, avait encouragé un développement du commerce international.

Avec la première guerre et l'entre-deux guerres on a assisté à un recul du commerce international causé par le développement du protectionnisme, ajouté à la course aux armements et aux «dévaluations compétitives».

Les opposants du protectionnisme considèrent que le libre échange est préférable dans la mesure où les barrières tarifaires peuvent entraîner une perte nette de la nation en terme de bien être. Mais d'autres analyses tentent de démontrer l'existence d'un droit de douane optimale et d'un optimum de second rang. Pour les défenseurs du libre échange, au-delà du bien être mondial et de la diffusion du progrès technique qu'il engendre, la liberté des échanges peut favoriser la paix, la diffusion des principes démocratiques et la convergence des économies.

Toutefois une nation ne subit les conséquences des barrières qu'elle impose qu'à partir du moment où elle ne dispose pas de poids suffisant pour agir sur les prix mondiaux des biens importés du fait de sa puissance mais aussi du fait de sa compétitivité. Autrement dit le poids d'un marché comme celui des Etats-Unis lui confère plus de pouvoir sur ses fournisseurs que ne l'a un petit pays, toute choses égales par ailleurs. De plus, par extension de la théorie classique des avantages comparatifs, les nations sont théoriquement supposées avoir plus de contrôle sur leur part de marché des produits qu'elles exportent que sur celle des produits qu'elles importent. En effet dans un contexte de concurrence pure et parfaite et de spécialisation internationale les nations seront mieux en mesure de contrôler la quantité de produits pour lesquels elles ont un avantage comparatif que celle qu'elles seront obligées d'importer et pour lesquels elles ne sont pas spécialisées. Elles tendent en effet à être plus spécialisées sur les produits qu'elles exportent, sans avoir le pouvoir d'imposer à leurs partenaires de baisse de prix sur les produits qu'elles importent. Ceci est notamment vrai pour le cas d'un petit pays.

Dans de rares cas de grands pays constituant un grand marché et donc un débouché non négligeable pour les exportateurs, le raisonnement est un peu plus complexe. En effet, ce type de pays, du fait de sa taille et de ses compétences, peut acquérir un pouvoir de monopsonne ou d'oligopsonne sur le marché mondial et imposer à ses partenaires des baisses de prix sur son territoire ou imposer des mesures unilatérales que les partenaires plus faibles seront obligés d'accepter. Ces nations peuvent tout aussi bien être incarnées par des pays ou des groupes de pays tel que l'UE et les USA.

Quant aux petits pays leurs choix en matière de politique commerciale semblent moins souverains. Sa préoccupation est l'amélioration de l'accès aux marchés.

D'ailleurs, le concept d'accès aux marchés des pays développés a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de l'OMC. Ces débats mettent en évidence l'impossibilité pour les petits pays de pouvoir tenir dans une concurrence internationale sans entrave.

Face à cette faiblesse de position devant de grands pays sur les marchés mondiaux, l'alternative que représente le protectionnisme n'a pas donné de résultats encourageants durant le 20^{ème} siècle, notamment de la part des pays en développement qui l'avaient adopté. Le caractère temporaire de cette mesure, s'il est proclamé, n'a été que très rarement observé. Les industries locales surprotégées n'arrivent plus à gagner de la compétitivité sur les marchés mondiaux. En effet cette surprotection les déconnecte des exigences internationales en terme de normes, de prix et de progrès technique.

Une politique de préférence commerciale non réciproque pourrait constituer une issue pour les producteurs de ces petits pays. Elle leur permettrait un accès aux grands marchés des pays offreurs de préférences, à l'abri des contraintes de compétitivité. Cette politique préférentielle non réciproque est souvent combinée avec une politique protectionniste de la part du pays bénéficiaire, ce dernier n'étant pas tenu de pratiquer une action symétrique vis à vis du pays offreur.

Théoriquement, comme dans le cas d'une politique de protection, une offre de préférence, pour être justifiée, doit être limitée dans le temps. Son objectif est de permettre aux pays bénéficiaires de pouvoir acquérir de la compétitivité et de s'insérer à moyen terme dans le commerce mondial. Une fois ces objectifs atteints, la mesure préférentielle non réciproque ne se justifiera plus.

1.1 Evolution du cadre théorique

Richard Middleton (1249 – 1306)¹⁶ considérait déjà « *qu'il était juste qu'un pays disposant de beaucoup de blé en mette à la disposition d'un autre qui en manque mais qui aurait beaucoup de vin (...) la transaction est profitable car une mesure de blé vaut plus qu'une mesure de vin dans le pays où le vin est abondant...* ».

Les mercantilistes britanniques avaient une vision plus nuancée puisqu'ils considéraient l'échange avantageux mais il fallait être sélectif quant à la politique commerciale : éviter l'exportation du blé, encourager les autres exportations et réduire les importations¹⁷.

C'est avec Henry Martyn en 1701 que fut relancée l'idée d'un gain engendré par le libre-échange. Cette idée se retrouva chez les physiocrates français.

C'est plus tard qu'Adam Smith, David Ricardo, James Mill eurent fait évoluer les bases de la théorie du libre-échange déjà jetées par leurs prédécesseurs.

Une première remise en cause du libre échangisme a été formulée par la théorie des imperfections du marché, rendant les prix différents des coûts sociaux et nécessitant l'intervention de l'Etat. L'idée de base était que pour remédier à ces imperfections, l'Etat devait intervenir au niveau interne. Dans ce cas la protection serait un optimum de second rang. Des arguments tels que l'industrie naissante entrent dans le même cadre théorique (John Stuart Mill et Robert Torrens) et donnent une légitimité de l'intervention de l'Etat.

Aujourd'hui c'est sur des bases théoriques semblables (loyauté du commerce) que des mesures protectionnistes sont formulées par les pays industrialisés à l'encontre de certains pays en développement (bas salaires, normes de qualité, dumping social ou commercial...)

Durant les années 50 et 60, le libre-échange a connu un regain d'intérêt dans les pays industrialisés, et une croissance des échanges s'est opérée jusqu'aux années 70.

Face à cette libéralisation on observait une forme de repli des pays en développement par la pratique de la substitution aux importations. L'argument de ces nouveaux Etats était celui de l'industrie naissante. Le principal motif était que le développement était conditionné par l'industrialisation.

¹⁶ Henri – F. Henner (1997), « Le libre-échange, contre vents et marées ! », Sociétal n° 14, décembre.

¹⁷ Vision proche du colbertisme français.

Cet argument découlait de la notion de « *préférence non économique* » qui était fondé sur l'idée d'imperfection du marché des facteurs de production. Johnson (1965), Bhagwati et Srinivasan (1969)¹⁸

Il est vrai qu'au cœur du concept de « *préférence non économique* », on retrouve une certaine forme de nationalisme. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que les Etats nouvellement indépendants, souvent membres des « non alignés », et qui ont été d'ardents défenseurs de cette doctrine eurent une conception auto-centrée du développement¹⁹. Ce nationalisme était dans certains cas érigé en doctrine politique et économique²⁰.

1.1.1 Vers un ciblage des politiques commerciales

La politique de protection avait été motivée jusque là par les imperfections du marché, notamment dans les pays en développement. Mais ce remède n'est justifié que dans le cas d'une distorsion à l'étranger²¹ et lorsqu'il s'agit d'objectifs non économiques.

Dans les années 80 l'analyse des imperfections du marché ne concernait plus les facteurs de production mais les produits. A la protection des pays en développement des décennies précédent se succède celle des pays industrialisés (restrictions volontaires d'exportations, mesure anti-dumping et anti-subsidiation²²). Ce revirement de la part des PED vers une plus grande ouverture est encouragé par les mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale, mais aussi par l'expérience asiatique.

C'est dans ce contexte que l'école de Chicago considérait que la demande de protection pouvait avoir des motifs de défense de rente de situation (*rent seeking ou revenu seeking*)²³. L'école des choix

¹⁸ Johnson H. G. (1965), "Optimal trade intervention in presence of domestic distortions", in *Trad growth and balance of payments*. Sous la direction de R. E. Caves, H. G. Johnson et P. B. Kenen, Amsterdam : North-Holland Publishing Co. Bhagwati et Srinivasan (1969), « Optimal intervention to achieve non economic objectives », *Review of Economic Studies*, vol. 36, pp 27-28

¹⁹ Sur la taille optimale des nations. Voir aussi SIROEN (2002), "Globalisation et taille optimale des nations". *Revue Française d'économie*, 2^{ème} trimestre 2002, disponible en pdf à : http://www.dauphine.fr/eurisico/eur_memb.html.

Sur le concept de « nation », voir aussi RENAN, Ernest (1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ? 1882. Voir aussi Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 à l'adresse :

http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm. Voir aussi Maurice BARRÈS (1862-1923) qui fonde le concept de nation sur le culte de la terre et des morts (Parmi ses essais : « *Roman de l'énergie nationale* », « *Le culte du moi* », « *Les Bastions de l'Est* », « *Du sang, de la volupté et de la mort* »)

²⁰ On peut citer l'hégémonie du Parti révolutionnaire institutionnelle au Mexique, de l'influence des théories de N'Krumah en Afrique, du FLN algérien...

²¹ Bhagwati (1994), « Free trade: old and new challenges », *The Economic Journal*, vol. 104, n° 423, mars.

²² Voir Siroën, J. M. et Lafay, G. (1994), « Maîtriser le Libre-échange », Paris, Economica

²³ Grossmann, G. (1986), « Strategic export promotion : a critique », in *Strategic Trade Policy and the New International Economics* (Sous la direction de P. R. Krugman), Cambridge, MA : MIT Press. Voir aussi Bhagwati et Srinivasan (1980), « Revenue seeking : a generalization of the theory of tariffs », *Journal of Political Economy*, vol. 88, pp. 1069-1087.

publics quant à elle considère que l'interventionnisme ne peut que déstabiliser le marché au lieu d'en corriger les imperfections.

Dans le contexte actuel, le débat est loin d'être clos. Faut-il continuer à accorder des mesures préférentielles aux pays les moins développés en admettant par ailleurs qu'ils puissent continuer à appliquer des politiques domestiques protectionnistes, au motif d'une certaine fragilité de leur tissu économique ? Faut-il continuer le renforcement de la libéralisation sans entraves, seul moyen d'acquérir de l'apprentissage permettant une insertion réussie dans l'économie mondiale qui devrait être l'objectif ultime ?

L'âpreté des négociations successives (normes sociales, propriété intellectuelle...) laisse croire que la réponse n'est pas encore arrêtée.

Pour l'instant les règles de l'OMC prévoient la possibilité de préférence unilatérale en faveur des pays le plus démunis. Cette idée n'est pas nouvelle et continue de faire l'unanimité malgré quelques réserves quant son efficacité par rapport à la nécessité d'ajustement des économies en développement en vue de leur insertion dans l'économie mondiale (*trade but not aid*)

1.1.2 Interprétation théorique

Balassa (1965 et 1967) ainsi que Johnson (1969), Corden (1971), Lassudrie-Duchêne, Henner et Lafay (1972), Siroën et Lafay (1994),²⁴ ont mis en évidence le problème de la protection qu'elle soit tarifaire ou non et la complexité voire la diversité des objectifs.

1.1.2.1 Choix entre la taxe à l'exportation et celle frappant les importations

Si on raisonne en équilibre général, on peut dire que le choix de produire un bien dépend du prix relatif de ce bien.

En prenant en compte l'existence de barrières tarifaires on peut dire que, toutes choses égales par ailleurs, le choix de la taxation des importations donnera les mêmes effets sur les prix relatifs des biens que celui de la même taxation des exportations. (Symétrie de Lerner, 1936)²⁵.

²⁴ Pour de plus amples développements : Balassa, B.(1965) « Tarif protection in Industrial Countries : an evaluation », *Journal of Political Economy*, Vol. 73, décembre
Balassa, B.(1967), « The Impact of the Industrial Countries' Tariff Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas », *Economica*, n° 136, novembre

²⁵ Lerner, Abba P. 1936. "The Symmetry between Import and Export Taxes," *Economica* 3, (August), pp. 306-313.

Dans le cas d'un petit pays n'ayant pas d'influence sur les prix, si les taux de taxation sont équivalents, un tarif sur les importations et une taxe sur les exportations, auront les mêmes effets sur les prix relatifs des biens.

Soit une situation initiale d'équilibre réel :

Soient

\tilde{P}_X = prix international des biens exportés

\tilde{P}_M = prix international des biens importés

P_M = prix intérieur des biens importés

P_X = prix intérieur des biens exportés

On suppose que le taux de la taxe sur les exportations est égal à celui des tarifs sur importations

C'est aussi le cas lorsqu'on considère un petit pays qui n'a pas de pouvoir sur le prix de ses exportations comme sur ceux de ses importations. Ces prix seront donc exogènes.

Dans le cas d'une taxe sur les exportations on aura :

- Prix intérieur des biens exporté = $P_X = \tilde{P}_X (1 - t)$
- Prix intérieur des biens importé = $P_M = \tilde{P}_M$

Dans le cas d'un tarif sur les importations on aura :

- Prix intérieur des biens exporté = $P_X = \tilde{P}_X$
- Prix intérieur des biens importé = $P_M = \tilde{P}_M (1 + t)$

Pour ces deux situations les niveaux absolus de prix sont différents. Mais l'impact sur le prix relatif est identique.

En effet dans les cas de taxe sur les exportations et de tarif sur les importations nous avons respectivement :

$$\frac{P_X}{P_M} = \frac{\tilde{P}_X(1-t)}{\tilde{P}_M}$$

$$\frac{P_X}{P_M} = \frac{\tilde{P}_X}{\tilde{P}_M(1+t)}$$

D'où

$$\frac{\tilde{P}_X(1-t)}{\tilde{P}_M} \cong \frac{\tilde{P}_X}{\tilde{P}_M(1+t)} \text{ si les deux types de taux sont identiques (taux des tarifs = taux des taxes = } t)$$

Si le taux est faible on aura : $\frac{1}{1+t} = (1-t)$

S'il y a N biens échangeables et un même taux utilisé sur les importations et sur les exportations alors le tarif sur les importations sera équivalent à la taxe sur les exportations

Un taux uniforme n'aura pas d'impact sur les prix relatifs. L'équilibre réel est le même Mais dans le cas d'une taxe sur les exportations les prix sont plus bas.

1.1.2.2 La protection effective

La production globale d'un pays correspond aussi bien à des produits finis qu'à des biens intermédiaires. Une politique tarifaire devrait donc en tenir compte. En effet la protection de l'industrie nationale ne peut se réduire à une taxation sans discernement de l'ensemble des importations. Il faudrait tenir compte de la consommation intermédiaire importée qui fait partie des coûts de production internes. Sans cela une politique de protection sans stratégie commerciale affaiblirait la compétitivité de l'industrie nationale.

La *protection effective* devra justement tenir compte de cet aspect. Une première approche sera d'utiliser la valeur ajoutée comme unité de mesure de la rémunération des facteurs.

Cette valeur ajoutée va constituer alors l'indicateur déterminant de l'incitation à produire dans un environnement protégé.

La protection effective sur les différents stades du processus de production est fonction du taux sur les inputs et sur l'output

Le taux de *protection effectif* (TPE) mesure donc l'accroissement relatif de la valeur ajoutée par unité produite entraîné par la protection²⁶. Il mesure ainsi la variation relative de la valeur ajoutée au prix interne par rapport à celle évaluée au prix international.

Il comprend les droits sur l'output, mais aussi sur les inputs.

Cette protection sera d'autant plus forte que la valeur ajoutée, qui est la base de calcul du taux de protection effectif, est élevée.

Un secteur serait donc protégé lorsque ceci lui permet de dégager une valeur ajoutée par unité produite plus grande qu'en libre-échange.

Par ailleurs, si on considère que :

\tilde{a}_{ij} = dépense en consommation intermédiaire de bien j par unité monétaire d'output sur le bien i

Alors

$$TPE_i = \frac{t_i - \sum t_j \tilde{a}_{ij}}{1 - \sum \tilde{a}_{ij}}$$

- t_i représente le tarif sur le bien final
- t_j sont les tarifs sur les inputs

Avec

$1 - \sum \tilde{a}_{ij}$ = part de la valeur ajoutée dans les ventes totales

Les TPE peuvent être utilisés comme indicateurs fiables d'allocation des ressources, au sens où l'on peut déduire l'évolution de la production d'un secteur à partir de son TPE.

La protection effective est égale à la protection nominale s'il n'y a aucun achat de biens intermédiaires ou si les taux de protection nominale sont totalement uniformes

²⁶ De MELO, Jaime et GRETHER, Jean Marie, (2000), « Commerce international : Théories et applications », De Boeck Université, Coll. Ouvertures économiques », 2^{ème} Ed., Paris – Bruxelles. (Pour une démonstration algébrique et graphique.)

Il est possible que le taux effectif soit négatif. C'est le cas lorsque les taxes sur les inputs importés sont supérieures à celles sur le produit final. La différence entre taux effectif et taux nominal dépend davantage de la part de la valeur ajoutée dans l'output ($1 - \sum \tilde{a}_{ij}$).

La tarification peut donc dépendre du niveau d'élaboration des produits visés. Dans le cas d'une croissance de la tarification en fonction du degré d'élaboration du produit, les droits nominaux ne concordent pas alors avec le degré de protection.

Ainsi, l'analyse de la politique tarifaire permettra d'en comprendre sa cohérence par rapport à ses objectifs. La protection du produit ne suffit pas à déterminer le degré de protection effective et son incidence sur l'ensemble de l'économie. Il serait en effet important de mesurer le taux de protection qui pèse sur les inputs consommés pour avoir une idée globale de la politique tarifaire.

1.1.2.3 Le coût de la protection tarifaire

L'introduction d'une protection peut avoir des conséquences sur le bien être.

En effet

- Plus la valeur absolue de l'élasticité prix de la demande d'importation est élevée, plus la variation du bien être est forte.
- La variabilité des tarifs autour de la valeur moyenne peut être source d'une variabilité de bien être. Autrement dit, la dispersion des taux pratiqués devrait tenir compte des élasticités des différents produits. En effet si les taux de taxe les plus élevés sont appliqués aux produits à forte élasticité de la demande d'importation (ce qui peut provoquer une forte baisse des importations), et qu'une faible taxation soit appliquée aux produits à élasticité faible (ce qui peut provoquer une faible hausse des importations), on pourra observer une baisse des importations de produits à forte élasticité de la demande d'importation qui n'est pas forcément compensée par la hausse des importations des produits faiblement élastiques. Par conséquent le bien être global s'en trouvera modifié.

Comme on peut le constater, les politiques d'ouvertures commerciales, dans le cadre d'accords préférentiels non réciproques sont lourdes à mettre en œuvre si elles doivent se traduire par une réelle levée des barrières qu'elles soient tarifaires ou non. Les préférences de Lomé avaient pour objectif d'assurer une préférence allant plus loin que de simples mesures ponctuelles révocables.

Les préférences de Lomé n'ont pas constitué une condition suffisante au décollage économique des pays ACP. Il en est de même du SGP moins avantageux et moins stable sur le long terme puisque sa pérennité et son évolution sont en grande partie à la discrétion du pays offreur. Ainsi peut-on dire que

l'acte d'offrir une préférence non-réciproque n'est pas une fin en soi même si le geste peut être salué en tant que tel.

1.2 Vers une ouverture unilatérale des marchés du nord : l'aide au développement par le commerce

C'est donc au lendemain des indépendances qu'il a été admis au sein du bloc de l'Ouest que les Etats du Sud atteindraient leur développement industriel à travers leur insertion dans le commerce international. En effet, il était admis que les échanges commerciaux constituaient un des moteurs de la croissance économique dont ces nouveaux Etats avaient besoin pour fonder des nations stables et prospères. La participation aux échanges avait des effets multiples dans la mesure où elle élargit les marchés, favorise la croissance de la productivité, permet de réaliser des économies d'échelle et facilite la diffusion des technologies.

Comment ces pays en développement pouvaient-ils atteindre ces objectifs dans un marché où les rapports de forces sont inégaux, en l'absence d'une forme de discrimination positive ?

Plusieurs solutions ont été envisagées comme l'intégration Nord - Sud ou le protectionnisme du Sud. Parallèlement à ces initiatives d'autres démarches ont été entamées au sein des instances internationales en vue d'octroyer à ces nouveaux Etats des mesures préférentielles de nature transitoire pour catalyser leur décollage économique.

L'argument de base de la protection du Sud se référait à la notion d'industrie naissante. C'est donc aux consommateurs de subir la hausse des prix découlant des barrières tarifaires. Dans le cas de préférences tarifaires ce sont les consommateurs des pays industrialisés qui supporteront la charge sociale au profit des industries du Sud, dans le cas d'une baisse des prix mondiaux

Les défenseurs de cette doctrine d'aide au développement qu'on trouvait au sein de la CNUCED ont insisté sur cette deuxième option : accorder au Sud des mesures préférentielles sans obligation de réciprocité. Ils considéraient, en effet, que la croissance économique du Sud nécessite une action concertée au niveau international²⁷.

Comme nous venons de le rappeler, l'argument de base de la protection du Sud se référait à la notion d'industrie naissante. Les préférences tarifaires peuvent donc être interprétées comme une forme de subvention aux producteurs du Sud. Dans le cas d'une réduction tarifaire au-dessous du taux NPF, la marge préférentielle agirait comme un transfert de revenu accordé à l'exportateur préféré.²⁸ Cette

²⁷ Le conseil économique et social des Nations unies considéra par ailleurs que la participation au commerce internationale est une des conditions de réalisation du bien être des nations (Réunion du 08 décembre 1962). Le rapport de Raoul Prebisch secrétaire général de la CNUCED de l'époque présenté à l'occasion la 1^{ère} conférence de 1964 à Genève a constitué le point de départ de cette nouvelle réflexion

²⁸ Voir interprétation graphique ci -dessous

charge qui pèse sur les consommateurs des pays offreurs sera plus lourde lorsque les prix internes du pays offreur sont supérieurs aux cours mondiaux (cas de la banane ACP).

Il faut donc encourager les exportations des PED. Parmi les moyens à mettre en œuvre figurent la levée des obstacles aux échanges et la promotion des exportations de produits manufacturés du Sud. Autrement dit, les industries de ces pays seraient dans l'incapacité de tenir dans un contexte concurrentiel face à leurs homologues du Nord ; et l'aide financière ne peut constituer le seul instrument de soutien au développement.

C'est dans ce contexte que fut instituée la CNUCED en 1963, confirmant ainsi l'intérêt que revêt l'intégration du Sud dans le commerce mondial et la nécessité d'un soutien international²⁹. Parmi les pays volontaires pour ce soutien on note 18 pays industrialisés de l'OCDE (voir annexe)

Pour les PED, le principe de l'auto-élection était de rigueur. Autrement dit le pays qui se considérait comme sous-développé pouvait demander un traitement préférentiel.

C'est l'Australie qui en 1966 fut le premier pays du bloc de l'Ouest à mettre en place un système de préférence non réciproque (système généralisé de préférence) en faveur des pays en développement. Pour le mettre en place elle obtint une dérogation (*waiver*) du GATT. Mais seuls 12 pays en développement purent exploiter cette opportunité.

Le régime préférentiel unilatéral à l'égard des pays en développement avait donc été « légalisé » dans le cadre du GATT. Il est mis en pratique depuis 1971 par la CEE sous forme du système de préférences généralisées.

Plus tard, en 1975 la CEE en tant que groupe régional, signait avec 46 pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique, la première convention de Lomé. La Grande Bretagne accorda à certains membres du Commonwealth l'entrée en franchise à certaines catégories de produits sans obligation de réciprocité.

L'octroi de préférences, qu'elles soient réciproques ou non, n'est toujours pas considérée comme d'une neutralité altruiste. Elle a souvent fait l'objet de critiques³⁰. C'est d'ailleurs certaines de ces critiques qu'avaient formulées certains Etats du Sud à l'encontre de la convention de Yaoundé (cas de préférence réciproque) et de celle de Lomé (cas de préférence non réciproque).³¹

Il semble que Lomé n'a jamais été véritablement conforme aux dispositions du GATT puisqu'il accordait unilatéralement des traitements spéciaux à un groupe particulier de pays en développement

²⁹ La conférence de Bandoeng en 1955 avait donné une nouvelle dimension au groupe que constituaient désormais les pays du sud et à leur poids politique dans un contexte de guerre froide

³⁰ Sur l'octroi de préférence voir encadré en Annexe 7

³¹ Le dilemme des préférences non réciproques sera abordé plus loin.

et excluait de fait d'autres pays qui seraient d'un même niveau de développement. Les premières Conventions de Lomé (I à III) ont été à chaque fois notifiées au GATT et tolérées, et seule la quatrième Convention a nécessité le recours à une procédure de dérogation («*waiver*»). L'autorisation exceptionnelle, accordée en décembre 1994, est valable jusqu'à l'an 2000. Elle a été renouvelée depuis. Le problème était devenu évident avec le conflit de la banane. L'UE ne pouvait se prévaloir ni du SGP (discrimination à l'égard des pays non ACP) ni de l'article XXIV (non réciprocité).

Seules les conventions avec les pays méditerranéens (à l'exception de la convention avec Israël) contenaient jusqu'à présent des régimes commerciaux non réciproques de cette nature.

Les nouveaux accords avec les pays méditerranéens se basent sur le principe de la zone de libre-échange. Les accords de Barcelone 1995, qui préconisent un espace économique euro - méditerranéen, envisageaient même à long terme (vers 2010) une vaste zone de libre-échange couvrant toute la région³². Les négociations commerciales avec l'Afrique du Sud³³ s'orientaient dans la même direction. Dans les négociations avec MERCOSUR³⁴ et le Mexique, on constate cette même tendance³⁵.

Plus généralement, la préférence commerciale, qu'elle soit réciproque ou non, obéit à certains objectifs qui peuvent être politiques, économiques ou sociaux. Pour ce qui est de Lomé tout comme le SGP, ces 3 objectifs semblent coexister, à la différence de celle, réciproque, qui unit les pays de l'UE dans laquelle les objectifs politiques et économiques semblent prédominer. Comment cette réalité est-elle traduite dans la littérature économique ?

1.2.1 Les accords préférentiels réciproques

C'est avec Jacob Viner (1950) que furent jetées les bases théoriques de la littérature économique sur les accords préférentiels, dans le cadre d'une analyse statique. Sa démarche a été inspirée par la charte de Havane de 1948.

1.2.1.1 Les principes de base

Dans « The customs union issues » (1950), Viner constata que l'union douanière et le libre échange trouvaient des centres d'intérêt communs. C'est dans ce cadre de pensée qu'il introduisit les notions de

³² L'UE soutient les efforts d'intégration régionale intra méditerranéenne et apportera son aide financière et technique. Voir à http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/free_trade_area.htm.

³³ Voir à http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/countries/southafrica/index_en.htm.

³⁴ Ces négociations ont débuté en juin 1999. Le but était la conclusion d'un accord d'association. Au total 10 cycles de négociation ont été organisés. L'accord comprend trois volets: politique, coopération et commerce et économie. Au cours du 7ème cycle de négociations, en avril 2002, les volets «politique» et «coopération» ont été pratiquement clôturés. Les résultats ont été présentés lors du sommet UE - Amérique latine de Madrid, le 17 mai 2002. Voir à l'adresse : http://europa.eu.int/comm/trade/index_en.htm

³⁵ Ces informations sont à considérer dans le cadre de la période couverte par la présente étude. Certains de ces accords ont été conclus.

création et de détournement de commerce. La plupart des théories sur les accords préférentiels basées sur la notion d'optimum de second rang ont été construites autour de ces deux concepts.

Plus tard, la constitution de la CEE mais aussi de l'AELE donnèrent une certaine dimension politique qui va constituer le socle sur lequel va se fonder toute une série de travaux analytiques, Lipsey (1960), Meade (1955).

L'approche ricardienne du libre échange sans discrimination entre partenaires pose l'hypothèse qu'à moyen terme le principe de liberté commerciale permettra une croissance du bien être national mais aussi mondiale. L'idée vinérienne de base est que l'accord préférentiel pourrait dans une certaine mesure, du fait des dysfonctionnements qu'il induit dans le libre jeu du marché, provoquer une création ou un détournement de commerce.

Quelques décennies plus tard, les années 80 - 90 ont fait renaître l'intérêt pour la APF mettant en scène autant des pays du Nord et du sud que des pays du même hémisphère³⁶. L'approfondissement de l'intégration européenne semble beaucoup contribuer à cet intérêt renouvelé et justifie en partie l'intégration Nord américaine (Baldwin, 1995).

Ce renouveau amène des questions quant à l'impact des APF sur le bien être national et mondial (Winter, 1996)

D'autres travaux ont mis en évidence l'intérêt d'un accord préférentiel lorsque les membres concernés sont des partenaires commerciaux naturels. Dans ce cas l'union ainsi créée ne peut que bénéficier aux pays membres et la création de commerce primera sur la diversion. La notion de partenaires naturels fait appel au volume d'échange initial avant la conclusion de l'accord préférentiel³⁷.

Cette analyse est considérée comme intenable par d'autres auteurs, car l'existence d'un échange commercial initial important suppose nécessairement une baisse de bien être après intégration des économies. Cette baisse se comprend à travers la chute normale des recettes douanières nationales et une redistribution des recettes tarifaires de la communauté.

Bhagwati et Panagarya (1996) considèrent que l'accord préférentiel est réducteur de bien être mondial du fait de la diversion d'échanges qu'il provoque.

La réduction du détournement de commerce pourrait se faire par le maintien d'une différenciation des tarifs selon les pays membres. Autrement dit, cela pourrait se traduire par une abolition du tarif extérieur commun.

³⁶ Europe - Méditerranée, UE - Europe de l'Est, ALENA ou encore les accords sud-sud comme la SADC, l'UEMOA, la CEMAC etc

³⁷ Wonnacott et Lutz (1989), Summers (1991), Krugman (1991a) et (1991b)

En effet, le maintien d'un tarif extérieur commun aux membres du groupement peut être source de détournement de commerce au profit des pays de la zone les moins compétitifs vis à vis de concurrents hors zone. C'est surtout le cas lorsque le niveau de ce tarif est suffisamment élevé pour réduire ou rendre moins compétitifs les produits issus des pays tiers. Or laisser chaque pays membre du groupement définir ses tarifs extérieurs pourrait permettre une plus grande variabilité des taux appliqués dans la zone. Ceci donne aux exportateurs potentiels hors zone plusieurs points d'entrée dans l'espace d'intégration en jouant sur les différences de niveau de taux appliqué par chaque pays membre et de niveau de compétitivité. C'est le cas d'un accord de libre échange Bhagwati (1992).

Par ailleurs on peut admettre l'idée que le niveau initial des échanges puisse trouver plusieurs explications : une préférence naturelle due à l'histoire ou à des mesures de politique économique³⁸. Des éléments comme la distance et la ressemblance des économies ³⁹partenaires sont aussi autant de facteurs explicatifs de l'existence d'un fort niveau d'échange initial, Krugman (1991), Frankel et alii (1995).

La ressemblance n'est pas synonyme d'identique et peut s'expliquer par la taille des pays en jeu, le caractère comparable des structures productives, les goûts des consommateurs, le niveau du PIB. S'agissant de grandes économies les échanges réalisés sont généralement intra-branche, Balassa et Bauwens, (1987)⁴⁰.

Par ailleurs, l'intégration entre de grandes économies peut certainement avoir des conséquences sur le bien être mondial par le détournement de commerce qu'il peut provoquer vis à vis des pays non-membres. Leur part importante dans le commerce mondial aura une influence non négligeable sur les prix mondiaux (cas de l'UE ou de l'ALENA), Krugman (1991)

Quant à l'accord entre des économies de dimension moindre, les résultats peuvent être différents de ceux qui viennent d'être étudiés. En effet, après la signature du traité de Rome beaucoup de pays en développement se sont orientés vers l'intégration régionale (libre échange ou union douanière) dans le but de trouver ensemble une solution à leur sous développement. Les politiques mises en œuvre furent dans la plupart des cas la substitution aux importations qui a d'ailleurs eu des conséquences regrettables vers les années 80 et 90 avec la crise du Mexique, (Cooper et Massell (1965), Harry Johnson (1965)).

³⁸ Les USA et le Mexique ont entretenu d'importantes relations commerciales avant la mise en place de l'ALENA. L'existence de zones offshore frontaliers de montage de produits intensifs en main d'œuvre, les *Maquiladoras*, semble être une explication parmi d'autres.

³⁹ Ceci dans la nouvelle théorie du commerce international, à la différence de la théorie néoclassique.

⁴⁰ Balassa, B. et L. Bauwens (1987), « Intra-Industry Specialisation in a Multi-Country and Multi-Industry Framework », *Economic Journal*, 923-37.

Cette stratégie commerciale de substitution aux importations fut appliquée bien avant, en Amérique latine dans les années 30 – 40. Dans le cas d'un choix pour une politique de substitution aux importations, l'Etat occupe une place prépondérante dans la mesure où il prend en charge le programme d'investissement national, établit la protection des secteurs de biens de consommation et réduit les tarifs des secteurs de biens d'équipement afin de favoriser l'investissement local.

Par ailleurs l'Etat peut être amené à surévaluer le taux de change afin de limiter les importations et à augmenter les subventions aux industries locales. Le financement de ces mesures a souvent été une taxe sur le secteur agricole.

Mais ce fut à partir des années 70 que ce modèle de développement a connu ses limites. Les résultats ont été :

- La hausse du déficit de la balance des paiements du fait de la charge assumée par l'Etat.
- L'absence d'une épargne privée capable de financer les besoins d'investissement.
- La hausse des taux d'intérêt.
- Des taux de change surévalués qui réduisent les exportations agricoles, sources de recettes pour l'Etat.
- Une dépréciation de la monnaie nationale.
- Une hausse de l'inflation.

L'ensemble de ces problèmes a amené ces pays à accepter l'application des mesures préconisées par le FMI en contrepartie de l'aide accordée. Ceci a surtout coïncidé sur le plan idéologique, dans les années 80, avec le contexte du Consensus de Washington et la chute du communisme. Mais dès les années 90 ce paradigme issu du consensus de Washington commence à être l'objet de nombreux critiques. Parmi ces critiques on peut citer celles de Joseph Stiglitz au début des années 2000⁴¹. Pour ce qui est de l'Amérique Latine la crise des années 90 a montré les limites de ces politiques d'ouverture sans régulation avec une montée des investissements spéculatifs au détriment des investissements directs productifs.

Soulignons que ces politiques de substitution aux importations furent aussi appliquées en Afrique subsaharienne. Mais il semble aujourd'hui que le problème principal auquel doivent faire face les PED est celui de la similitude presque parfaite de la structure de leurs exportations qui rend impossible un échange intra-régional. Leurs niveaux très faibles d'industrialisation et de diversification rendent difficiles les échanges intra branche. Leur spécialisation dans les produits de base non transformés et similaires, ajoutée à la taille de leurs économies, accentue leur atomisation et les fragilise sur les marchés mondiaux. L'existence d'un commerce entre pays semblables justifiée par la nouvelle théorie du

⁴¹ Joseph Stiglitz (2002) « La grande désillusion », Fayard, juillet 2002

commerce international ne s'applique pas ici. L'absence de commerce intra branche et la spécialisation dans les produits de base semblent être quelques unes des causes parmi d'autres.

Les APF peuvent provoquer un effet prix sur les échanges. Autrement dit, un effet de l'échange sur les pays membres tout comme les non-membres pour leurs exportations vers la zone. Chang et Winters, (1999)⁴² démontrent que la création du MERCOSUR s'est soldée par une baisse significative des prix des pays non-membres pour leurs exportations vers la région due aux tarifs préférentiels accordés aux membres. En effet, ces tarifs préférentiels tendent à rendre les pays membres plus compétitifs sur le marché de la zone par rapport aux pays non-membres. Ces derniers, pour se maintenir seront ainsi obligés de baisser leurs prix dans la zone.

Schiff (1996) met en évidence le rôle de facteurs explicatifs tels que la propension à importer, la compétitivité du partenaire à l'accord ou de celle du reste du monde, les parts respectives du partenaire et du reste du monde et le niveau de protection initiale

Pour Schiff l'APF profite plus au partenaire ayant une faible demande d'importation ou une industrie nationale compétitive. Ainsi un petit pays gagnera plus en participant à un APF avec un ou plusieurs grands pays s'il sait tirer profit des avantages tarifaires ou s'il adopte le comportement du free rider

Notons que dans le cas d'un APF entre pays de niveaux de développement inégaux, les préférences ainsi accordées peuvent être non réciproques.

Ces arguments qui viennent d'être développés peuvent être mis en évidence à travers une représentation graphique

1.2.1.2 Interprétation graphique

L'idée de base est de démontrer le rôle des tarifs sur le prix des produits, le bien être et le flux des échanges.

Il s'agirait donc de déterminer, d'une part au niveau de la consommation les effets de substitution et de revenu et d'autre part au niveau des producteurs, l'impact des prix relatifs et de la concurrence effective.

1.2.1.2.1 Cas d'échanges avec droits tarifaires

Considérons le cas de 2 pays en situation de commerce : pays I et pays II ([voir graphique 1](#))

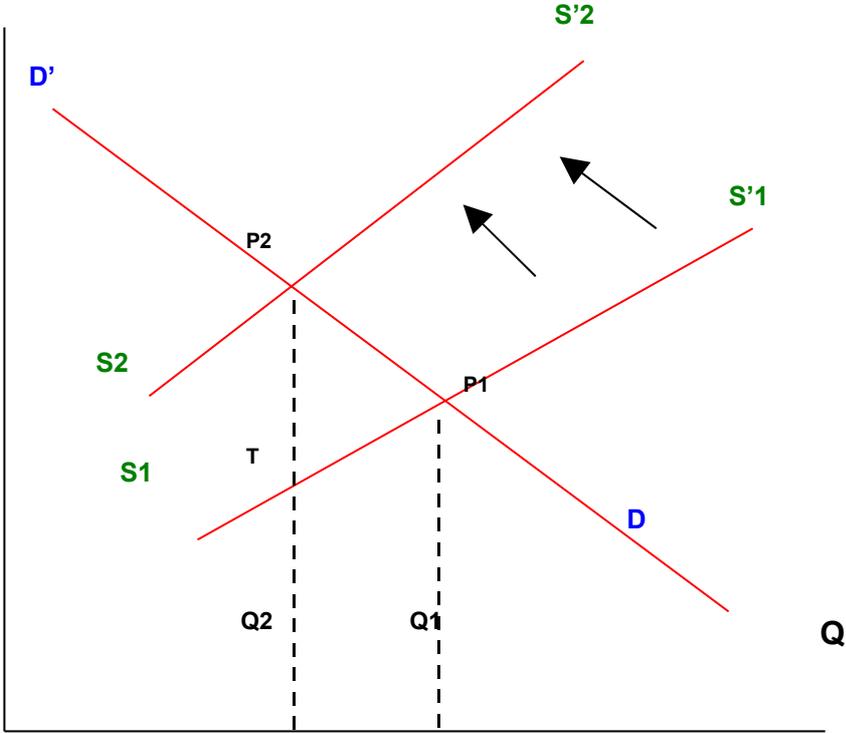
⁴² Chang, W. et Winters, L. 1999. "How Regional Blocs Affect Excluded Countries: The Price Effects of MERCOSUR". CEPR Discussion Paper no. 2179. London, Centre for Economic Policy Research. <http://www.cepr.org/pubs/dps/DP2179.asp>.

Les courbes d'offre et de demande externes (importation et exportation) initiales en l'absence de tarifs externes (régime de libre échange) sont représentées respectivement par S_1/S'_1 et D/D' .

Si dans la période suivante le pays impose des mesures restrictives à l'importation, celles-ci se manifestent par un déplacement de la courbe d'offre de S_1/S'_1 vers S_2/S'_2

Le prix interne du produit importé sera P_2 au lieu de P_1 initialement fixé par l'équilibre en libre échange. Le prix de l'offre de l'exportateur (pays II) T , sera ainsi différent du prix interne d'équilibre P_2 (prix de la demande interne du pays I) qui est égal à au prix de l'exportateur ajouté du montant de la charge restrictive P_2T . Le taux de restriction sera ainsi de P_2T/TQ_2 (voir Kym Anderson, 2000)

Figure 1 : Cas d'échanges avec droits tarifaires



1.2.1.2.2 Cas de l'existence de préférences

L'impact de mesures préférentielles au profit d'un groupe de pays peut être analysé à travers un modèle d'équilibre partiel. ([graphique 2](#))

On considère pour cela trois pays :

- Un pays industrialisé A
- Un pays en développement bénéficiaire de préférence B
- Un pays en développement non bénéficiaire C

On considère, par ailleurs, un seul bien importé par A et exporté par B et C.

Soient :

- M la demande d'importation
- X_b l'offre d'exportation de B
- X_c l'offre d'exportation de C
- X_T l'offre globale d'exportation

On suppose pour simplifier que X_a et X_b sont entièrement destinées à l'exportation.

Les importations sont soumises à une taxe d'une valeur de t .

Dans une première période cette taxe est uniformément appliquée aux exportations de B et de C.

Le prix des importations taxe incluse est de $X_b + t$ et $X_c + t$ (total des exportations = X_t).

Le prix d'équilibre initial est de P_0 et correspond à l'égalité entre la demande d'importation et l'offre globale d'exportation.

Les quantités de l'offre initiale d'exportation de B et de C sont respectivement de x_{bo} et x_{co} . L'offre totale en terme réel est de x_{To}

Les pays B et C reçoivent tous les deux le même prix $P_0 - t$, prix net du montant des tarifs.

A la période suivante on considère que les produits de B bénéficient d'une franchise totale. L'offre réelle de B sera de x_{b1} et l'offre totale sera de X_{T1} .

Le nouveau prix mondial sera déterminé par le point d'intersection (C) entre la demande M et l'offre mondiale XT_1

On sait que $P_1 \leq P_0$ et que $\frac{\partial XT}{\partial P} > 0$ dans l'hypothèse d'équilibre stable du marché toutes choses égales par ailleurs (absence d'instabilité des institutions politiques).

Ainsi, au prix initial de P_0 versé à B (puisque t devient nulle pour lui et non pour C), son offre d'exportation va croître dans la mesure où :

$$X_b(P_0) > X_b(P_0 - t)$$

Il y aurait alors un excès d'offre au prix P_0 entraînant ainsi une baisse du prix

Mais cette baisse du prix sera inférieure à la baisse des tarifs⁴³. Ce qui fait que le prix perçu par B sera supérieur au prix initial. Ce qui revient à :

$$P_1 > P_0 - t$$

Par contre le prix perçu par C sera inférieur à P_0 . D'où

$$P_1 - t < P_0 - t$$

Cette variation du surplus du producteur et de celui du consommateur pour B et C ainsi que du revenu des taxes pour A sont décrites dans le [graphique 2 ci-dessous](#)

Ils seront représentés par les aires suivantes :

- Surplus positif du producteur pour B = $P_1NE - P_0LM = P_1NUT$
- Surplus négatif du producteur pour C = $P_0QR - P_1SR = P_0QSP_1$
- Surplus positif du consommateur pour A = P_0BCP_1
- Manque à gagner sur les revenus tarifaires pour A = $P_0LUT + ZQVW = t(x_{bo} + x_{co} - x_{cl})$.

Comme on le voit, la mesure préférentielle semble plus avantageuse pour le pays B du fait de la hausse du prix perçu de A, contrairement au pays C du fait de la baisse du prix perçu pour ses exportations.

⁴³ Ce qui peut se justifier du fait du faible poids de B et plus généralement des pays en développement dans les échanges mondiaux

Mais il faut noter que l'impact est ambigu et dépend de l'ampleur du surplus du consommateur (découlant de la création de commerce) et du manque à gagner en terme de taxes (découlant du détournement de commerce).

Si les coûts de production du pays B pour un produit donné sont les plus faibles alors la libéralisation au niveau mondial sera une solution avantageuse pour tous. Dans le cas contraire il y aura perte de bien être. Mais il est probable que les gains ou les pertes de bien être seront faibles s'agissant du pays B si sa part dans le commerce mondiale est négligeable.

Olarreaga et alii(2001) ont étudié le cas d'une ouverture à l'exportation en provenance de l'Afrique subsaharienne (ASS) vers les pays industrialisés et arrivent aux mêmes conclusions.

En faisant appel à un modèle d'équilibre général calculable, ils ont ainsi étudié plusieurs scénarios d'accès en franchise des produits venant de l'ASS.

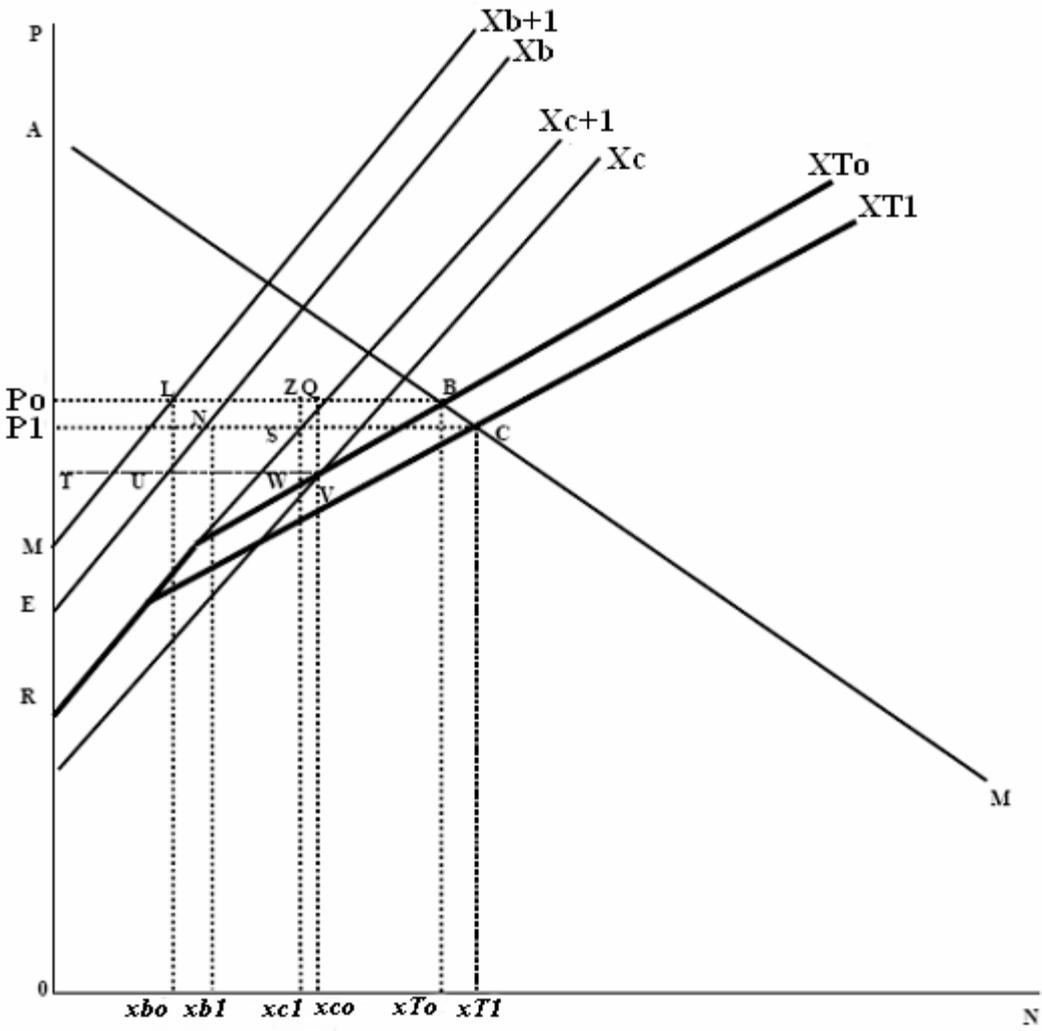
L'impact de la diversion de commerce résultant d'une mesure préférentielle au profit de l'ASS sur les autres pays en développement est très faible. Les exportations de l'ASS sont trop faibles pour avoir un impact sur les prix des marchés d'exportation du groupe de pays industrialisé de l'échantillon⁴⁴. Le seul impact pour ces pays industrialisés se trouve au niveau du manque à gagner en terme de tarif. Il n'y a pas d'impact au niveau du bien être des consommateurs.

Au niveau mondial la perte de bien être ne se ressent qu'au niveau du manque à gagner en terme de taxes, qui est marginal compte tenu des faibles quantités en jeu.

La perte de revenu des autres PED tourne autour de \$650 millions (moins de 0,04% de leur exportation initiale. Dans chacun des scénarios les gains pour l'ASS en terme d'exportation dépassent les pertes subies par les autres PED

⁴⁴ Il s'agit des Etats Unis, de l'UE, du Japon et du Canada

Figure 2 : Effet des préférences en équilibre partiel⁴⁵



⁴⁵ Graphique tiré de Ianchovichina, Elena, A. Mattoo and M. Olarreaga (2002), “Unrestricted Market Access for Sub-Saharan Africa: How Much Is It Worth and Who Pays?”, Journal of African Economies 10(4)

1.2.2 Les conséquences possibles d'une réduction tarifaire

Les conséquences différentielles d'une réduction tarifaire dépendent des produits concernés et des tarifs.

La diminution des prix internes sera égale à la baisse des tarifs si les prix de vente du pays offreurs de préférence restent constants et que les prix mondiaux soient compétitifs.

Autrement dit, si les prix mondiaux sont inférieurs aux prix locaux, la compétitivité prix des produits importés sera plus grande que celle des produits locaux. L'imposition d'un tarif élevé pourrait permettre une plus grande compétitivité interne des produits locaux en renchérissant les produits importés. Une baisse des tarifs correspondrait nécessairement à une baisse des prix des produits importés du même montant que celle des tarifs. Ceci est possible si les producteurs étrangers répercutent cette baisse de tarifs sur les prix. Cela est d'autant plus envisageable lorsque leur marge de manœuvre est importante du fait même de la grande différence qui existe entre prix mondiaux et prix locaux. Les cas du secteur agricole ou du textile peuvent être des exemples où les prix producteurs européens sont supérieurs aux prix mondiaux, si on ne tient pas compte de la différence en terme de qualité.

Rappelons que dans le cas d'un petit pays, le prix mondial est exogène. Par ailleurs cette réduction tarifaire, du fait qu'elle entraîne une baisse de prix permet une croissance de la consommation en fonction de l'élasticité de la demande interne et de l'offre externe.

Les consommateurs du pays offreur de préférence vont connaître un bien être en terme de pouvoir d'achat au détriment de l'Etat (perte de recettes douanières) et des producteurs nationaux. Le partage dépend de la pente de la courbe d'offre domestique.

En fonction du différentiel positif existant entre l'augmentation de pouvoir d'achat, induite par la baisse des tarifs et l'augmentation de la demande du produit libéralisé, on peut assister soit à une croissance de la demande de consommation des autres produits domestiques ou importés ou soit à une augmentation de l'épargne

Le [graphique 3 ci-dessous](#), met en évidence cet impact⁴⁶.

En considérant que l'offre mondiale est élastique.

⁴⁶ Voir Leith, J., Reuber, G., (1969), "The Impact of the Industrial Countries' Tariff Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas : A Comment", *Economica*, n° 141, février 1969, P. 76

DD et SS étant respectivement les courbes de demande et d'offre

MM représente la courbe d'importation

P1 représente le prix d'équilibre de libre échange

P2 représente le prix dans le cas d'un tarif à l'importation positif. Donc $P2 = P1 + \text{tarif}$

La réduction du tarif d'un seul produit manufacturé entraîne une baisse du prix de P2 à P1.

- La consommation augmentera alors de Q4 à Q2
- La production domestique diminuera de Q3 à Q1
- Les importations augmenteront de Q3Q4 à Q1Q2., c'est à dire de M2 à M1

Le raisonnement que nous venons de mener concerne l'impact unitaire d'une baisse du tarif d'un seul produit manufacturé.

Si on élargit la réduction tarifaire à l'ensemble des produits manufacturés on doit s'attendre à ce que la franchise totale entraîne une baisse des prix domestiques équivalente au montant des tarifs.

On observe dans ce cas un déplacement des courbes d'offre et de demande du fait qu'on n'est plus en présence d'un seul produit mais de plusieurs produits. Il faut donc tenir compte des tarifs des autres produits.

Rappelons que la réduction tarifaire est destinée à encourager l'exportation de produits manufacturés par les pays bénéficiaires de cette mesure, initialement exportateurs de matières premières ou au plus, de produits intermédiaires ayant subi une première transformation.

On peut s'attendre alors à constater une baisse des coûts de productions, dans le pays ayant pris cette mesure de franchise, du fait de la libéralisation qui entraîne une baisse des prix à l'importation de produits intermédiaires ou manufacturés, entrant dans la combinaison factorielle des produits finis. Par conséquent, on peut aboutir à une baisse des coûts des produits finis et des prix de vente au consommateur final, dans le pays ayant opté pour une libéralisation.

Dans ces conditions, les courbes d'offre et de demande de produits finis devront donc se déplacer respectivement de SS à S'S' et de DD à D'D'. Quant à la courbe d'importation, elle passera de MM à M'M'.

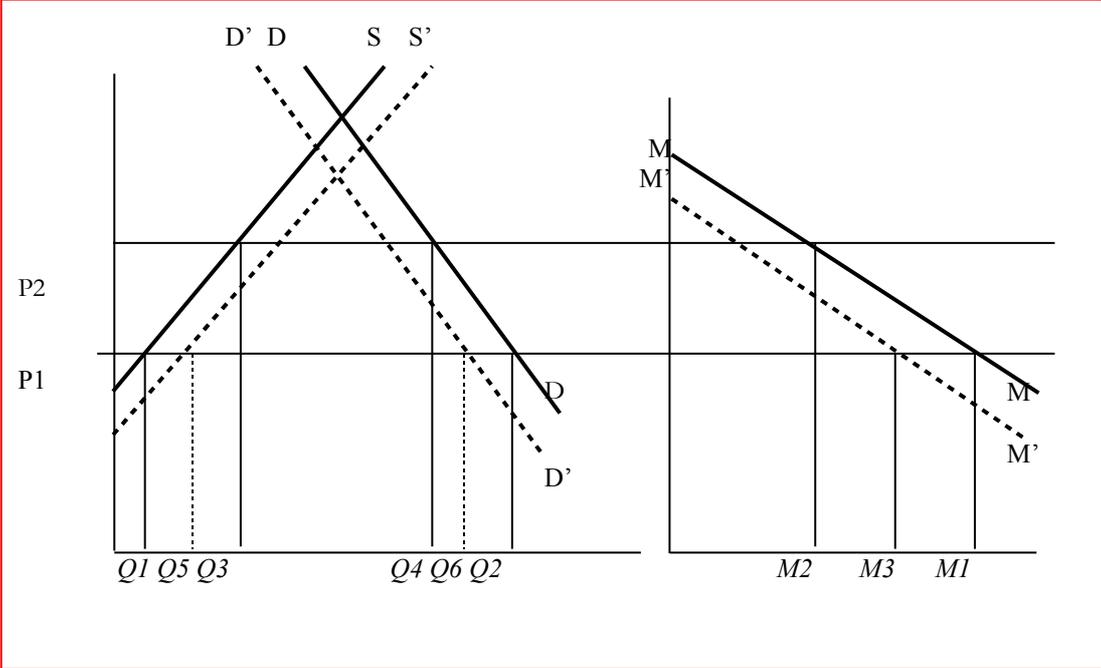
En effet, du fait de la baisse des coûts de production que nous venons de souligner et qui est liée à la baisse des prix à l'importation des inputs, la courbe d'offre se déplacera vers la droite. Pour ce qui est

de la courbe de demande, la baisse des prix des produits finis et intermédiaires est induite par la baisse des tarifs, ce qui entraîne un déplacement de cette courbe vers la gauche.

Les importations passeront ainsi de Q3Q4 à Q5Q6 (respectivement de M2 à M3). On constate ainsi que, toute proportion gardée, l'augmentation des importations est plus faible lorsque la réduction tarifaire touche tous les produits que lorsque qu'elle ne concerne qu'un seul produit.

Donc le nombre de produits tout comme le niveau des tarifs sont à prendre en compte

Figure 3 : Impact de la mesure préférentielle⁴⁷



⁴⁷ Tiré de Leith, J., Reuber, G., (1969), "The Impact of the Industrial Countries' Tariff Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas : A Comment", *Economica*, n° 141, février 1969, P. 76
Cité par Liontas, Alexandre (1973) « Préférences tarifaires et développement », *Economica*.

Chapitre 2 : L'efficacité relative des offres de préférences non réciproques

Comme il vient d'être souligné plus haut, les accords préférentiels non réciproques destinés à soutenir l'effort d'industrialisation des pays en développement ont été multipliés sous l'impulsion de la CNUCED. Les premiers à en bénéficier sont constitués par le groupe des 77.⁴⁸

Mais l'idée d'instaurer des mesures en faveur des nations les plus pauvres n'est pas nouvelle. En effet le principe du « traitement spécial et différencié » est ancien et constituait déjà une des exceptions du multilatéralisme. Ce principe est encore d'actualité au sein de l'OMC et a été un des sujets du cycle de Doha. Ceci démontre l'actualité et l'importance du sujet sur lequel porte notre étude. La Conférence ministérielle de Hong Kong de décembre 2005 est allée dans ce sens avec un certain nombre de décisions prises et datées comme l'élimination des subventions aux exportations agricoles fin 2013, la possibilité pour les pays industrialisés et les PED qui le souhaitent, de donner un accès en franchise de droit et de quotas à 97% des produits des PMA en 2008. D'autres décisions ont été prises comme celle d'une plus grande ouverture dès 2006 au coton d'Afrique subsaharienne⁴⁹.

⁴⁸ Ce groupe compte actuellement 131 membres.

⁴⁹ Une rencontre est prévu le 30 avril 2006 à Genève.

Une première mention de cette mesure en faveur des PED figurait dans la Charte de La Havane et se justifiait par « *l'inégalité inhérente entre les acteurs du système commercial multilatéral* ». Les PED ont par rapport aux pays développés des capacités tout à fait différentes de souscrire à des engagements et des obligations multilatéraux.

En 1954 l'article XVIII-B du GATT autorisait les pays en développement à recourir à des restrictions quantitatives pour des raisons de balance des paiements. En 1965 la partie IV des dispositions du GATT introduisit la notion de commerce et développement. En 1979, la Clause d'habilitation a été introduite à la fin du Tokyo Round

L'Accord de Marrakech revient sur ce concept et insiste sur « *des efforts positifs pour que les pays en développement et les pays les moins avancés s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique* ».

Plus précisément le principe « traitement spécial et différencié » posait la question de la place des PED dans le commerce mondial qui doit être différente. Ainsi était-il important de prendre en compte les difficultés qu'ils rencontraient et « *la nécessité de promouvoir le développement social et économique qui exigeaient que ces pays fassent l'objet d'un traitement différent dans le système commercial multilatéral* » à savoir :

- Une amélioration de l'accès aux marchés pour leurs exportations.
- Une plus grande tolérance en matière d'obligation leur permettant de bénéficier d'une relative flexibilité « *pour suivre des orientations favorisant l'industrialisation et le développement économique* »
- Une plus grande tolérance pour ce qui est de l'application des divers accords du GATT.

A Doha, les gouvernements des pays membres de l'OMC avaient émis leur volonté de renforcer ce principe et de le rendre plus impératif et contraignant. L'idée de base est que le développement devra passer par une insertion dans l'économie mondiale et le traitement spécial et différencié en est un des moyens. Les pays bénéficiaires ne seront pas obligés d'appliquer la réciprocité.

Cependant cette forme de préférence commerciale tout comme les autres formes d'aide au développement n'ont pas toujours donné les résultats escomptés.

Il ne suffit pas d'accorder des préférences ou des aides au développement pour assister à une amélioration des conditions de vie des populations des pays bénéficiaires.

A l'enthousiasme et aux bons sentiments qui avaient guidé les pays donateurs de l'époque, se substitue le réalisme actuel.

Aujourd'hui, plusieurs voix se sont élevées pour demander des comptes sur la façon dont les avantages transférés ont été réellement utilisés dans les pays bénéficiaires.

C'est l'idée même de l'aide au développement qui est de plus en plus sujet à controverse. Il est en effet maintenant admis que l'aide aux pays pauvres est restée inefficace et n'a pas bénéficié à la partie de la population la plus nécessiteuse.

Ainsi peut-on se poser la question des motifs qui ont guidé le geste des pays offreurs et sur l'efficacité des moyens mis en œuvre, tout comme le contexte dans lequel les préférences ont été octroyées. Du côté des bénéficiaires la question serait celle de l'utilisation et de l'impact des ressources ou des moyens transférés sur les économies préférées.

Concernant l'EU, divers accords ont été signés aussi bien avec les pays ACP et le bassin méditerranéen, qu'avec des pays de l'ancien bloc soviétique, accordant de notables avantages tarifaires à l'entrée de leurs produits sur le marché communautaire. Les préférences ACP font cependant exception. Elles ne sont pas réciproques⁵⁰ et se situent au sommet de la hiérarchie des préférences européennes auxquels s'ajoutent des engagements en matière d'aide au développement. Cependant on ne doit pas oublier qu'il s'agit là d'une discrimination par rapport aux autres pays en développement.

Malgré ces aides, les pays ACP sont restés en marge de l'économie mondiale. Le cas des ACP n'est pas unique. La plupart des pays qui ont fondé leur développement et le bien être de leur nation sur la seule aide au développement, qu'elle soit sous forme de préférence commerciale ou de transfert de ressources, n'ont pas enregistré de résultats convaincants.

Dans un premier chapitre nous passerons en revue l'état de la littérature puis nous traiterons dans le deuxième chapitre des difficultés de mise en œuvre d'une offre de préférence non réciproque⁵¹. Dans le troisième chapitre nous aborderons les effets pour les pays bénéficiaires. Dans le quatrième chapitre nous parlerons des conséquences des politiques économiques des pays offreurs de préférences. Une offre de préférence doit aussi tenir compte des capacités d'absorption des pays bénéficiaires tout comme leurs avantages comparatifs. Ainsi nous traiterons dans le cinquième chapitre et le sixième chapitre de la nécessité de prendre en compte la spécialisation du pays bénéficiaire et finir cette partie par la citation des organismes multilatéraux de stabilisation des recettes d'exportation que sont le Stabex, le Sysmin ou encore le fond de stabilisation du FMI.

⁵⁰ Sur ce point précis de la non réciprocity elles ne font pas exception ; le SGP est aussi par nature non réciproque

⁵¹ Pour tout le reste de la présente étude nous utiliserons le terme de préférence pour désigner l'offre de préférence non réciproque

1.3 L'état de la littérature sur les préférences non réciproques

Plusieurs travaux ont été réalisés sur les préférences non réciproques. La plupart mettent en évidence l'insuffisance des avantages que peuvent recevoir les bénéficiaires du fait des conditions liées à l'offre de préférence.

Il en est ainsi des conditions administratives et techniques qui finissent par être difficiles à remplir par les pays bénéficiaires lorsqu'il s'agit de pays pauvres. Ceci conduit nécessairement à une sous-utilisation de l'offre de préférence.

D'autres travaux soulignent le fait que certains schémas de préférence soient confinés à un nombre limité de produits ou de secteurs pour lesquels les pays bénéficiaires n'auraient pas d'avantage comparatif.

Pourtant les arguments de bases sur lesquels a été initié le principe des préférences non réciproques semblaient prédire une issue satisfaisante pour les pays bénéficiaires.

1.3.1 Les arguments de base

L'argument de base est que la petite taille des industries des pays bénéficiaires de préférence, associée à un faible niveau de développement économique, provoque une hausse des coûts de production qui réduit les capacités à tenir face à la concurrence internationale. Ces coûts peuvent provenir des problèmes d'ordre institutionnel comme la corruption, les problèmes d'infrastructure, de crédit, voire de financement ou d'assurance des marchandises exportables

Ainsi, les préférences non réciproques auront un triple impact sur les pays bénéficiaires. Elles stimulent les exportations vers le ou les pays donateurs dans le sens où elles réduisent les contraintes pesant sur la demande d'importation des produits éligibles. Elles sont supposées être incitatrices pour une diversification des exportations. Enfin en troisième lieu, elles favorisent l'attractivité des investissements directs vers les pays ou les régions bénéficiaires.

Il serait donc préférable que les secteurs détenant des avantages comparatifs sur le long terme soient ceux qui vont bénéficier des offres de préférence. Ceci permet d'éviter de confondre l'existence de marges préférentielles avec de vrais avantages comparatifs.

Par ailleurs, les préférences deviennent plus efficaces lorsqu'elles entrent dans le cadre d'une politique globale de développement associée à une mise en place d'une industrie orientée vers l'exportation. Mais il faut noter qu'elles ne sont pas une condition suffisante de développement des exportations.

Considérant l'éventail des tarifs des pays industrialisés où les taux appliqués sur les importations sont d'autant plus élevés que le degré de transformation du produit est important, les préférences non réciproques seraient plus efficacement exploitées si le ou les pays bénéficiaires orientaient leurs exportations vers des produits plus élaborés. Cette volonté politique difficile à mettre en œuvre n'a souvent pas été présente, et les pays bénéficiaires se sont toujours appuyés sur cette rente de situation que constitue l'existence de ces préférences commerciales.

Plusieurs auteurs ont tenté d'expliquer l'efficacité relative des systèmes de préférences. Les premiers travaux ont été provoqués par le rapport de Prebisch.

1.3.2 Les travaux précurseurs des années 60 :

Après le rapport de la CNUCED (1964) déjà cité, sous la direction de Raúl Prebisch, plusieurs travaux ont vu le jour pour donner une vision plus critique de cette forme d'aide au développement

Certains des premiers auteurs considéraient que dans certains cas, les offres de préférences auraient un caractère discriminatoire vis-à-vis des pays non préférés. Elles peuvent alors être la source de détournement de commerce au profit des pays préférés, rappelant ainsi certains éléments des théories vineriennes.

En effet, l'action des préférences non réciproques sur l'expansion des exportations peut être interprétée comme le résultat d'un effet de création et de détournement de commerce induit par les réductions tarifaires. Ces offres de préférences sont une forme de discrimination tarifaire en faveur d'une ou de plusieurs zones géographiques et leurs effets sur le flux des échanges s'interprètent aisément à travers la théorie vinerienne.

S'agissant d'octroi d'une préférence au profit d'un ou de plusieurs pays en développement, ces derniers peuvent ne pas être tenus d'appliquer une contrepartie en retour, le but pouvant en effet être interprété comme une forme d'aide au développement. La création de commerce sera dans ce cas au profit du ou des pays des bénéficiaires, dans les produits ou groupes de produits pour lesquels ceux-ci auraient un avantage comparatif.

Autrement dit il y aurait détournement de commerce lorsque le pays bénéficiaire ne détiendrait aucun avantage comparatif sur les produits qu'il exporte et/ou si ces produits étaient beaucoup moins compétitifs que leurs concurrents non préférés. Dans le cas d'un pays en développement l'exploitation des préférences serait avantageuse sur des produits intensifs en travail peu qualifié ou encore dans des produits banalisés au sens de Vernon (1966) et Balassa, (1982).

En d'autres termes, l'effet « détournement des échanges » pourrait être appréhendé à travers la différence de compétitivité des produits bénéficiaires de préférence sur le marché du donateur par rapports aux produits semblables venant de pays comparables mais non éligibles sur le même marché. Ainsi pourrait-on affirmer que l'impact des préférences non réciproques sur le degré de détournement sera d'autant plus important que le nombre pays bénéficiaires sera faible par rapport à l'ensemble des pays susceptibles d'être éligibles du fait d'une structure d'exportation comparable. Au total cet effet de détournement sera ainsi élevé lorsque les produits favorisés sont moins compétitifs que ceux des autres concurrents. Par ailleurs le risque de détournement de commerce croît avec la marge préférentielle par rapport au tarif NPF.

Ce détournement de commerce pourrait être contrebalancé par l'effet de création lorsqu'il y a une parfaite substituabilité entre les produits préférés et les produits des partenaires commerciaux du pays offreur de préférence.

Il faut cependant souligner que l'impact positif qui vient d'être démontré peut s'avérer d'une ampleur modeste compte tenu de la tendance lourde à la baisse du niveau moyen nominal des tarifs.

Mais, comme il a été rappelé plus haut, le pays bénéficiaire pourrait tirer profit de cet environnement préférentiel pour attirer l'investissement direct et favoriser le développement de la production de biens exportables (Johnson, 1967). Les FMN peuvent utiliser l'existence de préférences non réciproques comme un élément de politique générale internationale⁵².

Patterson (1965) considérait que les producteurs des pays bénéficiaires de préférence seront en concurrence avec ceux des pays offreurs mais aussi avec les autres exportateurs. D'où la question qu'il pose : l'existence d'une marge préférentielle peut-elle constituer un avantage en soi ? La compétitivité doit être une condition nécessaire pour réaliser des gains de part de marché.

Notons par ailleurs que les marges préférentielles bénéficiant aux secteurs détenteurs d'avantages comparatifs, pourraient provoquer des investissements additifs dans ces industries, provoquant ainsi une trop forte spécialisation plutôt qu'une diversification. Cette spécialisation si elle est mal maîtrisée pourrait contribuer à une atrophie du système productif.

Ainsi d'autres auteurs soulignent le risque de spécialisation dans les secteurs favorisés sans détenir d'avantage comparatif. Il faut par ailleurs justifier le choix des pays bénéficiaires et des pays exclus. D'où les problèmes géopolitiques à gérer.

⁵² Il peut s'agir d'une décomposition internationale du processus de production, compte tenu des avantages tarifaires ou des différentiels de coût de production. L'exploitation de ces « facteurs pays » peut se faire par création de filiale ou par *joint ventures*. Le choix de l'une ou de l'autre des modes d'implantation dépendra des marges préférentielles, de la politique gouvernemental, des possibilités de production locales, de la disponibilité des facteurs de production et de la technologie de production

Johnson (1967) mentionne d'autres éléments :

- Les frictions politiques dues à la diversion au commerce et causées par le principe de préférence.
- Les coûts administratifs pour être éligible : les démarches imposées pour respecter les règles d'origine, les formalités douanières etc...
- Tentation des pays offreurs d'utiliser les préférences comme arme politique pour effectuer des sanctions ou pour réaliser des alliances

D'autres entorses à l'efficacité des préférences ont été soulignées :

- L'exclusion des pays compétitifs par le principe de la graduation
- Les politiques commerciales des pays offreurs entraînant des pics tarifaires ou des quotas mais aussi les accords internationaux tels que fut l'AMF

1.3.3 Les différentes analyses empiriques des années 70 et 80

Certaines de ces analyses prédisaient un impact négligeable pour l'économie des pays bénéficiaires et ceci pour plusieurs raisons :

- Le cas où les bénéficiaires n'auraient pas d'avantage comparatif pour les produits éligibles
- Ces pays, souvent pauvres exportent essentiellement des produits de base. Or ces produits sont souvent libres de droit. (Cooper, 1972 ou Murray, 1973, Finger, 1975 et 1976)
- Les politiques tarifaires des pays offreurs, les règles d'origine, les procédures de graduation, les mesures quantitatives et administratives sont autant de facteurs limitatifs de l'effet positif des offres de préférence (Sapir et Lundberg, 1984 Cooper, 1972)

D'autres analyses choisissent d'évaluer les avantages et les coûts de l'offre de préférence en terme de bien être.

Certains auteurs soulèvent le débat sur les effets bénéfiques de la libéralisation des taux NPF pour atténuer l'érosion des marges préférentielles (Baldwin et Murray, 1977). Ozden et Reinhardt (2004), en étudiant le cas du SGP des Etats-Unis trouvent que les pays gradués⁵³ avaient souvent adopté une politique commerciale plus ouverte que les pays qui restent encore éligibles. La graduation est signe de performance commerciale acquise et d'une insertion réussie dans le commerce international. Ceci amène ces auteurs à conclure que l'ouverture et la réciprocité sont gages d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale.

⁵³ C'est souvent le cas de pays qui ne sont plus éligibles au SGP pour cause de performances commerciales telles que le pays offreur juge inopportun de continuer à leurs faire bénéficier des avantages du SGP

Enfin d'autres travaux abordent le problème sous l'angle vinerien déjà posé par des auteurs antérieurs, de la création et du détournement, induits par la discrimination entre les pays préférés et les pays exclus, ou au transfert des exportations du reste du monde vers les pays offreurs de préférence du fait même de l'existence de ces mesures (Sapir, 1981) (Sapir et Lundberg, 1984)

1.3.4 Les analyses récentes effectuées sur l'efficacité des systèmes préférentiels

Certains auteurs regrettent que les préférences non-réciproques ne se soient pas traduites dans la réalité par de réelles ouvertures des économies donatrices. Ceci est surtout lié au fait que, compte tenu des faibles quantités d'échange en jeu, la perte de bien être des pays offreurs de préférence ne sera que très marginale. Ianchovichina, Matto et Olarreaga (2001) mettent en évidence l'impact potentiel d'une réelle ouverture des pays OCDE de leur échantillon sur les pays de l'Afrique subsaharienne (ASS). Ils en concluent une très faible baisse de bien être pour les pays OCDE mais aussi pour les autres PED hors ASS.

Hoekman, Francis Ng et Olarreaga (2001)⁵⁴, mettent en évidence l'impact sur le commerce des pays en développement et des PMA d'une extension de l'offre de préférence vers les produits sujets à des pics tarifaires. Ils expliquent ainsi l'inefficacité de l'offre de préférence de la Quad (UE, USA, Canada et Japon) par le fait qu'elle est surtout concentrée sur des produits à faible taux NPF et n'intéressant pas nécessairement les pays bénéficiaires.

Vernon Topp (2001) souligne les effets pervers de l'offre de préférences sur la baisse de compétitivité des économies favorisées, due à l'effet de rente de situation qui n'encourage pas la recherche de l'optimum.⁵⁵ Le bénéfice de préférence, lorsqu'il n'est pas suivi d'une ouverture commerciale du pays bénéficiaire peut être source d'inefficacité. Dans la plupart des cas, les entreprises du pays travaillant de le secteur favorisé par les préférences seront à l'abri de la concurrence internationale. Ceci peut être source de non compétitivité. En effet, les pays et les firmes bénéficiaires ne feront pas l'effort de gain de productivité ou de modernisation auxquels sont soumis leurs homologues internationaux qui doivent gagner leurs positions sur les marchés mondiaux. Cette absence d'effort en terme de compétitivité peut se manifester par des coûts de production trop élevés et des modes de production inefficaces. Ces entreprises vont malgré tout survivre dans la mesure où les débouchés de leur production sont assurés d'avance. Les gouvernements des pays bénéficiaires seront tentés de maintenir cette situation au lieu de pratiquer l'ouverture et la modernisation du tissu économique. Les recettes d'exportations assurées par les préférences rendent moins urgente toute politique commerciale

⁵⁴ Hoekman, B., Francis Ng, M. Olarreaga (2001), "Eliminating Excessive Tariffs on Exports of Least Developed Countries", Working Paper No 2604, Development Research Group, World Bank, Washington DC, May

⁵⁵ Vernon Topp (2001), "Trade Preferences: Are They Helpful in Advancing Economic Development in Poor Countries?", ABARE Innovation in Economic Research, Report, Canberra, November

volontairement ouverte vers l'extérieur, même si ces politiques étaient nécessaires pour permettre un transfert de technologie et un apprentissage de mode d'organisations plus efficaces. De leur côté les entreprises locales chercheront à tout prix à maintenir le statu quo. Son étude est consacrée en grande partie aux effets du SGP.

Plusieurs autres travaux expliquent la sous utilisation des offres de préférence par la lourdeur des procédures d'éligibilité. Le coût de l'éligibilité qui englobe l'ensemble des contraintes administratives, de normes, et les règles d'origine du produit finissent dans certains cas par pénaliser les pays préférés. Il devient alors moins coûteux d'exporter au taux NPF que de se soumettre au régime préférentiel. Cet aspect des offres de préférence peut être mis en évidence par le taux d'utilisation des mesures préférentielles (Candau, Fontagné et Jean (2004), Hoekman et Çağlar Özden (2005), Manchin (2005)).

Des études récentes ont démontré que sur l'ensemble des produits éligibles, 35% utilisaient effectivement les mesures préférentielles auxquelles ils devraient avoir droit pour entrer dans l'UE.

Brenton and Manchin (2002) démontrent que l'instauration de règles d'origines contraignantes ont du rendre inefficace l'offre préférentielle européenne au profit des PED et des pays Balkans. Les avantages préférentiels ont rarement été utilisés du fait des difficultés à obéir aux règles d'origine. (Candau et Jean, 2005)⁵⁶,

Inama, (2003)⁵⁷ étudie les causes de la sous-utilisation des offres préférentielles de la Quadrilatérale (USA, Canada, UE et Japon). Il s'agit du SGP, de l'EBA et de l'AGOA. Il note une utilisation des avantages préférentiels plus faibles que ce à quoi on pourrait s'attendre. Le caractère très contraignant des règles d'origine et la baisse du taux NPF semblent faire partie des causes possibles

L'existence de taux NPF proches ou égaux à zéro sur les produits intéressants les pays bénéficiaires, a été soulignée par la plupart des travaux récents pour démontrer que ce fait rendait nul l'impact de l'offre préférentielle puisque la marge préférentielle espérée serait presque inexistante. C'est ainsi que l'étude de Manchin (2005)⁵⁸ sur l'année 2000 trouve que 64% des exportations ACP vers l'UE ont un taux NPF nul. Ce qui limite largement les éventuelles marges préférentielles de ces pays. Elle trouve

⁵⁶ Candau F., Jean S. (2005) "Are EU Trade Preferences Under-Utilised ?", Paper presented at the World Bank-WTO conference on Preferences Utilisation, Geneva, June. Aussi Fabien CANDAU & Sébastien JEAN (2005) "What Are EU Trade Preferences Worth for Sub-Saharan Africa and Other Developing Countries?" CEPII, Working Paper No 2005-19 December

⁵⁷ Brenton, P., Manchin M. (2003), "Making EU Trade Agreements Work: The Role of Rules of Origin", World Economy. Cités par CANDAU, FONTAGNE et JEAN (2004). Inama Stefano. (2003), "Trade Preferences for LDCs: An Early Assessment of Benefits and Possible Improvements", UNCTAD, ITCD/TSB/2003 (129p); . Voir aussi Brenton et Manchin (2002) « *Making EU Trade Agreement Work: The role of rules of origin* », CEPS, Document de travail n° 183, mars 2002. <http://www.ceps.be/Pubs/2002/WD183.PDF>
Voir aussi Fabien CANDAU et Sébastien JEAN (2005), " *What Are EU Trade Preferences Worth for Sub-Saharan Africa and Other Developing Countries?*" CEPII, No 2005 – 19 December.

⁵⁸ Miriam Manchin (2005), "Preference utilization and tariff reduction in European Union imports from Africa, Caribbean, and Pacific countries", World Bank Policy Research Working Paper 3688, August 2005

aussi que l'utilisation des mesures préférentielles dépend de l'ampleur des préférences mais aussi des règles d'origine

1.3.5 Les méthodologies empiriques utilisées pour mesurer les effets des offres préférentielles

Beaucoup d'analyses sont fondées sur le SGP comme variable à tester alors que d'autres utilisent le SGP comme référence pour étudier l'efficacité d'un système particulier (CBI, Lomé, EBA, AGOA etc...) ou étudient directement un schéma de préférence.

Le problème essentiel est de déterminer l'impact réel d'un schéma de préférence après contrôle des autres variables. Pour cela plusieurs méthodes ont été envisagées :

- Méthode d'équilibre général (Brown, 1987 pour les USA), OCDE (2004)⁵⁹
- Modèle de gravité avec une variable dummy. Mais la difficulté vient du fait que les préférences peuvent concerner un nombre déterminé de produits à un niveau de désagrégation trop détaillé. Les élasticités à ce niveau de désagrégation sont difficiles à déterminer.

D'autres analyses étudient des indicateurs tels que :

- Le taux d'utilisation : C'est le rapport entre les importations recevant effectivement un traitement préférentiel et les importations couvertes. Il mesure l'utilisation effective de l'offre de préférence. Candau, Fontagné et Jean (2004)⁶⁰, Hoekman et Çağlar Özden (2005)⁶¹, Manchin (2005)⁶².
- Le taux d'utilité : C'est le rapport entre les importations recevant effectivement un traitement préférentiel et la totalité des importations passibles de droits (couvertes ou non). Inama (2003b)⁶³. Cela donne une idée de l'importance relative des préférences dans l'ensemble des échanges soumis à des droits
- Le marge préférentielle : la différence entre le taux de préférence et le taux NPF

⁵⁹ OCDE (2006), « L'érosion des préférences commerciales : incidences économiques potentielles », Document de travail N° 17 établi par Douglas Lippoldt et Przemyslaw Kowalski, TD/TC/WP(2004)30/FINAL « non classifié », 22 mai 2006

⁶⁰ CANDAU, F., FONTAGNE, L., et S. JEAN (2004), « Le taux d'utilisation des préférences dans l'Union européenne », projet provisoire, CEPII, <http://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/1838.doc>

⁶¹ Bernard Hoekman, Çağlar Özden (2005) "Trade Preferences and Differential Treatment of Developing Countries: A Selective Survey", World Bank Policy Research Working Paper 3566, April 2005

⁶² Miriam Manchin (2005), "Preference utilization and tariff reduction in European Union imports from Africa, Caribbean, and Pacific countries", World Bank Policy Research Working Paper 3688, August 2005

⁶³ INAMA, S. (2003), "Trade Preferences and the World Trade Organization Negotiations on Market Access", *Journal of World Trade*, 37(5).

- Le taux de couverture : rapport entre les produits du pays bénéficiaire, couverts par l'offre de préférence et ses produits soumis à taxe.

Candau, Fontagné et Jean (2004) considèrent qu'il est nécessaire pour mieux appréhender une offre de préférence de tenir compte du champ d'application, de l'utilisation et de l'utilité. En ne se fondant que sur l'un seul de ces concepts pour évaluer un schéma de préférence on risque de le sous estimer. Selon eux il est possible qu'un PED bénéficie de plusieurs schéma de préférence mais qu'au bout du compte il ne choisisse que l'un d'entre eux sans que celui-ci soit le meilleur en terme de marge préférentielle. Faire une évaluation sur un seul des schémas risque d'occulter l'ensemble des possibilités qui s'offre au pays bénéficiaire.

D'ailleurs Bureau et Gazellot (2004)⁶⁴ en analysant les offres européennes et américaines dans le domaine agricole trouvent des taux d'utilisation faibles. Mais lorsqu'ils prennent en compte l'ensembles des schémas de préférences en présence ils trouvent un taux d'utilisation des exportation éligibles qui tourne autour de 89% dans l'UE et 88% aux Etats-Unis.

⁶⁴ BUREAU, J.-C. et GALLETOT, J. (2004) *Evaluation de l'utilisation et des motifs de sous-utilisation des préférences dans une sélection de pays moins avancés*, COM/AGR/TD/WP(2004)12/REV2, OCDE, Paris

1.4 L'efficacité relative d'une offre de préférence

A partir de ce qui vient d'être dit, on peut légitimement commencer à douter de l'opportunité des offres de préférence. La majorité des études, qu'elles soient des années 60 ou qu'elles soient récentes, remettent plus ou moins en question l'efficacité des systèmes de préférence pour les pays bénéficiaires.

Les pays qui ont été les plus favorisés sont souvent ceux qui continuent à soutenir le maintien de ce mécanisme malgré des résultats décevants pour la plupart. D'où la question qui est de savoir à qui profite ce système quand on constate que les couches des populations les plus dans le besoin sont loin de ressentir les retombées de cette générosité des pays offreurs. Par ailleurs les populations des pays développés, offreurs de préférence, commencent aussi à se poser la question de l'utilisation effective de ces mesures. De même au Sud on peut légitimement rechercher le mobile pour les pays industrialisés qui les amène à offrir généreusement et sans contrepartie leur aide à ces pays du sud.

1.4.1 Quel intérêt pour le pays bénéficiaire ?

L'argumentation de base ayant guidé les défenseurs de cette forme d'aide était la suivante : les mesures préférentielles doivent permettre l'expansion des secteurs bénéficiaires et provoquer un effet d'entraînement. La croissance globale des exportations qui en résulte devrait provoquer une croissance des importations de biens, un transfert de technologie et de nouvelles méthodes de travail et de management. A long terme cela devrait se traduire par une croissance de la productivité et du bien être. Ceci dépend du degré de protection du marché du pays offreur de préférence pour les produits éligibles. En effet, un marché surprotégé réduit la concurrence des produits étrangers du fait des taxes et des normes imposées aux importations. Dans certains secteurs les prix garantis aux producteurs locaux des marchés protégés peuvent être supérieurs aux cours mondiaux. Ainsi un PED bénéficiant d'un accès préférentiel à ce type de marché bénéficiera d'une marge substantielle.

Cette situation qui vient d'être décrite peut être observée pour ce qui est du marché européen de produits agricoles. En effet, dans ce marché, l'application de tarifs préférentiels peut donner dans certains cas aux bénéficiaires des conditions extrêmement avantageuses. Dans le secteur agricole européen les gains des producteurs favorisés des pays bénéficiaires peuvent plus que doubler les prix mondiaux. (voir [tableau ci-dessous](#)).

Un exemple de cette situation est fourni par les protocoles produits de la convention de Lomé. Ils donnent libre accès à des quantités spécifiées de bananes, de rhum, de sucre et de viande bovine tout

en limitant les distorsions de la PAC et en étendant même certains des bénéfices de la PAC aux producteurs ACP (comme les prix élevés, basés sur les prix aux producteurs européens).

Les conditions d'accès au marché européen pour les pays non éligibles sont dissuasives dans la mesure où le taux NPF pratiqué interdit quasi totalement l'importation de l'UE hors ACP pour ces produits. Le tarif NPF pour les produits protocole est de 100%⁶⁵. Les exportateurs ACP jouissent ainsi d'un avantage par rapport à d'autres exportateurs vers l'Union européenne, mais restent désavantagés par rapport aux autres producteurs européens en raison de la limitation des exportations induite par les quotas et les soutiens de la PAC aux producteurs communautaires

Cependant, cette situation que constitue le protocole produit constitue en elle même une discrimination vis à vis des autres PED. Le problème de la banane en était un exemple. L'avenir des protocoles n'est pas certain dans la mesure où son existence devient de plus en plus difficile à justifier vis à vis des autres PED.

⁶⁵Secrétariat ACP et Commission européenne (1999), « Conséquences pour les pays ACP de l'application du système de préférences généralisées (SGP) », Analyse conjointe des experts pour le Groupe de Négociation n° 3, Bruxelles, 20 avril

Tableau 1 : Price differentials between the EU and world market (1999 – 2000)

Price 1999-2000	EU	World	Price wedge (in %)
	Euro		
Sugar	650	250	160
Sheep Meat	3333	1476	126
Butter	2954	1307	126
Rice (milled)	600	300	100
Whole milk powder	2605	1384	88
Bananas	660	360	83
Cheese	3500	2154	62
Beef Meat	2780	1776	57
Maize	140	92	52
Skimmed milk powder	2055	1419	45
Poultry	1335	977	37
Tomatoes	787	633	24
Wheat	133	118	13
Citrus fruit	485	467	4
Pig meat	1120	1113	1

Source: EC (2000a: 7).

Tiré de : Lucian Cernat, Sam Laird, Luca Monge-Roffarello and Alessandro Turrini (2003), " The EU's Everything But Arms Initiative and the Least-developed Countries"; Discussion Paper No. 2003/47, June 2003 United Nations university; WIDER (World Institute for Development Economix research)

1.4.2 Quel coût pour le pays offreur de préférence ?

Accorder une préférence c'est accepter de perdre des revenus issus des taxes non encaissées. Cependant, l'offre de préférence est souvent encadrée par des obligations imposées au bénéficiaire. Ainsi la marge préférentielle nette destinée au pays bénéficiaire devra tenir compte des coûts d'éligibilité des produits ou de leur conformité aux normes imposées par l'offreur de préférences. Mais ces coûts sont délicats à établir du fait du manque d'informations complètes à ce sujet et de la difficulté à quantifier les normes en terme financier.⁶⁶

La CNUCED (1999)⁶⁷ a effectué pour 1997 le calcul de la perte de revenu due à l'offre de préférence de la part des grands pays développés. La valeur absolue de cette perte est évaluée dans le cadre du SGP et se situe entre 0,2 millions \$ US pour le Canada et 44 millions \$ US pour l'UE.(tableau ci-dessous)

Ces résultats coïncident avec ceux de Elena Ianchovichina, A. Mattoo and M. Olarreaga (2002) déjà cités, qui considèrent que l'impact d'éventuelles mesures préférentielles au profit de l'Afrique subsahariennes est marginal étant donné le faible poids économique que peut avoir ce groupe de pays sur le sens du commerce mondial.

⁶⁶ Sur les normes internationales voir encadré en annexe 3

⁶⁷ UNCTAD (1999), "*Quantifying the Benefits Obtained by Developing Countries from the Generalized System of Preferences*" Note by the UNCTAD secretariat UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.52 7 October 1999 <http://www.unctad.org/en/pub/pu99g3en.htm>

Tableau 2 : Perte de revenu des tarifs sur les importations en provenance des PED sous le schéma SGP, 1997

	Revenu des tarifs perdu sur l'importation à partir des PED(a)	Valeur des tarifs sur les importations à partir des PED	Ratio du revenu perdu du total des importations à partir des PED
	M\$	M\$	%
Canada	0,2	220	0,1
UE (b)	44	3600	1,2
Japon	8	1250	0,6
USA	25	5700	0,4

Notes :

(a) Revenu douanier perdu par le pays importateur en application du taux préférentiel. Il est égal à : $[(NPF - SGP)/(1+NPF)] \times$ (valeur des importations favorisées).

(b) Seulement les PED non ACP. Les ACP bénéficient de Lomé

Le ratio de perte de revenu est donné par :

Ratio = PR/MPED

Avec :

- PR = perte de revenu tarifaire due aux préférences
- MPED = total des importations en provenance des PED

Source UNCTAD (1999)

D'autres analyses plus critiques voient dans l'offre de préférence une autre forme de protectionnisme de la part des pays industrialisés avec la complicité des pays bénéficiaires de préférences.

1.4.3 Quel mobile pour l'offreur de préférence ?

Les offres de préférence seraient-elles en fait un alibi pour une autre forme de protectionnisme déguisé de la part des pays industrialisés avec la complicité des PED bénéficiaires ?

Ces offres peuvent avoir des objectifs différents de ceux proclamés. En effet l'accès à certains marchés surprotégés des pays offreurs de préférences peut être voulu dans le cadre de stratégies sans rapport avec la préférence ou l'aide au développement. La quantité de produits que peut exporter les PED bénéficiaires de l'offre est souvent suffisamment faible pour ne pas avoir d'impact sur le marché interne du pays offreur. Pour ces pays en développement, cette situation favorisée constitue déjà une rente substantielle. Ils seront alors tentés de vouloir à tout prix conserver cet avantage lié à l'accès préférentiel, soutenant ainsi indirectement la politique protectionniste du pays offreur. Le cas des protocoles produits précédemment cités en constitue un exemple dans la mesure où les pays ACP bénéficiaires du protocole banane ont soutenu ce dispositif malgré les arguments des autres PED, appuyés par les Etats Unis et le caractère discriminatoire de cette mesure. La posture de ces pays serait difficilement tenable lorsqu'ils doivent s'allier objectivement avec les autres PED pour lutter contre les subventions européennes et des autres pays développés à leur agriculture.

On a pu constater des divergences entre grand PED agricoles comme le Brésil, l'Inde ou encore l'Argentine (appartenant au groupe de Cairns) et petits pays. Les grands PED agricoles souhaitent une libéralisation totale des produits agricoles contre la volonté des pays industrialisés, alors que les petits pays risquent d'être désavantagés par cette éventualité et sont plus préoccupés par la gestion de leur marché intérieur et une maîtrise des importations.

L'offre de préférence peut aussi être conçue comme une stratégie d'accès au marché des PED bénéficiaires et aux ressources naturelles de ces derniers. En d'autres termes, comme l'ont souligné certains auteurs ⁶⁸ critiques quant aux bonnes intentions de l'Europe lors de la signature de Lomé 1, la prévention contre la perte des marchés d'outre mer aurait été un des motifs à ne pas négliger. Ils considèrent en effet que cette générosité n'était pas gratuite dans la mesure où elle était accordée dans un contexte mondial marqué par le 1^{er} choc pétrolier et la fin du cycle des 30 glorieuses. Ainsi la crainte d'un effet d'imitation pouvant se propager sur l'ensemble du marché des matières premières aurait été un des arguments en faveur de l'accélération du projet pour une coopération plus étroite avec

⁶⁸ Michel Capron (1991), « L'Europe face au Sud. Les relations avec le monde arabe et africain ». In Forum du Tiers Monde, sous la direction de M. Capron, préface de Samir Amin, Ed. Harmattan.

les pays ACP. Le but est de préserver l'accès aux ressources naturelles et d'anéantir d'éventuelles pratiques concertées de la part de PED ou de probables cartels à l'image de l'OPEP. La diffusion de l'offre de SGP a aussi été jugée dans ce sens. Il l'a aussi été en réponse aux critiques formulées par les non alignés et certains économistes tiers-mondistes sur l'échange inégal. (Michel Capron (1991).

1 Chapitre 3 : L'efficacité relative pour les pays bénéficiaires

L'impact des mesures préférentielles n'a pas souvent eu des effets positifs sur les économies ciblées. Les secteurs où de larges préférences ont été accordées, tendent à concentrer l'essentiel de l'activité économique. Les nouvelles opportunités de production nécessitant de nouvelles techniques ne sont pas encouragées. Tout ceci favorise les comportements malthusiens en réduisant la créativité et la capacité à se remettre en question. Ainsi les possibilités de gains à court terme que permet l'offre de préférence tendent à hypothéquer l'effort de recherche d'une croissance équilibrée sur le long terme. Gardner Patterson (1965)

Une offre de préférences sans efforts de la part du pays bénéficiaire peut avoir des conséquences néfastes pour son développement économique.

1.5 Prise en compte des pays bénéficiaires

L'existence de préférence peut provoquer une forme d'effet d'éviction. En effet, du fait même qu'il s'apparente à une forme de rente, le bénéfice d'une préférence non réciproque peut provoquer des effets de déstabilisation de l'allocation des ressources du pays bénéficiaire au profit des activités favorisées. Ceci pourrait entraîner une atrophie de la base industrielle au dépend des secteurs non favorisés, provoquant ainsi un déséquilibre général du tissu économique. Une part importante des moyens de production pourra être orientée vers le secteur favorisé, provoquant ainsi une baisse du niveau de diversification. Ceci ne fait que renforcer la dépendance du pays bénéficiaire vis à vis d'un nombre limité de produits d'exportation ([Le tableau ci-dessous](#))⁶⁹. La vulnérabilité face aux chocs externes tels que la baisse des cours, une décision unilatérale de l'offreur de préférence de réviser les termes de l'accord⁷⁰, voire une catastrophe naturelle, seront autant de facteurs qui peuvent hypothéquer l'économie du pays bénéficiaire de préférence.

⁶⁹ Ce tableau nous montre les degrés de dépendance vis-à-vis des produits de protocole de Lomé.

⁷⁰ Dans le cas du SGP par exemple puisque Lomé est une convention bilatérale dont les termes ne sont modifiés qu'à la suite d'une négociation entre les parties.

Tableau 3: Dépendance des pays bénéficiaires à l'égard de leurs exportations de produits couverts par un protocole (exprimée en pourcentage du total des recettes provenant des exportations vers l'UE)

Part de ces exportations sur le total des exportations vers l'UE	Sucre	Viande bovine	Bananes	Rhum
plus de 70%	St Kitts & Nevis		Ste Lucie, Dominique	
40-70%	Guyana, Belize, Swaziland, Barbade,	St Vincent		Trinité & Tobago
10 - 40%	Fidji, Maurice, Jamaïque, Trinité & Tobago	Botswana	Belize, Grenada, Jamaïque	Bahamas
1 - 10%	Malawi, Tanzanie, Madagascar	Namibie, Zimbabwe	Suriname, Cap-Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire	Guyana, Barbade, Jamaïque

Source : Infokit Lomé, " Les dispositions commerciales de l'UE à l'égard des États ACP : Les protocoles relatifs aux échanges agricoles -- Impact et options No. 5 - juin 1997

La baisse de la volonté politique en matière de diversification et l'incapacité des gouvernements à capitaliser les avantages préférentiels du pays vers les industries non favorisées peuvent augmenter la vulnérabilité du secteur favorisé face aux chocs externes. Ces chocs peuvent venir d'une révision unilatérale des offres de préférence de la part du pays offreur, tout comme des risques naturels⁷¹. L'impact des chocs externes est d'autant plus grand que l'essentiel de la production et de l'emploi proviendrait des seules industries favorisées.

En effet, la certitude pour le pays bénéficiaire de préférence, de pouvoir écouler ses produits peut constituer une source d'inefficacité. Les pays se trouvant devant une telle situation ne sentiraient pas le besoin de trouver une compétitivité internationale.

Par ailleurs, les secteurs ciblés par l'offre de préférence feront l'objet de convoitises de la part des éventuels investisseurs à la recherche de profits certains. A terme le coût à l'entrée dans ce secteur peut augmenter, rendant ainsi le montant du capital initial hors de portée pour les nouveaux entrants potentiels. En effet, la possibilité d'une augmentation des bénéfices escomptés renchérit le coût d'acquisition du capital initial et allongera le délai de récupération. S'agissant du domaine agricole, on peut assister à une concentration de la production autour de la culture d'exportation au détriment des cultures vivrières. Ces situations ont été à l'origine du développement de la culture de rente dans

⁷¹ C'est le cas du risque qui pèse sur la reconduction de l'offre de préférence (cas de gradation unilatérale) ou du risque lié à des désastres naturels comme la sécheresse ou d'autres catastrophes de ce type, s'agissant de préférences agricoles

certains pays ACP bénéficiant de protocole produit ou de la compensation du Stabex⁷². Ceci peut à moyen terme évincer la culture vivrière principale source de sécurité alimentaire.

Les détenteurs initiaux des capitaux des secteurs favorisés vont ainsi bénéficier d'un effet d'aubaine.

L'ensemble de ces éléments qui viennent d'être mentionnés ne favorise pas la compétitivité dans la mesure où ils contribuent à l'accroissement des coûts fixes, rendant les industries favorisées incapables de capitaliser cet avantage préférentiel en vue de gagner des marchés hors de la zone préférentielle.

On peut donc dire que les politiques menées dans les pays bénéficiaires jouent un rôle important dans le succès des avantages préférentiels offerts par les pays industrialisés. L'absence de politique domestique d'accompagnement vers une plus grande ouverture, source de compétitivité constante et une plus grande diversification, source de réduction de l'impact des chocs externes, peut rendre inopérantes les ambitions d'une offre préférentielle.

La préférence, si elle est faite pour des raisons plus politiques qu'économiques, peut avoir des effets de diversion au détriment d'autres PED non favorisés, créant ainsi une discrimination entre pays aux niveaux de développement comparables comme c'est le cas de Lomé. Cette discrimination ne sera pas forcément avantageuse pour les pays bénéficiaires. Elle peut même créer des situations défavorables à la compétitivité.

1.5.1 Les situations défavorables à la capitalisation du bénéfice de préférence

L'existence de préférences isole l'économie bénéficiaire de la réalité du marché mondial. En effet, cette hyper protection derrière la barrière préférentielle déconnecte l'industrie bénéficiaire des canons mondiaux en terme de coûts et de productivité puisque le prix d'achat ou la quantité à exporter sont garantis.

Les secteurs favorisés ne se sentent plus obligés de réduire leurs coûts de production afin de gagner de la compétitivité puisque les débouchés sont assurés. Ces coûts de production élevés, en diminuant la compétitivité sur les marchés internationaux, réduisent les opportunités de gain de parts de marché hors du pays donneur de préférences. Ceci va limiter les possibilités de croissance de ces industries favorisées et encourager les producteurs de pays bénéficiaires à demander plus de préférence ou en tout cas à les maintenir. Cela incitera à long terme les pouvoirs publics à ne plus envisager d'encourager les politiques innovantes sur le plan social et industriel permettant de créer des gains de

⁷² C'est le cas de l'inflation du prix des terres consacrées à la production des produits de protocole dans le cadre de Lomé et de la tendance induite à la monoculture de rente. Voir Hoekman, Ng et Olarreaga (2001), "Eliminating Excessive Tariffs on Exports of Least Developed Countries", Development Research Group, World Bank, 1818 H Street, NW, Washington, DC, USA.

productivité et une baisse des coûts de production. Or ces politiques pourront à long terme s'avérer être plus rationnelles puisqu'elles vont permettre une plus grande souplesse permettant aux industries nationales de prendre part aux nouvelles opportunités du marché mondial.

On peut donc dire que ces situations feront que les gouvernements des pays favorisés seront tentés par la facilité en ne menant pas une politique rigoureuse de croissance. Comme dans le cas de Lomé, ils vont reposer les fondements de leur politique économique sur l'existence de ces préférences et sur leur élargissement potentiel. On assiste donc à des situations de faible productivité, dues à des coûts de production élevés, à une inefficacité et une rigidité du système de production. Les producteurs locaux seront fatalement condamnés à n'exporter que vers le marché du pays offreur de préférences. Puisque n'ayant pas été confrontés à l'âpreté de la concurrence internationale, ils n'auront pas les armes pour gagner des parts de marché. Ceci risque de provoquer une situation de dépendance qui ne fait qu'accroître la vulnérabilité du pays bénéficiaire

1.5.2 Les mesures préférentielles comme source de dépendance commerciale et de vulnérabilité

Comme il vient d'être souligné, l'existence de débouchés à l'abri de la concurrence risque d'empêcher toute recherche de compétitivité. Nous avons aussi évoqué l'effet d'éviction exercé par le secteur favorisé sur les autres secteurs, entraînant une forte concentration des exportations autour d'un nombre limité de produits. Cette situation finit par créer des liens commerciaux exclusifs entre les pays bénéficiaires et le pays offreur de préférences.

L'exclusivité de ces liens et la concentration des exportations peuvent avoir de graves conséquences pour l'économie du pays bénéficiaire. C'est le cas lorsque le pays donateur annule ou réduit les marges préférentielles en élargissant la liste des pays bénéficiaires de préférence ou en décidant de réduire le taux NPF.

D'ailleurs une étude menée par Hedi Bchir, Fontagné et Sébastien (2004)⁷³ tente d'analyser le cas d'une forte spécialisation des pays bénéficiaires et ses conséquences dans le cas d'une libéralisation des produits non agricoles. Ils concluent que plus la spécialisation sera forte plus la libéralisation aura des conséquences lourdes pour les pays dépendants des préférences. Ils trouvent que les conséquences seront néfastes dans les secteurs comme le textile et l'habillement, notamment sur les marchés américains et européens. Cette érosion ne sera pas compensée par les produits de base, exportés par les Pays bénéficiaires de préférence du fait, entre autre, de l'instabilité de ce secteur.

⁷³ HEDI BCHIR, FONTAGNÉ., SÉBASTIEN (2004), "L'accès aux marchés des produits non agricoles : les enjeux du Cycle du développement", CEPII, Paris, France ; document préparé pour une conférence (Empirical Trade Policy Conference on Strengthening Analytic Capabilities to Support Trade Negotiations), au Département américain du commerce et au Centre international Woodrow Wilson, Washington, DC, 22-23 janvier

Mais il est important de noter avant tout que l'existence de préférences n'est qu'une explication parmi d'autres de la dépendance commerciale. Des facteurs historiques et géographiques, tout comme la proximité de grands pays développés ont aussi un rôle non négligeable. Ce sont souvent ces facteurs qui entrent en considération dans le cas des relations UE – ACP.

En effet, les relations historiques et politiques de l'UE avec l'Afrique expliquent en partie le fait que l'Europe reste le premier partenaire commercial des ACP. En 2005, elle est le premier débouché commercial de l'Afrique subsaharienne (tableau 4 ci-dessous), suivie des USA. Mais les exportations des ACP vers l'UE sont peu diversifiées et inégalement réparties.

Ainsi un petit nombre de pays concentre l'essentiel du commerce UE – ACP. Au niveau des zones ACP, c'est l'Afrique de l'Ouest qui totalisait en 2002 37% des exportations vers l'Europe. Les Caraïbes et le Pacifique totalisent respectivement 11% et 2% des exportations ACP.⁷⁴

Cependant malgré tout la part des ACP dans les échanges européens n'a cessé de baisser au profit des autres PED non-ACP (tableau 5 ci-dessous). Cette baisse tendancielle du commerce ACP avec l'Europe se retrouve au niveau mondial (tableau 6 et 7 ci-dessous).

Il faut aussi noter que la politique intérieure ou extérieure du pays offreur de préférence peut avoir des conséquences même involontaires sur les capacités du pays bénéficiaire à tirer profit de cette mesure.

⁷⁴ Voir http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2003/october/tradoc_113864.pdf

Tableau 4:ACP (exclude South Africa)'s Trade balance with main partners (2005)

The major import partners				The major export partners				The major trade partners			
Rang	Partners	Mio euro	%	Rang	Partners	Mio euro	%	Rang	Partners	Mio euro	%
	World	125297	100,0		World	124495	100,0		World	249792	100,0
1	EU	32461	25,9	1	USA	44427	35,7	1	EU	61411	24,6
2	USA	16239	13,0	2	EU	28950	23,3	2	USA	60665	24,3
3	China	8273	6,6	3	China	12763	10,3	3	China	21036	8,4
6	Japan	4162	3,3	5	Japan	2446	2,0	7	Japan	6608	2,6
14	Australia	2082	1,7	8	Canada	1760	1,4	10	Australia	3624	1,5
16	New Zealand	1640	1,3	9	Australia	1542	1,2	14	Canada	2835	1,1
20	Canada	1075	0,9	10	Korea	1 423	1,1	19	New Zealand	1751	0,7
	NAFTA	17987	14,4		NAFTA	46480	37,3		NAFTA	64467	25,8
	Latin America	7621	6,1		Latin America	6728	5,4		Latin America	14349	5,7
	ASEAN	5787	4,6		ASEAN	2198	1,8		ASEAN	7985	3,2
	Medit.Countries*	1361	1,1		EFTA	910	0,7		EFTA	1943	0,8
	EU Candidates	1161	0,9		Medit.Countries*	708	0,6		Medit.Countries*	2069	0,8
	EFTA	1033	0,8		EU Candidates	460	0,4		EU Candidates	1621	0,6

Notes :

- NAFTA: Canada, Mexico, USA.
- Latin America: 20 countries.
- EU Candidates: Bulgaria, Croatie, Romania, Turkey
- EFTA: Iceland, Norway, Switzerland.
- Mediterranean countries *excluding Turkey: Algeria, Cisjordanie Gaza , Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Morocco, Syria, Tunisia.
- ASEAN: Brunei, Cambodia, Indonesia, Laos, Malaysia, Myanmar, Philippines, Singapore, Thailand, Vietnam.

Tableau 5: EU Trade with main partners (2005)

The major import partners				The major export partners				The major trade partners			
Rang	Partners	Mio euro	%	Rang	Partners	Mio euro	%	Rang	Partners	Mio euro	%
	World	1176055	100,0		World	1061836	100,0		World	2237891	100,0
1	USA	163057	13,9	1	USA	251657	23,7	1	USA	414714	18,5
2	China	158098	13,4	2	Switzerland	81980	7,7	2	China	209894	9,4
3	Russia	106766	9,1	3	Russia	56445	5,3	3	Russia	163211	7,3
4	Japan	73243	6,2	4	China	51796	4,9	4	Switzerland	148334	6,6
5	Norway	67 474		5	Japan	43 663	4,1	5	Japan	116906	5,2
6	Switzerland	66 354		6	Turkey	41 849	3,9	6	Norway	101 261	4,5
7	Turkey	33 492		7	Norway	33 787	3,2	7	Turkey	75 341	3,4
13	Libya	19 473	1,7	8	United Arab Emir	25 288	2,4	8	Korea	53 456	2,4
14	India	18 911	1,6	9	Canada	23 681	2,2	9	Canada	40 855	1,8
15	Singapore	18 219	1,5	10	Romania	21 825	2,1	10	India	40 021	1,8
16	Canada	17174	1,5	11	India	21 110	2,0	11	Brazil	39 287	1,8
17	South Africa	16 731	1,4	12	Australia	20710	2,0	20	Australia	30182	1,3
	NAFTA	189219	16,1		NAFTA	292100	27,5		NAFTA	481319	21,5
	EFTA	136648	11,6		EFTA	119333	11,2		EFTA	255981	11,4
	ASEAN	70809	6		EU Candidates	81216	7,6		EU Candidates	139277	6,2
	Latin America	64201	5,5		Medit.Countries*	59822	5,6		Latin America	118758	5,3
	EU Candidates	58061	4,9		Latin America	54557	5,1		ASEAN	115775	5,2
	Medit.Countries*	54679	4,6		ASEAN	44966	4,2		Medit.Countries*	114502	5,1
	ACP Countries excl S Africa	36138	3,1		ACP Countries excl S Afr	30 763	2,9		ACP Countries excl S Africa	66902	3

Notes :

- NAFTA: Canada, Mexico, USA.
- Latin America: 20 countries.
- EU Candidates: Bulgaria, Croatie, Romania, Turkey
- EFTA: Iceland, Norway, Switzerland.
- Mediterranean countries *excluding Turkey: Algeria, Cisjordanie Gaza , Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Morocco, Syria, Tunisia.
- ASEAN: Brunei, Cambodia, Indonesia, Laos, Malaysia, Myanmar, Philippines, Singapore, Thailand, Vietnam.
- World excluding Intra-EU trade and European Union: 25 members.
- Source: EUROSTAT (Comext, Statistical regime 4) DG TRADE 15-sept-06

Tableau 6: ACP TRADE WITH THE WORLD* (Mio ecu/euro)

Years	1980	1990	1999	Years	1980	1990	1999
Imports	22270	40786	72961	Exports	23257	36544	59045
ACP world* share	2,1	2,1	1,7	ACP world* share	2,4	2	1,5
Trade balance	987	-4242	13916				

Tableau 7: EU TRADE WITH ACP (Mio ecu/euro)

Years	1980	1990	2000	Years	1980	1990	2000
Imports	21721	20986	28551	Exports	17985	17407	26334
Share of EU Total	7,7	4,7	2,7	Share of EU Total	8,5	4,4	2,8
Trade balance	-3736	-3579	-2217				

World*: Intra-EU exclu

Sources: EUROSTAT (COMEXT, CRONOS) FMI (DOTS)

WEFA (WMM), Brussels, July 2001; DG TRADE A2/CG/RQ

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_112019.pdf

1.6 Les effets secondaires des politiques économiques des pays offreurs de préférences

Comme il a déjà été souligné plus haut, les objectifs des préférences commerciales offertes aux PED peuvent être théoriquement louables. Mais leur efficacité dépend aussi de toute une série de facteurs.

L'offre de préférence devrait tenir compte des produits pour lesquels les pays bénéficiaires auraient un grand intérêt et pour lesquels ils seraient en mesure d'assurer les quotas alloués.

Rappelons aussi que parallèlement aux offres de préférences, il existe au niveau des pays offreurs une politique commerciale dont les effets sur le commerce des pays bénéficiaires, qu'ils soient voulus ou non, sont réels.

1.6.1 Les effets de politiques commerciales des offreurs de préférence

La politique tarifaire du pays offreur de préférence aura nécessairement des conséquences sur les pays bénéficiaires. Un des moyens de mettre en évidence les difficultés révélées par les politiques tarifaires et leur impact sur l'efficacité des offres de préférences est l'analyse des pics tarifaires. Berg (1996), Stoeckel and Borrell (2001), Hoekman, Ng et Olarreaga (2001), tout comme Vernon Topp (2001), Brenton and Takako Ikezuki (2005)⁷⁵ prennent les taux supérieurs ou égaux à 15% comme significatifs de l'existence d'un pic tarifaire.

Pour ces auteurs le choix des pics tarifaires comme instrument de mesure de l'efficacité de préférence se justifie dans la mesure où ils peuvent toucher des produits ou des secteurs pour lesquels les pays bénéficiaires de préférences seraient plus compétitifs. Dans de tels cas ces pics peuvent être interprétés comme des indicateurs de protection. Il s'agit dans certains cas de secteurs intensifs en main d'œuvre et où les PED ont d'importantes capacités d'exportation. Selon ces auteurs, les importations totales de la Quadrilatérale, de produits à pic tarifaire ont été 92,8 milliards \$ en 1999.⁷⁶ (voir [tableau ci-dessous](#))

Notons par ailleurs que l'OMC et la CNUCED définissent les pics tarifaires comme toute ligne à 6 chiffres du système harmonisé au-dessus de 15%.

⁷⁵ Stoeckel and Borrell (2001), « Preferential Trade and developing countries : Bada id, Bad Trade », Center for International economics, N° 01/116, Camberra, Australie.

BERG, E. 1996. « Dilemmas in Donnor Aid Strategies». Workshop on External Resources for Development. Netherlands Economic Institute, Rotterdam.

Paul Brenton and Takako Ikezuki (2005), "The Value of Trade Preferences for Africa", Trade Note May 16, 2005, World Bank International Trade Department

⁷⁶ Il s'agit des principaux produits agroalimentaires tels que le sucre, les céréales, le poisson, le tabac, certaines boissons alcoolisées, les fruits et légumes, le textile, les vêtements et les chaussures.

Près de 60% (55,2% + 1,3% + 2,7%) des importations de la Quadrilatérale pour ces produits viennent des pays bénéficiant de préférences (des PED, des PMA, des ACP PMA et des ACP non PMA).

Il y a 200 à 300 lignes de cette sorte aux USA, dans l'UE et au Japon. Le Canada en compte plus de 700.⁷⁷

Le tarif moyen NPF de ces pays de la Quadrilatérale est de 28,0% pour les produits à pic tarifaire, soit plus de 4,52 fois la moyenne globale non pondérée des tarifs (qui est de 6,2%).

22,2 milliards des revenus tarifaires collectés par ce groupe de pays industrialisés proviennent des importations des produits à pics tarifaires. Plus de la moitié (11,8) représente la contribution des pays bénéficiant de préférences. Les PMA qu'ils soient ACP ou non, ont dû contribuer pour près de 200 millions de dollars et les ACP non PMA pour 600 millions de dollars

Quant aux importations de l'UE soumis à des pics tarifaires :

Pour ce qui est des ACP non PMA, l'UE a collecté 570 millions de \$ en provenance de ces pays du fait des pics tarifaires. Notons par ailleurs que le montant global collecté par l'UE du fait des pics tarifaires (qu'il soit le fait de pays préférés ou soumis au régime NPF), s'est élevé à 8,9 milliard \$ dont plus de la moitié provient des pays bénéficiant des divers schémas européens de préférences (4,3 + 0,03 + 0,57).

Notons que 3,4% des importations européennes sont soumises à des pic tarifaires. Parmi les pays bénéficiant de préférences, les ACP non PMA constituent le groupe dont les exportations vers l'UE supportent le plus le poids des pic tarifaires. En effet, 15% des produits exporté par les ACP non PMA vers l'UE sont soumis à des pics tarifaires. Ce pourcentage est largement supérieur que celui que supportent les autres PED (4,9%) qui normalement bénéficient d'un régime préférentiel moins avantageux que Lomé.

Ces données sont à rapprocher avec celles relatives au montant des importations européennes. En 1999, 27,1 milliards \$ des importations européennes concernaient des produits soumis à des pics tarifaires. Les pays bénéficiaires de préférences en assuraient 19,5 (soit 16,5 + 0,3 + 2,7).

Avec seulement 2,7 milliards des importations de l'UE soumis à des pics tarifaires, les ACP non PMA semblent à première vue non touchés par ce problème. Comment expliquer le fait que le pourcentage des produits à pic tarifaires exportés par les ACP non PMA (15,0%) soit comparable à celui des autres

⁷⁷ Entre 6% et 14% des lignes tarifaires des 4 régions développées à 6 chiffres du système harmonisé sont au-dessus de 15%

PED (16,5%) alors que les sommes concernées sont très différentes (2,7 milliards pour les ACP non PMA et 16,5 milliards pour les autres PED) ? Deux remarques peuvent être fournies :

- Le commerce des ACP est caractérisé par un volume d'exportations trop faible. Le problème est que 15% (soit 2,7 milliards \$) de cette faible exportation seraient soumis à des pics tarifaires malgré les accords de Lomé qui mettent ces pays au sommet de la hiérarchie de préférences européennes.
- Une deuxième remarque concerne l'utilisation effective des préférences et leur couverture. Au vu de ces données peut-on dire que les préférences de Lomé ne couvriraient pas l'ensemble des produits pour lesquels les ACP seraient en mesure d'exporter ? Ou bien s'agit-il d'une sous utilisation des préférences due aux difficultés à satisfaire aux règles d'origine et qui pousseraient les pays bénéficiaires de préférence à utiliser le droit commun NPF ? Cette remarque a déjà été faite par d'autres auteurs : (Özden and Reinhardt, 2004), (Manchin, 2005), (Candau, Fontagné, Jean 2004).⁷⁸ Le manque d'information sur les conditions d'utilisation des préférences, la difficulté à respecter les obligations relatives aux règles d'origine, aux normes sanitaires et sociales, mais aussi les exceptions relatives aux produits sensibles sont autant de facteurs limitant l'intérêt et l'utilisation effective des mesures préférentielles. En 2000 le taux d'utilisation des préférences de la part des ACP non PMA était de 49,4% (Manchin, 2005)

⁷⁸ Özden, C. and Reinhardt, E. (2004), "The Perversity of Preferences: GSP and Developing Country Trade Policies", 1976-2000, World Bank Working Paper 2955.

Miriam Manchin "Preference utilization and tariff reduction in European Union imports from Africa, Caribbean, and Pacific countries" Tinbergen Institute, Rotterdam, World Bank Policy Research Working Paper 3688, August 2005

CANDAU, FONTAGNE, JEAN (2004), "The utilisation rate of preferences in the EU" Preliminary and incomplete draft To be presented at the 7th Global Economic Analysis Conference, Washington D.C., 17-19 June 2004

Tableau 8 : Tariff peaks and imports by Quad, 1999

Tariff Peak Product(at HS 6-digit Level)	USA	EU15 /a	Japan	Canada	All Quad
No. of Tariff Peak Products (mfn>=15%) /b	307	317	233	732	1077 /e
Of which:					
- Agriculture Products /b	48	290	178	85	364 /e
- Industrial Products /b	263	27	55	647	713 /e
- % Agriculture Products /b	15,64	91,48	76,39	11,61	
- % Industrial Products /b	85,67	8,52	23,61	88,39	
Nombre total de lignes tarifaires	311	317	233	732	
Tariff Peak Products as % of All Tariff Lines	6,1	6,2	4,6	14,3	7,8 /f
Average MFN Tariff Rates (unweighted in %):					
- Tariff Peak Products	20,8	40,3	27,8	30,5	28,0
- All Products	5,0	7,4	4,3	8,3	6,2
Maximum Rate	121,0	251,9	170,5	342,7	221,5
Total imports of Tariff Peak Products (US\$ billion) Of which	41,2	27,1	15,8	8,7	92,8
- All Preferential & GSP Countries	26,3	16,5	4,8	7,6	55,2
- Least Developed Countries /c	0,9	0,3	0,03	0,09	1,3
- ACP Developing Countries /d		2,7			2,7
Share of Tariff Peak products in total imports (%) Of which	4,6	3,4	4,9	4,6	4,2
- All Preferential & GSP Countries (%)	6,6	4,9	2,8	4,8	5,2
- Least Developed Countries /c	15,0	2,8	2,6	30,2	11,4
- ACP Developing Countries /d		15,0			
Import Revenue Collection in Tariff Peak Products from the World (in Billion of US\$) Of which	5,4	8,9	6,3	1,6	22,2
- All Preferential & GSP Dev. Countries	4,6	4,3	1,4	0,7	11,0
- Least Developed Countries /c	0,2	0,03	0,001	0,02	0,2
- ACP Developing Countries /d		0,57			0,6

Notes:

/a Excludes all EU intra trade in world totals

/b No overlapping items in the Quad aggregates

/c Based on the United Nations classification of 48 countries

/d Based on fourth Lomé Convention for 59 Africa, Caribbean and Pacific (ACP) low income countries. Includes a large number of LDCs.

/e Number of non-overlapping categories.

/f This is the simple (unweighted) average across Quad countries. Note that of the 5032 tariff lines at the 6 digit level of the Harmonized System, 21 percent (1077/5032) includes a tariff peak item in at least one Quad member.

Sources: OECD pour les tarifs NPF, OMC pour les tarifs préférentiels et l'ONU Comtrade Statistics pour les données commerciales.

Tiré de Hoekman, Ng et Olarreaga (2001) et Vernon Topp(2001)⁷⁹

⁷⁹ Hoekman, B., Francis Ng, M. Olarreaga (2001), "Eliminating Excessive Tariffs on Exports of Least Developed Countries", Working Paper No 2604, Development Research Group, World Bank, Washington DC, May

1.6.2 Les effets de politiques macro économiques des offreurs de préférences

Les politiques de soutien à certains secteurs sensibles des pays offreurs peuvent être sources d'inefficacité. Ces politiques sont souvent une réponse aux difficultés que rencontrent ces secteurs et à leurs conséquences sur l'emploi national. Elles peuvent dans certains cas être légitimes lorsqu'elles constituent un soutien aux revenus des salariés et des producteurs locaux ou une nécessité de maintenir l'activité économique dans les régions sinistrées suite au déclin des industries lourdes comme la sidérurgie ou les mines en France et à la sauvegarde de la paix sociale, voire de répondre aux objectifs d'aménagement du territoire. Il en est ainsi des politiques de soutien à l'agriculture. Ces politiques malgré, leur caractère national, peuvent avoir un impact inattendu sur les pays bénéficiaires de préférences.

Dans la plupart des pays industrialisés le secteur agricole a fait l'objet d'une attention particulière. Il a souvent bénéficié d'une forte protection obéissant à des besoins divers qui peuvent être d'ordre économique, politique, voire culturel.

Ces subventions dont bénéficie ce secteur peuvent, suivant leur type, porter un grand préjudice aux producteurs des pays en développement⁸⁰.

Cette surprotection de ce secteur dans les pays industrialisés le déconnecte de la conjoncture mondiale. L'effort d'adaptation aux variations de l'offre et de la demande mondiale repose donc entièrement sur les producteurs des autres pays dont notamment ceux des PED. La surproduction encouragée par ces soutiens réduit les prix des producteurs des PED et soumet leurs recettes à une plus grande instabilité⁸¹

Les pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux, sont objectivement incapables de compenser leurs pertes au moyen de mesures de rétorsion.⁸²

L'Uruguay Round a prévu une réduction du soutien⁸³ à l'agriculture et des subventions directes à l'exportation. Il a contribué à la réduction des subventions à l'exportation, mais ses résultats

⁸⁰ FMI (2002), « Améliorer l'accès au marché : pour une plus grande cohérence entre l'aide et le commerce », Étude thématique du FMI, 21 mars 2002

⁸¹ Selon l'étude thématique du FMI (2002), le soutien total des pays de l'OCDE à l'agriculture, par le biais de mesures douanières et de transferts budgétaires, s'est monté à 327 milliards de dollars US, soit 1,3% du PIB, en 2000. Selon l'étude de l'OCDE dont il est fait référence, les recettes agricoles brutes étaient supérieures de 52% à ce qu'elles auraient dû être sans ces aides.

⁸² Voir Cotton Advisory Committee (Commission consultative sur le coton); Cotton and Wool Outlook, USDA, 3/2002 (Perspectives sur le coton et la laine, Ministère américain de l'agriculture); estimations des services du FMI relatives à l'allègement PPT. Voir aussi OCDE, (2001), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation, 2001* (Paris, OCDE). Voir aussi : Banque mondiale, (2001), *Global Economic Prospects 2002* (Washington, Banque mondiale).

⁸³ Notons que la protection concerne un certain nombre de produits (lait, bœuf, céréale). Mais ne concerne pas les produits tropicaux

apparaissent modestes dans l'ensemble. De plus, ces engagements étaient de nature générale et ne portaient pas sur des produits spécifiques, ce qui a autorisé une hausse sensible du soutien à certains produits.

Mais comme nous l'avions précédemment souligné la Conférence ministérielle de Hong Kong de décembre 2005 avait permis de prendre des décisions datées afin de pallier les insuffisances dans l'application des mesures d'ouverture⁸⁴.

Mais il est important de souligner que la libéralisation du commerce agricole pourra entraîner une croissance des échanges et une croissance économique. Cependant il est à noter que l'impact sur les PED importateurs nets de produit alimentaires et les PMA risque de ne pas être positif. On peut citer les problèmes liés à l'importation de produits alimentaire à des coûts soutenables, la capacité de ces pays à financer ces types d'importations. A cela on peut mentionner la nécessité pour ces pays de continuer à bénéficier des facilités du FMI et de la Banque Mondiale. Il est tout aussi important pour ces pays qu'un intérêt soit apporté au problème du maintien de l'aide alimentaire et de l'assistance technique, parallèlement au processus de libéralisation des produits agricoles des pays industrialisés.

Pour le cas des ACP, une libéralisation risque de remettre en cause le bénéfice des protocoles produits. Du fait qu'ils sont aussi importateurs nets de produits agricoles, une libéralisation totale les priverait d'éventuelles aides de la part des pays développés. Comme on peut le constater, le problème n'est pas aussi simple qu'on pourrait le supposer. Il ne suffit pas de libéraliser. Mais il faut tenir compte des situations des pays fragiles.

Toujours est-il que l'offre de préférence, dans la mesure où elle encourage les exportations des pays bénéficiaires vers le pays offreur et plus tard vers le reste du monde, concerne un certain nombre de produits éligibles selon des critères définis. Ces exportations, lorsqu'il s'agit de PMA ou de pays ACP, sont pour la plupart composées de produits de base. Ainsi l'offre de préférence pour être efficace ne devrait pas ignorer la spécialisation du pays demandeur, ses potentialités et ses points faibles.

⁸⁴ On peut citer : l'élimination des subventions aux exportations agricoles fin 2013, la possibilité pour les pays industrialisés et les PED qui le souhaitent, de donner un accès en franchise de droit et de quotas à 97% des produits des PMA en 2008, et une plus grande ouverture dès 2006 au coton d'Afrique subsaharienne

1.7 L'obligation de prendre en compte la spécialisation du pays bénéficiaire.

Comme nous venons de le démontrer, l'offre de préférence devrait permettre au pays bénéficiaire de profiter de l'effet d'entraînement sur le reste de l'économie locale. D'où l'importance du choix du secteur bénéficiaire de la préférence qui doit être en mesure de provoquer une dynamique en amont et en aval.

Pour ce qui est de Lomé c'est en grande partie le secteur primaire qui exploite les préférences offertes par l'UE. Ce n'est que dans de rares cas que ces préférences ont été transformées et ont engendré une diversification ou un début d'industrialisation. Le cas le plus souvent cité est celui de l'Ile Maurice. Mais il n'est pas certain que ce pays serait en mesure de supporter la concurrence internationale en dehors de l'abri des préférences européennes. Le textile qui constitue une réussite mauricienne s'est développé dans le contexte des accords multifibres.

Le reproche qui a été fait aux ACP c'est justement de s'être disqualifiés de la concurrence mondiale en ne mettant pas à profit le dispositif de Lomé. L'essentiel de l'activité d'une majorité d'ACP est occupé par le secteur des produits de base

Beaucoup d'auteurs de l'économie du développement et de l'économie agricole s'accordent pour considérer que la concentration de l'activité autour du secteur des produits de base ne constitue pas un bon vecteur de la croissance et du développement. (Bonjean (1997), Deaton. (1999), Swaray. (2002), Araujo (1995) etc...) ⁸⁵ Mais on reconnaît que dans beaucoup de cas la sortie vers une plus grande diversification constitue un pas difficile à franchir compte tenu des intérêts en jeu. Il s'agit dans certains cas d'un secteur de survie d'une grande partie de la population.

⁸⁵ Deaton, A. (1999) "Commodity Prices and Growth in Africa", *Journal of Economic Perspectives* 13, 3: 23-40. Swaray, R. (2002) "Volatility of Primary Commodity Prices: Some Evidence from Agricultural Exports in Sub-Saharan Africa," *Discussion Papers in Economics* No. 6. York: University of York. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.york.ac.uk/depts/econ/dp/0206.pdf>. Bonjean, C. A. (1997) "Termes de l'échange: De la baisse tendancielle au chaos", *Revue d'économie du développement* 1: 105-128. Araujo, C. (1995) "Les producteurs brésiliens et l'instabilité des prix: Différences de comportement entre le Nord et le Sud," *Canadian Journal of Agricultural Economics* 43, 3: 443-461. Conte, B (2002) "La détérioration des termes de l'échange des pays du Sud," http://conte.montesquieu.u-bordeaux.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/La_DTE.pdf. Hewitt, A. (1993) "Commodity Market Instability and Compensatory Financing: Why Stabex Failed," in Nissanke, M. et Hewitt, -Adrian (eds.) *Economic Crisis in Developing Countries: New Perspectives on Commodities, Trade and Finance* (Essays in honour of Alfred Maizels) London: Pinter, 79-88. Akiyama, T., Baffes, J., Larson, D. et Varangis, P. (2001) *Commodity Market Reforms: Lessons of Two Decades* Washington, D. C.: Banque mondiale

1.7.1 Les problèmes liés à la spécialisation sur les produits de base

L'une des caractéristiques des produits de base est l'extrême volatilité de leurs cours. Plusieurs travaux ont été réalisés sur ce problème parmi lesquels Deaton (1999), Swaray (2002), Bonjean (1997), Araujo (1995), Conte (2002), Hewitt (1993), Akiyama, Baffes, Larson et Varangis, P. (2001).

Parallèlement à cet aspect, les pays pauvres, spécialisés dans les produits primaires se trouvent dans l'incapacité d'agir sur les prix de leurs exportations ni sur ceux de leurs importations. Cette situation contribue à la détérioration des termes de l'échange.

1.7.1.1 La détérioration des termes de l'échange - thèse de Singer-Prebisch

Les travaux de Raul Prebisch et Hans Singer ont beaucoup contribué au débat sur les causes et la nature de la détérioration des termes de l'échange du fait du progrès technique et de l'évolution des prix⁸⁶.

En effet, l'une des explications parmi d'autres vient du fait d'un paradoxe lié à l'existence de groupes de pression dans les pays développés alors que ces mêmes groupes sont absents dans les PED. Ainsi, dans les pays développés, des gains de productivité sur les produits manufacturés ont tendance à se combiner avec une hausse des salaires sous l'effet des groupes de pressions syndicaux. Par contre, dans les PED, les gains de productivité réalisés dans les produits primaires sont soumis à des baisses de salaires dues à l'absence de groupes organisés.

Théoriquement, si l'on raisonne dans un environnement concurrentiel on devrait s'attendre à ce qu'une croissance de la productivité se traduise par une baisse des coûts de production ou de la durée du travail, voire une baisse des prix.

Dans ce contexte de croissance de la productivité, cette rigidité des salaires à la baisse, dans les pays industrialisés, peut entraîner une augmentation du revenu, et de la production. Il peut ainsi en résulter une croissance de la demande d'importation de produits primaires.

Par conséquent, toujours en environnement concurrentiel, les pays spécialisés dans les produits primaires devaient bénéficier d'une hausse des prix de leurs exportations, suite à la croissance de la demande d'importation de ces produits par les pays industrialisés. Ce qui va à l'encontre de la thèse Prebisch.

⁸⁶ Singer H. W., (1950), *The distribution of gains between investing and borrowing Countries*, American Economic Review, Vol. 40, May.

Raul Prebisch (1959) : *Commercial Policy in the underdeveloped countries* American Economic Review, Papers and Proceedings 49, may

D'où l'explication de Prebisch (1959) par les élasticités et les types de pays :

- Dans les PED producteurs de produits de base, on est en présence d'une inélasticité de la demande de produits de base et d'une élasticité infinie de l'offre de travail. Cette élasticité de l'offre de travail dans ce secteur suppose une main d'œuvre excédentaire avec un salaire qui n'augmente pas.
- Dans les pays développés producteurs de produits manufacturés, on est en présence d'une élasticité revenu supérieur à 1 et d'une rigidité des salaires à la baisse. Cette rigidité des salaires empêche la baisse des coûts de production et contribue à la hausse des prix ou à son maintien.

Ainsi les produits primaires seraient soumis à un environnement concurrentiel faussé puisque la hausse de la demande ne se traduit pas par une hausse des cours. Par contre les produits manufacturés évolueraient dans un cadre oligopolistique ou de concurrence monopolistique faussée puisque la croissance de la productivité n'engendre pas une baisse des coûts ou des prix.

Cette situation constitue une des sources de l'absence de pouvoir des petits PED sur le marché des produits primaire, mais aussi de l'instabilité des recettes d'exportations de ces pays.

1.7.1.2 La spécialisation dans les produits de base et l'instabilité des exportations

Selon le rapport du secrétariat de la CNUCED(1999)⁸⁷, la part des produits de base dans le commerce mondial hors combustibles a régulièrement diminué depuis la fin des années 1960. De 25,5% en 1970 - 1972, elle est tombée à 14,1 % en 1996 - 1997.

L'étude de la Banque mondiale, (1991)⁸⁸ ne fait que confirmer ce constat : une croissance d'une demande mondiale de produits de base qui est inférieure à celle des produits manufacturés.

Dans le même rapport de la CNUCED cité ci-dessus, la demande de produits manufacturés, quant à elle, continue à augmenter d'environ 8,6% par an depuis le début des années 80. Mais le problème du double comptage peut relativiser ce résultat.

Ce double comptage est surtout à prendre en compte lorsqu'il s'agit de produits manufacturés. La spécificité de ces produits tient au fait qu'ils peuvent être à la fois des produits finis tout en étant des produits intermédiaires.

⁸⁷ CNUCED (1999), « L'économie mondiale des produits de base : évolution récente, crise financière et transformation des structures de marché », Rapport du secrétariat de la CNUCED, 16 juillet 1999, TD/B/COM.1/27,

⁸⁸ Banque Mondiale. 1991. "Global Economic Prospects and the Developing Countries". Washington DC : Banque mondiale.

Dans une situation de décomposition internationale du processus de production, le volume global des échanges de produits manufacturés agrège aussi bien les produits finis que les produits finis mais entrant dans le montage d'autres produits finis.

Par ailleurs, certains produits intermédiaires peuvent faire l'objet d'importation et réimportation avant de devenir des produits finis. Cette aspect du commerce transfrontalière a été remarquée entre la Chine et Hong Kong ⁸⁹.

Ce phénomène est caractéristique des produits manufacturés. Les produits primaires sont moins sujet au double comptage⁹⁰.

L'utilisation du concept de valeur ajoutée permettrait de mettre en évidence cet aspect des transactions internationales de produits manufacturés. La valeur ajoutée créée sur place est beaucoup plus importante lorsqu'il s'agit de produits primaires que dans le cas de produits manufacturés, sujets à des importations de produits intermédiaires.

En effet, les produits primaires, par leur nature, ne sont pas le résultat d'un assemblage d'autres produits. La création de valeur sera encore plus importante lorsque ce produit primaire est transformé sur place avant son exportation. D'où « *l'importance du commerce des produits de base pour le développement, qui va bien au-delà de ce que les statistiques du commerce mondiale paraissent indiquer.* » (CNUCED, 1999)

Nous pouvons donc dire que cette baisse statistique du commerce des produits de base doit être analysée avec beaucoup de réserves. On peut même dire que nous assistons à une remontée de la demande mondiale de produits primaires durant ces dernières décennies avec le développement de la puissance commerciale de la Chine. En effet, avec des taux de croissance à 2 chiffres, l'activité économique chinoise a certainement modifié cette tendance. Les besoins de ce pays en matières premières et en produits intermédiaires nécessaires au soutien de son développement économique semblent être à l'origine des tensions qui existent dans le secteur des produits primaires⁹¹.

⁸⁹ OMC (2004), « Évolution du commerce mondial en 2004 et perspectives pour 2005 » Des pièces finies et qui ont été fabriquées en Chine peuvent être réimportées vers la Chine à partir de Hong Kong pour y être assemblées. Voir http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2005_f/its05_general_overview_f.pdf

⁹⁰ L'exemple donné est celui des véhicules automobiles exportés et qui sont souvent assemblés à partir d'éléments importés. Il se peut que certains de ces éléments aient été, à leur tour, assemblés à partir de pièces importées. Les parts respectives des voitures de tourisme, des pièces pour véhicules à moteur et des moteurs à combustion interne dans les échanges internationaux sont de 5,5 %, 2,5 % et 1 %. La simple addition de ces postes conduit à surestimer l'importance relative des positions liées à l'automobile, donc à sous estimer celle d'autres postes, les matières premières par exemple, pour lesquels le double comptage est beaucoup moins fréquent.

⁹¹ La hausse du cours du fer et de l'acier, la volonté du gouvernement chinois de trouver de nouveaux partenaires commerciaux notamment en Afrique confirment cette volonté d'assurer ses approvisionnements en matière premières et en produits intermédiaires vitaux pour son développement.

A côté de la Chine, on peut aussi noter que la croissance de l'économie mondiale durant ces dernières décennies ajoutée à celle de certains PED, ont eu des effets conjugués sur la hausse des cours de la plupart des produits de base en 2005 et 2006, selon les données de la Banque mondiale⁹²

Cette croissance générale des prix s'observe aussi au niveau des produits pétroliers que des produits non pétroliers⁹³. A cela s'ajoute une expansion de la demande spéculative, ajoutée à une baisse des stocks.

Par ailleurs la hausse du prix du pétrole a contribué à la hausse de certains produits agricoles du fait de la hausse du coût de certains intrants lié au cours de l'énergie⁹⁴.

Mais il ne faut pas oublier que cette situation positive du marché des produits de base ne peut qu'être favorable pour les pays bénéficiaires de préférence, notamment la majorité des ACP et les PMA. Pour ces pays, ces produits sont vitaux tant en matière de recettes d'exportation que de survie d'une grande partie de leur population majoritairement paysanne. Cela justifie alors l'importance pour eux du renforcement et de la pérennité de ce secteur.

Ce secteur contribue à l'autosuffisance alimentaire. Il faut cependant souligner le caractère contradictoire des deux objectifs que sont la sauvegarde de l'autosuffisance alimentaire et le besoin de devise qui nécessite l'exportation de la production agricole. C'est d'ailleurs dans ce sens que la plupart de ces PED dépendants ont choisi l'exportation de leur production. Ceci compte tenu de la taille de leur marché intérieur. En conséquence, leur survie économique est déterminée par l'évolution des cours mondiaux des produits de base.

Cette situation rend ces pays plus sensibles aux chocs externes dus aux fluctuations des prix, et aux variations des termes de l'échange⁹⁵.

La dégradation des termes de l'échange à long terme peut aussi être due à la concurrence des matières synthétiques. Même si ces produits synthétiques peuvent aussi être d'origine agricole. Cette concurrence des produits synthétiques et des matériaux composites agit indirectement sur la croissance de la demande de produits de base⁹⁶. Par ailleurs, les variations des quantités de ces produits de base restent essentiellement déterminées par les conditions naturelles, en dehors d'éventuels progrès techniques. Il en découle alors une rigidité de l'offre à long terme par rapport aux variations des prix enregistrées.

⁹² World Bank (2007) "Global Economic Prospects 2007: Managing the Next Wave of Globalization"

⁹³ La hausse du cuivre a été de 64 %, celle du zinc de 110 % et celle du nickel de 144 %.

⁹⁴ Les produits agricoles pouvant être des substituts au pétrole ont vu leur cours augmenter.

⁹⁵ Déjà cité : Deaton (1999), Swaray (2002), Bonjean (1997), Araujo (1995), Conte (2002), Hewitt (1993), Akiyama, Baffès, Larson et Varangis, P. (2001). Voir aussi Calabre (1995), Maizels (1994)

⁹⁶ L'évolution de ces dernières années de la demande de « produits naturels » laisse penser à un renversement de tendance.

Par conséquent le fonctionnement du marché, notamment celui des produits agricoles, est souvent marqué par des déséquilibres récurrents avec une succession de phases d'abondance et de pénurie au niveau de l'offre (Calabre, 1995)⁹⁷. De ce fait les économies fortement dépendantes de ces produits se trouvent fragilisées.

A cela s'ajoute le fait que la demande soit exogène et est déterminée par l'évolution économique que connaissent les principaux pays demandeurs, en l'occurrence les pays industrialisés. Ce qui correspond à un quasi-oligopsonne (Maizels, 1994)⁹⁸.

Face à cela on aboutit à une surcapacité structurelle due au niveau relativement élevé d'homogénéité des produits exportés entraînant une impossibilité de jouer sur la différenciation. A cela s'ajoute une grande difficulté à se diversifier. Il n'y a que de rares cas où un pays ou groupe de pays détiennent une position dominante⁹⁹.

Alors pourrait-on se poser la question de savoir s'il est nécessaire de s'appuyer ou d'entretenir un secteur qui concentre autant de handicaps ? Mais pour ce qui est du secteur agricole il semble que son traitement n'obéit pas toujours aux mêmes réalités que les autres biens marchands, ce qui fait sa singularité. La politique agricole commune tient une place importante dans le dispositif européen malgré le niveau avancé de développement de ce groupe de pays. Les USA détiennent un secteur agricole à la dimension de ce pays. Cependant à la différence des grands pays développés, le secteur agricole des PED n'est pas bien taillé pour aborder la concurrence internationale. Ce secteur lorsqu'il s'agit des pays industrialisés bénéficie d'un large soutien de la part de l'Etat.

Les subventions accordées au secteur agricole des pays développés semblent avoir permis une croissance de leurs exportations. Entre 1980 et 1996, la progression annuelle des exportations de denrées agricoles primaires et de produits agricoles transformés en provenance des pays membres de l'OCDE a été respectivement, de 2,5 % et 6,5 %. Une partie de cette production va vers les PED, créant ainsi une concurrence insurmontable pour les producteurs locaux.

Et l'on peut se demander quelle légitimité accorder aux offres de préférences lorsqu'elles sont difficilement exploitables. En effet l'insuffisance des ressources de ces Etats et la forte concentration de leurs d'exportations autour d'un nombre limité de produits constituent un handicap sérieux pour ces pays. L'offre de préférence, pour qu'elle soit efficace devrait en prendre acte.

⁹⁷ Calabre, S. 1995, « Matières premières. Marchés mondiaux, déséquilibres, organisation ». Paris. Ed. Economica.

⁹⁸ Maizels, A. (1994), "The Continuing Commodity Crisis of Developing Countries". *World Development* 22(11) : 1685-1695.

⁹⁹ Notons que la position dominante de la Côte d'Ivoire risque à long terme d'être plus contestable avec l'entrée de l'Asie dans le marché du cacao.

1.7.2 Les handicaps d'une forte concentration des exportations

La concentration des recettes d'exportation autour d'un nombre limité de produits ne fait qu'aggraver la situation du pays et sa fragilité face aux variations des cours ou aux chocs externes sur lesquels il n'aurait pas de prise. C'est le cas de mauvaises récoltes ou encore de période de sécheresse, s'agissant de produits agricoles.

Selon la CNUCED (2002)¹⁰⁰ le nombre de PED et de PMA qui continuent d'être tributaires des produits primaires, y compris les combustibles, pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation était, en 1999, de 88 sur les 145 pour lesquels des données étaient disponibles.

Beaucoup de PED et PMA continuent ainsi de dépendre d'un petit nombre de produits de base pour leurs recettes d'exportation (FAO, 2002), (UNCTAD, 1995)¹⁰¹ (voir tableaux ci-dessous et annexe 4):

- trois produits assuraient plus de la moitié des recettes d'exportation totales de 61 pays en développement en 1990.
- 46 pays en développement étaient dans cette situation en 1999, dont 22 exportaient principalement des combustibles. (UNCTAD, 1995).

Plusieurs solutions ont été avancées pour réduire cette dépendance source d'instabilité et d'impossibilité de mener une politique à long terme. Il s'agit entre autre de la diversification, d'une plus grande ouverture des marchés et de la recherche d'une meilleure compétitivité.

Pour ces pays, notamment les PMA¹⁰² dépendant d'un petit nombre de produits de base pour leurs recettes d'exportation, les effets des fluctuations des cours sont amplifiés au niveau local compte tenu de la taille de leurs économies.

¹⁰⁰ CNUCED (2002), « diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA » ; Réunion d'experts, Note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.18/2, 19 avril 2002

¹⁰¹ FAO (2002), Dépendance des pays en développement à l'égard des exportations d'un seul produit agricole: étendue du problème et tendances. Voir aussi UNCTAD(1995) *Commodity Yearbook*, World Bank, 1997, World Development Report

¹⁰² CNUCED. *Les pays les moins avancés Rapport 2002*. Publication des Nations Unies, n° F.02.II.D.13, New York et Genève, 2002.

L'effet multiplicateur d'une baisse du revenu des agriculteurs est élevé, car ceux-ci consacrent une grande partie de leurs revenus à l'achat de produits fabriqués dans le pays même. Badiane O., Ghura D., Goreux L. et Masson P. (2002)¹⁰³, CNUCED, (2002)¹⁰⁴, Combes et Guillaumont (2000)¹⁰⁵

La diversification de la structure des exportations devrait permettre d'atténuer les risques. Mais pour réussir une diversification dans le secteur des produits primaires, il serait nécessaire que les cours des différentes exportations puissent engendrer des effets de compensation en cas de chute de cours ou des effets concomitants dans le cas d'une hausse.

Cependant le problème majeur auquel sont confrontés ces pays est la nature même de ces biens qui, lorsqu'ils sont agricoles, sont par définition des produits de première nécessité correspondant donc à une demande rigide.

Ainsi, dans certains pays industrialisés mais aussi dans la plupart des pays à revenu intermédiaire il existe des systèmes de compensation. Ceux-ci avaient été mis en place dans la plupart des pays ACP sous la forme de caisses de stabilisation.

¹⁰³ Badiane O., Ghura D., Goreux L. et Masson P. (2002), "Cotton sector strategies in West and Central Africa." World Bank Policy Research Working Paper 2867, juillet 2002: 13. Par exemple, la baisse de 30 % des cours du coton a entraîné une baisse de 3 % du PIB du Mali. De même, la réduction de moitié des cours du café a signifié un manque à gagner de 2 % pour le PIB de l'Ouganda. Ce sont les petits producteurs qui font surtout les frais de cette situation.

¹⁰⁴ CNUCED (2002), « Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité », Rapport du secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/54, 26 novembre 2002. Par exemple, le Ghana exporte principalement du cacao et de l'or et importe du pétrole. Entre 1998 et 2000, les cours du cacao et de l'or ont diminué de 47 % et 5 %, respectivement, tandis que le cours du pétrole augmentait de 116 %. Cette situation s'est inversée en 2001-2002 avec une hausse de 76 % des cours du cacao et une baisse de 15 % des cours du pétrole. Voir Badiane O., Ghura D., Goreux L. et Masson P. (2002), "Cotton sector strategies in West and Central Africa." World Bank Policy Research Working Paper 2867, juillet 2002: 13. La baisse de 30 % des cours du coton a entraîné une baisse de 3 % du PIB du Mali. La réduction de moitié des cours du café a signifié un manque à gagner de 2 % pour le PIB de l'Ouganda

¹⁰⁵ Combes J.-L. et Guillaumont P. (2000) « Volatilité des prix des produits primaires, vulnérabilité et développement. » CERDI, *Etudes et Documents*, E 2000.14, juin.

Tableau 9 : Part des produits agricoles sur le total des exportations de biens des Pays en développement

Produits	Plus de 50% de dépendance	Entre 30% et 50% de dépendance	Dépendance De 20% à 30%
Sucre		Saint Christophe et Nevis 35 %, Cuba 35 %	Belize 26 % Guyana 24 % Fidji 23 % Maurice 20% Swaziland 20 %
Café	Burundi 79 % Éthiopie 64 %, Ouganda 59 %, Rwanda 56 %	Sierra Leone 32 %	Nicaragua 27 % El Salvador 24 % Guatemala 24 % Honduras 23 %
Banane	Sainte-Lucie 54 %	Saint-Vincent 37 %	Dominique 27 % Équateur 24 % Costa Rica 21 % Panama 23%
Coton		Bénin 33 % Mali 30 % Tchad 37 % Burkina Faso 39 %	Togo 23 % Somalie 23 %
Cacao	Nioué 71 % São Tomé et Príncipe 69 %	Côte d'Ivoire 36 %	Ghana 24 %
Tabac	Malawi 59 %		Zimbabwe 22 %
Noix de cajou		Guinée-Bissau 48 %	
Citrouille		Tonga 44 %	
Coprah		Vanuatu 43 % Kiribati 42 %	
Soja		Paraguay 39 %	
Noix muscade		Grenade 38 %	
Vanille		Comores 34 %	
Thé			Kenya 26 %
Arachide			Gambie 20 %

Source : FAO, *Dépendance des pays en développement à l'égard des exportations d'un seul produit agricole: Etendue du problème et tendances*, 2002 (analyse portant sur la période 1997-1999).

Tableau 10 : Pays dont une partie des recettes d'exportation reposent sur un seul produit

(valeur moyenne des exportations, en dollars, 1992-97)

	Pour 50 % ou plus de leurs recettes d'exportation	Pour 20 à 49 % de leurs recettes d'exportation	Pour 10 à 19 % de leurs recettes d'exportation
Moyen-Orient			
Pétrole brut	Arabie Saoudite, Bahreïn, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Koweït, Libye, Oman, Qatar, Rép. du Yémen	Émirats arabes unis, Rép. arabe syrienne	Égypte
Aluminium			Bahreïn
Afrique			
Pétrole brut	Angola, Rép. du Congo, Gabon, Nigéria	Cameroun, Guinée équatoriale	Algérie
Gaz naturel		Algérie	
Minerai de fer		Mauritanie	
Cuivre	Zambie		Rép. dém. du Congo
Or		Afrique du Sud, Ghana	Mali, Zimbabwe
Bois d'œuvre (feuillus africains)		Guinée équatoriale	Gabon, Ghana, Rép. Centrafricaine, Swaziland
Coton		Bénin, Mali, Soudan, Tchad	Burkina Faso
Tabac	Malawi	Zimbabwe	
Café arabica	Burundi, Éthiopie	Rwanda	
Café robusta	Ouganda		Cameroun
Cacao	São Tomé-et-Príncipe	Côte d'Ivoire, Ghana	Cameroun
Thé			Kenya, Rwanda
Sucre		Maurice	Swaziland
Hémisphère occidentale			
Pétrole brut	Venezuela	Équateur, Trinité-et-Tobago	Colombie, Mexique
Cuivre		Chili	Pérou
Or			Guyana
Coton			Paraguay
Café arabica			Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua,
Sucre		Guyana, St.-Kitts-et-	Belize
Bananes		Honduras, St.-Vincent	Costa Rica, Équateur, Ste-Lucie
Farine de poisson			Pérou
Riz			Guyana
Europe et Asie et Pacifique			
Pétrole brut		Azerbaïdjan, Brunei Darussalam, Norvège, Papouasie-Nlle-Guinée, Russie	Indonésie, Kazakhstan, Vietnam
Gaz naturel	Turkménistan		
Aluminium		Tadjikistan	
Cuivre		Mongolie	Kazakhstan, Papouasie-Nlle-Guinée
Or		Papouasie-Nlle-Guinée	Ouzbékistan

Bois d'oeuvre (feuillus d'Asie)		îles Salomon, RDP lao	Cambodge, Indonésie, Myanmar, Papouasie-Nlle-Guinée
Bois d'oeuvre (résine)			Lettonie, Nouvelle-Zélande
Huile de coprah et de coco	Kiribati		
Coton		Ouzbékistan, Pakistan	Azerbaïdjan, Tadjikistan, Turkménistan

Source : Paul Cashin, Hong Liang et C. John McDermott, « Chocs sur les prix des produits de base : les mécanismes de stabilisation sont-ils efficaces? », FMI, Finances & Développement / Septembre 1999

1.7.3 La légitimité des instruments de stabilisation des recettes d'exportation en accompagnement à l'offre de préférence

Sur le plan théorique, un pays a intérêt à intensifier l'exploitation du facteur de production relativement abondant par rapport à ses partenaires commerciaux. Par ce biais, cet avantage factoriel attire les investissements directs internationaux et crée un effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie.

Cependant comme il vient d'être mis en évidence, une spécialisation dans le secteur des produits de base peut fragiliser l'économie d'un pays, surtout s'il s'agit d'un PMA. Ajoutons à cela que le principe des avantages comparatifs ne s'applique pas totalement dans le cas des produits agricoles venant des PMA ou des ACP. En effet même dans le domaine des produits tropicaux leur position commerciale reste fragile dans la mesure où ils ne sont pas les seuls groupes de pays évoluant dans ce secteur. Des régions comme l'Amérique latine et l'Asie du sud se situent dans les mêmes latitudes climatiques que les pays ACP et sont en mesure de fournir les mêmes variétés de produits. Sur le marché des produits tropicaux l'Amérique latine et l'Asie du sud peuvent être plus compétitifs que leurs homologues ACP¹⁰⁶. A ce sujet, des pays d'Asie comme le Viet Nam et l'Indonésie ont programmé l'accroissement de leurs surfaces de culture de café et de cacao.

Par ailleurs, les produits ACP, si elles sont exportables, ne sont pas plus compétitives que ceux des grands pays agricoles disposant de surfaces plus importantes, d'un système de crédit et d'assurance performant, d'un équipement agricole et des quantités permettant d'inonder les marchés mondiaux.

Rappelons de façon générale que dans le secteur agricole, il existe un nombre limité de pays en mesure de produire à des prix compétitifs et ces pays sont souvent des pays industrialisés ou à revenu intermédiaire (c'est le cas de l'Australie, de l'Argentine, des USA ou du Brésil)¹⁰⁷. Les moyens dont ils disposent sont hors de portée des PMA et des ACP. Pour ce qui est des produits tropicaux, même si ces pays détiennent un avantage, ils ne sont pas en mesure d'en fixer les prix. Là encore quelques

¹⁰⁶ Le Viet Nam est devenu le 2^{ème} producteur mondial de café robusta après le Brésil, Ce pays compte aussi développer la culture du cacao et ses ambitions sont de devenir un des premiers producteurs mondiaux. Ce pays projette d'accroître sa surface consacrée à l'arabica même si selon les spécialistes de cette variété les conditions géologiques ne lui permettront pas de produire une qualité comparable à celle de la Colombie

¹⁰⁷ De telles structures s'expliquent par des situations privilégiées : pays neufs dotés d'un immense territoire (Australie, Argentine, Brésil, USA,...), répartition très inégale de la terre qui accentue la surabondance pour un petit nombre d'entreprises, dépossession de droits traditionnels (Brésil par exemple). Les surfaces des propriétés cultivées dans ces grands pays agricoles sont sans comparaison avec la moyenne mondiale. « De manière schématique, si la superficie moyenne des exploitations agricoles est de 20 ha en Europe, elle est de 200 ha aux USA et de 2.000 ha en Australie. Pour les principales cultures d'exportation, la surface des exploitations est encore plus élevée au Brésil ».

grands pays tropicaux détiennent un pouvoir de marché auquel ne peuvent prétendre les PMA et les ACP¹⁰⁸.

Par ailleurs, le faible niveau de la technologie des PMA et des ACP ne permet pas une conservation optimale selon les normes internationales d'assurance qualité, ni la pratique de cultures hors sol ou de contre saison¹⁰⁹.

Dans un secteur comme l'agriculture où le cycle de production est souvent très long (1 an ou plus), la conséquence est qu'en fin de cycle le produit sera éventuellement mis sur le marché même si le prix est extrêmement bas, ne couvrant à la limite que le coût de la récolte et de la commercialisation, compte tenu entre autre du fait que ces produits peuvent avoir l'inconvénient d'être périssables.

Dans une analyse à long terme, Nurkse (1962)¹¹⁰ mettait déjà en évidence le fait que l'instabilité serait une cause des risques liés à ce choix de spécialisation. Ces risques n'encouragent pas l'investissement et les projets à long terme.

D'autres analyses plus anciennes avaient développé des arguments différents. Hirschman (1958) avait considéré qu'à court terme une baisse des recettes d'exportation peut entraîner une baisse des importations de produits manufacturés et une mise en place d'industrie de substitution. Keynes (1943)¹¹¹ avait envisagé une monnaie internationale basée sur l'indice des prix des 30 premiers produits de base les plus échangés dans le but final de stabiliser les recettes d'exportation de ces produits. Il proposa aussi l'idée d'un stock de sécurité et d'un fonds commun.

Tout ceci nous montre ainsi à quel point il est nécessaire de trouver une solution permettant de réduire l'incertitude induite par l'instabilité.

L'une des solutions semble être, pour un PED, la mise en place d'instruments de régulation interne. Ces instruments de régulation sont nombreux. Il existait au niveau local dans chaque pays ACP des caisses de stabilisation. Celles-ci ont été pour la plupart démantelées à la suite de l'adoption de

¹⁰⁸ Pour le café, le Brésil a un pouvoir de marché au niveau mondial qui est supérieur à celui de la Côte d'Ivoire ou du Cameroun. Quant au cacao, la montée prévue de pays asiatiques comme l'Indonésie et le Viet Nam risquent de compromettre la position de la Côte d'Ivoire et du Ghana. D'autant plus que ce pays dispose d'une industrie de transformation complète. On pourrait aussi prendre le cas du Viet Nam dans le riz, le café et le cacao.

¹⁰⁹ Le combat serait perdu d'avance pour les PMA et les ACP s'ils ne pouvaient bénéficier d'instruments de stabilisation des recettes d'exportation. Autrement dit, les faibles quantités qu'ils parviennent à exporter ont été rendues possibles grâce aux mécanismes de soutien comme le Stabex et le Sysmin, malgré les limites de ces 2 dispositifs.

¹¹⁰ Nurkse, R. (1962), "Equilibrium and growth in the world economy", Cambridge, Harvard University Press.

¹¹¹ Keynes, J.M. (1943) "The international regulation of primary products," reprinted in D. Moggridge (ed.), *Collected writing of John Maynard Keynes*, London: MacMillan and Cambridge University Press, 1980. cité par Hewitt, Adrian. (1993). "Commodity market instability and compensatory financing: why Stabex failed." In *Economic crises in developing countries: new perspectives on commodities, trade and finance*. Machiko Nissanke and Adrian Hewitt (eds.). London: St. Martin's Press.

programmes d'ajustement structurel. Dans certains PED plus avancés et dans la plupart des pays industrialisés, des systèmes plus élaborés ont été mis en place alliant selon les cas, les organismes d'assurance, les banques et les Etats.

1.7.3.1 Les différentes formes de politique de stabilisation des recettes d'exportation

Plusieurs solutions ont été mises en application pour aboutir à un meilleur contrôle de la variation des recettes d'exportation. Certaines solutions sont nationales et tentent d'agir sur les variations de prix, d'autres s'appuient sur celles des quantités. A côté de ces solutions nationales il existe plusieurs autres solutions d'ordre international.

Parmi les solutions nationales mises en œuvre on peut citer :

- Un fond d'épargne de précaution financé par des taxes à l'exportation ou des droits de douane variables. En Côte d'Ivoire et au Madagascar il existe un fond de stabilisation des recettes des producteurs financé par fiscalité
- Une office de commercialisation gérée par l'Etat..
- La constitution de stocks nationaux de sécurité pour réguler les variations de prix.

Les mesures d'ordre international peuvent être liées à des produits ou à des groupes de pays. Parmi les mesures liées à des pays on peut citer :

- Le Stabex, le Sysmin et les protocoles produits qui lient l'UE et les ACP.
- Le mécanisme de financement compensatoire du FMI qui joue un rôle non négligeable¹¹².

Les mesures centrées sur les produits se consacrent souvent à la mise en place de stocks régulateurs ou de contingents. Parmi ces types de mesures on peut citer :

- Les accords internationaux sur les produits de base qui ont été presque en majorité abrogés¹¹³.
- Les cartels de produits (Comme c'est le cas du pétrole).

¹¹² Voir annexe pour plus de détails

¹¹³ Parmi les produits concernés on peut noter : le sucre (1954 - 1984), l'étain (1954 – 1985), le cacao (1972 - 1988), et le café (1962 1989). Seul le caoutchouc naturel reste en vigueur malgré le fait que l'accord international que l'encadre soit de plus en plus contesté par les pays producteur

1.7.3.2 Les procédures des politiques de régulation

Rappelons que le rôle des politiques de régulation est de veiller à la réduction des fluctuations des cours, aussi bien lorsqu'elles sont positives (hausse des prix à l'exportation) que lorsqu'elles sont négatives (baisse des prix à l'exportation)

Dans le cas d'une instabilité correspondant à une hausse des prix, plusieurs types de réactions peuvent être observés de la part des agents économiques comme de celle de l'Etat :

- Soit on considère que cette situation est transitoire. Dans ce cas les surplus seront épargnés ou investis sur les marchés mondiaux de capitaux. Cette situation se rapproche de la théorie du revenu permanent de Friedman (1957)¹¹⁴.
- Soit on considère qu'elle est durable et on augmente l'investissement domestique (Côte d'Ivoire). Mais cette solution peut s'avérer inefficace. Certains de ces investissements se sont révélés inutiles ou inadaptés, notamment dans certains pays d'Afrique subsaharienne. D'autres investissements ont été réalisés sans tenir compte des dépenses récurrentes qu'ils vont provoquer (dépenses d'entretien par exemple)
- Soit l'Etat prend en charge la régulation et décide de l'épargne ou de la création de stock de sécurité. Ceci est une solution plus stable surtout lorsqu'il existe des risques d'erreur d'anticipation dans le calcul des agents économiques, liés à une information insuffisante. Dans Friedman (1954), la stabilisation du revenu des ménages et des producteurs, par l'Etat ou par des organismes internationaux sera un substitut à la régulation privée.

Mais pour ce qui est de l'option d'investissement, lorsqu'on est en présence d'un choc externe positif entraînant une hausse des prix à l'exportation et donc celle des recettes, le problème qui se posera, dans le cas des PED, c'est l'absence de réelles opportunités d'investissement domestiques permettant d'absorber les surplus engendrés par la hausse des cours. Ainsi les producteurs sous-informés seront tentés par des investissements inefficaces.

Dans certains pays les investissements se sont concentrés dans l'immobilier (Kenya), dans d'autres (Colombie) le taux d'épargne n'a pas augmenté du fait de la répression financière. (Bonjean 1990)¹¹⁵

¹¹⁴ Friedman, M. (1957), "Theory of the consumption function", Princeton University Press. Voir aussi : Friedman, M. (1954), "The reduction of fluctuations in the incomes of primary producers : a critical comment", *Economic Journal*, vol. 64, pp. 698-703.

¹¹⁵ Bonjean C. (1990) « Contribution des facteurs macro-économiques à la variation du prix réel payé au producteur. Exemple du prix du café en Côte d'Ivoire, au Kenya et à Madagascar », *Revue d'Economie Politique*, n°4, juillet-août, pp.553-565

1.7.3.3 Les conditions d'efficacité des politiques de régulation des prix des produits de base

Le point commun de ces différentes solutions est qu'elles s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle les chocs externes dont on veut corriger les effets internes ne seront pas permanents.

Certains chocs externes négatifs (baisse de prix) sont de courte durée et la tendance finit par s'inverser. Dans de tels cas la politique de régulation pourra s'avérer efficace puisque son application sera brève et le retour des prix au niveau précédent pourra permettre de reconstituer les ressources engagées pour corriger les effets néfastes des chocs.

Cependant, l'expérience nous montre que la plupart des chocs externes ont été de longue durée. Dans ces conditions, si le choc est négatif, les conséquences seront de longue durée. Autrement dit si le choc externe se manifeste par une baisse de prix, celle-ci risque de s'installer pour une très longue période.

Dans de tels cas, les mécanismes internes de compensation ou de régulation seront intenable. De même, les solutions utilisant l'emprunt international seront coûteuses et les possibilités de remboursement deviennent hypothétiques. Ceci, dans la mesure où on ne peut pas compter sur les recettes d'exportation futures, pour obtenir les devises nécessaires au remboursement de la dette.

Par ailleurs la constitution de stock de sécurité pour contrer la baisse des prix peut être sans issue lorsqu'il s'agit d'un phénomène qui sera durable et qu'on ait affaire à des produits agricoles qui ont souvent un délai de conservation limité dans le temps. Ou encore lorsque le coût du stockage finit par être financièrement intenable du fait même qu'il ne peut pas être financé par des recettes d'exportation à la baisse (Cas du cacao de la Côte d'Ivoire)..

L'étude menée par Cashin, Hong Liang et McDermott (2000)¹¹⁶ a mis en évidence le fait que « les chocs, même si leur durée est limitée, pouvaient persister très longtemps. (...) » Pour certains produits de base qu'ils ont étudiés, les chocs avaient un caractère permanent. (voir tableau ci-dessous). Par ailleurs certains produits de base ayant subi un choc de courte durée ont dû en supporter les effets sur plus de 60 mois.

Ceci amène ces auteurs à considérer que, au-delà d'une certaine durée, les effets des chocs externes sont tels que le maintien du système de régulation devient intenable du fait que les coûts à supporter tels que nous venons de les souligner, dépassent les avantages

¹¹⁶ PAUL CASHIN, HONG LIANG, and C. JOHN MCDERMOTT (2000), "How Persistent Are Shocks to World Commodity Prices?", IMF Staff Papers Vol. 47, No. 2 : <http://www.imf.org/external/Pubs/FT/staffp/2000/00-02/pdf/cashin.pdf>

Tableau 11 Durée des chocs affectant les prix des produits de base, janvier 1957 – décembre 1998

Inférieure à 12 mois		12 à 48 mois		48 à 96 mois		96 à 216 mois		Choc permanent
Produits	Durées (*)	Produits	Durées	Produits	Durées	Produits	Durées	Produits
Bananes	2 (2-3)	Aluminium	29 (15-∞)	Cuivre	81 (23-∞)	Café (doux)	150 (26-∞)	Café robusta
Fuel domestique	8 (4-∞)	Blé	44 (18-∞)	Huile d'arachides	58 (20-∞)	Coton	152 (26-∞)	Étain
Grumes de résineux	11 (5-∞)	Caoutchouc	43 (18-∞)	Huile de coco	70 (22-∞)	Nickel	175 (26-∞)	Gaz naturel
Peaux	11 (7-23)	Essence	44 (8-∞)	Huile de palme	64 (21-∞)	Riz	103 (24-∞)	Graines de cacao
Sciages de résineux	8 (4-∞)	Farine de poisson	45 (18-∞)	Huile de soja	51 (19-∞)	Sucre (marché libre)	116 (25-∞)	Grumes de feuillus
Sucre (UE)	7 (5-10)	Farine de soja	26 (14-∞)	Laine fine	57 (20-∞)			Or
Thé	10 (7-21)	Minerai de fer	32 (15-∞)	Laine grossière	70 (22-∞)			Pétrole
		Soja	30 (15-∞)	Maïs	55 (20-∞)			Sciages de feuillus
		Sucre (U.S.A.)	27 (14-∞)	Phosphate naturel	49 (19-∞)			Superphosphate triple
		Viande d'agneau	14 (9-39)	Plomb	64 (21-∞)			Tabac
				Viande de boeuf	57 (20-∞)			
				Zinc	94 (24-∞)			

1.7.3.4 Le paradigme de la libéralisation du secteur des produits de base

Comme nous venons de le constater, la solution interventionniste comporte des limites dont certaines sont liées à la durée des chocs à corriger. Mais la solution de la libéralisation du secteur peut ne pas être efficace du fait même de l'existence d'imperfections dans le marché, dues aux incertitudes sur l'avenir.

En effet une étude menée par Gérard, Piketty et Boussard (2003)¹¹⁷ considère que la libéralisation n'est pas nécessairement une solution optimale. Leurs critiques portent sur les hypothèses sur lesquelles s'appuient les organisations internationales (FMI et Banque mondiale) et les Etats pour préconiser cette politique dans le secteur des produits de base. Ces hypothèses supposent une information parfaite des agents.

En effet, dans un environnement d'information parfaite, l'interventionnisme des Etats ne sera que source de contraintes qui réduisent l'efficacité du calcul des agents économique. La rationalité supposée des agents économiques devra permettre d'atteindre l'optimum

Pour ces organisations internationales et ces gouvernements, la libération s'appuie sur un argument de base impliquant deux conséquences attendues : *« d'un côté, l'exploitation des avantages comparatifs, qui permet d'utiliser au mieux les ressources productives, et de l'autre, la stabilisation des marchés du fait que les chocs aléatoires seraient plus faciles à compenser (...) en raison de l'élargissement des marchés »*

Autrement dit, chaque pays se spécialisera finalement dans la production pour laquelle il est plus performant. En plus, la mobilité internationale des capitaux et des biens permettrait à chaque pays et chaque agent économique d'acheter les biens venant du pays où il est le moins coûteux. Les chocs négatifs (sécheresse par exemple) frappant un pays seront compensés par les booms (bonnes récoltes qui entraînent une baisse des prix) observés dans d'autres. L'accroissement des échanges favorisera par ailleurs la diffusion du progrès technique et le bien être. Ce paradigme comporte cependant des limites.

¹¹⁷ Françoise Gérard, Marie-Gabrielle Piketty et Jean-Marc Boussard (2003) « Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres. Illustration à partir du modèle ID3 de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés » Notes et Etudes Economiques n° 19, décembre 2003, pp. 111-134

1.7.3.5 Les limites de la politique du paradigme de la libéralisation du secteur des produits de bases

L'hypothèse d'efficacité de la politique de libéralisation omet de préciser qu'il existe un délai entre l'opération de production et celle de la vente effective des produits. Elle oublie aussi le problème d'erreurs d'anticipation de la part des producteurs.

L'étude de Gérard, Piketty et Boussard utilise le modèle ID3 et arrive à la conclusion que si le marché est totalement libéré, le degré d'incertitude devient très élevé pour l'agent économique moyen. Ces incertitudes sont source d'erreur dans le choix des investissements et des secteurs où ils faut investir à une période donnée. Ces auteurs considèrent ces incertitudes comme des instabilités endogènes. Autrement dit, du fait de ces risques non contrôlés, les investisseurs hésiteront à s'engager dans le long terme et limiteront leur production et leurs investissements. Ceci peut à long terme provoquer une baisse des innovations. Ce sont les producteurs à haut revenu qui prendront les risques puisqu'ils seront capables d'en supporter les conséquences, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ce sont eux qui vont finalement bénéficier de cette situation incertaine et capter le marché. Ainsi, la baisse attendue des prix risque de ne pas se produire ou bien à la rigueur l'ampleur de cette baisse sera dans tous les cas réduite.

Alors, l'existence d'une action de régulation par l'Etat permettra de réduire les incertitudes et les erreurs d'anticipation et par conséquent d'encourager l'investissement (Stiglitz 1996)¹¹⁸.

L'ensemble des remarques qui viennent d'être développées nous permet enfin de prendre la mesure du problème et de la nécessité d'instruments de lutte contre l'instabilité des recettes d'exportation. Ceci doit aller de pair avec les offres de préférence.

Pour que l'offre de préférence ou l'aide au développement puisse avoir des chances de succès, il semble aussi que l'implication des Etats bénéficiaires soit nécessaire. Ces derniers doivent pouvoir être capables de mener les politiques permettant une meilleure capitalisation des ressources transférées. Mais l'observation sur le terrain a démontré que les politiques commerciales qui ont été adoptées n'ont pas été convaincantes dans leur ensemble du fait de la corruption et de la mauvaise gestion. Dans certains pays les fonds destinés à la stabilisation des recettes ont fait l'objet de détournement ou d'investissement inopportuns.

¹¹⁸ Stiglitz J.E., 1996. "Some lessons from the East Asian Miracle". The world Bank research observer, 11(2), pp. 151-77. Précise nous rappelle que la protection et la régulation n'ont pas toujours donné des résultats décevants. Le cas du Japon et des pays d'Asie du Sud ont démontré que l'encadrement de l'Etat, en réduisant l'incertitude a permis des investissements de modernisation

1.8 Obligation de prendre en compte la capacité des Etats

Les offres de préférences n'ont pas toujours donné de bons résultats. Après avoir passé en revue la plupart des causes possibles, il en reste une qui est de plus en plus évoquée et qui semble être essentielle. Il s'agit de la « capacité » des Etats bénéficiaires.

La notion de capacités est un nouveau concept pas encore bien défini. On peut dire que le développement des capacités des Etats est une condition nécessaire pour le développement économique. Il concerne l'amélioration des structures, et des compétences des gouvernements et des acteurs économiques. Autrement dit, le pays bénéficiant d'une aide ou d'une facilité doit être en mesure d'en faire bon usage afin d'obtenir les résultats attendus. L'absence d'infrastructure, l'insuffisante compétence des représentants du gouvernement et des acteurs économiques, mais aussi l'absence d'un cadre juridique cohérent et prévisible peuvent anéantir les résultats attendus d'une aide au développement. L'ensemble des conditions permettant à un pays de pouvoir emprunter le sentier de croissance ou en tout cas le processus d'un développement durable doit être réuni pour pouvoir espérer que l'aide accordée pourra être bien utilisée. En effet, l'aide internationale n'a pas encore donné de résultats encourageants. Les fonds ont été transférés mais leur utilisation n'a pas été optimale. Quelles en sont les causes ? S'agit-il d'un problème de compétences des acteurs locaux ? La réussite d'une insertion dans l'économie mondiale ne va pas de soi si les conditions liées à l'organisation des structures administratives et juridiques ainsi que celles relatives aux infrastructures et à l'implication du secteur privé ne sont pas remplies¹¹⁹.

Par ailleurs, une faible « capacité » peut dans certains cas donner lieu à l'existence d'un Etat en dysfonctionnement. Face à un Etat en dysfonctionnement, la seule volonté d'aider ne suffira pas. Le risque est grand que les fonds transférés ne soient utilisés de façon optimale ou n'atteignent pas les couches de la population qui en ont le plus besoin.

1.8.1 L'offre de préférence face des Etats bénéficiaires en dysfonctionnement

Il est difficile d'établir une typologie stricte des différentes situations de dysfonctionnement de l'Etat dans un PED ou un PMA. La diversité des situations et des causes, mais aussi leurs évolutions doit appeler à une plus grande relativité de cette notion

¹¹⁹ Voir le site dédié : <http://www.capacity.org/> ou <http://www.ecdpm.org/>

On peut au plus tenter comme Sebahara, P. (1999)¹²⁰ d'évoquer les situations les plus fréquentes dans lesquelles peuvent se retrouver les pays pauvres ou en développement.

Ce qu'il faut retenir c'est que le dysfonctionnement concerne des situations diverses :

- Violence, guerre, Etat prédateur (à une certaine époque : Libéria de Charles Taylor, Zaïre de Mobutu, Haïti de Duvalier)
- Absence d'État (Somalie, Sierra Leone à une certaine époque),
- Perte de légitimité de l'État suscitant l'inéligibilité à l'aide européenne ou à l'aide internationale (Le Nigéria ou l'Uganda à un certain moment,)
- Affaiblissement de l'État mis en évidence par « le mauvais fonctionnement des services publics, le gonflement excessif du secteur semi-public, la détérioration des infrastructures et la difficulté de mobiliser les recettes publiques ».

Un Etat est en dysfonctionnement lorsque ses fonctions de base ne sont pas remplies. Dans les régimes « illégitimes », issus de coups d'Etat¹²¹, tout en étant structurés, le peuple ne jouit pas de ses droits et ne décide pas de son projet de société.

Une étude de l'OCDE (1998)¹²² divise les Etats en dysfonctionnement en deux catégories :

- Les Etats qui rejettent les valeurs de gouvernance reconnues par les principaux partenaires au développement (par exemple, la Corée du Nord, le Cambodge sous le régime Khmer, le Zimbabwe à une certaine époque, le Nigeria à l'époque des généraux et le Kenya) ;
- Les Etats en proie aux guérillas, guerres civiles ou ethniques (par exemple, Indonésie, Soudan, Birmanie, Népal, Somalie, Rwanda, Burundi ou Liberia).

Mais il ne faut pas oublier le fait que ces pays sont souvent ceux qui ont le plus besoin d'assistance, à la fois en matière d'aide d'urgence et d'aide au développement.

¹²⁰ Sebahara, P. (1999), «La coopération politique entre l'UE et les États ACP : bilan des politiques et des pratiques sous les 4 conventions de Lomé (1975-1998)», Document de réflexion ECDPM numéro 7, août 1999
Voir aussi : Institut supérieur d'économie et de management (ISEM) (1999), « L'avenir de la coopération ACP-UE face au dysfonctionnement des Etats : une perspective africaine », Document de réflexion ECDPM 1, Maastricht.

¹²¹ Par exemple, Burundi, Nigeria. Il peut aussi s'agir d'une conquête du pouvoir par les armes (Congo, Erythrée, Ethiopie, Ouganda, Rwanda, RDC) ou d'élections truquées (Cameroun, Guinée Equatoriale) ou de faire régner la terreur au sein de la population nationale et des Etats voisins (Libéria et Sierra Léone)

¹²² OCDE (1998), «*Review of progress and guidance in implementing the Development Partnerships strategy : Achieving improved coherence of policies affecting development. Endorsement of DAC Guidelines on Gender Equality and Women's Empowerment in Development co-operation. Progress reports to the OECD Ministerial council on Implementing Recommendation for combating corruption ; and Conflict, Peace and Development Co-operation. Addressing Excessive Military Expenditures in Developing countries.* », DCD/DAC/M(98)5/PROV, Paris, mai.(p. 8 et p. 18)

1.8.2 L'offre de préférence et le droit d'ingérence

Pendant longtemps, la coopération entre les pays développés et les PED était fondée sur le principe de la non ingérence et du soutien inconditionnel des pays politiquement partenaires mais dont le comportement en matière de démocratie, de droits de l'homme et de bonne gestion des deniers publics sont difficilement défendables. Le contexte de la guerre froide rendait primordiale la préservation des liens politiques tout en fermant les yeux sur les incapacités des PED alliés.

Cette situation aurait peut-être favorisé le développement voire le maintien d'Etats manifestement incapables. Les ressources transférées à fonds perdu n'ont pas servi pour le développement mais au maintien d'un statu quo Est – Ouest.

Les institutions internationales, qu'elles soient financières (FMI, Banque mondiale) ou humanitaires (HCR, Croix Rouge, ONG) sont appelées à déroger à cette loi de non-ingérence face à des peuples en détresse ou face à des gouvernements recevant des fonds internationaux. Il est maintenant considéré comme normal, dans certains cas, d'intervenir pour sauver des populations ou pour demander des comptes aux gouvernements sur l'efficacité de l'utilisation faite des aides transférées.

Rappelons par ailleurs qu'à l'origine la coopération UE-ACP s'appuyait sur la base des principes fondamentaux suivants :

- Egalité des partenaires, respect de leur souveraineté, intérêt mutuel et interdépendance ;
- Droit de chaque Etat à déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques ;
- Sécurité de leurs relations fondée sur l'acquis du système.

Ceci suppose que l'action de l'UE devait aller vers le soutien « (...) *d'un développement plus autonome des Etats ACP fondé sur des valeurs sociales et culturelles, leurs capacités humaines et leurs ressources naturelles afin de promouvoir leur progrès social, culturel et économique et le bien-être de leurs populations (...)* ».

L'élaboration des instruments de coopération a eu pour souci « (...) *d'assurer une mise en œuvre rapide, adaptée, efficace et de répondre aux besoins nouveaux.* » Cette vision est restée pratiquement constante jusqu'au début de Lomé IV

Cependant, les évolutions internationales tout comme les changements au niveau européen du fait des élargissements successifs, ont eu des impacts sur les différentes conventions de Lomé et l'introduction de la *conditionnalité politique*, depuis Lomé IV s'inscrit dans ce cadre.

En effet, sous les trois premières conventions de Lomé, la coopération ACP-UE était surtout centrée sur la dimension économique. Les aspects politiques sont quasiment absents des textes de la convention.

La coopération avec les Etats ACP s'est déroulée dans ce contexte où il fallait « fermer les yeux ». Actuellement avec la fin la guerre froide ces situations jusque là tolérées sont devenues difficiles à défendre au nom d'un pacte anticomuniste. Plusieurs solutions sont en train d'être testées parmi lesquelles une plus grande implication des acteurs autres que les Etats. Il en est ainsi de la coopération européenne mais aussi de l'aide des institutions internationales.

1.8.3 Le rôle de la société civile

En cas de défaillance de l'appareil d'Etat, la société civile ou le secteur privé peut constituer un substitut dans certaines actions d'aide d'urgence ou d'aide humanitaire, et même dans la mise en œuvre des programmes de développement. C'est d'ailleurs déjà mentionné dans Lomé 4 bis¹²³ et reprise dans l'accord de Cotonou. La prise en compte de ce secteur est devenue centrale dans ce nouvel accord de partenariat¹²⁴. En effet, les dispositions de Cotonou soulignent l'importance d'un certain nombre d'éléments destinés à renforcer le secteur privé et à créer un partenariat efficace Etats – entreprises. On peut citer :

- La nécessité de créer un environnement propice par des réformes institutionnelles et économiques (article 21).
- L'instauration d'un dialogue Etat - entreprises privées au niveau national, voire régional (article 75 (I)).
- Le développement des services : services financiers et non financiers aux entreprises privées
- La Promotion de l'investissement (articles 74-78)
- Le renforcement des capacités (article 21, et 75) : Ceci comprend l'esprit d'entreprise et la culture économique, le renforcement des capacités dans des domaines productifs, le développement commercial, le renforcement d'instruments financiers etc...

- Le développement de l'industrie du tourisme dans le cadre d'un développement durable (article 24).¹²⁵

¹²³ Voir La convention de Lomé IV révisée par l'accord de Maurice le 4 novembre 1995 - ANNEXE III bis Article 251a : http://archive.idea.int/lome/fr/doc_reference/lome_iv.html Voir aussi l'article 5 sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance

¹²⁴ Voir les articles 2, 4-10, 15, 17, 19-24, 33, 37, 57-58, 65, 70-71, 74-78, 83 et dans les annexes 1-5 de l'Accord de partenariat

¹²⁵ Voir : ECDPM. (2002). Infokit Cotonou N° 16: « Une nouvelle politique d'appui au secteur privé ». Maastricht

Il faut par ailleurs noter que cette importance accordée au secteur privé est aussi encouragée par certaines organisations internationales (OCDE, 1998).¹²⁶.

¹²⁶ OCDE. (1998). Op. Cit

1.9 Les autres formes de coopération avec les PED : les aides au développement

Les préférences commerciales ne sont qu'une partie de l'ensemble des instruments d'aide au développement offerte par les pays développés en faveur des PED. L'objectif des préférences commerciales est le même que celui de la plupart des mesures d'aide au développement : l'insertion de pays bénéficiaires dans l'économie mondiale et leur autonomie.

Cependant l'aide au développement est, elle aussi, partie intégrante de la politique d'aide en général. Celle-ci peut avoir des objectifs économiques ou sociaux, comme elle peut être fournie dans des buts humanitaires.

La remarque qui est souvent faite est que l'aide aux pays pauvres n'a pas donné de résultats encourageant dans beaucoup de cas. Mais est-ce une raison de la supprimer ? La réponse devrait plutôt être son réexamen en tenant compte des impératifs de développement tout en sauvegardant la survie de la population la plus nécessiteuse. On ne peut cantonner l'aide à la seule survie parce que ce sera le maintien d'une situation de dépendance. Or le développement économique et l'autonomie des pays bénéficiaires ne peuvent dépendre de façon perpétuelle de l'aide de pays tiers.

Lorsque l'aide est mal utilisée par les gouvernements des Etats bénéficiaires ou lorsqu'on est en présence d'un gouvernement dont les actes sont condamnés par la communauté internationale, la sanction ne peut ignorer la population locale qui en subira lourdement les conséquences.

L'ensemble de ces considérations rend impossible toute tentative d'uniformisation des situations d'aide, qu'il s'agit de l'aide au développement ou de l'aide de survie.

1.9.1 L'ambiguïté de l'aide au développement

Lorsque l'aide des pays développés au profit des PED est bilatérale, elle n'est pas entièrement dépourvue de considérations d'ordre géopolitique ou historique¹²⁷. Ainsi, les liens historiques qui lient l'Europe et ses anciennes colonies expliquent en grande partie la masse d'aide distribuée. Dans d'autres cas, on a pu observer que l'aide revêtait un caractère stratégique de la part du pays offreur. Les pays bénéficiaires de cette forme d'aide ne sont pas généralement des pays d'une pauvreté extrême¹²⁸

¹²⁷ Voir aussi Daron Acemoglu & Simon Johnson & James A. Robinson, (2000). "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation," NBER Working Papers 7771, National Bureau of Economic Research, Inc.

¹²⁸ Ainsi L'Egypte reçoit une grande partie de l'aide américaine.

L'idée souvent analysée est celle de l'effet de l'aide sur le développement économique des pays bénéficiaires et leur insertion dans l'économie mondiale.

Mais, il faut noter qu'il est difficile de se prononcer de façon définitive sur une efficacité de l'aide en général. En effet, la diversité des formes d'aides, ainsi que les conditions qui y sont liées et la diversité des objectifs, ne permettent pas de conclure de façon définitive de son efficacité.

Etudier l'efficacité de l'aide au développement revient aussi à étudier le niveau de réalisation des objectifs visés par cette aide. Les objectifs visés peuvent être atteints sans que cela corresponde à une amélioration du bien être de la population des pays bénéficiaires. C'est le cas lorsque l'objectif visé est militaire et ou lorsque ces objectifs sont liés aux intérêts du pays donneur d'aide avec leurs conséquences sur l'économie du pays bénéficiaire. Les objectifs peuvent être tout aussi bien d'ordre qualitatif sans que l'on puisse mesurer leur impact immédiat sur le développement économique ou sur le bien être de la population. C'est le cas de l'aide transférée vers des programmes d'éducation, de santé publique ou encore de préservation de l'environnement. L'impact de ces aides peut être indirect ou encore les effets peuvent n'être observables que sur le long terme, de telle sorte que le lien entre l'aide et le développement soit difficile à établir dans l'immédiat.

1.9.2 La prise en compte de la situation du pays bénéficiaire

Il faut noter qu'en dehors de certaines formes d'aides bilatérales obéissant à des considérations géopolitiques, l'aide au développement au sens strict est souvent destinée à des pays pauvres et fragiles, face aux chocs externes. Ce type de pays accumule un certain nombre de handicaps : une fragilité face aux catastrophes naturelles, en proie à la guerre, une instabilité politique ou une forte concentration des produits d'exportation ajoutée à une instabilité des cours des matières premières ou des taux de change. L'aide accordée à ces pays sera souvent une aide d'urgence et son impact sur la croissance économique de ces pays sera difficile à établir. L'aide pourra à la limite réduire les incertitudes liées aux instabilités internes (politiques ou climatiques). Cette réduction de l'incertitude pourra peut-être avoir un impact indirect sur le bien être de la population et la croissance à long terme dans la mesure où elle donne les moyens aux gouvernements des pays bénéficiaires pour mener une politique de développement à long terme avec l'appui des bailleurs de fonds.

Rappelons aussi que l'aide peut être liée à l'instauration d'une politique économique de la part du pays bénéficiaire¹²⁹. Mais le manque de cadres qualifiés pour mener les politiques préconisées par les bailleurs de fonds peut rendre l'aide inopérante. Ces situations ont déjà été observées dans le passé.

Voir aussi : Alberto Alesina & David Dollar, (1998). " Who Gives Foreign Aid to Whom and Why?," NBER Working Papers 6612, National Bureau of Economic Research, Inc.

¹²⁹ Voir aussi : Burnside, Craig & Dollar, David, (1997). "Aid, policies, and growth," Policy Research Working Paper Series 1777, The World Bank.

Dans de tels cas l'accompagnement des organismes internationaux peut constituer un remède. Mais dans ce cas il est difficile de dire si la croissance économique qui en découle serait liée à l'aide ou à la politique menée avec l'appui des organismes internationaux.

1.9.3 Faut-il choisir entre le soutien aux Etats et l'aide aux populations

Le problème est de savoir s'il faut venir au secours des populations ou faut-il continuer de cibler les Etats malgré les résultats peu convaincants depuis plusieurs décennies de coopération. Faut-il par ailleurs être plus sélectif en portant plus d'attention sur les Etats qui éprouvent de réelles difficultés et pour lesquels le soutien de la communauté internationale est inévitable ? Mais notons que le choix exclusif de l'aide aux populations revient en quelque sorte à abandonner l'idée d'une politique d'aide au développement qui doit se mener sur le long terme même si à court terme elle nécessitait des sacrifices. Le choix de l'aide aux populations semble plutôt être un choix à court terme destiné à réduire les symptômes sans s'attaquer aux causes.

La pauvreté n'est pas une réalité exclusivement localisée. Elle est une réalité universelle. Si elle était limitée aux PMA, la solution serait simple. Ainsi pourrait-on facilement admettre une action concertée au niveau mondial, et destinée à renforcer les programmes de coopération au profit des PMA. Ce sont ces pays qui éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans l'économie mondiale. Ce sont aussi ces pays où les populations sont les plus en difficultés matérielles.

Cependant certains auteurs se posent la question de savoir si les préférences n'étaient pas un leurre qui risque d'enfermer les pays bénéficiaires dans une dépendance sans fin. On se demande ainsi si le fait de cibler les PMA fera réduire la pauvreté dans le monde. Cette question est d'autant plus importante que la pauvreté n'est pas uniquement localisée dans les PMA.

Hoekman, Michalopoulos et Winters (2003)¹³⁰ mentionnent que de grands pays comme l'Inde ou même la Chine comptent des millions de pauvres. Ces deux grands pays ne bénéficient pas souvent de mesures préférentielles plus avantageuses

¹³⁰ HOEKMAN, MICHALOPOULOS, et WINTERS (2003), "More Favorable and Differential Treatment of Developing Countries: Towards a New Approach in the WTO", Document de travail de la Banque mondiale sur les politiques économiques.

2 Chapitre 4 : Les Préférences non réciproques dans le cadre de la Convention de Lomé

C'est en 1957 date de la signature du Traité de Rome que débute l'action européenne en faveur des pays en développement. (Quatrième partie du Traité, Art 131 à 136) Il s'agissait à l'époque des pays et territoires d'outre mer d'Afrique sous tutelle coloniale¹³¹. Ce fut d'abord l'association avec les PTOM (Pays et territoires d'outre mer, 1957) à laquelle succède l'EAMA (Etats africains et malgaches associés, 1963) qui donna lieu aux deux conventions de Yaoundé.

L'objectif était de « *favoriser les intérêts des habitants de ces pays et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent* » (art 131)

Cela passait par des mesures d'aide à l'écoulement des produits d'outre mer et de protection des marchés locaux.

¹³¹ La CECA ne tenait pas compte des pays et territoire d'outre mer. C'est donc la France qui a du poser comme condition préalable à sa participation à la CEE, l'intégration des PTOM. Notons par ailleurs que parmi les Etats fondateurs de la CEE, la France et la Belgique exerçaient des droits sur certains PTOM et militaient pour une relation Europe-Afrique privilégiée.

Le financement de ces mesures était assuré sur fonds publics : le fonds européen de développement (FED), géré par la commission européenne.

Après les cinq premières années du régime d'association, nombre de ces pays d'Outre mer avaient accédé à l'indépendance.

C'est dans un esprit de solidarité, mais aussi dans un souci tant économique que géopolitique que l'association a été reconduite dans un contexte d'affrontement Est-Ouest. Les pays nouvellement indépendants sont quant à eux désireux de continuer à bénéficier des préférences commerciales et des financements de projets de développement. Compte tenu des volontés partagées des deux côtés la poursuite de la coopération ne rencontrait pas d'objection majeure. La signature des deux conventions successives de Yaoundé (1963-69 et 1969-74), s'inscrit de fait dans la continuité des précédentes relations eurafricaines, notamment francophone.

Notons surtout que les conventions de Yaoundé ne s'engagent pas dans le cadre d'une offre de préférence non réciproque. En effet les préférences commerciales de Yaoundé étaient réciproques.

L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté, et une volonté d'ouverture plus large manifestée par les autres Etats membres de la CEE ont abouti à un changement dans la politique européenne de coopération. A ces arguments s'ajoute le contexte du premier choc pétrolier et les craintes plus ou moins justifiées qu'il a fait naître sur l'accès aux produits de base, mais aussi le souci de préserver leurs anciens marchés d'outre mers. C'est dans ce contexte que fut signée la première convention unissant la CEE (9 pays) et les pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (46 pays) en février 1975.

L'un des aspects majeurs de cet accord est son caractère global comprenant aussi bien un volet financier qu'un volet commercial. En effet une politique d'aide au développement ne peut qu'être abordée sous cet angle pour avoir l'espoir d'une efficacité.

Le principe fondateur des relations CEE – ACP, la préférence non réciproque, devait permettre l'entrée des produits ACP au sein du marché européen en franchise de droits, ou par le biais d'une préférence tarifaire, exception faites de produits relevant de la PAC. La non réciprocité dans le cadre de cet accord suppose que les ACP auraient la possibilité d'appliquer la clause NPF à leurs importations d'origine européenne, mais ne doivent exercer aucune discrimination entre pays de la CEE. Autrement dit un avantage accordé par un pays ACP à un pays européen devra être généralisé à l'ensemble des autres pays de la CEE

Rappelons par ailleurs que cette particularité qu'est la non réciprocité ne constituait pas une exception. Le SGP qui lui est antérieur comprenait déjà cette disposition ¹³²

Les objectifs de Lomé étaient particulièrement ambitieux :

D'une part, permettre à chaque Etat ACP de réunir les conditions optimales pour son développement économique, culturel et social. Pour cela un effort soutenu a été déployé en vue d'assurer une garantie des débouchés et d'accroître les recettes d'exportation. A cela s'ajoute une coopération technique afin de promouvoir l'industrialisation dont ces pays ont besoin et l'encouragement d'une politique destinée à les doter d'un capital humain, clé de voûte d'un développement harmonieux et durable.

D'autre part, il faut donner une chance à une politique d'intégration régionale et à la préservation de l'environnement. En effet, compte tenu de la taille moyenne des pays ACP, l'intégration régionale s'imposait d'elle-même et constituait la deuxième ambition de la convention. Par ailleurs, l'industrialisation n'étant pas une fin en soi, il est clair qu'un développement durable devra désormais prendre en compte son impact à long terme sur l'environnement.

Les ACP, au terme de la quatrième convention sont au nombre de 70 et constituent un marché de 500 millions de personnes.

La Convention de Lomé constitue donc un exemple sans précédent dans les relations Nord-Sud. Alors que l'aide au développement ou l'offre de préférence, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales ont toujours été octroyées et restent une décision discrétionnaire qui peut être remise en question de façon unilatérale, les préférences non réciproques de Lomé sont négociées entre deux entités souveraines dans un cadre contractuel.

Cette contractualisation devait permettre une prévisibilité et une stabilité des politiques de développement dans la mesure où il s'agit d'engagements pluriannuels. L'aide au développement est de ce fait négocié périodiquement entre les deux entités.

Comme nous venons de le souligner, la prise en compte de la spécialisation du pays bénéficiaire est nécessaire pour rendre l'offre de préférence plus efficace. Surtout lorsqu'il s'agit d'une forte spécialisation sur les produits de base. Les instruments tels que STABEX, SYSMIN ainsi que les protocoles produits¹³³ ont pour but de diminuer les risques liés aux variations des recettes d'exportation. Le FED a été reconduit.

L'ensemble de ce dispositif place les ACP au sommet de la pyramide des préférences européennes

¹³² La décision d'un SGP a été prise à New Delhi en 1968 et l'accord a été ratifié en 1970. Les accords de Lomé ont été signés en 1975

¹³³ Ces trois instruments seront développés plus loin

Après 25 années d'existence, la convention de Lomé devrait avoir atteint une partie de ses objectifs initiaux. Mais les résultats restent décevants. Les ACP sont marginalisés dans le commerce mondial. Beaucoup d'entre eux ont perdu leurs positions commerciales initiales.

Le contexte mondial n'étant plus le même, la plupart des ACP ne sont pas en mesure de tenir face aux nouveaux défis d'une économie mondialisée. De plus les règles du commerce mondial fixées au sein de l'OMC ne sont pas compatibles avec les principes de Lomé.

L'échec de Lomé amène des questions sur les politiques d'aide au développement. L'insertion dans l'économie mondiale devrait-elle primer sur la protection des pays en développement ?

L'offre de préférence, comme toute aide au développement ne peut être efficace que si elle est appropriée par les bénéficiaires publics et privés, et que ces derniers en sentent la nécessité, l'enjeu et la responsabilité. Lomé a toujours été centrée sur une relation entre Etats souverains. Les transferts effectués ont toujours été faits d'Etat à Etat. La nécessité d'une prise en compte des entreprises du secteur privé et de la société civile en général, réaffirmée sous Lomé 4 et réitérée dans la nouvelle convention (les accords de Cotonou), souligne cette prise de conscience d'une volonté de repenser la coopération.

La convention de Lomé s'est fixé un objectif courageux : donner les moyens aux partenaires les moins développés de l'Europe pour réussir leur décollage économique et prendre leur place dans l'économie mondiale. Cet objectif n'étant pas atteint, les moyens mis en œuvre et leur articulation pourraient fournir une ébauche de réponse.

D'autres pays en développement n'ont pas bénéficié des mêmes niveaux de préférence que ceux de Lomé. Et pourtant, certains d'entre eux ont pu réussir leur insertion dans l'économie mondiale. Une étude comparative permettrait de percevoir les performances des ACP et la pertinence du dispositif de Lomé. Ainsi est-il nécessaire d'examiner les évolutions liées à l'environnement international et au fonctionnement de la coopération UE – ACP.

Ceci amène donc à l'affirmation selon laquelle les mesures préférentielles ne peuvent à elles seules conditionner la réussite du développement.¹³⁴

L'objet de cette présente recherche est de mesurer l'efficacité des offres de préférence non réciproques. Mais tout le développement qui vient d'être fait nous démontre la difficulté d'atteindre

¹³⁴ Voir Graig Burnside et David Dollar (1997), "*L'aide stimule la croissance si la politique économique s'y prête*" Finance & Développement, publication trimestrielle du FMI et de la Banque Mondiale, décembre ; extrait tiré de Problème économique n° 2587 du 21/10/98.

Voir aussi Johnson H. G. (1965), "Optimal trade intervention in presence of domestic distortions", in *Trad growth and balance of payments*. Sous la direction de R. E. Caves, H. G. Johnson et P. B. Kenen, Amsterdam : North-Holland Publishing Co. Bhagwati et Srinivasan (1969), « Optimal intervention to achieve non economic objectives », *Review of Economic Studies*, vol. 36, pp 27-28

les objectifs visés à travers une offre de préférence. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour que la mesure préférentielle atteigne une efficacité optimale. Mais, l'ensemble des éléments à prendre en compte est difficile à évaluer et à intégrer dans le cadre d'une offre de préférence.

Pourtant, il semble qu'à travers le cas de Lomé on observe que de réels efforts ont été fournis pour tenir compte de la plupart des éléments jouant de façon négative sur les objectifs de développement dans le cadre d'une offre de préférence. Lomé ne se limite pas à la simple offre de préférence mais l'insère dans le cadre d'une convention comprenant divers instruments de soutien au développement.

L'intérêt de notre présente étude est de montrer qu'une partie des objections faites par les auteurs déjà cités sur l'efficacité des offres de préférence ont été prises en compte dans certains cas par Lomé. Cependant les résultats obtenus au bout de la quatrième convention demeurent toujours décevants. Ce qui pourrait nous amener à croire que le problème ne peut pas se limiter à la prise en compte des réserves émises par la plupart des auteurs. Il faudra rechercher la cause ailleurs. D'où la question qui est de savoir si le problème ne serait pas tout simplement le fait que l'on ne peut développer une nation sans sa volonté. Ou bien encore, pourrait-on fonder le développement d'une nation sur la seule bonne volonté de pays tiers ?

Afin de comprendre les failles des préférences non réciproques de Lomé, nous allons dans un premier temps décrire la convention de Lomé ainsi que les instruments du dispositif.

Avec les mutations politiques et économiques internationales quelle place devra désormais occuper les pays ACP dans le dispositif de coopération européen ? La nouvelle convention qui remplace Lomé et signé à Cotonou en 2000 prend en compte les leçons du passé et intègre l'idée selon laquelle l'insertion dans l'économie mondiale est un objectif incontournable. Il devient nécessaire pour les ACP de diversifier leurs partenaires commerciaux et ne plus fonder leurs relations commerciales sur la seule clause de non-réciprocité. Par ailleurs l'élargissement de l'Europe et la chute du mur de Berlin redessinent les contours de la politique extérieure de l'Europe. Les accords euro-méditerranéens tout comme l'intérêt que revêtent pour l'Europe l'Asie, l'Europe de l'est et l'Amérique latine sont autant d'éléments à prendre en compte. L'ensemble de ces facteurs sera mis en perspective dans un deuxième temps.

1.10 La convention de Lomé

L'historique de l'accord

Comme nous venons de le souligner, le contexte mondial contestataire des années 70 a beaucoup joué sur la signature de la convention de Lomé¹³⁵

Des contestations venant des pays anglophones considéraient Yaoundé comme inégalitaire puisqu'elle imposait un système de préférence réciproque entre deux groupes de pays aux niveaux de développement inégaux¹³⁶.

Les Etats Unis aussi récuserent la logique réciproque de Yaoundé d'autant plus que le SGP offrait une position concurrentielle meilleure. Ils dénonçaient ce qu'ils assimilaient à du « néocolonialisme » qui maintenait encore ces pays sous une autre forme de domination¹³⁷.

A cela s'ajoute une situation qui expliquait mal les avantages que comportaient Yaoundé puisqu'en effet le 1^{er} juillet 1971 la CEE accordait justement le SGP à 91 PED. Il s'agissait donc d'une position difficilement tenable.

Finalement c'est à l'occasion des conférences de Kingston en 1974 et de Georgetown en 1975 que le bloc anglophone eut fait valoir ses revendications avec l'appui des francophones cette fois-ci.¹³⁸ C'est de là qu'a été adoptée l'idée d'une relation égalitaire et l'abolition du principe de réciprocité. C'est ainsi qu'au bout d'une longue période de négociation que les accords de Lomé eurent été signés, mettant fin à Yaoundé et à son principe de réciprocité¹³⁹.

¹³⁵ B. Carton (1991), « Un bilan des conventions d'association CEE-ACP » in Bruno Capron *L'Europe face au Sud, les relations avec le monde arabe et africain*,

¹³⁶ Les retombés de la conférence de Bandung (avril 1955) et les revendications pour un nouvel ordre économique international ont certainement été présentes dans ce climat de contestation tiers-mondiste de « l'ordre néocolonial franco-belge » considéré comme le fondement de Yaoundé. selon les termes de Claude Cheysson « ce *pacte colonial qu'était Yaoundé, privait ses anciennes colonies de recettes douanières, principales sources fiscales de ces nouveaux Etats* »

¹³⁷ Cependant cet argument néocolonialiste ne semble pas tenir lorsqu'on voit la diversité des situations au sein des ACP Il était prévu qu'au départ Lomé soit un accord entre la CEE et toute l'Afrique noire. Les autres pays encore sous domination coloniale comme le Mozambique et l'Angola s'y joindraient après leur indépendance. Pour ces deux pays lusophones, leur insertion n'était pas soumise à l'adhésion du Portugal à la Communauté. Par contre dans le cas des ACP des Caraïbes et du Pacifique c'est à la suite de l'adhésion de la Grande Bretagne qu'ils ont intégré. Donc pour ces pays le passé colonial était un facteur décisif. Mais là aussi, l'adhésion d'Haïti et de la République dominicaine à Lomé IV semble contredire l'affirmation du rôle du passé colonial.

¹³⁸ La formation du groupe ACP, qui peut sembler artificielle, s'est produite dans le sillage de certains problèmes que ces pays avaient en commun (le sucre), mais surtout parce que les pays des Caraïbes et du Pacifique voulaient utiliser le pouvoir de négociation de l'Afrique noire, qui était considérable à l'époque...

¹³⁹ La constitution du groupe ACP remonte au protocole No 22 de l'acte d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. A cette occasion, vingt Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique faisant partie du Commonwealth ont été invités à établir des relations spéciales avec la Communauté européenne. Dix-huit Etats africains francophones (francophones à l'exception de la Somalie) avaient déjà été associés à la CE en vertu des accords de Yaoundé. Tous ces Etats avaient été des colonies des différents Etats membres de la CE

Mais une chose est importante à mettre au crédit de la culture de Lomé :

Outre les aspects commerciaux, Lomé s'est aussi aventuré sur des domaines vierges en abordant des thèmes aussi importants que la promotion du processus de libéralisation économique et politique, l'ajustement structurel, la démocratisation et les droits de l'homme, la place de la femme, la préservation de l'environnement, l'implication de la société civile comme partenaire de l'Etat, etc. La première clause sur les droits de l'homme dans un accord de coopération de la Communauté européenne figure dans Lomé 3 (1984). Les premières dispositions contractuelles sur l'ajustement structurel (le tout premier texte international négocié à ce sujet) sont présentées dans Lomé IV (1989).

Des objectifs non atteints.

L'application des termes de la convention de Lomé devrait conduire à une position plus favorable des ACP sur le marché européen par rapport aux autres pays en développement. Cet avantage relatif en terme de coût devrait permettre une amélioration de leur compétitivité sur le marché européen.

Cependant, au bout de la quatrième convention qui prit fin en 2000, il semble que les résultats observés ne soient pas conformes aux objectifs. La nouvelle convention signée à Cotonou prend acte de ce résultat. Ses dispositions prévoient une réforme du système et tout en respectant les règles de l'OMC.

La comparaison des évolutions des exportations des ACP par rapport aux autres PED démontre une dégradation de la position commerciale des premiers depuis les années 80, même si cette affirmation devait être nuancée.

De 6,7% en 1976, la part des ACP dans les importations européennes s'établit à 3,12% en 2000. ([Voir en annexe 1](#)). Par contre, l'Asie semble faire preuve de beaucoup plus de dynamisme puisqu'elle contrôle 23,09% des exportations des PED vers l'Europe en 2000 contre 5,5% en 1976 sans bénéficier des mêmes marges préférentielles que les ACP.

Mais un cadre de coopération exemplaire.

La coopération CEE / ACP constitue un des aspects de la politique européenne d'aide au développement.

Lomé s'est toujours fondée sur les préférences commerciales, les protocoles produits et les différents instruments de coopération. Ces instruments sont centrés autour de deux pôles principaux : la coopération économique et commerciale (préférences tarifaires non réciproques, protocoles produits, stabilisation des recettes d'exportation) et la coopération au développement (santé, environnement, éducation, sécurité alimentaire, secteur privé...)

Les principaux instruments financiers et techniques du partenariat sont le Fonds européen de développement (FED) et les ressources de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui sont attribuées sous diverses formes y compris d'aide non remboursable et des prêts à capitaux risque.

Le partenariat est fondé sur trois institutions principales : le Conseil des ministres, le Comité des ambassadeurs et l'Assemblée paritaire. En règle générale, la signature des Conventions coïncidait avec la planification des Fonds européens de développement (FED) et étaient d'une durée minimale de 5 ans.

Seule Lomé IV, dernière Convention de Lomé, a été signée en 1989 pour une durée de 10 ans et a introduit de nombreuses innovations importantes : la promotion des droits de l'homme, le respect de la démocratie, le renforcement de la position des femmes et la protection de l'environnement ont été intégrés dans le cadre de coopération.

La coopération décentralisée, c'est-à-dire l'implication dans le processus de développement d'autres acteurs tels que la société civile représente aussi une innovation importante.

Au fil des années, de nombreux États ACP ont adhéré au Partenariat. En décembre 2000, ils sont devenus 79 avec l'entrée de Cuba.

Nous allons dans un premier temps, exposer le volet économique et commercial de Lomé. Le volet aide sera étudié en deuxième lieu.

1.10.1 Les volets économiques et commerciaux de Lomé

Comme il vient d'être décrit, les conventions de Lomé instaurent des relations économiques privilégiées entre les signataires et prévoient des mécanismes de soutien à cette coopération.

1.10.1.1 La coopération économique et commerciale.

Par la voie des préférences non réciproques, la coopération commerciale vise à promouvoir et à diversifier les exportations des pays ACP vers l'UE afin de réduire leur dépendance à l'égard des produits de base.

97 % des importations de produits originaires des ACP entrent en franchise de droits et sans restriction quantitative sur le marché communautaire, hors produits sensibles couverts par la PAC.

Face à l'exception de la PAC, certains produits bénéficient de « protocoles - produits » comme nous l'avons déjà mentionné. Il s'agit de la viande bovine, du sucre, de la banane et du rhum qui représentent 27 % des exportations agricoles ACP vers l'UE et permettent aux titulaires de bénéficier d'un traitement plus avantageux que celui accordé aux autres partenaires de l'UE pour le même produit. Ils disposent ainsi d'un libre accès au marché européen en certaines quantités et à des prix garantis et profitent de règles d'origine relativement plus libérales et d'une clause de sauvegarde moins contraignante.

Diverses structures ont également été créées en vue de promouvoir le commerce des pays ACP dont les interventions portent sur l'information commerciale, l'assistance technique et la formation des ressources humaines.

Pour ce qui est de la coopération technique et financière elle concerne des programmes et des projets de développement en matière sociale, économique, culturelle ou environnementale.

Depuis 1975 chaque convention s'est accompagnée d'un protocole financier quinquennal (sauf Lomé IV qui s'étale sur 10 ans et comporte deux sous protocoles de 5 ans). Ces protocoles comprennent une dotation d'aide gérée par le FED (fonds européen de développement) et des prêts à taux réduit gérés par la BEI (Banque européenne d'investissement).

1.10.1.2 Le dispositif de soutien financier à la coopération

Il est principalement constitué du FED et de la BEI. Cependant d'autres sources de financement peuvent être mobilisées dans des situations d'urgence humanitaire.

1.10.1.2.1 Le Fonds européen de développement (FED)

Le FED accorde des subventions à des programmes d'aide destinés aux ACP.

Sa durée s'étale sur 5 ans et ses interventions couvrent des domaines variés : la formation, l'autosuffisance alimentaire, les infrastructures, les investissements industriels, etc.

Il est l'instrument principal d'aide au développement des ACP.

Le premier FED remonte à la première convention de partenariat (1959-1964). Les cycles des FED suivent, en général, ceux des conventions. ([tableau 1 ci-dessous](#))

Les concours du FED comportent l'aide programmée, composée de subventions, de prêts et de capitaux à risques, et l'aide non programmée composée du STABEX, du SYSMIN et des mesures d'urgence.¹⁴⁰

L'action du FED est complétée en cas de besoin par celle de la BEI.

¹⁴⁰ Voir annexe 6 pour plus de développement sur le FED

Tableau 12 : Evolution de la coopération UE - ACP

Années	Accords	FED	Nombre de pays		Montant FED (PTOM inclus) En millions d'euros
			ACP	UE	
1957	Régime d'association EAMA (Etats africains et malgaches associés)	Premier FED			569,4
1963	Convention de Yaoundé 1	Deuxième FED	18	6	730,4
1969	Convention de Yaoundé 2	Troisième FED	18	6	887,3
1975	Convention de Lomé 1	Quatrième FED	46	9	3053,3
1980	Convention de Lomé 2	Cinquième FED	58	9	4207
1985	Convention de Lomé 3	Sixième FED	65	10	7882,6
1990	Convention de Lomé 4	Septième FED	68	12	11583
1995	Convention de Lomé 4 bis	Huitième FED	70	15	13151,1
2000	Accords de Cotonou	Neuvième FED	77	15	14300
2008-2013	Accords de Cotonou	Dixième FED			22,682 milliards d'euros (hors PTOM).

Sources : Synthèse que nous avons effectuée à partir de données de la Commission européenne et du Rapport 202 (2001-2002) de la Commission des affaires étrangère du SENAT

1.10.1.2.2 La Banque européenne d'investissement (BEI)

A côté du FED, la Banque européenne d'investissement, dans le cadre de l'action communautaire de coopération avec les pays en développement intervient dans l'incitation à l'investissement dans les ACP.

Elle reçoit les demandes de financement de projets en priorité dans les secteurs industriels, agroalimentaires, miniers, touristiques et énergétiques. En second lieu elle peut intervenir sous forme de prêts dans des projets d'infrastructures.

Les prêts et financements de la BEI sont effectués à des conditions favorables en terme de taux d'intérêt. (Voir annexe 6).

L'Afrique subsaharienne en est la principale bénéficiaire du fait semble-t-il du nombre de pays que compte ce continent par rapport aux 2 autres zones ACP. Les principaux bénéficiaires, par sous région, de prêts concessionnels sont généralement les ACP d'Afrique avec plus de 86% du total.

Au sein de chaque région ACP on constate que l'aide va le plus souvent vers les grands pays. En ASS le Nigeria arrive en tête des bénéficiaires tandis qu'aux Caraïbes et au Pacifique, ce sont

respectivement la Jamaïque et la Papouasie Nouvelle Guinée qui sont les premiers bénéficiaires (Voir table ci-dessous et annexe 8)

Tableau 13 : Les principaux bénéficiaires de la BEI par sous région

Afrique	Caraïbes	Pacifique
<ul style="list-style-type: none"> - Nigeria 350 millions d'euros (soit 9 % du total), - Zimbabwe 6 %, - Kenya 5 % - Ghana 4% - l'Éthiopie 4 % 	Caraïbes : 559 millions d'euros de prêts dont : <ul style="list-style-type: none"> - Jamaïque (4%), soit 27% des prêts accordés à la région. - Trinidad et Tobago (3%), soit 22% des prêts accordés à la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Papouasie - Nouvelle-Guinée : 50% des prêts en faveur de la région Pacifique, suivie par les îles Fidji et la Polynésie française. - Pour la période 1996-2000, la BEI a réservé 1,66 milliards d'euros sur ses ressources propres pour les prêts et sera amenée à gérer un milliard d'euros de capital-risque pour le compte du FED.

Source : Base de données 1999, Commission européenne/ODI

A côté de l'action communautaire en faveur des ACP, les États membres ont leurs propres accords bilatéraux et mènent leurs propres initiatives avec les pays en développement qui ne sont pas financés via le Fonds européen de développement ou d'autres fonds communautaires. Ces aides bilatérales obéissent à des critères propres, définis par les États donateurs.

1.10.2 Le volet aide de la coopération

Dans le cadre de la coopération technique et financière gérée par le FED plusieurs catégories d'instruments peuvent être distinguées en fonction du caractère programmable ou non de l'aide.

1.10.2.1 L'aide programmable (aide projet)

Elle représente 58% de l'aide totale fournie aux ACP (c'est-à-dire aide provenant du FED, de la BEI et du budget communautaire)

L'aide programmable permet à chaque Etat de connaître à l'avance le montant dont il disposera sur la période des accords¹⁴¹. Elle est mise en œuvre par le biais de Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et Régionaux (PIR). Ces programmes, décidés au début de chaque convention, servent à appuyer financièrement des projets de développement (éducation, santé, transport, environnement, sécurité alimentaire...) ou des institutions régionales.

Chaque Etat ACP a la responsabilité totale de soumettre des demandes d'aides financières, mais son acceptation par la Commission dépend des fonds disponibles et de la faisabilité du projet. C'est à ce niveau que se situent souvent les points de désaccord entre les Etats ACP et la Commission.

Tableau 14 : Répartition par instruments : situation cumulée à la fin 1997, 7ème FED (en MECUS)

	Dotations	Décisions		Paiements	
		Cumulé	Cum/Dot.	Cumulé	Cum/Dot.
PIN + PIR	6 156,04	4 974,94	80,81%	2 472,37	40,16 %
Aide hors PIN	5 463,38	5 228,58	95,70%	4 036,51	73,88 %
Bonification. d'intérêts	280,00	243,33	86,90%	143,74	51,34%
Aide d'urgence	412 ,00	463,63	97,97%	393,74	95,57%
Aide aux réfugiés	88,00	85,53	97,19%	73,65	83,69%
Capitaux à risques	825,00	765,66	92,80%	418,08	50,68%
Stabex	1 792,96	1 773,59	98,92%	1 623,29	90,54%
Sysmin	480,00	453,41	94,46%	136,12	20,36%
Ajustement structurel	1 156,00	1 145,15	99,06%	1 090,91	94,37%
Solde du 5ème FED	429,42	358,37	83,46%	156,98	36,56%
Total 7ème FED	11619,42	10 203,52	87,81%	8 508,88	56,02%

Source : Groupe ACP, 1997 et 1998

Sous Lomé 1 cette forme d'aide, avait permis d'identifier les besoins des Etats bénéficiaires. Ces derniers pouvaient ainsi mieux planifier leur programme d'investissement en fonction de l'aide

¹⁴¹ Cinq ans par convention, excepté la 4^{ème} convention qui fut conclue pour 10 ans avec une révision à mi-parcours

promise. Du côté européen, on pouvait ainsi s'adapter aux demandes formulées et coordonner l'action de la CEE avec celle bilatérale des Etats membres.

Au fil du temps cette pratique a engendré des effets pervers. D'où le terme « catalogue de projet » qui fut employé pour stigmatiser l'incompréhension entre l'Europe et les ACP sur l'esprit et la méthode. Les Etats demandeurs d'aides se contentaient de présenter des demandes de financement sous la forme d'une liste de projets mal étudiés, sans que soit tenu en compte du coût par rapport aux ressources disponibles. L'inscription d'un projet n'est pas synonyme d'engagement, réalité difficilement acceptable par les pays demandeurs¹⁴²

Notons par ailleurs que la mise en œuvre des allocations d'aide peut prendre de très longs délais. Les périodes d'engagement et de décaissement ne coïncident pas toujours. Les cycles de réalisation des conventions sont devenus supérieurs aux cinq années prévues, ce qui a conduit la Commission à gérer plusieurs fonds en même temps. A titre d'exemple, le FED 5, correspondant à Lomé II (1980-1985), n'a été clos qu'à la fin 1993 (Lomé IV).

Notons aussi qu'en plus du financement par le FED, 342 millions d'euros (soit 1 % du total de l'aide aux pays ACP) viennent du budget de la CE, pour l'aide projet. Les principales lignes budgétaires et les montants correspondants engagés entre 1986 et 1998 sont répartis comme suit

Tableau 15 : Principales lignes budgétaires et les montants correspondants engagés entre 1986 et 1998

lignes budgétaires	MOI EURO
Démocratisation et droits de l'homme	82
Forêts tropicales	77
Aide aux pays producteurs de bananes	75
Environnement	61
Aide à la lutte contre le SIDA	10
Coopération décentralisée	10
Politique extérieure commune et politique de sécurité*	11

Source : Commission européenne
Note : * Données pour 1996-1998

1.10.2.2 Mais des difficultés de mobilisation des fonds.

Les difficultés de décaissement au niveau du PIN et du PIR et des capitaux à risques de la BEI sont fréquentes. Malheureusement le FED, (ressource du PIN, PIR) est l'instrument de loin le plus

¹⁴² Une bonne partie des « éléphants blancs » pourrait être expliquée par cette incompréhension de la nature même d'une politique d'aide au développement

important en volume d'aide (90% et 88,6% du total des ressources respectivement pour 7^{ème} FED et 8^{ème} FED).

Pour la période 2000 – 2007 le 9^{ème} FED, dans le cadre de Cotonou, dispose de 13,5 milliards d'euro réparti comme suit :

- Aides non remboursables pour le développement à long terme = 10 milliards
- Aides non remboursables pour la coopération et l'intégration régionale = 1,3 milliards
- Financement de la Facilité d'investissement de la BEI = 2,2 milliards

Les reliquats des FED précédents s'élèvent à 9,9 milliards d'euros

Les prêts sur ressources propres BEI sont de 1,7 milliards d'euro

Au titre des PIN du 7^{ème} FED (1991–1995), à la fin de l'année 1997, le taux d'absorption (paiements/dotations) ne se situait qu'à 40,84% même si une progression significative par rapport à 1996 (28,93%), a été enregistrée. Selon le [tableau 6 ci-dessous](#) il n'y a pas de grands écarts en termes de taux d'absorption entre les 3 zones géographiques ACP¹⁴³.

C'est surtout au niveau du FED que la Commission européenne estime que les taux faibles trouvent leur explication dans l'absence de développement institutionnel et de développement des capacités, donc dans le dysfonctionnement de l'Etat ACP¹⁴⁴.

¹⁴³ GROUPE DES ETATS ACP, (1998), « Rapport et résolution du Comité ACP-CE de coopération pour le financement du développement », ACP-CE/2133/98 ACP/81/021/98.

¹⁴⁴ Les notions, « développement des capacités » et « dysfonctionnement des Etats », seront abordées plus loin

Tableau 16 : Mise en œuvre des programmes indicatifs nationaux Lomé IV par zones géographiques
(en MECUS)

Zones géographiques	Dotation MECUS	Décisions		Paiements	
		MECUS	Décision/dotation %	MECUS	Paiement/dotation %
Afrique	4 284,40	3 454,16	80,26%	1 719,51	40,13%
Caraïbes	372,40	346,21	92,97%	173,58	46,61%
Pacifique	119,00	97,99	82,35%	57,51	48,33%
TOTAL PIN ACP	4 775,80	3 898,37	81,63%	1 950,60	40,84%

Source : Groupe ACP, 1997 et 1998

Tableau 17: Principales lignes budgétaires de l'aide européenne

	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
	Disponible 1.000 €	Utilisé 1.000 €	%	Disponible 1.000 €	Utilisé 1.000 €	%
FED	3.932.000	3.757.000	96%	2.025.000	1.548.000	76%
Afrique du Sud	124.000	124.000	100%	132.000	110.000	84%
Démocratie	15.813	15.166	95.91%	16.878	14.726	87.25%
Réhabilitation	17.000	16.432	96.66%	25.000	20.925	83.70%
Bananes	44.475	44.475	100%	10.350	3.354	32.40%
Total	4.133.288	3.957.073	95.7%	2.209.228	1.697.005	77%

Source : EuropAid Annual Report 2000 "Annual Report on The Implementation of The European Commission External Assistance"

1.10.2.3 L'aide non - programmable

Elle représente 25% de l'aide financière fournie aux ACP.

Par nature cette aide est fixée de façon globale pour chaque convention et répartie au cas par cas selon les situations du moment.

Il s'agit de toutes les dépenses non prévisibles. Elles sont mises en œuvre à travers le Stabex, le Sysmin¹⁴⁵ qui ont beaucoup évolué avec les conventions successives et l'appui à l'ajustement structurel. Le fonctionnement de ces deux instruments est développé en [annexe 5](#) de ce présent travail. Nous nous limiterons ici à mentionner leur nécessaire évolution au cours des conventions. En effet en tant qu'instruments d'aide non programmable ils ont vocation à s'adapter en fonction des évolutions de l'environnement politique et économique.

¹⁴⁵ Pour plus de développement sur la description du Stabex et du Sysmin voir annexe 5

1.10.2.3.1 L'évolution du Stabex :

Le Stabex a évolué depuis la première Convention de Lomé.

A l'origine, il était destiné à financer les baisses de recettes provoquées par les fluctuations des cours mondiaux de produits de base ou des variations de la production dues à des phénomènes naturels (sécheresse, inondation, catastrophe naturelle...).

Pendant les trois premières conventions de Lomé, les transferts du Stabex prenaient la forme de prêts ou de dons. Pour les PMA, le financement se faisait sous forme de dons alors que pour les autres ACP, il s'agissait de prêts sans intérêts. Le remboursement permettait la reconstitution des ressources du système et pouvait être étalé dans le temps. Sous Lomé 2, 44 produits ou sous produits sont couverts.

A partir de Lomé IV, il ne s'agit plus de prêts mais de "fonds non remboursables". Autrement dit, le mécanisme intervient uniquement sous forme de dons, le principe dit de reconstitution des ressources commun du système par les Etats ACP est abandonné (depuis 1990). Mais les critères de transferts sont plus exigeants. La conditionnalité a été introduite et la Commission tient à être informée auprès des gouvernements ACP de l'utilisation faite des fonds octroyés. Cette procédure est dénommée « cadre d'obligations mutuelles ». On peut comprendre que cette nouvelle clause ne fasse pas l'unanimité auprès des ACP. Mais elle était inévitable pour renforcer la pérennité du système et permettre la responsabilisation des Etats bénéficiaires.

Par ailleurs une réorganisation complète des filières a été opérée : privatisation des filières agricoles, restructuration des organismes nationaux de compensation, aide directe aux producteurs par l'accès aux crédits et aux intrants¹⁴⁶.

A côté du Stabex, le Sysmin constitue une autre forme de soutien aux pays ACP producteurs de ressources minières. Mais son mode de fonctionnement est sensiblement différent et a aussi subi des évolutions.

1.10.2.3.2 Evolution du Sysmin

Le principe de fonctionnement était initialement basé sur des prêts spéciaux remboursables. Mais depuis Lomé IV le fonctionnement est basé sur des subventions du FED sous forme de dons et par la BEI sous forme de prêts. (Capitaux à risques). Cependant la part du secteur minier dans les financements de la BEI a été modeste par rapport à l'activité globale de la BEI dans les pays ACP.

¹⁴⁶ L'évaluation générale de l'aide aux ACP, effectuée par la Commission cite l'exemple de l'impact que le Stabex a joué sur la réorganisation de la filière caféière en Tanzanie et des paiements compensatoires directs qui ont été rendus possibles. (410.000 fermiers ont pu en bénéficier alors que les cours mondiaux étaient au plus bas). En Côte d'Ivoire, le Stabex a permis de faciliter l'accès au système bancaire à une centaine d'organisations de producteurs, ou au Cameroun de distribuer des "chèques planteur".

Ceci découle du fait que la majeure partie de l'activité minière dans les ACP est liée à la prospection minière, ce que la BEI n'a pas vocation à financer.

Mais le Sysmin apparaît de loin comme la plus importante source d'aide de l'UE au secteur minier des pays ACP.

Cependant, depuis Lomé 2, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Sysmin sont souvent liées aux lourdeurs des procédures d'instruction des dossiers de requête et de lancement des projets et programmes. Des délais excessifs pouvant atteindre 58 mois avant la décision FED ont été notés.

Un autre facteur expliquant la faiblesse de l'utilisation des fonds Sysmin est celui des faibles montants alloués par rapport au maximum auquel un Etat pourrait prétendre au titre de l'article 219-4 de la Convention. Les études indépendantes de l'ECDPM¹⁴⁷ relèvent que le montant spécifié dans la requête de l'ordonnateur national est dans la plupart des cas largement inférieur au plafond fixé par l'article 219-4 pour les interventions au titre de l'article 215-1 a et b¹⁴⁸.

Cette situation reste très liée au manque d'information des acteurs des pays bénéficiaires. Ce n'est pas le principe du Sysmin en tant que tel qui doit être mis en cause mais son fonctionnement trop lourd et le nombre restreint de ressources humaines affectées à la gestion de ce mécanisme.

Cependant, il ressort de l'évaluation conjointe ACP-UE¹⁴⁹ de la coopération minière, que malgré ses limites objectives, le Sysmin a produit des résultats positifs là où il a été mis en œuvre dans les pays ACP. L'assistance accordée aux entreprises minières ACP a été utile, en permettant à celles-ci de surmonter leurs difficultés des premières années et de devenir par la suite relativement compétitives et dynamiques¹⁵⁰.

Tableau 18: L'importance du secteur minier dans les exportations selon les pays (1995 - 1997).

¹⁴⁷ ECDPM : European Centre for Development Policy Management (Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement)

¹⁴⁸ Bossuyt, J. T. Lehtinen, A. Simon, G. Laporte et G. Corre. (2000). « Évolution de la politique de la CE en matière de développement : Une analyse indépendante du processus de réforme de l'aide extérieure de la Commission européenne », Document de réflexion ECDPM n°16. Maastricht., Juin 2000

¹⁴⁹ Voir à l'adresse suivante : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/reports/acp/951239.pdf>

¹⁵⁰ L'industrie sénégalaise du phosphate, l'industrie mauritanienne du fer, le développement des PME minières en Namibie sont de bons exemples d'industries qui se sont développées grâce au soutien du Sysmin. Voir le rapport d'évaluation de la commission : « Evaluation globale de la coopération ACP/UE dans le secteur minier et le SYSMIN – Sénégal » - 05/1998 - ref. 951344 et « Evaluation globale de la coopération ACP/UE dans le secteur minier et le SYSMIN – Mauritanie » - 05/1998 - ref. 951332

Angola	8	Botswana	83
Rép. Dém. du Congo	82	Ghana	23
Suriname	50	Mauritanie	41
Papouasie-Nouvelle-Guinée	40	Togo	22
Zambie	95	Sierra Leone	80
Jamaïque	49	Sénégal	20
Namibie	76	Rép. Centrafricaine	25
Guinée	82	Burkina Faso	15
Zimbabwe	26	Swaziland	10
Niger	75	Mali	35
Gabon	16	Guyana	28
Libéria	58	Rép. Dominicaine	10

1.10.2.4 L'appui à l'ajustement structurel

Il est mis en œuvre sous Lomé 4. Il a pour objectif de permettre la poursuite d'une politique de développement à long terme parallèlement à l'ajustement structurel, imposé par le FMI et la Banque Mondiale. Sa finalité est d'aider les pays ACP sous ajustement à travers le maintien d'objectifs tels que le développement agricole et rural, la sécurité alimentaire, le développement du commerce et la protection de l'environnement. Elle contribue par ailleurs à l'allègement de la charge de la dette

La mobilisation de cette aide passe par un soutien au budget des Etats ACP ou à leur balance des paiements. Elle peut se concrétiser à travers des programmes généraux ou sectoriels d'importation, une assistance technique liée à des programmes d'appui ou des mesures au titre de la "*dimension sociale de l'ajustement*".

La particularité de cette aide est sa rapidité de réalisation et sa complémentarité avec les réformes macro économiques et institutionnelles fixées par la Banque Mondiale et le FMI.

Les crédits alloués au titre de Lomé IV représentaient 1150 millions d'écus, soit une proportion de 10 à 30 % des montants totaux de l'aide à l'ajustement dont bénéficient les ACP. A la différence des autres acteurs (FMI et BM), ces montants sont alloués par la Communauté européenne uniquement sous forme de dons.

Tableau 19: Bilan des opérations de la facilité d'ajustement structurel en 1997
 au titre du 7^{ème} FED (en MECUS et par ordre décroissant au niveau des paiements)

Pays	Décisions	Paiements
Malawi	12	
Ouganda		14,95
Madagascar	10,8	10,8
Tanzanie		8,4
Niger	6,3	6,3
Mali		5,7
Burkina Faso	5,85	5
Guinée-Bissau	1,6	4,98
Mozambique		4,6
Djibouti	3	
Lesotho		3
Gabon	1,5	
Sao Tomé		0,6
Sierra Leone		0,5
TOTAL	41,05	64,73

Source : ACP-CE /2133/98 ACP/81/021/98

1.10.2.5 La coopération industrielle et commerciale

Pour réduire la dépendance à l'égard des produits primaires, il fallait encourager une politique de diversification (volet industriel)

Comme il a été déjà souligné plus haut, en plus de l'accès préférentiel non réciproque sur le marché européen (hors PAC)¹⁵¹, les ACP bénéficient de divers protocoles produits (un des éléments du volet commercial)

Pour certains produits agricoles "sensibles", les dispositions commerciales de Lomé prévoient pour les pays ACP certaines dérogations aux restrictions de la PAC. Ces exemptions concernent environ 27% des exportations agricoles ACP vers l'Union européenne et prennent la forme de contingents exonérés de droits de douane ou de réduction substantielle des droits.¹⁵²

Pour encourager l'industrialisation et l'insertion dans le commerce mondial, diverses structures conjointes ont été créées. L'objectif est d'aider à la promotion de la production ACP. Pour cela des

¹⁵¹ Notons que parmi les pays ACP, seuls le Bénin, le Burkina Faso, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Sénégal, le Surinam et le Togo accordent actuellement des préférences commerciales à l'Union européenne.

¹⁵² Source : <http://www.ecdpm.org/>. Voir aussi R. M. Lemesle (1996), « La convention de Lomé : principaux objectifs et exemple d'actions, 1975 – 1995 », CHEAM, Paris

soutiens ont été apportés dans les domaines de l'assistance technique, de la formation professionnelle ou de la diffusion d'informations commerciales.

La convention de Lomé est arrivée à son terme en 2000. Elle fut remplacée par celle de Cotonou. Cette dernière prend en compte les imperfections de Lomé en apportant un certain nombre d'innovations.

1.11 Bilan du dispositif Lomé

La coopération commerciale UE - ACP a échoué. Cet accord, qui allie l'aide et le commerce, avait deux objectifs : d'une part, il devait permettre aux ACP de s'insérer dans l'économie mondiale et d'autre part il avait pour ambition de leur donner la possibilité de bénéficier de transferts de technologie, seuls moyens de sortir de leur spécialisation dans le secteur primaire et de diversifier leurs exportations. « L'ouverture préférentielle du marché européen aux pays ACP n'a empêché ni l'érosion des échanges (les ACP sont passés de 6,7 % à 3,4 % des imports de l'UE entre 1976 et 2001) ni la stagnation des investissements (les ACP accueillent moins de 2 % de l'investissement direct de l'UE). Certes, l'UE fait mieux que les autres. Elle accueille 67 % des exportations africaines contre 27 % pour les USA. Mais cela ne suffit pas à assurer le développement de ces pays »¹⁵³.

L'objectif initial de conduire ces pays vers le développement ne s'est pas concrétisé. La croissance économique faible combinée à un taux d'accroissement démographique élevé aggrave la situation.

Selon le Rapport sur le développement humain (2003), , le revenu par habitant de l'Afrique subsaharienne a baissé chaque année de 0,4 % entre 1990 et 2002 et le nombre de pauvres a augmenté de 74 millions par an¹⁵⁴

Entre 1950 et 2001, le revenu par habitant des pays asiatiques est multiplié par 5, permettant ainsi de réduire le fossé avec les pays occidentaux¹⁵⁵.

L'écart entre le produit par tête de l'Afrique subsaharienne (ASS) et celui des autres pays en développement n'a cessé de se creuser jusqu'à atteindre un rapport de un à quatre au milieu des années quatre-vingt-dix.

Enfin, avec une dette représentant 270 % des recettes d'exportation et 75 % du P.N.B., l'ASS est devenue au milieu des années 90 la région du monde la plus endettée en raison d'un taux d'épargne insuffisant dans un contexte de faible croissance.

Economiquement, les pays pauvres retiennent moins d'intérêt de la part des pays industrialisés, depuis la fin de la guerre froide et l'ASS ne fait pas exception.

¹⁵³ Commission européenne, (2002), Règles du jeu pour des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : présentation de Pascal Lamy, Bruxelles, le 9 avril 2002

¹⁵⁴ PNUD (2003), « Rapport sur le développement humain », New York, 2003

¹⁵⁵ Maddison, Angus (2003), « L'Occident et le reste du monde dans l'ordre économique international » février 2003, L'Observateur de l'OCDE 2006

Le constat est que c'est là où l'aide au développement¹⁵⁶ a été la plus généreuse, la politique de développement a moins réussi. L'Afrique en est un exemple. Et l'image du continent s'est fortement détériorée.

Mais il faut noter que le phénomène de marginalisation n'a cependant pas frappé uniformément les pays A.C.P. Certains pays de l'Afrique subsaharienne, comme la Côte d'Ivoire¹⁵⁷, le Ghana, le Botswana, avaient entrepris les réformes susceptibles de les placer en situation de pays émergents. Par ailleurs, même si les pays A.C.P. dépendent encore de l'Union européenne pour environ 40 % de leurs recettes d'exportation, les Caraïbes et le Pacifique en dépendent beaucoup moins (respectivement 18 % et 23 %) que l'Afrique (46%) et l'investissement direct étranger a augmenté dans les Caraïbes depuis le début des années quatre-vingt-dix.¹⁵⁸

Ceci ne fait que renforcer deux convictions déjà développées plus hauts dans ce présent travail :

- que le seul bénéfice de préférence ne suffit pas pour créer une croissance et attirer les investisseurs.
- que la trop forte dépendance vis-à-vis des préférences fragilise le pays bénéficiaire et réduit sa compétitivité.

Le flux des investissements directs vers les ACP reste marginal. Les PMA, qui sont nombreux parmi les ACP, ont bénéficié de moins de 1 % des flux d'investissements directs privés vers les pays du Sud.

Le contexte mondial a changé. La moyenne des droits sur les produits industriels a été ramenée de 10,4 % à 6,4 % par les accords de Tokyo et à 3,6 % par les accords de Marrakech.

D'autres pays en développement bénéficient désormais d'avantages commerciaux qui réduisent les marges préférentielles des ACP. C'est le cas des pays méditerranéens pour les produits industriels. Par ailleurs d'autres PMA non - ACP reçoivent les mêmes avantages que ceux accordés par Lomé. Ainsi peut-on dire que globalement les avantages dont pourraient bénéficier les ACP par rapport aux autres PED en terme de marges préférentielles sur le marché européen sont réduits. Par ailleurs, les droits sur les produits de base sont majoritairement consolidés à un niveau relativement bas. Ce qui constitue un autre facteur de réduction de la marge préférentielle par rapport aux autres PED sur le marché européen.

¹⁵⁶ Dans laquelle on peut inclure les offres de préférences qui sont une forme d'aide commerciale au développement

¹⁵⁷ Jusqu'à la mort de Félix Houphouët-Boigny

¹⁵⁸ Rapport du parlement français le nouveau partenariat pour le développement des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), Présenté par Yves DAUGE, Député, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 1^{er} juillet 1999

Compte tenu des droits élevés qui pèsent sur les produits transformés pour lesquels les ACP bénéficient d'une franchise d'accès, ceux-ci auraient pu mettre à profit cet avantage concurrentiel. Mais ils se sont, malgré tout, spécialisés dans les produits de base, exceptés quelques rares cas de diversification¹⁵⁹

Selon le rapport du Sénat français¹⁶⁰, ces difficultés à saisir les opportunités ouvertes par le système de Lomé s'expliquent principalement par l'insuffisance des investissements mais aussi une certaine méconnaissance des clauses commerciales de la part des producteurs ou exportateurs potentiels.

Les ressources du FED ne sont utilisées qu'avec un décalage de plusieurs années : « 35 à 40 % seulement des ressources disponibles au titre du FED ont été à ce jour dépensées » toujours selon le rapport. Le montant du reliquat s'élève à 10 milliards d'euros

Ces retards dans la mise en paiement s'expliquent par l'insuffisance des effectifs¹⁶¹. Mais d'autres facteurs semblent jouer un rôle selon la Commission : « (...) l'extrême complexité des procédures et à la lourdeur des circuits de décision, l'hétérogénéité des procédures et l'éclatement ou l'inadéquation des systèmes de communication ».

Le livre vert¹⁶² met en évidence l'inadéquation entre les fonds versés et les objectifs fixés. « L'évaluation de 335 projets engagés au cours des années 80 a ainsi mis en évidence un taux d'efficacité de 70 % pour le secteur des transports mais de moins de 30 % pour l'agriculture et le développement rural ». L'efficacité de l'aide devrait tenir compte du contexte institutionnel et de la politique de gestion des Etats bénéficiaires.

L'ensemble de ces faits démontre la nécessité de repenser l'insertion des ACP dans l'économie mondiale, mais aussi de réintégrer ce groupe de pays dans le droit commun de la coopération européenne. La gestion à part de ce groupe de pays ne fait que renforcer sa marginalisation par rapport aux autres PED.

¹⁵⁹ Une exception s'est toutefois présentée avec le cas de Maurice dont les exportations grâce au textile comprennent 2/3 de produits manufacturés

¹⁶⁰ Rapport du Sénat, n° 202 Session Ordinaire de 2001-2002 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées Par Mme Paulette Brisepierre, sénateur..

¹⁶¹ La lenteur des décaissements (encore plus importante pour les pays de la Méditerranée couverts par le fonds MEDA) trouve son origine dans plusieurs facteurs. La Commission a mis en avant l'insuffisance des effectifs. Les volumes d'aide communautaire ont été multipliés par 2,8 au cours des dix dernières années, alors même que le nombre de postes supplémentaires n'avait été multiplié que par 1,8. La Commission a dû alors recourir à la sous-traitance (l'aide extérieure représente 90 % des dépenses totales de sous-traitance de la communauté). L'utilisation de bureaux extérieurs ne favorise pas réellement un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds

¹⁶² Commission européenne (1996), « Livre Vert sur les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle », Bruxelles, le 20 novembre 1996, DG Développement, Groupe de réflexion - Partenariat 2000 VIII/1

1.11.1 Pour répondre aux nouvelles priorités politiques de l'Europe

Les Etats ACP ont été les premiers bénéficiaires de la coopération européenne. Mais comme nous venons de le souligner la politique de Lomé a évolué avec le nouveau contexte géopolitique d'unification européenne et englobe désormais une dimension politique : la «politique étrangère et de sécurité commune» du traité de Maastricht. En effet, depuis Maastricht, les rapports extérieurs de l'Europe sont devenus des rapports plus politiques.

Par ailleurs la fin de la guerre froide a permis à l'Europe d'aller à la recherche de partenaires qui représentent un intérêt économique.

On distingue ainsi plusieurs ordres de priorités de l'Europe : après les relations transatlantiques, viennent les relations avec l'Europe de l'Est et avec la région Méditerranée/Proche Orient. Pour ce groupe de relations, la priorité est accordée à la stabilité et à une politique de proximité. Viennent ensuite, l'Asie, pour des raisons économiques plutôt que politiques, plus précisément l'Asie de l'Est et du Sud-Est (conférence au sommet tenue à Bangkok 1996) et l'Amérique latine (convention avec le MERCOSUR 1995). L'Afrique (ou le groupe de Lomé) se trouve plutôt vers le bas de l'échelle. Il s'agit ici de priorités sur le plan de la politique étrangère¹⁶³.

Une revalorisation des rapports avec les pays de Lomé dépend en grande partie de la priorité accordée désormais à la politique de développement en général et à celle de l'Afrique en particulier. L'évolution politique positive en Afrique du Sud, dans les autres pays d'Afrique australe et dans certains autres pays du continent pourrait contribuer de façon significative à cette revalorisation.

Cet intérêt nouveau de l'aspect politique et de la bonne gouvernance se reflète déjà dans la Convention de Lomé 4, dont l'article 5 (alinéa 1 à 3) contient une clause sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Art 5-1 : « La coopération vise un développement qui, centré sur l'homme, son acteur et bénéficiaire principal, postule donc le respect et la promotion de l'ensemble des droits de celui-ci.... (...) Dans une telle perspective, la politique de développement et la coopération sont étroitement liées au respect et à la jouissance des droits et libertés fondamentales de l'homme, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'application des principes démocratiques, à la consolidation de l'Etat de droit et à la bonne gestion des affaires publiques. »

¹⁶³ Les critères de la coopération qui figurent à l'article 130 U du traité de Maastricht placeraient l'Afrique et Lomé nettement plus haut.

Art 5-2 : « En conséquence, les parties contractantes réaffirment leur profond attachement à la dignité et aux droits de l'homme, qui constituent des aspirations légitimes des individus et des peuples.... »

Art 5-3 : « A la demande des Etats ACP, des moyens financiers peuvent être consacrés, en conformité avec les règles de la coopération pour le financement du développement, à la promotion des droits de l'homme dans les Etats ACP, ainsi qu'à l'appui des mesures de démocratisation, de renforcement de l'Etat de droit et de bonne gestion des affaires publiques.... »

Depuis, les dispositions en faveur des droits de l'homme et de la démocratie sont un acquis au même titre que les sanctions en cas de violation grave de droits fondamentaux de l'homme, allant jusqu'à la suspension de la coopération. ¹⁶⁴

De même, l'un des objectifs essentiels de la politique étrangère et de sécurité commune (article J.1. de Maastricht), à savoir «*le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales*», est pris en compte dans l'article 5 de Lomé 4 révisé. Il a été ajouté le principe de la «*bonne gestion des affaires publiques*», qui figure pour la première fois dans un accord de coopération de l'UE. ¹⁶⁵

1.11.2 Forces et faiblesses du dispositif de Lomé

Les objectifs de la coopération future UE - ACP, tels qu'ils ont été reconnus par le Livre Vert (1996)¹⁶⁶, et réaffirmés à l'issue des négociations pour un nouveau partenariat UE - ACP, tiennent compte des erreurs passées. Un intérêt plus grand est accordé à la réduction de la pauvreté, à l'incitation à l'intégration régionale, au renforcement des capacités, aux réformes de l'Etat et au développement humain. Un point essentiel est consacré au développement durable : *implication du secteur privé, amélioration des infrastructures et de la compétitivité, l'emploi et le transfert de technologie, un développement durable préservant les ressources naturelles etc.*(ECDPM, 1998).

Plusieurs points ont été soulignés quant à la défaillance du système : la trop grande globalisation des instruments d'aide, le manque de cohérence entre instruments, la complexité des procédures, l'adhésion des gouvernements et de la société civile

¹⁶⁴ Des facteurs de tels que la défaillance de certains Etats, la gestion de la coopération seront abordés plus loin.

¹⁶⁵ Voir plus loin, dans cette présente étude, sur l'évolution de la prise en compte du facteur politique

¹⁶⁶ COMMISSION EUROPÉENNE (1996), « Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21ème siècle - Défis et options pour un nouveau partenariat » DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, COM(96) 570, novembre 1996 Groupe de réflexion - Partenariat 2000 VIII/1 Bruxelles, le 20 novembre 1996

1.11.2.1 L'absence de différenciation des actions en fonction des pays demandeurs.

L'une des principales critiques adressées au dispositif de Lomé est son caractère très global et son automaticité. Les fonds du FED ne sont pas toujours distribués en fonction de la situation particulière de chaque pays. Des instruments tels que le Stabex, le Sysmin et l'aide à l'ajustement structurel sont déclenchés a posteriori et en fonction de facteurs externes. Ils viennent ex post en correction de la fluctuation des recettes d'exportation et de façon automatique¹⁶⁷.

Les mandataires des deux parties à la négociation de la nouvelle convention de Cotonou ont reconnu la nécessité d'une plus grande différenciation entre ACP selon qu'il s'agisse de PED, de PMA ou de pays dits « vulnérables » ou « enclavés ». Une amélioration devra être apportée aux procédures administratives, et une plus grande décentralisation sera apportée pour une meilleure efficacité.

1.11.2.2 Le manque de cohérence entre les différents instruments de la coopération

Les instruments financiers à la disposition de Lomé se sont diversifiés et sont devenus plus complexes au cours des nombreuses négociations. Il se peut que dans un seul Etat ACP s'appliquent simultanément un programme indicatif national, un programme indicatif régional, des financements du Stabex et du Sysmin et de l'ajustement structurel, complétés parfois d'une aide alimentaire, d'une aide aux réfugiés et d'une aide d'urgence en cas de calamité. Il devient extrêmement difficile de parvenir à une approche cohérente dans l'articulation d'aides aussi multiples. Une simplification des instruments paraît donc très souhaitable.

Les formes de financement doivent avoir une certaine flexibilité pour pouvoir s'appliquer aux besoins spécifiques des pays individuels.

1.11.2.3 L'efficacité par un plus grand pragmatisme.

Pour les pays qui se sont engagés dans des réformes sérieuses et des efforts de « bonne gestion des affaires publiques », une plus grande importance pourrait être accordée aux financements macro-économiques ou sectoriels. Le but est de pouvoir financer un projet identifié dans un secteur précis et qui entre dans le cadre d'une politique sectorielle précise¹⁶⁸. Cette forme de coopération décentralisée, qui implique la population et incite à la décentralisation au niveau administratif pourrait être une approche qui aurait des chances de réussite.

¹⁶⁷ Le principe et les problèmes du Stabex seront développés plus loin dans l'annexe 5

¹⁶⁸ A titre d'exemple un projet agricole devrait être encadré par une politique agricole cohérente; un projet routier devrait entrer dans le cadre d'une politique des transports qui garantit des mesures d'entretien.

L'aide humanitaire qui a pris une grande ampleur ces dernières années du fait des guerres et des calamités naturelles, mérite une plus grande réflexion.

En effet, l'aide au développement et l'aide d'urgence proviennent du même budget. Il serait donc bien de voir comment concilier les moyens destinés au développement à long terme et la nécessité inévitable de résoudre des situations d'urgence.

Mais reconnaissons que l'Europe n'a contribué que marginalement à la dette des pays en développement et n'a pas systématiquement surestimé leur capacité d'endettement.

L'aide au développement devra stimuler, de manière flexible et sans restrictions doctrinaires, des mesures pour le développement du secteur privé. Car seul celui-ci est en mesure d'engendrer une relance dynamique depuis que le poids de l'Etat s'est amoindri en la faveur des politiques d'ajustement structurelles du FMI et de la Banque mondiale.

1.12 La rupture de Cotonou

Ce nouvel accord de partenariat, signé à Cotonou, tient compte des erreurs de Lomé et tente d'y remédier sur plusieurs points. Certaines dispositions de Cotonou figuraient déjà dans Lomé 4. Mais justement l'objectif de ce nouveau partenariat est d'essayer de comprendre ce qui n'a pas fonctionné et d'y apporter des solutions. On peut noter quelques uns des éléments sur lesquels compte agir ce nouvel accord :

- La prise en compte de la société civile tout en respectant la souveraineté des Etats (article 4), (article 8).
- Une volonté de rendre ce nouvel accord en conformité avec les normes de l'OMC.
- Une plus grande simplification : réduction du nombre d'instruments et réduction des délais, évaluation systématique des actions menées. Le grand nombre d'instruments que comportait Lomé créaient des interférences qui s'ajoutent à leur inefficacité. Chacun de ces instruments avait sa propre logique et ses propres procédures. Ainsi était-il fréquent que l'aide accordée à un pays ACP soit plutôt inspirée par l'existence de ces instruments que par un réel projet de développement
- Lutte contre la pauvreté, la prévention et la résolution des conflits (article 1), (article 11)
- L'objectif d'une insertion des ACP dans l'économie mondiale (articles 34 à 37)
- Le principe de l'engagement mutuel et contrôlé par un dialogue permanent en terme de droits de l'homme, de démocratie, d'Etat de droit etc..
- Pris en compte de la différenciation entre Etats ACP, selon qu'ils soient PMA ou non PMA, selon qu'il soit enclavé ou insulaire, selon les réalités socioéconomiques de chacun etc...
- Régionalisation des ACP : actuellement 6 régions ACP ont été créées¹⁶⁹
- Abrogation des allocations automatiques de ressources sans contrôle de la pertinence, des besoins réels ou de l'utilisation qui est faite des fonds versés. Des ajustements et des évaluations seront faits afin d'augmenter l'efficacité de la coopération

Rappelons que cette nouvelle convention fut signée pour une durée de 20 ans. Elle reconduit globalement les préférences de Lomé jusqu'au 31 décembre 2007.

C'est en 2008 que les changements importants seront mis en application.

¹⁶⁹ Les 6 régions sont : CEDEAO, Southern African Development Community (SADC), Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Central (CEMAC), région Caraïbe et région Pacifique.

- Les PMA au nombre de 39 continueront de bénéficier de l'ensemble des avantages non réciproques de Lomé
- Quant aux ACP non-PMA qui sont au nombre de 31, ils auront le choix entre la signature d'accords de partenariat économique (APE) avec l'UE et le SGP

Ces APE seront négociés avec l'UE de façon régionale. Autrement dit, l'ensemble des Pays ACP seront fortement encouragés à nouer entre eux des accords commerciaux régionaux. Les APE avec l'UE seront ainsi négociés par région ACP. Il est cependant possible pour un pays ACP de négocier seul un APE individuel avec l'UE

L'une des raisons des APE est que les préférences de Lomé ne profitaient qu'aux seuls ACP. Elles ne respectaient pas ainsi les règles de l'OMC puisqu'elles étaient discriminatoire vis à vis des autres PED. Elles devraient normalement être accordées à l'ensemble des PED. Pour que l'accord de Cotonou soit en règle avec l'OMC, il était nécessaire d'obtenir une dérogation face à cette discrimination qu'elle engendre. Cette dérogation prendra fin le 31 décembre 2007. A partir de cette date, il devient nécessaire de transformer les préférences non réciproques en accord de libre-échange ou élargir ces préférences à tous les PED. Les APE sont ainsi des zones ACP qui vont nouer des accords de libre échange avec l'UE.

1.12.1 Vers un plus grand réalisme économique

Avec ce nouveau partenariat, le principe des préférences non-réciproque ne pouvait se perpétuer dans la mesure où il suscitait de plus en plus de protestations de la part des PED non ACP.

L'Europe a donc choisi de changer la nature de ses relations vis à vis des ACP. Ce changement s'est opéré sur plusieurs points :

- Adoption de l'idée d'un traitement différencié selon le pays ACP.
- La non réciprocité sera réservée au PMA.
- Les ACP non-PMA devront adopter l'ouverture réciproque. Ainsi les produits européens pourront accéder dans des conditions avantageuses aux principaux marchés ACP puisqu'ils bénéficieront d'une préférence réciproque¹⁷⁰.

¹⁷⁰ Rappelons que les préférences non réciproques seront maintenu durant la période transitoire jusqu'au 31/12/2007. A partir de cette date butoir la réciprocité sera progressivement introduite jusqu'à 2020

1.12.2 L'accord de Cotonou pour une gestion rationnelle des instruments de la coopération

Avec Cotonou un certain nombre de dispositions ont été prises dans le but de rationaliser l'utilisation des instruments dont notamment le FED qui en constitue l'élément le plus important, d'accroître la responsabilisation des Etats ACP et d'adopter des solutions plus appropriées face à l'instabilité des recettes d'exportation.

1.12.2.1 Rationalisation de l'utilisation des instruments

Une réduction du nombre d'instrument et une gestion plus souple permet d'éviter les systèmes d'allocation précédents qui conduisaient à bloquer des ressources pour un projet sur une période qui peut être longue. C'est ainsi que seuls deux instruments seront utilisés pour la mise en œuvre du FED :

- Un instrument cogéré par la commission et les Etats ACP. Cet instrument est la stratégie de coopération nationale (SCN). Il est constitué par les aides non remboursables (11,3 milliards d'euros du 9ème FED dont 1,3 milliards réservés aux programmes régionaux).
- Un instrument géré par la BEI qui est constitué par les capitaux à risque et les prêts au secteur privé (2,2 milliards d'euros du 9ème FED). Il s'agit de facilités ou de garanties que la banque pourra accorder à des projets d'investissements privés.

1.12.2.2 Responsabilisation des Etats ACP

Un nouveau concept a été introduit dans la coopération. Il s'agit du principe de programmation axé sur les résultats. Ceci aboutit donc à la suppression de l'automatisme de l'aide. Ainsi les aides non remboursables seront fondées sur des évaluations et sur des résultats. Les critères d'évaluation et de calcul du résultat seront négociés entre la Communauté et les Etats ACP (réforme institutionnelle, la réduction de la pauvreté etc...)

1.12.2.3 Le soutien en cas de baisse des recettes d'exportation

Comme nous l'avons souligné, les ACP dans la mesure où ils sont fortement spécialisés dans l'exportation de produits de base (agricoles ou miniers), sont sujets à des variations des recettes de leurs exportations.

Le Stabex et le Sysmin des conventions de Lomé ne seront pas reconduits. Un nouveau système de programmation glissante et flexible a été adopté et permet d'assurer un soutien par les fonds alloués dans le cadre de la SCN et des programmes opérationnels.

Tableau 20 : Résumé synthétique du processus de Cotonou

Date	Négociations	Régime commercial
Jusqu'en septembre 2002	Préparations des négociations.	Maintien avec 70 pays ACP (sans l'Afrique du Sud) des préférences tarifaires non réciproques en vigueur actuellement - c'est-à-dire le régime de Lomé pour tous les pays ACP (avec dérogation OMC).
avril 2000	L'UE demande aux autres membres de l'OMC une dérogation lui permettant de maintenir les préférences commerciales de Lomé jusqu'en 2008 (décision attendue en juillet/août).	
De septembre 2002 au 31 décembre 2007	L'UE négocie des "accords de partenariat économique" (des accords de libre échange) avec les pays ACP, par groupes régionaux, ou pays par pays.	
2004	L'UE et les pays ACP étudient les possibilités d'accords alternatifs pour les pays non-PMA qui "décident que leur situation ne leur permet pas " de signer des accords de libre échange.	
2006	L'UE et les pays ACP analysent les accord prévus "pour s'assurer que le calendrier prévu permet une bonne préparation des négociations."	
Du 1er janvier 2008 jusqu'en 2018-2020	Mise en place des nouveaux accords de partenariat économique (APE).	
A partir de 2018-2020		Mise en place des accords de libre échange entre l'UE et les pays ACP signataires d'APE

Source ECDPM

1.13 Conclusion et remarques sur ce 3^{ème} chapitre

Il est important de préciser surtout que le travail effectué dans cette présente étude porte en grande partie sur les quatre conventions de Lomé. Ce travail couvre la période allant de 1976, une année après la signature de Lomé, à 2004. Ce choix de période est motivé par la volonté de mettre notre analyse en perspective avec le nouvel accord de partenariat signé à Cotonou. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'accord de Cotonou passe par une période transitoire, et le processus qui aboutira à son application débutera en 2008 pour donner lieu à un système de préférence réciproque entre l'UE et les ACP non-PMA.

Nous avons d'abord choisi de nous limiter à la convention de Lomé en excluant la période couverte par Cotonou. Mais ce choix ne nous permettrait pas de tenir compte des leçons tirées de l'expérience de la convention de Lomé. Il ne nous permettrait pas non plus d'apprécier la justesse du projet de coopération proposé par Cotonou face à l'échec de Lomé. Les dispositions de Cotonou peuvent aussi éclairer les conclusions que nous pourrions tirer de notre analyse empirique.

Cotonou prévoit l'abolition de la non-réciprocité alors que Lomé fut essentiellement fondée sur le maintien de la non-réciprocité. Cependant la convention de Cotonou prévoit une période transitoire avant la mise en place de la réciprocité qui ne sera pas applicable à l'ensemble des ACP comme nous venons de le souligner.

Ajoutons surtout que l'intérêt de cette période d'étude tient entre autre au fait que l'ancienneté des événements permet un recul plus objectif puisqu'il couvre une période complète et close : la période de Lomé. Il est donc plus aisé d'en faire un bilan apaisé. Pour ce qui est de la période d'après Lomé nous n'ignorons pas les précautions à prendre, compte tenu de l'actualité des informations relatives à Cotonou. Mais l'intérêt de prendre en compte les données au delà de Lomé 4 tient aussi au fait que cette période transitoire fonctionne sous le régime de la non-réciprocité. On peut donc considérer que notre période d'étude (1976 - 2004) sera homogène sur le plan des relations commerciales bilatérales.

Rappelons seulement que cette période transitoire vers une réciprocité pourrait brouiller notre appréciation de Cotonou puisque ce dernier ne sera pleinement mis en application que plus tard.

Ajoutons enfin que notre but est de vérifier les réserves émises par la littérature quant à l'efficacité illusoire des offres de préférences ou en tout cas des traitements préférentiels sur le développement des pays bénéficiaires.

Ces réserves mentionnent plusieurs éléments à prendre en compte :

- La spécialité des pays bénéficiaires, en l'occurrence les produits de base,
- La nécessité de mesures de compensation contre l'instabilité des recettes d'exportation, puisque la seule offre de préférence n'est pas une condition suffisante pour permettre un développement économique du pays bénéficiaire par le commerce
- L'impact des pics tarifaires et des politiques des pays offreurs. Cet élément est à prendre en compte surtout lorsque les produits revêtant un grand intérêt pour les pays bénéficiaires seraient sujets à des pics tarifaires.
- La nécessité d'un encouragement vers une plus grande diversité des exportations et des partenaires commerciaux. En effet, une ouverture à la concurrence sera plus profitable qu'une situation de rente liée à l'existence d'une offre de préférence.
- L'encouragement à la recherche de gains de productivité permettant une meilleure insertion dans l'économie mondiale qui doit dans tous les cas être l'objectif ultime.
- La nécessité de prendre en compte l'incapacité éventuelle des Etats bénéficiaires.

Comme nous venons de l'observer, la convention de Lomé semble avoir pris en compte une partie de ces éléments périphériques devant permettre une plus grande efficacité de l'offre de préférence : le FED¹⁷¹, la BEI, le Stabex, le Sysmin, les aides programmables, les aides non programmables, sont autant d'instruments destinés à corriger les effets pervers d'une offre de préférence, lorsque des mesures d'accompagnement ne sont pas prises. L'offre en elle-même n'étant pas une condition suffisante pour le développement, aussi bien le pays bénéficiaire que le pays offreur sont dans l'obligation d'agir pour réussir l'enjeu.

Cependant les résultats sont là et sont incontestables. Les préférences de Lomé, malgré tout n'ont pas donné les résultats escomptés et nous amènent à nous reposer la question : les préférences commerciales non réciproques ont-elles vocation à combattre le sous développement et ont-elles vocation à être perpétuelles ?

Une approche empirique pourrait nous permettre d'avoir une idée sur les causes de cet échec face à des pays ayant eu des niveaux initiaux de développement comparables. Sur le marché européen comme sur les marchés Nord américains et asiatiques¹⁷², les pays ACP ont perdu du terrain face à ces concurrents initiaux.

¹⁷¹ Le 9e FED comprend 15,2 milliards d'euros destinés aux ACP. En outre, le reliquat des FED précédents qui s'élève à 10 milliards d'euros peut encore être utilisé (ECDPM. (2002). Infokit Cotonou (2): « Survol de l'Accord de Cotonou ». Maastricht: ECDPM ; 1 Décembre 2002

¹⁷² Il s'agit ici d'un groupe de pays que nous dénommerons les Pays développés du Pacifique et qui est composée du Japon de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

2^{ème} PARTIE : APPROCHE EMPIRIQUE.

L'efficacité d'un programme d'offre préférentielle peut-être mesurée par l'insertion réussie des pays bénéficiaires dans l'économie mondiale. L'insertion dans l'économie mondiale est le meilleur indicateur puisqu'elle témoigne d'une plus grande compétitivité. Le gain de parts dans le marché du pays offreur ne peut pas à lui seul témoigner de la compétitive des produits du pays bénéficiaire de la préférence. Puisqu'il s'agit d'un marché dans lequel les débouchés sont acquis. |

La réussite peut aussi se mesurer par la brièveté de la période préférentielle. Autrement dit le décollage du pays bénéficiaire ou son insertion réussie dans le commerce mondiale lui donne de l'autonomie et rend caduque le maintien de cette faveur préférentielle.

Les défenseurs du SGP avaient déjà comme souhait sa limitation dans le temps suite à la réussite de l'industrialisation des pays bénéficiaires. L'objectif de Lomé n'est pas tellement différent excepté le poids important de la politique de protection et de compensation agricoles dont bénéficient les ACP et qui fait douter d'une réelle volonté de diversification voire d'industrialisation.

Toujours est-il que la compétitivité internationale que nous allons assimiler ici à la réussite de l'insertion sera notre fil conducteur. C'est dans cet esprit que nous allons tester le niveau du commerce des ACP avec les 3 plus grands marchés que sont l'UE, l'Amérique du Nord et les Pays développés du Pacifique composée ici du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Ce niveau de commerce, qui peut aussi être interprété comme signe d'une certaine compétitivité, sera mesuré par rapport à un

échantillon de PED divisé en 3 sous-groupes composés respectivement de pays d'Amérique Latine, du Moyen Orient et de l'Asie en développement.

L'idée de base est une analyse comparative entre les pays ACP et ces 3 sous-groupes de PED ayant connu des conditions initiales de décollage comparables, mais dont les trajectoires ont divergé. Au moment de la signature de Lomé 1 en 1975 une partie de notre échantillon de PED hors ACP était dans les mêmes conditions de décollage que certains pays d'Afrique subsaharienne. Certains de ces pays ont réussi mieux là où leurs homologues ACP peinent à se redresser. Soulignons aussi que la longueur du temps de notre étude est suffisante pour couvrir une partie de cette période initiale et celle de la période récente. Cette dimension temporelle nous permet de suivre ces deux longues trajectoires divergentes entre ces 2 entités de PED.

Les 3 sous régions de PED que nous avons sélectionnées sont moins avantagées sur le marché européen que les ACP. La prise en compte des 3 zones développées nous permet de donner une dimension plus internationale et permet de mesurer la réalité de l'insertion des ACP dans le commerce mondiale. La seule prise en compte de l'UE aurait pu biaiser le résultat puisqu'il occulterait la capacité réelle des ACP à gagner des parts de marché en dehors de leur zone de préférence.

Pour mener cette analyse nous nous appuyerons sur un modèle de gravité. En effet les propriétés techniques des modèles de gravité nous paraissent plus adaptées à ce type de démarche que nous voulons mener.

Nous allons dans un premier temps décrire notre choix méthodologique puis nous décrirons les variables utilisées et la spécification choisie.

3 Chapitre 5 : Choix méthodologique

Nous avons choisi d'utiliser comme modèle économétrique le modèle de gravité. Nous l'avons appliqué aux données de panel afin de tenir compte aussi bien de la dimension longitudinale que transversale.

Ce modèle a connu de nombreux développements en économie internationale. Nous allons successivement rappeler l'historique de ce modèle et décrire notre démarche.

1.14 Genèse du modèle de gravité

Ce modèle a déjà connu des applications en sciences physiques avant d'être utilisé dans les sciences sociales selon les mêmes principes de la gravitation universelle.

1.14.1 Les origines

Les bases théoriques du modèle de gravité ont fait l'objet de réserves qu'il ne faut pas ignorer, même s'il fut utilisé pour déduire un effet de commerce lié à l'existence de groupements économiques, de liens culturels, linguistiques, frontaliers ou aux mécanismes des taux de change.

Il s'agit d'une démarche empruntée à la loi de gravitation universelle d'Isaac Newton de 1686 selon laquelle l'attraction entre deux entités est proportionnelle à leur masse et inversement proportionnel au carré de la distance qui les sépare.

$$F = G \frac{M_1 M_2}{r^2}$$

Avec M1 et M2 les masses des deux corps

r = la distance entre ces deux corps

G = la constante universelle de gravitation qui est égale à $6,67 \times 10^{-11}$ N(m²/kg²) (newton mètre carré par kilogramme carré)

Son domaine d'utilisation première après les sciences physiques fut d'abord dans les sciences sociales

Certains auteurs datent cette utilisation (hors du champ de la physique), du milieu du 19^{ème} siècle lorsque Henry Charles Carey appliqua les principes de la loi newtonienne aux sciences sociales. Il observa l'existence de forces gravitationnelles relatives à l'interaction des groupes de populations. L'auteur estime d'une part qu'il existe comme en science physique, une relation de proportionnalité positive et directe entre la gravitation et les masses respectives, et d'autre part qu'il existe une proportionnalité négative entre la distance qui les sépare et l'attraction gravitationnelle.

Ce modèle permit par ailleurs de décrire les phénomènes tels que les migrations de population, les échanges d'information, la circulation monétaire, les flux de transport ou de denrées alimentaires.

Plus tard c'est Ravenstein (1885 et 1889) et Young (1924) qui confirmèrent l'utilisation de cette nouvelle approche toujours dans les sciences sociales pour analyser les mouvements de populations dans l'espace.

Reilly (1931 et 1929) va l'appliquer à l'étude des relations commerciales des villes moyennes américaines. Son étude confirme l'impact positif de la taille de la population et l'impact négatif de la distance.

Zipf (1946)¹⁷³ analyse les interactions bilatérales entre villes à travers l'utilisation des transports en commun et d'autres moyens de communication comme les appels téléphoniques¹⁷⁴.

Le succès de ce modèle s'est aussi retrouvé dans les sciences économiques.

1.14.2 L'application du modèle de gravité aux échanges internationaux

On considère que Tinbergen (1962) puis Pöyhönen (1963)¹⁷⁵ furent les initiateurs du modèle de gravité en économie internationale. Isard et Peck (1954) ont, par ailleurs, été cités comme prédécesseurs de Tinbergen, dans l'analyse de flux commerciaux.¹⁷⁶

Le commerce entre deux pays est en relation positive avec leurs tailles respectives (les PNB) et en relation négative avec les barrières au commerce (coûts de transport, barrières tarifaires et non tarifaire, distance etc...).

Plusieurs versions du modèle ont été développées, visant à décrire les variations du commerce bilatéral.

On peut donc dire que le modèle a connu dès les années 60 plusieurs applications théoriques. La plupart d'entre elles posaient la question implicite qui est celle de savoir si le commerce d'une région

¹⁷³ Zipf, George Kingsley (1946): *The PIP2/D Hypothesis on the Intercity Movement of Persons*. American Sociological Review, vol. 11, 667-686, Oct ; Zipf, George Kingsley (1949): *Human Behaviour and the Principle of Least-Effort*. Addison-Wesley

¹⁷⁴ Le modèle a connu des utilisations diverses : flux des travailleurs migrants, gestions hospitalière etc...

¹⁷⁵ Tinbergen, Jan (1962). "Shaping the World Economy: Suggestions for an International Economic Policy". New York: The Twentieth Century Fund, 1962. voir aussi Pöyhönen, Pentti. "A Tentative Model for the Volume of Trade Between Countries," *Weltwirtschaftliches Archive*, Vol. 90 (1963), pp. 93-100. Cité par Howard J. Wall (1999), "Using the Gravity Model to Estimate the Costs of Protection" in *The Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, January / February 1999 Vol. 81, No. 1 et **I-Hui Cheng and Howard J. Wall (2004), "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration"**, Working Paper 1999-010E; <http://research.stlouisfed.org/wp/1999/1999-010.pdf>; Federal Reserve Bank of St Louis; Research Division

¹⁷⁶ Voir Thierry Mayer (2001), « Les frontières nationales comptent...mais de moins en moins », Lettre du CEPII n° 207, décembre

ou d'un pays donnés était conforme aux prédictions du modèle de gravité standard. Linnemann (1966) pris en compte les populations respectives comme mesure complémentaire de la taille des pays concernés

Parmi les auteurs majeurs on peut citer Anderson (1979)¹⁷⁷, qui fait partie de ceux qui auront contribué à l'apport de bases théoriques à ce modèle. Il considère une différenciation horizontale des produits. Les préférences des consommateurs seront déterminées en fonction des variétés du produit.

Son hypothèse de travail est que les préférences des consommateurs sont homothétiques et identiques à travers les pays et sont de type CES.

Bergstrand (1985)¹⁷⁸ a aussi été comme Anderson un des grands contributeurs à la mise en place des bases théoriques du modèle. L'apport théorique de Bergstrand s'est inspiré du modèle d'équilibre général des échanges mondiaux dérivé de la maximisation des fonctions d'utilité et de profit. Comme dans Anderson (1979), Bergstrand (1985) tout comme Helpman (1984)¹⁷⁹ ont utilisé des préférences de type CES et ont déduit une équation de l'échange bilatéral fondée sur la différenciation des produits.

A partir d'un modèle d'Heckscher-Ohlin avec une différenciation de l'offre à travers les firmes plutôt qu'à travers les pays, Bergstrand (1989 et 1990)¹⁸⁰ a développé une autre version de l'équation de gravité similaire à celle qui a été développée en 1985 et qui inclut les indices des prix, le taux de change bilatéral et les accords commerciaux.¹⁸¹

Plusieurs autres travaux ont été développés sur ce modèle.

Beaucoup d'autres, comme Leamer (1970, 1974)¹⁸² entre autres ont apporté leur contribution au développement du modèle.

¹⁷⁷ Anderson, J. E. (1979), "A Theoretical Foundation for The Gravity Equation", *American Economic Review*, Vol. 69, March, pp. 106-166

¹⁷⁸ Bergstrand Jeffrey (1989), « The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor proportions theory in international trade », *The Review of Economics and Statistics*, p 143 - 153.

Bergstrand Jeffrey (1985), « The gravity equation in international trade: Some micro Economic foundations and empirical evidence », *The Review of Economics and Statistics* 67, p 474 - 481.

¹⁷⁹ Helpman, E. (1984), « Increasing Returns, Imperfect Markets, and Trade Theory », in *Handbook of International Economics*, Vol. 1, ed. by Ronald W. Jones and Peter B. Kenen (Amsterdam : North-Holland), pp. 325-365

¹⁸⁰ Bergstrand (1990). "The Heckscher-Ohlin-Samuelson Model, the Linder Hypothesis and the Determinants of Bilateral Intra-Industry Trade", *The Economic Journal*, 3: 1216-29.

¹⁸¹ Nous y reviendrons plus loin pour mettre en évidence les tentatives de fondement théorique.

¹⁸² Leamer Edward E. (1970), « The commodity composition of international trade in manufactures: An empirical analysis », *American Economic Review*, p 350 - 374.

La théorie classique suppose une liberté de circulation des biens et services ainsi que l'homogénéité des préférences des consommateurs et l'indifférence dans le choix entre produits nationaux et étrangers.

Autrement dit, en raisonnant sur le long terme et dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite avec ouverture des économies, il ne peut y avoir de préférence nationale puisque les biens offerts sur les marchés peuvent circuler librement et sont homogènes. Pour que cette hypothèse théorique puisse tenir, il faudrait que les coûts de transports et les barrières aux échanges soient négligeables. Mais à long terme, dans un marché de concurrence pure et parfaite on aboutit théoriquement à une égalisation des coûts des facteurs et des prix pratiqués.

Cependant ce raisonnement qui vient d'être fait n'est pas vérifié dans la réalité. Car il existe des freins aux échanges. Dans ce cas comment pourrait-on expliquer le maintien du commerce entre nations ?

Le maintien du commerce s'expliquerait donc par l'existence d'une spécialisation complète de chaque pays (ou firme) dans une variété de bien. Le fonctionnement du commerce international obéirait donc aux principes applicables à la concurrence monopolistique.

Un élément vient appuyer ce concept de spécialisation complète. Il est donné par le fait que dans les échanges mondiaux, il y ait de plus en plus de produits finis pour un nombre limité de facteurs de production. La supériorité du nombre de produits par rapport au nombre de facteurs expliquerait ainsi le fait qu'on soit en présence d'une concurrence monopolistique (Fontagné, Pajot et Pasteels (2001)). En effet, à partir d'un même nombre de facteurs de production, plusieurs variétés d'un produit pourraient être mises sur le marché, créant ainsi des segments de consommateurs.

Evenett et Keller (1998)¹⁸³ considèrent que les modèles développés à partir de la théorie d'Heckscher-Ohlin ne s'appliquent que dans le cadre d'un échange inter industriel mais pas très bien dans le cas d'échanges intra branche.

Krugman (1985) en prenant en compte les coûts de transport dans le cadre d'une concurrence monopolistique aboutit à une équation de la demande qui rappelle le modèle de gravité. Ceci lorsqu'on considère que la taille des pays peut être assimilée à la quantité de leur offre de variétés.

Le modèle a par ailleurs été utilisé dans le cadre empirique par plusieurs auteurs.

¹⁸³ Evenett S. J. and Keller W. (1998) « On theories explaining the success of gravity equation » NBER working paper 6529.

Rodrik (1998)¹⁸⁴ utilise le modèle de gravité pour estimer le caractère normal du commerce de l'Afrique Subsaharienne. Foroutan et Pritchett (1993)¹⁸⁵ font appel à ce même modèle pour étudier les échanges entre pays d'Afrique subsaharienne. Ces deux études (celle de Rodrik et celle de Foroutan et Pritchett) considèrent que le commerce Subsaharien est conforme aux déterminants standards du commerce bilatéral selon les modèles de gravité.

McCallum (1995)¹⁸⁶, utilisa le modèle de gravité pour mettre en évidence le rôle de la frontière comme réductrice d'échanges. Son étude portait sur le Canada et les USA. L'idée de base est la prépondérance des échanges à l'intérieur d'un pays sur ses échanges avec le reste du monde. Plusieurs facteurs ont été avancés pour justifier ce fait, parmi lesquels les diverses formes de barrières commerciales, les risques de change, les délocalisations en vue de contourner les obstacles ou de se rapprocher du marché, les tailles des pays etc...

Anderson et Van Wincoop (2001)¹⁸⁷ trouvent des résultats différents. L'effet frontière qui ressort de leur étude n'est que de 10,7. Pour eux les résultats de McCallum tiennent au biais induit par les variables omises, mais aussi de la taille modeste de l'économie canadienne.

En effet, étant donnée la taille importante de l'économie américaine par rapport à celle du Canada, on peut s'attendre à ce que les États américains aient une tendance plus forte à commercer entre eux que ne le font les provinces canadiennes. Ainsi l'impact de la frontière est plus important pour les provinces canadiennes qu'il ne l'est vis-à-vis des États américains, malgré la réduction des barrières commerciales entre ces deux pays. Ils parlent de « résistance multilatérale » pour qualifier cet effet.

Le modèle a par ailleurs été utilisé pour analyser l'impact des accords commerciaux ou d'une monnaie commune

Rose (1999)¹⁸⁸ aborde l'effet de frontière à travers l'appartenance à la même monnaie. Il analyse l'impact de la volatilité des taux de change et des unions monétaires sur le commerce international. Il utilise le modèle de gravité appliqué aux données de panel. Il conclut à un effet très positif des unions monétaires sur les échanges. Deux pays partageant la même monnaie commercent 3 fois plus que lorsqu'ils ont des monnaies différentes.

¹⁸⁴ Rodrik, D. (1998), "Trade Policy and Economic Performance in Sub-Saharan Africa," *EGDI Discussion Paper series*, Swedish Ministry of Foreign Affairs, October 1998."

¹⁸⁵ Foroutan, F., and Pritchett, L. (1993), "Intra Sub – Saharan African Trade: is it too little?" *Journal of African Economies*, Vol. 2, May, pp. 74-107.

¹⁸⁶ Mc Callum, J. (1995), "National Border Matter: Canada-US Regional Trade Patterns", *American Economic Review*, June 1995, 85 (3), pp. 615-623.

¹⁸⁷ Anderson, James E., et Eric van Wincoop, (2001). « Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle ». NBER Working Paper No. w8079, janvier 2001.

¹⁸⁸ Andrew K. Rose (1999), "One money one market : estimating the effect of common currencies on trade" NBER Working Paper 7432, December 1999

Rose (2002)¹⁸⁹ estime les effets des accords multilatéraux et commerciaux (GATT, OMC et SGP) sur le commerce international. Il utilise le modèle de gravité appliqué à des données de panel sur une période de 50 ans pour 175 pays. Il en conclut un effet positif quant au SGP mais les effets de l'OMC et du GATT sont indécélabes

Globalement on peut dire que par sa construction, le modèle de gravité redonne une importance à l'impact de la géographie dans l'analyse économique du commerce international.

Après cette brève description des différents travaux utilisant le modèle de gravité, nous allons décrire les principaux points sur lesquels ont lieu les discussions conceptuelles

1.14.3 A la recherche des fondements théoriques du modèle de gravité

L'utilisation du modèle de gravité a soulevé la question de ses fondements théoriques. S'il prétend être en mesure d'expliquer le commerce bilatéral, il devrait alors permettre de confirmer les théories du commerce international.

1.14.3.1 Modèle de gravité et la théorie de la concurrence monopolistique

Certains travaux se sont inspirés de la théorie de la concurrence monopolistique. L'échange entre pays semblables peut se justifier par la différenciation des biens et services échangés. Deux biens appartenant à une même branche, seront identifiés par leur variété et non par leur nature, d'où l'aspect intra-branche des échanges.

En effet les échanges intra branches qui caractérisent le commerce entre pays développés se justifient lorsque l'on tient compte des préférences des consommateurs pour la variété et de la spécialisation complète dans la production de chaque variété du bien. Ainsi, la différenciation entre les biens ne se fait pas par la nature ou la branche d'activité dans laquelle est créé chaque bien mais par l'originalité de chacun des biens vendus sur le marché. On pourrait donc formuler théoriquement un modèle de gravité sous l'hypothèse d'école d'une spécialisation de chaque pays ou chaque firme dans la production d'une des variétés du bien.

C'est ainsi que Krugman (1979)¹⁹⁰ démontre à travers un système de concurrence monopolistique avec liberté d'entrée et une fonction d'utilité avec élasticité de substitution constante, que les consommateurs de chaque pays achèteront les produits indifféremment du pays d'origine. Les variétés

¹⁸⁹ Rose, A., (2002), "Do We Really Know That the WTO Increases Trade?" *CEPR Discussion Paper* N° 3538, September. ; Article publié en 2004 dans *The American Economic Review*, Volume: 94 Number: 1 Page: 98 - 114

¹⁹⁰ Krugman P., (1979), "*Increasing returns, monopolistic competition and International Trade*", *Journal of International Economics* 9, 469-479.

de biens produits par chaque pays dépendent de ses ressources, autrement dit la corrélation entre le PIB et la variété de produits est positive. Ainsi le niveau des échanges est proportionnel au niveau du PIB et inversement proportionnelle à la distance à partir du moment où les coûts de transports viendront s'ajouter aux prix payés par les consommateurs finaux.¹⁹¹

Cette même démarche de recherche de fondement théorique faisant appelle la théorie de la concurrence monopolistique a été faite pour vis-à-vis de la théorie HOS pour valider le modèle.

1.14.3.2 Le modèle de gravité et la théorie classique

Le modèle pourrait tout aussi justifier la théorie classique des échanges. Deardorff (1998)¹⁹², comme Anderson et Bergstrand, a analysé les échanges bilatéraux à partir du modèle Heckscher-Ohlin. Il a conclu que dans un cadre de libre échange, le commerce peut être modélisé par l'équation de gravité si les préférences des consommateurs sont indifférentes du pays producteur et si elles sont homothétiques et identiques .

Plusieurs autres travaux parmi lesquels celui de Evenette et Keller (1998) trouvent que le modèle de gravité peut expliquer les échanges entre pays différents. Autrement dit, il peut expliquer les échanges inter branches.

Pour Deardorff (1995), c'est d'ailleurs l'existence de frictions aux échanges (distance, barrières tarifaires et non tarifaires, niveau de développement etc...) qui empêche l'égalisation des prix des facteurs. « Si les pays échangent sur la base de fondements de type Heckscher Ohlin, c'est donc qu'il y a spécialisation complète,.. » (Fontagné, Pajot et Pasteels (2001))¹⁹³

Par ailleurs soulignons que cette idée d'une spécialisation complète peut tout aussi se conjuguer avec une concurrence monopolistique dès lors qu'il revient à considérer que chaque pays se spécialise dans la production d'une variété d'un bien.

Ainsi peut-on considérer que le modèle de gravité peut expliquer aussi bien les relations commerciales entre pays développés qu'entre pays aux niveaux de développement différents.

¹⁹¹ Par ailleurs Krugman (1980), Helpman et Krugman (1985) qui démontrent une proportionnalité positive entre le niveau des échanges et le niveau des PIB des pays partenaires

¹⁹² Deardorff, Alan V.(1998), "Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a Neoclassical World?" Nov. 7, 1995. In Jeffrey A. Frankel, ed., *The Regionalization of the World Economy*, NBER, Chicago: University of Chicago Press, 1998, pp. 7-28.

¹⁹³ Fontagné, Pajot et Pasteels (2001) « Potentiels de commerce entre économies hétérogènes : un petit mode d'emploi des modèles de gravité » (Document technique) Document de recherche appliqué, Section de l'analyse des marchés, Centre du commerce international CNUCED/OMC, GENEVA, Novembre 2001, M.DPMD/01/0134

Une des critiques que l'on pourrait ainsi adresser à ce modèle c'est justement le fait qu'il puisse en même temps être utilisé sur la base de fondements théoriques différents et par conséquent être appliqué à l'analyse des relations entre pays aux niveaux de développement différents. Ceci laisse penser que l'on pourrait toujours trouver des explications supplémentaires ou formuler d'autres démonstrations pour justifier son utilisation sur le fondement d'autres théories.

A long terme la théorie classique prévoit une égalisation des prix des facteurs de production. Or autant ceci peut être envisageable dans le cadre d'intégration entre pays développés à travers les phénomènes de rattrapage, autant il est difficilement imaginable dans le cadre strict d'échanges multilatéraux entre pays à niveaux de développement très éloignés.

Cette remarque explique l'introduction de la notion de cône de développement justifiant la théorie, dans le cadre de relations entre pays économiquement proches. En vertu de ce concept de cône de développement, c'est au sein d'ensembles de pays assez semblables que le phénomène de spécialisation intra branche peut se concrétiser (Fontagné, Pajot et Pasteels (2001))¹⁹⁴

Dans le cadre du présent travail de recherche notre modèle met en relation des pays aux niveaux de développement très éloignés. L'échange inter branche semble être plus approprié à la relation entre les deux types de pays en jeu.

La spécificité de notre étude mettant en relation deux groupes de pays (pays développés et pays en développement) aux niveaux de développement très différents rend important le choix des variables et leur définition respective.

¹⁹⁴ Fontagné, Pajot et Pasteels, (2001), « Potentiels de commerce entre économies hétérogènes : un petit mode d'emploi des modèles de gravité », Document de recherche appliqué, Section de l'analyse des marchés, Centre du commerce international CNUCED/OMC, GENEVA, novembre 2001, M.DPMD/01/0134

1.15 Les variables gravitationnelles de l'équation

Le modèle de gravité, comme il découle des développements précédents, met en relation les échanges entre deux entités avec des variables de renforcement et des variables de friction.

Dans sa forme la plus simple, si on prend comme variable dépendante le commerce entre les deux entités, le modèle se présente ainsi :

$$\text{Commerce}_{ij} = Y_i^{\alpha_1} Y_j^{\alpha_2} D_{ij}^{\beta} e^{\mu_{ij}}$$

Avec

- Commerce_{ij} = commerce entre i et j
- Y_i et Y_j = PIB respectifs de i et de j
- D_{ij} = distance entre i et j

On considère les hypothèses suivantes :

- Le commerce est une fonction croissante de la masse économique. D'où α_1 et $\alpha_2 > 0$
- Le commerce est une fonction décroissante de la distance. D'où $\beta < 0$
- μ_{ij} normalement distribué d'espérance nulle et d'écart type σ

Le choix des variables à travers leur pouvoir explicatif est un élément important pour la spécification de l'équation.

1.15.1 Les variables explicatives gravitationnelles pro-échange

La détermination de ces variables tient compte de leur mode d'évaluation mais aussi leur rôle effectif dans le renforcement du commerce bilatéral.

1.15.1.1 Sur les types de données utilisées

On peut s'attendre à ce que le modèle fonctionne mieux avec des données industrielles. En effet, les produits industriels sont les plus sujets à des échanges intra branche dus à la possibilité de

différenciation. L'utilisation de données relatives aux produits de base serait moins représentative du PIB de l'exportateur dans la mesure où ils ne reflètent que la dotation factorielle du pays et pas obligatoirement sa création de richesse ou sa production de bien différencié.¹⁹⁵

Baldwin (1999) considère que les biens industriels sont plus sujets à des différenciations et à des économies d'échelle internes. Cette différenciation comme nous l'avons déjà soulignée peut engendrer des échanges entre pays similaires

Par ailleurs Baldwin (1994)¹⁹⁶ souligne que la dotation en produits primaires des pays développés est comparable au standard international. Ce qui renforce selon lui l'idée du choix des biens industriels à la place des produits de base qui ne reflètent qu'une dotation factorielle et non une démarche de création de richesse.¹⁹⁷

Pour ce qui nous concerne, nous avons pris en compte l'ensemble des échanges. Ce choix semble cohérent avec l'hypothèse relative à la spécialisation complète. En effet, la spécialisation des ACP dans les produits de base permet de conforter ce choix. Mais soulignons que cette hypothèse est à prendre avec quelques réserves. En effet, il faudra s'accorder sur la définition du concept de spécialisation ? Certains pays développés comme les USA ou l'Australie ou le Brésil ou encore, dans une certaine mesure, l'UE, sont de grands producteurs de biens agricoles tout en étant bien positionnés sur le marché des biens manufacturés. La Russie est l'un des premiers producteurs de produits de base non agricole (pétrole et gaz) tout en étant l'une des grandes puissances spatiales et militaires. Tels sont là quelques exemples qui ne permettent pas l'affectation d'un pays dans une spécialisation exclusive.

1.15.1.2 Les variables de renforcement des échanges

Dans l'équation de base il est possible de prendre la population et le PIB de façon séparée tout comme le PIB et le PIB par habitant. Cependant la demande et l'offre seront mieux appréhendées par le PIB et le PIB per capita.

En effet plus le revenu par habitant est élevé plus la propension à échanger augmente en situation de concurrence monopolistique (Wang et Winters, 1991)¹⁹⁸. Autrement dit les pays à haut revenu ont tendance à accroître leurs échanges réciproques de variétés de biens. Les échanges intra branche s'observent plus entre pays développés qu'entre pays à niveaux de développement éloignés.

¹⁹⁵ La production de pétrole en est un exemple. Elle ne reflète pas la capacité de création de valeur ajoutée mais l'existence et l'extraction d'une ressource naturelle existante.

¹⁹⁶ Baldwin, R. (1994). *Towards an Integrated Europe*. London: Centre for Economic Policy Research.

¹⁹⁷ Fontagné et alii (2001) (op.cit.) expliquent le faible pouvoir explicatif du secteur pétrolier par le fait qu'il reflète la dotation en pétrole (avantage absolu) et par conséquent l'implantation des entreprises de ce secteur est liée à l'existence de la ressource naturelle ou à la proximité d'un port

¹⁹⁸ Wang and Winters (1991) "The Trading Potential of Eastern Europe", CEPR disc. Paper 610.

- La propension à importer peut augmenter lorsque le PIB per capita est constant et que le PIB total croissant. Ce qui peut correspondre à une croissance simultanée du PIB et de la population. Autrement dit les pays à haut revenu associé à une forte population commerceront plus que les pays pauvres et très peuplés. Ainsi les grands pays peuplés et développés (comme les USA ou la zone européenne) du fait que leur population et leur PIB seront plus ouverts aux échanges que des PED peuplés et relativement pauvres. Ainsi peut-on dire que les importations totales d'un pays donné croient avec le revenu par habitant et le PIB. Cependant l'orientation des importations et des exportations dépend aussi de plusieurs autres facteurs : la proximité géographique, politique et économique des pays partenaires et leurs caractéristiques propres (diversité des produits offerts, niveau de sophistication, goût des consommateurs...).
- D'un autre côté la propension à exporter dépend de ces deux facteurs (revenu par habitant et PIB) qui peuvent être considérés comme indicateurs de niveau de développements (ou niveau de richesse globale). En effet plus un pays est riche plus sa production est importante et croît avec le niveau et la diversité de ses exportations¹⁹⁹.

1.15.1.3 Le problème de l'évaluation des données en valeurs réelles ou en valeurs nominales

Le problème du choix entre valeurs réelles et valeurs nominales a souvent été soulevé. Cependant comme le soulignent certains auteurs, déflater les valeurs nominales semble judicieux, mais pas souvent nécessaire si on raisonne sur une coupe transversale ou sur une très courte période. D'ailleurs beaucoup de travaux utilisent des valeurs nominales. En effet, la valeur réelle s'obtient en divisant la valeur nominale par un déflateur. Or la transformation log de la fonction polynomiale à partir des valeurs réelles place les déflateurs en position linéaire.

Exemple illustratif :

Soit

$$Y_{ij} = \frac{X_i^\alpha X_j^\beta}{D_{ij}^\delta}$$

¹⁹⁹ Notons cependant que le fait d'introduire les PIB respectifs comme variables explicatives pose un problème. En effet, cela accroît la valeur de R² de la régression dans la mesure où d'une part, le niveau de commerce augmente avec la taille du pays et que d'autre part l'exportation tout comme l'importation sont une partie de PIB.

$$\Rightarrow \text{Log} \left(\frac{Y_{ij}}{d} \right) = \alpha \log \left(\frac{X_i}{d} \right) + \beta \log \left(\frac{X_j}{d} \right) - \delta \log(D_{ij})$$

Avec d exprimant le déflateur unique dans cet exemple

En isolant $\frac{1}{d}$ des deux côtés on obtient alors

$$\Rightarrow \text{Log } Y_{ij} = \alpha \log X_i + \beta \log X_j - \delta \log D_{ij} - [(\alpha + \beta) - 1] \log d$$

On obtient ainsi la fonction $\text{Log } Y_{ij}$ en valeur nominale avec une différence au niveau de la constante. Ce qui revient, dans le cas du choix initial de travailler à partir des valeurs réelles, à considérer que les logarithmes de l'ensemble des déflateurs (ici nous avons choisi un déflateur unique : d) multipliés par les coefficients respectifs seront estimés à travers cette nouvelle constante qui est en fait $[(\alpha + \beta) - 1] \log d$ dans notre exemple.

Mais soulignons que pour un travail avec des données de panel sur une longue période, il semble plus judicieux d'utiliser des données réelles. En effet, compte tenu de la longueur de temps dans de pareils cas, il est fort possible que l'on ne soit pas à l'abri de grandes variations du taux de change ou d'événements marquants qui peuvent entraîner une surestimation (voire une sous estimation) du PIB d'un des pays sur une année ou une période d'années. D'ailleurs l'une des caractéristiques du modèle de gravité est sa forte sensibilité à la conjoncture. Certains auteurs en tiennent compte en introduisant des faits marquants tels que les variations du dollar, le cycle des affaires, les chocs pétroliers etc...

S'agissant de pays en développement on peut envisager qu'à long terme les capacités à exporter ou à importer vont évoluer avec leur niveau de développement. Autrement dit une augmentation du PNB se traduit par une augmentation des capacités à importer mais aussi à exporter. A long terme on peut s'attendre à un réajustement du taux de change qui est en fait un reflet des capacités à créer des richesses. Fontagné, Pajot et Pasteel (2001)²⁰⁰

1.15.2 Les variables gravitationnelles explicatives de friction au commerce

En plus des variables qui viennent d'être décrites, le commerce bilatéral, à travers sa formulation par le modèle de gravité, met en jeu des forces centripètes favorables aux échanges, telles que les variables politiques ou encore les variables historiques et culturelles. Face à ces variables, d'autres exercent une force centrifuge.

²⁰⁰ Fontagné, Lionel ; Pajot, Michael ; Pasteels, Jean-Michel (2001), Op. Cit

Devant la difficulté à prendre en compte l'ensemble des variables pouvant agir négativement sur le commerce, certains auteurs ont considéré que la distance pouvait capter une partie de celles-ci. Il en est ainsi des coûts de transport, des barrières commerciales sous ses différentes formes, du temps (temps de livraison, temps de conservation des biens périssables) et des autres coûts de transactions. Certains de ces variables peuvent être directement liés à la distance (les coûts de transport dans certains cas). D'autres comme les barrières commerciales sont difficilement explicables par celle-ci.

On peut théoriquement considérer que le coefficient de la distance puisse être proportionnel à la valeur des échanges. Mais cela ne semble pas être le cas et c'est l'une des spécificités de cette variable dans l'équation de gravité. Certains auteurs trouvent en effet des coefficients de distance non proportionnels au commerce bilatéral. En effet Fontagnié et al, (2001) mentionnent que deux pays éloignés de 1000km commerceront 2,3 fois plus que s'ils sont éloignés de 2000km. Ce qui laisse penser qu'il y aurait des facteurs autres que la distance et qui n'ont pas du être pris en compte.

Mais notons surtout qu'il ne s'agit pas de récuser l'introduction et le rôle de la distance dans l'équation de gravité.

1.15.2.1 Quel intérêt pour la variable distance dans l'équation de gravité ?

Plusieurs études ont déjà mis en évidence le rôle important de la distance dans les transactions commerciales, malgré le fait qu'on aurait pu considérer que son poids diminuerait avec les progrès techniques. Guillaumont, Brun et De Melo (1998), Anderson et Wincoop (2003), Berthelon et Freund (2003)²⁰¹, Hummels.(2001a et 2001b)²⁰²

D'autres études utilisant le modèle de gravité sur des données de panel sur différentes périodes trouvent même une augmentation de l'élasticité des échanges à la distance.

Cependant des auteurs comme Berthelon et Freund expliquent ce poids croissant de la distance par la composition des produits échangés. Ils considèrent qu'il y a une grande variation de l'élasticité de la distance en fonction du type de produit échangé. Les industries subissant des coûts de transports élevés auront tendance à limiter leurs exportations à des pays géographiquement proches. C'est donc ainsi qu'ils ont conçu un modèle de gravité au niveau du produit afin de capter l'élasticité de la distance pour chaque produit ou secteur.

²⁰¹ Berthelon, M., Freund, C. (2003), « On the conservation of distance in international Trade », The World Bank, Policy Research Working Paper Series N° 3293

²⁰² David Hummels (2001b), "Time as a trade barrier", Purdue University, July 2001
David Hummels (2001a), "Toward a Geography of Trade Costs", Working Papers, Purdue University, September 2001

Soulignons par ailleurs que la diversité des moyens de transport utilisés peut aussi avoir un impact sur la valeur de l'élasticité de la distance (maritime, NTIC, terrestre, fluvial, aérien ou ferroviaire) tout comme l'existence d'obstacles naturels (montagnes, barrages, enclavement, Iles etc...) ou d'obstacles commerciaux

Ainsi, la mesure de la distance n'est pas chose aisée. Plusieurs éléments devraient être pris en compte pour que celle-ci soit la plus exhaustive possible. Faut-il mesurer la distance à partir de la capitale ou faut-il tenir compte de la taille du pays et de l'existence de grands centres économiques autonomes ? D'un autre côté la distance et son importance est toute relative puisqu'elle pourrait ne pas avoir l'impact qu'on lui prêterait lorsqu'un pays isolé de ses partenaires doit malgré tout nouer des relations commerciales.

1.15.2.2 La relativité de la distance

Certains travaux ajoutent une variable supplémentaire à l'équation de gravité afin de tenir compte de la relativité de la distance. Il s'agit d'une variable expliquant l'isolement (remoteness) du partenaire commercial

Cependant il n'existe pas dans la littérature un indice unique d'isolement. Mark Vancauteren and Daniel Weiserbs (2003) définissent un indice d'isolement de deux pays permettant de justifier un commerce bilatéral entre eux positivement proportionnel à la distance les séparant du reste de leurs partenaires commerciaux. Pour deux pays i et j isolés, plus la distance d'éloignement par rapport aux autres partenaires (k) est élevée, plus le commerce bilatéral avec ces derniers (k) est faible et plus il est important entre les 2 partenaires proches i et j .

Cependant la définition la plus utilisée dans la littérature met en relation l'isolement de deux partenaires avec leur propension à commercer en eux.

L'indice calculé représente la distance moyenne pondéré entre le pays i et ses partenaires autres que j (celui avec lequel il échange), (Wei, (1996); Nitsch, (2000); Deardorff, (1998), Helliwell (1997), Anderson et van Wincoop mais aussi McCallum)²⁰³.

$$Isolement_i = \sum_{k \neq j} \frac{D_{ik}}{PIB_k}$$

Avec

²⁰³ Shang-jiin Wei (1996) « Intra-national versus international trade: how stubborn are nations in global integration? » NBER Working Paper 5531.

- D_{ik} = distance par rapport au reste du monde
- PIB_k = PIB du reste du monde
- L'indice k représente les partenaires potentiels de i autre que j . Ou encore le reste du monde
- L'indice j représente le partenaire commercial proche de i

Il reflète l'éloignement de i et j par rapport à l'ensemble de leurs autres partenaires potentiels. Plus l'éloignement est grand plus le commerce entre i et j sera important par manque d'alternatives.

Ce facteur d'isolement permet d'expliquer une partie des différences de prix FOB entre deux exportateurs. En effet un pays isolé de tous ses partenaires commerciaux pourrait être amené à pratiquer des prix FOB plus faibles qu'un autre pays de dimension égale mais situé au milieu de l'ensemble de ses partenaires. C'est en effet un des moyens pour ce pays de maintenir des relations commerciales et de compenser son désavantage géographique par rapport à un autre pays mieux situé.

Des auteurs comme Harrigan, 2001²⁰⁴ tentent de définir un indice de centralité, par opposition à l'indice d'éloignement et qui égale au niveau du PIB pondéré par les coûts de transport.

Cet indice pourrait être défini comme suit

$$Centralité_i = \sum_{j=1}^N \frac{PIB_i / \sum_{k \neq i} PIB_k}{Coûts_{ij}}$$

Avec

- PIB_k = PIB du reste du monde
- $Coûts_{ij}$ = coûts de transports entre i et j ²⁰⁵

La centralité permet de comprendre qu'entre deux partenaires non isolés le commerce puisse être faible du fait des différentes possibilités d'exportation et d'importation qui s'offrent à eux. Autrement dit une grande centralité des pays i et j entraîne une baisse de leur commerce bilatéral du fait de la multiplicité des partenaires potentiels autour d'eux. Ceci peut permettre d'observer des prix FOB élevés du fait des opportunités d'exportations plus grandes.

²⁰⁴ James Harrigan, (2001). "Specialization and the volume of trade: do the data obey the laws?," Staff Reports 140, Federal Reserve Bank of New York

²⁰⁵ Harrigan (2001) utilise les coûts de transport comme proxy de la distance et met comme numérateur la part du PIB du pays i dans le PIB mondial

D'autres variables peuvent jouer un rôle important dans le sens du commerce. Il en est ainsi de la superficie des pays en jeu, des liens politiques ou historiques ainsi que des barrières commerciales.

1.15.2.3 La superficie et les liens politiques

La taille des pays concernés, leurs structures géographiques, économiques ou politiques sont des variables tout aussi importantes.

En effet, lorsque l'un des pays de l'échantillon est vaste comme dans les cas des Etats-Unis ou de la Russie, ou quand les structures administratives créent des autonomies régionales comme c'est le cas de l'Allemagne (du fait de sa structure en landers), des USA (du fait de sa structure fédérale en Etats) et du Canada (du fait de sa structure en provinces), on peut s'attendre à l'existence de plusieurs centres économiques autonomes par rapport à la capitale. Ces centres peuvent entretenir des relations commerciales entre eux ou avec d'autres pays éloignés ou des pays frontaliers sans l'intervention de la capitale. Ceci est plus compréhensible dans le cas des USA (avec plusieurs fuseaux horaires) où la Côte ouest est plus proche du Japon que de Washington. C'est aussi le cas de la côte Ouest du Canada.²⁰⁶ Rappelons enfin que les proximités politiques devraient être prises en compte dans l'étalon de mesure de la distance. Elles peuvent justifier les échanges avec un pays plutôt qu'un autre plus proche²⁰⁷.

Face à cet aspect politique et historique, d'autres facteurs peuvent être pris en compte comme ayant un impact sur le sens du commerce. C'est le cas des barrières commerciales et des coûts de transport.

1.15.2.4 Quel indicateur pour les barrières commerciales et les coûts de transport ?

Pour ce qui est des barrières commerciales quel type de mesure utiliser compte tenu de la difficulté de trouver des données agrégées qui synthétisent les différentes lignes tarifaires ?

Pour certains auteurs ces barrières aux échanges peuvent être partiellement endogènes dans la mesure où elles sont souvent la conséquence d'un déséquilibre réel ou supposé des échanges ou d'une volonté politique induite par le cours normal des échanges. La protection de l'industrie naissante, longtemps appliquée par beaucoup de PED en est un exemple, tout comme les mesures antidumping, l'instauration de normes sanitaires et techniques ou les règles d'origine.

²⁰⁶ la Colombie britannique, l'Alberta ou le Yukon sont plus proches de l'Asie que ne le sont le Québec, Terre Neuve ou la Nouvelle Ecosse

²⁰⁷ Cheng and Wall (1999) notent que la distance entre Los Angeles et Moscou est plus courte que celle qui sépare cette ville américaine à Tokyo. Cependant les échanges commerciaux entre Los Angeles sont plus intenses avec Tokyo qu'ils ne le sont avec Moscou. Voir Cheng, I-Hui et Wall, Howard J.(1999), "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration"; Working Paper 1999-010E <http://research.stlouisfed.org/wp/1999/1999-010.pdf> Revised July 2004 FEDERAL RESERVE BANK OF ST. LOUIS Research Division

Quant aux coûts de transport, ils peuvent jouer un rôle dans la spécialisation verticale, mais aussi dans le choix entre partenaires commerciaux.

Ces coûts sont difficiles à évaluer compte tenu des différents modes de transports et de livraison (CAF, FOB) que peuvent utiliser les pays partenaires et les différentes formes de droits ou d'obligations (droits de douanes, normes, démarches administratives, etc...). C'est ainsi que beaucoup d'auteurs considèrent que les coûts de transport prennent la forme d'un iceberg faisant référence au fait qu'une bonne partie de ces coûts est noyée dans les différentes formes de charges annexes.

C'est ainsi que devant la difficulté à évaluer les coûts de transport, la distance est souvent choisie comme représentative d'une partie des difficultés d'échange.

Cette difficulté à trouver une mesure des coûts de transports augmente avec la taille de l'échantillon. Autrement dit, la multiplicité des pays de l'échantillon et les différents modes de transport associés aux différents types d'évaluation (CAF ou FOB) et de réglementations selon les pays en jeu, rendent aléatoire toute tentative d'évaluation exhaustive et homogène des coûts de transport.

A cela s'ajoute le fait que certains coûts commerciaux pratiqués par le transporteur ne sont pas toujours directement proportionnels à la distance parcourue par le produit.²⁰⁸

Cependant même en prenant la distance comme Proxy des variables de friction au commerce, le problème de sa mesure n'est pas totalement résolu.

Les précisions qui viennent d'être faites sur les variables de l'équation nous montrent combien l'interprétation des résultats sera délicate. Une bonne partie des données à prendre en compte n'est pas disponible. S'ils le sont, leur introduction dans l'équation nécessite la formulation d'un certain nombre d'hypothèses quant à leur mode organisation et leur nature. Il en est ainsi des mesures tarifaires. Quel indicateur prendre en compte ? Y aurait-il une possibilité d'unité de mesure commune ? Il en va de même des mesures non tarifaires qui par nature seront difficilement quantifiables si on ne s'impose pas des hypothèses de travail. Quelle distance semble représentative ? Doit-on prendre en compte le moyen de transport utilisé ? Doit-on prendre en compte la distance relative ? La distance est-elle représentative de l'ensemble des freins aux échanges quand on sait que la proximité n'exclue pas l'effet de frontière ?

Telles sont là autant de questions parmi d'autres qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'interprétation des résultats économétriques.

²⁰⁸ Il en est ainsi des frais d'emballage, d'embarquement et de débarquement qui peuvent être dans certains cas des coûts fixe indépendants de la distance.

1.16 Justifications de la démarche économétrique utilisée

Travaillant sur des données de panel, on doit prendre en compte l'existence d'individualités plus ou moins prononcées entre les éléments de l'échantillon et les relations qu'ils entretiennent entre eux (dans le cas d'un modèle de gravité).

Il est en effet réducteur de considérer que l'ensemble des relations bilatérales entre les éléments d'un échantillon puisse être représenté par une seule et unique équation avec des paramètres communs.

C'est donc justement le fait qu'il soit nécessaire de prendre en compte la diversité des individus et de leurs relations bilatérales respectives que l'on admet qu'il soit rationnel d'introduire dans l'équation, des éléments supplémentaires reflétant la diversité de la population composant le panel.

Théoriquement, il s'agit alors de savoir s'il faut spécifier l'équation selon la méthodologie des données de panel avec des effets individuels fixes ou des effets individuels aléatoires

1.16.1 Le principe théorique des effets individuels

Notre propos ne sera pas ici d'exposer toute la théorie sur les différentes formes d'effets individuels ou sur les différents types de spécifications dans le cadre de l'analyse de données de panel. Nous nous attacherons à décrire les deux types d'effets individuels les plus utilisés dans la littérature, à savoir les effets fixes et les effets aléatoires. Nous mettrons en évidence la difficulté à utiliser et à adopter une procédure théorique fiable permettant de déterminer laquelle de ces méthodes d'estimation serait la plus adaptée.

1.16.1.1 La spécification des effets individuels

L'équation de gravité dans sa forme synthétique peut être représentée comme suit :

$$y_{ijt} = A' X_{ijt} + v_{ijt}$$

Avec :

$$v_{ijt} = \alpha_{ij} + \beta_t + \varepsilon_{ijt}$$

α_{ij} = effet propre à la paire de pays ij et indépendant des X_{ijt} .

β_t = effet temporel indépendant des X_{ijt} et identique à tous les pays en un point donné du temps. Cet effet peut représenter par exemple la conjoncture mondiale, le cours du dollar ou du pétrole, une guerre mondiale (événements subis pas tous les individus de l'échantillon traité à la même date) etc...

L'idée de base est de savoir s'il faut considérer les effets α_{ij} et β_t comme des paramètres ou comme des variables aléatoires.

Concernant les α_{ij} la question est d'autant plus importante que dans le cas de données de panel, le nombre d'individus peut être relativement important, augmentant ainsi le nombre de paramètres (donc le nombre de α_{ij}) dans l'équation. Or le fait de considérer ces α_{ij} comme des variables aléatoires simplifie la résolution du problème dès lors que sa distribution est connue. Mais cette démarche n'est pas aisée.

Si l'estimation se fait avec des effets fixes, il s'agira de considérer les α_{ij} comme des facteurs permettant de capter les hétérogénéités inobservables entre pays de l'échantillon.

La solution théorique la plus utilisée et permettant de savoir lequel des deux types d'estimations (effets fixes ou effets aléatoires) serait plus approprié est le test de Hausman.

1.16.1.2 Les bases théoriques de l'estimation des effets individuels

Sur le plan théorique, rappelons que l'estimateur des moindres carrés généralisés (MCG) utilisé dans le cas du modèle à effets aléatoires, est asymptotiquement identique à l'estimateur *Within*²⁰⁹ sous l'hypothèse $T \rightarrow \infty$. (T représentant la dimension temporelle).

Dans le cas où T serait faible, il peut y avoir une différence entre ces 2 types d'estimateurs. C'est là que se pose le problème de la spécification et de l'estimation des coefficients.

S'agissant d'effets aléatoires, il faudra chercher d'éventuelles corrélations entre les effets individuels et les variables explicatives.

Dans le cas d'une corrélation entre les effets individuels et les variables explicatives, l'estimateur des MCG est biaisé pour une valeur de $T \neq \infty, \forall N$.

²⁰⁹ Voir HURLIN, C, « L'Econométrie des Données de Panel : Modèles Linéaires Simples », Séminaire Méthodologique, Ecole Doctorale Edocif, Université Paris – Dauphine : http://www.dauphine.fr/eurisco/christophe.hurlin_cours.html . Voir aussi Patrick Sevestre (2002), « économétrie des données de panel », Paris, Dunod

Mais l'estimateur *Within*, dont la construction permet la suppression des effets individuels, est asymptotiquement non biaisé.

Dans le cas d'une non corrélation l'estimateur des MCG est l'estimateur *BLUE*.

Tout ceci démontre l'importance que revêt la spécification des effets individuels dans le cas de données de panel.²¹⁰

Le test de spécification de Hausman²¹¹ va permettre de décider du choix entre effets fixes et effets aléatoires.²¹²

L'hypothèse testée concerne l'existence d'une corrélation des effets individuels et des variables explicatives

S'il y a absence de corrélation; le modèle pourra être spécifié avec des effets aléatoires et l'estimateur MCG est l'estimateur *BLUE* (respect des conditions d'orthogonalité entre variables exogènes et effets individuels).

Dans le cas contraire (présence de corrélation) on choisira une spécification à effets fixes et on utilisera l'estimateur *Within* qui sera un estimateur non biaisé.

Le test de Hausman comme il vient d'être souligné permet théoriquement de déterminer l'opportunité du choix entre effets fixes et effets aléatoires.

Cependant certains auteurs contestent l'efficacité du test de Hausman. Mundlak (1978)²¹³ et Chamberlain, (1980)²¹⁴ ont travaillé dans le cadre d'une analyse selon la méthodologie des panels avec une équation linéaire contenant des variables explicatives exogènes. Ils ont trouvé que même dans les cas où ces variables exogènes étaient corrélées avec les effets individuels ($E(\alpha_i/X_i) \neq 0$), les résultats obtenus avec effets fixes ont été sensiblement identiques à ceux avec effets aléatoires. Donc le test de Hausman, même s'il nous permet de vérifier l'existence d'une corrélation, ne semble pas suffisant pour décider du choix du type d'effets individuels (effet fixe ou effet aléatoire). En effet, pour ces auteurs, l'existence ou non d'une corrélation ne semble pas être déterminant pour justifier le choix du type d'effets individuels. Ceci réduit la portée du test.

²¹⁰ Pour plus de détail sur les modèles composés voir Dormont, B. (1989), « Introduction à l'économétrie des données de Panel : théorie et applications à des échantillons d'entreprises » Paris, CNRS

²¹¹ Voir Hurlin, op. Cit. pp 44-51 ; Voir aussi Hausman J.A., (1978) "Specification Tests in Econometrics", *Econometrica*, 46, 1251-1271

²¹² La statistique de Hausman suit un χ^2 à K degré de liberté (K étant le nombre de variables explicatives)

²¹³ Mundlak, Y. (1978), « On the Pooling of Time Series and Cross Section Data », *Econometrica*, 46, pp. 69-85 (cité par Dormont, 2002)

²¹⁴ Chamberlain, G. (1980), "Analysis of covariance with qualitative data", *Review of economic studies*, 47, pp 225-238(cité par Dormont, 2002)

1.16.2 Sur le choix d'une estimation par les effets fixes.

Dans le cadre de notre présente étude nous utiliserons la méthodologie des effets fixes. Plusieurs raisons nous poussent vers ce choix. Afin de mettre en évidence celles-ci, nous exposerons les arguments empiriques utilisés dans certains travaux tout en tenant compte de la spécificité de notre échantillon qui est composé de deux grands groupes de pays très différents sur le plan économique et géographique.

1.16.2.1 Les différentes justifications empiriques

Le choix entre effets fixes et effets aléatoires dans le modèle de gravité a fait l'objet de nombreux débats empiriques parmi les auteurs (Mátyás 1997 et 1992²¹⁵), Egger (2002)²¹⁶, Judson et Owen (1996)²¹⁷, Coulibaly (2004), Amponsah and Ofori Boadu (2005), Wall (1999), I-Hui Cheng and Wall (2005)²¹⁸. etc..

Pour certains auteurs, le choix de l'effet peut dépendre du choix de l'échantillon. Ainsi lorsque le travail porte sur un échantillon homogène complet l'analyse selon la méthodologie des effets fixes serait la plus appropriée. Dans le cas d'un échantillon dont la population serait sélectionnée de façon aléatoire, la démarche à travers un modèle avec effets aléatoire semble mieux correspondre.

D'autres analyses tentent de fonder leurs arguments sur des bases plus économétriques. C'est le cas parmi d'autres de Cheng and Wall (2004)²¹⁹, Egger (2000), Judson et Owen (1996), M., R. Pakko and Wall (2001)²²⁰., Mátyás, Konyà and Harris (2000), Mátyás and Harris (1998)²²¹

²¹⁵ Mátyás, Laszlo., (1997). Proper Econometric Specification of the Gravity Model. *The World Economy* 20(3):363-368. - Mátyás, L., (1998). The Gravity Model: Some Econometric Considerations. *The World Economy* 21(3):397-401

²¹⁶ Egger, P. (2000), "A Note on the Proper Econometric Specification of the Gravity Equation", *Economics Letters* 66(2000):25-31.

²¹⁷ Ruth A. Judson and Ann L. Owen (1996) "Estimating Dynamic Panel Data Models : A Practical Guide for Macroeconomists", Federal Reserve Board of Governors, January 1996

²¹⁸ Coulibaly, S. (2004), "On the Assessment of Trade Creation and Trade Diversion Effects of Developing RTAs", DEEP-HEC, University of Lausanne, TEAM, University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Preliminary draft, December 8; Howard J. Wall (1999), "Using the Gravity Model to Estimate the Costs of Protection", Federal Reserve Bank of St Louis Review January/February 1999, I-Hui Cheng and Howard J. Wall (2005) "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration", Federal Reserve Bank of St. Louis Review, January/February 2005, 87(1), pp. 49-63.

²¹⁹ I-Hui Cheng and Howard J. Wall (2004), "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration", Working Paper 1999-010E, Revised July 2004, Federal Reserve Bank of St. Louis, Research Division

²²⁰ Michael R. Pakko and Howard J. Wall (2001), "Reconsidering the Trade-Creating Effects of a Currency Union", Federal Reserve Bank of St. Louis Review, September/October 2001, 83(5), pp. 37-45

²²¹ Mátyás, Konyà and Harris (2000) « Modelling Export Activity of eleven APEC Countries », Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, The university of Melbourne, Voir aussi Mátyás and Harris (1998) « The econometrics of gravity models », Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, The university of Melbourne

Selon cette approche l'estimation par la méthodologie des effets fixes est avantageuse pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

- Elle permet d'éviter les biais d'hétérogénéité, dus à l'omission des facteurs explicatifs invariants dans le temps et qui pourraient être corrélés avec le niveau du commerce bilatéral (la variable dépendante) ainsi qu'avec quelques-unes des variables explicatives. C'est le cas où certains facteurs non observables sont omis. Les effets fixes expliquent aussi pourquoi chaque relation bilatérale devrait être considérée comme unique et non généralisable. Ce sont ces raisons qui expliqueraient le fait que, le niveau et l'évolution des échanges entre deux pays donnés, ne soient pas forcément identiques pour tous les flux bilatéraux d'un échantillon donné. La présence de ces effets pourrait aussi expliquer dans certains cas l'absence d'échange entre deux pays d'un échantillon donné. De telles configurations peuvent être expliquées par des éléments très divers et difficiles à prendre en compte de façon exhaustive dans une équation (liens historique, culturel ou politiques etc...).
- Par ailleurs ces éléments intervenant dans le flux des échanges sont pour la plupart difficilement quantifiables de façon exhaustive, même si certaines études telles que celles d'Andrew Rose tentent d'introduire autant de facteurs possibles. Il est pratiquement difficile d'affirmer avec certitude le caractère plus explicatif de ces facteurs sélectionnés par rapport à d'autres, sur le niveau des échanges bilatéraux. En effet les facteurs invariants contrôlant une spécificité d'une relation bilatérale que l'on intègre pour l'amélioration du pouvoir explicatif de l'équation, sont presque illimités. La plupart des auteurs choisissent d'en utiliser quelques uns jugés dignes d'intérêt, mais de façon plus ou moins arbitraire. Dans ce cas l'estimation qu'ils font est celle des moindres carrés ordinaires. Cependant les coefficients peuvent être biaisés dans la mesure où l'hétérogénéité pays n'est pas totalement prise en compte²²²
- Un autre intérêt pour choisir cette méthode pourrait être illustré par le problème lié à l'utilisation de la variable distance. Comme nous l'avons déjà longuement développé, la plupart des travaux sur le rôle de la distance mentionnent son caractère imparfait pour pouvoir refléter complètement l'ensemble des éléments créant des frictions au commerce. Cette erreur de spécification induite par la distance pourrait être corrélée avec une ou plusieurs variables explicatives, voire avec le niveau des échanges.
- Enfin des situations assez fréquentes dans les PED peuvent avoir des incidences sur le commerce de ces pays. Il en est ainsi des sanctions politiques ou financières prises à l'encontre d'un de ces pays. Ceci a déjà été appliqué par l'UE à l'encontre d'Etats ACP pour

²²² Par exemple enclavement, île, appartenant à un même Etat faisant référence au DOM TOM par rapport au Métropole, membre d'un groupement économique etc.

non-respect des droits de l'homme ou pour illégitimité manifeste du pouvoir : il peut s'agir des cas d'Etats prédateurs ou en proie à la guerre civile comme fut la Sierra Léone, le Libéria, l'Ouganda à une époque ou encore en cas d'absence d'Etat comme en Somalie²²³. D'autres situations à caractère exceptionnel peuvent avoir un impact sur les relations commerciales : cas de catastrophe naturelle quelles qu'en soient les causes (Ethiopie), cas de génocide (Rwanda, Soudan) ou d'épidémie qui peuvent amputer le pays d'une partie de sa population active (le sida). Ces cas parmi d'autres pourraient aussi être une des causes du niveau ou de l'absence de commerce bilatéral. Ils peuvent être de courte durée donc difficile à paramétrer, mais garder un impact structurel durable sur les institutions et sur l'économie des pays victimes. Dans de telles situations, toute estimation ne tenant pas compte de ces facteurs en question, risque de trouver des justifications du commerce erronées (justification par les seuls facteurs figurants dans l'équation).

Après ces précisions, nous allons présenter ci-dessous une illustration algébrique de ce qui vient d'être démontré.

L'équation de base avec empilement par paire de pays, peut être représentée de la façon suivante :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \beta' \log(A_{ijt}) + \lambda_{ij} (Z_{ij}) + \gamma_{ijt} (W_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (1)$$

Avec

- β_0 = ordonnée à l'origine commune à toutes les paires de pays sur toute la période étudiée.
- A_{ijt} = vecteur des variables de gravité évoluant avec le temps
- Z_{ij} = vecteur des facteurs invariants dans le temps (distance, langue commune, passé colonial, superficie, contiguïté, etc...)
- W_{ijt} = vecteur des facteurs autres que les variables gravitationnelles et qui varient avec le temps (aide au développement, taux d'investissement domestique, taux d'investissement

²²³ Sur les dysfonctionnement des Etats voir Sebahara, P. (1999), «La coopération politique entre l'UE et les États ACP : bilan des politiques et des pratiques sous les 4 conventions de Lomé (1975-1998)», Document de réflexion ECDPM numéro 7, août 1999. Voir aussi OCDE (1998), «*Review of progress and guidance in implementing the Development Partnerships strategy : Achieving improved coherence of policies affecting development. Endorsement of DAC Guidelines on Gender Equality and Women's Empowerment in Development co-operation. Progress reports to the OECD Ministerial council on Implementing Recommendation for combating corruption ; and Conflict, Peace and Development Co-operation. Addressing Excessive Military Expenditures in Developing countries.* », DCD/DAC/M(98)5/PROV, Paris, mai. (p. 8 et p. 18)

direct étranger, membre ou non d'accords commerciaux, appartenance ou non à une monnaie commune²²⁴.)

La liste des variables à prendre en compte est très élevée et pas nécessairement exhaustive. Il faut aussi tenir compte des éventuelles colinéarités ou de probables double emploi de certaines variables entrant déjà dans la composition d'autres variables de l'équation.

L'intérêt des spécifications avec effets fixes est justement de tenir compte de ces hétérogénéités entre pays ou couple de pays et d'attribuer un coefficient tenant compte des spécificités de chaque relation bilatérale.

Dans sa forme simple, le modèle à effets fixes peut être présenté ainsi :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta' \log(A_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (2)$$

Avec :

- α_{ij} l'effet fixe relatif à un couple de pays i et j.
- $\alpha_{ij} \neq \alpha_{ji}$ Autrement dit l'effet fixe propre au couple de pays varie en fonction du sens des échanges.²²⁵
- δ_t l'effet temporel spécifique à l'année t et commun à toutes les paires de pays (par exemple conjoncture mondiale affectant les relations d'échange entre les membres du groupe de pays étudié)
- $t = (1, 2, \dots, T)$
- $i = (1, \dots, N)$ et $j = (1, \dots, N)$ avec i différent de j.²²⁶
- $\varepsilon_{ijt} \rightarrow N(\mathbf{0}, \sigma_\varepsilon^2)$ erreur aléatoire

²²⁴ Ces deux dernières variables par exemple font intervenir le temps : dates d'entrée en vigueur, éventuellement date de rupture d'accord etc...

²²⁵ Glick et Rose (2001) utilisent un modèle à effets fixes symétriques. Autrement dit $\theta_{ij} = \theta_{ji}$. Cette démarche est critiquée par I-Hui Cheng and Howard J. Wall (2004 et 2005), mais aussi par Mátys, Kónya et Harris (2000). Ceci dans la mesure où la situation d'exportateur n'est pas complètement identique à celle d'importateur.

²²⁶ C'est le cas où on ne prend pas en compte les échanges d'un pays avec lui-même. Cependant les travaux sur les effets de frontières prennent nécessairement en compte les échanges (X_{ii}) entre régions d'un même pays.

1.16.2.2 Solution au problème des facteurs invariants dans le temps :

Par construction l'estimation par effets fixes ignore les facteurs invariants dans le temps, propres à chaque paire de pays. En effet, les effets individuels fixes se positionnent comme représentatifs des variables omises et des variables constantes dans le temps et propres à chaque paire de pays. Ainsi les coefficients de la distance, de la contiguïté ainsi que les variables culturelles, linguistiques, géographiques et toutes les variables invariantes dans le temps peuvent être absorbés dans les effets fixes individuels. Leurs coefficients respectifs ainsi que les paramètres statistiques seront dans ce cas représentés par des valeurs nulles du fait d'une probable colinéarité.

La critique qui pourrait être adressée à cette procédure par les effets fixes serait justement le risque d'absence de prise en compte des coefficients de ces variables.

La solution proposée dans Cheng and Wall (2004) et utilisée aussi dans Coulibaly (2004) et Bun and Klassen (2004)²²⁷ a été d'estimer dans un premier temps les effets fixes bilatéraux $\hat{\alpha}_{ij}$, puis dans un deuxième temps les intégrer dans une équation en tant que variable dépendante. Dans cette équation, les variables explicatives seraient les variables invariantes dans les temps ou omises (ou non prise en compte par l'estimation initiale selon la méthode des effets fixes) qu'ils sont sensés représenter.

Autrement dit, ceci conduit à estimer dans un deuxième temps l'équation du type suivant :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 \text{GroupePED}_i + \eta_3 \text{GroupeDéveloppés}_j + \eta_4 \text{Langue}_{ij}$$

Le travail de Cheng and Wall porte sur des pays de l'OCDE et quelques pays industrialisés sur quatre années²²⁸.

Leur estimation donne des coefficients statistiquement significatifs. Ce qui laisse penser que la distance, la contiguïté et la langue commune contribuent toutes à l'explication de l'effet fixe bilatéral, parmi d'autres.

²²⁷ Bun, M. J., F. J.G.M. Klassen, (2004). "The Euro Effect on Trade is not as Large as Commonly Thought." Tibergen Institute Discussion Paper 2003-086/2. Cité dans Coulibaly (2004)

²²⁸ Leur travail porte sur les années 1982, 1987, 1992 et 1997. Ils ont choisi des intervalles de 5 ans entre 2 observations. Ils répondent ainsi aux critiques selon lesquelles les modèles avec effets fixes, appliqués sur des données concernant des années consécutives ne seront pas assez fidèle dans la mesure où la variabilité sera faible en une seule année

Certains auteurs parmi lesquels Egger, Mátyás, Kónya, Anderson et Wincoop²²⁹ ou Harris ont même proposé des équations de gravité avec deux effets fixes pour chaque pays. L'un des effets se réfère à la situation dans laquelle le pays concerné est en position d'importateur, l'autre effet correspond à celle où il est exportateur. Schématiquement leur équation se présente de la façon suivante :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_i + \alpha_j + \delta_t + \beta' \log(A_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (3)$$

Avec

α_i et α_j représentant les effets fixes du pays respectivement lorsqu'il est importateur (α_i) et lorsqu'il est exportateur (α_j).

Dans le cas présent, nous n'allons pas adopter cette démarche. Le nombre de pays dans notre échantillon est largement supérieur à celui utilisé dans les travaux cités. Il n'est pas certain que cette méthode puisse apporter du nouveau sur la mise en évidence de l'hétérogénéité de l'échantillon.

Dans notre cas, l'analyse par paire de pays paraît plus justifiée dans la mesure où les relations bilatérales PED – pays développés peuvent être en partie explicables par des facteurs géopolitiques, historiques ou culturels. Or la définition d'un effet fixe unique par pays et selon qu'il est exportateur ou importateur ignore ces facteurs dans la mesure où c'est l'effet du rôle du pays qui est pris en compte. C'est à dire l'effet lorsqu'il est exportateur et l'effet lorsqu'il est importateur sans tenir compte des différents partenaires. Un pays ACP francophone aura un rapport commercial avec la France qui serait tout à fait différent de celui qu'il pourrait avoir avec la Hollande, le Danemark ou la Grèce. Ainsi, le comportement d'un pays ou sa situation d'importateur ou d'exportateur diffère selon le partenaire avec lequel il échange. Notons enfin que ce phénomène politique, voire affectif reste marqué dans le cadre des relations pays par pays entre l'UE et les ACP. Nous considérons donc qu'il serait plus rationnel, dans notre cas présent, de tenir compte plutôt des effets liés aux paires de pays.

²²⁹ Anderson et Wincoop, (2003), "Gravity with Gravititas: A Solution to the Border Puzzle", *The American Economic Review*, Vol.93-1, March.

1.17 Spécification du modèle utilisé pour l'étude

Compte tenu de l'ensemble des observations et remarques effectuées précédemment, nous allons adopter, pour l'analyse des flux commerciaux entre les 3 groupes de pays industrialisés et nos 4 groupes de PED, un modèle de gravité de la même forme que l'équation (2) ci-dessus.

Dans un deuxième temps nous allons l'augmenter afin de mettre en évidence l'impact des variables non gravitationnelles sur le flux commercial.

1.17.1 L'équation gravitationnelle.

Reprenons l'équation de base (2) :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta' \log(A_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (2)$$

Elle nous permet de saisir à la fois les informations transversales et temporelles. Il n'existe donc aucune restriction quant à l'équation de base (2) hormis le fait de considérer que :

- $\beta_{ijt} = \beta'_t$ Autrement dit la pente de la courbe est identique pour toutes les paires de pays.
- L'empilement se fait par pays. Autrement dit pour chaque pays i on considère chacune de ses relations avec chacun des autres pays j (avec $j \neq i$) durant la période allant de $t = 1976$ à $t = 2004$

Contrairement à certaines études, nous n'avons pas pris en compte la variable exprimant la contiguïté.

En effet dans le cas présent et compte de tenu de la procédure économétrique utilisée (uniquement les relations Pays développés – PED mais non prise en compte des relations entre pays développés ou entre PED), il n'existe quasiment pas de nécessité d'utiliser la variable de contiguïté entre les pays industrialisés et les PED de notre échantillon. Les pays deux groupes ne partagent pas de frontière commune exceptés dans les cas du Mexique et des USA ou encore de la Turquie et de la Grèce.

Par ailleurs, le choix de ne prendre que les échanges nord-sud correspond mieux à l'objet de notre étude qui est de voir la validité des préférences commerciales comme solution pour une insertion dans l'économie mondiale. Cette offre est le fait des pays industrialisés en faveur des PED.

De même, étant donnée la difficulté à collecter des données complètes sur les différentiels tarifaires entre pays ACP et les autres PED de l'échantillon dues aux préférences de Lomé, nous avons décidé de ne les aborder indirectement que sous forme de dummies représentant respectivement les différents groupes de PED (ACP, Amérique Latine, Mena, Asie en développement). On peut ainsi supposer un différentiel de préférence positif au profit des ACP par rapport aux trois autres groupes de PED dans le cadre de l'offre de préférence européenne²³⁰.

L'ensemble de ces remarques nous amène à l'équation de gravité classique augmentée d'autres variables qui seront interprétées comme des représentatives d'une partie des différents arguments omis (les autres facteurs de renforcement ou de friction au commerce).

Ceci ne nous fournira qu'une partie de l'explication des relations commerciales, conformément aux réserves que nous avons déjà émises quant à l'exhaustivité du nombre de variables ajoutées.

1.17.2 L'équation augmentée

L'équation augmentée aura la forme générale suivante :

$$Commerce_{ijt} = e^{\beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t} \left(Y_{it}^{\beta_1} Y_{jt}^{\beta_2} \right) \left(P_{it}^{\beta_1} P_{jt}^{\beta_2} \right) D_{ij}^{\beta_3} e^{W_i + \Omega_{it} + \mu_{ijt}} \quad (5)$$

Avec :

- Y_{it} et Y_{jt} = PIB des pays i et j en t ²³¹
- P_{it} et P_{jt} = les populations respectives de i et j à l'année t
- D_{ij} représente la distance géographique entre les pays i et j ²³²
- W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariants dans le temps comme le partage d'une langue commune, l'appartenance à un groupe géographique donné²³³

²³⁰ Nous devrions tenir du fait que les PMA non ACP bénéficient des mêmes avantages vis-à-vis de l'UE que les ACP durant la période de notre étude.

²³¹ Source pour le PIB et la population : The United Nations Statistics Division à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

²³² Les données de distance sont obtenues de la base maintenue par [Jon Haveman](http://www.macalester.edu/research/economics/PAGE/HAVEMAN/Trade_Resources/TradeData.html) à l'adresse suivante http://www.macalester.edu/research/economics/PAGE/HAVEMAN/Trade_Resources/TradeData.html Mais aussi CEPII et World Bank Trade, Production and Protection, 1976-2004

- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variant avec le temps (seuls les PED sont pris en compte)²³⁴
- α_{ij} = effet individuel de la paire de pays ij, sachant que $\alpha_{ij} \neq \alpha_{ji}$
- δ_t = effet temporel
- $\mu_{ijt} \rightarrow N(0, \sigma_\mu^2)$ erreur aléatoire
- $i = 1, \dots, N$
- $j = 1, \dots, N-1$ Autrement dit $i \neq j$ puisque nous ne prenons pas en compte le commerce d'un pays avec lui-même, contrairement à certains travaux sur les effets de frontière qui tiennent aussi compte du commerce entre les régions du même pays.

On considère que :

- β_1 et β_2 sont positifs
- $\beta_3 < 0$

Notons que les coefficients des variables dans le cas d'une analyse de données de panel prenant en compte la dimension temporelle peuvent être interprétés comme des élasticités du poids des variables explicatives sur la variable expliquée. Ceci sous entend une analyse intra individuelle (within). En effets ces coefficients font plus référence à des variations dynamiques, contrairement à ceux d'une coupe transversale qui ont une réalité plus statique.

Ainsi dans le cas des PIB, les coefficients β_1 et β_2 pourront être exprimés sous la forme suivante :

$$\frac{\partial \text{commerce}_{ijt} / \text{commerce}_{ijt}}{\partial \text{PIB}_{it} / \text{PIB}_{it}} = \beta_1$$

$$\frac{\partial \text{commerce}_{ijt} / \text{commerce}_{ijt}}{\partial \text{PIB}_{jt} / \text{PIB}_{jt}} = \beta_2$$

²³³ Par exemple la zone géographique ou culturelle d'appartenance : Amérique latine, Moyen Orient, Asie, UE, Amérique du nord, etc.

²³⁴ Par exemple l'adhésion à la convention de Lomé, Bénéficiaire de mesures préférentielles comme le CBI, le Caribcan ou le Spartecca.

Egger (1999) en s'inspirant de Hsiao (1986)²³⁵, considère à juste titre qu'interpréter ces coefficients comme des élasticités dans le cas d'une coupe transversale, serait une erreur conceptuelle dans la mesure où on est dans une situation statique correspondant à une intersection d'effets mixtes croisés inter et intra individuelle (between et within).

En effet, l'approche par la coupe transversale suit une logique statique puisqu'il s'agit d'un intersection entre les données en longitude et celles en latitude (au temps t, le couple de pays (i, j)).

Le concept d'élasticité, en faisant intervenir des variations relatives, introduit en lui-même une dimension dynamique. Ces variations s'apprécient ici par l'introduction du temps.

Ainsi peut-on dire que l'approche dynamique serait plus conforme à la logique des élasticités que l'approche par coupe transversale.

Lorsqu'il s'agit d'une analyse en coupe transversale dans ce cas β_1 et β_2 seront les dérivées partielles de logarithme du commerce par rapport aux logarithmes des PIB respectifs.

Par ailleurs, les coefficients β_1 et β_2 peuvent aussi correspondre à des propensions marginales à commercer ou aux parts de la valeur ajoutée ayant fait l'objet d'un échange. En effet, le PIB d'un pays peut-être représenté par la somme des valeurs ajoutées. Une partie de cette valeur ajoutée peut être utilisée sur place, exportée ou encore importée. La partie de la valeur ajoutée ayant fait l'objet d'échange peut ainsi être matérialisée par les coefficients β_1 et β_2

1.17.3 La transformation logarithmique

Le modèle de base sera revu sous forme *log*. Comme prévu nous ajouterons dans un deuxième temps un certain nombre de variables supplémentaires.

Après transformation *log* l'équation augmentée (5) ci-dessus peut être spécifiée avec la forme suivante:

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(Y_{it} Y_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Dans cette équation Ω_{it} fait référence aux facteurs non gravitationnels variant avec le temps. Il s'agit des variables sociales, politiques et économiques. Nous aurons pour Ω_{it} les arguments suivants :

²³⁵ Hsiao, C. (1986) In « Analysis of panel data » Cambridge University Press, Cambridge, MA; Cité par Egger (1999)

$$\Omega_{it} = \alpha_1 \text{Lomé}_{ijt} + \alpha_2 \text{autresAccords}_{ijt} + \alpha_3 \text{régionLomé}_{it}$$

W_i fait référence aux données non gravitationnelles supposées invariantes dans le temps. Les arguments de cette variable sont les suivants :

$$W_i = \lambda_1 \text{langue}_{ij} + \lambda_2 \text{colonie}_{ij} + \lambda_3 \text{groupePED}_i + \lambda_4 \text{GoupeDéveloppé}_i$$

Notre étude porte sur les performances comparatives des 4 groupes de PED. Ainsi avons-nous choisi pour certaines des données non gravitationnelles que nous avons utilisées, de ne les appliquer qu'aux PED en général. Ceci justifie les choix du seul l'indice i pour certains arguments des variables Ω_{it} et

$$W_i$$

Les variables Ω_{it} et W_i comprennent les données suivantes :

Les arguments de la variable W_i :

- $Colonie_{ij}$ = L'existence de relations coloniales dans le passé entre le PEDi et le pays développé j
- La variable $groupePED_i$ faire référence à 4 variables dummies correspondant aux 4 groupes de PED (ACP, Amérique Latine hors ACP des Caraïbes, Moyen Orient et Afrique du Nord, Asie)²³⁶.
- La variable $groupeDéveloppé_j$ fait référence à l'appartenance à l'un des 3 groupes UE, Amérique du Nord et Pays développés du Pacifique. Il s'agit de 3 variables dummies pour chacun des 3 groupes
- $langue_{ij}$ fait référence au partage d'une langue commune entre le pays i et le pays j. C'est un dummy qui prend la valeur 1 lorsque les deux partenaires commerciaux parlent la même langue et 0 dans le cas contraire. Soulignons aussi qu'un pays peut être multilingue. Ainsi un pays multilingue comme le Canada qui est en même temps anglophone et francophone partagera la même langue qu'avec des pays utilisant le français comme avec ceux utilisant l'anglais comme

²³⁶ Auxquelles on ajoute dans un deuxième temps les 3 sous régions ACP (Afrique sub-saharienne, Caraïbes, Pacifique). Le but est de mener une étude comparative au sein des ACP.

langue officielle. Pour ce travail et pour notre l'échantillon de pays que nous avons utilisé, il s'est trouvé que seules 4 langues ont fait l'objet de partage : le français, l'anglais, l'espagnole et le portugais²³⁷ Ceci pourrait s'expliquer par des raisons historiques liées au rôle majeur joué par ces pays dans les relations coloniales entre l'Europe et le reste du monde. Ce qui explique que ces 4 langues commerciales seraient les plus communément partagées à travers le monde.²³⁸ . Cependant la portée de cette variable dummy peut être contestée du fait que des grandes puissances économiques comme le Japon ne partagent pas de langue officielle commune avec les pays de notre échantillon. D'autre pays comme l'Allemagne, qui est une grande puissance européenne ne partage pas de langue commune avec des pays du sud. C'est aussi le cas de la plupart des pays nord de l'Europe, excepté les Pays Bas

Les arguments de la variable : Ω_{ijt} :

$$\Omega_{ijt} = \alpha_1 Lomé_{ijt} + \alpha_2 autres_accords_{ijt} + \alpha_3 région_Lomé_{ijt}$$

- Les variables $Lomé_{ijt}$ font référence à l'appartenance au groupe ACP. L'inclusion dans ce groupe se fait à partir de la date d'adhésion à la convention de Lomé liant l'UE et les ACP. D'où l'indice ijt qui fait référence à la relation bilatérale UE – ACP à une date donnée. Cette variable qui est un dummy prend la valeur 1 lorsqu'on est en présence d'une relation entre un pays ACP ayant adhéré à la convention de Lomé et un pays européen. Elle prend la valeur 0 lorsque ce pays ACP n'est pas encore membre de la convention de Lomé.

Précisons que lorsqu'il s'agit d'une relation commerciale entre des pays développés non européens avec des pays ACP, cette variable prend la valeur 0 puisque la convention de Lomé ne concerne de la relation UE – ACP. De même pour un pays ACP donné, et dans le cadre de ses relations avec les pays européens, cette variable prendra la valeur 0 avant sa date d'adhésion à la convention de Lomé

- La variable $autres_accord_{ijt}$ correspond à 3 dummies relatives aux autres accords commerciaux tels que CBI, Caribcan et Sparteca

²³⁷ Cependant même si les langues néerlandaises ne sont pas aussi utilisées que celles qui sont ici mentionnées, il n'en demeure pas moins que les Pays Bas ont eu dans les siècles derniers un rôle majeur dans les relations commerciales et coloniales nord – sud (Grands comptoirs industriels et commerciaux en Asie et en Inde orientale, prospection vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du sud etc...). Point commun avec d'autres petits pays comme le Portugal du 15^{ème} au 16^{ème} siècle avant sa prise en main par Philippe II d'Espagne par exemple et la partition de son empire par les anglais et les hollandais. La sphère armillaire, emblème du Portugal et symbole manuélin (par référence à Manuel 1er) reflétait sa mission d'universalité et de découvreur.

²³⁸ Compte non tenu du mandarin et du Hindi.

- La variable *région* $_Lomé_{it}$ fait référence à l'une des 3 régions ACP. Elle correspond donc à 3 dummies : Afrique, Caraïbes et Pacifique
- ε_{ijt} = les autres variables explicatives non sélectionnées, orthogonales aux variables explicatives (*ceteris paribus*)

L'ensemble de ces variables aussi bien celles qui sont de nature gravitationnelle que celles qui sont ajoutées dans l'équation augmentée sont recueillies à partir de sources diverses.

Dans le cas présent notre étude portera sur 105 PED. Pour des raisons de disponibilité des données notre échantillon de PED porte sur²³⁹ :

- 56 ACP (considérés globalement et par continents : Afrique, Caraïbes et Pacifique)
- 19 pays d'Asie,
- 12 pays du Moyen Orient et de l'Afrique du nord,
- 18 pays d'Amérique latine hors ACP des Caraïbes

Quant à l'échantillon de pays industrialisés il couvre :

- L'UE (12 pays seulement dans l'échantillon),
- L'Amérique du nord (les USA, le Canada),
- Les pays développés du Pacifique (le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande).²⁴⁰.

Soulignons par ailleurs que certaines variables n'ont pas pu être analysées du fait d'un trop grand nombre de données manquantes sur un pays. La solution dans ce cas sera soit d'exclure ce pays du fait de cette variable ou soit d'éliminer cette variable.

Nous avons choisi cette dernière solution afin de rendre comparables les résultats des régressions successives

L'autre intérêt de ce mode d'échantillonnage utilisé dans ce travail est de permettre une analyse de l'évolution des échanges à travers le temps et sa spécificité régionale.

²³⁹ Voir annexe 1 pour la liste de tous les pays utilisés dans la présente étude

²⁴⁰ Dans le but d'harmoniser la période de temps et le fait d'avoir éliminé un certain nombre de pays par insuffisance de données, nous avons revu à la baisse le nombre d'observation et de variables pour ce sous groupe de pays industrialisés.

Notons cependant que beaucoup d'autres auteurs ont utilisé une démarche similaire à la nôtre (méthode des panels et analyse temporelle) : Balestra et Nerlove (1966).²⁴¹, Harris and Mâtyàs (1998)²⁴² ainsi que Fukunari Kimura and Hyun-Hoon Lee (2004)²⁴³. Coe et Hoffmaister (1998)²⁴⁴ l'ont utilisé pour étudier le commerce entre un échantillon de pays industrialisés et plusieurs régions en développement dans le but de mettre en évidence les diversités des situations selon les régions. Ils concluent à la normalité du commerce africain. Guillaumont, Brun et De Melo (1999)²⁴⁵ l'ont utilisé pour mesurer l'effet du temps sur les échanges et la distance. Rose (2002) utilise cette démarche pour étudier l'impact de l'OMC et du SGP sur les échanges commerciaux.²⁴⁶

Cheng and Wall, (2005) ont utilisé cette démarche pour tester la pertinence des différentes approches du modèle de gravité permettant de mettre en évidence l'hétérogénéité de l'échantillon de pays étudiés (coupe transversale, séries temporelles ou méthode des panels). Mâtyàs, Kónya et Harris, (2000) ont utilisé la même optique comparative, dans l'estimation des performances commerciales de l'APEC.

Mais soulignons surtout que le problème majeur auquel on est confronté face à ce type de travail est celui de l'absence de données ou leur caractère partiel.

1.17.4 Les sources des données

Nous avons essayé de respecter une certaine cohérence dans la collecte des données. Par exemple, certaines données manquantes pour une variable n'ont pas été remplacées par d'autres de même nature mais issues de bases différentes. Autrement dit certaines données, notamment le PIB ou la population, recueillies à partir de la Penn World Table comportaient des valeurs manquantes. Ainsi, nous avons préféré changer totalement de base de données plutôt que de combler en partie les informations absentes. Ce choix se justifie par l'existence possible de différences dans la collecte, l'évaluation et le traitement des données qui peut varier d'une base à une autre. La nouvelle base de données que nous avons adoptée est celle de l'ONU.

²⁴¹ Balestra, P. et Nerlove, M. (1966), « Pooling cross section and time series data in estimation of dynamic model : the demand for natural gas », *Econometrica*, 34 pp 585-612

²⁴² Harris and Mâtyàs (1998), « The Econometrics of Gravity Models », Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research

²⁴³ Fukunari Kimura and Hyun-Hoon Lee (2004), « The Gravity Equation in International Trade in Services », European Trade Study Group Conference, University of Nottingham September 9-11, 2004

²⁴⁴ Coe, D. T., Hoffmaister, A. W. (1998), «North-South Trade: Is Africa Unusual? », IMF Working paper, African and Research Departments.

²⁴⁵ Guillaumont P., Brun J.F., Melo De J (1999), « La distance abolie ? Critères et mesure de la mondialisation du commerce extérieur », in *Globalisation et politiques économiques*, Bouet et Le Cacheux eds, Actes du Colloque du GDR EFIQ, *Economica*, pp 111-138.

²⁴⁶ Rose, A., (2002), Op. Cit.

1.17.5 Solutions apportées au problème des données manquantes

Le problème de données nulles ou manquantes se pose inévitablement compte tenu du nombre d'années et du nombre de relations bilatérales à étudier. Ce problème est aggravé lorsqu'il faut procéder à la transformation logarithmique.

L'absence de données de commerce bilatéral et l'absence de données relatives à certaines variables explicatives telles que le PIB peuvent poser des problèmes.

Rose (2002) choisi d'éliminer les observations pour lesquelles les données de PIB seraient manquantes.

Pour ce qui est des données de commerce, elles ont fait l'objet de discussions. Pour un petit pays on peut s'attendre à ce que son commerce tout comme son PIB soient trop faibles pour être enregistrés.

Les absences de données commerciales peuvent tout aussi signifier l'absence réelle de flux commerciaux. Ce cas est tout à fait plausible lorsqu'il s'agit d'un panel composé de pays développés et de petits pays en développement. Si on peut s'attendre à l'existence de relations commerciales entre un petit pays francophone et la France on ne doit pas être surpris par l'absence de relations commerciales en ce PED et un pays développé éloigné et n'ayant aucun lien historique avec lui. C'est ainsi que dans certains cas on a pu constater l'existence d'un grand nombre de données commerciales manquantes pour certaines périodes entre la Nouvelle Zélande et certains pays africains francophones et lusophones.

La transformation logarithmique du modèle typique (l'équation (2) ci-dessus) nécessite l'adoption d'une solution aux données manquantes. En effet remplacer ces données par le chiffre zéro génère des nombres indéterminés

Il est cependant important de rappeler les propriétés de la fonction logarithmique.

En effet :

- Le domaine de définition de la fonction Log est \mathbb{R}^{*+} , c'est à dire l'intervalle ouvert $]0;+\infty[$. Elle est strictement croissante sur cet intervalle.
- La fonction $\text{Log}(x)$ est une primitive de la fonction inverse $f(x) = \frac{1}{x}$. Autrement dit sa

$$\text{dérivée première est } \text{Log}'(x) = \frac{1}{x}$$

Par ailleurs la fonction s'annule au point correspondant à l'abscisse $x = 1$

- Si $0 < x < 1$ alors $\text{Log}(x) < 0$
- Si $x > 1$ alors $\text{Log}(x) > 0$

Ces propriétés qui viennent d'être mentionnées excluent le choix de chiffres nuls puisqu'ils se situent en dehors du domaine de définition.

Green (1981)²⁴⁷ démontre que si les variables sont distribuées normalement, la taille du biais introduit par la suppression des données manquantes varie en sens inverse avec la taille de l'échantillon final après omission.²⁴⁸ Plus le nombre de données retenues après suppressions des valeurs manquantes est faible plus la taille du biais est élevée.

Nous utiliserons la solution adoptée par Wang et Winters (1992).²⁴⁹ Elle consiste à mettre un petit nombre à la place de zéro, avant la transformation logarithmique.

Le problème des valeurs manquantes se pose aussi lorsqu'il faut introduire des variables sous forme de nombres rationnels tels que PIB/population. Dans ce cas si le dénominateur est nul alors le résultat sera égal à l'infini.

Dans notre première source de données relatives à la population nous nous étions trouvés devant de tels cas. Il s'agissait des données de la population issues de la Penn World Table. Mais le choix de la base de données de l'ONU que nous avons finalement adoptée a l'avantage d'être complète. Finalement, avec ce choix, ce cas de figure (population = 0) ne s'est pas produit.

Il existe dans la littérature plusieurs méthodes quant à la solution du problème des données manquantes parmi lesquelles :²⁵⁰

- Eliminer ces données de la table

²⁴⁷ Green, William H. (1981), « On the Asymptotic Bias of the Ordinary Least Squares Estimator of the Tobit Model », *Econometrica*, Vol. 49, March, PP. 505-13. Cité par Coe and Hoffmaister (1998)

²⁴⁸ Pour l'ASS nous avons environ 13,987% de valeurs manquantes

²⁴⁹ Wang, Z., K. and Winters, A. (1992), "The trading Potential of Eastern Europe", *Journal of Economic Integration*, Vol. 7 (Autumn), pp.113-136. Voir aussi : Oguledo V. and Mc Phee (1994), "Gravity Models: A Reformulation and an Application to Discriminatory Trade Arrangements", *Applied Economics* 26, p. 107-120
Frankel J.A. (1997), *Regional Trading Blocs in the World Economic System*, Institute for International Economics, Washington, October.

²⁵⁰ Pour une discussion sur la littérature dans ce domaine voir :

Gourieroux, Christian and Alain Monfort (1981) "On the Problem of Missing Data in Linear Models" *Review of Economic Studies* XLVIII, 579-586.

Griliches, Zvi (1986) "Economic Data Issues" in *Handbook of Econometrics* (vol. III, edited by Z. Griliches and M.D. Intriligator), Elsevier Science, Amsterdam, pp.1485-1495.

Little, Roderick J.A. (1992) "Regression with Missing X's: A Review" *Journal of the American Statistical Association* 87-420, 1227-1237.

- Procéder par extrapolation
- Remplacer ces données par de faibles valeurs

Cependant Baldwin (1994) considère que la plupart des études réalisées démontrent que le résultat de l'estimation n'est pas très affecté par le choix de la méthode

Le problème ne sera pas le même selon qu'il s'agit de variable explicative ou de variable expliquée. L'absence de données relatives au PIB est très gênante pour un modèle de gravité. Rose (2006). L'absence de données relatives au commerce bilatéral, dans le cadre des échanges nord – sud n'est pas surprenant et peut s'expliquer par l'absence ou la faiblesse des relations d'échange. Dans le cadre de notre étude, on peut s'attendre que certains couples de pays n'entretiennent aucune relation commerciale ou entretiennent des relations plutôt marginales. Il s'agit souvent de pays qui n'ont aucun lien historique et qui sont très éloignés l'un de l'autre. C'est ainsi que la Nouvelle Zélande n'entretient que peu de relations commerciales avec certains ACP d'Afrique contrairement à ceux du Pacifique.

1.17.5.1 La variable dépendante

Elle est représentée par les échanges commerciaux entre les deux groupes de pays. Le commerce bilatéral est compris ici en terme d'échanges réciproques pays développés – pays en développement. Il est obtenu à partir de la base de donnée de la Direction Of Trade statistics du FMI : DOT Historical (de 1948 à 1980) et International Financial Statistics (IFS) qui va jusqu'en 2004 pour notre étude.

Les montants des importations ainsi obtenus sont estimés en CAF en million de dollars ou converties en dollars à partir des monnaies nationales compte tenu du taux de change avec le dollar. Dans le cas de certains PED, ce taux de change est une moyenne pondérée du taux officiel et du taux du marché.

Les exportations sont évaluées en FOB. Notons par ailleurs que cette méthode d'estimation rend difficile la symétrie entre le montant des exportations d'un pays A vers un pays B et celle des importations de B à partir de A. Les méthodes de classification des produits, les dates d'enregistrement, les méthodes d'évaluation peuvent différer d'un pays à l'autre.²⁵¹

Dans un premier temps, nous les avons déflatées en utilisant le déflateur de la demande intérieure totale des 7 plus grands pays de l'OCDE, publié dans « OCDE Statical Database : perspectives

²⁵¹ Pour une description plus détaillée des données de cette base voir http://www.esds.ac.uk/international/support/user_guides/imf/DOT.pdf ou http://www.esds.ac.uk/international/support/user_guides/imf/dots.asp

économiques N°74. »²⁵². Dans un deuxième temps nous n'avons pas choisi de déflater ces données et ce choix n'a pas apporté de grands changements sur les résultats.

1.17.5.2 Les variables explicatives

Nous avons du changer de base de données à 3 reprises du fait de l'existence d'incohérences dans les résultats des régressions effectuées.

En effet, s'agissant des données relatives à la population et au PIB, nous avons initialement utilisé la Penn World Table. Mais du fait de l'existence d'un trop grand nombre de données manquantes, nous avons choisi ? dans un deuxième temps, les bases de The World Economic Outlook (WEO) Database May 2001²⁵³ et de International Financial Statistics Online service²⁵⁴ .

Cependant, les résultats des régressions n'ont pas été réalistes du fait de la nature des données collectées pour la variable PIB et de la diversité des unités de mesures (en volume, en valeur, en monnaie constante etc...) ²⁵⁵.

Ainsi, nous avons finalement opté pour la base de données de l'ONU dont les données semblent plus cohérentes en terme d'unité de mesure et de nature. Pour notre étude, ces données ont été les plus adaptées du fait des résultats obtenus à travers les régressions que nous avons effectuées.²⁵⁶ . Le très grand nombre pays ainsi que la très grande diversité des niveaux de développement, peuvent rendre difficile l'obtention d'une base contenant l'ensemble des informations selon un critère commun.

La contrepartie de ces différents choix est la réduction globale du nombre de paires de pays, mais avec des résultats économétriques plus vraisemblables.

Notons qu'un grand pays comme l'Allemagne n'a pas été intégré dans notre échantillon. En effet, pour ce qui est de l'Allemagne, son évolution politique a eu une influence sur les données disponibles. Les données d'avant et après l'unification ont été construites par sommation de la RDA et du RFA. Les données de l'immédiate unification peuvent comporter des omissions entraînant une inflexion de la courbe d'exportation et celle du PIB. C'est donc pour cela que ce pays est exclu de l'échantillon UE.

²⁵² Perspectives Économiques No 74: Données annuelles et trimestrielles. Les données proviennent du Département des Affaires Économiques du Secrétariat de l'OCDE. Les 7 plus grands pays sont États-Unis, Japon, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Canada (CD ROM des Perspectives Économiques de l'OCDE). Les indices sont exprimés sur la base 2000 = 100, en accord avec les recommandations internationales pour une année de référence commune. Il y a des exceptions quand les indicateurs ne sont pas disponibles avant 2001.

²⁵³ A l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2001/01/data/index.htm#2>

²⁵⁴ A l'adresse suivante : <http://ifs.apdi.net/imf/logon.aspx>. Voir aussi : <http://ifs.apdi.net/imf/about.asp>

²⁵⁵ Pour quelques pays nous n'avons que des données en volume et pour d'autres les données sont en volume et en valeur. Pour d'autres pays encore les données en valeurs sont en dollar constant ou euro constant ou en monnaie local etc... Ce qui arithmétiquement donne des chiffres (pour la colonne PIB) qui sont incohérents entre pays à niveau de développement différent, dans la mesure où les unités de mesure sont différentes.

²⁵⁶ The United Nations Statistics Division à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

Soulignons que les données concernant l'Allemagne présentent les mêmes omissions mais de façon accentuée. Une première tentative de traitement des données manquantes pour ce pays a fait apparaître des résultats d'estimation irrationnels qui risquaient de créer un biais sur les conclusions globales.

Quant aux données structurelles telles que la ou les langues utilisées par un pays donné, elles ont été complétées en utilisant les informations de la *CIA World Fact Book* relatives au passé colonial ou aux langues couramment parlées dans un pays donné.²⁵⁷ C'est ainsi que dans certains pays le choix entre le Français et l'Anglais comme langues officielles s'est avéré difficile. Ceci nous a amené à considérer ces pays comme bilingues (c'est le cas par exemple de l'Ile Maurice ou du Canada).

Plusieurs questions peuvent être posées quant au rôle du passé colonial et de la communauté linguistique sur les échanges commerciaux.

Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que l'importance d'une langue dans un pays donné et les liens coloniaux qui unissent deux pays ne sont pas statiques. Ceci justifie le fait que dans notre équation nous ayons introduit deux variables qui peuvent paraître redondantes (Langue commune et passé colonial). En effet, l'évolution du poids d'une langue dans un pays et dans ses relations commerciales semble être la résultante du poids politique de cette langue et des choix stratégiques du pays d'origine de cette langue. Le passé colonial joue un rôle mais il n'est pas l'unique facteur explicatif. On comprend alors que certains pays lusophones ou hispanophones d'Afrique se soient orientés vers la France en adhérant à la zone franc²⁵⁸. (Le Néerlandais n'a pas eu le poids de l'anglais en Indonésie par exemple. Par ailleurs l'Anglais continue à rester une langue largement utilisée en Inde)

On a pu constater ailleurs que le choix du français comme langue officielle²⁵⁹ s'est accommodé, dans certains pays, avec une utilisation de plus en plus courante de l'Anglais.

Ainsi par exemple, le Liban comme la Syrie, le Cambodge et le Vietnam ont été sous l'influence française, mais on constate une baisse sensible de l'utilisation de la langue française au profit de la langue anglaise. Dans de tels cas, il doit certainement y avoir des facteurs d'ordre géopolitique liés au rôle prépondérant des USA dans ces différentes zones. Cette situation ne semble pas être le cas de l'Afrique francophone et même non francophone. On comprend ainsi ce combat culturel pour la francophonie. Existe-t-il une corrélation entre le culturel et le commercial ?

²⁵⁷ Voir <http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/>

²⁵⁸ On comprend aussi le nombre croissant d'Etat présents lors des sommets franco-africains, au delà du « pré carré traditionnel ». Par ailleurs la Guinée Bissau (lusophone) a abandonné le Peso pour le CFA, de même que la Guinée équatoriale (hispanophone) qui adopte cette monnaie

²⁵⁹ Par langue officiel on entend une des grandes langues européennes de communication internationale (dans notre étude : anglais, français, espagnol, portugais)

Ce n'est pas l'objet de notre présente étude mais il serait intéressant de savoir si l'évolution du poids d'une langue officielle n'est que le reflet d'une évolution du flux des échanges bilatéraux. Ou encore les relations commerciales sont-elles la conséquence ou la cause des relations culturelles qui elles-mêmes peuvent évoluer dans le temps ?²⁶⁰ Les recherches en linguistes semblent expliquer l'influence de l'anglais dans les relations commerciales par sa « créolisation autorisée ». Autrement dit la pratique de l'Anglais dans les communications internationales revêt plus un aspect utilitaire qu'académique. Le nombre de mots employés reste relativement faible et les règles grammaticales sont souples²⁶¹.

Concernant les données de distance, les mises à jour continues de la base de données de nous a permis finalement de combler les données manquantes de la première version. Rappelons que la mesure de la distance qui est adoptée ici est la distance géodésique entre les capitales des pays en question

Ces variables gravitationnelles qui viennent d'être décrites ont été utilisées pour l'estimation de l'équation de base. C'est dans un deuxième temps que d'autres variables ont été introduites afin de tester leur pouvoir explicatif potentiel.

²⁶⁰ On peu d'ailleurs s'intéresser à l'importance accordée à la bonne pratique de la langue française à travers la création d'une Académie dédiée. Face à ce besoin de contrôle de l'authenticité administré depuis le pays fondateur (le français) on assiste à une utilisation ouverte de la langue anglaise sans contrôle du pays fondateur (l'anglais ou l'espagnole dans une moindre mesure), à l'image des codes en « Open Source ». Il semblerait que le Royaume uni s'attache moins au contrôle de sa langue puisqu'elle fonctionnerait comme étant du domaine public, donc une langue générique. Cela constituerait-elle la force de son hégémonie linguistique ?

²⁶¹ A lire Hagège, Claude (2000), « Halte à la mort des langues ». Paris : Odile Jacob (coll. Sciences humaines), 402 p. ; Eco, Umberto (1994). « Recherche de la langue parfaite dans la culture européenne », Paris, Seuil, 436p. ; Gerbault, Jeannine (2002), « TIC et diffusion du français : des aspects sociaux, affectifs et cognitifs aux politiques linguistiques ». Paris, L'Harmattan, 223p

4 Chapitre 6 : Analyse économétrique des relations PED – Pays industrialisés

Après avoir décrit la procédure technique de l'estimation que nous avons effectuée à travers le logiciel économétrique, nous allons dans un deuxième temps analyser les relations bilatérales de pays à pays. Il s'agit des relations bilatérales (i, j) entre chaque pays en développement d'un groupe (ACP, Mena, Amérique latine, Asie²⁶²), et chaque pays développée des 3 zones (Europe, Amérique du Nord et Pays développés du Pacifique).

Puis nous augmenterons l'équation en incluant d'autres groupes de variables non gravitationnelles, compte tenu des remarques que nous avons faites plus haut quant au pouvoir explicatif de certaines variables (par exemple le pouvoir explicatif de la distance comme seul facteur de friction au commerce).

²⁶² Dans la zone Mena, nous avons intégré la Turquie bien que sa superficie soit en grande partie située entre l'Asie et l'Europe. Nous avons aussi fait la même chose avec l'Iran bien qu'il peut être politiquement assimilé au Moyen orient mais géographiquement situé en Asie. L'Asie est prise ici sous son acception plus géographique et culturel que politique (Asie occidentale, orientale, de l'est et du sud). Nous avons considéré que ces deux pays sont culturellement et historiquement plus proche du moyen orient et du Maghreb que de l'Asie.

1.18 Procédures techniques de l'estimation

Nous utiliserons le logiciel SAS pour effectuer les opérations de calculs économétriques. Plusieurs raisons peuvent justifier le choix de ce logiciel. En effet SAS travaillant observation par observation, la taille des fichiers qu'il peut traiter est virtuellement illimitée. Cela explique le fait qu'il soit le logiciel le plus utilisé en économétrie des données de panel (Blanchard, 2000)²⁶³

Quelques précisions méritent d'être soulignées :

- La première concerne l'estimateur within. Ce dernier ne permet pas d'estimer l'effet de variables invariantes dans le temps (comme la variable « distance » ou certaines variables dummies). Ceci provoque alors une stricte colinéarité avec les effets fixes. L'estimation par la variance n'est pas envisageable dans la mesure où elle est nulle
- La deuxième précision concerne les données sur les effets fixes individuels. Il est équivalent d'estimer le modèle avec l'ensemble des effets fixes individuels sans la constante ou de l'estimer avec l'ensemble de ces effets moins 1, et la constante. En effet si on conserve la constante l'estimation des effets fixes est faite sous la contrainte que le $N^{\text{ème}}$ effet fixe soit nul. Notons que dans ce cas, les effets seront estimés sous la forme d'écart par rapport à la constante. Le $N^{\text{ème}}$ effet sera nul puisqu'il est égal à la constante. Par contre, dans le cas d'une non prise en compte de la constante, cette dernière sera considérée comme le $N^{\text{ème}}$ effet individuel.
- Par ailleurs que l'on conserve la constante ou qu'on l'élimine, les effets temporels seront au nombre de $(T - 1)$. Le « $T^{\text{ème}}$ » effet temporel est nul et les autres effets temporels seront estimés comme des écarts par rapport à celui-ci.

A titre d'illustration : si nous considérons un échantillon avec 10 paires de relations bilatérales sur 5 ans, la procédure estimera 9 effets fixes avec une constante (ou 10 effets fixes sans la constante) et 4 effets temporels (T-1).

La constante qui complète les 9 effets fixes est de la même valeur que l'effet représentant la 10^{ème} paire de pays.

²⁶³ Pour plus de développement sur l'utilisation de SAS voir Blanchard, P. (2000), « L'économétrie des données de panel avec SAS : une introduction » ERUDITE, Document de travail n°2000-01, Université Paris XII Val de Marne. <http://www.univ-paris12.fr/www/labos/erudite/erudite.html>

- Si on procède à une estimation avec la constante, chaque effet individuel sera représenté en terme d'écart par rapport à la constante. Ainsi, le 10^{ème} effet est nul (puisqu'il est inclus à la valeur de la constante) et les 9 autres effets seront représentés sous forme d'écarts par rapport à la constante.
- En l'absence de la constante les 10 effets seront représentés par leur valeur propre et non sous forme d'écarts. Dans ce cas on identifie le 10^{ème} effet par la valeur que devait prendre la constante.

Quant aux effets temporels, le résultat obtenu pour chaque année sera interprété comme un écart par rapport à la « T^{ème} » année. Ce dernier effet temporel aura une valeur de 0. Dans notre exemple illustratif, nous aurons 4 effets temporels sous forme d'écarts par rapport au 5^{ème} effet positionné à 0 (comme étant l'année de référence).

Nous utiliserons la procédure TSCSREG de SAS avec l'instruction « FixTwo » qui permet de mettre en évidence les effets fixes individuels et les effets temporels.²⁶⁴

Si on conserve la constante l'estimation des effets fixes est faite sous la contrainte que le dernier α_{ij} soit nul et que le dernier δ_t soit nul.

Si on supprime la constante, seul la restriction suivant sera imposée : $\delta_t = 0$

1.18.1 Démonstration de la procédure d'estimation

Considérons l'équation générique de la forme suivante :

$$Y_{ijt} = \beta_1 + \sum_{j=2}^k \beta_j X_{ijt} + \delta_t + \alpha_{ij} + \varepsilon_{ijt}$$

Avec :

- β_1 = constante de l'équation

- δ_t = effet temporel

- α_{ij} = effet fixe individuel

Cette équation peut être réécrite de la façon suivante selon la méthode LSDV (least squares dummy variable) afin d'estimer les effets individuels fixes et temporels :

²⁶⁴ Pour plus de détail voir <http://www.math.wpi.edu/saspdf/ets/chap20.pdf>.

$$Y_{ijt} = \sum_{j=2}^k \beta_j X_{ijt} + \delta_t + \sum_{i=1}^n \alpha_{ij} Paire_{ij} + \varepsilon_{ijt}$$

Avec :

- $Paire_{ij}$ = Paire unique de 2 pays i et j sur la période étudiée. Autrement dit, dans notre cas, la période de notre étude va de 1976 à 2004. La relation commerciale bilatérale entre le pays i et le pays j sur cette période est unique et ne peut être assimilable à d'autres. L'unicité de cette relation tient aussi en compte de la situation de chacun des 2 pays selon qu'il est importateur ou exportateur. Pour résumer, on peut donc dire que $Paire_{ij}$ représente une configuration de la relation i, j et est caractérisé par 3 éléments :
 - L'intervalle de temps couvert par l'étude,
 - l'identification des 2 pays
 - le sens des échanges.

Cette configuration est donc unique. Elle peut ainsi être représentée par un dummy qui est égale à 1 lorsque cette configuration de relation bilatérale se présente et est de 0 dans le cas contraire. A titre d'exemple, s'agissant des importations de la France en provenance du Sénégal sur la durée de notre période, on peut dire qu'elle a la valeur de 1 lorsqu'on rencontre cette occurrence dans le tableau des données et 0 autrement. Cette relation bilatérale sera différente de celle dans laquelle le Sénégal serait importateur et la France exportatrice. Ainsi il y a autant de dummies que de couples de pays, associés aux sens des échanges²⁶⁵. Ainsi $Paire_{ij}$ est différent de $Paire_{ji}$

- Les α_{ij} représentent les coefficients de ces dummies que sont les $Paire_{ij}$. Ils représentent ainsi la constante propre à chaque paire de pays sur la longueur de la période. (Méthode least squares dummy variable (LSDV)) Notons là aussi que α_{ij} est différent de α_{ji} .

Ainsi peut-on dire que les $\alpha_{ij} Paire_{ij}$ représentent les effets fixes des relations bilatérales individuelles.

Autrement dit :

²⁶⁵ Elle singularise chaque paire de pays sur la longueur de la période d'étude. Le nombre total de Pairei est théoriquement égal à $2!C_N^2$ avec 2 comme étant le nombre de pays par paire et N le nombre total de pays.

- lorsque la relation ij est présente (compte tenu du sens des échanges) alors le dummy $Paire_{ij}$ = 1 donc $\alpha_{ij} Paire_{ij} = \alpha_{ij}$ qui sera l'effet fixe entre i et j
- lorsqu'il s'agit d'une relation autre que ij alors $Paire_{ij} = 0$ donc $\alpha_{ij} Paire_{ij} = 0$

Dans le cadre d'une procédure TSCSREG, il suffira de définir une des $Paire_{ij}$ comme référence, de lui attribuer β_1 comme coefficient représentant la constante de l'équation et d'attribuer aux autres paires de pays les $(n - 1) \alpha_{ij}$ comme coefficients (effet fixe). C'est la méthode que nous utiliserons avec le logiciel SAS

Ces précisions faites, nous procéderons dans un premier temps à l'analyse économétrique par coupes transversales sur les années 1976, 1985, 1994 et 2002 des relations commerciales entre les pays industrialisés et les PED de l'échantillon, puis dans un deuxième temps, à différentes analyses longitudinales avec les mêmes pays.

1.18.2 Organisation des données

Rappelons que l'équation à tester est la suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Les PED de l'échantillon, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne sont réputés pour n'avoir que peu de relations d'échanges entre eux. Cette affirmation doit cependant être nuancée dans la mesure où il existerait de forts courants d'échanges réputés informels et découlant des circuits pré coloniaux hérités des empires Mandingue et Songhaï notamment pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest. Leur caractère informel les rend invisibles dans la comptabilisation des volumes d'échange. Mais pour rester dans le cadre de notre étude et compte tenu des données réelles sur lesquelles elle se fonde, la faiblesse des échanges formels doit être considérée comme donnée. Ainsi peut-on dire que même les pays partageant une frontière commune sont réputés n'entretenir que de faibles relations commerciales bilatérales. Il en est ainsi du faible flux d'échanges enregistré au sein des groupements régionaux, à l'exception de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine).

Ces remarques tendent à contredire l'idée fondamentale selon laquelle l'isolement de deux pays aurait pour conséquence une croissance de leurs échanges bilatéraux, supérieure à la moyenne²⁶⁶. Or les échanges entre pays d'Afrique subsaharienne se font en grande partie avec l'UE relativement plus

²⁶⁶ Sur ce point voir le paragraphe traité plus haut sur l'intérêt de la variable d'isolement.

éloignée par rapport à leurs partenaires potentiels locaux. Ce raisonnement pourrait aussi être généralisé à une partie des autres PED de notre échantillon.

En outre, du fait que les données proviennent de déclaration des pays, certaines d'entre elles peuvent être manquantes ou collectées de façon non exhaustive. Nous avons le choix entre prendre les importations bilatérales sur la base des déclarations des deux grands groupes de pays (pays développés et PED) ou prendre les déclarations des pays développés tant de leurs exportations vers les PED que de leurs importations en provenance des PED afin de respecter une certaine homogénéité de la source d'information.

Ceci nous a finalement amené à porter délibérément notre choix sur la deuxième initiative (les seules déclarations d'importation et d'exportation des pays industrialisés). En faisant ce choix nous considérons implicitement que les exportations des uns seront les importations des autres, bien que cette affirmation doive être tempérée. En effet les pays accordent plus d'importance, en terme de contrôle, à leurs importations qu'à leurs exportations. Les importations sont presque systématiquement enregistrées par les autorités douanières pour le calcul des droits ou pour d'autres types de procédures (règles d'origine, procédures administratives, normes diverses etc...). Ces données semblent donc plus fiables que celles relatives aux exportations, sauf dans le cas où il existerait une taxe à l'exportation nécessitant une procédure d'enregistrement plus minutieuse. Nous n'ignorons pas non plus les remarques déjà faites sur les modes de collecte des données de la Direction Of Trade du FMI.

L'ensemble de ces remarques justifient les choix que nous avons opérés :

- Nous avons choisi de ne pas utiliser la variable d'isolement que nous avons introduite au départ. Il est vrai que sur le plan théorique l'introduction de cette variable serait intéressante pour vérifier notre modèle. En effet l'isolement de deux ou plusieurs pays par rapport au reste du monde devrait entraîner un niveau d'échange entre eux plus important que s'ils étaient situés au milieu de leurs différents partenaires commerciaux. Mais pour le cas des pays de notre échantillon, notamment les pays d'Afrique subsaharienne, les échanges latéraux sont négligeables par rapport aux échanges de ces pays avec l'Europe. Ainsi, à la place de l'isolement, des facteurs d'ordre géopolitique seraient plus appropriés pour notre présente étude. Parmi ces facteurs on peut noter la proximité géographique d'une grande puissance commerciale ou le poids des liens historiques ou politiques. Notons à ce sujet que l'Amérique du Nord garde une influence sur l'Amérique Latine et les Caraïbes et que le Japon et l'Australie conservent leur influence sur les PED d'Asie et du Pacifique.
- Ne retenir que les flux entre les deux groupes : PED et pays industrialisés. Autrement dit les échanges entre pays d'un même groupe (entre pays développés ou entre pays en développement) ne sont pas pris en compte.

Les effets fixes seront dans certains cas unilatéraux. En d'autres termes nous devrions avoir pour chaque couple de pays les flux d'importation du pays i en provenance du pays j (le cas *Paire_{ij}*) et les flux d'exportation symétriques du pays i vers le pays j (le cas *Paire_{ji}*). Du fait de l'absence de données dans les deux sens des échanges (exportation et importation) dans certains cas, nous n'avons pu collecter que les données d'importation ou d'exportation, soit *Paire_{ij}* ou *Paire_{ji}*. Ainsi le nombre de flux d'importation en provenance du groupe des PED n'est pas égal au nombre de flux d'exportation de sens inverse²⁶⁷. Il n'y a donc pas de symétrie parfaite des flux d'échange. Ce qui doit être fréquents dans notre type d'échantillon (PED et pays développés)

Pour traduire ces propos au niveau de l'équation de gravité nous pouvons dire que :

Le nombre de α_{ij} *Paire_{ij}* est différent du nombre de α_{ji} *Paire_{ji}*.

Par ailleurs, dans le cadre des relations commerciales bilatérales pays développés – PED la situation des flux bilatéraux est la suivante :

- Pour la relation longitudinale Pays développés – PED nous avons eu au départ 3331 paires de

$$\text{pays } \left(\sum_i \sum_j \alpha_{ij} + \sum_j \sum_i \alpha_{ji} = 3331 \right).$$

- Mais l'aide bilatérale est inégalement répartie entre les pays susceptibles d'en être bénéficiaires. Ainsi, la prise en compte de l'aide bilatérale entraîne la suppression des paires de pays pour lesquelles le nombre de données manquantes pour cette variable était trop important. En plus de l'aide bilatérale d'autres suppressions de paires de pays ont été nécessaires du fait de l'existence de données manquantes trop élevées sur d'autres variables. Ces deux opérations on réduit le nombre de paires de pays à 2335. Soulignons que la variable « aide bilatérale » est extraite de la base de donnée du *Comité d'aide au développement de l'OCDE*²⁶⁸. Cette variable correspond à l'aide publique bilatérale accordée par chacun des membres du groupe des pays industrialisés au profit de chacun des PED de l'échantillon.

Rappelons que nous avons choisi de procéder à une estimation en deux étapes :

²⁶⁷ A titre d'exemple, les importations du Portugal en provenance du Laos sont inexistantes sur la majorité de la période utilisée. Par contre les exportations du Portugal vers le Laos ont été enregistrées sur la quasi-totalité de la période. Ainsi, compte tenu de nombre trop important de données manquantes sur ces importations portugaises en question (en provenance du Laos), nous n'avons pris en compte que les flux des exportations du Portugal vers ce PED.

²⁶⁸ Voir à l'adresse : <http://www.oecd.org/dataoecd/15/19/16811124.htm>

- Une première étape permet d'estimer les coefficients des variables évoluant dans le temps.
- Dans un deuxième temps, les effets fixes ainsi obtenus à partir de la première étape seront régressés avec les données invariantes dans le temps.

Ceci nous amène donc à tester successivement les deux équations suivantes, comme nous l'avions évoqué précédemment :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta' \log(A_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (1)$$

A partir des valeurs estimées de α_{ij} nous testerons l'équation suivante :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt} \quad (2)$$

Avec

- $\hat{\alpha}_{ij}$ = l'estimateur des effets fixes bilatéraux
- X_{ij} = Dummy déterminant un facteur bilatéral comme le partage d'une langue commune, l'existence d'une relation historique telle la colonisation etc...
- A_i = Dummy désignant les groupes témoins de PED (PED d'Asie, Amérique latine, Mena), les groupes des pays développés (UE, Amérique du Nord et Pays développés du Pacifique) et d'autres données invariantes telles que l'enclavement

Nous n'ignorons pas que les 4 groupes de PED (ACP, Asie, Amérique latine, Mena) ne constituent pas un ensemble aux niveaux de développement comparables. Ce choix peut paraître irrationnel. Mais l'idée de base qui l'a guidé tient au fait qu'il s'agit là de pays ayant eu des conditions initiales de développement comparables mais dont les trajectoires ont divergé. Ceux parmi eux qui ont pu trouver assez rapidement le sentier du développement sont surtout ceux qui n'ont pas systématiquement bénéficié de préférences commerciales et qui avaient pris le choix de l'insertion dans l'économie mondiale, qu'ils aient ou non adopté des politiques commerciales implicitement protectionnistes.²⁶⁹ Ceci amène à se poser la question de l'utilité des offres de préférence pour le développement, objet de notre présente étude.

²⁶⁹ En effet certains auteurs dont Rodrick considèrent que les politiques commerciales de l'Asie du Sud-Est, même si elles sont extraverties, sont tout aussi protectionnistes. Coe et Hoffmaiter ont aussi considéré que l'Afrique subsaharienne n'est pas tellement différente des autres régions en développement du point de vue des politiques commerciales menées.

Enfin, du fait que la plupart des PED de l'échantillon (y compris les ACP) a contracté d'autres accords commerciaux avec les 2 autres groupes de pays industrialisés, l'introduction de variables dummies pourrait nous permettre de comprendre l'impact de ces accords.

Les accords préférentiels régionaux pris en compte dans notre étude sont les suivants ([voir annexe 2 pour plus de développement](#)) :

- SPARTECA (offre de préférence l'Australie et de la Nouvelle Zélande au profit des ACP du Pacifique signée en 1981)
- CBI (offre de préférence des USA, signée en 1982)
- CARIBCAN (offre de préférence du Canada entrée en vigueur juin 1986)

Par ailleurs pour tenir compte de l'hétérogénéité du groupe ACP nous les subdiviserons par la suite en 3 sous groupes : Afrique, Caraïbes et Pacifique.

1.19 Analyse économétrique globale : commerce entre pays industrialisés et PED

Nous avons dû changer de base de données à 3 reprises du fait de l'existence d'incohérences dans les résultats des régressions effectuées.

En effet, s'agissant des données relatives à la population et au PIB, nous avons initialement utilisé Penn World Table. Mais du fait de l'existence d'un trop grand nombre de données manquantes, nous avons été amenés à choisir dans un deuxième temps, les bases de The World Economic Outlook (WEO) Database May 2001²⁷⁰ et de International Financial Statistics Online service²⁷¹.

Cependant, les résultats des régressions n'ont pas été réalistes du fait de la nature des données collectées pour la variable PIB et de la diversité des unités de mesures (en volume, en valeur, en monnaie constante etc...)²⁷².

Ainsi, avons-nous finalement opté pour la base de données de l'ONU dont les données semblent plus cohérentes en terme d'unité de mesure et de nature. Pour notre étude, ces données ont été les plus adaptées du fait des résultats obtenus à travers les régressions que nous avons effectuées.²⁷³ Le très grand nombre de pays ainsi que la très grande diversité des niveaux de développement, peuvent rendre difficile l'obtention d'une base contenant l'ensemble des informations selon un critère commun unique.

La contrepartie de ces différents choix est la réduction globale du nombre de paires de pays in fine, mais avec des résultats économétriques plus vraisemblables.

Comme nous l'avons déjà précisé, nous procéderons d'abord à une analyse par coupes transversales. Nous avons choisi de faire ces coupes transversales sur 4 dates avec des intervalles de 9 années pour les 3 premières dates : 1976, 1985, 1994 et 2002. Nous avons omis 2003, dans la mesure où cette année comporte plus de données manquantes qu'en 2002.

Pour vérifier la robustesse de notre modèle nous procéderons par la suite à une série d'analyses longitudinales.

²⁷⁰ A l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2001/01/data/index.htm#2>

²⁷¹ A l'adresse suivante : <http://ifs.apdi.net/imf/logon.aspx>. Voir aussi : <http://ifs.apdi.net/imf/about.asp>

²⁷² Pour quelques pays nous n'avons que des données en volume et pour d'autres les données sont en volume et en valeur. Pour d'autres pays encore les données en valeurs sont en dollar constant ou euro constant ou en monnaie local etc... Ce qui arithmétiquement donne des chiffres (pour la colonne PIB) qui sont incohérents entre pays à niveau de développement différent, dans la mesure où les unités de mesure sont différentes.

²⁷³ The United Nations Statistics Division à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

Mais soulignons que le problème de la méthode par coupe est qu'elle risque d'occulter le rôle de certains types de variables dummies variant dans le temps. C'est le cas par exemple de la variable désignant l'adhésion ou non à un accord commercial à la date t . C'est ainsi que les variables CBI, Caribcan et Sparteca apparaissent nulles en 1976. A cette date ces accords n'étaient pas encore signés.

²⁷⁴ Les conclusions devront donc signaler l'année d'étude afin d'éviter un biais d'interprétation.

De façon générale, l'existence de variables dummies liées à des événements datés doit être prise en considération lors d'une coupe transversale. Ces variables prennent la valeur 1 lorsqu'un phénomène est constaté et la valeur de 0 lorsque ce phénomène est absent. C'est le cas lorsqu'on prend une variable comme l'adhésion à un organisme internationale. Avant la date d'adhésion la valeur de cette variable dummy de référence sera de 0. Une coupe transversale à une date où la variable prend la valeur 0 donnera un résultat différent de celle où la valeur serait de 1.

Notons que cette analyse portant sur 4 dates avec des intervalles de 9 années, comporte un certain nombre de limites parmi lesquelles la longueur de la période séparant 2 dates et le nombre d'observations. D'une part, dans de tels cas, des événements importants et de courte durée peuvent être ignorés du fait de la longueur de l'intervalle de temps entre deux observations. D'autre part, le nombre d'observations, lié au nombre d'années étudiées (4 années non consécutives), peut donner une image trop sommaire de l'évolution à long terme des relations bilatérales individuelles.

C'est ainsi que nous avons choisi de mener par la suite une analyse longitudinale sur les 29 années consécutives de notre étude. Les résultats obtenus nous montrent un faible niveau du commerce bilatéral nord - sud

²⁷⁴ Pour l'Espagne la variable sera de 0 avant 1986 et 1 après. Une coupe avant 1986 ne prendra pas en compte le fait que ce pays appartienne actuellement à l'UE.

1.19.1 Analyse du commerce bilatéral par coupes transversales des relations globales nord - sud

Dans cette première partie de l'analyse économétrique nous allons procéder à des coupes transversales. Certains auteurs retiennent une série de coupes transversales constituant une succession de situations datées et permettant de mesurer des évolutions de façon non continue.

Dans le cadre de la présente étude nous avons choisi 4 coupes transversales : 1976, 1985, 1994 et 2002. Nous avons choisi des intervalles de 9 ans entre les 3 premières dates. Pour l'année 2003, il existe des données manquantes sur certaines variables et certains pays. Ce qui nous a amenés à la substituer avec l'année 2002.

Nous utiliserons comme variable dépendante $Commercej$ qui est égale à $X + M$. C'est la somme des exportations du pays développé i vers les PED j et des importations du pays développé i en provenance du PED j . Elle représente le volume global des échanges commerciaux entre ces deux pays.

Pour la collecte des données commerciales, nous avons choisi le pays développé i comme pays déclarant aussi bien pour les flux d'exportations que pour ceux des importations. Nous avons d'ailleurs souligné plus haut les raisons du choix du pays développé comme unique déclarant du fait d'une plus grande fiabilité des chiffres annoncés.

Pour cette analyse, nous utiliserons naturellement la méthodologie des moindres carrés dans chacune des régressions successives à travers les différentes coupes transversales (1976, 1985, 1994 et 2002). Nous avons choisi l'équation suivante :

$$\text{Log}(Commercej) = \beta_0 + \beta_1 \log(PIB_i PIB_j) + \beta_2 \log(Pop_i Pop_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + A$$

- La variable $commercej$ désigne la sommes des X et M déclarées par le pays développé i dans le cadre de ses échanges commerciaux avec le PED j
- PIB_i et PIB_j désignent respectivement les PIB des pays i et j
- Pop_i et Pop_j désignent respectivement les tailles des populations des pays i et j
- D_{ij} représente la distance entre les deux pays
- Le paramètre A fait référence aux données non gravitationnelles.

1.19.1.1 L'équation de base appliquée à l'année 1976

Les résultats des régressions pour l'année 1976 sont reportés dans le tableau ci-dessous. Pour l'année 1976, certains coefficients des variables gravitationnelles sont statistiquement significatifs. On peut constater, après contrôle des autres variables, que le coefficient de la population des PED est négatif, signifiant que la croissance de la population des PED n'est pas un facteur positif dans le commerce avec les pays développés.

Soulignons aussi que le coefficient de la distance est du signe attendu et statistiquement très significatif.

Quant au coefficient de l'aide bilatérale il est positif et statistiquement significatif. Ainsi, l'impact de l'aide sur le commerce bilatérale est positif, après contrôle des autres variables de l'équation. Mais la valeur du coefficient est très faible.

Par contre les relations issues du passé colonial sont fortes, toutes choses égales par ailleurs. Le coefficient de la variable correspondante est positif et statistiquement significatif. Est ce que ce coefficient du passé colonial est lié à la proximité des indépendances de ces pays qui gardaient encore un certain rapprochement avec les pays européens concernés ? Les régressions par coupe transversales sur les années suivantes permettront de le confirmer.

Rappelons que sur l'année 1976 la plupart des accords préférentiels régionaux n'ont pas encore été signés (Sparteca, CBI et Caribcan). Nous ne les avons pas pris en compte dans les équations successives de l'année 1976.

Contrairement au passé colonial, la langue commune ne semble pas être un facteur positif sur les échanges. Mais la définition que nous avons choisie pour la variable langue commune peut expliquer ce résultat. Nous avons considéré qu'un pays pouvait être multilingue dès lors que l'anglais comme le français étaient, de fait, utilisées en concurrence. C'est le cas de l'Ile Maurice et de certains pays du Moyen Orient qui ont eu des liens historiques particuliers avec la France (Liban, Syrie) différents de ceux qu'entretient ce dernier avec le Maghreb. En effet, en dehors du Maghreb, la plupart des pays du Moyen Orient qui ont eu des liens historiques avec la France, ont adopté l'anglais et le français à côté de l'arabe (Egypte, Liban, Syrie). Par ailleurs ce choix de la possibilité du « plurilinguisme de fait » fait de l'anglais une langue utilisée par la grande majorité de notre échantillon, même par des pays qui n'ont pas été colonisés par la Grande Bretagne. Si la langue commune était limitée à la définition la plus stricte, on devrait s'attendre à l'existence d'une colinéarité du fait de la coexistence, dans une même équation, de cette variable avec la variable passé coloniale.

Pour ce qui est de Lomé, la date de sa signature est trop proche pour que l'on puisse en conclure de son efficacité, malgré le fait que le coefficient du dummy correspondant soit positif, statistiquement significatif (équation c du tableau ci-dessous) et supérieur à celui des autres groupes de PED (Mena, Amérique Latine et Asie). Cette situation pourrait peut-être s'expliquer par la part encore importante à cette époque du commerce des anciens pays d'outre mer avec leurs partenaires historiques européens (France et Belgique suivie plus tard de la Grande Bretagne). Mais on peut fort bien s'attendre à ce que plus tard la place privilégiée qu'occupaient ces pays ACP puisse être contestée par les autres PED. C'est ce que nous allons vérifier dans les coupes suivantes.

Tableau 21 : Résultat de la régression par coupe transversale sur l'année 1976 à partir de l'équation

$$\text{Log}(\text{Commercej}) = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{PIB}_i \text{PIB}_j) + \beta_2 \log(\text{Pop}_i \text{Pop}_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + A$$

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Constante	-9.54548** 0.63753	-5.67504** 0.79343	-6.86238** 0.84250	-4.86550** 1.21486
Log (population) Pays industrialisés	0.47678** 0.24573	0.32329 0.24041	0.39113 0.23625	0.74480* 0.39688
Log(PIB) Pays industrialisés	0.62806** 0.24342	0.78922** 0.23824	0.71876** 0.23427	0.11838 0.40595
Log (population) PED	-0.18776** 0.06295	-0.18263** 0.06138	-0.10446 0.06981	-0.35479** 0.08541
Log(PIB) PED	1.31207** 0.06361	1.32052** 0.06203	1.26182** 0.07348	1.28161** 0.08156
Log (distance)		-0.95955** 0.12223	-0.85087** 0.13806	-0.74523** 0.14305
Adhésion à Lomé			0.49973** 0.08979	0.34864** 0.12198
Mena			0.41041** 0.12563	0.42063 0.73762
Amérique Latine			0.41564** 0.10989	0.46839 0.73493
Asie			0.09950 0.11110	0.36364 0.73568
Sparteca				
CBI				
Caribcan				
ACP d'Afrique				0.21880 0.73775
ACP des Caraïbes				0.26053 0.73814
ACP du Pacifique				0.26829 0.75483
aide				0.00197** 0.00047353
Colonie				0.63228** 0.11960
Langue commune				-0.15578 0.08707
Effets fixes	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non
F Value	373.72	326.76	194.35	73.18
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.5605	0.5825	0.5998	0.6126
Adj R-Sq	0.5590	0.5807	0.5967	0.6043
Durbin-Watson D	1.795	1.772	1.752	1.757
Number of Observations	1177	1177	1177	710
1st Order Autocorrelation	0.099	0.111	0.121	0.112

1.19.1.2 L'équation de base appliquée à l'année 1985

Pour 1985 les mêmes constats qu'en 1976 peuvent être faits. Mais l'ancienneté de la signature de Lomé permet d'estimer son efficacité relative. On constate dans le résultat de l'équation que l'adhésion à Lomé reste un élément positif pour le maintien des relations commerciales bilatérales.

Comme précédemment l'aide bilatérale, tout comme les liens historiques ont un impact positif sur le commerce bilatéral. Mais l'influence de l'aide sur le commerce reste toujours faible.

Tableau 22 : Résultat de la régression par coupe transversale sur l'année 1985 à partir de l'équation

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ij}) = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{PIB}_i \text{PIB}_j) + \beta_2 \log(\text{Pop}_i \text{Pop}_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + A$$

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Constante	-9.62188** 0.50607	-5.69022** 0.62664	-6.21001** 0.67780	-4.91287** 1.06921
Log (population) Pays industrialisés	1.20047** 0.19675	1.03297** 0.18977	1.01318** 0.18801	1.10691** 0.29686
Log(PIB) Pays industrialisés	-0.13649 0.19326	0.04066 0.18652	0.05989 0.18489	-0.11659 0.29594
Log (population) PED	-0.29019** 0.04678	-0.26499** 0.04501	-0.25427** 0.04870	-0.24000** 0.05719
Log(PIB) PED	1.28448** 0.04927	1.27069** 0.04735	1.35176** 0.05607	1.24713** 0.06289
Log (distance)		-0.98935** 0.09949	-0.99765** 0.11326	-0.90473** 0.12356
Adhésion à Lomé			0.33686** 0.14600	0.21543 0.20281
Mena			0.09483* 0.16077	-0.89654 0.70715
Amérique Latine			0.16541 0.15346	-0.80561 0.70351
Asie			0.01101 0.15241	-0.87449 0.70414
ACP d'Afrique				-0.96401 0.67530
ACP des Caraïbes				-1.10107 0.67894
ACP du Pacifique				-0.66977 0.69280
aide				0.00063334** 0.00025992
Colonie				0.79917** 0.10419
Langue commune				-0.19131** 0.07146
Effets fixes	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non
F Value	489.46	444.05	255.16	127.74
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.6255	0.6547	0.6631	0.6824
Adj R-Sq	0.6243	0.6532	0.6605	0.6770
Durbin-Watson D	1.747	1.793	1.754	1.773
Number of Observations	1177	1177	1177	908
1st Order Autocorrelation	0.126	0.104	0.123	0.113

1.19.1.3 L'équation de base appliquée à l'année 1994

C'est à partir de 1994 que l'on commence à observer l'effritement de la position de Lomé sur le marché des pays industrialisés de notre échantillon. La position de Lomé, telle qu'elle était en 1976 et 1985 est contestée par l'Asie, suivie de l'Amérique latine. Cependant aucun des coefficients n'est statistiquement significatif.

Comme dans les précédentes années, l'aide bilatérale et les liens historiques gardent un impact positif sur le commerce bilatéral. Mais l'influence de l'aide sur le commerce reste toujours faible.

Les accords préférentiels régionaux (Sparteca, CBI et Caribcan) semblent être un facteur de renforcement du commerce bilatéral en 1994.

Notons par ailleurs que, s'agissant de coupe transversale sur une seule année, il y a nécessairement une identité entre les dummies Sparteca et ACP du Pacifique dans le cas de notre échantillon actuel où les deux seuls PED membres du Sparteca pour l'année 1994 sont en effet les deux pays ACP du Pacifique. Ce qui n'est pas le cas des autres accords régionaux comme la CBI et le Caribcan qui peuvent contenir des pays non ACP de notre échantillon.

Si nous avons adopté une analyse longitudinale sur plusieurs années, l'évolution des valeurs des dummies « ACP du Pacifique » et « Sparteca » serait différente. En effet les dates d'entrée dans le groupe ACP du Pacifique, ne coïncident pas avec la date d'entrée en vigueur du Sparteca, ce qui laisse voir des évolutions non identiques des valeurs de ces deux dummies. Le dummy « ACP du pacifique » prend la valeur de 1 à partir de 1975 pour Fiji et de 1980 pour la Papouasie Nouvelle Guinée. Quant au Dummy Sparteca, il commence à prendre la valeur de 1 à partir de l'année 1981, date d'effet de l'accord.

Tableau 23 : Résultat de la régression par coupe transversale sur l'année 1994 à partir de l'équation

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ij}) = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{PIB}_i / \text{PIB}_j) + \beta_2 \log(\text{Pop}_i / \text{Pop}_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + A$$

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D	Equation E ²⁷⁵
Constante	-8.36859** 0.40517	-4.73995** 0.48166	-4.56455** 0.74023	-4.42556** 0.73914	-3.96854** 0.72558
Log (population) Pays industrialisés	0.92721** 0.17210	0.77668** 0.16244	0.76647** 0.16039	0.76210** 0.15948	0.37540** 0.16814
Log(PIB) Pays industrialisés	0.06027 0.16760	0.21794 0.15826	0.23305 0.15633	0.23865 0.15545	0.56538** 0.16354
Log (population) PED	-0.22820** 0.03205	-0.23544** 0.03017	-0.25840** 0.03148	-0.25459** 0.03487	-0.20637** 0.03651
Log(PIB) PED	1.12831** 0.03359	1.14612** 0.03165	1.11385** 0.03712	1.10803** 0.03837	1.07217** 0.03871
Log (distance)		-0.89128** 0.07227	-1.02043** 0.08227	-1.05395** 0.08229	-0.96534** 0.08229
Adhésion à Lomé			0.53166 0.52965	0.65581 0.74431	0.36593 0.70895
Mena			0.50101 0.53061	0.48060 0.52758	0.47627 0.49423
Amérique Latine			0.63865 0.52835	0.63122 0.52530	0.56352 0.49183
Asie			0.79553 0.52883	0.78523 0.52587	0.71708 0.49239
ACP d'Afrique				-0.15002 0.52667	0.08326 0.51167
ACP des Caraïbes				-0.18612 0.52754	-0.20858 0.49514
ACP du Pacifique				0.31472 0.53734	0.61145 0.52331
aide					0.00059104** 0.00021323
Colonie					0.53405** 0.06908
Langue commune					-0.01674 0.04953
Sparteca					.
CBI					0.07045 0.07303
Caribcan					0.24565* 0.12608
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non

²⁷⁵ Colinéarité entre ACP du Pacifique et Sparteca

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D	Equation E
F Value	775.78	731.04	421.20	320.98	246.68
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.7259	0.7574	0.7646	0.7679	0.7941
Adj R-Sq	0.7249	0.7563	0.7628	0.7655	0.7909
Durbin-Watson D	1.697	1.775	1.775	1.767	1.795
Number of Observations	1177	1177	1177	1177	1105
1st Order Autocorrelation	0.151	0.113	0.112	0.117	0.103

1.19.1.4 L'équation de base appliquée à l'année 2002

Le recul de la position de Lomé, observé en 1994 est confirmé en 2002. L'Asie, et l'Amérique latine semblent être plus dynamiques. Cependant, comme en 1994, aucun des coefficients n'est statistiquement significatif.

Comme dans les précédentes années, l'aide bilatérale et les liens historiques gardent un impact positif sur le commerce bilatéral. Mais l'influence de l'aide sur le commerce reste toujours faible, même si le coefficient correspondant est statistiquement significatif.

Les accords préférentiels **Erreur ! Signet non défini.** régionaux (CBI et Caribcan) semblent être un facteur de renforcement du commerce bilatéral. Mais les coefficients correspondant ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 24 : Résultat de la régression par coupe transversale sur l'année 2002 à partir de l'équation

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ij}) = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{PIB}_i \text{PIB}_j) + \beta_2 \log(\text{Pop}_i \text{Pop}_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + A$$

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D	Equation E ²⁷⁶
Constante	-8.93492** 0.39148	-5.43099** 0.46546	-4.88368** 0.71889	-4.92847** 0.72418	-3.76358** 0.72430
Log (population) Pays industrialisés	1.51070** 0.18275	1.38192** 0.17234	1.36902** 0.16816	1.37145** 0.16833	0.90632** 0.17351
Log(PIB) Pays industrialisés	-0.53867** 0.18548	-0.39549** 0.17497	-0.37672** 0.17077	-0.37862** 0.17093	0.00707 0.17541
Log (population) PED	-0.34196** 0.03715	-0.34414** 0.03497	-0.38796** 0.03638	-0.37298** 0.04079	-0.42553** 0.04958
Log(PIB) PED	1.24875** 0.03562	1.26033** 0.03355	1.23001** 0.03908	1.22064** 0.04087	1.27465** 0.04740
Log (distance)		-0.88553** 0.07187	-1.03250** 0.08081	-1.03899** 0.08138	-1.00175** 0.08369
Adhésion à Lomé			0.36067 0.52099	0.65441 0.73738	0.42669 0.71052
Mena			0.32043 0.52206	0.31535 0.52256	0.31988 0.49557
Amérique Latine			0.44244 0.51989	0.44017 0.52035	0.37910 0.49307
Asie			0.71328 0.52026	0.70450 0.52082	0.71069 0.49427
ACP d'Afrique				-0.30887 0.52244	-0.06601 0.51331
ACP des Caraïbes				-0.26470 0.52279	-0.15501 0.49737
ACP du Pacifique				-0.24416 0.53254	0.01948 0.52697
aide					0.00092104** 0.00024829
Colonie					0.46485** 0.07080
Langue commune					-0.00566 0.04977
Sparteca					.
CBI					0.11154 0.07560
Caribbean					0.17195 0.12778
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non

²⁷⁶ Colinéarité entre ACP du Pacifique et Sparteca

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D	Equation E
F Value	843.40	791.92	469.86	351.86	235.54
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.7422	0.7718	0.7837	0.7839	0.7910
Adj R-Sq	0.7413	0.7708	0.7821	0.7817	0.7876
Durbin-Watson D	1.682	1.739	1.695	1.696	1.744
Number of Observations	1177	1177	1177	1177	1076
1st Order Autocorrelation	0.159	0.130	0.152	0.152	0.127

1.19.1.5 Remarque générale sur l'approche par coupe transversale :

Dans les différentes coupes transversales, nous observons dans beaucoup de cas une élasticité négative de la population PED.

Cette observation semble nous montrer qu'un faible niveau de développement ne favorise pas le commerce entre les pays industrialisés et les PED de notre échantillon.

Contrairement à ce qui pourrait être attendu, l'internationalisation des économies n'a pas réduit les liens historiques entre les PED de notre échantillon et les pays industrialisés.

L'aide internationale ne semble pas avoir d'influence importante sur le commerce entre les pays développés et les PED de notre échantillon. Dans la durée, les pays de Lomé ont perdu leur position sur le marché des pays industrialisés au profit de l'Asie et de l'Amérique Latine.

Pour l'instant nous allons procéder à la même analyse par coupe transversale mais en isolant les différents groupe de pays industrialisé (UE, Amérique du nord et Pays développés du Pacifique) et en étudiant leurs relations bilatérales avec les PED de notre échantillon

1.19.2 Analyse des relations entre chacune des 3 zones développées et l'ensemble des PED

Nous avons isolé les relations bilatérales entre chaque zone développée (UE, Amérique du nord, Pays développés du Pacifique) et l'ensemble des PED de notre échantillon. Cette analyse est fait comme dans le paragraphe précédent sous forme de 4 coupes transversales (1976, 1985, 1994 et 2002).

Dans les coupes qui viennent d'être effectuées, la position de Lomé sur les marchés de pays développés a été observée de façon globale. La démarche qui va suivre tentera de voir si l'appartenance au groupe Lomé agit de la même façon sur le commerce, quelle que soit la zone développée concernée (UE, Amérique du nord ou Pacifique développé). Cette analyse se fera de façon comparative avec les 3 autres groupes de PED (Mena, Amérique Latine et Asie).

Ainsi l'équation de base que nous allons utiliser sera la suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ij}) = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{PIB}_i \text{PIB}_j) + \beta_2 \log(\text{Pop}_i \text{Pop}_j) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \varphi + \text{historique}_{UEj}$$

- La variable *commerce_{ij}* désigne la sommes des X et M déclarées par le pays développé i dans le cadre de ses échanges commerciaux avec le PED j
- Le paramètre φ fait référence aux 4 groupes de PED (Lomé, Mena, Amérique Latine et Asie).
- *historique_{UEj}* représente les liens historiques entre l'UE et les PED j. Notons que nous n'utiliseront cette variable que dans le cas des relations de l'UE avec les PED de notre échantillon. En effet parmi les pays développés de notre étude, l'UE est le seul groupe de pays à avoir un passé commun avec la majorité de nos 4 groupes de PED. Soulignons que cette variable regroupe ici le passé colonial et la langue officielle commune.

1.19.2.1 Coupe transversale sur l'année 1976 : commerce entre les 3 zones développées et les PED

Pour l'année 1976, la majorité des coefficients des variables gravitationnelles sont statistiquement significatifs et du signe attendu.

Les résultats obtenus confirment ceux du paragraphe précédent. Les pays développés échangeraient plus avec les PED de notre échantillon à haut niveau de revenu. Pour ce qui est de l'UE les pays signataires de Lomé sont en bonne position toutes choses égales par ailleurs. Mais soulignons que dans

le cas européen, l'existence d'une colinéarité probable nous a obligé à isoler le groupe Mena dans l'équation. De plus l'introduction simultanée de la variable Mena et des variables Lomé et Asie crée une instabilité sur le coefficient de la distance et sur celui de ces deux groupes de PED.

Nous avons pris en compte, dans le seul cas européen, les variables Colonie et langue commune. Cette décision se justifie par le fait que ce sont plutôt avec les pays européens que ces deux variables peuvent prendre tout leur sens. L'Amérique du nord, tout comme les pays développés du Pacifique n'ont pas de passé colonial, excepté le Japon. Mais nous avons déjà souligné la spécificité du cas japonais dont la pratique coloniale était plus proche d'une occupation que d'une assimilation aboutissant au legs d'une langue et d'une culture. Ce qui explique le caractère amer du souvenir laissé aux pays colonisés comme la Chine (le Mandchourie) ou encore la Corée.

Cette précision faite, les variables « langue commune » et « colonie » sont du signe attendu dans le cas européen.

Le coefficient de la distance est du signe attendu et statistiquement très significatif, dans la plupart des équations pour les 3 zones développées.

Notons par ailleurs l'existence d'une multi colinéarité dans le cas nord américain. Ceci explique l'absence de la variable PIB de l'Amérique du Nord dans l'équation.

Tableau 25 : Relations commerciales entre chaque zone développée et l'ensemble des PED : Coupe sur l'année 1976

Variables	Europe	Europe	Europe ²⁷⁷	Europe	Amérique du nord ²⁷⁸	Amérique du nord	Pacifique développé	Pacifique développé
Constante	-9.88973** 0.71078	-6.29117** 1.12329	-5.63701** 1.24903	-4.18544** 1.11062	-13.71100** 1.49332	-6.15215** 2.21036	-8.02340 7.37758	-1.07217 7.14209
Log(population) Pays industrialisés	0.36579 0.24501	0.17603 0.23369	0.14981 0.24285	-0.47797* 0.24150	1.33577** 0.15929	1.32102** 0.14941	0.00111 3.41151	-0.11513 3.18420
Log(PIB) Pays industrialisés	0.86349** 0.25183	1.03885** 0.23935	1.05314** 0.24828	1.57094** 0.24582	0 .	0 .	1.01323 3.23509	1.06181 3.01901
Log(population) PED	-0.18077** 0.07479	-0.11295 0.08610	-0.09623 0.08182	-0.07019 0.08299	-0.27584 0.18691	-0.17150 0.20614	-0.10194 0.14055	-0.31985** 0.14962
Log(PIB) PED	1.27665** 0.07477	1.28532** 0.08462	1.15698** 0.08946	1.26261** 0.08143	1.74569** 0.18844	1.51505** 0.21010	1.12231** 0.15007	1.37070** 0.16760
Log (distance)		-1.01928** 0.19601	-1.03073** 0.23742	-1.17238** 0.19017		-1.94478** 0.44663		-1.55986** 0.41982
Adhésion à Lomé		0.44038** 0.08775		0.43918** 0.08439		0.35692 0.28906		0.76450** 0.24448
Mena			0.13842 0.14767			0.42503 0.34828		0.34118 0.29132
Amérique Latine		0.36552** 0.12099	0.28560** 0.09717	0.43038** 0.11718		0.14682 0.34291		0.15433 0.28914
Asie		-0.18226 0.12730		-0.15021 0.12273		0.62144 0.35150		0.44808 0.28613
Langue				0.46936** 0.16933				
Colonie				0.33639 0.18576				
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
F Value	255.33	157.21	160.41	142.94	88.02	34.45	51.57	30.38
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001		<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.5499	0.6019	0.5741	0.6326	0.6316	0.6537	0.5438	0.6194
Adj R-Sq	0.5477	0.5980	0.5705	0.6282	0.6244	0.6347	0.5333	0.5990
Durbin-Watson D	1.834	1.756	1.793		1.798	1.911	1.737	1.729
Number of Observations	841	841	841		158	155	178	178
1st Order Autocorrelation	0.082	0.122	0.103		0.100	0.044	0.097	0.110

²⁷⁷ L'introduction simultanée de la variable Mena et des variables Lomé et Asie crée une instabilité sur le coefficient de la distance

²⁷⁸ Pour le cas de l'Amérique du nord l'existence de colinéarité nous amène à supprimer le PIB des pays industrialisés. En effet, nous avons : $\text{Log}(PBI)\text{pays développés} = -1.81092 \times \text{constante} + 1.00356 \times \text{log}(\text{population})\text{pays développés}$

1.19.2.2 Coupe transversale sur l'année 1985 : commerce entre les 3 zones développées et les PED

Pour l'année 1985, on constate les mêmes résultats qu'en 1976. L'adhésion à Lomé conserve un aspect positif et statistiquement significatif pour le commerce bilatéral avec l'UE, après contrôle des autres variables. Les coefficients des autres groupes de PED ne sont pas statistiquement significatifs excepté celui de l'Asie dont la position s'améliore par rapport à Lomé.

Notons ici comme en 1976 que l'existence d'une colinéarité probable liée à la présence simultanée des dummies représentant le Mena, l'Asie et Lomé nous a amené à traiter l'Amérique du nord et le Mena ensemble.

Pour ce qui est de l'Amérique du nord, comme en 1976, l'existence de multi colinéarité nous aussi amené à exclure les PIB nord américain de l'équation.

Comme en 1976, l'existence de liens historiques (langue commune et passé coloniale) l'UE a toujours un impact positif sur le commerce bilatéral avec les pays concernés. Les coefficients respectifs sont statistiquement significatifs.

Tableau 26 : Relations commerciales entre chaque zone développée et l'ensemble des PED : Coupe sur l'année 1985

Variables	Europe	Europe	Europe	Europe	Amérique 279 du nord	Amérique du nord	Amérique du nord	Pacifique développé	Pacifique développé	Pacifique développé
Constante	- 9.74218** 0.50323	- 5.98142** 0.69102	- 5.84838** 0.80879	- 5.59610** 0.89749	-14.82984** 1.47880	- 10.75887** 1.88747	- 11.08445** 2.20870	-16.16298* 8.54142	-9.18520 7.81201	-11.16313 7.84683
Log(population) Pays industrialisés	1.04741** 0.18062	0.86571** 0.17629	0.39534** 0.17586	0.84894** 0.17806	1.41798** 0.16085	1.41142** 0.15589	1.41358** 0.15739	3.96581 3.65715	4.14467 3.31068	4.70898 3.29633
Log(PIB) Pays industrialisés	0.14544 0.18914	0.30269 0.18407	0.67659** 0.18169	0.31770* 0.18543	0 .	0 .	0 .	-2.60343 3.30306	-2.83085 2.99024	-3.33549 2.97712
Log(population) PED	- 0.28247** 0.04924	- 0.28027** 0.04762	- 0.20231** 0.04831	- 0.27825** 0.05191	-0.18309 0.17229	0.04542 0.18064	0.00525 0.19130	-0.33513** 0.11364	-0.35074** 0.10290	-0.43268** 0.11207
Log(PIB) PED	1.20549** 0.05192	1.20612** 0.05021	1.27115** 0.05480	1.20467** 0.05981	1.70492** 0.17970	1.53449** 0.18158	1.59873** 0.21073	1.33614** 0.11977	1.28522** 0.10872	1.46829** 0.13191
Log (distance)		- 0.87293** 0.11386	- 0.79726** 0.15635	- 0.96638** 0.17649		-1.26504** 0.38171	-1.04081* 0.53567		-1.66873** 0.26680	-1.58158** 0.32977
Adhésion à Lomé			0.23329** 0.08414				-0.51348 0.57011			0.28890 0.39219
Mena				-0.05600 0.11003			-0.63952 0.60168			0.07047 0.40763
Amérique Latine			0.04377 0.10665	0.03719 0.07023			-0.53160 0.54256			-0.15827 0.40003
Asie			- 0.27926** 0.10290				-0.61100 0.62217			0.12964 0.40811
Colonie			0.41811** 0.13667							
Langue commune			0.23544* 0.12417							
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
F Value	381.22	337.81	211.43	240.95	96.13	79.52	39.19	85.80	91.59	52.53
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.6459	0.6692	0.7181	0.6694	0.6519	0.6752	0.6779	0.6649	0.7270	0.7378
Adj R-Sq	0.6442	0.6672	0.7147	0.6666	0.6451	0.6667	0.6606	0.6571	0.7190	0.7238
Durbin-Watson D	1.822	1.822	1.787	1.821	1.768	1.905	1.896	1.805	1.846	1.824
Number of Observations	841	841	841	841	158	158	158	178	178	178
1st Order Autocorrelation	0.088	0.089	0.106	0.089	0.116	0.047	0.052	0.081	0.060	0.067

²⁷⁹ Pour le cas de l'Amérique du nord l'existence de colinéarité nous amène à supprimer le PIB des pays industrialisés. Nous avons en effet : $\text{Log}(PBI)\text{pays développés} = -1.86006 x \text{constante} + 1.01968 x \text{log}(\text{population}) \text{pays développés}$

1.19.2.3 Coupe transversale sur l'année 1994 : commerce entre les 3 zones développées et les PED

Comme précédemment, dans l'analyse globale nord - sud par coupes transversales, c'est à partir de 1994 que la position commerciale des pays signataire de Lomé s'effondre en Europe après contrôle des autres variables et en l'absence de la variable Mena qui est exclue de l'équation du fait d'une multi colinéarité. Le coefficient de cette variable devient négatif et statistiquement significatif.

Toujours en Europe, seul le coefficient des PED d'Asie est positif mais statistiquement non significatif après contrôle des autres variables.

Comme dans les années précédentes les mêmes observations peuvent être faites. En effet, on peut noter que l'existence d'une multi colinéarité probable, liée à la présence simultanée des dummies représentant le Mena, l'Asie et Lomé, nous a amené à ne pas traiter ces variables dans une même équation pour l'UE. Par ailleurs pour ce qui est de l'Amérique du nord, il existe toujours une multi colinéarité nous amenant à omettre le PIB de ce groupe de pays développés dans l'équation.

Dans le cas de l'UE, l'existence de liens historiques a toujours un impact positif sur le commerce bilatéral avec les pays concernés. Les coefficients respectifs sont encore statistiquement significatifs.

Dans le cas des pays développés du Pacifique, la distance semble être un facteur important dans la mesure où son introduction dans l'équation agit fortement sur la constante. Celle-ci change de valeur et de signe. Ainsi peut on supposer qu'une partie des variables de friction, absente de l'équation serait captée par la distance.

Tableau 27 : Relations commerciales entre chaque zone développée et l'ensemble des PED :
Coupe sur l'année 1994

Variables	Europe	Europe	Europe ²⁸⁰	Europe	Amérique du nord ²⁸¹	Amérique du nord	Amérique du nord ²⁸²	Pacifique développé	Pacifique développé	Pacifique développé
Constante	- 8.92669** 0.37822	- 6.54664** 0.52823	- 5.34007** 0.53633	- 4.99262** 0.53117	- 10.44965** 0.82572	- 6.70202** 1.00573	- 4.88696** 1.13926	-6.56204 9.85177	2.06134 8.68191	0.69602 8.80659
Log(population) Pays industrialisés	1.11261** 0.16459	0.97112** 0.16245	0.49790** 0.16309	0.46772** 0.16277	1.18568** 0.09148	1.18108** 0.08354	1.18244** 0.07959	-0.07195 3.86766	0.04353 3.37763	-0.15109 3.41633
Log(PIB) Pays industrialisés	-0.09001 0.17380	0.03689 0.17109	0.42897** 0.17016	0.45868** 0.16988				1.05967 3.30621	0.88131 2.88739	1.06854 2.91988
Log(population) PED	- 0.16302** 0.03300	- 0.18312** 0.03242	- 0.14939** 0.03161	- 0.14465** 0.03283	-0.34068** 0.08631	- 0.21002** 0.08216	- 0.24545** 0.07991	-0.42798** 0.11022	-0.38549** 0.09643	-0.42343** 0.10294
Log(PIB) PED	1.04173** 0.03441	1.06384** 0.03382	1.00777** 0.03717	1.00504** 0.03789	1.38843** 0.09253	1.30810** 0.08569	1.26805** 0.09533	1.40776** 0.11680	1.27239** 0.10363	1.26645** 0.12492
Log (distance)		- 0.52685** 0.08351	- 0.51215** 0.08874	- 0.60989** 0.08159		- 1.10133** 0.19560	- 1.36664** 0.22982		-2.04097** 0.27560	-1.70948** 0.34143
Adhésion à Lomé			- 0.15169** 0.04474	- 0.09822** 0.04420			- 0.46650** 0.12571			0.62271 0.70362
Mena							- 0.57979** 0.15281			0.65127 0.70251
Amérique Latine			- 0.10763** 0.05185				- 0.40666** 0.16256			0.66033 0.69646
Asie				0.03565 0.04991						0.90179 0.70013
Colonie			0.35297** 0.10064	0.34245** 0.10074						
Langue commune			0.19969** 0.09092	0.21220** 0.09090						
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
F Value	641.48	544.96	355.00	352.97	178.23	168.25	108.66	85.71	100.88	56.46
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.7543	0.7654	0.7936	0.7926	0.7764	0.8148	0.8353	0.6646	0.7457	0.7515
Adj R-Sq	0.7531	0.7640	0.7914	0.7904	0.7720	0.8099	0.8276	0.6569	0.7383	0.7382
Durbin-Watson D	1.665	1.688	1.700	1.695	1.802	1.928	1.907	1.991	1.954	1.981
Number of Observations	841	841	841	841	158	158	158	178	178	178
1st Order Autocorrelation	0.166	0.155	0.150	0.152	0.097	0.036	0.045	-0.004	0.014	0.001

²⁸⁰ Notons l'existence d'une multi colinéarité. Nous avons en effet : $Asie = constante - Lomé - Mena - Amérique Latine$

²⁸¹ Pour le cas de l'Amérique du nord l'existence de colinéarité nous amène à supprimer le PIB des pays industrialisés. Nous avons en effet : $Log(PBI)pays développés = -2.10409 x constante + 1.05702 x log(population) pays développés$

²⁸² Nous notons en plus, l'existence d'une multi colinéarité. En effet nous avons : $Asie = constante - Lomé - Mena - Amérique Latine$

1.19.2.4 Coupe transversale sur l'année 2002 : commerce entre les 3 zones développées et les PED

En 2002 le recul de la position de Lomé par rapport à la moyenne semble définitif. Ce sont les PED d'Asie qui semblent les plus dynamiques. Le coefficient de la variable Asie est positif et statistiquement significatif en Amérique du nord et dans les pays développés du Pacifique.

Pour ce qui est des pays développés du Pacifique, l'impact de la distance sur la constante de l'équation, tel qu'il a été observé en 1994, a été confirmé.

Là aussi les liens historiques de l'Europe gardent toujours un impact positif sur le commerce bilatéral entre l'UE et les pays bénéficiaires de son offre de préférence.

Tableau 28 : Relations commerciales entre chaque zone développée et l'ensemble des PED : Coupe sur l'année 2002

Variables	Europe	Europe	Europe ²⁸³	Europe	Amérique du nord ²⁸⁴	Amérique du nord	Amérique du nord ²⁸⁵	Pacifique développé	Pacifique développé	Pacifique développé
Constante	- 9.62046** 0.39598	- 6.83080** 0.55709	- 6.88846** 0.72588	- 5.69097** 0.70344	- 10.23011** 0.91264	- 6.30595** 1.07057	- 4.15020** 1.08993	-2.49566 4.15006	5.72265 3.68576	4.19189 3.77950
Log(PIB) Pays industrialisés	1.57707** 0.20874	1.31626** 0.20655	1.36625** 0.20791	0.89023** 0.20480	1.26495** 0.09716	1.26044** 0.08828	1.26048** 0.07789	-1.12992 1.74385	-1.14126 1.48870	-1.01890 1.49039
Log(PIB/population) Pays industrialisés	- 0.53339** 0.23447	-0.26762 0.23133	-0.32327 0.23215	0.08859 0.22627	0	0	0	1.77611 1.53921	1.70898 1.31403	1.62503 1.31524
Log(PIB) PED	- 0.25717** 0.04116	- 0.28113** 0.04019	- 0.30291** 0.04355	- 0.27066** 0.04166	-0.55888** 0.10560	- 0.37780** 0.10090	- 0.41264** 0.09107	-0.51270** 0.10410	-0.45389** 0.08916	-0.49338** 0.09496
Log(PIB/population) PED	1.15589** 0.03907	1.17877** 0.03816	1.15786** 0.04552	1.13672** 0.04344	1.54767** 0.10314	1.44468** 0.09538	1.31140** 0.09814	1.46279** 0.10371	1.31989** 0.09028	1.31520** 0.10793
Log (distance)		- 0.61062** 0.08808	- 0.52263** 0.14520	- 0.59565** 0.13905		- 1.21490** 0.20967	- 1.60229** 0.22706		-1.88074** 0.23259	-1.55206** 0.28650
Adhésion à Lomé			-0.12844 0.08537	-0.14508* 0.08138			-0.03814 0.13799			0.02158 0.15590
Mena			0				0			
Amérique Latine			-0.16174 0.10378	-0.14460 0.09926			0.14255 0.15256			0.02786 0.16331
Asie			0.06013 0.10011	0.06500 0.09559			0.77005** 0.15021			0.28701* 0.17057
Colonie				0.40789** 0.10536						
Langue commune				0.12451 0.09330						
Effets fixes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
F Value	652.40	560.92	359.11	325.43	169.30	162.23	125.81	97.68	120.30	76.20
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.7574	0.7706	0.7754	0.7968	169.30	0.8092	0.8545	0.6931	0.7776	0.7829
Adj R-Sq	0.7562	0.7692	0.7733	0.7943	169.30	0.8042	0.8477	0.6860	0.7712	0.7727
Durbin-Watson D	1.600	1.624	1.597	1.589	1.723	1.957	1.819	2.077	2.039	2.018
Number of Observations	841	841	841	841	158	158	158	178	178	178
1st Order Autocorrelation	0.200	0.188	0.201	0.205	0.135	0.019	0.084	-0.052	-0.033	-0.022

²⁸³ Notons l'existence d'une multi colinéarité. Nous avons en effet : $Asie = constante - Lomé - Mena - Amérique Latine$

²⁸⁴ Pour le cas de l'Amérique du nord l'existence de colinéarité nous amène à supprimer le PIB des pays industrialisés. Nous avons : $Log(PBI)pays développés = -1.90322 x constante + 1.04168 x log(population) pays développés$

²⁸⁵ Nous notons en plus, l'existence d'une multi colinéarité. En effet nous avons : $Asie = constante - Lomé - Mena - Amérique Latine$

1.19.3 Remarque générale sur l'analyse transversale par groupe de pays industrialisés :

Les observations, faites dans le cadre de l'analyse du commerce bilatérale par coupes transversales entre chacun des 3 zones développées et l'ensemble des PED, confirment les résultats de l'analyse globale nord - sud par coupes transversales du précédent paragraphe :

- L'appartenance à Lomé n'a été un facteur positif pour le commerce entre ces pays et le groupes de pays développés. Ceci s'est observé au fur et à mesure des 4 coupes transversales effectuées.
- Les facteurs historiques liant l'UE à notre échantillon de PED restent importants.
- L'appartenance à l'Asie en développement est devenue un facteur positif pour le commerce entre les Pays industrialisés de notre échantillon et les 4 groupes de PED

Nous venons de faire deux analyses par coupes transversales. La première analyse est faite de façon globale dans le cadre des relations nord – sud. Quant à la deuxième, elle s'est consacrée à une approche plus fine, centrée sur les relations bilatérales de chaque groupe de pays développés avec les PED de notre échantillon. Nous procéderons maintenant à une estimation longitudinale sur les 4 dates correspondant aux 4 coupes transversales que nous avons effectuées (1976, 1985, 1994 et 2002). Ceci nous permet de prendre en compte la variabilité des données mais aussi de tester les conclusions qui ont été exprimées précédemment. Ces conclusions reposant sur des approches par nature statiques, l'analyse longitudinale nous apportera la dimension dynamique.

1.19.4 L'analyse longitudinale des échanges nord – sud sur 4 années non consécutives (1976, 1985, 1994 et 2002)

Nous allons superposer les 4 coupes transversales afin de faire une régression selon la méthodologie des données de panels sur les 4 années non consécutives (1976, 1985, 1996 et 2002). Ceci devrait mettre en évidence la plus grande variabilité des données par rapport à une analyse longitudinale sur plusieurs années consécutives.

1.19.4.1 Régression de la variable explicative avec les variables évoluant dans le temps

Nous allons procéder comme suit :

- Dans un premier temps nous allons régresser le commerce bilatéral avec les variables évoluant dans le temps. Cette régression se fera selon la méthodologie des données de panel avec effets fixes et effets temporels.
- Dans un deuxième temps, nous allons utiliser les effets fixes ci-dessus comme variable dépendante qui sera régressée avec les variables invariantes dans le temps.

L'équation de base est la suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Dans cette équation :

- commerce_{ijt} représente comme dans les équations précédentes, la somme (X+M) déclarée par le pays développé i dans le cadre de ses échanges commerciaux avec le PED j durant l'année t
- α_{ij} représentent les effets fixes propres à la paire de pays i et j
- δ_t représente les effets temporels communs.
- W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariantes dans le temps (langue commune, passé colonial, appartenance à un des 4 groupes de PED, etc...)
- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variantes avec le temps (aide bilatérale, adhésion à un accord préférentiel comme Lomé, Sparteca, CBI, Caribcan).

L'équation que nous allons utiliser pour la régression du commerce avec les variables évoluant dans le temps est la suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Les résultats de la régression du commerce avec les variables évoluant dans le temps sont les suivants :

Les signes des coefficients sont conformes à ce qui est attendu et sont, pour la majorité, statistiquement significatifs. La population des PED est de signe négatif indiquant que les pays pauvres avec une forte population pour un PIB donné seront moins impliqués dans le commerce mondial.

Par ailleurs, l'aide commerciale tout comme l'adhésion à la convention de Lomé favorisent les échanges avec les pays développés de notre échantillon après contrôle des autres variables. Le coefficient correspondant à l'adhésion à Lomé est positif et statistiquement très significatif. L'adhésion à Lomé est représentée par une variable dummy qui prend la valeur 1 à partir de la date d'adhésion et 0 avant cette date.

Quant à l'aide bilatérale, notons que la valeur de son coefficient reste faible et positive. Mais il n'est pas statistiquement significatif. Ainsi l'aide, n'a qu'un impact faible sur le commerce.

Le Caribcan semble avoir un effet positif sur le commerce nord – sud par rapport à la moyenne des accords régionaux pris en compte dans l'équation. Son coefficient est positif et statistiquement significatif.

Au vu des résultats obtenus, on peut dire que, pour ce qui concerne les variables gravitationnelles, certaines des conclusions faites à partir des procédures par coupes transversales ont été confirmées par l'approche longitudinale sur les 4 années non consécutives. Par rapport à la moyenne des 4 accords pris en compte (Lomé, Spartecca, CBI, Caribcan), Lomé semble avoir un impact positif et significatif tout comme le Caribcan.

Tableau 29 : Résultat de la régression longitudinale sur 4 années non consécutives avec les variables évoluant dans le temps :

$$\text{Log}(Commercej_{it}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(PIB_{it} PIB_{jt}) + \beta_2 \log(Pop_{it} Pop_{jt}) + \Omega_{it}$$

Période d'étude 1976 à 2004.

Variable dépendante : commerce bilatérales uniquement nord-sud

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Constante	-13.8056** 3.4224	-21.3131** 4.1682	-23.5655** 4.1184	-23.5288** 4.1212
Log (population) Pays industrialisés	0.955305 0.5606	2.252132** 0.5473	2.356415** 0.5399	2.299528** 0.5404
Log(PIB) Pays industrialisés	0.900828** 0.2454	0.129695* 0.2646	0.151642* 0.2609	0.170506* 0.2604
Log (population) PED	-0.43544** 0.0633	-0.35032** 0.0629	-0.27702** 0.0626	-0.24068** 0.0634
Log(PIB) PED	1.5472** 0.0787	1.538777** 0.0812	1.572631** 0.0802	1.583121** 0.0809
aide		0.000165 0.000171	0.000179 0.000169	0.000191* 0.000169
Adhésion à Lomé			0.556584** 0.0635	0.563718** 0.0675
Sparteca				0.006859 0.1295
CBI				-0.09771 0.0596
Caribbean				0.252637** 0.0659
Effets fixes	oui	oui	oui	oui
Effets temporels	oui	oui	oui	oui
Estimation Method	FixTwo	FixTwo	FixTwo	FixTwo
Nombre de paires de pays	1177	1177	1177	1177
Nombre d'années	4	4	4	4
R ²	0.8838	0.9100	0.9125	0.9130
F Value	5.87	6.00	6.23	6.25
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001

Notes :

- ** correspond à un seuil à 5%
- * correspond à un seuil à 10%
- Les chiffres présentés sont disposés ainsi : les coefficients des variables sont positionnés juste au-dessus des écarts types correspondants

1.19.4.2 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps

A partir des valeurs estimées de $\hat{\alpha}_{ij}$, issues de l'équation C du tableau ci-dessus, nous testerons l'équation suivante :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + W_i$$

Avec

W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariantes dans le temps (langue commune, passé colonial, appartenance à un des 4 groupes de PED, etc...)

$$W_i = \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Ainsi

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Avec

- $\hat{\alpha}_{ij}$ = l'estimateur des effets fixes bilatéraux.
- X_{ij} = Dummy déterminant les facteurs bilatéraux comme le partage d'une langue commune, l'existence d'une relation historique telle que la colonisation etc...
- A_i = Dummy désignant les groupes témoins de PED (PED d'Asie, d'Amérique latine, du Mena), et d'autres données invariantes unilatérales comme les différents groupes d'ACP (ACP d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)

La méthode que nous allons utiliser est celle des moindres carrés. A partir de la régression de $\hat{\alpha}_{ij}$ dont les résultats sont reproduits dans le tableau ci-dessous, nous constatons que le coefficient de la distance est du signe attendu et statistiquement très significatif.

A part le coefficient de la distance, seul ceux des données historiques (passé colonial et langue commune) sont statistiquement significatifs.

Tableau 30 : Résultats de la régression sur 4 années non consécutives des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

à partir de l'équation C ci-dessus
Année d'études : 1976, 1985, 1994 et 2002

Variable	Equation 1	Equation 2	Equation 3
Constante	4.17366** 0.52385	4.74940** 0.60046	4.73321** 0.81173
Log (distance)	-0.48850** 0.13566	-0.62608** 0.15564	-0.54149** 0.15980
Mena		-0.25251** 0.10484	-0.54305 0.51044
Amérique Latine		0.01324 0.08018	-0.33002 0.50277
Asie		-0.10433 0.07940	-0.42109 0.50308
ACP d'Afrique			-0.33598 0.50169
ACP des Caraïbes			-0.19023 0.51021
ACP du Pacifique			-0.11769 0.54552
Passé colonial			0.50783** 0.13581
Langue commune			-0.20330* 0.09661
F Value	12.97	5.02	4.17
Pr > F	0.0003	0.0005	<.0001
R-Square	0.0109	0.0169	0.0312
Adj R-Sq	0.0101	0.0135	0.0237
Durbin-Watson D	0.761	0.765	0.786
Number of Observations	1176	1173	1173
1st Order Autocorrelation	0.617	0.614	0.604

1.19.5 Quelques remarques sur les effets temporels

Rappelons que les effets temporels sont tirés de la régression de la variable dépendante avec les variables évoluant dans le temps, selon la méthodologie des données de panel à travers l'équation suivante :

$$\text{Log}(\text{commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{pop}_{it} \text{pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Ces effets temporels δ_t sont reportés dans le tableau ci dessous. Ils peuvent donner lieu à des interprétations difficiles pour deux raisons :

- Les intervalles de temps entre les années étudiées sont trop importants et risquent de donner une représentation trop déformée de la courbe des effets temporels. Ceci sera d'autant plus accentué que nous n'avons que 4 années (correspondant à 3 effets temporels).
- La mise en perspective de la courbe des effets temporels avec des indicateurs internationaux (les exportations mondiales de marchandises en valeur ou le PIB mondial en volume) ne sera pas assez explicite du fait du nombre d'années d'observations relativement faible (4 années d'observations)

Ce sera donc dans le paragraphe suivant, du fait du nombre important des années d'observations (29 années correspondant à 28 effets temporels), que sera analysée l'évolution de la courbe des effets temporels. C'est aussi dans cette partie que sera analysée cette mise en perspective de la courbe des effets temporels avec des indicateurs internationaux.

Tableau 31 : Les effets temporels issus de la régressions sur 4 années non consécutives du tableau 29

Années	Effets tirés de l'équation A (tableau 9)	Effets tirés de l'équation B (tableau 9)	Effets tirés de l'équation C (tableau 9)	Effets tirés de l'équation D (tableau 9)
1976	-0.01061 0.0758	-0.00359 0.0783	0.081747 0.0779	0.09963 0.0786
1985	0.096697* 0.0536	0.058009 0.0542	0.097667* 0.0537	0.121202* 0.0541
1994	0.164591** 0.0329	0.120132** 0.0323	0.136026** 0.0319	0.141044** 0.0319
2002				

1.19.6 L'analyse longitudinale des échanges nord – sud sur 29 ans et prise en compte du sens des échanges

Notre démarche à ce niveau est de prendre le commerce unilatéral comme variable expliquée. Autrement dit la variable expliquée correspond ici aux importations et aux exportations prises séparément. Ainsi une paire de pays peut être enregistrée à deux reprises selon le sens du commerce.

A titre d'exemple, le couple de pays « France – Sénégal » est enregistré à deux reprises. Une fois lorsque c'est la France qui exporte vers le Sénégal et une fois lorsque c'est le Sénégal qui exporte vers la France. Mais soulignons que pour certains couples de pays, du fait de l'existence de données manquantes, l'enregistrement ne se fera que dans un seul sens. C'est à dire qu'en l'absence de flux d'échange dans les deux sens (exportation et d'importation) d'un pays vers un autre nous n'enregistrerons que les flux existants (soit le flux d'importation ou soit le flux d'exportation). A titre d'exemple, l'absence de données manquantes pour les importations des USA en provenance de Belize nous a conduit à n'enregistrer que les exportations des USA en direction de ce pays.

Rappelons aussi qu'à cette étape, seules les relations nord - sud sont prises en compte. Autrement dit les relations d'échanges commerciaux entre la France et le Cameroun seront enregistrées mais celles de la France et de l'Italie ou des USA seront exclues.

Après avoir apporté quelques précisions quant au choix de l'équation de base, nous allons procéder dans un premier temps à la régression de la variable explicative avec les variables évoluant dans le temps, puis dans un deuxième temps nous nous consacrerons à la régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps.

1.19.6.1 Quelques remarques sur le choix de l'équation de base

Rappelons que deux types de représentation de l'équation de gravité peuvent être utilisés avec cependant des différences dans l'interprétation des coefficients.

La première méthode

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

La deuxième méthode :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \lambda_1 \log(Y_{it} Y_{jt}) + \lambda_2 \log\left(\frac{Y_{it}}{\text{pop}_{it}} \frac{Y_{jt}}{\text{pop}_{jt}}\right) + \lambda_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Dans les deux équations :

- W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral, et invariants dans le temps
- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variantes avec le temps.

Dans ces deux méthodes les coefficients des PIB ne seront pas identiques.

En effet :

Dans la première méthode on aura

$$\beta_1 \log PIB + \beta_2 \log Pop \quad (a)$$

Dans la deuxième méthode on aura

$$\lambda_1 \log PIB + \lambda_2 \log \frac{PIB}{Pop} \quad (b)$$

$$= (\lambda_1 + \lambda_2) \log PIB - \lambda_2 \log Pop \quad (c)$$

La formule (a) est équivalent à (c). Autrement dit :

$$(\lambda_1 + \lambda_2) \log PIB - \lambda_2 \log Pop \equiv \beta_1 \log PIB + \beta_2 \log Pop$$

Ceci est vrai si :

$$(\lambda_1 + \lambda_2) = \beta_1 \text{ et } \beta_2 = (-\lambda_2)$$

Rappelons que :

- La démarche d'estimation selon ces deux méthodes est identique tant au niveau de la constante qu'à celui des variables gravitationnelles comme la distance et à celui des variables non gravitationnelles²⁸⁶.
- Seuls les coefficients relatifs aux variables gravitationnelles sur lesquelles porte la principale changement de l'équation initiale connaissent des modifications. Il s'agit comme on peut s'y attendre, des coefficients des variables PIB, PIB par habitant et population.

Par ailleurs les paramètres statistiques sont aussi sensiblement identiques dans ces deux méthodes. Ainsi, la valeur de la statistique F et son seuil de signification, les coefficients R^2 , R^2 ajusté tout comme la valeur de la statistique de Durbin-Watson ne vont pas trop changer du fait du choix de l'une ou de l'autre des deux méthodes.

1.19.6.2 Spécification de l'équation de base choisie

Par souci de continuité avec les étapes précédentes de notre présente étude, nous utiliseront la première méthode de représentation de l'équation de gravité en y apportant quelques modifications au niveau des effets fixes, à savoir :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \alpha_{ji} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Dans cette équation :

- commerce_{ijt} représente les exportations et les importations déclarées par le pays développé i dans le cadre de ses échanges commerciaux avec le PED j durant l'année t
- W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariants dans le temps
- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variantes avec le temps.
- α_{ij} représente les effets fixes lorsque le pays développé i est en position d'importateur à partir du PED j
- α_{ji} représente les effets fixes lorsque le pays développé i est en position d'exportateur vers le PED j
- δ_t représente les effets temporels

²⁸⁶ Autrement dit la constante, les coefficients de la distance et des autres variables non gravitationnelles restent sensiblement les mêmes

C'est l'ensemble de ces précisions que nous avons faites quant au choix de la variable expliquée nous a amené à modifier la spécification de l'équation de base. En effet, la variable dépendant $commerce_{ijt}$ étant composée des exportations et des importations prises séparément, l'équation de base devra en tenir compte à travers les effets fixes.

Ainsi, notre présente démarche s'apparentera à celle de Egger (2002), Harris, (2000), Harris and Mâtýàs (1998)²⁸⁷ déjà cités plus haut. Elle consiste à prendre en compte la position de chaque pays en qualité d'importateur ou d'exportateur par la différenciation des effets fixes (les α_{ij} différents des α_{ji}).

Nous utiliserons la même démarche consistant à régresser dans un premier temps la variable explicative avec les variables évoluant dans le temps (première équation) à travers la méthodologie des données de panel avec effets fixes et effets temporels. Dans un deuxième temps, nous allons régresser ces effets fixes issus de la première équation avec les variables invariantes dans le temps (deuxième équation).

1.19.6.3 Régression de la variable expliquée avec les variables évoluant dans le temps

Nous utiliserons l'équation de base en ne prenant en compte que les variables évoluant dans le temps. Nous appliquerons la méthodologie des données de panel avec effets fixes et effets temporels.

L'équation que nous allons utiliser est la suivante :

$$\text{Log}(Commerce_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \alpha_{ji} + \delta_t + \beta_1 \log(PIB_{it} PIB_{jt}) + \beta_2 \log(Pop_{it} Pop_{jt}) + \Omega_{it}$$

Comme précédemment, dans cette équation :

- $commerce_{ijt}$ représente les exportations et les importations déclarées par le pays développé i dans le cadre de ses échanges commerciaux avec le PED j durant l'année t
- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variantes avec le temps.
- α_{ij} représente les effets fixes lorsque le pays développé i est en position d'importateur à partir du PED j

²⁸⁷ Harris and Mâtýàs (1998), « The Econometrics of Gravity Models », Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research

- α_{ji} représente les effets fixes lorsque le pays développé i est en position d'exportateur vers le PED j
- δ_t représente les effets temporels

Notons que, du fait de choix méthodologique, la somme totale des effets fixes différenciés (α_{ij} et α_{ji}) est de 2335.

Les résultats des régressions successives sont reproduits dans le tableau ci-dessous.

La plupart des coefficients sont du signe attendu et statistiquement significatifs. La population des PED est de signe négatif dans les équations A et B indiquant que les pays pauvres avec une forte population pour un PIB donné seront moins impliqués dans le commerce mondial.

L'accord régional Caribcan semble avoir un impact positif sur le commerce des pays bénéficiaires avec les pays développés de notre échantillon, après contrôle des autres variables. Son coefficient est positif et statistiquement significatif.

L'adhésion à la convention de Lomé favorise les échanges avec les pays développés de notre échantillon. Le coefficient correspondant est positif et statistiquement significatif. Rappelons que l'adhésion à Lomé est représentée par une variable dummy qui prend la valeur 1 à partir de la date d'adhésion et 0 avant cette date.

Quant à l'aide bilatérale, elle a un impact positif sur le commerce. Mais notons que, bien que statistiquement significative, la valeur de son coefficient reste faible. Ceci peut laisser dire que l'aide, bien qu'ayant un impact faible sur le commerce, reste cependant un facteur à prendre en compte. Une analyse plus détaillée devrait permettre de savoir si les échanges commerciaux se font plus avec le pays donneur d'aide ou s'ils sont indifférents de l'origine de cette aide. Autrement dit un PED préférerait-il orienter ses échanges commerciaux vers le pays industrialisé qui lui vient en aide ? Dans ce cas l'aide accordée serait un facteur de renforcement des échanges. Mais cet échange pourra-t-il être assimilé à un détournement de commerce ? En effet les conditions de l'aide peuvent comporter des clauses obligeant le pays bénéficiaire à l'importation de produits du pays offreur dans des conditions non forcément concurrentielles.

Tableau 32 : Résultat de la régression longitudinale sur 29 années consécutives avec les variables évoluant dans le temps :
Variable dépendante : importations et exportations bilatérales nord - sud

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \alpha_{jt} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Période d'étude 1976 à 2004.

Variabiles	Equation A	Equation B	Equation C
Constante	-30.1325** 1.5060	-33.2463** 1.5595	-32.207** 1.5566
Log (population) Pays industrialisés	2.406227** 0.2434	3.067242** 0.2581	3.423234** 0.2318
Log(PIB) Pays industrialisés	1.044686** 0.0995	0.566479** 0.1142	-2.84676** 0.2577
Log (population) PED	-0.17704** 0.0240	-0.10249** 0.0259	1.473975** 0.0444
Log(PIB) PED	1.462687** 0.0324	1.503713** 0.0355	0.068065** 0.0259
aide		0.000196** 0.000060	0.000211** 0.000059
Adhésion à Lomé		0.366078** 0.0226	0.310003** 0.0231
Sparteca			0.104129 0.0622
CBI			-0.05523* 0.0238
Caribbean			0.520103** 0.0294
Effets fixes en fonction du sens des échanges	Oui	Oui	oui
Effets temporels	Oui	Oui	oui
Estimation Method	FixTwo	FixTwo	FixTwo
Nombre de paires de pays	2335	2335	2335
Nombre d'années	29	29	29
R ²	0.8450	0.8634	0.8643
F Value	93.51	93.47	94.09
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001

Notes :

- ** correspond à un seuil à 5%
- * correspond à un seuil à 10%
- Les chiffres présentés sont disposés ainsi : les coefficients des variables sont positionnés juste au-dessus des écarts types correspondants

Tableau 33 : Effets temporels issue des régression du tableau 32

Avec 2004 comme référence

Années	Effets temporels De l'équation A	Effets temporels De l'équation B	Effets temporels De l'équation C
1976	4.342064** 0.0379	4.463304** 0.0417	4.495193** 0.0417
1977	4.40318** 0.0369	4.521904** 0.0404	4.55249** 0.0404
1978	4.418069** 0.0358	4.523638** 0.0390	4.553071** 0.0390
1979	4.288437** 0.0346	4.384195** 0.0374	4.415717** 0.0374
1980	4.457253** 0.0340	4.489491** 0.0364	4.523993** 0.0365
1981	4.506378** 0.0334	4.549034** 0.0357	4.580257** 0.0358
1982	4.47607** 0.0330	4.504201** 0.0352	4.536288** 0.0353
1983	4.435319** 0.0322	4.471153** 0.0344	4.508824** 0.0343
1984	4.425161** 0.0311	4.462798** 0.0330	4.497982** 0.0330
1985	4.403337** 0.0301	4.432975** 0.0319	4.46991** 0.0319
1986	4.375361** 0.0292	4.38511** 0.0308	4.391509** 0.0307
1987	4.424609** 0.0282	4.444245** 0.0297	4.450153** 0.0296
1988	4.513422** 0.0271	4.534445** 0.0282	4.539857** 0.0282
1989	4.502422** 0.0262	4.522062** 0.0269	4.52686** 0.0269
1990	4.52074** 0.0255	4.524093** 0.0261	4.529787** 0.0260
1991	4.514186** 0.0252	4.505258** 0.0257	4.510377** 0.0256
1992	4.509911** 0.0248	4.494899** 0.0253	4.499749** 0.0252
1993	4.47651** 0.0246	4.46376** 0.0249	4.469284** 0.0249
1994	4.481311** 0.0237	4.47362** 0.0240	4.478899** 0.0239
1995	4.508406** 0.0230	4.500985** 0.0230	4.505061** 0.0229
1996	4.480159** 0.0224	4.472205** 0.0223	4.475528** 0.0223
1997	4.441168** 0.0217	4.446886** 0.0216	4.449304** 0.0215
1998	4.406168** 0.0213	4.412077** 0.0209	4.414553** 0.0209
1999	4.308711** 0.0208	4.320341** 0.0204	4.322562** 0.0203
2000	4.271014** 0.0204	4.294502** 0.0200	4.295983** 0.0199
2001	4.252566** 0.0202	4.268501** 0.0197	4.26993** 0.0197
2002	4.212924** 0.0201	4.234311** 0.0196	4.235131** 0.0195
2003	0.049635** 0.0200	0.046523** 0.0195	0.047376* 0.0194
2004	00	0	0

1.19.6.4 Quelques remarques sur le traitement des données bilatérales évoluant avec le temps

Rappelons que la variable dépendante regroupe les exportations de i vers j puis les importations de i en provenance de j . La longueur de la période d'étude est de 29 années (1976 à 2004).

Nous sommes partis de 3332 paires de pays au départ, avec 17 variables sur 29 années. Nous avons réduit le nombre de relations bilatérales à 2335 paires de pays après suppression des paires pour lesquels le nombre de données manquantes étaient trop importantes.

Ces données manquantes concernaient l'aide bilatérale. Quant aux données relatives à la population et au PIB, elles étaient recueillies au départ à partir de The World Economic Outlook (WEO) Database May 2001²⁸⁸ et de International Financial Statistics Online service²⁸⁹. Les premiers résultats de régressions n'ont pas été réalistes du fait des variables PIB et population. Ainsi, nous avons finalement changé de base de données et choisi celle de l'ONU dont les données semblent plus cohérentes pour notre étude, du fait des résultats obtenus à travers les régressions que nous avons effectuées.²⁹⁰

La contrepartie de ces différents choix est la réduction globale du nombre de paires de pays, mais avec des résultats économétriques plus vraisemblables.

Pour ce qui est de l'aide bilatérale, beaucoup de données sont manquantes. L'absence de données pour cette variable peut s'expliquer par le caractère souvent plus géopolitique qu'économique de cette forme d'aide. Ainsi certains petits PED²⁹¹ n'ont enregistré aucune aide bilatérale de la part de beaucoup de pays industrialisés de notre échantillon au moment où d'autres grands PED plus importants bénéficient d'un afflux d'aide venant de la presque totalité des pays industrialisés. Parmi les grands PED les mieux aidés on peut noter l'Égypte qui reçoit le plus important flux d'aide.

S'agissant des flux d'aides bilatérales dont l'objet semble s'approcher de considérations géopolitiques on peut citer un certain nombre de PED. La Papouasie Nouvelle Guinée ainsi que Fidji reçoivent plus d'aide de la part de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. La même chose s'observe dans le cas des pays d'Afrique francophone par rapport à la France ou des pays lusophones par rapport au Portugal.

Il semble donc que les liens historiques et politiques jouent un rôle tout comme le rayonnement politique du pays donateur. Ainsi des pays comme la France, les USA et le Royaume Uni accordent

²⁸⁸ A l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wco/2001/01/data/index.htm#2>

²⁸⁹ A l'adresse suivante : <http://ifs.apdi.net/imf/logon.aspx>

²⁹⁰ The United Nations Statistics Division à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

²⁹¹ C'est le cas entre autres d'ANTIGUA AND BARBUDA, BAHAMAS, BELIZE, DJIBOUTI, DOMINICA, FIJI, GRENADA, MACAO, SAO TOME & PRINCIPE, VINCENT & GRENADINES.,

régulièrement leur aide à l'ensemble des PED de l'échantillon sur la presque totalité de notre période d'étude. Le cas du Portugal est un peu à part. Il n'accorde que peu d'aide, et lorsqu'il le fait, c'est majoritairement pour des pays lusophones en général et de façon discontinue. Son niveau de développement et son poids politique par rapport aux grands pays industrialisés que nous venons de citer peuvent expliquer cette situation. Parmi les rares pays non lusophones auxquels sont aide est accordée on peut citer le Sénégal (pays francophone). Mais ceci est à rapprocher avec l'imbrication économique et historique de pays lusophones voisins comme la Guinée Bissau et le Cape Vert.

Par contre des pays comme les Pays bas, la Suède ou l'Autriche parmi d'autres, accordent leur aide à de rares pays selon des critères qui semblent plus économiques que géopolitiques.

La Grèce semble moins impliquée dans les actions d'aide bilatérale. Mais son niveau de développement par rapport aux autres pays industrialisés de notre échantillon semble justifier cette situation. Parmi les pays receveurs d'aide, il semble aussi que l'intérêt géopolitique compte dans certains cas plus que le degré de pauvreté. Comme nous l'avons déjà souligné, une grande régularité de l'aide semble être observée pour des pays comme l'Egypte ou le Nigéria contrairement à d'autres comme le Cape Vert, Saint Kitt et Nevi, Sainte Lucie ou encore Saint Vincent.

Après avoir analysé la régression avec les variables évoluant dans le temps, nous allons nous intéresser aux variables invariantes dans le temps.

1.19.6.5 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps

A partir des valeurs estimées de α_{ij} , issues de l'équation C [du tableau ci-dessus](#) ayant permis d'estimer les coefficients de variables évoluant dans le temps, nous procéderons à une régression linéaire selon la méthode des moindres carrés pour tester l'équation suivante :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + W_i$$

Avec

W_i un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariantes dans le temps. Les arguments de ce vecteur de variables sont les suivants :

$$W_i = \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Ainsi :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Avec

- $\hat{\alpha}_{ij}$ = l'estimateur des effets fixes bilatéraux
- X_{ij} = Dummy déterminant les facteurs bilatéraux comme le partage d'une langue commune, l'existence d'une relation historique telle la colonisation etc...
- A_i = Dummy désignant les groupes témoins de PED (PED d'Asie, Amérique latine, Mena, ACP), les groupes des pays développés (UE, Amérique du Nord et les pays développés du Pacifique) et d'autres données invariantes

Les coefficients obtenus à partir de la régression de $\hat{\alpha}_{ij}$ avec les variables invariantes dans le temps nous révèlent globalement que l'appartenance aux groupes de PED d'Asie et d'Amérique Latine favorise les échanges avec les pays développés de notre échantillon toutes choses égales par ailleurs. Les coefficients des variables dummies sont statistiquement significatifs.

Tableau 34 : Effets fixes régressés avec les variables invariantes dans le temps à partir du tableau 32

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

à partir de l'équation C du tableau 32 ci-dessus

Variable	Equation 1	Equation 2	Equation 3
Constante	1.07570* 0.55052	2.34209** 0.63591	1.96328** 0.84403
Log (distance)	-0.56946** 0.14274	-0.90435** 0.16506	-0.99817** 0.16788
Mena		-0.33072** 0.11198	0.43954 0.53076
Amérique Latine		0.16657* 0.08403	0.98175* 0.52293
Asie		0.14539 0.08381	0.94933* 0.52213
ACP d'Afrique			0.83274 0.52097
ACP des Caraïbes			0.82554 0.53000
ACP du Pacifique			0.99015* 0.57104
Passé colonial			-0.58254** 0.11520
Langue commune			-0.07797 0.09239
F Value	15.92	8.10	8.54
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001
R-Square	0.0068	0.0137	0.0320
Adj R-Sq	0.0064	0.0120	0.0283
Durbin-Watson D	0.427	0.451	0.468
Number of Observations	2334	2334	2334
1st Order Autocorrelation	0.786	0.774	0.765

1.19.6.6 Graphe des effets temporels

Nous avons fixé la limite supérieure à l'année 2003 afin d'obtenir une courbe plus homogène et qui pourra être mise en perspective avec les courbes de données internationales. En effet, pour notre équation de base il existe des données manquantes en 2004 pour certains pays. Or les données internationales que nous utiliseront pour les mettre en perspective les effets temporels sont complètes sur toutes les années de 1976 à 2004. Ainsi choisir l'année 2003 comme année finale nous permet de réaliser une comparaison plus fidèle puisque pour cette année les données sont quasi complètes. Ces différentes courbes sont reproduites ci-dessous.

1.19.6.6.1 La tendance globale du graphe des effets temporels

On peut, au vu des données, dire que 1995 semble avoir coïncidé avec le début d'une conjoncture internationale défavorable pour les échanges entre notre échantillon de PED et les 3 groupes de pays développés. Après contrôle des autres variables, les relations nord-sud ont été marquées, à partir de 1995, par une dégradation continue jusqu'à la fin de notre période d'observation. Mais notons que l'ensemble de la période est marqué par des instabilités épisodiques. Les années 1978, 1981 et 1988 ont été les débuts de périodes de décroissance de la courbe. C'est à partir des années 1979, 1986 et 1993 qu'ont débuté les différentes périodes de reprises.

C'est durant cette période que se sont produites les deux crises mexicaines ainsi que celles de grands pays d'Amérique latine comme l'Argentine et le Brésil. C'est aussi dans cette période qu'a eu lieu la crise asiatique de 1997.

Du côté ACP c'est durant cette période que les pays d'Afrique francophone ont connu une baisse constante de leur compétitivité liée à la surévaluation du franc CFA. Ceci s'est soldé par une dévaluation du franc CFA en 1994. La question qui se pose est de savoir s'il y aurait un parallélisme entre l'évolution de la courbe des effets temporels et celle d'indicateurs économiques internationaux tels que l'évolution du commerce mondial ou l'évolution du PIB mondial.

1.19.6.6.2 Mise en perspective de la courbe des effets temporels avec des indicateurs internationaux

Nous avons successivement mis en perspective la courbe des effets temporels avec celles d'autres données internationales telles que :

- L'évolution du PIB mondiale en volume (source OMC)²⁹².

²⁹² Ces données commerciales sont obtenues à partir du site de l'OMC. Il s'agit des exportations mondiales de marchandise en dollar courant durant la période de notre étude.

- L'évolution des exportations mondiale de marchandises en valeur (source OMC)

Ce qui ressort de l'observation, c'est que l'allure globale de la courbe des effets temporels se rapproche sommairement de celle des deux courbes que sont celle de l'évolution des exportations mondiales de marchandises en valeur et celle de l'évolution du PIB mondiale en volume.

Mais les variations de tendance sont beaucoup moins marquées sur la courbe des effets temporels. Ce qui laisse supposer que l'activité économique mondiale, représentée en partie par l'évolution du PIB mondiale et celle des exportations mondiales, suit la même tendance que celle des effets temporels agissant sur les relations bilatérales de notre échantillon de pays. Mais il ne faut pas déduire de ces évolutions à peu près parallèles des liens de causalités.

Figure 4 : Les graphes des effets temporels (à partir du tableau 33), de l'évolution des exportations mondiales de marchandises en valeur et de l'évolution du PIB mondial en volume

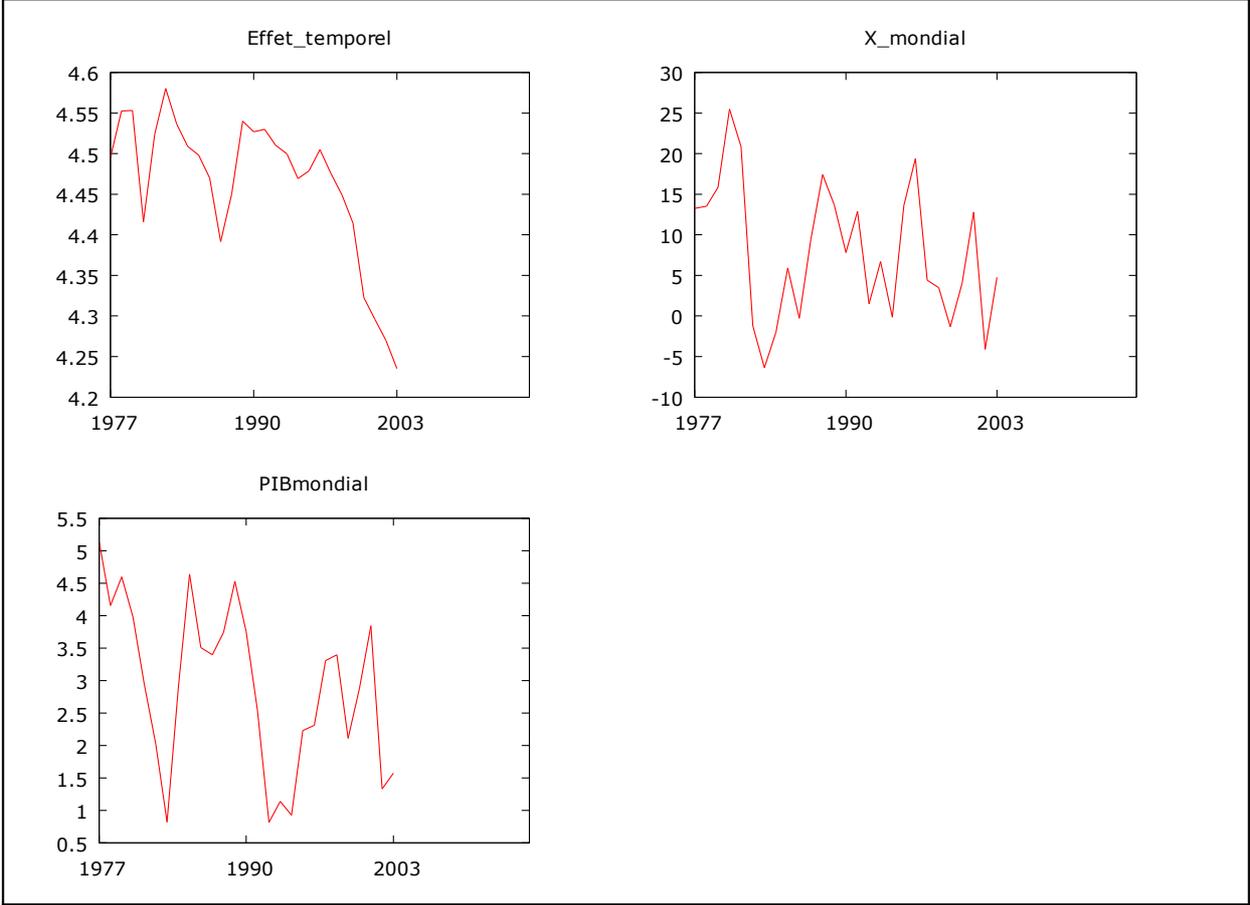
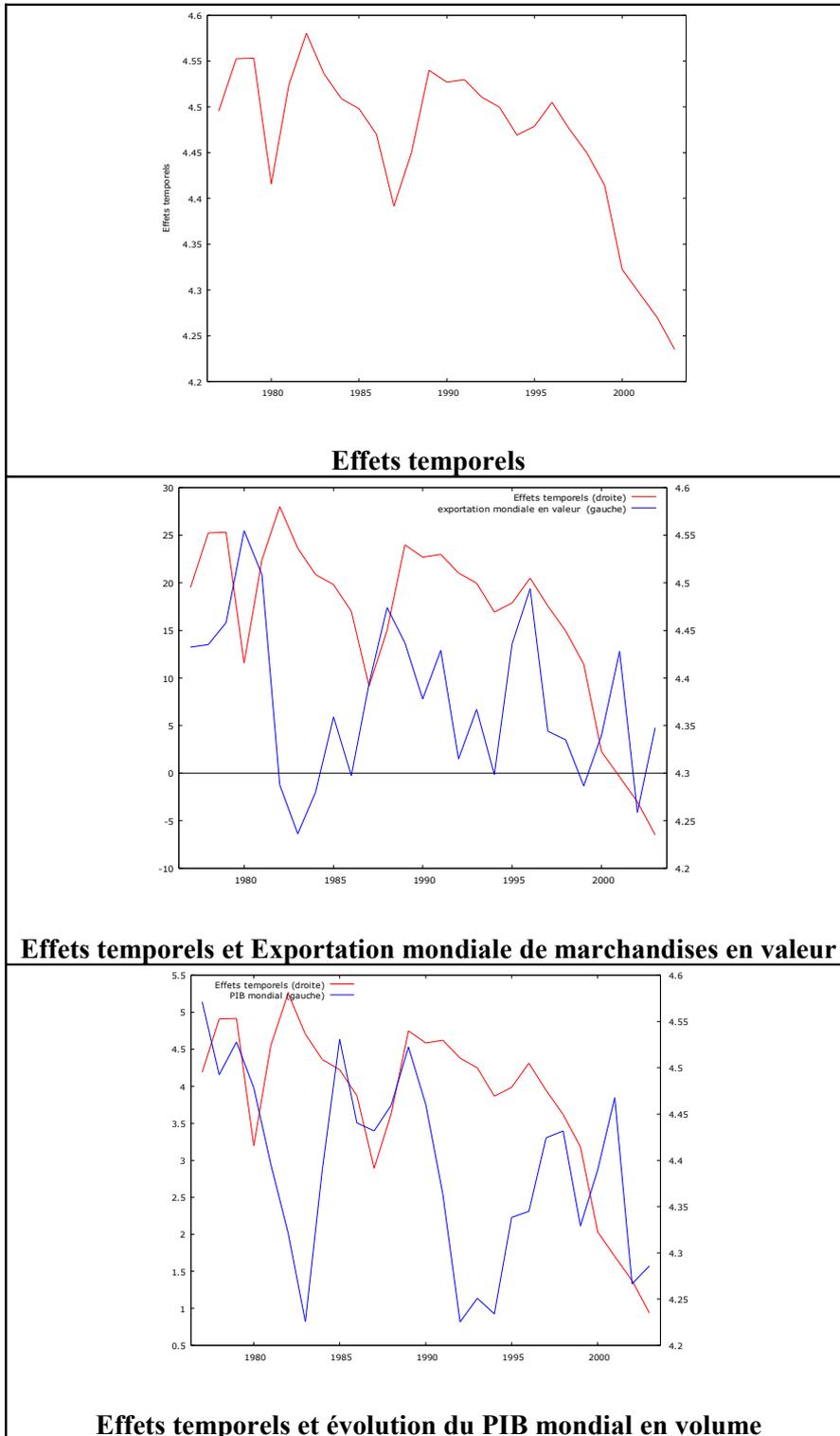


Figure 5: Graphe des effets temporels à partir du tableau 33
 ci-dessus et sa mise en perspective avec des indicateurs internationaux



1.19.6.7 Quelques remarques sur la démarche utilisée dans ce paragraphe

Jusque là nous avons choisi une approche des échanges en terme de flux et qui fait une distinction entre les importations et les exportations. Ce type d'approche augmente le nombre de paires de pays. Ceci dans la mesure où pour chaque pays on distingue la situation où il est exportateur de celle où il est importateur. S'il existait des données complètes pour chaque situation (exportateur et importateur) le nombre total de paire de pays serait de :

$2(N \times M)$, avec N = nombre de PED et M = nombre de pays développés

Autrement dit, comme nous l'avons déjà souligné, il s'agit d'une démarche qui rappelle un peu celle d'auteurs tels que Egger, Máttyás, Kónya, ou Harris. Leur démarche conduit à déterminer un « effet fixe pays » selon la position du pays. Pour un pays donné il s'agit de déterminer sa position en tant qu'exportateur ou en tant qu'importateur et les effets fixes correspondants :

$$\log(X_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_i + \alpha_j + \delta_t + \beta' \log(A_{ijt}) + \varepsilon_{ijt} \quad (3)$$

Avec

α_i représentant les effets fixes du pays lorsqu'il est importateur.

α_j représentant les effets fixes du pays lorsqu'il est exportateur.

β_0 constante

δ_t effets temporels

Nous allons maintenant adopter une démarche dans laquelle la variable dépendante sera, comme dans les analyses précédentes que nous avons menées, le volume global du commerce entre les pays i et j. Ce volume de commerce est égal à la somme des importations et des exportations du pays développé i dans ses relations commerciales avec le PED j

1.19.7 Analyse du volume global du commerce bilatéral en tant que cumul des importations et des exportations bilatérales

Nous avons repris l'équation de base ci dessous, mais en choisissant comme variable dépendante la somme des importations et des exportations pour chaque paire de pays à l'année t :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + \Omega_{it} + W_i$$

Avec :

- Commerce_{ijt} est égale à la somme des importations et des exportations (X+M) du pays développé i, respectivement en provenance ou à destination du PED j
- α_{ij} représente les effets fixes relatifs au paire de pays de pays (i, j). Ces effets fixes ne font pas la distinction de la position d'importateur ou d'exportateur d'un pays donné, contrairement à notre précédente analyse.
- δ_t représente les effets temporels communs.
- W_i est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et invariants dans le temps
- Ω_{it} est un vecteur de variables capturant les renforcements ou les frictions liés au commerce bilatéral et variantes avec le temps.

L'avantage de cette procédure est de permettre une diminution du nombre de données manquantes. En effet à titre d'exemple, il n'y a pas eu d'importations enregistrées par l'Australie en provenance de la Mozambique en 1999 et en 2000 puis entre 2002 et 2004. Ce qui donne une valeur indéterminée du logarithme du commerce.

Pour pallier cette situation nous avons considéré qu'il s'agit d'une donnée manquante. Cependant des exportations de l'Australie vers la Mozambique ont bien été enregistrées pour ces dates qui viennent d'être mentionnées. Ceci nous donne alors un total (importation+exportation) non nul et évite une valeur indéterminée du logarithme de la variable « commerce ».

Lorsque dans le cas d'une paire de pays il n'y a pas d'échange dans les deux sens (importation et exportation), cette paire est supprimée. Autrement dit à titre d'exemple entre les USA et Belize, nous n'avons qu'un seul flux commercial qui est représenté par les seules exportations de Belize en

direction des USA. Mais il n'y a pas de flux d'importations de Belize en provenance des USA. Dans un tel cas nous avons tout simplement supprimé cette paire de pays USA-Belize.

1.19.7.1 Régression avec les variables évoluant dans le temps

La variable dépendante est ici le volume global du commerce bilatéral (X+M), représenté par la somme annuelle des importations et des exportations bilatérales de 1976 à 2004 pour chaque paire de pays. Cette démarche réduit le nombre de paires de pays à 1177 alors que, dans la régression effectuée au précédent paragraphe, nous avons 2335 paires.

Nous allons dans un premier temps tester l'équation suivante, utilisant les variables évoluant avec le temps. Elle est tirée de l'équation de base ci-dessus :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Comme dans l'analyse précédente dans laquelle la variable dépendante était le commerce représenté par les importations et les exportations prises séparément, les régressions actuelles donnent des résultats à peu près comparables au niveau des coefficients. Ce qui peut laisser dire comme Coe D. et Hoffmaister, A. (1998)²⁹³ que le choix entre les importations, les exportations ou le volume du commerce comme variable dépendante n'apporte pas de grosses différences dans le résultat de l'estimation.

Comme dans l'analyse précédente, les résultats des régressions successives nous donnent des coefficients aux signes attendus et statistiquement significatifs. La population des PED est de signe négatif et statistiquement significatif.

Toujours comme dans l'analyse précédente, l'accord régional Caribéen semble avoir un impact positif sur le commerce entre les pays bénéficiaires et les pays développés.

Soulignons aussi que les coefficients des variables « aide commerciale » et « adhésion à Lomé » sont de signe positif et statistiquement significatifs comme nous l'avons observé dans l'analyse précédente. Rappelons que l'adhésion à Lomé est représentée par une variable dummy qui prend les valeurs 1 à partir de la date d'adhésion du pays ACP en question et 0 avant cette date.

²⁹³ Coe D. et Hoffmaister, A. (1998) North-South trade : is Africa unusual ?, IMF Working Paper WP/98/94, June, International Monetary Fund, Washington DC

Tableau 35 : Résultat de la régression de la variable « volume du commerce = X+M » et les variables évoluant dans le temps.

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Période d'étude : 1976 à 2004

Variables	Equation A	Equation B	Equation C
Constante	-30.865** 2.0328	-34.0058** 2.0522	-33.0605** 2.0475
Log (population) Pays industrialisés	1.776554** 0.2596	2.572332** 0.2691	2.403589** 0.2685
Log(PIB) Pays industrialisés	1.452551** 0.1119	0.788805** 0.1244	0.804211** 0.1239
Log (population) PED	-0.22177** 0.0276	-0.14334** 0.0290	-0.11346** 0.0289
Log(PIB) PED	1.313205** 0.0359	1.342435** 0.0381	1.391692** 0.0383
aide		0.000254** 0.000065	0.000267** 0.000065
Adhésion à Lomé		0.378668** 0.0253	0.332039** 0.0258
Sparteca			0.123375* 0.0648
CBI			-0.00063 0.0258
Caribcan			0.418623** 0.0323
Effets fixes	Oui	Oui	oui
Effets temporels	Oui	Oui	oui
Estimation Method	FixTwo	FixTwo	FixTwo
Nombre de paires de pays	1177	1177	1177
Nombre d'années	29	29	29
R ²	0.8856	0.9061	0.9068
F Value	137.29	147.00	148.26
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001

Tableau 36: Les effets temporels issus de la régression de la variable (X+M) sur la période 1976-2004

à travers l'équation suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \Omega_{it}$$

Années	Effets temporels De l'équation A	Effets temporels De l'équation B	Effets temporels De l'équation C
1976	4.531887** 0.0423	4.609305** 0.0451	4.650661** 0.0452
1977	4.602245** 0.0411	4.677711** 0.0437	4.717496** 0.0438
1978	4.602834** 0.0399	4.668489** 0.0422	4.70703** 0.0422
1979	4.590533** 0.0386	4.645634** 0.0405	4.685752** 0.0406
1980	4.653442** 0.0379	4.654686** 0.0395	4.697392** 0.0396
1981	4.698529** 0.0373	4.701303** 0.0387	4.740362** 0.0388
1982	4.669896** 0.0368	4.664418** 0.0382	4.703197** 0.0383
1983	4.609143** 0.0359	4.611065** 0.0372	4.648219** 0.0372
1984	4.60731** 0.0347	4.608747** 0.0358	4.64348** 0.0357
1985	4.581509** 0.0336	4.577145** 0.0346	4.612923** 0.0345
1986	4.534074** 0.0325	4.516994** 0.0333	4.529092** 0.0332
1987	4.585325** 0.0314	4.581971** 0.0321	4.593457** 0.0321
1988	4.642697** 0.0302	4.635233** 0.0305	4.645952** 0.0304
1989	4.618315** 0.0291	4.619951** 0.0291	4.629809** 0.0290
1990	4.626804** 0.0284	4.613459** 0.0282	4.623672** 0.0281
1991	4.618816** 0.0280	4.592447** 0.0278	4.601744** 0.0277
1992	4.624484** 0.0276	4.595322** 0.0273	4.604055** 0.0272
1993	4.592005** 0.0273	4.568512** 0.0270	4.577559** 0.0269
1994	4.58958** 0.0264	4.571817** 0.0259	4.580267** 0.0258
1995	4.618224** 0.0255	4.600592** 0.0248	4.607663** 0.0248
1996	4.585212** 0.0249	4.571881** 0.0241	4.577818** 0.0241
1997	4.553562** 0.0241	4.550108** 0.0233	4.554846** 0.0232
1998	4.519323** 0.0236	4.517901** 0.0226	4.522369** 0.0225
1999	4.446137** 0.0231	4.450524** 0.0220	4.454521** 0.0219
2000	4.409952** 0.0226	4.425229** 0.0215	4.428113** 0.0214
2001	4.399175** 0.0224	4.414617** 0.0212	4.417236** 0.0212
2002	4.363232** 0.0223	4.378044** 0.0211	4.379701** 0.0211
2003	0.048035* 0.0222	0.03331 0.0210	0.034505 0.0210
2004	0	0	0

1.19.7.2 Graphe des effets temporels

Le graphe des effets temporels est reporté ci-dessous. Nous avons ajouté celui de l'équation du paragraphe précédent où la variable dépendante était représentée par les exportations et les importations prises séparément.

On remarque que la valeur de la variable dépendante n'a pas eu une trop grande influence sur la forme de la courbe des effets temporels. Ainsi le fait d'opter comme variable dépendante les exportations et les importations prises séparément et empilées par paires de pays et par période de temps (1976 à 2004), donne des types d'effets temporels à peu près semblables à la situation où cette variable était exprimée par la somme $X+M$.

Figure 6 : Graphe des effets temporels lorsque la variable expliquée est représentée par X et M prises séparément avec empilement par paire de pays et par période de temps (1976 à 2004)

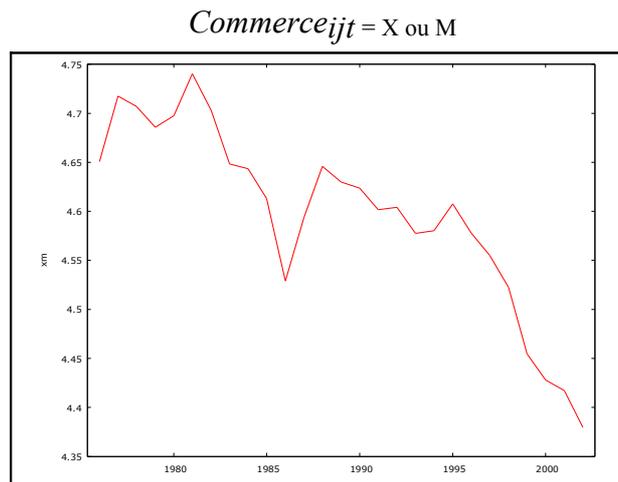
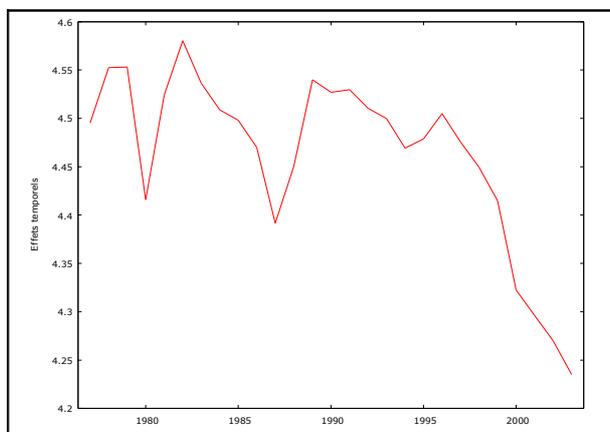


Figure 7 : Graphe des effets temporels lorsque la variable dépendante est égale à X+M avec empilement par paire de pays et par période de temps (1976 à 2004)

$$Commercej_{jt} = X+M$$



1.19.7.3 Régression des effets fixes avec les variables invariantes dans le temps

A partir des valeurs estimées de α_{ij} , issues de l'équation C du tableau ci-dessus ayant permis d'estimer les coefficients de variables évoluant dans le temps, nous testerons l'équation suivante :

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + W_i + \varepsilon_{ij}$$

Avec

$$W_i = \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i$$

Rappelons que :

- $\hat{\alpha}_{ij}$ = l'estimateur des effets fixes bilatéraux
- X_{ij} = Dummy déterminant les facteurs bilatéraux comme le partage d'une langue commune, l'existence d'une relation historique telle la colonisation etc...
- A_i = Dummy désignant les groupes témoins de PED (PED d'Asie, Amérique latine, Mena, ACP), les groupes des pays développés (UE, Amérique du Nord et les pays développés du Pacifique) et d'autres données invariantes

On aura ainsi

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 + \eta_1 \text{Distance}_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Les résultats des différentes régressions sont reproduits dans le tableau ci-dessous. Ils donnent des valeurs attendues au coefficient de la distance. Cependant les coefficients des variables « langue commune » et « passé colonial » sont négatifs contrairement à ce qu'on pourrait espérer. Mais cela peut être dû à la définition que nous avons adoptée de la langue commune tout comme le passé colonial. En effet la langue commune est vue ici en tant langue officielle. Il faut noter que l'existence d'une langue officielle n'exclut pas celle d'une langue nationale. Cette situation est observée dans la plupart des PED. Au Maghreb les pays francophones ont, à côté du français, une langue nationale qui est l'Arabe. En Afrique subsaharienne francophone, cette même réalité existe.

D'autres pays parlent l'Anglais en tant que langue officielle mais conservent une ou plusieurs langues nationales très vivantes. C'est le cas de l'Inde et du Pakistan.

Ajoutons surtout que certains grands pays développés ayant un poids très important dans l'économie mondiale, ne partagent aucune langue commune avec les PED de notre échantillon. C'est le cas du Japon, et dans une moindre mesure de la Chine²⁹⁴. Une partie de pays industrialisés d'Europe est dans le même cas que le Japon (la Suède, l'Italie d'aujourd'hui et l'Allemagne actuelle²⁹⁵). Un autre problème à prendre en compte est aussi l'existence de pays bilingues.

Quant au passé colonial, son faible poids peut aussi s'expliquer par le fait qu'une grande partie des PED de notre échantillon ont un volume d'échange trop faible pour avoir un impact réel, même si leurs principaux partenaires commerciaux restent leurs anciennes puissances coloniales. C'est le cas des pays francophones d'Afrique. Mais le poids important de grand pays comme les USA (sans passé de colonisateur), le Japon (sans langue commune avec les pays de l'échantillon bien qu'ayant un passé colonial spécial) ou la Chine a certainement un impact sur la valeur des coefficients.

²⁹⁴ En effet Singapour fait partie de notre échantillon. C'est un pays composé majoritairement de populations chinoises depuis sa séparation avec la Malaisie.

²⁹⁵ L'Italie tout comme l'Allemagne avaient conquis des territoires qu'ils ont perdu par la suite. Ceci semble expliquer le fait que ces deux langues ne soient pas devenues langues officielles dans ces anciennes conquêtes. Parmi ces pays on peut citer pour l'Italie : Ethiopie, Somalie. Pour l'Allemagne on peut citer : Togo, Cameroun, Namibie entre autre.

Tableau 37 : Régression des effets fixe avec les variable invariantes dans le temps à partir de l'équation C du tableau 35

$$\hat{\alpha}_{ij} = \eta_0 - \eta_1 Distance_{ij} + \eta_2 X_{ij} + \eta_4 A_i + \varepsilon_{ijt}$$

Période d'étude 1976 - 2004

Variable	Equation 1	Equation 2	Equation 3
Constante	4.68211**	5.52102**	4.88527**
	0.69841	0.80189	1.60215
Log (distance)	-0.44640**	-0.66468**	-0.72931**
	0.18090	0.20795	0.21316
Mena		-0.24642*	0.64629
		0.14059	1.34603
Amérique Latine		0.09123	1.02594
		0.10734	1.33889
Asie		0.06418	0.98554
		0.10612	1.33935
ACP d'Afrique			0.92746
			1.33884
ACP des Caraïbes			0.98366
			1.34446
ACP du Pacifique			1.04768
			1.36867
Passé colonial			-0.53021**
			0.18048
Langue commune			-0.01111
			0.12771
effets fixes	Non	Non	Non
Effets temporels	Non	Non	Non
F Value	6.09	2.66	2.81
Pr > F	0.0137	0.0315	0.0029
R-Square	0.0052	0.0090	0.0212
Adj R-Sq	0.0043	0.0056	0.0137
Durbin-Watson D	0.348	0.360	0.372
Number of Observations	1176	1176	1176
1st Order Autocorrelation	0.824	0.818	0.812

1.19.7.4 Quelques remarques sur ce paragraphe

Les résultats obtenus nous confirment encore, toutes choses égales par ailleurs que l'appartenance aux groupes des PED les plus pauvres n'est pas un facteur de développement du commerce avec les pays développés de notre échantillon.

Par ailleurs, de façon générale, les coefficients des dummies relatifs aux différents groupes de PED ne sont pas statistiquement significatifs. En outre, le coefficient du PIB des PED est positif. Ce qui laisse croire à une relation positive entre le PIB des PED et le niveau de leurs échanges commerciaux avec les pays industrialisés de notre échantillon, ceci après contrôle des autres variables. Ajoutons aussi que le coefficient de la population des PED est négatif. Tout cela semble confirmer les travaux théoriques effectués sur les échanges intra branches entre pays développés déjà mentionnés plus haut dans cette présente étude. Ainsi, les relations commerciales nord - sud ne seraient-elles pas liées à une différence de niveau de développement ?

Pour aller plus loin, nous allons mener une analyse individualisant les relations bilatérales de chaque paire de pays. Ceci nous permettra de distinguer les particularités des relations entre chacun des 4 groupes de PED et chacun des 3 groupes de pays développés.

1.19.8 L'analyse du commerce nord-sud centrée sur les relations bilatérales entre groupes de pays

Dans ce paragraphe nous allons prendre en compte les relations bilatérales individuelles entre chaque groupe de PED et chaque groupe de pays industrialisé. Ces relations bilatérales seront représentées par des « dummies bilatérales ».

1.19.8.1 Spécification de l'équation de base

Par souci de simplicité et pour les besoins de notre analyse, l'équation de base que nous allons utiliser sera réduite quant à ses arguments. Notre objectif est ici d'étudier les situations commerciales de chacun des 4 groupes de PED vis à vis de chacun des 3 groupe de pays industrialisés. Ainsi, certaines variables utilisées dans les précédentes équations (Langue commune, aide bilatérale, les offres régionaux de préférence etc..) ne seront pas utiles pour l'objectif que nous visons à travers notre présente démarche. Les impacts de ces variables ont déjà été analysés dans tous les paragraphes précédents sous différentes formes. Ici nous nous limitons à étudier le poids des relations commerciales entre chaque groupe de PED et chaque groupe de pays développés

Notre équation de base sera alors la suivante :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + v_{IJt}$$

Avec :

- Commerce_{ijt} est la somme X+M des échanges entre le pays développé i et le PED j
- α_{ij} représente les effets fixes relatifs au paire de pays de pays (i, j). Ces effets fixes ne font pas la distinction de la position d'importateur ou d'exportateur d'un pays donné, contrairement à notre précédente analyse dans laquelle la variable dépendante était les importations et les exportations prises distinctement.
- δ_t représente les effets temporels communs
- v_{IJt} est un vecteur de variables qui représentent la relation bilatérale du groupe pays industrialisé I avec le groupe de PED J à l'année t

Pour chaque paire composée d'un pays développé i et d'un PED j correspondra une valeur du vecteurs de variables bilatérales V_{IJt} .

Autrement dit chacun des deux pays de la paire (i, j) appartient respectivement à l'un des 2 groupes de pays I et J. Le pays développé i appartient au groupe de pays développés I et le PED j appartient au Groupe de PED I.

Ainsi V_{IJt} est un vecteur de dummies qui s'intéresse alors aux relations bilatérales entre chacun des 4 groupes de PED et chacun de 3 groupes de pays développés, à travers les pays qui les composent respectivement. L'équation de base avec ou sans effets temporels comporte les valeurs suivante de

V_{IJt} :

$$V_{IJt} = (\text{GroupePays}_I + \text{GroupePays}_J)$$

Avec :

- $I \in [1,3]$ et $J \in [1,4]$
- $\text{GroupePays}_I = \sum \text{pays}_i$. Il représente l'un des 3 groupes composés des pays développés i (UE, Amérique du nord, Pays développés du Pacifique).
- $\text{GroupePays}_J = \sum \text{pays}_j$. Il représente l'un des 4 groupes composés des PED j (Lomé, Mena, Amérique latin, Asie)

Pour chaque relation bilatérale, le dummy bilatéral V_{IJt} prend la valeur 1 lorsque cette relation existe et 0 lorsqu'elle est absente²⁹⁶.

A titre illustratif, si on prend comme exemple le dummy bilatéral « ACP/UE », sa valeur est de 1 lorsqu'on est en présence d'une relation bilatérale entre un pays de l'UE et un pays ACP. Elle est de 0 lorsqu'il s'agit d'une relation bilatérale entre un pays développé d'Amérique du nord ou du Pacifique et un pays ACP.

Pour aller plus loin, nous pourrons dans un deuxième temps introduire dans l'équation de base ci-dessus, le trend temporel à la place des effets temporels. Ceci nous amène à utiliser la méthode d'estimation à effets fixes et sans effets temporels (et qui correspond sous SAS à la procédure dite « FixOne ») :

²⁹⁶ Il ne doit pas être confondu avec les effets fixes α_{ij} relatifs aux différentes paires de pays.

Ceci nous amène à changer les arguments de V_{IJt} :

$$v_{ijt} = (\text{GroupePays}_I + \text{GroupePays}_J) + T$$

Les arguments de v_{ijt} sont alors les suivants :

- GroupePays_I est un dummy qui désigne l'un des 3 groupes de pays développés (UE, Amérique du nord, Pays développés du Pacifique)
- GroupePays_J est un dummy qui désigne l'un des 4 groupes de PED (Lomé, Mena, Amérique latin, Asie)
- T désigne le trend temporel

Ici, le trend temporel nous donne une idée globale sur l'évolution du commerce nord - sud. Pour avoir une idée plus précise de l'évolution dans le temps de chacune des relations bilatérales propre à chacun des 4 groupes de PED pris individuellement après contrôle des autres variables, nous introduirons dans les arguments de V_{IJt} , la variable $T \text{GroupePays}_J$ qui prendra alors la place du trend T . Le modèle de base sera alors un modèle sans effet temporel.

Le vecteur de variables bilatérales que nous allons utiliser sera alors le suivant :

$$v_{ijt} = (\text{GroupePays}_I + \text{GroupePays}_J) + (T \text{GroupePays}_J)$$

L'introduction de la variable $T \text{GroupePays}_J$ permettra ainsi de saisir les différences d'évolution des relations commerciales entre chacun des 4 groupes de PED (Lomé, Mena, Amérique latin, Asie) et chacun des 3 groupes de pays industrialisés (UE, Amérique du nord, Pays développés du Pacifique).

Par souci de simplicité et de façon plus illustrative, nous allons reproduire dans un même tableau aussi bien les régressions avec les variables évoluant dans le temps, que celles avec les variables invariantes, compte tenu des différentes options faites sur la valeur de la variable v_{IJt} .

1.19.8.2 Résultats des différentes régressions

Les résultats des différentes régressions ainsi que les paramètres économétriques sont reportés dans les tableaux ci-dessous.

Les coefficients des variables gravitationnelles sont en majorité significatifs.

1. Dans cette équation A c'est la méthode de gravité appliquée aux données de panel avec effets fixes et effets temporels qui est utilisée. Elle comporte comme variables non gravitationnelles, les dummies relatifs aux 4 groupes de PED. La variable bilatérale v_{IJt} n'y est pas introduite. On constate que les coefficients des variables gravitationnelles sont pour l'essentiel du signe attendu. Quant aux dummies relatifs aux 4 groupes de PED, le coefficient de Lomé est le seul à être significatif. Les coefficients des effets temporels sont majoritairement positifs et significatifs. La courbe de ces effets temporels ([figure ci-dessous](#)) commence à décroître de façon continue à partir de 1996.
2. L'équation B introduit le trend temporel et ne prend pas en compte la variable bilatérale. Cette équation comporte des effets fixes mais sans effets temporels. La valeur du coefficient du trend (-0.06121) est négative et très significatif, indiquant que le commerce entre nos 4 groupes de PED et nos 3 groupes de pays développés décroît de 6% par an depuis 1976 après contrôle des autres variables. Par ailleurs l'introduction du trend modifie les coefficients des variables gravitationnelles. C'est surtout le cas de la distance.
3. Dans l'équation C, du fait de la multi colinéarité, nous avons exclu la variable bilatérale « Mena - Pays développés du Pacifique ». Cette équation est fondée sur un modèle de gravité appliqué aux données de panel avec effets fixes mais sans effets temporels. Dans cette équation la variable bilatérale sera la suivante :

$$v_{IJt} = (GroupePays_I + GroupePays_J)$$

4. Dans l'équation D la majorité des coefficients des variables bilatérales sont négatifs. L'introduction du trend temporel à la place des effets temporels (dans l'équation B) modifie la valeur des coefficients des variables gravitationnelles. Dans cette équation, nous avons pris pour variable bilatérale :

$$v_{ijt} = (GroupePays_I + GroupePays_J) + (T GroupePays_J).$$

Autrement dit, dans l'équation D, nous avons introduit un trend temporel affecté à chacun des 4 groupes de PED ($T GroupePays_J$). Ceci permet de voir la différence d'évolution du commerce bilatéral en fonction du groupe de PED, le trend temporel (T) utilisé dans l'équation A ne permettant d'avoir qu'une vision globale.

Notons que la variable ($TMena$) est exclue de l'équation du fait de l'existence d'une multi colinéarité. Ainsi les coefficients des $T GroupePays_J$ restants ($TLomé$, $TAmérique_Latine$ et $TAsie$) sont tous positifs. Cependant ceux de $TAsie$ et de $TAmérique_Latine$ sont statistiquement significatifs. Notons aussi que l'introduction du trend temporel associé aux dummies régionaux ($T GroupePays_J$) a créé des modifications au niveau des coefficients des couples ($GroupePays_I + GroupePays_J$).

Tableau 38 : Résultats des différentes régressions individualisant les relations bilatérales

Période 1976/2004. Variable dépendant X+M

Les deux types d'équations de base utilisées :

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \delta_t + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + v_{IJt}$$

$$\text{Log}(\text{Commerce}_{ijt}) = \beta_0 + \alpha_{ij} + \beta_1 \log(\text{PIB}_{it} \text{PIB}_{jt}) + \beta_2 \log(\text{Pop}_{it} \text{Pop}_{jt}) + \beta_3 \log(D_{ij}) + v_{IJt}$$

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Log (population) Pays industrialisés	1.875759** 0.2565	1.698184** 0.5534	0.417212 0.5574	0.5579 0.56
Log(PIB) Pays industrialisés	1.461269** 0.1106	0.853977** 0.2326	-2.52881** 0.1569	0.1898** -10.49
Log (population) PED	-0.15843** 0.0274	0.245262** 0.0593	-0.10303* 0.0585	0.0588 -1.20
Log(PIB) PED	1.363038** 0.0355	0.843236** 0.0768	0.190186** 0.0719	0.0824* -1.90
Log (distance)	-0.61255** 0.21848	-0.38838** 0.17610	-0.89613** 0.36455	-0.69864* 0.34854
Trend		-0.06121** 0.00282		
Adhésion à Lomé	0.607777** 0.0214	1.046646** 0.0460		
Mena	-0.23771 0.14771	-0.12107 0.11905		
Amérique latine	0.11135 0.11277	-0.00669 0.09090		
Asie	0.10915 0.11150	0.10134 0.08987		
ACP# UE			-0.31770 0.27205	-1.85636** 0.38533
ACP # Amérique			1.66576** 0.32140	-0.20262 0.41063
ACP # Pays développés du Pacifique			0.78016** 0.33263	-0.94673** 0.40914
Mena # UE			-0.74596* 0.34803	-2.17762** 0.45840
Mena # Amérique			1.71998** 0.48083	-0.07484 0.53452
Mena # Pays développés du Pacifique			1.59153** 0.46869	
Amérique latine # UE			-0.24080 0.29536	-1.78997** 0.38812
Amérique latine # Amérique			1.48889** 0.41855	-0.33493 0.49662
Amérique latine # Pays développés du Pacifique			0.45617 0.41909	-1.20128** 0.47412

Variables	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Asie # UE			0.01343 0.29512	-1.34571** 0.39291
Asie # Amérique			2.32421** 0.41850	0.57616 0.47399
Asie # Pays développés du Pacifique				-1.34225** 0.44811
T(Lomé)				0.00188 -1.51
T(Mena)				
T(Amérique Latine)				0.00237** -6.94
T(Asie)				0.00269** 5.60
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets temporels	Oui	Non	Non	Non

Tableau 39 : Les paramètres des différentes équations pour la régression avec les variables évoluant dans le temps

	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Constante	-32.9595**	-23.3296**	15.24844**	4.1140**
	2.0096	4.3267	3.9691	3.32
Estimation Method	FixTwo	FixOne	FixOne	FixOne
Nombre de paires de pays	1177	1177	1177	1177
Nombre d'années	29	29	29	29
R ²	0.8883	0.4724	0.4583	0.4607
F Value	141.32	6.41	7.61	6.43
Pr > F	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001

Tableau 40 : Les paramètres des différentes équations pour la régression des effets fixes avec les variables invariantes

	Equation A	Equation B	Equation C	Equation D
Constante	5.64063**	4.12188**	0.49987	1.76107
	0.84250	0.67907	1.42118	1.45544
F Value	2.20	1.58	17.10	14.18
Pr > F	0.0668	0.1783	<.0001	<.0001
R-Square	0.0075	0.0054	0.1500	0.1277
Adj R-Sq	0.0041	0.0020	0.1412	0.1187
Durbin-Watson D	0.344	0.878	0.492	0.798
Number of Observations	1176	1176	1176	1176
1st Order Autocorrelation	0.826	0.558	0.753	0.600

1.19.8.3 Mise en perspective des 3 types d'effets temporels selon les 3 spécifications de l'équation de gravité que nous avons utilisées

Le graphe des effets temporels, lorsque l'équation de base prend en compte les relations bilatérales entre chaque groupe de PED et chaque groupe de pays industrialisés est reproduit ci dessous (Figure 8)

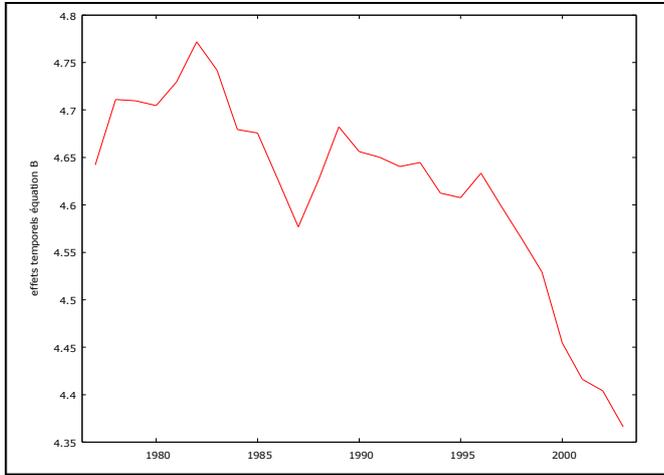
Figure 8 : Les effets temporels issus des différentes régressions individualisant les relations bilatérales



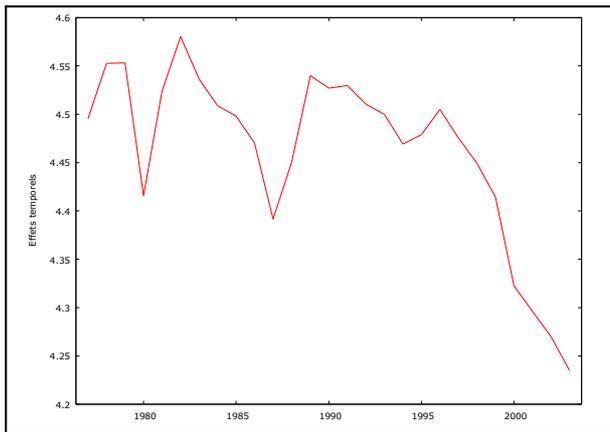
En mettant ce graphe avec les graphes des effets temporels réalisés dans les paragraphes précédents, nous constatons que les 3 approches que nous avons utilisées ont abouti à des représentations des effets temporels relativement semblables. Ceci confirme le caractère global de ce concept d'effet temporel dans la mesure où il s'agit d'une composante non liée avec un des membres de l'échantillon. Les effets temporels sont plutôt liés à la conjoncture internationale que subissent l'ensemble des membres de l'échantillon. Il est cependant clair que l'impact du facteur conjoncturel varie avec les pays concernés et selon leur pouvoir de marché.

Figure 9 : Mise en perspective des différents effets temporels selon la spécification du modèle de base

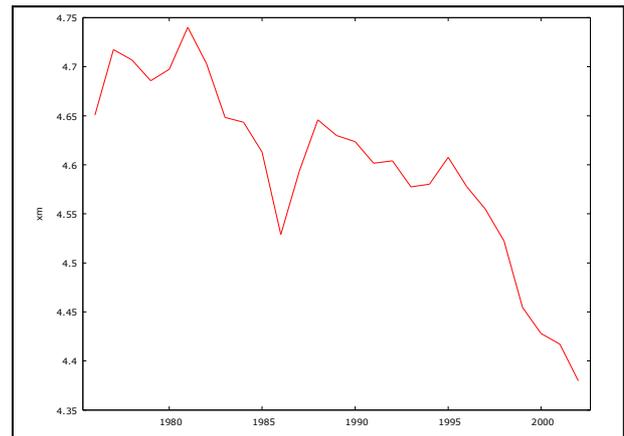
Les effets temporels issus des différentes régressions individualisant les relations bilatérales



Graphes des effets temporels lorsque la variable dépendante est égale à X+M avec empilement par paire de pays et par période de temps (1976 à 2004)



Graphes des effets temporels lorsque la variable expliquée est représentée par X et M prises séparément avec empilement par paire de pays et par période de temps (1976 à 2004)



Interprétation globale des résultats empiriques

Notre modèle de base s'est appuyé sur une organisation des données, par empilement des paires de pays de notre échantillon, sur 29 années.

Plusieurs autres approches ont été réalisées afin de confirmer les résultats obtenus à partir de ce modèle de base : coupe transversale et analyse longitudinale.

Les coupes transversales ont été faites sur 4 années par intervalles de 9 et 8 années. Les années choisies ont été 1976, 1985, 1994 et 2002. Cet écart entre les dates est suffisamment large pour nous permettre de déceler d'éventuelles évolutions entre chaque coupe transversale. Cette analyse par coupe a été menée de selon deux approches :

- Dans la première approche nous avons réalisé une analyse globale du commerce entre nos deux types de pays (Pays industrialisés et PED) sur les 4 dates sélectionnées (1976, 1985, 1994 et 2002).[\(Tableaux 21 à 24\)](#)
- Dans la deuxième approche nous avons regroupé les pays industrialisés en 3 zones : UE, Amérique du nord et Pays développés du Pacifique. Pour chacune de ces 3 zones nous avons

analysé ses relations commerciales avec notre échantillon de PED sur les 4 dates sélectionnées : 1976, 1985, 1994 et 2002. (Tableaux 25 à 28)

Afin de confirmer les résultats obtenus à partir des analyses par coupes transversales, nous avons utilisé par la suite une approche dynamique à travers plusieurs types d'analyses longitudinales :

- Une analyse longitudinale discontinue sur des intervalles de temps de 9 ans et 8 ans (1976, 1985, 1994 et 2002) afin de saisir la variabilité des données, (tableaux 29 à 31)
- Une analyse longitudinale continue sur 29 années, de 1976 à 2004, selon le sens des échanges. Cette analyse distingue les importations des exportations (tableaux 32 à 34)
- Une analyse longitudinale continue toujours sur 29 années, de 1976 à 2004, selon le volume des échanges représenté par la somme des exportations et des importations. (tableaux 35 à 37)
- Et enfin une analyse longitudinale continue, de 1976 à 2004, selon le volume des échanges représenté par la somme des exportations et des importations. Dans cette analyse, l'ajout de variables dummies représentant les relations bilatérales entre les trois groupes de pays industrialisés et les quatre groupes de PED, nous a permis de mettre en évidence les différences dans les relations bilatérales de groupes. (tableaux 38 à 40)

L'ensemble de ces analyses confirme en majorité les conclusions initiales, et sont conformes aux théories.

1.19.9 La réalité des échanges entre les deux types de pays de l'échantillon

On peut dire, qu'au vu de l'ensemble de ces résultats, la différence de taille entre les trois groupes de pays développés (Europe, Amérique du nord et Pays développés du Pacifique) et nos 4 groupes de PED (ACP, Mena, Amérique latine et Asie en développement) ne favorise pas une croissance des échanges bilatéraux. Parmi les PED de notre échantillon seuls ceux ayant un niveau de PIB supérieur à la moyenne parviennent à nouer des relations commerciales avec les 3 groupes de pays développés, toutes choses égales par ailleurs.

L'ensemble des équations nous révèle que l'aide bilatérale a une faible influence sur le commerce entre les 2 types de pays de notre échantillon (pays développés et PED). Ceci est confirmé après contrôle des autres variables, par la valeur de son coefficient, quelle que soit l'équation utilisée et la méthodologie employée (coupe transversale ou analyse longitudinale). Ici, nous nous sommes limités à l'aide bilatérale du fait même de notre choix méthodologique centré sur les relations bilatérales par paire de pays. Mais rappelons que l'aide au développement peut revêtir plusieurs formes. Et comme nous l'avions déjà mentionné, il est difficile de se prononcer de façon définitive sur

une efficacité de l'aide en générale, compte tenu de la diversité des formes d'aides et la diversité des relations entre donateurs d'aide et bénéficiaire (motifs géopolitiques, historiques ou humanitaires).

L'objectif de l'aide au développement s'il est de favoriser la croissance du commerce bilatéral, peut être réduit dans la mesure où la contrainte du niveau de développement n'encourage pas une croissance des échanges. Théoriquement l'aide au développement est accordée aux pays les plus pauvres. Or ce sont ces pays qui sont les moins impliqués dans le commerce mondial, tel qu'il a été démontré par notre analyse. Ainsi, l'aide commerciale, pour être efficace, devrait s'accompagner de l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés.

L'Ouverture commerciale de l'Amérique du nord semble profiter aux PED les plus dynamiques avec un niveau de développement supérieur à la moyenne. Cela semble s'expliquer par la conception américaine de l'aide au développement qui favorise les facilités liées au commerce plutôt que le transfert unilatéral de ressources.

1.19.10 Le rôle joué par les offres de préférences

La procédure par coupes transversales, centrée sur une analyse globale nord – sud, tout comme celle étudiant les relations bilatérales de chaque grande zone développée avec l'ensemble des PED, ont mis en évidence l'érosion progressive de la position des pays signataires de Lomé. (tableaux 29 à 34) par rapport aux autres PED de notre échantillon. Même dans le cadre de leurs relations avec l'UE, les ACP ont commencé à perdre du terrain après 1985. On peut croire que dans la coupe effectuée en 1976, les relations historiques entre certains pays de l'Europe telles que la Belgique et la France, et les ACP étaient encore forte, expliquant ainsi le niveau initialement élevé du coefficient du dummy « adhésion à Lomé »

Cependant, on peut comprendre que la spécialisation de la plupart des ACP dans le secteur primaire ne leur ait pas permis de réaliser des performances sur le marché des pays développés. Comme nous l'avions déjà souligné plus haut, les marges préférentielles sont plus importantes pour les produits manufacturés.

Notre étude ne prend pas en compte l'entrée en vigueur de l'offre de préférence des USA aux pays d'Afrique subsaharienne (AGOA) du fait de sa date trop récente. Sans cela nous aurions pu envisager son impact sur le courant des échanges.

Il faut noter par ailleurs que, notre échantillon de PED n'est pas tout à fait homogène. Certains PED ont un niveau de développement relativement supérieur à la moyenne alors que d'autres sont classés parmi les PMA. La plupart des PMA rassemblent une bonne partie des handicaps au développement.

Ils sont souvent caractérisés par l'enclavement et des structures sociales et économiques atomistiques. Ceci pourrait être source d'instabilité, d'inefficacité et de défaillance de l'Etat.

Ainsi l'hétérogénéité de notre échantillon de PED, composé de pays à niveau de développement très différent, peut biaiser les résultats. Et ceci peut relativiser nos conclusions. Mais le choix de l'estimation par la méthode des effets fixes nous permet de tenir compte en partie de cette hétérogénéité.

Les analyses par coupes transversales nous démontrent que les offres de préférences régionales des USA, du Canada et des pays développés du Pacifique ont exercé une influence positive sur les échanges des pays bénéficiaires, respectivement avec ces 2 zones développées. Mais soulignons aussi que seuls deux pays de notre échantillon sont bénéficiaires du Sparteca (Papouasie Nouvelle Guinée et Fidji).

Ajoutons en outre que la CBI est offerte aussi bien à des ACP qu'à d'autres pays latino américains qui par ailleurs appartiennent à d'autres groupements régionaux. Le Caribéen qui est destiné à des ACP des Caraïbes a vu son impact sur les échanges décliner en 2002.

Ainsi, cette offre de préférence nord américaine ne semble pas avoir donné les résultats attendus à long terme sur la croissance des échanges des pays ACP bénéficiaires dans cette sous région développée. S'agit-il d'une dissonance entre l'offre et les capacités d'absorption ou les besoins des pays bénéficiaires en terme d'exportation. L'absence de taux positif pour le SGP des USA et l'existence de pics tarifaires sur des produits intéressant les pays bénéficiaires auraient-elles annulé les éventuelles marges préférentielles des pays ACP de la région ? La concurrence latino américaine, plus difficile pour les ACP des Caraïbes sur des produits semblables, mais plus compétitifs comme la banane, le café, le rhum, ne joue pas non plus en leur faveur.

1.19.11 La place de l'Europe comme offreur de préférences

Rappelons que les offres de préférences faites par les pays développés n'ont pas les mêmes niveaux de générosité. Parmi ces offres, celle de l'UE semble être la plus large en matière de facilités commerciales, mais aussi dans la diversité des formes de préférence et des pays bénéficiaires. Elle est l'un des regroupements qui a ratifié le plus d'accords de coopération avec les pays du sud.

D'ailleurs, selon une étude de l'OCDE²⁹⁷, parmi les grands marchés, l'UE est l'un des plus importants destinataires des exportations préférentielles. Elle est suivie des USA pour certains pays des Caraïbes

²⁹⁷ OCDE (2006), « L'érosion des préférences commerciales : incidences économiques potentielles », Document de travail N° 17 établi par Douglas Lippoldt et Przemyslaw Kowalski, TD/TC/WP(2004)30/FINAL « non classifié », 22 mai 2006

ou d'Afrique. Les marchés australiens, canadiens et japonais accueillent moins d'importations préférentielles en provenance des PED.

L'étude de Cernat et alii (2003)²⁹⁸ confirment ce constat. Ils ont trouvé que pour l'année 2002, l'UE était destinataire de plus de 50% du total des exportations des PMA. Dans le domaine agricole 70% des exportations PMA étaient orientées vers l'UE

Par ailleurs, la grande majorité des PED de notre échantillon appartient aux ACP. Or ce groupe fait partie des PED dont le lien économique et historique avec l'Europe est l'un des plus fort. Dans le groupe ACP l'Afrique subsaharienne, qui est majoritaire dans notre échantillon, reste la région la plus dépendante de l'UE pour des raisons qui sont certainement celles qui viennent d'être citées. Notons enfin que parmi les pays en développement les ACP ont été ceux qui ont connu le plus de difficultés d'insertion dans l'économie mondiale.

1.19.12 L'action de la conjoncture mondiale sur les offres de préférences

On constate que la conjoncture mondiale a eu des évolutions irrégulières et les relations commerciales de ces 4 groupes de PED avec les trois grandes régions développées ont été marquées par les variations conjoncturelles ([Graphes 4 et 5](#)).

Nous avons constaté, par ailleurs, une relative similitude de la courbe des effets temporels avec celles d'indicateurs économiques internationaux avec cependant un décalage dans les variations des pentes. Ceci témoigne du fait que les relations commerciales des PED de notre échantillon ne sont pas totalement isolées des évolutions de l'activité économique internationale. Autrement dit l'existence de préférences n'est pas en soi un abri qui isole ces pays des chocs externes. Ceci rend nécessaire, de leur part, un effort de compétitivité, même s'ils bénéficient de marges préférentielles.

Ainsi peut-on se poser la question de l'utilité des préférences puisque, dans leur grande majorité, les PED et les PMA de notre échantillon bénéficient d'une ou de plusieurs offres de préférences de notre groupe de pays développés.

Mais l'absence de ces mesures préférentielles aurait-elle permis aux pays bénéficiaires de participer au commerce mondial avec un niveau de compétitivité faible, ajouté à des quantités exportées insuffisantes pour exercer une influence sur les prix mondiaux ?

²⁹⁸ CERNAT, LAIRD, MONGE-ROFFARELLO, et TURRINI (2003), "Les effets sur les pays moins avancés de l'initiative Tout sauf les armes de l'Union européenne." UNU/WIDER Discussion Paper No. 2003/47.

1.19.13 Réalité du commerce mondial

Comme nous l'avions mentionnée, l'analyse longitudinale tout comme celle réalisée par coupe, nous montre une dépendance commerciale des ACP vis à vis de l'Europe. Mais il semble, au vue de l'ensemble de notre démarche empirique, qu'il existe aussi une certaine répartition des relations commerciales internationales fondée sur d'autres arguments tels que la proximité d'une ou de plusieurs grandes puissances économiques, les liens historiques, l'isolement ou encore l'existence de programmes préférentiels.

En effet, l'Europe semble être de fait le partenaire commerciale de la plupart des PED pour plusieurs raisons :

- Des raisons historiques et culturelles lorsqu'il s'agit des pays ACP.
- Des raisons géopolitiques et humanitaires lorsqu'il s'agit des PMA ou des PED non ACP. C'est le cas de l'aide au développement plus généreuse dans le cas de l'Europe. C'est aussi une priorité qui est plus centrée sur des raisons géopolitiques que commerciales.

Les pays développés du Pacifique semblent être les premiers partenaires commerciaux des PED d'Asie. Dans ce cas précis, la proximité des Pays développés du Pacifique, tout comme l'isolement de ces pays par rapport à l'Europe et l'Amérique du nord constituent quelques uns des principaux facteurs

Les liens commerciaux de l'Amérique du nord paraissent moins exclusifs que ne le sont ceux de l'Europe vis à vis des ACP et du Mena mais aussi ceux des pays développés du Pacifique à l'égard des PED d'Asie. Cette situation semble être en rapport avec la conception américaine des relations nord – sud.

Cette étude nous a aussi fait constater deux réalités. D'une part, les pays développés échangeraient plus entre eux qu'ils ne le font avec les pays en développement de notre échantillon et d'autre part, le niveau du commerce de la zone « Asie – Pacifique » est comparable à celui qui existe entre pays développés.

1.19.14 Autres remarques générales sur l'analyse empirique

L'idée de base ayant motivé l'offre de préférences commerciales au profit des PED était qu'elle contribue à la croissance de la valeur de leurs exportations, favorise leur industrialisation et accélère leur taux de croissance.

L'argumentation est la suivante : L'expansion des industries bénéficiaires de cette offre de préférence devrait créer un effet d'entraînement sur de nouvelles opportunités de production. La croissance globale des exportations qui en résulte devrait provoquer une croissance des importations de biens et services de la part des pays offreurs de préférence, un transfert de technologie et de nouveaux modes de management. A long terme, cela devrait se traduire par une croissance de la productivité et du bien être.

Ce point de vue est de plus en plus controversé, compte tenu des résultats observés à travers les différentes formes de soutien au développement dont notamment le principe des préférences tarifaires.

Comme l'ont déjà mentionné beaucoup de travaux, les secteurs où de larges préférences ont été accordées, tendent à concentrer l'essentiel de l'activité économique. Les nouvelles opportunités de production nécessitant de nouvelles techniques ne sont pas encouragées. Tout ceci tend à réduire la créativité et la capacité à se remettre en question. Ainsi les possibilités de gains à court terme que permet l'offre de préférence tendent à hypothéquer l'effort de recherche d'une croissance durable et d'une plus grande compétitivité internationale.

Cela semble être une des explications de la non performance des ACP sur le marché des pays développés, comme l'indique les résultats de l'analyse empirique de base (tableaux 21 à 28). Afin de vérifier la robustesse de ce résultat, les différentes autres régressions que nous avons effectuées n'ont fait que le confirmer. Elles nous apprennent que l'appartenance au groupe ACP a constitué un obstacle au commerce avec les pays développés de notre échantillon, ceci après contrôle des autres variables.

A long terme, cette appartenance aux ACP n'a pas été automatiquement synonyme d'une meilleure position sur le marché européen tout comme sur celui de l'Amérique du nord et des pays développés du Pacifique. Une des explications parmi d'autres semble être le très faible niveau de développement des pays ACP, comparé aux autres pays de notre échantillon.

Il semble d'après l'analyse empirique que les pays industrialisés commercent plus avec les PED disposant d'une grande taille aussi bien en terme de population qu'en terme de niveau de revenu par habitant. Ceci n'est pas le cas des ACP. Une bonne partie des pays ACP des Caraïbes est composée de petits Etats tout comme ceux de l'Afrique où la densité moyenne de la population fait partie des plus faibles. Le Pacifique est majoritairement composé de micro Etats. Ces aspects géographiques et démographiques constituent de sérieux handicaps pour ces pays.

En effet, à la différence des PED asiatiques, la densité moyenne de la population des pays ACP est relativement faible. Ces pays n'ont pas encore terminé leur transition démographique. On assiste ainsi à une forte natalité non encore jugulée, une forte mortalité infantile et un faible niveau de PIB. Avec

un faible pouvoir d'achat associé à une faible moyenne de la taille de la population des ACP, malgré sa forte progression, réduit le poids commercial de ces pays et leur intérêt en terme de marché potentiel²⁹⁹. Ceci réduit par ailleurs l'intérêt de réaliser des investissements directs dans ces pays, la taille du marché locale étant de ce fait très faible tout comme la quantité de la main d'œuvre disponible. La petite taille de ces pays devrait les ouvrir vers l'extérieur. Mais ces pays, notamment les ACP d'Afrique, ont longtemps tenté d'appliquer des politiques de substitution aux importations. A cela s'ajoutent leurs liens avec l'Europe qui constituent leur principal partenaire commercial, ainsi que leur forte dépendance vis à vis des préférences commerciales.

Notons par ailleurs que l'exigence des règles d'origine strictes n'encourage pas non plus la politique de réexportation. L'existence d'accords régionaux avec des Pays développés hors UE (Sparteca, Caribcan et CBI) n'a pas donné de résultats probants au vu de l'analyse empirique

Après contrôle des autres variables, l'Afrique subsaharienne reste très dépendante de l'UE. Les Caraïbes ne tirent pas profit de leur proximité avec l'Amérique du Nord. Comme nous l'avions déjà souligné, pour les ACP des Caraïbes, la concurrence des pays d'Amérique latine ne leur est pas favorable sur le marché nord américain. Leurs principales exportations que sont la banane, le sucre et le rhum bénéficiant d'une forte marge préférentielle en Europe, ne sont pas compétitives sur le marché nord américain et même mondial³⁰⁰. Par ailleurs le CBI qui inclue aussi des pays d'Amérique latine et le Caribcan ne semblent pas constituer un avantage sur le long terme.

Une étude menée par Ozden et Sharma (2004)³⁰¹ semble confirmer ces difficultés que connaissent certains PED de cette région. Ils ont analysé l'impact de la CBI. Ils ont trouvé que seuls les grands PED les plus dynamiques parviennent à capter la rente tarifaire. Ils ont aussi trouvé que ces pays des Caraïbes ont ainsi bénéficié d'une rente de situation liée à l'existence même de cet avantage préférentiel et à son caractère discriminatoire vis-à-vis des autres pays du fait de la forte protection dont bénéficie le secteur du textile et de l'habillement. Mais cette situation cache les difficultés que connaissons ces pays en cas d'une plus grande libéralisation de ce secteur en 2005.

Globalement on peut donc dire que la convention de Lomé confirme les réserves émises par les analyses précurseurs et par la plupart de la littérature actuelle. Les préférences, qu'elles soient sous forme de réduction tarifaire ou de mesures quantitatives, ne peuvent à elles seules fonder le développement d'une nation. La convention de Lomé a été plus loin qu'une simple réduction tarifaire. Elle a mis au point tout un ensemble de mesures et d'instruments d'accompagnement, sans

²⁹⁹ D'ailleurs, dans l'analyse longitudinale comme dans les coupes transversales, les coefficients des PIB par habitant sont négatifs pour les PED. Ainsi un faible niveau de PIB associé à une croissance non contenue de la population, entraînant une baisse du PIB par habitant, n'encouragerait pas le commerce bilatéral.

³⁰⁰ Il faut tenir compte de la période de notre étude. Entre temps le conflit de la banane a changé la donne

³⁰¹ Caglar Ozden and Gunjan Sharma (2004), « Price Effects of Preferential Market Access: The Caribbean Basin Initiative and the Apparel Sector », World Bank Working paper (WPS# 3244), March 2004

contrepartie, en vue de corriger les effets pervers. Cependant tout laisse croire que tout ce dispositif n'a fait que marginaliser ce groupe de pays. L'échantillon de PED choisi comme témoin ne semble pas avoir souffert de cette inégalité de traitement.

Cette analyse démontre aussi que la spécialisation dans les produits de base constitue un désavantage pour le commerce avec les pays industrialisés. Or, la quasi-totalité des ACP est spécialisée dans l'exportation de produits primaires.

Le choix d'un échantillon aussi large regroupant des pays développés et des PED aux niveaux de développement différents s'est justifié dans le but de vérifier l'insertion des ACP dans l'économie mondiale, signe d'un développement presque réussi. Les résultats de l'analyse nous démontrent une marginalisation croissante et une baisse continue de leur compétitivité sur les grands marchés.

Cependant il faut souligner le problème auquel se heurte une analyse empirique des effets d'une offre de préférence.

On ne doit pas ignorer le fait que les résultats économétriques ne fournissent qu'une explication partielle. Le nombre de variables à prendre en compte est difficile à déterminer. Les préférences peuvent porter sur un produit ou un groupe de produits, comporter des règles d'origines, des quotas, des démarches administratives ou des normes. Un modèle économétrique mettant en jeu des variables indiquant l'appartenance à une zone préférentielle semble trop général pour donner une bonne explication de l'impact. Une analyse au niveau du produit prenant en compte des facteurs d'ordre plus qualitatifs comme les conditions auxquelles ces préférences seront accordées ou exploitées, serait plus exhaustive.

Du côté des bénéficiaires beaucoup d'autres facteurs non économiques peuvent perturber l'évolution d'un Etat vers le développement. Il en est ainsi des défaillances d'Etats, des sanctions politiques, des conflits armés amputant le pays d'une bonne partie de sa population active ou encore des catastrophes naturelles et des épidémies (comme le Sida) qui ont tous un impact certain mais difficilement quantifiable. Ils peuvent être de courte durée et économétriquement transparents mais avoir un impact économique, politique et social fort et durable.

Il semble donc difficile de mettre en œuvre un modèle fidèle incluant toutes variables permettant de contrôler l'ensemble de ces facteurs.

Auguste Comte³⁰² montrait quelques réserves quant la faculté des sciences économiques à expliquer la société humaine

Ces limites qui viennent d'être décrites empêchent toute conclusion rapide à la seule observation des résultats économétriques mettant en jeu notamment des PED. Tout au moins pourrait-on entrevoir des indices concordants sans pouvoir en déterminer le mobile. C'est là quelques-unes des limites de la modélisation en sciences sociales par opposition à ce qui est appelé la science dure. Les travaux de Lakatos, Kuhn, Karl Popper et même de Hayek nous amènent à cette relativité de la modélisation de l'activité humaine³⁰³.

Mais soulignons surtout que les résultats de notre équation de base ont été confirmés par toutes les analyses réalisées par la suite afin de tester la robustesse du modèle.

Ces réserves qui viennent d'être citées ne peuvent réduire la portée des faits constatés en dehors de toute analyse économétrique. Les offres de préférences sont tout à fait louables et auraient pu donner de meilleurs résultats, mais dans l'hypothèse où toutes choses étaient égales par ailleurs. Certes il est difficile de tout mettre sur le compte de l'inefficacité des préférences. En effet on ne peut aider une nation contre son gré et sans sa volonté lucide de réussir.

La responsabilité des Etats ACP pèsera beaucoup sur la balance tout comme les aléas non programmables dont ils peuvent être victimes.

Enfin soulignons que notre idée de base n'est pas de comparer les ACP qui comptent beaucoup de PMA à d'autres PED de niveaux de développement comparables. Ceci reviendrait à comparer entre autre des PMA-ACP et des PMA non-ACP. Or ces derniers bénéficient du même niveau de préférence que les ACP. De même certaines mesures prise par l'UE pour lutter contre la drogue ou contre la prolifération des armes concèdent des préférences importantes aux pays éligibles. Ce qu'il faut

³⁰² Auguste Comte (entre 1830 et 1842) « Cours de philosophie positive ». Il parlait de « *la fausse autonomie de l'économie qui n'est qu'une prétendue science dans la mesure où elle n'est même pas parvenue à définir sans ambiguïté les concepts qu'elle utilise. L'espoir que certains fondent sur la mathématique pour l'aider à progresser est vain* ». Il considère que « *par une méthode conceptuelle et abstraite, elle aboutit à des lois isolées de toute expérimentation. Or une science doit progresser à l'épreuve des faits et non de la rhétorique conceptuelle* ».

³⁰³ Sur ce domaine épistémologique voir : Lakatos Imre. (1984) « Preuves et réfutations. Essai sur la Logique de la découverte mathématique. » Traduction de l'édition anglaise de 1976, et annotations, de N. Balacheff et J.M. Laborde, Ed. Hermann, Paris 1984. Voir aussi Lepeltier Thomas (1986), « La science existe-t-elle ? : Compte rendu du livre d'Imre Lakatos : « Histoire et méthodologie des sciences. Programmes de recherche et reconstruction rationnelle. » Édition originale <http://revue.de.livres.free.fr/cr/lakatos.pdf> Voir aussi Kuhn Thomas Samuel (1972) "La Structure des Révolutions Scientifiques" Traduction. Française, Paris : Flammarion. Voir aussi Edmond Malinvaud (1999), « Les modèles macro économétriques sont-ils perfectibles ? » ; Problèmes économiques n°2.625 du 21 juillet 1999. Voir aussi Karl Popper « Conjectures et réfutations: la croissance du savoir scientifique ». Traduit de l'Anglais par M.-I. et M. B. de Launay, Paris, Payot, 1985. Voir aussi Karl Popper, "La logique de la découverte scientifique", traduit de l'Anglais par Nicole Thyssen-Rutten et Philippe Devaux, Paris, Payot, 1973

simplement rappeler c'est qu'une bonne partie des pays ACP bénéficiaient des mêmes conditions initiales de développement que certains PED de notre échantillon. Comment expliquer que les trajectoires respectives se seraient divergées ?

REMARQUES GENERALES

Certaines études sur l'efficacité des préférences s'inspirent des données relatives aux variations des marges préférentielles. D'autres indicateurs tels que la capacité d'absorption des pays bénéficiaires ou le nombre de produits couverts par l'offre sont aussi utilisés dans le même objectif.

Pour notre part nous avons choisi l'insertion dans le commerce mondial comme moyen de mesurer l'efficacité de l'offre préférentielle de Lomé. Cette insertion, nous avons choisi de la mesurer par le flux des échanges. Ainsi avons-nous choisi l'équation de gravité mettant en relation non seulement les ACP avec l'UE, mais un échantillon de pays comprenant des régions développées et en développement. Le choix des seuls échanges entre l'UE et les ACP ne nous donnerait pas la mesure du degré d'insertion. Ce degré ne se mesure pas dans l'absolu mais par rapport à d'autres pays ou d'autres régions. Il ne se mesure pas non plus sur le seul continent européen. Dans ce cas nous ne pourrions pas parler d'insertion ni de compétitivité puisqu'il s'agit d'un marché arrangé et acquis. La compétitivité de ces pays devrait se mesurer par rapport à leur insertion réussie dans l'économie mondiale. Ceci justifie la prise en compte d'autres grands marchés comme l'Amérique du Nord et les pays développés du Pacifique. A eux seuls les 3 grands marchés des pays développés pris en compte dans notre étude représentent une part non négligeable de l'économie mondiale. C'est dans ce sens que nous avons

considéré qu'une réussite dans ces 3 marchés pourrait constituer un signe d'une meilleure insertion commerciale. Notre propos n'est pas de considérer ces 3 économies comme les seuls marchés pertinents. Mais il s'agit ici d'avoir une idée de l'efficacité des offres de préférence. Or ces offres sont le fait des pays développés de notre échantillon qui représentent une bonne partie des donateurs mondiaux.

Mais le problème auquel on est confronté est que l'existence d'une relation entre la mesure préférentielle et la variation du flux des échanges ne peut exclure le fait que d'autres facteurs non pris en compte peuvent tout aussi bien avoir une influence sur le résultat observé.

Par ailleurs, l'absence de relation positive entre le flux commercial et la présence de préférence ne signifie pas non plus une inefficacité de la mesure. Le problème pourrait aussi venir de l'importance de la marge préférentielle et de la compétitivité des produits éligibles.

En effet, comme nous l'avions déjà souligné, les systèmes de préférences ont largement été érodés au cours des différents cycles de libéralisation du commerce mondial. Plus de 60% des exportations des pays ACP vers l'Europe ne bénéficient pas de préférence puisque l'entrée est libre de droit pour tous les exportateurs. Seul le reste fait l'objet de préférences, et 7% seulement ont bénéficié d'une marge de préférence significative, c'est-à-dire de plus de 5%. En l'absence de marge préférentielle ou dans le cas d'une faible marge, seule la compétitivité des produits permettra de gagner ou de conserver des parts de marché.

En 1976, 6,7% des importations européennes provenaient des pays ACP, alors que ce taux n'était plus que de 3,1% en 2000. Cette situation amène un certain nombre de remarques explicatives :

- l'approche globale ne révèle pas l'hétérogénéité du groupe ACP. Elle dissimule le fait que durant la période couverte par notre étude, certains Etats ACP, tels que l'île Maurice, le Kenya, le Zimbabwe ou la Jamaïque avaient renforcé leur part de marché grâce aux préférences. Ils avaient aussi diversifié leurs exportations.
- de nombreux produits provenant des Etats ACP ne sont pas compétitifs et que ce défaut ne peut être résolu par un système préférentiel.³⁰⁴. C'est d'ailleurs pour cela que la révision à mi-parcours de Lomé IV avait accordé pour la première fois une grande importance à cet aspect commerciale par le biais d'une amélioration des infrastructures et de la logistique (*capacity building*).

Pour synthétiser, on peut dire que les performances commerciales des ACP ont ainsi été insuffisantes par rapport aux attentes. Ils ont perdu des parts de marché malgré le dispositif préférentiel. Pour

³⁰⁴ La dévaluation du franc CFA, qui était nécessaire bien avant 1994, a certainement eu plus d'impact que toutes les préférences commerciales réunies (ECDPM, 2000)

percevoir les raisons de cette non performance, nous allons successivement analyser les différentes causes possibles:

- La forte concentration de leurs exportations
- Les causes liées aux conditions structurelles
- La difficile efficacité de l'offre de préférence face à la pauvreté
- Les causes liées à l'érosion des marges préférentielles
- La nécessaire implication des bénéficiaires

1.20 Causes liées à la forte concentration de leurs exportations

L'essentiel de la structure des exportations est concentré autour de l'agriculture, du pétrole et d'autres ressources minières. ([Tableaux 41 et 42 ci-dessous](#)).

Il s'agit donc, pour la plupart, de produits de base. Comme nous l'avons précédemment souligné, les gains acquis grâce aux préférences dépendent aussi de l'élasticité de l'offre de ce secteur qui est très faible lorsqu'il s'agit de produits agricoles. Elle est plus faible lorsqu'il s'agit des producteurs ACP. Ceci est en partie dû à leur plus faible réactivité par rapport à leurs homologues des PED d'Amérique latine et d'Asie³⁰⁵.

La fragilité de cette forme de spécialisation devait inciter à une plus grande diversification ou à une recherche de gains de productivité. Mais ceci n'a été que rarement constaté. Rappelons que la diversification fut l'un des objectifs initiaux de Lomé. Mais elle ne devrait pas se limiter à une multiplication des produits sans discernement. La diversification des exportations devrait s'orienter vers les produits générant de fortes marges préférentielles, les produits de base non agricoles étant souvent à taux NPF réduit. Mais les produits agricoles non tropicaux, du fait de leur caractère stratégique dans les pays développés, ne sont pas souvent entièrement libéralisés. Les produits tropicaux ACP non favorisés par les protocoles produits ne tiennent pas la concurrence face à ceux des autres PED situés sous les mêmes latitudes comme l'Amérique latine et l'Asie du sud. Les produits bénéficiant des protocoles de Lomé ne sont compétitives que sur le marché européen du fait des larges marges préférentielles dont ils bénéficient. En dehors de l'Europe, ils doivent faire preuve de compétitivité sous peine d'évictions de la part de ceux des autres PED bénéficiant des mêmes écosystèmes. Il en est ainsi du café, de la banane et bientôt du cacao. Ces produits sont exportés par les ACP mais aussi par l'Amérique latine. Des pays d'Asie du sud comme le Viet Nam ou l'Indonésie ont décidé de gagner des positions sur ces marchés.

La disparition d'une mesure préférentielle ou son élargissement à d'autres PED concurrents risque d'avoir de lourdes conséquences sur le pays bénéficiaire lorsque les exportations de ce dernier sont trop concentrées et lorsqu'elles sont fortement dépendantes de cette mesure. Ainsi est-il primordiale de diversifier ses exportations mais aussi ses partenaires commerciaux.

³⁰⁵ Davenport, Hewitt et Koning (1996), en prenant le cas du tabac, estiment respectivement à 0,4 et 0,7 l'élasticité de l'offre dans les ACP et dans les pays industrialisés. Ils en déduisent qu'une hausse de 5% du prix du tabac (produit pour lequel les exportations ACP atteignaient 370 millions d'écus en 1992 et 7% des exportations dans l'UE) n'engendrerait qu'une croissance de l'offre ACP de 2% contre 3,5% du côté des pays industrialisés.

En effet, la diversification de la production devrait s'accompagner de celle des marchés d'exportation. La diversification des partenaires permet de diminuer la dépendance vis à vis du marché du pays offreur. Elle permet ainsi d'encourager la recherche de performance au niveau mondial. En effet, pour ce qui est des ACP, la conquête des marchés hors UE nécessite de leur part des efforts de compétitivité dans la mesure où ils seront dans les mêmes conditions d'accès que leurs autres concurrents PED ou PMA.

Ainsi, l'existence de préférences commerciales devrait permettre aux pays bénéficiaires d'en profiter en transférant les revenus issus des rentes préférentielles vers les autres secteurs de l'économie. Cette démarche leur permettrait de réduire la forte concentration de leurs exportations et, à long terme, leur dépendance vis-à-vis des offres de préférence. Cette diversification pourrait se faire de façon verticale sur une partie d'une filière ou de façon horizontale.

Certains ACP parviennent à se diversifier et à capitaliser l'offre de préférence européenne. Mais il s'agit de cas limités pour lesquels on ne peut pas parler de performance commerciale. Seule l'ouverture de ces marchés jusque là protégés pourrait permettre de juger de leur compétitivité internationale face aux autres PED n'ayant pas bénéficié des avantages de Lomé.

Par ailleurs, McQueen et Stevens (1989)³⁰⁶ démontraient déjà que l'existence de mesures préférentielles n'a pas suffi pour induire une diversification des exportations en dehors des produits traditionnels. Celle-ci ne s'est produite que dans de rares pays. Ces mêmes conclusions ont été confirmées par Page et Davenport (1994)³⁰⁷. Selon eux 28 ACP ont utilisé les mesures préférentielles pour diversifier leurs exportations vers le marché UE et seuls 10 d'entre eux les ont utilisées de façon régulière. Seules deux ACP ont une part importante de produits manufacturés dans leurs exportations qui est supérieur à 50%. Il s'agit du Lesotho et de Maurice dans le textile.

Le taux de croissance global en volume des exportations des ACP dans ce secteur des textiles entre 1988 et 1997 a été de 1,5%. Ceci laisse supposer que ces pays n'ont pas utilisé pleinement leurs potentiels à l'exportation de produits manufacturés.

On peut considérer qu'il y aurait un détournement de commerce due aux préférences et à l'impact des accords AMF³⁰⁸. En effet, en l'absence de l'offre de préférence européenne durant la période étudiée, ces pays auraient eu beaucoup de difficultés à défendre leurs positions commerciales dans le secteur

³⁰⁶ McQueen, M and C. Stevens, (1989), "Trade Preferences and Lomé IV: Non-traditional ACP Exports to the EC," *Development Policy Review* Vol. 7, pp. 239-260. Organisation of African Unity (1994), Report of the Secretary-General on Preliminary Evaluation of the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), Organisation of African Unity, Addis Ababa.

³⁰⁷ Page, S., and M. Davenport, (1994), *Effects of the GATT Uruguay Round on Developing Countries Overseas* Development Institute, Mimeo.

³⁰⁸ Rappelons que notre étude couvre la période 1978 – 1999.

du textile et de l'habillement face à des concurrents asiatiques ou dans une certaine mesure, Nord africains.³⁰⁹.

Mais à défaut d'une possibilité à se diversifier, une capacité à accroître les quantités exportées pourrait constituer une solution de substitution qui peut être permise par l'avantage préférentiel. Cependant Page et Davenport (1994) démontrent qu'il n'y a pas eu de croissance des exportations ACP et que les croissances d'exportation constatées pouvaient ne pas être explicables par les préférences.

Cette difficulté à utiliser pleinement les bénéfices des préférences n'est pas propre à Lomé. Elle semble être constante chez les ACP à travers les autres offres préférentielles dont ils sont bénéficiaires de la part d'autres pays développés. Pour ce qui est de l'Afrique qui regroupe l'essentiel des pays ACP, la même difficulté d'absorption a été observée dans le cadre de l'AGOA. Ozden and Olareaga (2005) trouvent que seul 1/3 des préférences AGOA des USA ont été réellement utilisées pour ce qui est des vêtements.

Toutes ces observations semblent démontrer que les avantages préférentiels n'ont pas été déterminants pour l'expansion et la diversification des exportations. D'où l'idée de chercher une autre explication de cette défaillance.

³⁰⁹ Ceci est confirmé actuellement aujourd'hui avec l'entrée en force de la Chine

Tableau 41 : Composition of ACP agricultural exports to the European Union, 1992

Product Major	ACP Suppliers
Sugar	Barbados, Belize, Fiji, Guyana, Côte d'Ivoire, Jamaica, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritius, Surinam
Bananas	Belize, Cameroon, Côte d'Ivoire, Dominica, Grenada, Jamaica, Dominican Republic, St. Vincent, St. Lucia, Surinam
Coffee, Cacao, Tea	Burundi, Cameroon, Côte d'Ivoire, Ethiopia, Ghana, Haiti, Kenya, Madagascar, Malawi, Uganda, Rwanda, Tanzania
Meat	Botswana, Namibia, Swaziland, Zimbabwe
Tobacco	Malawi, Tanzania, Zimbabwe

Source: Eurostat (1993)

Tableau 42 : Structure des exportations ACP vers l'UE, 1992

Sector	1-20 per cent Export Share	21-50 per cent Export Share	51-100 per cent Export Share
Agriculture	Bahamas, Lesotho, Mozambique, Zaire	Cameroon, Ghana, Ethiopia, Jamaica, Namibia, Senegal, Dominican Republic, Mauritius, Togo, Cape Verde	Barbados, Belize, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Dominica, Fiji, Guyana, Haiti, Kenya, Malawi, Madagascar, Mali, Uganda, St. Lucia, St. Vincent, Rwanda, Swaziland, Tanzania, Trinidad and Tobago, Zimbabwe, São Tomé and Príncipe
Fish and Fish Products	Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Bahamas, Gambia, Fiji, Mauritania	Madagascar, Namibia, Cape Verde, Guinea-Bissau	Sénégal, Mozambique, Seychelles
Petroleum, Minerals and Metals	Trinidad and Tobago, Bahamas, Swaziland, Barbados, Botswana, Jamaica, Zimbabwe, Rwanda, Senegal, Benin	Ghana, Namibia, Ethiopia, Lesotho, Mali, Dominican Republic, Burkina Faso, Burundi	Nigeria, Gabon, Cameroon, Angola, Zaire, Congo, Liberia, Zambia, Togo, Mauritania, Niger, Surinam, Central African Republic
Textiles and Clothing	Barbados, Haiti, Malawi, Dominican Republic, Tanzania, Jamaica, Madagascar		Lesotho, Mauritius
Wood Pulp, Paper and Furniture	Ghana, Cameroon, Côte d'Ivoire, Congo, Liberia, Gabon		

Source: Eurostat (1993)

1.21 Cause liée aux conditions structurelles

La pauvreté des infrastructures, l'insuffisance de l'investissement peuvent être déterminants pour la compétitivité (Craig Burnside et David Dollar, 1997)³¹⁰. A cela s'ajoute une insuffisance en ressources humaines et en promotion commerciale, facteurs importants dans le secteur agricole.

Les distorsions induites par des choix politiques liés à des objectifs non économiques peuvent avoir des conséquences sur le processus de développement (Bhagwati et Srinivasan, 1969)³¹¹. En effet, des objectifs non économiques tels que la recherche d'un équilibre durable entre ethnies, la maintien de la paix régionale avec les pays frontaliers, les choix internes en matière de répartition du pouvoir selon des critères informels, liés aux origines religieuses ou ethniques sont autant de facteurs irrationnels qui peuvent avoir leur importance dans certains pays ACP d'Afrique. Ces facteurs peuvent constituer des sources de blocage qui ralentissent la modernisation de ces pays et compromettent le choix d'un développement fondé sur l'efficacité. Les réalités socio culturelles de ces pays font que les objectifs économiques viennent souvent après les objectifs non économiques de cohésion interne et de bonne entente avec les pays frontaliers.

L'ensemble de ces éléments qui viennent d'être notés, constituent des sources de non-compétitivité. Ils entretiennent des situations de production à des coûts non compétitifs. Le cas de la banane est un exemple tout comme l'ensemble des autres produits de protocole. Ces produits bénéficient d'une garantie de prix supérieur aux prix mondiaux puisqu'ils sont indexés sur les prix européens. Mais les quotas ne sont que rarement épuisés et les coûts de production sont non compétitifs.

Il s'agit donc d'une forme de subvention payée aux producteurs ACP par les consommateurs EU pour des produits non compétitifs. Comme l'ont souligné Pohl et Sorsa (1992)³¹², le coût de ce transfert aux producteurs ACP était estimé à 137 millions \$ pour la banane et 206 millions \$ pour le sucre.

La levée de cette protection européenne par rapport aux pays tiers risque de porter un coup fatal à ces produits soumis à protocole et des conséquences catastrophiques pour une grande partie des économies ACP dépendantes des recettes de leurs exportations vers l'Europe. ³¹³

³¹⁰ Craig Burnside et David Dollar (1997), "L'aide stimule la croissance si la politique économique s'y prête" Finance & Développement, publication trimestrielle du FMI et de la Banque Mondiale, décembre ; extrait tiré de Problème économique n° 2587 du 21/10/98.

³¹¹ Johnson H. G. (1965), "Optimal trade intervention in presence of domestic distortions", in *Trad growth and balance of payments*. Sous la direction de R. E. Caves, H. G. Johnson et P. B. Kenen, Amsterdam : North-Holland Publishing Co. Bhagwati et Srinivasan (1969), « Optimal intervention to achieve non economic objectives », *Review of Economic Studies*, vol. 36, pp 27-28

³¹² Pohl, G. and P. Sorsa, (1992), *European Integration and Trade with the Developing World* The World Bank, Policy and Research Series 21, The World Bank, Washington DC.

³¹³ Rappelons que la marge préférentielle des protocoles agricoles garantie par la convention de Lomé est proche de 100%. Malheureusement, ceux-ci contribuent maintenant à maintenir le commerce traditionnel des pays bénéficiaires. Leur

On aurait pu considérer que ces situations privilégiées provoqueront un effet de détournement du commerce au détriment des autres PED non ACP. Cependant malgré cela ces derniers ont réussi à gagner des parts sur le marché européen.

Mais peut-on arrêter une politique de coopération dès lors que les résultats n'ont pas été convaincants au risque d'aggraver la situation des populations les plus en difficultés ou bien faut-il désormais centrer la coopération sur la seule population au risque de laisser croire que le développement économique serait un combat perdu pour ces pays ?

bénéfice doit alors se mesurer par le montant des importations et non par la marge préférentielle donnée par rapport au droit NPF ou SGP. Ces deux taux (NPF et SGP) sont prohibitifs et interdisent de fait les importations dans la Communauté à partir de pays non éligibles pour ces produits (pour la période que couvre notre étude).

1.22 Cause liée à l'efficacité de l'offre de préférence face à la pauvreté

Faut-il maintenir les systèmes préférentiels ou faudrait-il revoir les objectifs qui devront lui être assignés. Les résultats peu encourageants des préférences sont peut-être dus à la confusion sur les objectifs. Ces objectifs semblent de plus en plus motivés par la lutte contre la pauvreté au détriment d'une politique de développement et d'insertion dans l'économie mondiale. Cette politique de développement ne pourra se poursuivre que sur une longue période. Mais la multiplication des cas de situations d'urgence peuvent mettre au second plan ces objectifs premiers des schémas préférentiels tout comme ceux de l'aide au développement en général.

Le problème est de savoir si, dans la coopération nord-sud, il fallait venir au secours des populations ou faudrait-il continuer de cibler les Etats pour les accompagner dans la voie du développement, malgré les résultats peu convaincants depuis plusieurs décennies de coopération. Sinon faut-il alors être plus sélectif en portant plus d'attention sur les pays qui éprouvent de réelles difficultés mais qui manifestent une forte volonté de progresser dans la voie de l'insertion dans l'économie mondiale et pour lesquels le soutien de la communauté internationale est inévitable ?

On pourrait facilement admettre une action concertée au niveau mondial, et destinée à renforcer les mesures préférentielles au profit des seuls PMA. Ce sont ces pays qui éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans l'économie mondiale. Ce sont aussi dans ces pays que les populations sont les plus en difficultés matérielles.

Cependant Hoekman, Michalopoulos et Winters (2003)³¹⁴ se posent la question de savoir si les préférences n'étaient pas une erreur qui risque d'enfermer les pays bénéficiaires dans une dépendance sans fin. Ils se demandent aussi si le fait de cibler les PMA fera réduire la pauvreté dans le monde. Cette question est d'autant plus importante que la pauvreté n'est pas uniquement localisée dans les PMA. Ils mentionnent que de grands pays comme l'Inde ou même la Chine comptent des millions de pauvres. Ces deux grands pays ne bénéficient pas souvent de mesures préférentielles avantageuses. Pour eux la libéralisation du taux NPF serait une solution acceptable. Elle permet une amélioration de l'accès au marché et une réduction des pics tarifaires. Elle permet aussi d'aborder les problèmes liés à la protection de certains secteurs stratégiques comme l'agriculture. Cependant pour eux, cette solution devra aboutir à une réciprocité.

³¹⁴ Hoekman, Michalopoulos, Winters (2003), "More Favorable and Differential Treatment of Developing Countries: Towards a New Approach in the WTO", The World Bank-Policy Research Working Paper 3107. http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/08/30/000094946_03082104020550/Rendered/PDF/multi0page.pdf
Aussi : Winters, (2001), "Post-Lomé Trading Arrangements: The Multilateral Option," in Jürgen von Hagen and Mika Widgren (eds.), *Regionalism in Europe: Geometries and Strategies After 2000*, Kluwer Academic Press.

Selon une étude de l'OCDE (2006)³¹⁵ réalisée à travers un modèle d'équilibre général calculable, une libéralisation pourrait avoir un effet positif pour les pays bénéficiaires de préférences. Mais cette libéralisation devrait être multilatérale. Autrement dit elle ne doit pas être le fait d'un seul pays développé mais de l'ensemble des pays industrialisés. L'idée de base est que les modalités d'offre de préférence varient en fonction des caractéristiques de l'offre (type de produits, type de pays ou groupe de pays bénéficiaires) et du pays offreur. Ainsi, une libéralisation individuelle de la part d'un seul pays développé offreur de préférence peut avoir un impact différent selon les pays bénéficiaires. Elle peut engendrer des avantages en terme de bien être ou créer des difficultés structurelles de la part d'un ou de plusieurs pays bénéficiaires. Cette étude conclut ainsi qu'une libéralisation simultanée de l'ensemble des offreurs de préférence pourrait créer des compensations entre les pertes et les gains de bien être selon les pays offreurs et selon les différents schémas³¹⁶.

Là encore l'impact dépend du niveau de la marge préférentielle. La perte de bien être dans le cas d'une libéralisation individuelle sera plus forte lorsque les marges préférentielles étaient substantielles et que le pays bénéficiaire était fortement dépendant du mécanisme préférentiel sans être compétitif. Cette perte serait plus forte dans le cas de l'offre européenne que dans celui des USA ou du Japon. En effet, comme nous l'avons souligné, l'impact d'une libéralisation européenne est d'autant plus important que cette région est la principale destinataire des exportations des PED.

³¹⁵ OCDE (2006), « L'érosion des préférences commerciales : incidences économiques potentielles », Document de travail N° 17 établi par Douglas Lippoldt et Przemyslaw Kowalski, TD/TC/WP(2004)30/FINAL « non classifié », 22 mai 2006

³¹⁶ « Ainsi, le Bangladesh et Madagascar subissent des pertes de bien-être non négligeables par suite de la libéralisation appliquée dans l'Union européenne, mais tirent également un profit non négligeable de la libéralisation aux Etats-Unis. Le Malawi, qui aurait été pénalisé par une libéralisation unilatérale au Japon, voit ses pertes plus que compensées par la libéralisation dans l'Union européenne » OCDE (2006)

1.23 Cause liée à l'érosion des marges préférentielles

L'érosion continue des marges préférentielles de Lomé et la sous utilisation de l'offre de préférence s'ajoutent à un élargissement de l'offre européen vers les PMA qui bénéficient désormais des mêmes avantages que les ACP.³¹⁷

Rappelons que le règlement (CE) n° 602/98 du Conseil³¹⁸, accorde aux PMA non ACP des avantages équivalents à ceux de la Convention de Lomé. Par ailleurs le Conseil et la Commission ont adopté l'idée d'étendre le libre accès à l'essentiel des produits en faveur des PMA.

Rappelons aussi que les pays du Groupe andin³¹⁹ et ceux du marché commun d'Amérique centrale³²⁰ bénéficient de préférences comparables au PMA non-ACP dans le but de combattre le trafic de drogue. (Gallezot et Bureau, 2005).³²¹ Des régimes spéciaux destinés à favoriser les pays luttant contre la prolifération des armes (Everything But Arms initiative) accordent des avantages substantiels aux bénéficiaires.³²²

La tendance vers une réduction multilatérale des tarifs prévu par les négociation de Doha et destinée à une amélioration de l'accès des PED aux marchés peut avoir comme conséquences une érosion des préférences, néfaste pour les PED fortement dépendants des ces mesures préférentielles (Amiti Mary and Romalis John, 2006)³²³

D'autres facteurs, comme le règlement de litiges au sein de l'OMC, peuvent également contribuer à l'érosion des préférences. C'est le cas de la banane avec la possibilité pour les bénéficiaires de « tout sauf les armes » d'un libre accès pour 48 PMA à partir du 1er janvier 2006 pour leurs exportations de bananes³²⁴.

³¹⁷ En tenant compte de la structure des échanges avec les ACP, l'érosion des préférences résultant des négociations du cycle de l'Uruguay est de 30% (source secrétariat ACP). Ainsi, la marge préférentielle accordée aux ACP se réduirait de 3.6% en 1996 à 2.9% en l'an 2000 sur la base du régime NPF, et de 2.5% à 2% sur la base du tarif SGP

³¹⁸ Le règlement CE N° 602/98 du Conseil du 9 mars 1998, J.O. L80 du 18/03/98, suite à l'engagement pris lors de la réunion ministérielle de Singapour de décembre 1996 et à la décision du Conseil du 2 juin 1997, a étendu le super SGP pour accorder aux PMA non ACP des avantages équivalents à ceux de la Convention de Lomé

³¹⁹ Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela.

³²⁰ Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Salvador, Panama.

³²¹ Gallezot J., Bureau, (2005). "Preferential Trading Arrangements in Agricultural and Food Markets: The case of the European Union and the United States". OECD, Paris. Voir http://jcbureau.club.fr/OECD_Tradepref.pdf

³²² Pour plus de développement sur l'initiative "tout sauf les armes" voir sur le site Europa Trade Issues à l'adresse suivantes : http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/eba/index_en.htm

³²³ Amiti Mary and Romalis John (2006) "**Will the Doha Round Lead to Preference Erosion?** Authorized for distribution by Kalpana Kochhar **IMF Working Paper (WP/06/10)**, Research Department January 2006.

³²⁴ Voir <http://www.dti.gov.uk/europeandtrade/key-trade-issues/wto-disputes/page22747.html>

On peut ainsi dire qu'il y a identité de préférence entre PMA non ACP et PMA ACP. Aussi seules les préférences accordées aux ACP non PMA sont susceptibles d'être comparés au SGP classique. Or pour la période 1977 - 1999, seuls 31 ACP non PMA (hors Afrique du Sud) sont dans cette situation. En 1996, ceux-ci avaient réalisé 75% des exportations originaires des ACP vers l'UE, pour une valeur proche de 16 milliards d'écus. (Secrétariat ACP)

Davenport (2002)³²⁵ analyse les conséquences de la réforme du SGP européen de 2002 sur les ACP. Il en déduit que cette réforme aura des conséquences sur l'érosion des marges préférentielles des ACP. Mais cette érosion n'est pas aussi importante qu'on ne le croie. Seules les mesures de lutte contre la drogue pourraient avoir une réelle influence sur l'érosion des préférences ACP du fait de l'insertion du Pakistan dans la liste des pays éligibles par exemple. Ceci sera visible dans le secteur du textile et de l'habillement.

D'autres mesures d'ordre politiques tendent aussi à réduire les avantages des ACP par rapport à certains PED non PMA (Secrétariat ACP, 1999)³²⁶. En effet, hormis la convention de Lomé, l'Europe garantit un accès préférentiel (sur base autonome ou dans le cadre d'accords) à la plupart de ses partenaires en développement. Pour la période de notre étude, seuls neuf pays restaient encore assujettis au tarif NPF (Sapir, 1997).³²⁷ La supériorité de Lomé par rapport au SGP devient de plus en plus relative.

Mais notons que l'érosion des préférences est difficile à déterminer. En effet, sur le plan micro économique, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs que nous avons déjà mentionnés. Ces facteurs peuvent provenir de certaines rigidités. Il s'agit entre autres du niveau des coûts fixes que doit supporter l'exportateur et de l'existence ou non de subvention de l'Etat. Dans le cas de préférences agricoles, il faudra tenir compte du coût d'acquisition des terres. En fonction de l'ensemble de ces rigidités, une faible réduction des marges préférentielles peut avoir de graves conséquences qui peuvent aboutir à l'éviction de certains producteurs du fait de l'impossibilité de compenser les coûts induits par ces différentes rigidités. Seuls quelques grands producteurs sur quelques marchés pourront tenir.

Sur le plan macro économique, les conséquences d'une érosion des marges préférentielles peuvent aussi dépendre du poids du pays offreur de préférence. En effet, si l'élasticité des importations est très

³²⁵ DAVENPORT, M. (2002), "Preliminary Analysis of Certain Issues for an ACP position in post Cotonou Negotiations, in Particular WTO-Compatibility and the New EU GSP Scheme", Study prepared for the Economic Affairs Division of the Commonwealth Secretariat (Secrétariat du Commonwealth).

³²⁶ Secrétariat ACP (1999), « Analyse de l'évolution du régime commercial de la Convention de Lomé et des conséquences de son éventuel maintien », ACP/61/002/99, CE/TFN/GCEC3/09-OR

³²⁷ Ces 9 pays sont : Australie, Canada, Etats-unis, Japon, Nouvelle Zélande, Taiwan et depuis le 1er janvier 1998 Hong Kong, Corée du Sud et Singapour qui ne bénéficient plus du SGP Voir : Sapir, André. (1997). "The Political Economy of EC Regionalism". CEPR Discussion Paper no. 1739. London, Centre for Economic Policy Research. <http://www.cepr.org/pubs/dps/DP1739.asp>

élevée dans le pays offreur pour certains produits, une diminution des tarifs entraînera une croissance des importations pour ces produits et par conséquent une augmentation des prix mondiaux. Ce raisonnement s'applique mieux dans le cas de grands pays ou de grands ensembles comme les USA et l'UE. Ceci peut aboutir, dans un certain sens, à une érosion des avantages préférentiels puisque la hausse des prix sur les produits soumis à préférences devient mondiale, réduisant ainsi l'avantage de l'exception préférentielle.

Pour compléter ce raisonnement théorique, il faudra aussi tenir compte de l'élasticité de l'offre des producteurs et du niveau de la concurrence. Une forte élasticité de l'offre peut atténuer la hausse mondiale des prix tout comme l'existence d'un marché très concurrentiel sur les produits concernés par une hausse de la demande mondiale. (Alexandraki et Peter Lankes, 2004)³²⁸

Dans tous les cas pour ce qui est l'objet de la présente étude, nous pouvons dire que la réduction des marges préférentielles des ACP est un fait qui va devenir certain. Face à cette situation, l'action européenne doit être relayée par une plus grande implication des ACP pour relever le défi. En effet l'érosion des marges préférentielle est une lame de fond inéluctable compte tenu de la consolidation d'une part de plus en plus importante des tarifs douaniers dans le cadre des négociations de l'OMC qui réduit d'autant les taux NPF.

³²⁸ Katerina Alexandraki and Hans Peter Lankes (2004), "The Impact of Preference Erosion on Middle-Income Developing Countries", IMF Working Paper No. WP/04/169, September 2004

1.24 L'implication des bénéficiaires est nécessaire

Comme nous l'avons souligné, l'offre de préférence, tout comme l'aide au développement, s'est souvent déroulée dans le cadre d'une relation entre Etats souverains. Mais il ne suffit pas qu'un accord soit signé pour qu'il soit exécuté dans les conditions prévues et donner les résultats escomptés. La présence d'un Etat défaillant peut hypothéquer les chances de succès d'un accord. Autrement dit, un Etat défaillant est souvent dans l'incapacité de mener une politique économique ou de mettre en application un accord signé. L'instabilité politique, les pratiques rentières, la dictature, sont autant d'éléments qui rendent inefficace toute mesure préférentielle ou toute aide au développement. La présence de ces éléments est souvent le signe d'une certaine forme de défaillance d'un Etat. Certains pays ACP, du fait de l'instabilité politique structurelle, éprouvent des difficultés à mettre en œuvre des politiques cohérentes.

Il est ainsi de plus en plus admis l'idée de fonder ce partenariat UE – ACP sur la performance du pays bénéficiaire de préférence plutôt que sur l'allocation automatique de ressources.

D'ailleurs, sans remettre en cause les acquis de Lomé, l'UE vise à donner à sa coopération un caractère plus politique. Pour cela elle incite ses partenaires ACP à adopter des réformes au plan interne, « à adhérer à des valeurs essentielles et à pratiquer une gestion responsable des affaires publiques ».

Lomé 4 bis contenait déjà des éléments liés aux mérites, notamment la programmation par tranches et une clause de suspension (article 366a).

Comme nous l'avons déjà mentionné, le nouvel accord de Cotonou ajoute un certain nombre de dispositions :

- L'implication de la société civile tout en respectant la souveraineté des Etats
- Conformité avec les normes de l'OMC.
- Réduction du nombre d'instruments et réduction des délais,
- Evaluation systématique des actions menées.
- Insertion des ACP dans l'économie mondiale
- Engagements mutuels et contrôlés par un dialogue permanent en terme de droits de l'homme, de démocratie, d'Etat de droit etc..
- Pris en compte de la différenciation entre Etats ACP, selon qu'ils soient PMA ou non PMA, selon qu'ils soient enclavés ou insulaires, selon les réalités socioéconomiques de chacun etc...
- Abrogation des allocations automatiques de ressources sans contrôle de leur pertinence.

Le soutien de l'UE sera désormais fondé à la fois

- sur les besoins réels mesurables par des indicateurs de développement objectifs
- sur les mérites mesurables par des indicateurs qualitatifs de performance.

L'idée d'une coopération fondée sur les résultats est presque acquise actuellement. Notons que l'UE n'est pas le seul offreur de préférence à s'orienter vers un partenariat fondé sur la performance.

Le FMI avait déjà adopté de nouvelles procédures en matière de « bonne gestion des affaires publiques », qui comprennent des critères de performance pour les aspects économiques de la gouvernance : lutte contre la corruption, les pratiques rentières etc...

La fin de la guerre froide et le processus de la mondialisation ont rendu caduc le maintien des relations traditionnelles de coopération au développement. On admet de plus en plus que la vocation des ressources extérieures est principalement de soutenir les efforts consentis au plan interne. Les droits de l'homme, la démocratie, et le respect de l'État de droit sont désormais considérés comme des éléments essentiels de tout partenariat pays développé – PED.

Cette idée est largement soutenue au sein de l'Afrique même, signe d'une prise de conscience que le développement ne peut être délégué à un tiers pays.

Dans ce nouveau contexte la notion de mérite est bien accueillie tant par les citoyens des pays offreurs de préférences qui demandent légitimement des comptes, que par ceux des pays bénéficiaires conscients de leur devoir d'implication dans les actions menées en leur nom par leurs gouvernements. En effet la coopération Nord Sud a semblé longtemps ignorer les populations au motif de la non ingérence et de la souveraineté.

Ces populations ne considèrent plus cette notion de mérite comme une imposition de l'extérieure, mais comme la recherche d'investissements conjoints dans la coopération au développement susceptibles de rapporter des avantages définis sur une base mutuelle. (Bossuyt et De Jong, 1997)³²⁹

Cependant, on ne peut ignorer la difficulté à mesurer la performance tout comme le mérite. On ne peut non plus ignorer la part de subjectivité ou d'arbitraire que peut comporter la mesure.

Même si le critère de performance est jugé globalement utile compte tenu des faibles résultats observés à l'issue des quatre conventions de Lomé, il reste cependant une notion difficile à définir.

³²⁹ Pour de plus amples développements sur le problème de la performance dans le cadre de la convention de Lomé et de la convention de Cotonou voir : Bossuyt, J., et K. de Jong. (1997). « Les critères de performance dans la future coopération ACP-UE. », Notice de gestion des politiques de développement 8, Maastricht: ECDPM, novembre

En effet, pour mesurer la performance des gouvernements, il faudrait éviter des critères indifférenciés, de portée générale, qui ne tiennent pas compte de la complexité des processus de réformes et de la diversité des conditions de développement local. Des mesures économiques telles que la privation peuvent être bonnes lorsqu'elles aboutissent à l'élimination des modes de gestions publics inefficaces, sources de gaspillage et de népotisme. Mais est-ce toujours le cas lorsque cette privatisation conduit à transférer les ressources du pays entre les mains d'une minorité ? ³³⁰

L'utilisation de critères de mérite suppose la définition de procédures de sanctions en cas de défaillance. Or ceci risque de marginaliser d'avantage les pays et les populations les plus pauvres dans le cas où la coopération serait suspendue. D'où la nécessité de faire la différence entre les besoins et les mérites. ³³¹

Au total, comme on peut le constater, la solution face à l'inefficacité des mesures préférentielles, voire de l'aide au développement en général, ne peut être trouvée en l'absence de la responsabilité de pays bénéficiaires. Mais une concertation permanente s'impose, tant les situations réelles peuvent être complexes et diverses.

Tous les éléments qui viennent d'être développés conduisent à penser qu'on ne peut fonder le développement, la richesse et l'épanouissement d'une nation sur la seule bonne volonté et l'abnégation des pays tiers.

³³⁰ Comment la légitimité d'un gouvernement ? Le degré de participation des citoyens peuvent-ils être mesurés ? Comment établir une hiérarchie des critères de performance ? Quelle action entreprendre dans le cas où la performance macro-économique est forte mais les progrès en matière de réformes politiques et sociales faibles ? Dans quelle perspective temporelle mesurer la performance ? Voilà autant de questions auxquelles il est difficile de répondre de façon unique.

³³¹ L'étude de l'ECDFP menée par Bossuyt, J., et K. de Jong. (1997) propose un cadre de mesure de la performance d'un gouvernement. A travers leur travail on constate la complexité à mettre en œuvre de tels instruments (Voir en annexe 8)

CONCLUSION GENERALE

Ce qui ressort du présent travail c'est le faible niveau relatif du commerce des pays ACP par rapport aux 3 autres groupes de PED. L'objet de notre étude était de tester le niveau du commerce ACP avec les 3 groupes de pays industrialisés. Nous avons pour cela réalisé une démarche comparative entre les ACP et les 3 groupes de PED de notre échantillon. C'est le moyen que nous avons choisi, pour percevoir la compétitivité des ACP.

Les préférences dont ont bénéficié l'ensemble des ACP vis à vis de l'UE n'ont pas été déterminantes pour faire la différence sur le marché européen. Les résultats économétriques nous l'ont confirmé.

Les deux autres groupes de pays développés (Amérique du nord et Pays développés du Pacifique) ont aussi accordé des préférences à une partie des ACP, notamment les Caraïbes et le Pacifique. Dans ces deux situations, nous ne pouvons pas non plus affirmer qu'elles ont favorisé le commerce de ces sous groupes d'ACP. Seul le Spartecca semble avoir eu des effets un peu moins négatifs sur le commerce. Mais, le fait que notre échantillon d'ACP du Pacifique ne compte que deux pays, réduit la portée de ce résultat positif. D'autant plus que dans le cas de la relation « Pays développés du Pacifique – PED », l'existence de données manquantes a conduit à la suppression de certain nombre de PED de la liste. Ceci a certainement eu une influence sur la fiabilité des résultats, rendant la comparaison avec les autres relations (respectivement UE – PED et Amérique du nord – PED) peu fiable.

On peut donc dire que l'offre de préférence ou l'aide au développement ne constituent pas une condition suffisante pour atteindre les effets souhaités. Nous avons souligné la responsabilité des Etats bénéficiaires qui doit être complète pour que les mesures prises en leur faveur puisse être capitalisées dans les meilleures conditions. Nous avons aussi mentionné les réserves quant à la mesure

de l'impact réel de l'aide sur le développement économique. Elle doit tenir compte du temps, des conditions de l'aide, mais aussi de l'implication du donneur d'aide.

1.25 Les conditions politiques de l'efficacité de l'offre de préférence

Il est un lieu commun de dire que l'on ne peut aider un Etat contre sa volonté et sans sa participation active et responsable. On admet par ailleurs que le principe du droit international relatif à la non ingérence puisse dans certains cas être dérogé s'il est nécessaire de porter un secours à une nation en détresse. Les bailleurs de fonds que sont le FMI et la Banque Mondiale appliquent, dans une certaine mesure, cette possibilité d'ingérence pour veiller à la bonne utilisation des fonds transférés. L'Union européenne, au fil des conventions avec les ACP (de Lomé à Cotonou), a introduit un certain nombre de clauses relatives au contrôle des actions menées par les Etats en matière économique, de démocratie, de droit de l'homme, de l'émancipation de la femme et de l'implication du secteur privé. Elle n'exclut pas la possibilité de sanction en cas de non respect de ces principes fondamentaux d'Etat de droit.

Comme il a déjà été démontré tout au long de ce travail on peut dire que « *On ne peut pas présumer qu'un partenariat existe simplement parce qu'un contrat a été signé. Le partenariat doit être réalisé plutôt que proclamé. Avec le recul, on pourrait dire que la mise en œuvre du partenariat de Lomé était basée sur un trop grand nombre de présupposés* » (ECDPM, 1999). « On a considéré que les gouvernements ACP fonctionneraient de façon efficace et transparente, que l'UE s'attaquerait à ses incohérences internes et qu'il existerait des capacités, tant dans les pays ACP qu'à la Commission européenne, pour gérer la Convention de Lomé de manière efficace ».

Tout ceci nous fait dire qu'il est difficile de mener à bien une politique de coopération réussie face à des partenaires ne disposant pas de pouvoirs économiques et politiques suffisants et crédibles. Face aux rapides mutations observées au niveau international, mais aussi face aux dysfonctionnements dont souffrent certains États ACP, le combat en partenariat avec l'UE pour un développement durable devient un défi de plus en plus difficile à gagner.

C'est ainsi que le facteur politique qui était un moment mis à l'écart du processus de coopération UE - ACP prend toute sa place dès lors que l'on est convaincu de son importance pour la croissance économique de ces régions, pour la cohérence des stratégies mises en œuvre sur le plan local et l'assurance que les efforts consentis du côté européen auront un impact certain sur les couches de la population qui sont les plus dans le besoin.

Il paraît donc nécessaire du côté européen d'être plus exigeant en imposant des conditions unilatérales, seul moyen de faire tomber les sources de blocage tout comme les rentes de situation qui asphyxient les couches de la population auxquelles serait naturellement destinée la coopération. C'est ainsi que la nouvelle politique de la Commission prend en compte la réalité jusque là ignorée des États en

dysfonctionnement. Ces situations de dysfonctionnement rendent inopérante la Convention mais aussi toute autre forme d'aide au développement.

L'idée maîtresse qui semble ressortir de l'ensemble des éléments qui viennent d'être mis en évidence est que l'aide au développement, mais plus particulièrement l'offre de préférence n'est pas une condition suffisante pour le développement.

1.26 La préférence n'est donc pas une condition suffisante

Pour leur grande majorité, les ACP ont pu bénéficier tant de mesures préférentielles que de relations privilégiées d'aide avec l'Europe. Ces relations historiques prennent naissance avec la colonisation, se sont solidifiées avec le temps, revêtent dans certains cas un caractère presque affectif et vont au delà de simples considérations commerciales. Ce lien avec l'Europe, les ACP le doivent essentiellement à la volonté de nations comme la France, la Belgique et le Royaume Uni qui ont choisi par cet acte, d'accompagner ces pays avec lesquels ils ont partagé un moment d'histoire, vers l'autonomie politique et économique. Mais, malgré les efforts de part et d'autre, le constat est clair : une marginalisation de ce sous groupe de pays en développement dans le commerce mondial.

Au terme de la quatrième convention de Lomé, date butoir de notre étude, la situation des ACP était devenue de plus en plus critique. De 6,7% des exportations des PED vers l'Europe en 1976, la part des ACP est tombée à 3,13% en 2000.

Rappelons que le but des systèmes préférentiels c'est de bénéficier d'un avantage en terme de prix et, à moyen terme, de diminuer le désavantage en terme de coûts de production en passant par une plus grande compétitivité à l'exportation.

Le choix de notre démarche comparative est justifié par la volonté de mesurer l'insertion de ce groupe de pays dans l'économie mondiale. La réussite d'une mesure préférentielle peut être appréhendée par sa brièveté dans le temps et par la capacité finale du pays bénéficiaire à s'insérer dans l'économie mondiale et à diversifier ses partenaires commerciaux en dehors de sa zone préférentielle. Pour les ACP la réussite de la convention de Lomé devait aboutir à leur plus grande autonomie vis à vis du marché européen. Cette autonomie peut être perçue à travers leurs réussites sur le marché européen mais aussi sur les autres grands marchés. Nous avons considéré que ces réussites ne se mesurent pas à l'absolu mais par rapport à des pays ayant eu des conditions initiales de développement comparables. Ceci justifie le choix des 3 grands marchés (UE, Amérique du nord et pays développés du pacifique) et des 3 groupes témoins de PED ne bénéficiant pas des mêmes conditions d'accès au marché européen (Amérique latine, Mena, Asie en développement).

L'analyse de la performance des ACP au sens général doit prendre en compte la position des autres PED. En effet, en dehors du marché européen les ACP non PMA sont soumis aux mêmes traitements que les autres PED non PMA. Ceux-ci bénéficieront du SGP là où il est accordé mis à part les arrangements régionaux là où ils existent³³². Quant aux ACP PMA ils bénéficient des traitements

³³² CBI, SPARTECA, CARIBCAN, AGOA par exemple

avantageux réservés aux autres PMA. Donc la prise en compte des divers schémas est nécessaire pour appréhender la problématique du décrochage de ce groupe de pays ACP.

L'élargissement de la démarche aux deux autres groupes de pays développés (Amérique du nord et Pays développés du Pacifique) nous a permis de mettre en évidence l'insuffisante insertion des ACP dans l'économie mondiale. Une partie des ACP bénéficie par ailleurs d'offres de préférence de la part de ces deux groupes de pays développés, mais leurs positions commerciales sur ces marchés ne semblent pas s'être améliorées d'après les résultats de l'analyse empirique

Malgré ce manque de performance, une analyse plus détaillée des flux d'exportation devrait nous permettre de déceler si certains secteurs, certains pays ou produits auraient enregistré des résultats convaincants.

Pour la période de notre étude, des travaux menés par Davenport et alii (1996) ainsi que Riddhell (1990), McQueen (1990) et Stevens (1990)³³³ avaient mis en évidence les performances relatives de certains pays dans le domaine de l'exportation ou de la diversification :

- Sur la période 1976-1992, l'Angola, Maurice, le Congo et la Guinée sont parvenus à développer leurs exportations vers l'UE, alors que la part globale des ACP dans les importations européennes a baissé de 50%.
- Le Zimbabwe, Maurice, la Jamaïque, le Kenya et l'Éthiopie³³⁴ avaient respectivement mis en évidence leurs efforts de diversification des exportations.

Mais ces auteurs soulignaient cependant que les préférences de Lomé ne sont qu'une partie de l'explication des ces performances relatives.

En effet, comme nous l'avons déjà souligné, il est difficile de modéliser l'ensemble des facteurs permettant d'isoler le rôle d'une offre de préférence ou d'une aide au développement sur les performances du pays bénéficiaire. Les mesures préférentielles concernent souvent des filières voire des produits particuliers. Il est difficile de trouver des variables prenant en compte ce niveau de désagrégation.

³³³ Riddell, R (1990), "ACP export diversification : the case of Zimbabwe", ODI Working paper n° 38, June, London

McQueen, M. (1990), "ACP export diversification : the case of Mauritius", ODI Working paper n° 41, August, London

Stevens, C. (1990), "ACP export diversification: Jamaica, Kenya and Ethiopia", ODI Working paper n°40, September, London.

³³⁴ Certaines de ces conclusions doivent être considérées par rapport à la date des travaux concernés.

En plus de la marge préférentielle, il faut aussi tenir compte du taux de couverture de la préférence. Autrement dit, pour le pays bénéficiaire, cela consiste à isoler les produits soumis à des taxes par rapport aux produits préférés, sur le marché du pays donneur.

Le taux d'utilisation doit aussi être pris en considération. Il s'agit du taux d'utilisation des préférences de la part du pays bénéficiaire.

Enfin, l'offre de préférence doit rencontrer, de la part des pays bénéficiaires, une volonté politique de diversification, en plus des conditions initiales qui encadrent cette offre. Or, comme nous l'avons déjà souligné, il est difficile de modéliser l'ensemble des facteurs permettant d'isoler le rôle d'une offre de préférence sur les performances et la volonté de diversification du pays bénéficiaire.

D'autre part, on aurait pu croire que les effets des préférences ne se feront sentir que sur le long terme. Mais la durée couverte par la présente étude (1976 à 2000 correspondant aux 4 conventions de Lomé) est relativement longue pour que l'on puisse légitimement attendre des résultats.

Il pourrait être argué le fait que les pays ACP n'ont pas tous été membres de la première heure (signataires de Lomé 1). Mais alors comment expliquer que la majorité des Etats ACP initiaux, premiers signataires de Lomé ne soient pas en mesure de démontrer une performance économique et commerciale ? Les Etats qui ont pu enregistrer des résultats encourageant sont souvent de nouveaux adhérents.

La recherche de la cause a été faite par beaucoup d'autres auteurs parmi lesquels, Hoekman, Ng et Olarreaga (2001), Hoekman, and Ozden (2005), Stevens and Kennan (2005)³³⁵, Ozden and Lederman (2005), Harrison, Rutherford and Tarr (2003), Brenton and Ikezuki (2005)³³⁶ et Vernon Topp (2001).

Hoekman, Ng et Olarreaga (2001) tout comme Vernon Topp (2001) considèrent que les offres de préférences peuvent être inopérantes en présence de politiques tarifaires inadéquates de la part des pays offreurs. C'est le cas de l'existence de pics tarifaires sur certains produits pour lesquels les pays bénéficiaires seraient beaucoup plus compétitifs ou encore des taux NPF nuls. D'ailleurs ; la

³³⁵ Hoekman, B and C. Ozden (2005) 'Trade Preferences and Differential Treatment of Developing Countries: A Selective Survey', Policy Research Working Paper 3566, World Bank. Aussi Stevens, C and J. Kennan (2005) 'Making Trade Preferences More Effective', Trade Note, IDS, <http://www.ids.ac.uk/IDS/global/pdfs/CSJKTradePreferences.pdf>

³³⁶ Caglar Ozden and Daniel Lederman (2005), « Geopolitical interests and preferential access to U.S. markets », World Bank Working paper (#3531)

Glenn Harrison, Thomas Rutherford and David Tarr (2003) « Rules of Thumb for Evaluating Preferential Trading Arrangements: Evidence from Computable General Equilibrium Assessments », World Bank Working paper (# 3149)

Paul Brenton and Takako Ikezuki (2005), "The Value of Trade Preferences for Africa", Trade Note May 16, 2005, World Bank International Trade Department

Commission européenne (1993)³³⁷, démontrait que 63,4% des exportations ACP ne bénéficient pas de marge préférentielle. Il s'agit de produits au taux NPF nul ou dans d'autres cas, de taux SGP nul. Donc seul 26,6% des exportations ACP seraient susceptibles de bénéficier de préférences positives.

Les arguments qui viennent d'être développés ont certainement des conséquences sur la performance de ces pays. A cela s'ajoute la sous utilisation des quotas alloués dans le cadre des protocoles produits, Alvarez Coque et Bautista (1994)³³⁸, Davenport (1992)³³⁹. Cette sous utilisation peut avoir des causes diverses qui ne sont pas nécessairement économiques mais liées à l'information des acteurs, à des éléments non contrôlables et à la compétence des représentants des gouvernements.

D'autres facteurs tels que les exportations européennes subventionnées vers les ACP ont été avancés, mais l'absence d'études sur une éventuelle relation de causalité avec la faible performance des producteurs ACP ne permet pas de retenir cet élément comme ayant un pouvoir explicatif. Même s'il est vrai que ces exportations européennes ne représentent qu'une faible part de l'exportation mondiale de l'UE en produits agricoles, cette part est malgré tout suffisamment importante pour déstabiliser les économies de ces pays qui sont souvent de petite dimension³⁴⁰.

Le niveau des taux NPF et SGP, la présence de pics tarifaires, l'élasticité de la demande européenne, la défaillance des Etats sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'explication de l'impact d'une mesure préférentielle comme celle de Lomé sur les ACP.

On pourrait aussi croire que la demande européenne pourrait constituer une des explications de cette absence de performance de la part des ACP. Elle joue un rôle important en favorisant les importations. Mais les autres PED plus compétitifs ont toujours su profiter de cette croissance de la demande des pays européens pour augmenter leurs exportations au détriment des ACP sans pour autant bénéficier des mêmes avantages préférentiels.

Faut-il alors rechercher la cause au niveau des capacités commerciales, politiques et institutionnelles des ACP ? C'est d'ailleurs une idée de plus en plus admise que l'insertion dans l'économie mondiale va de paire avec le développement des capacités liées au commerce.

Les préférences à elles seules ne suffisent pas à engendrer un sentier de croissance. Un certain nombre de facteurs devraient être pris en compte. C'est le cas du développement des infrastructures, de l'esprit

³³⁷ Commission européenne (1993), "Directorate general for economic and financial affairs, European Economy, the European community as a world trade partners", n° 52, Luxembourg

³³⁸ Alvarez-Coque, J. M. G., and Bautista, R. M. (1994), « Sources of EC horticultural import growth from developing countries », *Agricultural economics*, 10, pp 125-141

³³⁹ Davenport, M. (1992), « Africa and the unimportance of being preferred », *Journal of Common Market Studies*, 2 : 233-51

³⁴⁰ Pour la « viande bovine » environ 0,5% des exportations européenne à destination du Sahel, mais suffisamment important pour le marché de la sous région africaine. Elles représentent une réelle concurrence pour les producteurs sahéliens (Davenport, 1996))

d'entreprise, de la disponibilité des capitaux et de l'investissement, un climat favorable aux affaires, une capacité à satisfaire aux règles d'origine et aux démarches administratives.

Une plus grande information des acteurs est tout à fait nécessaire. Il s'agit là d'un point ayant fait l'objet de plusieurs études. Les mécanismes commerciaux, les procédures, la connaissance du marché européen ainsi que les normes sanitaires et d'emballage sont autant d'éléments méconnus par les opérateurs économiques ACP et même par les représentants gouvernementaux.

La méconnaissance des dispositions de Lomé constitue donc une explication possible de la faible utilisation des opportunités offertes par la convention de Lomé. Mais il faut noter que la complexité des procédures décourage leur utilisation.

L'instabilité politique fréquente dans ces pays et le manque de sécurité dans le respect des contrats d'affaires, constituent, selon Agarwal et alii (1985),³⁴¹ quelques uns des facteurs de détournement des flux d'investissement directs étranger de la zone ACP au profit des pays d'Asie. Or ces flux d'investissements sont d'une grande importance dans le sens où ils favorisent une diffusion de savoir et de savoir-faire, capitale pour ces pays. D'autres facteurs interviennent dont le découragement de l'esprit d'entreprise local et les distorsions des taux de change.

L'ensemble de ces remarques peut contribuer à expliquer pourquoi l'objectif d'insertion dans l'économie mondiale n'a été réussi dans l'intervalle de la présente étude que par un nombre limité de pays qui ont su capitaliser leurs avantages préférentiels. Cependant ces réussites ponctuelles restent fragiles dans la mesure où elles ont été enregistrées à l'abri de ces mesures préférentielles.

Au total, la convention de Lomé n'a pas permis une amélioration de la performance des ACP au niveau du commerce mondial. Quelles sont les actions possibles pour remettre ce groupe de PED dans l'économie mondiale et les servir de la perfusion des préférences commerciales?

On peut envisager plusieurs types d'actions pour aller vers une meilleure insertion de ce groupe de pays dans le commerce mondial parmi lesquels 5 paraissent plus importantes :

- La diversification des partenaires commerciaux hors UE
- Un effort de restructuration du fonctionnement des Etats et de leurs administrations avec l'appui de l'Europe
- Une plus grande implication de la société civile
- Une meilleure coordination des différentes actions de soutien au développement

³⁴¹ Agarwal, J., Dippl, M. et Langhammer, R. (1985), « EC trade policies towards associated developing countries, barriers to success » Kiel Study, n° 193, Kiel Institute

- L'abandon de l'uniformité et de l'automatisme des mesures et l'adoption d'une approche sélective selon chaque pays bénéficiaire. Cela pourrait être une forme de politique de graduation. Ceci permet d'éviter que les mesures soient captées par les seuls pays dynamiques et déjà dotés de capacités de production et d'exportation.

L'ensemble de ces éléments semblent expliquer les nouvelles dispositions de Cotonou. Une grande partie des dispositions de Cotonou résulte d'ailleurs du constat des échecs de Lomé et prennent acte de ces mesures qui viennent d'être énumérées.

Ce nouvel accord, en tirant les leçons du passé, décide de lever les obstacles à l'insertion des ACP à l'économie mondiale en renouant avec la responsabilisation et en tenant compte de la marginalisation des ACP du fait même de l'érosion des préférences et des conséquences de l'élargissement de la coopération européenne vers d'autres PED pour d'autres objectifs, tels qu'ils viennent d'être soulignés.

Cotonou prend acte du fait que la coopération entre Etats souverains n'a pas été convaincante. Le secteur privé a été de fait longtemps exclu des négociations UE – ACP or sa participation active et la prise en compte de ses préoccupations peuvent contribuer à une plus grande ouverture et à la recherche d'effets de synergie. Certains ACP ont compris l'intérêt d'une collaboration étroite gouvernements – secteur privé. La réussite de l'Asie pourrait aussi être expliquée par cette collaboration entre ces deux entités.

Il est d'autant plus important de mettre en place cette politique d'ouverture et d'implication du secteur privé que le processus d'internationalisation s'accompagne d'une érosion des marges préférentielles.

C'est d'ailleurs la suggestion de la quasi-totalité des bailleurs de fonds. A ceci est ajoutée l'exigence d'une démocratie et d'une bonne gouvernance.

Mais le concept de démocratie peut donner lieu à des interprétations ambiguës. Est-elle une condition insuffisante pour le développement, surtout lorsqu'elle se traduit par une lutte pour le pouvoir et ses avantages ? Certains pays d'Asie et d'Amérique Latine qui ont réussi leur décollage l'ont fait dans un contexte politique éloigné de la démocratie au sens moderne occidental du terme. Ce fut le cas du Chili sous Pinochet, de la Chine ou de beaucoup de pays sud-asiatiques parmi lesquels l'Indonésie sous Soekarno durant la période couverte par notre étude. L'élément fondamental semble être l'existence d'un gouvernement choisissant d'être partie prenante dans le commerce mondial en en comprenant la nécessité et en en acceptant les règles. C'est par ce biais qu'il peut espérer créer des richesses et gagner des savoir-faire pour la nation. L'histoire nous a démontré que les grandes cités qui ont marqué des civilisations entières ont été des carrefours commerciaux et d'échanges de savoirs.

Il en fut ainsi de Venise, de Samarkand sous les Mongols³⁴² ou encore de Bagdad sous les Abbassides. En Afrique de l'Ouest Tombouctou³⁴³, sur la route des caravanes, fut citée comme un des carrefours des échanges transsahariens entre l'Orient et l'Afrique de l'Ouest qui contribua à la diffusion des échanges et de la civilisation sahélienne.

³⁴² A ce sujet la route de la soie marque une des périodes où les mouvements des hommes, des marchandises et des idées entre l'extrême orient et l'Europe eurent permis une intégration politique, culturelle et religieuse avec comme fondement le commerce international. Elle a donné naissance à une culture internationale et à de grands Etats à l'image de l'empire des Mongols, avec des villes carrefours comme Pékin, Samarkand, Astrakhan, Tabriz, Erzurum entre autres.

³⁴³ On peut aussi citer Niani, Djéné et Gao le long des itinéraires commerciaux fluviaux du Niger

Bibliographie

- Acemoglu Daron & Johnson Simon & Robinson James A., (2000). "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation," NBER Working Papers 7771, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Agarwal, J., Dippl, M. et Langhammer, R. (1985), « EC trade policies towards associated developing countries, barriers to success » Kiel Study, n° 193, Kiel Institute
- Agence Europe. 1986. "La déclaration des Douze du 21 juillet 1986 sur les droits de l'homme dans le cadre de la coopération politique européenne ». Bruxelles: Agence Europe.
- Aglietta M., Moatti S. (2000) *Le FMI, De l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Economica
- Akiyama, T., Baffes, J., Larson, D. et Varangis, P. (2001) *Commodity Market Reforms: Lessons of Two Decades* Washington, D. C.: Banque mondiale
- Alberto Alesina & David Dollar, (1998). "Who Gives Foreign Aid to Whom and Why?," NBER Working Papers 6612, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Alexandraki Katerina and Lankes Hans Peter (2004), "The Impact of Preference Erosion on Middle-Income Developing Countries", IMF Working Paper No. WP/04/169, September 2004
- Alvarez-Coque, J. M. G., and Bautista, R. M. (1994), « Sources of EC horticultural import growth from developing countries », *Agricultural economics*, 10, pp 125-141
- Amity Mary and Romalis John (2006) "Will the Doha Round Lead to Preference Erosion? Authorized for distribution by Kalpana Kochhar IMF Working Paper (WP/06/10), Research Department January 2006.
- Anderson et Wincoop, (2003), "Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle", *The American Economic Review*, Vol.93-1, March.
- Anderson, J. E. (1979), "A Theoretical Foundation for The Gravity Equation", *American Economic Review*, Vol. 69, March, pp. 106-166
- Anderson, James E., et Eric van Wincoop, (2001). « Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle ». NBER Working Paper No. w8079, janvier 2001.
- Andriamananjara Soamiley. (1999). "On the Size and Number of Regional Integration Arrangements: A Political Economy Model," University of Maryland, mimeo.
- Araujo Bonjean Catherine, (1998), « Les marchés mondiaux des produits agricoles sont-ils efficaces ? », dans *Modélisation des marchés agricoles. Économie rurale. Agricultures, espaces, sociétés*, n° 243, janvier février 1998, pp. 8-15.
- Araujo Bonjean, Catherine, Jean-François Brun, Sean Healy, (2005), « Pouvoir de marché dans la filière cacao » Communication aux journées de l'AFSE, Economie et développement et de la transition, CERDI 18 – 19 mai 2005
- Araujo, C. (1995) "Les producteurs brésiliens et l'instabilité des prix: Différences de comportement entre le Nord et le Sud," *Canadian Journal of Agricultural Economics* 43, 3: 443-461.
- Arvind Panagariya (1999), "Preferential Trade Liberalization: The Traditional Theory and New Developments"; Center for International Economics; University of Maryland; College Park, Technical papers; <http://www.bsos.umd.edu/econ/ciepanag.htm>.
- Assemblée Nationale française (1999), Rapport du Parlement: « le nouveau partenariat pour le développement des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) », Présenté par Yves DAUGE, Député, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1999
- Auguste Comte (entre 1830 et 1842) « Cours de philosophie positive »
- BACH, D. (1985). « L'Europe et le Tiers-Monde – Hors Convention » Notes et études documentaires, n° 4773.

- Badiane O., Ghura D., Goreux L. et Masson P. (2002), "Cotton sector strategies in West and Central Africa.". World Bank Policy Research Working Paper 2867, juillet 2002: 13.
- Bagwell, Kyle and Robert Staiger. (1997b). "Multilateral Tariff Cooperation During the Formation of Customs Unions," *Journal of International Economics* 42:1-2, pp. 91-123.
- Bagwell, Kyle and Robert W. Staiger. (1997a). "Multilateral Tariff Cooperation During the Formation of Free Trade Areas," *International Economic Review*, 38:2, May, pp. 291-319.
- BAIROCH P (1997) *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours*, en trois tomes, Gallimard, 1997
- BAIROCH P.(1993) : « La France dans le contexte international : Politique commerciale et commerce extérieur, 1890-1990 », in *Le Commerce extérieur français de Méline à nos jours*, Colloque du 3 juin 1992, Méréal
- Balassa, B.(1965) « Tarif protection in Industrial Countries : an evaluation », *Journal of Political Economy*, Vol. 73, décembre
- Balassa, B.(1967), « The Impact of the Industrial Countries' Tariff Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas », *Economica*, n° 136, novembre
- Balassa, B. et L. Bauwens (1987), « Intra-Industry Specialisation in a Multi-Country and Multi-Industry Framework », *Economic Journal*, 923-37.
- Baldwin, Richard E. (1994) "Towards an integrated Europe", London : CEPR April 1994.
- Baldwin, Richard. (1995). "A Domino Theory of Regionalism" in *Expanding Membership of the European Union*. Richard Baldwin, P. Haaparnata, and J. Kiander, eds. Cambridge, U.K: Cambridge
- Balestra, P. et Nerlove, M. (1966), « Pooling cross section and time series data in estimation of dynamic model : the demand for natural gas », *Econometrica*, 34 pp 585-612
- BANQUE MONDIALE, (2001), *Global Economic Prospects 2002* (Washington, Banque mondiale).
- BANQUE MONDIALE. (1991). "Global Economic Prospects and the Developing Countries". Washington DC : Banque mondiale.
- BARRÈS Maurice (1862-1923) « Roman de l'énergie nationale », « Le culte du moi », « Les Bastions de l'Est », « Du sang, de la volupté et de la mort »
- Baser, H. et P. Morgan. 2002. *Harmoniser la fourniture d'assistance technique : Trouver un juste équilibre sans verser dans le dogme*, (Document de réflexion ECDPM n° 36) Maastricht: ECDPM.
- BATTISTI, I (1998). *Le Fonds européen de développement . L'Européen*, (12).
- BERG, E. 1996. « Dilemmas in Donnor Aid Strategies ». Workshop on External Resources for Development. Netherlands Economic Institute, Rotterdam.
- Bergstrand (1990). "The Heckscher-Ohlin-Samuelson Model, the Linder Hypothesis and the Determinants of Bilateral Intra-Industry Trade", *The Economic Journal*, 3: 1216-29.
- Bergstrand Jeffrey (1985), « The gravity equation in international trade: Some micro Economic foundations and empirical evidence », *The Review of Economics and Statistics* 67, p 474 - 481.
- Bergstrand Jeffrey (1989), « The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor proportions theory in international trade », *The Review of Economics and Statistics*, p 143 - 153.
- Bernheim, FC. Douglas and Michael D. Whinston. (1986). "Menu Auctions, Resource allocation, and Economic Influence." *Quarterly Journal of Economics*, 101(1), pp 1-31.
- Berthelon, M., Freund, C. (2003), « On the conservation of distance in international Trade », *The World Bank, Policy Research Working Paper Series N° 3293*
- Berthelot Jacques « Lutter contre la faim par la souveraineté alimentaire, pas par l'ouverture des marchés » Dakar déclaration 16 décembre 2004. http://dakardeclaration.org/breve.php3?id_breve=131
- Bhagwati (1994), « Free trade: old and new challenges », *The Economic Journal*, vol. 104, n° 423, mars.

- Bhagwati et Srinivasan (1969), « Optimal intervention to achieve non economic objectives », *Review of Economic Studies*, vol. 36, pp 27-28
- Bhagwati et Srinivasan (1980), « Revenue seeking : a generalization of the theory of tariffs », *Journal of Political Economy*, vol. 88, pp. 1069-1087.
- Bhagwati, Jagdish and Arvind Panagariya. (1996). "The Theory of Preferential Trade Agreements: Historical Evolution and Current Trends." *American Economics Review* 86:2, pp. 82-87.
- Bhagwati, Jagdish, Pravin Krishna and Arvind Panagariya, eds. (1999). "Trading Blocs: Alternative Approaches to Analyzing Preferential Trade Agreements", Cambridge, MA: MIT Press.
- Bhagwati, Jagdish. (1993). "Regionalism and Multilateralism: An Overview," in *New Dimensions in*
- BIJL, J., J. BOSSUYT, et T. LAND (1998). *Quel cadre institutionnel pour le développement local? L'expérience du Mali et du Burkina Faso. (Document de travail 58). Maastricht: ECDPM.*
- Blanchard, P. (2000), « L'économétrie des données de panel avec SAS : une introduction » ERUDITE, Document de travail n°2000-01, Université Paris XII Val de Marne : <http://www.univ-paris12.fr/www/labos/erudite/erudite.html>
- BMB Consulting (1995), « Institutional appraisal and development methodology programme. Phase One. » Arnhem, Pays-Bas
- Bond, Eric W. and Constantinos Syropoulos. (1996). "The Size of Trading Blocs, Market Power and World Welfare Effects," *Journal of International Economics*. 40:3-4, pp. 411-437.
- Bonjean C. (1990) « Contribution des facteurs macro-économiques à la variation du prix réel payé au producteur. Exemple du prix du café en Côte d'Ivoire, au Kenya et à Madagascar », *Revue d'Economie Politique*, n°4, juillet-août, pp.553-565
- Bonjean, C. (1994), « Stabilisation des prix agricoles : quel bénéfice pour les producteurs ? Etude de cas », In Benoît-Cattin, M., Griffon, M et Guillaumont, P. Ed., *Economie des politiques agricoles dans les PVD*, Tome 2, Revue Française d'Economie, Paris.
- Bonjean, C. A. (1997) "Termes de l'échange: De la baisse tendancielle au chaos", *Revue d'économie du développement* 1: 105-128.
- Bossuyt Jean et Laporte Geert (1995), « Le partenariat au cours des années 90: Comment améliorer son fonctionnement? », ECDPM Notice de gestion des politiques de développement, Numéro 3, février 1995
- Bossuyt, J. (1995), « Développement des capacités: Comment les donneurs peuvent-ils l'améliorer? » ECDPM Notice de gestion des politiques de développement Numéro 5, octobre
- Bossuyt, J. T. Lehtinen, A. Simon, G. Laporte et G. Corre. (2000). « Évolution de la politique de la CE en matière de développement : Une analyse indépendante du processus de réforme de l'aide extérieure de la Commission européenne », Document de réflexion ECDPM n°16. Maastricht., Juin 2000
- Bossuyt, J., et K. de Jong. (1997). « Les critères de performance dans la future coopération ACP-UE. », Notice de gestion des politiques de développement 8, Maastricht: ECDPM, novembre
- BOURCIER de CARON, Luc (1971), « Essai sur l'histoire de la pensée et des doctrines économiques », Paris, Monchrétien
- BOX, L. et A. KOULAIMAH, (1996), *Towards Coherence? Development cooperation policy and the development of policy cooperation. Working paper n°21, Maastricht, ECDPM.*
- BRASSEUL Jacques (2001) *Histoire des faits économiques et sociaux*, Tome 1 et 2 Armand Colin, 2001
- BRAUDEL Fernand, Labrousse Ernest (1993), « Histoire économique et sociale de la France », dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse, Paris PUF. Tome 1 à 4.
- BRAUDEL, Fernand (1975), « Civilisation, économie et capitalisme : XVè – XVIIIè siècle », Paris, A. Colin. Voir aussi du même auteur : « La dynamique du capitalisme », Paris, Arthaus, 1985
- Braverman, A., Kanbur, R., Brandao, A. S, et Lopez, M. (1990), "Costs and benefits of agricultural price stabilization in Brazil ", Working Paper, Agriculture and Rural Development Department, World Bank, December.

- Brenton et Manchin (2002) « Making EU Trade Agreement Work: The role of rules of origin », CEPS, Document de travail n° 183, mars 2002. <http://www.ceps.be/Pubs/2002/WD183.PDF>
- Brenton Paul and Takako Ikezuki (2005), "The Value of Trade Preferences for Africa", Trade Note May 16, 2005, World Bank International Trade Department
- Brenton, P., Manchin M. (2003), "Making EU Trade Agreements Work: The Role of Rules of Origin", World Economy.
- Bun, M. J., F. J.G.M. Klassen, (2004). "The Euro Effect on Trade is not as Large as Commonly Thought." Tibergen Institute Discussion Paper 2003-086/2. Cité dans Coulibaly (2004)
- BUREAU, J.-C. et GALLEZOT, J. (2004) *Evaluation de l'utilisation et des motifs de sous-utilisation des préférences dans une sélection de pays moins avancés*, COM/AGR/TD/WP(2004)12/REV2, OCDE, Paris
- Burnside Craig et Dollar David (1997), "*L'aide stimule la croissance si la politique économique s'y prête*" Finance & Développement, publication trimestrielle du FMI et de la Banque Mondiale.
- Burnside, Craig & Dollar, David, (1997). "Aid, policies, and growth," Policy Research Working Paper Series 1777, The World Bank.
- CADOT Olivier, MESSERLIN Patrick, De MELO Jaime, SUWA-EISENMANN Akiko, VERDIER Thierry (2002), « Accès au Marché et négociations multilatérales », (Subvention du Commissariat général du Plan, n° 6.2000), Rapport final, 31 mai 2002
- Cadot, Olivier, Jaime de Melo and Marcelo Olarreaga, (1999). "Regional Integration and Lobbying for Tariffs Against Non-Members," Int. Econ. Rev. 40(3), 635-57.
- Caglar Ozden and Gunjan Sharma (2004), « Price Effects of Preferential Market Access: The Caribbean Basin Initiative and the Apparel Sector », World Bank Working paper (WPS# 3244), March 2004
- Caine, Sir S. (1954). "Instability of primary product prices: a protest and a proposal," *Economic Journal* 64(255).
- Calabre, S. (1995) : « Matières premières. Marchés mondiaux, déséquilibres, organisation ». Paris. Ed. Economica.
- Candau F., Jean S. (2005) "Are EU Trade Preferences Under-Utilised ?", Paper presented at the World Bank-WTO conference on Preferences Utilisation, Geneva, June.
- CANDAU Fabien & JEAN Sébastien (2005) "What Are EU Trade Preferences Worth for Sub-Saharan Africa and Other Developing Countries?" CEPII, Working Paper No 2005-19 December
- CANDAU, FONTAGNE, JEAN (2004), "The utilisation rate of preferences in the EU" Preliminary and incomplete draft To be presented at the 7th Global Economic Analysis Conference, Washington D.C., 17-19 June 2004
- Capron Michel (1991), « L'Europe face au Sud. Les relations avec le monde arabe et africain ». In Forum du Tiers Monde, sous la direction de M. Capron, préface de Samir Amin, Ed. Harmattan.
- Carey, H.C., 1858-59. "Principles of Social Science". J. Lippincott, Philadelphia
- Carton B. (1991), « Un bilan des convention d'association CEE-ACP » in Bruno Capron *L'Europe face au Sud, les relations avec le monde arabe et africain*,
- CERNAT, LAIRD, MONGE-ROFFARELLO, et TURRINI (2003), "Les effets sur les pays moins avancés de l'initiative Tout sauf les armes de l'Union européenne." UNU/WIDER Discussion Paper No. 2003/47.
- Chamberlain, G. (1980), "Analysis of covariance with qualitative data", Review of economic studies, 47, pp 225-238(cité par Dormont, 2002)
- Chang, W. et Winters, L. (1999). 'How Regional Blocs Affect Excluded Countries: The Price Effects of MERCOSUR'. CEPR Discussion Paper no. 2179. London, Centre for Economic Policy Research. <http://www.cepr.org/pubs/dps/DP2179.asp>.
- Cheng I-Hui and Howard J. Wall (2004), "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration", Working Paper 1999-010E, Revised July 2004, FEDERAL RESERVE BANK OF ST. LOUIS, Research Division : <http://research.stlouisfed.org/wp/1999/1999-010.pdf>

- Cheng I-Hui and Howard J.Wall (2005) "Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration", Federal Reserve Bank of St. Louis Review, January/February 2005, 87(1), pp. 49-63.
- Christin Y. (1995) *La Banque mondiale*, Paris, Que sais-je, PUF
- CLAY, E ., S. DHIRI et D. BENSON. 1996. « Evaluation conjointe de l'aide alimentaire programme de l'Union Européenne », ODI, Londres.
- CLUB DU SAHEL. 1997. « 20 ans d'aide au Sahel. Un bilan pour envisager la coopération de la génération à venir », Paris.
- CNUCED (1995) *Commodity Yearbook*, World Bank, 1997, World Development Report
- CNUCED (1997), « La diversification dans les pays tributaire de produits de base : rôle des pouvoirs publics, des entreprises et des institutions », Rapport du secrétariat, TD/B/COM.1/12, 5 septembre 1997
- CNUCED (1999), « Incidence de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportation présentant un grand intérêt pour les PED », Rapport du secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.10/2, 14 mai 1999
- CNUCED (1999), « L'économie mondiale des produits de base: évolution récente, crises financières et transformation des structures de marché ». Rapport du secrétariat de la CNUCED à la quatrième session de la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base, TD/B/COM.1/27, 16 juillet 1999: 13.
- CNUCED (1999), « Incidence de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations représentant un grand intérêt pour les pays en développement. », Rapport du secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.10/2, 14 mai 1999
- CNUCED (2002), « diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA » ; Réunion d'experts, Note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.18/2, 19 avril 2002
- CNUCED (2002), « Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité », Rapport du secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/54, 26 novembre 2002
- CNUCED (2002), *Les pays les moins avancés Rapport 2002*. Publication des Nations Unies, n° F.02.II.D.13, New York et Genève, 2002.
- CNUCED, "Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique", E/CONF.46/3 (1964).
- CNUCED. (1993). "Compensatory Financing Mechanisms, Review of Developments in the Field of Compensatory Financing of Export Earnings Shortfalls". GE. 93-53460. Genève, CNUCED.
- Coe D.et Hoffmaister, A. (1998) "North-South trade : is Africa unusual ?", IMF Working Paper WP/98/94, June, African and Research Departments IMF, Washington DC
- Collier P. et A. Hoeffler (2001) "Greed and Grievance in Civil War", mimeo, World Bank, October 21st.
- COLLIER, P. et al. 1997. « L'avenir de Lomé : que peut l'Europe pour la croissance de l'Afrique ? » Politique Étrangère.
- Combes J.-L. et Guillaumont P. (2000) « Volatilité des prix des produits primaires, vulnérabilité et développement. » CERDI, *Etudes et Documents*, E 2000.14, juin.
- COMITE DE LIAISON DES ONG de développement auprès de l'Union européenne (1998). « Table ronde sur la République Démocratique du Congo: compte-rendu succinct ». Bruxelles: Comité de Liaison des ONGD.
- COMITE DE LIAISON DES ONGD de développement auprès de l'Union européenne. (1997). « Au-delà de Lomé IV. L'avenir des relations entre l'UE et les pays ACP ». Document de discussion des ONG. Bruxelles : Comité de liaison.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1983). « Les droits de l'homme et la Convention de Lomé: rappel des événements et de l'évolution de la doctrine ». Bruxelles.

- Commission Européenne (1998), « Evaluation globale de la coopération ACP/UE dans le secteur minier et le SYSMIN – Mauritanie » - 05/1998 - ref. 951332
- COMMISSION EUROPEENNE (1991). « Communication de la Commission au Conseil et au PE sur " Droits de l'homme, démocratie et politique de coopération au développement " ». (SEC (91) 61 final). Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE (1992). « Rapport de la Commission au Conseil et au PE sur la mise en oeuvre en 1991/1992 de la résolution du Conseil et de ses États membres du 28 novembre 1991 sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement ». Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE (1993), "Directorate general for economic and financial affairs, European Economy, the European community as a world trade partners", n° 52, Luxembourg
- COMMISSION EUROPEENNE (1994). Rapport de la Commission au Conseil et au PE sur la mise en oeuvre en 1993 de la résolution du Conseil et de ses États membres du 28 novembre 1991 sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE (1995) « Stabex Beneficiaries' Handbook. Quatrième Convention de Lomé ACP-CE », second protocole financier, octobre 1995.
- Commission européenne (1996), « Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21ème siècle - Défis et options pour un nouveau partenariat » DG Développement, COM(96) 570, novembre 1996 Groupe de réflexion - Partenariat 2000 VIII/1 Bruxelles, le 20 novembre 1996
- COMMISSION EUROPÉENNE (1997) « La politique de la CE en faveur des PMD dans le cadre des convention de Lomé 3 et 4 » par Claire Leloup (coordinatrice) Axel Luttgens Micheline Van Lint RAPPORT FINAL FÉVRIER 1997, <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/reports/acp/951239.pdf>
- COMMISSION EUROPÉENNE (1998) « Evaluation globale de la coopération ACP/UE dans le secteur minier et le SYSMIN – Mauritanie » - 05/1998 - ref. 951332
- COMMISSION EUROPÉENNE (1998) « Evaluation globale de la coopération ACP/UE dans le secteur minier et le SYSMIN – Sénégal » - 05/1998 - ref. 951344
- COMMISSION EUROPÉENNE (1999), « Analyse de l'évolution du régime commercial de la Convention de Lomé et des conséquences de son éventuel maintien », CE/TFN/GCEC3/09-OR, ACP/61/002/99
- COMMISSION EUROPÉENNE (1999), « Coopération économique et commerciale », synthèse des études d'impact de la proposition de l'UE de négocier des APER avec les sous régions ACP, Doc. De travail des services de la Commission pour le Groupe de négociation 3, Bruxelles, le 14 juin 1999.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2002) : Règlement (CE) N° 2501/2001 du Conseil du 10 décembre 2001 portant application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004
- COMMISSION EUROPÉENNE (2002), « Échanges commerciaux de l'UE avec les pays ACP », Statistiques en bref, THÈME 6 . 3/2002
- COMMISSION EUROPÉENNE (2003), « Commerce de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté : analyse des défis pour les pays en développement », DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION, Bruxelles, le 13.8.2003, SEC(2003) 908
- COMMISSION EUROPÉENNE, (2002), « Règles du jeu pour des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique » : présentation de Pascal Lamy, Bruxelles, le 9 avril 2002
- COMMISSION EUROPÉENNE, (2002), Règles du jeu pour des accords de partenariat économique avec les pays
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1993). "Report from the Commission to the Council on the Operation in 1992 of the Export Earnings Stabilisation System under the fourth Lomé Convention" SEC (93) 845 def., 4.6.1993. Bruxelles
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1994). "Report from the Commission to the Council on the Operation in 1993 of the Export Earnings Stabilisation System under the fourth Lomé Convention". SEC (94) 1636 final. Bruxelles.

- COMMISSION EUROPEENNE. (1995). "Communication de la Commission au Conseil et au PE sur " L'UE et les aspects extérieurs de la politique des droits de l'homme: de Rome à Maastricht et au-delà ". (COM(95) 567 final). Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1995). "Report from the Commission to the Council on the Operation in 1994 of the Export Earnings Stabilisation System under the fourth Lomé Convention". COM (95) 501 final. Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1995). "Terms of Reference for "Guarantee Fund", étude, Bruxelles, Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1995). Communication de la Commission sur la complémentarité, 3 mai 1995. Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1995). Communication de la Commission sur la prise en compte des principes démocratiques et des droits de l'homme dans les accords entre la Communauté et les pays tiers. (COM(95) 216 final). Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1995). Rapport de la Commission sur la mise en oeuvre en 1994 de la résolution du Conseil et de ses États membres du 28 novembre 1991 sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1996). "Note for the Utilization of Stabex Resources on Occasion of the Information Seminars on Stabex". Bruxelles, Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1996). Communication de la Commission au Conseil et au PE sur les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1996). Communication de la Commission au Conseil sur " L'Union européenne et le problème des conflits africains: le rétablissement de la paix, la prévention des crises et au-delà ". Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE. (1996). Note for the Utilization of Stabex Resources on Occasion of the Information Seminars on Stabex. Bruxelles, Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1996). Rapport de la Commission sur la mise en oeuvre en 1995 de la résolution du Conseil et de ses États membres du 28 novembre 1991 sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1997). Livre vert sur les relations ACP-UE à l'aube du 21ème siècle: défis et options pour un nouveau partenariat. Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1998). Communication de Commission au Conseil et au PE sur "démocratisation, État de droit, respect des droits de l'homme et bonne gestion des affaires publiques: les enjeux du partenariat entre l'UE et les ACP" (COM(98)146 final). Bruxelles: Commission européenne.
- COMMISSION EUROPEENNE. (1998). Recueil commenté des ressources communautaires disponibles pour financer des actions d'ONG et d'autres organismes gouvernementaux et/ou décentralisés de la société civile dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. (DG VIII/424/98). Bruxelles: Commission européenne.
- Comte Auguste (entre 1830 et 1842) « Cours de philosophie positive »
- CONSEIL DE L'UE. (1993). Résolution du Conseil de l'Union européenne sur les procédures de coordination des politiques. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne.
- CONSEIL DE L'UE. (1995). Résolution du Conseil de l'Union européenne sur la complémentarité. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne.
- CONSEIL DE L'UE. (1996). Règlement (CE) n° 2258/96 du Conseil de l'Union européenne relatif à des actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en développement. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne.
- CONSEIL DE L'UE. (1997). Action commune adoptée par le Conseil concernant le soutien au processus de transition démocratique dans la République Démocratique du Congo. Journal Officiel des Communautés européennes, (L357/1).

- CONSEIL DE L'UE. (1997). Résolution du Conseil de l'Union européenne sur la cohérence des différentes politiques de l'Union européenne. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne.
- CONSEIL DE L'UE. (1998). Position commune du 25 mai 1998 sur les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques en Afrique. Journal officiel des Communautés européennes, (L158).
- CONSEIL DE LA CE. (1991). Résolution du Conseil et des Etats membres du 28 novembre 1991 sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Bruxelles: Conseil de la Communauté européenne.
- CONSEIL DE L'UE. (1998). Position commune du 30 mars 1998 concernant le Rwanda. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne.
- CONSEIL DES MINISTRES ACP-CE. (1989). « Quatrième Convention ACP-CEE de Lomé », 15 décembre.
- CONSEIL DES MINISTRES ACP-CE. (1995). « Accord portant modification de la Quatrième convention ACP-CE de Lomé », Maurice le 4 novembre.
- Conte, B (2002) "La détérioration des termes de l'échange des pays du Sud," http://conte.montesquieu.u-bordeaux.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/La_DTE.pdf.
- Coque Alvarez, J. M. G., and Bautista, R. M. (1994), « Sources of EC horticultural import growth from developing countries », *Agricultural economics*, 10, pp 125-141
- CORKERY, J., A. LAND, and D. OSBORNE. 1997. *Governance and Policy Formulation*. Maastricht: ECDPM.
- CORKERY, J., et A. LAND. (1997). Réforme de la fonction publique dans le cadre de l'ajustement structurel. (Notice de gestion des politiques de développement 7). Maastricht: ECDPM.
- Cotton Advisory Committee (Commission consultative sur le coton); Cotton and Wool Outlook, USDA, 3/2002 (Perspectives sur le coton et la laine, Ministère américain de l'agriculture); estimations des services du FMI relatives à l'allégement PPTE.
- Coulibaly, S. (2004), "On the Assessment of Trade Creation and Trade Diversion Effects of Developing RTAs", DEEP-HEC, University of Lausanne, TEAM, University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Preliminary draft, December 8;
- Cour des comptes européenne. (1995). "Special Report No. 2/95". Luxembourg, Cour des comptes.
- Cox Aidan et Jenny Chapman (1999), « Les programmes de coopération extérieurs de la communauté européenne ; Politique, gestion et répartition », Overseas Development Institute, Londres
- Cox, A. et A. Koning. (1997). « La Communauté européenne et l'aide au développement . Politiques, gestion, répartition géographique et sectorielle », ODI.
- Da Câmara, S. and A. Sherrif. 2001. La réponse de l'UE en matière des pays en conflits: Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'accord de Cotonou (Document de réflexion ECDPM n° 31). Maastricht: ECDPM.
- Davenport, M. (1992), « Africa and the unimportance of being preferred », *Journal of Common Market Studies*, 2 : 233-51
- DAVENPORT, M. (2002), "Preliminary Analysis of Certain Issues for an ACP position in post Cotonou Negotiations, in Particular WTO-Compatibility and the New EU GSP Scheme", Study prepared for the Economic Affairs Division of the Commonwealth Secretariat (Secrétariat du Commonwealth).
- David Hummels (2001a), "Toward a Geography of Trade Costs", Working Papers, Purdue University, September 2001
- David Hummels (2001b), "Time as a trade barrier", Purdue University, July 2001
- De MELO, Jaime et GRETHER, Jean Marie, (2000), « Commerce international : Théories et applications », De Boeck Université, Coll. Ouvertures économiques », 2^{ème} Ed., Paris – Bruxelles
- Deardorff A. V. (1995), « Determinants of bilateral trade : does gravity work in a neoclassical world ? », National Bureau of Economic Research, working paper 5377

- Deardorff, Alan and Robert Stern. (1994). "Multilateral Trade Negotiations and Preferential Trading Arrangements," in Analytical and Negotiating Issues in the Global Trading System. Alan Deardorff and Robert Stern, eds. Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, pp. 53-85.
- Deardorff, Alan V.(1998), "Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a Neoclassical World?" Nov. 7, 1995. In Jeffrey A. Frankel, ed., *The Regionalization of the World Economy*, NBER, Chicago: University of Chicago Press, 1998, pp. 7-28.
- Deaton, A. (1999) "Commodity Prices and Growth in Africa", *Journal of Economic Perspectives* 13, 3: 23-40.
- Deaton, A., S. (1992), "Saving and income smoothing in Côte d'Ivoire", *Journal of African Economies*, Vol. 1, pp. 1-24
- Deaton, A.S. (1992). "Commodity Prices, Stabilization, and Growth in Africa", Discussion Paper #166, Center of International Studies, Woodrow Wilson School, Princeton University
- Dehn, Jan. (2000) "The Effects on Growth of Commodity Price Uncertainty and Shocks," World Bank Policy Research Working Paper No. 2455 <http://econ.worldbank.org/docs/1210.pdf>
- DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE. (1997). Coopération entre l'UE et la République Centrafricaine: rapport annuel 1993. (DG VIII/288/95-FR). Bruxelles: Commission européenne.
- DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE. (1998). Coopération entre l'UE et la République Démocratique du Congo: rapport annuel 1997. (DG VIII/613/98-FR). Bruxelles: Commission européenne.
- DELEGATION OF THE EUROPEAN COMMISSION. (1997). Co-operation between the European Union and the Republic of Kenya: annual report 1996. (DGVIII/549/97-EN). Brussels: European Commission.
- Delmas Marty M.(1994) *Pour un droit commun*, Paris, Le Seuil
- Deneve, R. et D. Naudet (1997). « Enjeux de l'aide au secteur agricole en Afrique sub-saharienne ? », Inter-Réseaux. Développement rural, 1997 , p. 32-38 .
- DFID (1999), "Impact of Sanitary and Phytosanitary Measures on Development Countries", DFID, Royaume-Uni, 1999.
- Dial Joseph B. (1998)"Managing change in agriculture: are you ready 13 for the 21st century?", CNUCED, New Strategies for a changing commodity economy; the use of modern financial instruments, 1998.
- DIAL. 1995. La lettre d'information 4, décembre 1995.
- DIAL. 1997. La lettre d'information 7, juin 1997.
- Dormont, B. (1989), « Introduction à l'économétrie des données de Panel : théorie et applications à des échantillons d'entreprises » Paris, CNRS
- Dubois, L. et C. Gueydon (1990). « Grands textes de droit communautaire », 2ème édition, Dalloz.
- Dudois, J-L (1997), « Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel ? Le cas du Cameroun », DIAL, document de travail n° 1997-01/T., p. 5
- Duttagupta et Panagariya (2001), "Free Trade Areas and Rules of Origin: Economics and Politics", Center for International Economics; University of Maryland; College Park, Technical papers; <http://www.bsos.umd.edu/econ/ciepanag.htm>.
- ECDPM: European Centre for Development Policy Management (Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement)
- ECDPM. (1992). Democratisation in Sub-Sahara Africa: the search for institutional renewal: report on the ECDPM Annual Round Table. Maastricht: ECDPM.
- ECDPM. (1996). Au-delà de Lomé IV: pistes de réflexion sur l'avenir de la coopération ACP-UE. (Rapport ECDPM 6). Maastricht: ECDPM.
- ECDPM. (1998). Au coeur du débat sur l'avenir de la coopération entre l'Europe, l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. Lomé 2000, (8).
- ECDPM. (2002). Info kit Cotonou: De Lomé à Cotonou (13). Maastricht: ECDPM.

- ECDPM. (2002). Infokit Cotonou N° 16: « Une nouvelle politique d'appui au secteur privé ». Maastricht
- ECHO. (1993). Note d'information.
- Eco, Umberto (1994). « Recherche de la langue parfaite dans la culture européenne », Paris, Seuil, 436p
- Egger, P. (2000), "A Note on the Proper Econometric Specification of the Gravity Equation", *Economics Letters* 66(2000):25-31.
- ELLIS, S., and F. NKUNDABAGENZI. 1997. Congo policy study. Brussels: Conflict Prevention Network.
- Ethier, Wilfred, J. (1998). "Regionalism in a Multilateral World", *Journal of Political Economy* 106:6, pp. 1214-45.
- EU COUNCIL. 1998. Council decision of the procedure for implementing Article 366a of the fourth ACP-EC Convention. Brussels: Council of the European Union.
- EUROPEAN PARLIAMENT. 1996. Summary record of the mission to Kenya from 5 to 9 September 1996, by L. Plumb and P.Grau, Committee on Development and Cooperation, Brussels: European Parliament.
- Evenett S. J. and Keller W. (1998) « On theories explaining the success of gravity equation » NBER working paper 6529.
- Faina J.Andrés, Jesus LOPEZ-RODRIGUEZ (2003), "Population Potentials and Development Levels: Empirical Findings in the European Union", EcoMod2003 International Conference on Policy Modeling, Istanbul, July 3-5.
- Falvey, Rod and Geoff Reed. (1997). "Rules of Origin as Commercial Policy Instruments," University of Nottingham.
- Falvey, Rod and Geoff Reed. (1998). "Economic Effects of Rules of Origin," *Weltwirtschaftliches Archiv* 134, No. 2.
- FAO (1984), « Vers la sécurité alimentaire mondiale », N° serie 32, Etudes FAO: Développement économique et social.
- FAO (1990), « Effets de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire », Etudes FAO: Développement économique et social.
- FAO (1996), « Cadre juridique de la sécurité alimentaire », FAO Etudes législatives Serie 59, Job Number W3079/F.
- FAO (2002), « Dépendance des pays en développement à l'égard des exportations d'un seul produit agricole: étendue du problème et tendances »
- Finger, J. M. et M. E. Kreinin (1979), "A measure of 'export similarity' and its possible uses", in *Economic Journal*, 89: 905-12
- FMI (2002), « Améliorer l'accès au marché : pour une plus grande cohérence entre l'aide et le commerce », Étude thématique du FMI, 21 mars 2002
- Fontagné, Pajot et Pasteels (2001) « Potentiels de commerce entre économies hétérogènes : un petit mode d'emploi des modèles de gravité » (Document technique) Document de recherche appliqué, Section de l'analyse des marchés, Centre du commerce international CNUCED/OMC, GENEVA, Novembre 2001, M.DPMD/01/0134
- Foroutan, F., and Pritchett, L. (1993), "Intra Sub – Saharan African Trade: is it too little?" *Journal of African Economies*, Vol. 2, May, pp. 74-107.
- Forum for Food Sovereignty « La souveraineté alimentaire : un droit pour tous » Déclaration du forum des ONG/OSC Pour la souveraineté alimentaire. Déclaration politique du Forum des ONG's, Sommet FAO Rome+5 2002 Rome NGO/CSO June 8 - 13, 2002.
- Frankel J.A. (1997), *Regional Trading Blocs in the World Economic System*, Institute for International Economics, Washington, October.
- Friedman, M. (1954), "The reduction of fluctuations in the incomes of primary producers : a critical comment", *Economic Journal*, vol. 64, pp. 698-703.
- Friedman, M. (1957), "Theory of the consumption function", Princeton University Press

- FRISCH, D. (1993). Développement de la démocratie en Afrique et sa promotion au moyen de la coopération internationale. Contribution au séminaire international « Culture et démocratie en Afrique au sud du Sahara », Harare, le 3/09/1993. Bruxelles: Auteur.
- FRISCH, D. (1996). L'avenir de la Convention de Lomé: premières réflexions sur la politique africaine de l'Europe après l'an 2000. (Notice de gestion des politiques de développement 11). Maastricht: ECDPM.
- FRISCH, D. (1998). La promotion des droits de l'homme par la coopération internationale. Contribution au colloque « Eduquer et former pour les droits de l'homme », Bordeaux, 2-3 octobre 1998. Bruxelles: Auteur.
- Fujita M., Krugman P., Venables A. J., (1999), "The spatial economy, Cities, regions and International trade", MIT press, Cambridge M. A., ch. 1, Introduction, 1-10.
- Fukunari Kimura and Hyun-Hoon Lee (2004), « The Gravity Equation in International Trade in Services », European Trade Study Group Conference, University of Nottingham September 9-11, 2004
- Fusco, N. (1988). "Primary Commodities, Price Stabilisation Agreements and Compensatory Financing". *Journal of Regional Policy* 8(4) : 607-624.
- Gabas JJ (1993), « Les politiques de sécurisation alimentaire dans les pays du CILSS », rapport à la GTZ, avec C. Mainguy, F. Merdaoui, avril 1993.
- Gabas JJ (1991), « Système d'échange d'informations dans le sous-espace ouest africain » avec P.Bonnefond, ORSTOM-COBEA/Club du Sahel, Paris mai 1991
- Gabas JJ (1998), « Un bilan des accords de Lomé ou la politique de coopération de l'Union européenne à la recherche d'une singularité », Cahiers du CREMOC n° 23, Faculté Jean Monnet, Université Paris Sud, décembre 1998
- Gabas, J.J. (1988). « L'aide contre le développement ? L'exemple du Sahel », *Economica*, Paris 1989».
- GALAND, P., et G. LEFEVRE. 1996. La coopération belge au développement: aide ou business? Bruxelles: Éditions EVO.
- Gallezot J., Bureau, (2005). "Preferential Trading Arrangements in Agricultural and Food Markets: The case of the European Union and the United States". OECD, Paris. http://jcbureau.club.fr/OECD_Tradepref.pdf
- GEMDEV (1999) *La mondialisation : les mots et les choses*, Paris, Karthala
- GEMDEV. (1998). *La Convention de Lomé en questions*. Paris: Karthala.
- Gérard Françoise, Gabrielle Piketty Marie- et Boussard Jean-Marc (2003) « Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres. Illustration à partir du modèle ID3 de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés » Notes et Etudes Economiques n° 19, décembre 2003, pp. 111-134
- Gerbault, Jeannine (2002), « TIC et diffusion du français : des aspects sociaux, affectifs et cognitifs aux politiques linguistiques ». Paris, L'Harmattan, 223p
- Gerbault, Jeannine (2002), « TIC et diffusion du français : des aspects sociaux, affectifs et cognitifs aux politiques linguistiques ». Paris, L'Harmattan, 223p
- Gibbon, P.(2001) « Agro-commodity chains: An introduction », *IDS Bulletin*, 2001, 32 (3).
- Gilbert, C.L. (1996). "International Commodity Agreements : An Obituary Notice". *World Development* 24(1) : 1-19
- Glick et Rose (2001) utilisent un modèle à effets fixes symétriques. Autrement dit $q_{ij} = q_{ji}$. Cette démarche est critiquée par I-Hui Cheng and Howard J. Wall (2004 et 2005),
- Gonzales, A., (2000), *The Caribbean Community, the Regional Negotiating Machinery et Capacity Building for external trade relations in small states*. Contribution au séminaire du CAD sur le développement des capacités liées au commerce, 29 mai
- Gourieroux, Christian and Alain Monfort (1981) "On the Problem of Missing Data in Linear Models" *Review of Economic Studies* XLVIII, 579-586.

- Graig Burnside et David Dollar (1997), "L'aide stimule la croissance si la politique économique s'y prête" Finance & Développement, publication trimestrielle du FMI et de la Banque Mondiale, décembre ; extrait tiré de Problème économique n° 2587 du 21/10/98.
- Graz J-Ch. (1999) *Aux sources de l'OMC. La Charte de la Havane 1941-1950*, Librairie Droz, Genève
- Green, William H, (1981), « On the Asymptotic Bias of the Ordinary Least Squares Estimator of the Tobit Model », *Econometrica*, Vol. 49, March, PP. 505-13.
- Grether Jean-Marie et Marcelo Olarreaga (1998), « Preferential and non-preferential trade flows in World Trade » W T O Economic Research and Analysis Division, Staff Working Paper ERAD-98-10 September, 1998
- Griliches, Zvi (1986) "Economic Data Issues" in *Handbook of Econometrics* (vol. III, edited by Z. Griliches and M.D. Intriligator), Elsevier Science, Amsterdam, pp.1485-1495.
- Grossman G. M., Helpman E., (1989), "Product development and International trade",
- Grossman G. M., Helpman E., (1990), "Comparative advantage and the long-run growth", *American Economic Review* 80, 796-815.*
- Grossman G. M., Helpman E., (1995), "Technology and trade", in: Grossman G. M. and
- Grossman, Gene and Elhanan Helpman. (1994). "Protection for Sale," *American Economic Review*,
- Grossman, Gene and Elhanan Helpman. (1995). "The Politics of Free Trade Agreements," *American Economic Review*,
- Grossmann, G. (1986), « Strategic export promotion : a critique », in *Strategic Trade Policy and the New International Economics* (Sous la direction de P. R. Krugman), Cambridge, MA : MIT Press.
- GROUPE DES ETATS ACP (1997). Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays ACP. (ACP/25/030/98). Bruxelles: S.n.
- GROUPE DES ETATS ACP (1998). Mandat de négociation du Groupe ACP. (ACP/28/028/98 Rév.2 Nég.). Bruxelles: S.n.
- GROUPE DES ETATS ACP, (1998), « Projet d'orientations en vue de la coopération ACP-UE après Lomé IV », ACP/28/008/98 Rév.1 Coord. Bruxelles, 22 avril 1998.
- GROUPE DES ETATS ACP, (1998), « Rapport et résolution du Comité ACP-CE de coopération pour le financement du développement », ACP-CE/2133/98 ACP/81/021/98.
- GROUPE DES ETATS ACP, (1998a). « Rapport et résolution du Comité ACP-CE de coopération pour le financement du développement », ACP-CE/2133/98 ACP/81/021/98.
- GROUPE DES ETATS ACP. (1996). « Evaluation des mesures en faveur des pays les moins développés, enclavés et insulaires (PMDEI) dans la Convention de Lomé », ACP/86/027/96, Bruxelles juin 1996.
- GROUPE DES ETATS ACP. (1997). « LA DECLARATION DE LIBREVILLE. Adoptée par le Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP », Libreville, novembre.
- GROUPE DES ETATS ACP. (1998). « Projet d'orientations en vue de la coopération ACP-UE après Lomé IV », ACP/28/008/98 Rév.1 Coord. Bruxelles, 22 avril 1998.
- GROUPE DES ETATS ACP. (1998a). « Rapport et résolution du Comité ACP-CE de coopération pour le financement du développement », ACP-CE/2133/98 ACP/81/021/98.
- GUEYE, B., et D. FALL. 1997. Pour une bonne gestion de l'aide de l'Union européenne aux États ACP. (Document de travail 40). Maastricht: ECDPM.
- Guillaumet Philippe (2002) « Les relations commerciales entre la France et l'Europe depuis 1850 : Impact sur la croissance économique de la France », *Revue de l'OFCE* 82 Juillet 2002, article présenté à la IVth European Historical Economics Society Conference, les 20 - 22 septembre 2001, Merton College, Oxford, Royaume-Uni, <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-82.pdf>
- Guillaumont P., Brun J.F., Melo De J (1999), « La distance abolie ? Critères et mesure de la mondialisation du commerce extérieur », in *Globalisation et politiques économiques*, Bouet et Le Cacheux eds, Actes du Colloque du GDR EFIQ, *Economica*, pp 111-138.

- Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S. et Brun J.F. (1999) "How Instability Lowers Economic Growth" *Journal of African Economies* 8(1), 87-102
- Guillaumont, P. (1982), « Prix relatifs des produits primaires et développement », Sous la direction de Guillaumont, Paris, CNRS.
- Guillaumont, P. and S. Guillaumont. (1990). "Why and How to Stabilise Producer Prices for Export Crops in Developing Countries". UNDP-World Bank Trade Expansion Program Occasional Paper 6. Washington DC, Banque mondiale.
- Guillaumont, P. Deméocq (1989), « Risk and Ratchet Effect of Export Earning Instability: a cross sectional analysis », Mimeo, CERDI, Université de Clermont Ferrand 1.
- Guillaumont, P., Sylviane Guillaumont Jeanneney, Pierre Jacquet, Lisa Chauvet, et Bertrand Savoye . (2003), « Atténuer la vulnérabilité aux chocs de prix : un rôle pour l'aide internationale », CERDI, Université Clermont Ferrand
- GUILLOCHON B (2001) « Économie internationale » 3ème édition, Paris, Dunod
- GUILLOCHON B (2001) « L'OMC et l'organisation du commerce mondial » Cahiers français " La crise des organisations internationales ", N° 302, La Documentation française
- GUILLOCHON B et SIROËN, J. M (1997). « L'OMC: un nouveau multilatéralisme? » *Revue française d'Économie*, automne.
- Hagège, Claude (2000), « Halte à la mort des langues ». Paris : Odile Jacob (coll. Sciences humaines), 402 p. ;
- Harrigan James, (2001). "Specialization and the volume of trade: do the data obey the laws?," *Staff Reports* 140, Federal Reserve Bank of New York
- Harris and Mátýàs (1998), « The Econometrics of Gravity Models », Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research
- Harrison Glenn, Rutherford Thomas and Tarr David (2003) « Rules of Thumb for Evaluating Preferential Trading Arrangements: Evidence from Computable General Equilibrium Assessments », World Bank Working paper (# 3149)
- Hausman J.A., (1978) "Specification Tests in Econometrics", *Econometrica*, 46, 1251-1271
- HEDI BCHIR, FONTAGNÉ., SÉBASTIEN (2004), "L'accès aux marchés des produits non agricoles : les enjeux du Cycle du développement", CEPII, Paris, France ; document préparé pour une conférence (Empirical Trade Policy Conference on Strengthening Analytic Capabilities to Support Trade Negotiations), au Département américain du commerce et au Centre international Woodrow Wilson, Washington, DC, 22-23 janvier
- HEINZ, W., H. LINGNAU, et P. WALLER. 1995. Évaluation des mesures positives de la CE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (1991 - 1993). Berlin: Institut allemand de développement.
- Helpman, E. (1984), « Increasing Returns, Imperfect Markets, and Trade Theory », in *Handbook of International Economies*, Vol. 1, ed. by Ronald W. Jones and Peter B. Kenen (Amsterdam : North-Holland), pp. 325-365
- Henner Henri – F (1997), « Le libre-échange, contre vents et marées ! », *Sociétal* n° 14, décembre.
- Herrmann, R. (1990). "Economic Effects of Financial Stabilisation Schemes in EC's Development Policy : Stabex, Compex and Sysmin". *Agrarökonomische Diskussionsbeiträge*, Universität Giessen.
- Hewitt, A. (1993) "Commodity Market Instability and Compensatory Financing: Why Stabex Failed," in Nissanke, M. et Hewitt, Adrian (eds.) *Economic Crisis in Developing Countries: New Perspectives on Commodities, Trade and Finance* (Essays in honour of Alfred Maizels) London: Pinter, 79-88.
- Hewitt, A.P. (1987). "Stabex and Commodity Export Compensation Schemes : Prospects for Globalization". *World Development* 15(5) : 617-631.
- Hewitt, Adrian. (1993). "Commodity market instability and compensatory financing: why Stabex failed." In *Economic crises in developing countries: new perspectives on commodities, trade and finance*. Machiko Nissanke and Adrian Hewitt (eds.). London: St. Martin's Press.

- HOEBINK, P. (1996), « Coherence and development policy: the case of the EU », rapport présenté à la conférence de l'EADI intitulée
- Hoekman Bernard, Özden Çağlar (2005) “Trade Preferences and Differential Treatment of Developing Countries: A Selective Survey”, World Bank Policy Research Working Paper 3566, April 2005
- HOEKMAN, MICHALOPOULOS, et WINTERS (2003), “More Favorable and Differential Treatment of Developing Countries: Towards a New Approach in the WTO”, Document de travail de la Banque mondiale sur les politiques économiques. http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/08/30/000094946_03082104020550/Rendered/PDF/multi0page.pdf
- Hoekman, Ng et Olarreaga (2001), “Eliminating Excessive Tariffs on Exports of Least Developed Countries”, Development Research Group, World Bank, 1818 H Street, NW, Washington, DC, USA.
- HOMBURG Stefan (2004), “A new approach to optimal commodity taxation”, CESIFO (Center for Economic Studies & Ifo Institute for Economic Research), WORKING PAPER NO. 1231, CATEGORY 1: PUBLIC FINANCE, JULY 2004
- Howard J. Wall (1999), “Using the Gravity Model to Estimate the Costs of Protection” in The Federal Reserve Bank of St. Louis Revue, JANUARY/FEBRUARY 1999 Vol. 81 , No. 1
- Hsiao, C. (1986) In « Analysis of panel data » Cambridge University Press, Cambridge, MA;
- HUAN-NIEMI Ellen AND NIEMI Jyrki (2003), « The impact of preferential, regional and multilateral trade agreement on the EU sugar regime », European Network of Agricultural and Rural Policy Research Institutes (ENARPRI) Working paper N° 1 September 2003
- Hugon Philippe (2005) « Les nouvelles régulations de l'économie mondiale » sous la coordination de Philippe Hugon et Charles-Albert Michalet Paris, Karthala, 2005
- HUGON, P (2003), « La mondialisation, son impact sur la région et les perspectives d'avenir de l'Afrique de l'Ouest », Réunion du groupe d'orientation des politiques (GOP), Paris, 29-31 octobre 2003, Club Sahel et OCDE
- HUGON, P. (1992), « Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique », Paris, La Documentation Française, 1992.
- HUGON, P. (1997), « L'ajustement structurel et les partenaires sociaux », Etude BIT, novembre 1997.
- HUGON, P. (1997), « L'économie politique internationale et la mondialisation », Economica Poche, 1997.
- HUGON, P. (1997), Pluralité des filières d'approvisionnement alimentaire dans les villes d'Afrique francophone, Rapport FAO, avril 1997.
- HUGON, P. (1998), « Les filières coton d'Afrique Zone Franc au regard de l'analyse économique et du contexte sahélien », ministère de la Coopération, mai 1998.
- HUGON, P. (2002), « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », Karthala, Paris 2002.
- HUGON, P. (2002), « Les politiques éducatives et le développement » In Développement et mondialisation Cahiers français, Cahier réalisé sous la direction de Philippe Tronquoy n° 310 - Septembre - Octobre 2002
- HURLIN, C, « L'Econométrie des Données de Panel : Modèles Linéaires Simples », Séminaire Méthodologique, Ecole Doctorale Edocif, Université Paris – Dauphine : http://www.dauphine.fr/eurisco/christophe.hurlin_cours.html
- Ianchovichina, Elena, A. Mattoo and M. Olarreaga (2002), “Unrestricted Market Access for Sub-Saharan Africa: How Much Is It Worth and Who Pays?”, Journal of African Economies 10(4)
- Inama Stefano. (2003), “Trade Preferences for LDCs: An Early Assessment of Benefits and Possible Improvements”, UNCTAD, ITCD/TSB/2003 (129p); .
- INAMA, S. (2003), “Trade Preferences and the World Trade Organization Negotiations on Market Access”, *Journal of World Trade*, 37(5).
- Infokit Cotonou (2002) (2): « Survol de l'Accord de Cotonou ». Maastricht: ECDPM ; 1 Décembre 2002

- Infokit Lomé No. 4 - juin 1997, "Fiches d'information sur l'avenir de la coopération entre l'Europe et les pays ACP" Les protocoles relatifs aux échanges agricoles
- Institut supérieur d'économie et de management (ISEM) (1999), « L'avenir de la coopération ACP-UE face au dysfonctionnement des Etats : une perspective africaine », Document de réflexion ECDPM 1, Maastricht.
- JADOT, Y. et J-P ROLLAND. (1996). Les contradictions des politiques européennes à l'égard des pays en développement. SOLAGRAL. Paris.
- Johnson H. G. (1965), "Optimal trade intervention in presence of domestic distortions", in *Trad growth and balance of payments*. Sous la direction de R. E. Caves, H. G. Johnson et P. B. Kenen, Amsterdam : North-Holland Publishing Co.
- Ju, Jiandong and Kala Krishna. (1998). "Firm Behavior and Market Access in a Free Trade Area with Rules of Origin," NBER Working Paper No. 6857.
- Keynes, J.M. (1943) "The international regulation of primary products," reprinted in D. Moggridge (ed.), *Collected writing of John Maynard Keynes*, London: MacMillan and Cambridge University Press, 1980.
- Khan H. M, (1998), « The role of civil society and patron-client networks in the analysis of corruption », Department of Economics, SOAS, University of London, : p. 17
- Kherallah M., Delgado C., Gabre-Madhin E., Minot N. et Johnson M. (2002), "Reforming Agricultural Markets in Africa", International Food Policy Research Institute, 2002
- Koehler, Gabriela, (1998), « L'avenir du Stabex ». (Document de travail ECDPM no. 47). Maastricht: ECDPM.
- KOULAIMAH Gabriel, A., et A. OOMEN (1997). « Cohérence: un défi majeur pour la coopération européenne » (Notice de gestion des politiques de développement 9). Maastricht: ECDPM, décembre.
- KOULAÏMAH-GABRIEL, A. (1998). "La suspension de l'aide comme sanction de la non-performance: l'Europe et les leçons de la crise nigérienne ». (Document de travail 56). Maastricht: ECDPM.
- Krishna, Kala and Anne O. Krueger. (1995). "Implementing Free Trade Areas: Rules of Origin and Hidden Protection," in *New Directions in Trade theory*, A. Deardorff, J. Levinsohn and R. Stern, ed., University of Michigan Press.
- Krishna, Pravin. (1998). "Regionalism and Multilateralism: A Political Economy Approach", *Quarterly Journal of Economics*, 113 No. 1, pp 227-251.
- Krueger A., (1974), "The Political Economy of Rent Seeking Society", *American*
- Krueger Anne, Schiff Maurice et Valdez Alberto (1988), "Agricultural Incentives in Developing Countries: Measuring the Effects of Sectoral and Economy-wide Policies", *World Bank Economic Review* Vol. 2 n° 7, 1988.
- Krueger, Anne O. (1995). "Free Trade Agreements Versus Customs Unions," NBER Working Paper No. 5084.
- Krueger, Anne O. (1999). "Free Trade Agreements as Protectionist devices: Rules of Origin," in *Trade Theory and Econometrics : Essays in Honour of John S. Chipman*. James R. Melvin, James C. Moore and Raymond Riezman, eds. New York: Routledge.
- Krugman P., (1979), "*Increasing returns, monopolistic competition and International Trade*", *Journal of International Economics* 9, 469-479.
- Krugman P., Venables A. J., (1995), "Globalization and the inequality of nations" *Quarterly Journal of Economics* 110, 857-880.
- Krugman, Paul. (1991). "Is Bilateralism Bad?" in E. Helpman and A. Razin (eds.), *International Trade and Trade Policy*, Cambridge, Mass.: MIT Press, pp. 9-23.
- Kuhn Thomas Samuel (1972) "La Structure des Révolutions Scientifiques" Traduction. Française, Paris : Flammarion.
- Kwok Tong Sool (2002), "Zipf's Law for Cities: A Cross Country Investigation", London School of Economic, 12 December 2002

- LAASER Claus Friedrich, SCHRADER Klaus (2002), « European integration and changing trade patterns : The case of baltic states », Kiel Institute of World Economics, Kiel Working Paper N° 1088, January 2002.
- Lakatos Imre. (1984) « Preuves et réfutations. Essai sur la Logique de la découverte mathématique. » Traduction de l'édition anglaise de 1976, et annotations, de N. Balacheff et J.M. Laborde, Ed. Hermann, Paris 1984.
- LaNasa, Joseph. (1993). "Rules of Origin under the North American Free Trade Agreement: A Substantial Transformation into Objectively Transparent Protectionism", Harvard International Law Journal, Vol. 34, No.2.
- Land, A. et V. Hauck. 2003. Les approches sectorielles sont-elles le chaînon manquant d'une articulation cohérente entre les réformes sectorielles et la décentralisation ? (Document de réflexion ECDPM 49). Maastricht: ECDPM.
- LARSON Donald, VARANGIS Panos, YABUKI Nanae (1998), "Commodity risk management and development", World Bank, Development research group, April 28, 1998
- Larson, D., F., Varangis, P., and Yabuki, N., (1998), "Commodity risk management and development", Paper prepared for the roundtable discussion on New Approaches to Commodity Price Risk Management in Developing Countries (Washington, DC, April 28, 1998). World Bank.;
- Le Courrier ACP-UE, (120), mars-avril 1990: Numéro spécial: Lomé IV.
- Le Courrier ACP-UE, (155), janvier-février 1996: Numéro spécial: Lomé IV révisée.
- Le Courrier ACP-UE, (31), mars 1975. Numéro spécial: Lomé I.
- Le Courrier ACP-UE, (58), novembre 1979. Numéro spécial: Lomé II.
- Le Courrier ACP-UE, (89), janvier - février 1985: Numéro spécial: Lomé III.
- Leamer Edward E. (1970), « The commodity composition of international trade in manufactures: An empirical analysis », American Economic Review, p 350 - 374.
- LeClair, M. S. (2000) International Commodity Markets and the Role of Cartels Armonk, N.Y. and London: Sharpe.
- LEHTINEN, T. 1997. "Economic and political conditionality in the EU-ACP development cooperation" Helsinki: Ministry for Foreign Affairs.
- Leith, J., Reuber, G., (1969), "The Impact of the Industrial Countries' Tariff Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas : A Comment", *Economica*, n° 141, février 1969, P. 76
- Leloup Claire, Lutgens Axel, Van Lint Micheline « La politique de la CE en faveur des PMD dans le cadre des conventions de Lomé III et IV », RAPPORT FINAL FÉVRIER 1997 pour le compte de la Commission Européenne : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/reports/acp/951239.pdf>
- LEMESLE, R.-M. (1995). "La Convention de Lomé: principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995 ». Paris: Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes.
- Lenain P. (1993) *Le FMI*, Paris, La Découverte.
- Lepeltier Thomas (1986), « La science existe-t-elle ? : Compte rendu du livre d'Imre Lakatos : « Histoire et méthodologie des sciences. Programmes de recherche et reconstruction rationnelle. » Édition originale <http://revue.de.livres.free.fr/cr/lakatos.pdf>
- Lerner, Abba P. (1936). "The Symmetry between Import and Export Taxes," *Economica* 3, (August), pp. 306-313.
- Levy, Philip. (1997). "A Political-Economic Analysis of Free Trade Agreements," *American Economic Review* 87(4), pp 506-519
- Leybourne S.J., T.A. Lloyd and G.V. Reed.(1993). "The excess co-movement of commodity prices revisited", CREDIT Research Paper No. 93/16, University of Nottingham.
- Lingnau, H. (1996). "Perspectives of the Lomé Cooperation". Berlin : Deutsches Institut für Entwicklungspolitik.
- Liontas, Alexandre (1973), « Préférences tarifaires et développement », *Economica*, 1973.

- List Frédéric (1789 –1846) “De l’importance d’une industrie manufacturière nationale, 1839”, “Liberté et restrictions en matière de commerce extérieur, 1839” ; “Système national d’économie politique, 1841”
- Little, Roderick J.A. (1992) “Regression with Missing X’s: A Review” *Journal of the American Statistical Association* 87-420, 1227-1237.
- Lopez, Ramon. and Arvind Panagariya. (1992). “On the Theory of Piecemeal Tariff Reform: the Case of Pure Imported Intermediate Inputs,” *American Economic Review*, June, Vol. 82, pp 615-625.
- MacBean, A.I, and D. T. Ngyuen, (1980). “Commodity concentration and export earnings instability: a mathematical analysis”, *The Economic Journal*, 90, June, 363-370.
- MacBean, A.I. (1966). “Export instability and economic development”. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- MacBean, A.I. (1966). *Export instability and economic development*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Mackie, J. Frederiksen, J. en Rossini, C. 2004. Améliorer la coopération ACP-UE La « budgétisation » du FED est-elle la réponse ? (Résumé Document de réflexion ECDPM n° 51). Maastricht: ECDPM.
- Maddison, Angus (2003), « L’Occident et le reste du monde dans l’ordre économique international » février 2003, *L’Observateur de l’OCDE* 2006
- Maizels, A. (1994), “The Continuing Commodity Crisis of Developing Countries”. *World Development* 22(11) : 1685-1695.
- Maizels, A. (1999), « Dépendance économique à l’égard des produits de base », in CNUCED, Deuxième session, Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : orientation pour le 20ème siècle TD(X)/RT.1/6 22 novembre 1999
- Malinvaud Edmond (1999), « Les modèles macro économétriques sont-ils perfectibles ? » ; *Problèmes économiques* n°2.625 du 21 juillet 1999.
- Manchin Miriam (2005), “Preference utilization and tariff reduction in European Union imports from Africa, Caribbean, and Pacific countries”, *World Bank Policy Research Working Paper* 3688, August 2005
- MARANTIS, D.J. 1994. “Human rights, democracy, and development: the European Community model”. *Harvard Human Rights Journal*, 7(Spring).
- Massell, B.F., (1970), “Export instability and economic structure”, *American Economic Review* 60, Sept., 618 630.
- MATTOO Aaditya, ROY Devesh and SUBRAMANIAN Arvind (2002), “The Africa Growth and Opportunity Act and its rules of origine ; Generosity undermined ?”, *IMF Working Paper* WP/02/158, African Department, September 2002
- Mátýàs and Harris (1998) « The econometrics of gravity models », *Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research*, The university of Melbourne
- Mátýàs, Konyà and Harris (2000) « Modelling Export Activity of eleven APEC Countries », *Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research*, The university of Melbourne
- Mátýàs, L., (1998). “The Gravity Model: Some Econometric Considerations”. *The World Economy* 21(3):397-401
- Mátýàs, Laszlo., (1997). “Proper Econometric Specification of the Gravity Model”. *The World Economy* 20(3):363-368.
- Mayer Thierry (2001), « Les frontières nationales comptent...mais de moins en moins », *Lettre du CEPPII* n° 207, décembre
- Mc Callum, J. (1995), “National Border Matter: Canada-US Regional Trade Patterns”, *American Economic Review*, June 1995, 85 (3), pp. 615-623.
- McQueen, M (1982), « Lomé and the protective effect of rules of origin », *Journal of world trade law*, 119 – 32.
- McQueen, M and C. Stevens, (1989), “Trade Preferences and Lomé IV: Non-traditional ACP Exports to the EC,” *Development Policy Review* Vol. 7, pp. 239-260. Organisation of African Unity (1994), Report of the

Secretary-General on Preliminary Evaluation of the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), Organisation of African Unity, Addis Ababa.

- McQueen, M. (1990), "ACP export diversification : the case of Mauritius", ODI Working paper n° 41, August, London
- Michael R. Pakko and Howard J. Wall (2001), "Reconsidering the Trade-Creating Effects of a Currency Union", Federal Reserve Bank of St. Louis Review, September/October 2001, 83(5), pp. 37-45
- Michel Capron (1991), « L'Europe face au Sud. Les relations avec le monde arabe et africain ». In Forum du Tiers Monde, sous la direction de M. Capron, préface de Samir Amin, Ed. Harmattan.
- Ministère de l'agriculture, de la nature et de la pêche. (1994). « Stabex in Motion ». La Haye, ministère de l'agriculture, de la nature et de la pêche.
- MINISTERE DU PLAN DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE. 1991. « Situation économique », Kigali.
- MONKAM, A. 1997. "Les dimensions politiques du futur partenariat: comment promouvoir droits de l'homme, démocratie et gouvernance ». (Document de travail 41). Maastricht: ECDPM.
- Morisset J. (1998), "Unfair trade? The increasing gap between world and domestic prices in commodity markets during the past 25 years." The World Bank Economic Review, 1998, 12 (3): 503 à 526.
- Muller, J. C. (1991), "Le système de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex) dans la 4ème convention de Lomé", Revue du Marché Commun, n° 347, mai.
- Mundlak, Y. (1978), « On the Pooling of Time Series and Cross Section Data », *Econometrica*, 46, pp. 69-85
- NAUDET, D. 1997 « Trouver des problèmes aux solutions : Introduction à un diagnostic critique des méthodes et des instruments de l'aide au Sahel. Club du Sahel ».
- Newbery, C., et Stiglitz, J. (1981), « Théorie of commodity price stabilization », Oxford, Clarendon Press.
- Nurkse, R. (1962), "Equilibrium and growth in the world economy", Cambridge, Harvard University Press.
- OCDE (1997), "Market access for the least developed countries : where are the obstacles ?", OCDE/GD(97)174, paper prepared as a contribution to the WTO "High level meeting on integrated initiatives for LDC's trade development", Geneva, 27-28 october 1997
- OCDE (1998), «Review of progress and guidance in implementing the Development Partnerships strategy : Achieving improved coherence of policies affecting development. Endorsement of DAC Guidelines on Gender Equality and Women's Empowerment in Development co-operation. Progress reports to the OECD Ministerial council on Implementing Recommendation for combating corruption ; and Conflict, Peace and Development Co-operation. Addressing Excessive Military Expenditures in Developing countries. », DCD/DAC/M(98)5/PROV, Paris, mai. (p. 8 et p. 18)
- OCDE (2006), « L'érosion des préférences commerciales : incidences économiques potentielles », Document de travail N° 17 établi par Douglas Lippoldt et Przemyslaw Kowalski, TD/TC/WP(2004)30/FINAL « non classifié », 22 mai 2006
- OCDE, (2001), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation, 2001* (Paris, OCDE)
- OCDE, 2000a, Towards Good Practices for Donors on Capacity Development for Trade – Ghana Case Study, Comité d'aide au développement (OCDE) - DCD(2000)10/ANN2, Paris, OCDE. http://www.oecd.org/dac/pdf/trade_may_00/Annexe2.pdf
- OCDE. 1998. «Review of progress and guidance in implementing the Development Partnerships strategy : Achieving improved coherence of policies affecting development. Endorsement of DAC Guidelines on Gender Equality and Women's Empowerment in Development co-operation. Progress reports to the OECD Ministerial council on Implementing Recommendation for combating corruption ; and Conflict, Peace and Development Co-operation. Addressing Excessive Military Expenditures in Developing countries. », DCD/DAC/M(98)5/PROV, Paris, mai
- Oguledo V. and Mc Phee (1994), "Gravity Models: A Reformulation and an Application to Discriminatory Trade Arrangements", *Applied Economics* 26, p. 107-120

- Olson, Mancur. (1965). "The logic of Collective Action", Cambridge, MA: Harvard University Press.
- OMC (1992) , "Préférences tarifaires historiques", Note du secrétariat, Groupe de rédaction juridique; RESTRICTED; MTN.TNC/LD/W/1; 18 décembre 1992; Distribution spéciale
- OMC (2004), « Évolution du commerce mondial en 2004 et perspectives pour 2005 » http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2005_f/its05_general_overview_f.pdf
- OMC, "Participation des pays en développement au commerce mondial: évolution récente et commerce des pays les moins avancés", note du Secrétariat (document OMC WT/COMTD/W/65 du 15 février 2000).
- Osorio N. (2002), "The global coffee crisis: A threat to sustainable development". Londres, 21 août 2002. Communication de l'Organisation internationale du café au Sommet mondial pour le développement durable
- Otsuki, T, Wilson, J et Sewadeh, M. (2001), "Saving Two in a Billion: A Case Study to Quantify the Trade Effect of European Food Safety Standards on African Exports", Banque mondiale, 2001 ;
- Ozden Caglar and Lederman Daniel (2005), « Geopolitical interests and preferential access to U.S. markets », World Bank Working paper (#3531)
- Ozden Caglar and Reinhardt Eric (2003), "The Perversity of Preferences: GSP and Developing Country Trade Policies, 1976-2000", Working Paper No 2955 January 13, 2003, Trade, Development Research Group, World Bank
- Özden, C. and Reinhardt, E. (2004), "The Perversity of Preferences: GSP and Developing Country Trade Policies", 1976-2000, World Bank Working Paper 2955.
- Page, S., and M. Davenport, (1994), *Effects of the GATT Uruguay Round on Developing Countries* Overseas Development Institute, Mimeo.
- Palaskas T. and P. Varangis.(1991). "Is There Excess Co-Movement of Primary Commodity Prices? A Co-Integration Test", World Bank Working Paper No. 758, August..
- Panagariya, Arvind. (1999). "Preferential Trading and Welfare: The Small-Union Case Revisited",
- Panagariya, Arvind. (1999). "The Regionalism Debate: An Overview," World Economy 22, 477-511.
- Panagariya, Arvind. (2000). "Preferential Trade Liberalization: The Traditional Theory and new Developments", Journal of Economic Literature XXXVIII, 287-331. Regional Integration. Jaime de Melo and Arvind Panagariya, eds. pp. 22-51 September, Vol. 84, pp 833-850.
- Partha D., P. Trivedi, and P. Varangis.(1996). "The Excess Co-movement of Commodity Prices Reconsidered", Journal of Applied Econometrics, Vol. 11, pp.275-291.
- PAUL CASHIN, HONG LIANG, and C. JOHN MCDERMOTT (2000), "How Persistent Are Shocks to World Commodity Prices?", IMF Staff Papers Vol. 47, No. 2 : <http://www.imf.org/external/Pubs/FT/staffp/2000/00-02/pdf/cashin.pdf>
- PENOUIL, M. (1979). « Socio-économie du sous-développement », Dalloz.
- PESARAN, M. Hashem (2004), "General Diagnostic Tests for Cross Section Dependence in Panels", Center for Economic Studies & Ifo Institute for Economic Research (CESifo), Working Paper No. 1229, Institute for the Study of Labor, IZA Discussion Paper No. 1240, University of Cambridge; CESifo; IZA, August 2004
- Pindyck, R.S. and J.J. Rotemberg.(1990). "The excess co-movement of commodity prices", Economic Journal, 100, pp.1173-89.
- Pisani Edgar « Un vieil homme et la terre », éditions du Seuil 2004..
- PIZA, E., and R. KINNEAR. 1998. "Evaluation of the implementation of the budget lines B7-3210 "Assistance to Rehabilitation Programmes in Southern Africa" and B7-6410 "Rehabilitation in all Developing Countries, ACP Section", financial years 1994-1995-1996-1997". Moreton-in-Marsh: S.n.
- PNUD (2003), « Rapport sur le développement humain », New York, 2003
- Pohl, G. and P. Sorsa, (1992), *European Integration and Trade with the Developing World* The World Bank, Policy and Research Series 21, The World Bank, Washington DC.

- Popper Karl (1985) « Conjectures et réfutations: la croissance du savoir scientifique ». Traduit de l'Anglais par M.-I. et M. B. de Launay. Paris, Payot, 1985.
- Popper Karl, (1973) « La logique de la découverte scientifique », traduit de l'Anglais par Nicole Thyssen-Rutten et Philippe Devaux, Paris, Payot, 1973
- POSTHUMUS, B. 1998. Au-delà de Lomé IV: points de vue préliminaires des gouvernements européens sur les relations futures ACP-UE. (Document de travail 53). Maastricht: ECDPM.
- Pöyhönen, Pentti. "A Tentative Model for the Volume of Trade Between Countries," *Weltwirtschaftliches Archiv*, Vol. 90 (1963), pp. 93-100.
- Prebisch Raul (1959) : *Commercial Policy in the underdeveloped countries* American Economic Review, Papers and Proceedings 49, may
- Prebisch, R. (1950). "The economic development of Latin America and its principal problems". New York: United Nations Economic Commission for Latin America.
- Rainelli M. (1999) *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte
- Rakotoarisoa, M. A. et Shapouri, S. (2001) "Market Power and the Pricing of Commodities Imported from Developing Countries: The Case of US Vanilla Bean Imports," *Agricultural Economics* 25, 2-3: 285-294.
- RANDEL, J., and T. GERMAN (eds.). 1997. *The reality of Aid 1997/8*. London: Earthscan.
- Rapport du parlement français (1999), « le nouveau partenariat pour le développement des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) », Présenté par Yves DAUGE, Député, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1999
- Rapport du Sénat français N° 202 Session ordinaire de 2001-2002 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées Par Mme Paulette BRISEPIERRE, sénateur.
- Ravenstein, E.G., (1885). "The laws of Migration", *Journal of the Royal Statistical Society*, 48, 167-235.
- Ravenstein, E.G., (1889). "The laws of Migration", *Journal of the Royal Statistical Society*, 52, 241-305.; Young, E.C., (1924). "The Movement of Farm Population." *Cornell Agricultural Experimental Station Bulletin* 4269, Ithaca, New York.;
- Reilly W.J. (1929) "Methods for the Study of Retail Relationships", *University of Texas Bulletin*, 2944,
- Reilly W.J. (1931) *The Law of Retail Gravitation*, New York, Knickerbocker Press
- RENAN, Ernest (1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ? 1882. Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm
- Renan, Ernest (1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ? 1882. Voir aussi Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 à l'adresse : http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm.
- RENAN, Ernest (1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ? 1882. Voir aussi Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 à l'adresse : http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm.
- RENAN, Ernest (1823-1892) : Qu'est-ce qu'une nation ? 1882. Voir aussi Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 à l'adresse : http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm.
- Riddell, R (1990), "ACP export diversification : the case of Zimbabwe", ODI Working paper n° 38, June, London
- Riddell, R (1990), "ACP export diversification : the case of Zimbabwe", ODI Working paper n° 38, June, London
- Roberts, D et al, *A Framework for Modelling Technical Barriers to Trade in Agricultural Markets*, 1999, <http://www.ers.usda.gov/publications/tb1876/tb1876fm.pdf>
- Rodrik, D. (1998), "Trade Policy and Economic Performance in Sub-Saharan Africa," *EGDI Discussion Paper series*, Swedish Ministry of Foreign Affairs, October 1998."
- Rogoff K. (eds.), *Handbook of International Economics*, vol. III, ch. 25, North-
- Rose Andrew K. (1999), "One money one market : estimating the effect of common currencies on trade" NBER Working Paper 7432, December 1999

- Rose, A., (2002), "Do We Really Know That the WTO Increases Trade?" CEPR Discussion Paper N° 3538, September. ; Article publié en 2004 dans The American Economic Review, Volume: 94 Number: 1 Page: 98 - 114
- ROY, M.P. (1984). « La CEE et le Tiers Monde – Hors Convention », Notes et Etudes Documentaires, n° 4773.
- ROY, M.P. (1985). « La CEE et le Tiers-Monde. Les Conventions de Lomé. » Notes et Etudes Documentaires, n° 4795.
- RUGUMAMU, S.M., and R. MHAMBA. 1997. Merit criteria for aid allocation: Tanzanian perspectives on EU-ACP partnership proposals. (Working Paper 50). Maastricht: ECDPM.
- Ruth A. Judson and Ann L. Owen (1996) "Estimating Dynamic Panel Data Models : A Practical Guide for Macroeconomists", Federal Reserve Board of Governors, January 1996
- Sapir, André. (1997). "The Political Economy of EC Regionalism". CEPR Discussion Paper no. 1739. London, Centre for Economic Policy Research. <http://www.cepr.org/pubs/dps/DPI1739.asp>
- Schiff M. (1995), "Commodity exports and the adding-up problem in LDCs: Trade, investment and lending policy", World Development, 1995, 23 (4): 603 à 615.
- SEBAHARA, P. (1998). « La transition culturelle en Afrique ». Le Courrier ACP-UE, (167).
- SEBAHARA, P. (1998). « Réflexions sur la société civile ». Le Courrier ACP-UE, (170).
- Sebahara, P. (1999), «La coopération politique entre l'UE et les États ACP : bilan des politiques et des pratiques sous les 4 conventions de Lomé (1975-1998)», Document de réflexion ECDPM numéro 7, août 1999
- Sebahara, P. (1999). « La coopération politique entre l'UE et les États ACP : bilan des politiques et des pratiques sous les 4 conventions de Lomé (1975-1998) ». Document de réflexion ECDPM 7. Maastricht: ECDPM.
- Secrétariat ACP (1997). La déclaration de Libreville adoptée par le premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP. Libreville: S.n.
- Secrétariat ACP (1999), « Analyse de l'évolution du régime commercial de la Convention de Lomé et des conséquences de son éventuel maintien », ACP/61/002/99, CE/TFN/GCEC3/09-OR
- Secrétariat ACP (1999), « Conséquences pour les pays ACP de l'application du système de préférences généralisées (SGP) », Analyse conjointe des experts pour le Groupe de Négociation n° 3, Bruxelles, 20 avril
- Sevestre Patrick (2002), « économétrie des données de panel », Paris, Dunod
- Shang-jiin Wei (1996) « Intra-national versus international trade: how stubborn are nations in global integration? » NBER Working Paper 5531.
- Silva, L., H.B. Solognac Lecomte, H. Häfliger & M. Kaur-Grewal, 2000, Mid-Term Evaluation of the Joint Integrated Technical Assistance Programme (JITAP - ITC/UNCTAD/WTO), Genève, CCI
- Simon, A. 2000. Coopération décentralisée: Comment institutionnaliser une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté et de développement local dans les systèmes de gestion de la Commission européenne? (Document de réflexion ECDPM 17). Maastricht: ECDPM.
- Singer H. W., (1950), *The distribution of gains between investing and borrowing Countries*, American Economic Review, Vol. 40, May.
- Singer, H.W. (1950). "The distribution of gains between investing and borrowing countries." American Economic Review 40, pp. 473 485
- SIROEN (2002), "Globalisation et taille optimale des nations". Revue Française d'économie, 2ème trimestre 2002 : http://www.dauphine.fr/eurisco/eur_memb.html.
- SIROEN, J. M. (2000), « Régionalisme et multilatéralisme » », In Le commerce mondial, Cahier réalisé sous la direction d'Yves Léonard, n° 299 - Novembre-décembre 2000
- SIROEN, J. M. (2003), « Les principes d'une gouvernance mondiale », In Concurrence et régulation des marchés, Cahier réalisé sous la direction de Benoît Ferrandon, n° 313 - Mars - Avril 2003

- Siroën, J. M. et Lafay, G.(1994), « Maîtriser le Libre-échange », Paris, Economica
- SIROEN, J. M.(2002), « Les pays du Sud dans le commerce mondial et mondialisation » In Développement et mondialisation Cahiers français, Cahier réalisé sous la direction de Philippe Tronquoy n° 310 - Septembre - Octobre 2002
- Smouts M-CI. (1999) *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories. Paris*, Presse de Science Po
- Sneessens Jean-François,(2003), « Marchés mondiaux et efficacité », Université Catholique de Louvain , Séminaire Roppa, Dakar 19.05.2003
- Solignac Lecomte Henri-Bernard (2000), « Les relations commerciales ACP-UE après Lomé : Quel « partenariat économique » pour le développement durable ? » Colloque ICTSD, Libreville, 13-14 juillet, 2000
- Solignac Lecomte, H. B. (2002). « Renforcer les capacités liées au commerce : mode d'emploi L'expérience des partenaires au développement en Afrique et dans les Caraïbes » Document de réflexion ECDPM n° 33, Maastricht: ECDPM.
- Srinivasan, T.N. (1993). "Regionalism versus Multilateralism: Analytical Notes. Comment," in *New Dimensions in Regional Integration*, Jaime de Melo and Arvind Panagariya eds. Cambridge, Great Britain: Cambridge University Press, pp. 84-89.
- Steinich, M. 2001. Suivi et évaluation de l'appui à la décentralisation : défis et options. (Document de réflexion ECDPM n° 19) Maastricht: ECDPM.
- Stevens, C and J. Kennan (2005) 'Making Trade Preferences More Effective', Trade Note, <http://www.ids.ac.uk/IDS/global/pdfs/CSJKTradePreferences.pdf>
- Stevens, C. (1990), "ACP export diversification: Jamaica, Kenya and Ethiopia", ODI Working paper n°40, September, London.
- Stiglitz J.E., 1996. "Some lessons from the East Asian Miracle". *The world Bank research observer*, 11(2), pp. 151-77.
- Stiglitz J. E (2002) « La grande désillusion », Fayard, juillet 2002
- Stoeckel and Borrell (2001), « Preferential Trade and developing countries : Bada id, Bad Trade », Center for International economics, N° 01/116, Camberra, Australie.
- Swaray, R. (2002) "Volatility of Primary Commodity Prices: Some Evidence from Agricultural Exports in Sub-Saharan Africa," *Discussion Papers in Economics* No. 6. York: University of York. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.york.ac.uk/depts/econ/dp/0206.pdf>.
- TALLA, B-P. (1997). «Economie politique de la guerre », JAE, n° 253, décembre.
- Thrupp, L.A. *Bittersweet Harvests for Global Supermarkets: Challenges to Latin America's Agricultural Export Boom*, World Resources Institute, Washington, 1995, p. 77-81.
- Tiiu Paas (2002), "Gravity Approach for Exploring Baltic Sea Regional Integration in the Field of International Trade", *Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv (HWWA) DISCUSSION PAPER 180*, Hamburg Institute of International Economics
- Tinbergen, Jan (1962). "Shaping the World Economy: Suggestions for an International Economic Policy". New York: The Twentieth Century Fund, 1962.
- Tjalling Dijkstra (2001), « Export Diversification in Uganda : Developments in Non-Traditional Agricultural Exports », African Studies Centre, ASC Working Paper 47 /
- UNCTAD (1999), "*Quantifying the Benefits Obtained by Developing Countries from the Generalized System of Preferences*" Note by the UNCTAD secretariat UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.52 7 October 1999
- UNCTAD and The Commonwealth Secretariat (2001), "Duty and Quota Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives", London and Geneva, 2001
- UNDP, (1994), "Capacity development: Lessons of experience and guiding principles". New York: United Nations Development Programme

- UNION EUROPEENNE. 1998. Directives de négociation d'un accord de partenariat pour le développement avec les États ACP. Bruxelles: Union européenne.
- VARANGIS Panos, LARSON Donald and ANDERSON Jock R. "Agricultural markets and risks : management of the latter, not the former", World Bank, February 2002
- Varangis, P., T. Akiyama and D. Mitchell. (1995). "Managing Commodity Boomsn - and Busts". Washington DC, Banque mondiale.
- Vernon Topp (2001), "Trade Preferences: Are They Helpful in Advancing Economic Development in Poor Countries?", ABARE Innovation in Economic Research, Report, Canberra, November
- Viner, Jacob. (1950). "The Customs Union Issue". New York: Carnegie Endowment for International Peace.
- Vinokur, A. ed (1998) *Décisions économiques*, Paris, Economica /FORUM
- Walfaren Ted (1994) *Bretton Woods, Mélanges pour un cinquantenaire*, Revue d'économie financière
- Wall Howard J. (1999), "Using the Gravity Model to Estimate the Costs of Protection" in The Federal Reserve Bank of St. Louis Revue, January / February 1999 Vol. 81 , No. 1
- WALLE, N. van de. et T. Johnston. (1996). « Improving Aid to Africa ». ODC.
- Wang and Winters (1991) "The Trading Potential of Eastern Europe", CEPR disc. Paper 610.
- Wang, Z., K. and Winters, A. (1992), "The trading Potential of Eastern Europe", Journal of Economic Integration, Vol. 7 (Autumn), pp.113-136.
- Winter-Nelson A. (2002) "Institutional adjustment and transaction costs: Product and inputs markets in the Tanzanian coffee system". World Development, 2002, 30 (4): 561 et 562.
- Winters, (2001), "Post-Lomé Trading Arrangements: The Multilateral Option," in Jürgen von Hagen and Mika Widgren (eds.), *Regionalism in Europe: Geometries and Strategies After 2000*, Kluwer Academic Press.
- Wolf , Susana et Dominik Spoden (2000), « Allocation of EU Aid towarss ACP Countries », ZEF discussion Papers on Development Policy, n° 22, Bonn, March.
- Wolf Susana et Spoden Dominik (2000), « Allocation of EU Aid towarss ACP Countries », ZEF discussion Papers on Development Policy, n° 22, Bonn, March.
- World Bank (1994) "Africa can compete! Export opportunities and challenges for garments and home products in the US market", Washington, DC , World Bank
- Yabuki, Nanae and Takamasa Akiyama.(1996). "Is Commodity-Dependence Pessimism Justified?", World Bank Working Paper Series, Number 1600. Washington: World Bank
- Yi, Sang-Seung. (1996). "Endogenous Formation of Customs Unions under Imperfect Competition: Open Regionalism is Good," Journal of International Economics. 41:1-2, pp. 153-77.
- Young, E.C., (1924). "The Movement of Farm Population." Cornell Agricultural Experimental Station Bulletin 4269, Ithaca, New York.
- Zipf, G. K. (1949), "Human Behaviour and the Principle of Least Effort", Reading, MA, Addison-Wesley.
- Zipf, G.K., (1946). "The Hypothesis on the Intercity Movement of Persons." American Sociological Review, vol. 11, Oct, cite par J.Andrés FAINA, Jesus LOPEZ-RODRIGUEZ (2003).

ANNEXES

1.27 ANNEXE 1 : Les données et les pays utilisés

1.27.1 Définition des données utilisées

Variable	Contenu	Source
Distance	Distance géodésique entre 2 capitales	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données de Jon Haveman (http://www.haveman.org/) - CEPII - World Bank Trade, Production and Protection, 1976-2004
PIB		The United Nations Statistics Division à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/default.htm
Population		
Commerce bilatérale	les échanges commerciaux bilatéraux pays par paire de pays (groupe de pays développés et groupe de PED)	<p>Base de donnée de la Direction Of Trade statistics du FMI : DOT Historical (de 1948 à 1980) et International Financial Statistics (IFS) qui va jusqu'en 2004 pour notre étude.</p> <p>Les montants des importations ainsi obtenus sont estimés en CAF en million de dollars ou converties en dollars à partir des monnaies nationales compte tenu du taux de change avec le dollar. Dans le cas de certains PED, ce taux de change est une moyenne pondérée du taux officiel et du taux du marché.</p> <p>Les exportations sont évaluées en FOB.</p>
Aide bilatérale	Aide bilatérale accordée par les pays développés à chaque PED de notre échantillon	<p>Base de données du Comité d'aide au développement de l'OCDE</p> <p>http://www.oecd.org/dataoecd/15/19/16811124.htm</p>
Colonie	Cette variable dummy prend la valeur de 1 lorsque le PED i a été colonisé par le pays développé j et 0 autrement	<ul style="list-style-type: none"> - CEPII (fichiers : geo_cepil.xls et dist_cepil.xls) - World Bank Trade, Production and Protection, 1976-2004 - CIA World Fact Book
Langue commune	Cette variable dummy prend la valeur de 1 lorsque le PED i et pays développé j partagent la même langues officielle et 0 autrement	

1.27.2 Les pays utilisés

1.27.2.1 Liste par sous- régions des pays développés et des PED de l'échantillon de travail

Pays en développement				Pays industrialisés		
ACP	Amérique Latin	Moyen Orient Maghreb	Asie en développement	Europe	Amérique du Nord	Asie développée
ANGOLA	ARGENTINA	ALGERIA	BANGLADESH	AUSTRIA	CANADA	AUSTRALIA
ANTIGUA AND BARBUDA	BOLIVIA	EGYPT	BHUTAN	DENMARK	UNITED STATES	JAPAN
BAHAMAS, THE	BRAZIL	IRAN, I.R. OF	CAMBODIA	FINLAND		NEW ZEALAND
BARBADOS	CHILE	JORDAN	CHINA	FRANCE		
BELIZE	COLOMBIA	KUWAIT	INDIA	GREECE		
BENIN	COSTA RICA	LEBANON	INDONESIA	IRELAND		
BURKINA FASO	CUBA	MOROCCO	KOREA	ITALY		
BURUNDI	ECUADOR	OMAN	LAO PEOPLE S DEM.REP	NETHERLANDS		
CAMEROON	EL SALVADOR	QATAR	MACAO	PORTUGAL		
CAPE VERDE	GUATEMALA	SYRIAN ARAB REPUBLIC	MALAYSIA	SPAIN		
CENTRAL AFRICAN REP.	HONDURAS	TUNISIA	MONGOLIA	SWEDEN		
CHAD	MEXICO	TURKEY	NEPAL	UNITED KINGDOM		
COMOROS	NICARAGUA		PAKISTAN			
CONGO, DEM. REP. OF	PANAMA		PHILIPPINES			
CONGO, REPUBLIC OF	PARAGUAY		SINGAPORE			
COTE D IVOIRE	PERU		SRI LANKA			
DJIBOUTI	URUGUAY		THAILAND			
DOMINICA	VENEZUELA		TAIWAM			
DOMINICAN REPUBLIC			VIETNAM			
EQUATORIAL GUINEA						
ETHIOPIA						
FIJI						
GABON						
GAMBIA, THE						
GHANA						
GRENADA						
GUINEA						
GUINEA-BISSAU						

Pays en développement				Pays industrialisés		
ACP	Amérique Latin	Moyen Orient Maghreb	Asie en développement	Europe	Amérique du Nord	Asie développée
GUYANA						
HAITI						
JAMAICA						
KENYA						
MADAGASCAR						
MALAWI						
MALI						
MAURITANIA						
MAURITIUS						
MOZAMBIQUE						
NIGER						
NIGERIA						
PAPUA NEW GUINEA						
RWANDA						
SAO TOME & PRINCIPE						
SENEGAL						
SEYCHELLES						
SIERRA LEONE						
ST. KITTS AND NEVIS						
ST. LUCIA						
ST. VINCENT & GRENS.						
SUDAN						
TANZANIA						
TOGO						
TRINIDAD AND TOBAGO						
UGANDA						
ZAMBIA						
ZIMBABWE						

1.27.2.2 Répartition des pays ACP

Pays Moins Avancés (PMA)			Non-PMA			
Afrique (33)		Caraïbes (1)	Pacifique (5)	Afrique (15)	Caraïbes (14)	Pacifique (9)
Angola	Madagascar	Haïti	Kiribati	Botswana	Antigua et Barbuda	Fidji
Bénin	Malawi		Iles Salomon	Cameroun	Bahamas	Papouasie NG
Burkina Faso	Mali		Tuvalu	Congo-Brazzaville	Barbade	Tonga
Burundi	Mauritanie		Vanuatu	Côte d'Ivoire	Belize	Iles Marshall (2000)
Cap Vert	Mozambique		Samoa Occid.	Gabon	Dominique	Iles Cook (2000)
Rép Centrafricaine	Niger			Ghana	Rép. Dominicaine	Etats fédérés de Micronésie (2000)**
Comores	Ouganda			Kenya	Grenade	Nauru (2000)**
RD du Congo	Rwanda			Maurice	Guyana	Niue (2000)**
Djibouti	Sao Tomé & Príncipe			Namibie	Jamaïque	Palau (2000)**
Erythrée	Sierra Leone			Nigeria	St Christ. And Nevis	
Ethiopie	Somalie			Sénégal	Ste Lucie	
Gambie	Soudan			Seychelles	St Vincent & the Gr.	
Guinée	Tanzanie			Afrique du Sud*	Surinam	
Guinée Bissau	Tchad			Swaziland	Trinidad et Tobago	
Guinée Equatoriale	Togo			Zimbabwe		
Lesotho	Zambie					
Liberia						

Note:

- * L'Afrique du Sud a formellement rejoint le groupe ACP après la ratification de Lomé IV-bis en avril 1998. Toutefois, à la différence des 70 autres membres, elle n'a jamais bénéficié des préférences commerciales de Lomé. Elle a signé un accord séparé de libre-échange avec l'UE en 1999. A l'OMC, elle est considérée comme un pays développé.
- ** (2000) correspond à ceux qui ont rejoint le groupe ACP en juin 2000.

Tirée de Henri-Bernard Solignac Lecomte (2000) « Les relations commerciales ACP-UE après Lomé : Quel «partenariat économique» pour le développement durable », ICTSD, Libreville, 13-14 juillet, 2000, ECDPM,

1.27.2.3 Historique des conventions et des adhésions (UE et ACP)

Liste initiale de Yaoundé I (1963) : Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad, Togo. (17 pays associés africains et malgaches)

Adhésions lors de Yaoundé II (1969) : Congo, Maurice, Zaïre. (20 pays associés africains et malgaches)

Adhésions lors de Lomé I (1975) :

- Membres du Commonwealth :

Bahamas, Barbade, Botswana, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guyana, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Malawi, Nigeria, Ouganda, Samoa occidentale, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tonga, Trinité et Tobago, Zambie

- Non membres du Commonwealth :

Éthiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Liberia, Soudan. (46 pays ACP)

Adhésions lors de Lomé II (1980) : Cap-Vert, Comores, Djibouti, Dominique, Kiribati, Papouasie, Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Salomon, São Tomé et Príncipe, Seychelles, Suriname, Tuvalu, Zimbabwe. (59 pays ACP)

Adhésions lors de Lomé III (1985) : Angola, Antigua et Barbuda, Belize, Mozambique, Saint-Kitts et Nevis-Anguilla, Saint-Vincent et les Grenadines, Vanuatu. (66 pays ACP)

Adhésions lors de Lomé IV (1990) : Érythrée, Haïti, Namibie, République dominicaine. (70 pays ACP)

Adhésions lors de Lomé IV bis : Afrique du Sud. (71 pays ACP)

Pour mémoire, composition de la CEE puis de l'Union européenne

1957 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Luxembourg.

1973 : adhésions du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

1980 : adhésion de la Grèce.

1986 : adhésions de l'Espagne et du Portugal.

1995 : adhésions de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

1.27.2.4 L'après Lomé

Programme de l'accord de Cotonou		
Date	Négociations	Régime commercial
Jusqu'en septembre 2002	Préparation des négociations	Maintien avec 70 pays ACP (sans l'Afrique du Sud) des préférences tarifaires non réciproques en vigueur actuellement – c'est-à-dire le régime de Lomé pour tous les pays ACP – (en supposant qu'une dérogation OMC a été obtenue).
Avril 2000	L'UE demande aux autres membres de l'OMC une dérogation lui permettant de maintenir les préférences commerciales de Lomé jusqu'en 2008 (décision attendue en juillet/août).	
De septembre 2002 au 31-déc-07	L'UE négocie des « accords de partenariat économique » (des accords de libre échange) les pays ACP, par groupes régionaux, ou par pays.	
2004	L'UE et les pays ACP étudient les possibilités d'accords alternatifs pour les pays non-PMA «décident que leur situation ne leur permet pas » de signer des accords de libre échange.	
2006	L'UE et les pays ACP analysent les accords prévus « pour s'assurer que le calendrier prévu permet une bonne préparation des négociations ».	
Du 1er janvier 2008 jusqu'en 2018-2020	Mise en place des nouveaux accords de partenariat économique (APE).	Fin du régime global « tous- ACP » de Lomé. <ul style="list-style-type: none"> - Les pays ACP signataires d'APE ouvrent progressivement leur marché aux produits de l'UE. - Les PMA qui ont choisi de ne pas conclure d'APE conservent leurs préférences tarifaires non réciproques. - Les non-PMA qui ont choisi de ne pas conclure d'APE bénéficient d'un nouveau régime (qui reste encore à définir)
À partir de 2018-2020		Mise en place des accords de libre échange entre l'UE et les pays ACP signataires d'APE

Source Henri-Bernard Solignac Lecomte (2000), "Les relations commerciales ACP-UE après Lomé : Quel « partenariat économique » pour le développement durable ?" ICTSD, Libreville, 13-14 juillet, 2000 (ECDPM) (ODI)

1.28 ANNEXE 7 : L'offre de préférence commerciale

1.28.1 Les pays offreurs de SPG

Encadré 1 Les premiers pays donateurs du premier SPG

Pour être bénéficiaire du SPG, le principe à l'époque (1967) était l'auto-élection. Le pays qui se considère comme en développement pouvait demander un traitement préférentiel. Il appartient alors au pays donateur de décider de l'éligibilité du candidat.

Le groupe des pays donateurs était principalement constitué des grands pays industrialisés :

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, USA, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Suède, Suisse, Nouvel Zélande

Encadré 2 Liste actuelle des principaux grands pays offreurs de préférences

<input type="checkbox"/> AUSTRALIE	<input type="checkbox"/> LUXEMBURG
<input type="checkbox"/> AUTRICHE	<input type="checkbox"/> PAYS BAS
<input type="checkbox"/> CANADA	<input type="checkbox"/> DANEMARK
<input type="checkbox"/> ETATS UNIS	<input type="checkbox"/> ESPAGNE
<input type="checkbox"/> FINLANDE	<input type="checkbox"/> IRLAND
<input type="checkbox"/> JAPON	<input type="checkbox"/> ITALIE
<input type="checkbox"/> NORVEGE	<input type="checkbox"/> REPUBLIQUE TCHEQUE
<input type="checkbox"/> SUEDE	<input type="checkbox"/> ROYAUME UNI
<input type="checkbox"/> NOUVEL ZELANDE	<input type="checkbox"/> GRECE
<input type="checkbox"/> SUISSE	<input type="checkbox"/> SLOVAQUIE
<input type="checkbox"/> BULGARIE	<input type="checkbox"/> ALLEMAGNE
<input type="checkbox"/> FRANCE	<input type="checkbox"/> BELARUS
<input type="checkbox"/> HONGRIE	<input type="checkbox"/> PORTUGAL
<input type="checkbox"/> POLOGNE	<input type="checkbox"/> RUSSIE

Encadré 3 Le principe d'octroi de préférence

L'octroi de préférence confère au donateur un pouvoir sur le bénéficiaire. Il s'agit d'une décision discrétionnaire et sélective. Sa nature sélective crée de fait une discrimination entre pays de même niveau de développement

Un système de préférence est caractérisé par les parties prenantes, la couverture (les produits couverts et les règles d'exception), la marge préférentielle, la durée du système, les règles d'origines et les clause de sauvegarde

Deux catégories de participants seront concernées par cette mesure. D'une part le ou les pays donateurs qui peuvent être aussi bien des pays industrialisés que des pays en développement. D'autre part le ou les pays bénéficiaires qui peuvent avoir les mêmes propriétés (pays industrialisé ou en développement). Ces préférences peuvent aussi bien être réciproques qu'unilatérales (au sens du SPG ou de Lomé). Elles peuvent aussi être sélectives ou partielles selon le pays ou selon le type de produit ou généralisée

L'impact du système sera d'autant plus fort qu'il concerne, pour ce qui est des bénéficiaires du Sud, des produits manufacturés ou ayant subi une première transformation. Seront souvent exclus les produits dits sensibles. Le but est d'accompagner le processus d'industrialisation.

Plusieurs situations peuvent exister et vont de l'élimination complète des barrières à la réduction ou l'instauration de contingents tarifaires.

Ainsi, l'admission des produits du bénéficiaire peut être en franchise. Mais il n'est pas exclu la possibilité d'établir un plafond quantitatif au-delà duquel disparaîtra la franchise ou d'introduire une baisse tarifaire linéaire

La durée du système occupe une place importante puisqu'elle est synonyme de stabilité propre à donner confiance pour un investissement sur le long terme et permet d'envisager un programme de modernisation des infrastructures et de fondation de l'appareil productif sur le long terme

La durée devra tenir compte de la clause NPF. Ce qui explique sa limitation dans le temps et sa révision périodique en fonction des résultats observés

L'ensemble de ces propriétés du système fonctionnent selon le principe des règles d'origines. Elles permettent d'éviter la distorsion du marché intérieur du pays donateur sans altérer la portée de la préférence. Il s'agit de s'assurer que ce sont les pays bénéficiaires qui exploiteront effectivement les avantages accordés afin d'éviter tout détournement des préférences et de s'assurer du volume d'importation admis. Dans le cadre d'un système mettant en jeu plusieurs offreurs de préférences et plusieurs bénéficiaires, il s'agira aussi de veiller à une bonne répartition de la charge entre les différents offreurs.

La règle consiste à déterminer le pourcentage de la valeur ajoutée originaire du pays bénéficiaire compte tenu de la possibilité de prendre en compte des origines cumulatives au sein d'un groupe de pays désigné. Cette disposition permet aussi de favoriser les échanges entre pays bénéficiaires.

Des limites quantitatives peuvent être instaurées et peuvent être structurelles ou conjoncturelles. (Clause de sauvegarde, mesure échappatoire)

Elles dépendent de la situation propre au donateur et du degré de sensibilité des produits importés sur le marché intérieur.

Elles peuvent être utilisées pour provoquer une discrimination positive entre pays, au profit des plus fragiles. Mais elle permet tout aussi d'assurer une certaine protection des industries nationales et de l'emploi du pays donateur et veiller à ne pas créer des effets externes négatifs vis à vis de pays tiers tout en veillant à une répartition équitable de la charge entre pays donateurs.

Traitement différencié des PED

Encadré 4 La place des PED dans l'OMC et l'impact sur le développement

Un droit international du commerce émerge, au détriment des pays les plus pauvres, mais c'est aussi la première fois qu'une organisation permet aux petits pays de se retourner contre les grands.

Quels pays en développement ?

L'application de mesure dérogatoires aux règles de l'OMC au profit des PED pose le problème de la définition du sous développement

En effet il n'existait pas au GATT de définition du statut de le statut de PED. Est PED celui qui se déclare comme tel. Par conséquent tout pays peut s'auto-déclarer pays en développement et le rester ensuite quel que soit son niveau effectif de développement ultérieur.

L'OMC, en effet, ne prend pas en compte les systèmes de classement plus fins élaborés par le PNUD, la CNUCED et la Banque mondiale. Ainsi, le Conseil économique et social français proposait, dans un avis de 1999, la distinction suivante : "Il conviendrait de distinguer :

- les quarante huit (*49 en juillet 2001*) pays les moins avancés qui correspondent à une catégorie bien définie par l'ONU sur la base de trois critères : le PIB par habitant, la part des industries manufacturières dans le PIB et le taux d'alphabétisation ;
- - les pays émergents dont la croissance économique est bien amorcée mais reste fragile ;
- - les économies en transition : pays d'Europe centrale et orientale, Etats de la CEI, Chine ainsi que certains Etats africains ou asiatiques ou Cuba qui doivent passer d'une économie étatisée et centralisée à une économie de marché ouverte aux échanges ;
- - les économies des petits pays enclavés ou insulaires."

Un traitement différencié pour les pays en développement

Pour les pays en développement, l'articulation entre l'ouverture commerciale et les différents niveaux de développement doit être prise en compte, afin de compenser les lourdes obligations qui leur sont imposées, sans véritables contreparties.

Ils demandent, et plus particulièrement les pays les moins avancés (PMA), la pleine application du "traitement spécial et différencié" tant lors de leur adhésion à l'OMC, que pour l'application des accords commerciaux, avec l'octroi notamment de périodes de transition et la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

La Déclaration de Bangkok

Lors de la dixième CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) qui s'est tenue du 12 au 19 février 2000 à Bangkok (Thaïlande), les pays en développement ont réaffirmé ce droit :

"La Conférence souligne son attachement à un système commercial multilatéral qui soit juste, équitable et réglementé et qui fonctionne d'une manière non discriminatoire et transparente et procure des avantages à tous les pays, en particulier les pays en développement. Pour qu'un tel système existe, il faudra, en particulier, améliorer l'accès au marché pour les biens et les services présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, régler les questions relatives à la mise en œuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), appliquer pleinement un traitement spécial et différencié, faciliter l'accession à l'OMC et fournir une assistance technique.

La Conférence réaffirme que tous les pays et toutes les organisations internationales devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le système commercial multilatéral réalise son plein potentiel de promotion de l'intégration de tous les pays, spécialement les pays les moins avancés, dans l'économie mondiale. Tout cycle nouveau de négociations commerciales multilatérales devrait se dérouler dans l'optique du développement. Il demeure urgent pour la communauté internationale de réaliser sans tarder des progrès dans tous ces domaines."

La place des PED dans les négociations

L'organisation de l'OMC assure théoriquement à chaque Etat la maîtrise des négociations, mais elle encourage de fait les Etats à conduire des négociations officieuses parallèlement aux négociations institutionnelles. Ces réunions restreintes ne font l'objet d'aucune information et excluent, de fait les pays pauvres, pénalisés par le manque de moyens et de compétences suffisantes pour faire valoir leurs droits.

Ainsi, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dénonçait, lors de la Conférence de Seattle en décembre 1999, "la marginalisation des pays africains, généralement exclus de décisions d'importance vitale pour nos populations et pour notre avenir".

Source : *La documentation française*

1.28.2 Les Exportations des PED avec l'Europe

Comparaison des exportations des ACP avec celles des autres PED vers l'Europe

Années	ACP (2)	Asia (3)	Latin- America (4)	Mediterr anean (5)	All develop ping countri es	Extra- EU	Part des ACP	Part de l'Asie	Part de l'Amériq ue latine (4)	Part de la Méditerranée(5)
1976	10,57	8,68	8,07	9,58	70,66	157,66	0,0670	0,0551	0,0512	0,0608
1977	12,77	9,86	9,66	9,49	75,14	173,17	0,0737	0,0569	0,0558	0,0548
1978	12,19	10,23	9,28	9	70,94	178,35	0,0683	0,0574	0,0520	0,0505
1979	15,07	12,98	11,26	12,23	87,96	217,73	0,0692	0,0596	0,0517	0,0562
1980	19,49	15,96	13,48	16,37	114,34	269,85	0,0722	0,0591	0,0500	0,0607
1981	17,17	17,07	16,62	21,58	129,09	303,8	0,0565	0,0562	0,0547	0,0710
1982	18,78	18,62	18,23	25,77	128,82	321,5	0,0584	0,0579	0,0567	0,0802
1983	20,08	20,49	20,35	25,65	121,67	328,49	0,0611	0,0624	0,0620	0,0781
1984	25,52	24,78	23,92	29,12	135,07	382,1	0,0668	0,0649	0,0626	0,0762
1985	26,95	25,95	25,69	32,34	138,89	399,73	0,0674	0,0649	0,0643	0,0809
1986	19,85	27,37	20,51	20,28	109,1	336,83	0,0589	0,0813	0,0609	0,0602
1987	16,52	33,12	19,52	20,87	108,83	340,52	0,0485	0,0973	0,0573	0,0613
1988	17,51	40,51	23,05	20,54	121,51	387,76	0,0452	0,1045	0,0594	0,0530
1989	19,6	47,67	26,06	25,77	143,1	447,39	0,0438	0,1066	0,0582	0,0576
1990	21,9	50,7	25,6	21,9	172,5	381,9	0,0573	0,1328	0,0670	0,0573
1991	19,3	62,5	26	23,1	186,8	412,2	0,0468	0,1516	0,0631	0,0560
1992	18	65,9	24,5	23,4	185,2	405,4	0,0444	0,1626	0,0604	0,0577
1993	14,9	74,1	22,4	23	191,4	404,6	0,0368	0,1831	0,0554	0,0568
1994	18,6	84	27,3	24,8	215,1	443,3	0,0420	0,1895	0,0616	0,0559
1995	19,9	96,5	31	25,6	238,4	497,9	0,0400	0,1938	0,0623	0,0514
1996	22	107,4	30,9	28,7	259	529,4	0,0416	0,2029	0,0584	0,0542
1997	23,1	128,8	35,4	34	301,7	615,6	0,0375	0,2092	0,0575	0,0552
1998	21,5	144,8	35,7	34,4	307,4	643,5	0,0334	0,2250	0,0555	0,0535
1999	21,8	159,6	37,7	38,1	340,2	697,3	0,0313	0,2289	0,0541	0,0546
2000	28,6	211,2	48,7	52,6	472,7	914,4	0,0313	0,2310	0,0533	0,0575
2001	31,2	208,3	50,4	56,1	470,5	901,6	0,0346	0,2310	0,0559	0,0622

Source DG développement et calculs personnels

(3) Afghanistan , Bhutan , Brunei , Bangladesh , Burma , Cambodgia , China , India , Indonesia , Kamputchea , Laos , Macao , Malaysia , Maldives , Mongolia , Myanmar , Nepal , North Korea , Pakistan , Philippines , Singapore , South Korea , Sri Lanka , Taiwan , Thailand , Vietnam du Nord , Vietnam

(4) Argentina , Bermuda , Bolivia , Brazil , Chile , Colombia , Costa Rica , Cuba , Ecuador , El Salvador , Guatemala , Honduras , Mexico , Nicaragua , Panama , Paraguay , Peru , Uruguay , Venezuela

(5) Algeria , Egypt , Jordan , Lebanon , Morocco , Syria , Tunisia , Turkey

Les préférences de Lomé en 1997 pour l'ensemble des ACP

	Importation en mio Ecu	% importation	Calcul théorique de la perception tarifaire (mio Ecu) selon le régime			
			NPF	SPG	Lomé	Lomé*
Agriculture						
- Protocole	1616	7,4%	1563	1563	1544	9
- Libre	6478	29,5%	507	325	0	0
- Non libre	140	0,6%	68	68	57	57
Industrie	13725	62,5%	217	169	0	0
Total	21959	100,0%	2354	2125	1601	66
Total hors protocole	20342		791	562	57	57
Préférence Lomé par rapport à			734** (3,6% des importations)	504 (2,5% des importations)		

Note :

* Régime Lomé y compris les protocoles produit : Banane, bœuf, sucre rhum

** 734 = total NPF hors protocole – total Lomé hors protocole (= 791 – 57)

Source : Secrétariat ACP

1.29 ANNEXE 2 : Les autres partenariats des ACP

Les ACP bénéficient d'autres offres de préférence en plus de Lomé. Mais ces offres sont généralement moins favorables aussi bien du point de vue des gammes de produits, des règles d'origine que des limites quantitatives. Par ailleurs, ces systèmes ont une application limitée dans le temps, réduisant ainsi l'incitation à l'investissement.

1.29.1 Cas des ACP des Caraïbes

Ils bénéficient des offres de préférences émanant aussi bien des USA que du Canada. Notons par ailleurs qu'une grande partie des pays de cette région font partie du CARICOM. Les Bahamas sont membres de la communauté des Caraïbes mais non du Marché commun. Le CARICOM est l'une des sous régions ACP les plus intégrées

1.29.1.1 L'offre préférentielle des USA

L'offre des USA s'est faite à travers le lancement de la loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (*Caribbean Basin Economic Recovery Act*) : l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes : Caribbean Basin Initiative (CBI).

Elle est signée en 1983. Elle est entrée en vigueur en 1984. Prévu pour 12 ans, il est devenu permanent depuis 1990

Points essentiels :

- Mesures tarifaires au profit de l'Amérique centrale et des pays de la Caraïbe en facilitant les échanges commerciaux avec les États-Unis.
- 24 pays bénéficiaires : Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Costa Rica, Dominique, Trinidad et Tobago, Grenade, République Dominicaine, Salvador, Honduras, Jamaïque, Montserrat, Haïti, Guatemala, Antilles Néerlandaises, Aruba, Panama, St Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent, Iles Vierges Britanniques, Bahamas, Guyana, Nicaragua.

Dans le cadre de ce dispositif les ACP de la région vont bénéficier d'un accès au marché US libre de droits et de contingent pour leurs produits. Quelques produits font l'objet d'exception. C'est le cas des textiles et vêtements, de certains articles en cuir dont les chaussures, du pétrole et ses dérivés, du thon en conserve et quelques produits agricoles.

Les autres articles en cuire ont pour la plupart connu une baisse de 20% des droits de douane en cinq tranches égales à partir de janvier 1992.

Pour les autres produits, l'entrée en franchise n'est possible que si le producteur présente « un programme acceptable et stable de production alimentaire »³⁴⁴

Les règles d'origine exigent que 35% de la valeur ajoutée soit originaires du pays exportateur et qu'une *transformation substantielle* du produit soit réalisée dans ce pays. Il est par ailleurs prévu une possibilité de cumul entre pays CBI. Enfin 15% de la valeur ajoutée peuvent être constituées d'importations en provenance des USA

L'avantage de la CBI c'est qu'elle n'est pas limitée dans le temps comme c'est le cas du SGP et ses règles d'origines sont plus souples.

³⁴⁴ Il s'agit de l'éthanol, de l'alcool éthylique, des sucres, des sirops, de la mélasse et de la viande bovine. Les exportations de sucres sont soumises à des contingents variables

Au titre des règlements 9802-00-60 et 9802-00-80 (antérieurement 806.30 et 807A) le textile et le vêtement bénéficient d'un traitement spécial bien qu'étant exclus de la CBI. En effet les règles d'origine concernant les articles en métal fabriqués à partir de métal américain ou les vêtements fabriqués à partir de textile américain ne seront taxés que sur la valeur ajoutée en dehors des USA. Ces dispositions intéressent la Jamaïque et Trinité - Tobago pour ce qui concerne l'habillement

1.29.1.2 L'offre préférentielle du Canada

Le CARIBCAN est une offre de préférence canadienne destinée au Etats de la communauté caraïbe membres du Commonwealth. Il est signé en 1986

le CARIBCAN (Caribbean - Canada Trade Agreement) permet l'exportation de produits manufacturés sans aucun droit ni contingent pour la plupart. Les exceptions à cette règle sont les mêmes que celles des USA.

Points essentiels :

- Importation en franchise de la plupart des produits originaires des Caraïbes.
- 18 pays et territoires indépendants bénéficient de cette offre :

Anguilla, Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, Dominique, Grenade, Guyana, la Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, les îles Turques et Caïcos.

1.29.2 Relations de ce sous groupe des Caraïbes avec l'UE

Les USA sont le partenaire commerciale le plus important. Cependant 18% des importations totales viennent de l'UE qui absorbe 24% des exportations de la région. En 1996 les importations de cette région en provenance de l'UE (12 membres) s'élevaient à 2,2 milliards d'écus et les exportations vers l'UE (12 membres) étaient de 1,7 milliards d'écus. Les principaux produits d'exportation étaient composés de 15,6% de sucre brut de canne, 13,9% d'oxyde d'aluminium, de 13,7% de banane fraîche et de 7,4% de rhum.

Les importations en provenance de l'UE étaient composées de navire de croisière et des bateaux d'excursion (13%), de plates-formes de forage (11%), des avions (5,6%) et du lait (3,5%).Commission européenne (1999)³⁴⁵

Notons cependant qu'il apparaît ainsi difficile de maintenir d'une part les préférences commerciales non réciproques que l'UE accorde aux Caraïbes, tandis que les USA ou le Canada auraient, en échange d'un même niveau de préférences sur leur marché, un accès privilégié sur le marché des Caraïbes

1.29.3 Cas des ACP du Pacifique

Plusieurs accords régionaux existent dans cette région :

- Le Forum du Pacifique Sud (SPF)
- Le Melanesian Spearhead Group (MSG) (Groupe du fer de lance)
- L'accord de coopération commerciale et économique régionale du Pacifique Sud (SPARTECA)

³⁴⁵ Commission européenne (1999), « Coopération économique et commerciale », synthèse des études d'impact de la proposition de l'UE de négocier des APER avec les sous régions ACP, Doc. De travail des services de la Commission pour le Groupe de négociation 3, Bruxelles, le 14 juin 1999. Voir aussi : ACP Secretariat and European Commission, (April 1999), [Consequences for the ACP countries of applying the Generalised System of Preferences \(GSP\)](#)

1.29.3.1 Le Forum du Pacifique Sud (SPF)

C'est un groupement politique de 16 Etats. Il comprend l'Australie, la Nouvelle Zélande et 14 pays insulaires du Forum (FIC).

Les FIC comprennent en plus des ACP du Pacifique, 6 autres Etats. ³⁴⁶

Par ailleurs une zone de libre échange est proposée entre les 14 FIC

1.29.3.2 Le Melanesian Spearhead Group (MSG)

Les membres du MSG sont la Papouasie Nouvelle Guinée, les Iles Salomon, le Vanuatu et les Fidji. La Papouasie est également membre de l'APEC

1.29.3.3 Le SPARTECA (South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement).

Il s'agit d'une offre préférentielle non réciproque de l'Australie et de la Nouvelle Zélande au profit des Etats de la région. Il est créé en 1981

L'objectif est de redresser les relations commerciales déséquilibrées de l'Australie et de la Nouvelle Zélande avec les économies des petites îles de la région Pacifique

La quasi totalité des produits bénéficie d'un accès en exemption de droits de douane.

L'Australie souhaite aboutir à l'établissement d'une zone de libre échange entre tous les membres du Forum

Les 16 membres de cette association : Australie, Îles Cook, Fiji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Nouvelle Zéla, Niue, Palau, Papouasie- Nouvelle Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

1.29.4 Relation de ce sous groupe du Pacifique avec l'UE

Les partenaires commerciaux les plus importants de la région sont l'Australie (32%), la Nouvelle Zélande (9%) et l'Asie (29%). L'UE ne fournit que 5% des importations. Commission européenne (1999).

Les exportation vers l'UE sont essentiellement le café (26%), l'huile de palme (18%), le sucre de canne (18%), les minerais de cuivre (13%)

1.29.5 Cas de l'Afrique

En dehors de l'UE, les USA constituent le deuxième partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne. Cependant la première offre de préférence des USA à destination de l'Afrique, hors SPG est l'AGOA lancée en 2000

L'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA) a été ratifiée à travers la loi du 18 mai 2000 comme premier titre du *Trade and Development Act* de 2000.

Cette loi offre un soutien aux pays africains dans leur effort d'ouverture économique et de libéralisation. L'AGOA offre un accès préférentiel des produits subsahariens au marché américain.

Les pays admissibles au titre de cette offre bénéficient d'un accès exempt de droits de douane et de contingents au marché américain

L'AGOA a prorogé le SGP, qui couvre 4.650 produits en provenance de pays subsahariens bénéficiaires, jusqu'au 30 septembre 2008. Elle a autorisé le président des Etats-Unis à affranchir de droits de douane 1.835 produits supplémentaires, non visés par le SGP.

³⁴⁶ les Iles Marshall, Palau, les Etats fédérés de la Micronésie, Nauru, Nioué et les Iles Cook

Elle permet, après consultation, l'entrée en franchise de droits de douane et sans contingentement des articles vestimentaires admissibles ainsi que des produits textiles et des articles vestimentaires tissés main ou faits main et des articles folkloriques.

Au total 38 des 48 Etats d'Afrique subsaharienne sont actuellement admis à bénéficier de l'offre AGOA.

En 2002, 94 % des importations américaines en provenance de pays bénéficiaires de cette offre de préférence sont entrées en franchise de droits de douane.

La loi incite les pays africains en matière de réforme politique et économique et en faveur de la croissance.³⁴⁷,

De 1999 à 2002, l'assistance technique des Etats-Unis en faveur du développement des capacités commerciales de l'Afrique s'est élevée à plus de 345 millions de dollars.

L'AGOA exige des pays bénéficiaires qu'ils satisfassent certains critères d'admissibilité : elle les incite notamment à libéraliser leur politique commerciale, à renforcer leur économie de marché, à privatiser leurs entreprises publiques et à alléger une réglementation trop lourde.

Elle insiste aussi sur la lutte contre la corruption et pour l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la protection des droits des travailleurs et la lutte contre le travail des enfants.

³⁴⁷ Selon Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat des USA. Texte publié dans <http://usinfo.state.gov/francais/>

1.30 ANNEXE 3 : Politiques tarifaires appliqués par les pays industrialisés

Les effets des pics tarifaires

Tariff peaks and imports by Quad*, 1999

Tariff Peak Product(at HS 6-digit Level)	USA	EU15 /a	Japan	Canada	All Quad
No. of Tariff Peak Products (mfn>=15%) /b	307	317	233	732	1077 /e
Of which:					
- Agriculture Products /b	48	290	178	85	364 /e
- Industrial Products /b	263	27	55	647	713 /e
- % Agriculture Products /b	15,64	91,48	76,39	11,61	
- % Industrial Products /b	85,67	8,52	23,61	88,39	
Nombre total de lignes tarifaires	311	317	233	732	
Tariff Peak Products as % of All Tariff Lines	6,1	6,2	4,6	14,3	7,8 /f
Average MFN Tariff Rates (unweighted in %):					
- Tariff Peak Products	20,8	40,3	27,8	30,5	28,0
- All Products	5,0	7,4	4,3	8,3	6,2
Maximum Rate	121,0	251,9	170,5	342,7	221,5
Total imports of Tariff Peak Products (US\$ billion) Of which	41,2	27,1	15,8	8,7	92,8
- All Preferential & GSP Countries	26,3	16,5	4,8	7,6	55,2
- Least Developed Countries /c	0,9	0,3	0,03	0,09	1,3
- ACP Developing Countries /d		2,7			2,7
Share of Tariff Peak products in total imports (%) Of which	4,6	3,4	4,9	4,6	4,2
- All Preferential & GSP Countries (%)	6,6	4,9	2,8	4,8	5,2
- Least Developed Countries /c	15,0	2,8	2,6	30,2	11,4
- ACP Developing Countries /d		15,0			
Import Revenue Collection in Tariff Peak Products from the World (in Billion of US\$) Of which	5,4	8,9	6,3	1,6	22,2
- All Preferential & GSP Dev. Countries	4,6	4,3	1,4	0,7	11,0
- Least Developed Countries /c	0,2	0,03	0,001	0,02	0,2
- ACP Developing Countries /d		0,57			0,6

Notes:

* La Quad : c'est la quadrilatérale composée des USA, du Canada, de l'UE(15) et du Japon

/a Excludes all EU intra trade in world totals

/b No overlapping items in the Quad aggregates

/c Based on the United Nations classification of 48 countries

/d Based on fourth Lomé Convention for 59 Africa, Caribbean and Pacific (ACP) low income countries. Includes a large number of LDCs.

/e Number of non-overlapping categories.

/f This is the simple (unweighted) average across Quad countries. Note that of the 5032 tariff lines at the 6 digit level of the Harmonized System, 21 percent (1077/5032) includes a tariff peak item in at least one Quad member.

Sources: OECD for MFN tariff, WTO tariff files for preferences and UN Comtrade Statistics for trade.

Tiré de Hoekman, Ng et Olarreaga (2001)³⁴⁸ avec calculs personnels complémentaires

³⁴⁸ Hoekman, B., Francis Ng, M. Olarreaga (2001), "Eliminating Excessive Tariffs on Exports of Least Developed Countries", Working Paper No 2604, Development Research Group, World Bank, Washington DC, May

Pics tarifaire et taux de préférence appliqués par la 4 zones les plus développées (Canada, Japon, EU, USA) en 1999

Preferential Trade Agreements/GSP	Number of Countries	Average Pref. Rate (unweighted in %)			
		Tariff Peak Products		All Goods at HS-6	
		% (α)	%Margin = $(1-(\alpha/MFN))\%$	% (β)	%Margin = $(1-(\beta/MFN))\%$
United States:					
Canada	1	0,6	97,12	0,1	98,00
Mexico	1	1,6	92,31	0,3	94,00
Israel	1	0,6	97,12	0,1	98,00
ANDEAN /a	4	14	32,69	1,7	66,00
Caribbean Community /b	22	13,5	35,10	1,6	68,00
GSP-only beneficiaries /c	80	6	23,08	2,4	52,00
Least developed Countries /d	38	14,4	30,77	1,8	64,00
Other Countries (MFN Rate)		(20,8)	0,00	(5,0)	0,00
European Union:					
Eastern Europe and Middle East /e	30	20,1	50,12	1,8	75,68
GSP-only beneficiaries /f	42	19,8	50,87	3,6	51,35
Least Developed ACP Countries /g	37	11,9	70,47	0,8	89,19
Other ACP Countries /h	32	12,4	69,23	0,9	87,84
Other Least Developed Countries /i	11	12,6	68,73	0,9	87,84
Other Countries (MFN Rate) /j		(40,3)	0,00	(7,4)	0,00
Japan:					
GSP-only beneficiaries /k	127	22,7	18,35	2,3	46,51
Least Developed Countries /l	42	19,0	31,65	1,7	60,47
Other Countries (MFN Rate)		(27,8)	0,00	(4,3)	0,00
Canada:					
United States	1	7,1	76,72	1,6	80,72
Australia	1	28,2	7,54	7,8	6,02
New Zealand	1	28,2	7,54	7,8	6,02
Mexico	1	15,9	47,87	3,1	62,65
Chile	1	12,2	60,00	2,4	71,08
Israel	1	11,8	61,31	2,5	69,88
Caribbean Countries /m	18	23,3	23,61	4,3	48,19
GSP-only beneficiaries /n	108	28,2	7,54	6,2	25,30
Least Developed Countries /o	47	22,8	25,25	4,4	46,99
Other Countries (MFN Rate)		(30,5)	0,00	(8,3)	0,00

Notes:

/a Included Bolivia, Colombia, Ecuador and Peru under Andean Trade Preference Act.

/b Based on 20 Caribbean countries under Caribbean Basin Economic Recovery Act and Bahamas, Nicaragua.

/c Included 80 developing countries or territories under GSP scheme but excluding 29 other developing economies.

/d Based on UN 48 least developed countries but excluding 10 countries.

/e Including countries with reciprocal and non reciprocal trade agreements with the EU.

/f Most developing countries in Latin America and Asia; excludes Hong Kong, Korea and Singapore (non-GSP nations).

/g Included 37 ACP and least developed countries under Lomé Convention.

/h Included ACP 32 countries under Lomé Convention but not under the group of least developed countries.

/i Included 11 least developed countries but not under ACP countries.

/j Included all industrial countries, Hong Kong, Korea, Singapore and 14 transition countries.

/k 127 countries; excludes Albania, Bosnia, Estonia, Latvia, Lebanon, Lithuania, Macedonia, Moldova, Vietnam, Yugoslavia.

/l Excludes 3 LDCs: Comoros, Djibouti and Tuvalu. 3 others (Congo DR, Kiribati and Zambia) are included in the GSP group.

/m Included 18 Caribbean countries or territories under Commonwealth Caribbean Countries Tariff.

/n Excluded 8 developing countries: Albania, Aruba, Bosnia & Herz, Macedonia, Mongolia, Oman, Saudi Arabia, Yugoslavia

/o Excluded Myanmar.

Source: WTO files.

Tiré de Hoekman, Ng et Olarreaga (2001) et Vernon Topp (2001)

Marge préférentielles et croissance en volume (1988 – 1997)

Sections du système harmonisé	Importation en valeur en 1997 (mio ECU)	Marge préférentielle en 1996 %	Marge préférentielle en 2000 % (estimée)	taux de croissance global en volume % 1988/97
XXI	7	0,0	0,0	425,4
XIV	2597	0,0	0,0	-18,4
XVII	1114	1,0	0,1	182,6
IX	257	0,3	0,2	-73,4
X	18	0,3	0,0	16,5
VII	247	0,5	0,2	71,9
XVIII	41	1,0	1,0	58,3
XX	36	1,1	0,0	35,0
XVI	82	1,3	1,1	24,0
VIII	273	1,7	1,4	7,6
XIII	5	2,0	1,7	697,5
XV	757	3,1	3,0	-35,5
XIX	0	4,3	2,9	
VI	483	5,0	3,2	-29,7
XII	36	5,5	5,5	1007,6
XI	1481	7,0	6,8	66,5
TOTAL	7434	2,2	1,6	1,5

Note : Les sections mentionnées ici concernent les produits manufacturés

Source : Secrétariat ACP

Secteurs agricoles pour lesquels la marge préférentielle reste importante

Chapitres	Intitulés	Import en 1997 (moi ECU)	Préférence Lomé/SPG en 1996	Préférence Lomé/SPG en 2000	% Import agricoles
CHAPITRE 4	LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; OEUF D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	6	54,6	32,6	0,1
CHAPITRE 16	PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	454	23,8	23,5	7,6
CHAPITRE 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT	1	21,9	13,1	0
CHAPITRE 19	PRÉPARATIONS A BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PATISSERIES	3	18	9,7	0
CHAPITRE 20	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	107	17	14,6	1,8
CHAPITRE 24	TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS	439	12,9	12,9	7,4
CHAPITRE 6	PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE	178	12,6	7,4	3
CHAPITRE 10	CÉRÉALES	35	10,3	10,3	0,6
CHAPITRE 7	LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	176	9,4	8,6	3
CHAPITRE 3	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	842	7,3	6,8	14,2
CHAPITRE 8	FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	216	5,8	3,3	3,6
CHAPITRE 21	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	9	4,9	3,3	0,2
CHAPITRE 15	GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE	265	3,7	2,4	4,5
Sous Total		2731	11,5	10,4	46
Total agriculture hors protocoles		5938	5,7	4,5	100,0%

Source : Commission européenne et secrétariat ACP et OMC (pour le descriptif des chapitres)

Sur les effets pervers des règles d'origine

Encadré 5 Sur le problème des règles d'origine

L'idée de base est que les règles d'origine doivent être un instrument de stimulation d'une industrialisation en amont.

McQueen (1992)³⁴⁹ met en évidence le rôle de protection que revêtent souvent les règles d'origine pour le compte des industries nationales européennes.

Il trouve par ailleurs qu'elles sont incohérentes dans la mesure où elles tendent à favoriser les pays ayant atteint un certain degré d'industrialisation. Elles défavorisent les échanges intra branches, le développement du perfectionnement passif et les délocalisations d'opérations de montage qui obéissent au processus de décomposition internationale de la production.

Dans certains cas d'industries d'assemblage, les produits intermédiaires européens sont obligatoires par rapport à ceux d'Extrême-Orient, aux coûts plus faibles³⁵⁰.

Une plus grande souplesse des règles d'origine aurait pu permettre le développement d'une industrie à forte valeur ajoutée.

Toujours selon McQueen et Stevens, « l'UE en considérant que les règles d'origines doivent favoriser les seuls ACP en excluant les industries sans attaches géographiques, ne vont pas dans le bon sens. Les règles relatives au cumul favorisent les industries européennes d'assemblage et excluent les pays tiers. Ces règles coûtent cher aux ACP des Caraïbes et du Pacifique dont les investisseurs naturels sont les USA et le Japon ».

Les procédures de dérogation peuvent prendre du temps qui peut dissuader les investisseurs potentiels.³⁵¹

Soulignons par ailleurs que ces dérogations lorsqu'elles sont accordées doivent faire l'objet de renouvellement qui n'est pas gagné d'avance, ce qui peut dissuader toute tentative de planification à long terme.

Des délais de 3 à 6 mois ont été instaurés mais pas souvent respectés. Par ailleurs la complexité des procédures, l'absence d'information claire et les visites des inspecteurs européens dans les usines ACP sont autant d'éléments dissuasifs

(Source ECDPM, 1997)

³⁴⁹ McQueen, M (1982), « Lomé and the protective effect of rules of origin », *Journal of world trade law*, 119-32.

³⁵⁰ C'est le cas de l'industrie d'assemblage démontre de Maurice (McQueen et Stevens, 1989). La même situation est mentionnée par ces auteurs à travers les industries de la pêche pour lesquelles les règles d'origines exigent des contraintes particulières quant aux « propres navires » des pays bénéficiaires qui n'en disposent pas souvent ou qui ne disposent que de navires traditionnels ou non conformes. Ce sont souvent des navires européens qui vont exploiter ces marchés. La Jamaïque n'a pas pu développer ses exportations de vêtements tissés vers l'UE, mais elle a pu le faire vers les USA où les règles d'origines sont moins contraignantes

³⁵¹ Fidji a obtenu une dérogation au titre de Lomé 3 pour une durée de 3 ans. Cela concernait son industrie de conserve de thon dont les capacités excèdent ses captures. Cette dérogation devait lui permettre d'utiliser 850 tonnes non originaires. Mais les délais d'octroi ont été trop longs, ce qui a fini par faire échec à ce projet industriel. La Jamaïque s'est vu refuser en 1975 ses tapis pour absence d'origines valables. L'entreprise concernée a demandée une dérogation qui ne lui a été accordée que plusieurs années plus tard au moment où elle a déjà perdu sa position de marché. Une nouvelle dérogation lui a été demandée en 1988 au moment où l'UE lui conseillait d'utiliser une matière d'origine écossaise. Mais l'entreprise a dû mettre fin à ses exportations.

Le problème des normes internationales

Encadré 6 Sur les normes internationales

Les conditions d'accès aux marchés des produits de base sont définies dans les règles du système commercial multilatéral. Il s'agit des dispositions concernant un certain nombre d'accords internationaux :

- Celles de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture,
- Celles des accords du Cycle d'Uruguay sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce
- Celles de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et qui comprennent également des dispositions qui ont des incidences sur le commerce des produits agricoles

Contrairement aux régimes tarifaires préférentiels, aucun accès préférentiel aux marchés n'est accordé dans les domaines couverts par ces accords et, en principe, tous les pays doivent satisfaire aux mêmes exigences.

La plus grande difficulté des PED est de pouvoir satisfaire aux prescriptions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Ceci est rendu difficile dans la mesure où il existe une multiplicité d'exigences pour des marchés différents. D'importantes dépenses doivent être engagées pour respecter les normes sanitaires et environnementales et appliquer les principes du système d'analyse des risques aux points critiques. Si ces normes posent des problèmes à court terme, à long terme elles obligent les exportateurs à accroître leur compétitivité.

Cependant la façon dont les normes sont définies semble être imposée aux PED et ces derniers ont des difficultés pour en contester le bien fondé. Ils sont en position de « preneurs de norme ». En effet même dans le cas de normes arrêtées au niveau international, les intérêts des pays en développement ne sont souvent pas bien pris en compte, car ces pays n'ont pas les compétences techniques et les capacités de négociation nécessaires.

Le non-respect des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires a pour conséquence que si un exportateur rencontre des difficultés, tous les exportateurs du même pays peuvent être pénalisés, ce qui est beaucoup plus grave que l'incapacité d'une entreprise de remplir les conditions imposées par un importateur.

L'échec d'une seule entreprise peut nuire à la réputation d'un pays

l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires définit les conditions nécessaires, mais non suffisantes pour exporter.

De nombreuses conditions de qualité et d'étiquetage, la plupart du temps très strictes, ainsi que diverses conditions de production et de transformation sont imposées par les entreprises importatrices elles-mêmes. En particulier, dans le cas des produits alimentaires, satisfaire aux exigences de ces entreprises et des filières de distribution et de vente au détail est la condition ultime pour pouvoir exporter. En outre, ces exigences sont en général plus sévères que les réglementations gouvernementales contenues dans les mesures prises en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Lorsque des exigences sont imposées par des entreprises privées, il n'y a aucun moyen de les contester par voie juridique, sauf si les règles de concurrence sont bafouées. (CNUCED, 2002).³⁵²

Du côté de la demande, la traçabilité est aussi un aspect important : les acheteurs veulent savoir dans quelles conditions un produit a été obtenu, fabriqué ou transformé.

(Source CNUCED, 2002)

³⁵² CNUCED (2002), « Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité », Rapport du secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/54, 26 novembre 2002

1.31 ANNEXE 4 : Le problème des produits de base

1.31.1 Les solutions théoriques pour la lutte contre l'instabilité des recettes d'exportation

Sur le plan théorique MacBean (1966)³⁵³ et Massell (1970)³⁵⁴ font partie des initiateurs de la littérature sur les relations entre concentration des produits d'exportation et ses conséquences.

Les hypothèses de base selon lesquelles il y aurait une relation négative entre l'instabilité et la performance des PED sont aussi soutenues par plusieurs autres auteurs. Guillaumont (1987), Love (1989), Arujo-Bonjean, Varangis, Lancieri E., (1978); Grilli E. (1994).etc....

Comme nous venons de le dire, les ACP tout comme les PMA non ACP sont des preneurs de prix sur le marché mondial des produits de base agricoles. Leur pouvoir de marché est trop faible par rapport aux grands pays producteurs pour exercer une influence sur le mode de fixation des prix. Ils sont donc soumis aux effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Ceci constitue d'ailleurs un des éléments à verser sur les principales justifications du maintien du Stabex comme instrument de stabilisation des recettes d'exportation à côté de celui du FMI.³⁵⁵ L'objectif est de trouver un moyen permettant de réduire l'instabilité des recettes d'exportation. Celle-ci rend inopérant l'offre de préférence même si cette offre était associée à un instrument de compensation.

La méthode de compensation par le principe du portefeuille

En l'absence d'un système de compensation comme le Stabex, la diversification pourrait constituer une solution permettant une mutualisation des risques d'instabilité de prix ou de quantités entre les différents produits. Elle peut avoir un impact positif sur l'atténuation des conséquences de l'instabilité à travers les divers mouvements de prix ou de quantité. Elle peut aussi s'avérer positif dans le cas où les catégories de produits en jeux ne sont pas homogènes.

Le but est de créer un effet de compensation permettant de réduire l'impact de la volatilité sur les recettes d'exportation. Dans le cas où il existerait une corrélation négative entre certains produits, on pourra s'attendre à une réduction des risques liés à la baisse des recettes d'exportation du pays. De même s'il existe une corrélation positive entre les prix des produits exportés et les prix des produits importés l'effet net de la volatilité des prix pourrait s'en trouver réduit. Si c'est le cas on peut dire que l'essentiel de l'impact de la volatilité est lié plus à la répartition des produits d'exportation qu'à la volatilité globale des prix.

Cas d'un grand pays ou d'une économie fermée

L'instabilité des recettes d'exportation résulte de la combinaison des instabilités sur les prix et celles sur les quantités. Ces deux types d'instabilité peuvent tout aussi bien se compenser que se renforcer. Mais dans le cas d'un petit pays elles auront tendance à se renforcer. Bonjean (1997), Araujo (1995), LeClair (2000), Rakotoarisoa et Shapouri (2001)³⁵⁶.

En effet si on considère la fonction d'instabilité des recettes d'exportation de la façon suivante :

$$\text{Var}(\log Y) = \text{Var}(\log P) + \text{Var}(\log Q) + 2 \text{Cov}(\log P, \log Q)$$

Avec

³⁵³ MacBean, A.I. (1966). *Export instability and economic development*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press. Voir aussi: MacBean, A.I, and D. T. Ngyuen, (1980). "Commodity concentration and export earnings instability: a mathematical analysis", *The Economic Journal*, 90, June, 363-370.

³⁵⁴ Massell, B.F., (1970), "Export instability and economic structure", *American Economic Review* 60, Sept., 618-630.

³⁵⁵ Sur le dispositif de la FMI voir annexe.

³⁵⁶ LeClair, M. S. (2000) *International Commodity Markets and the Role of Cartels* Armonk, N.Y. and London: Sharpe. Voir aussi Rakotoarisoa, M. A. et Shapouri, S. (2001) "Market Power and the Pricing of Commodities Imported from Developing Countries: The Case of US Vanilla Bean Imports," *Agricultural Economics* 25, 2-3: 285-294.

- $\text{Var}(\log Y)$ = instabilité des recettes exprimée en Log
- P = prix
- Q = quantités

Pour un pays ACP (ou un PMA non ACP) considéré comme preneur de prix on pourra dire que $\text{Cov}(P, Q)$ est nulle.

On peut donc s'attendre à ce que les prix et les quantités soient non corrélés (en principe négativement) ou que cette corrélation si elle existe reste faible. Si on raisonne en économie fermée, la variation de l'offre entraîne une variation des prix plus ou moins proportionnelle selon la valeur de l'élasticité de la demande exprimée en valeur absolue et selon qu'elle est supérieure ou inférieure à l'unité.

Pour un grand pays faiseur de prix l'instabilité des prix mondiaux est en partie une conséquence de l'instabilité des exportations de ce pays même.³⁵⁷

Dans ce cas les variations de prix et de quantités sont négativement corrélées. L'instabilité des prix est alors favorable aux producteurs (un revenu moyen plus élevé et moins instable) si l'élasticité de la demande est comprise entre 0,5 et 1. En dehors de cet intervalle l'instabilité des prix augmente (ou réduit) à la fois le revenu moyen et son instabilité. Tout dépendra du degré d'aversion au risque de la part des producteurs. (Commission européenne, 1997).

On pourrait croire que les pays bénéficiant d'une position dominante sur un produit donné seraient de fait à l'abri des effets de l'instabilité. Mais il est nécessaire de prendre en compte le poids économique de ces pays en question. C'est en effet la taille économique d'un pays qui détermine sa puissance de négociation et sa capacité à mener des actions unilatérales de rétorsion.

L'action unilatérale

Araujo-Bonjean, Brun et Sean Healy, (2005) mettent en évidence le fait que la position dominante n'est pas forcément synonyme de pouvoir de marché. Le pouvoir de marché d'un PED ne lui permet pas toujours d'agir sur l'orientation du mouvement des prix mondiaux. Ces prix sont fixés sur les grandes places financières mondiales. Or les acteurs essentiels de ces marchés sont les grandes compagnies des pays industrialisés

La dominance de la Côte d'Ivoire sur le cacao se situe dans la partie de la filière la moins rentable et la plus risquée : les fèves brutes de cacao sont très périssables par rapport au produit ayant subi une première transformation lui permettant d'être conservé sur une longue période (fèves broyées). C'est ainsi que le combat de la Côte d'Ivoire contre la baisse du prix du cacao par rétention des récoltes fut effectivement perdu d'avance.³⁵⁸ La transformation des fèves est effectuée par les grandes compagnies multinationales du chocolat situées dans les pays industrialisés et qui détenaient un stock de sécurité permettant de tenir un long siège. Ajoutons à cela le fait que ce sont ces FMN qui, du fait de leur pouvoir de marché, déterminent les cours mondiaux. (Tableau ci-dessous).

Parts du marché mondial (hormis accords de commerce spéciaux) des grandes sociétés de négoce

Produits de base	Concentration du marché	Sociétés
Blé, maïs et soja	Six sociétés représentaient de 85 à 90 %	Cargill, Continental, Louis Dreyfus, Bunge & Born, André, Toepfer
Café	Six compagnies représentaient de 85 à 90 %	Rothfos, ACLI (acquise par Cargill en 1983), J. Aron, Volkart, Socomex, ED & F Man
Sucre	Quatre sociétés représentaient de 60 à 65 %	Sucden, Phibro, Tate & Lyle, ED & F Man
Bananes	Trois sociétés représentaient 80 %	United Brands, Castle & Cook, Del Monte
Cacao	Trois sociétés représentaient 80 %	Gill & Duffus, Berisford, Sucden
Thé	Trois sociétés représentaient 85 %	Unilever, Associated British Foods, LyonsTetley
Coton	Huit sociétés représentaient de 85 à 90 %	Cargill, Volkart, Mcfadden/Valmac, Dunavant, Tokyo Menka Kaisha, Sumitomo, Bunge & Born, Allenberg
Diamants	Une société représentait 80 %	De Beers/Central Selling Organisation

Source : Diverses études de la CNUCED sur les structures de l'industrie et du marché, 1980-1984. Tiré de CNUCED (1999)

³⁵⁷ La Côte d'Ivoire fut dans cette position pour ce qui est du marché du cacao, le Brésil pour le café, l'Argentine pour la viande bovine, etc...

³⁵⁸ Catherine Araujo Bonjean, Jean-François Brun, Sean Healy, (2005), « Pouvoir de marché dans la filière cacao » Communication aux journées de l'AFSE, Economie et développement et de la transition, CERDI 18 – 19 mai 2005

La concurrence des produits de substitution synthétiques

Encadré 7 L'existence de produits synthétiques de substitution

Ces produits de substitution ont, dans une certaine mesure, entraîné un excédent persistant de l'offre de produits de base et un effondrement de leurs cours. La solution pourrait être une différenciation par la qualité du produit naturel.

C'est là un domaine dans lequel le Fonds commun pour les produits de base* a un rôle particulier à jouer. De 1991 au 1er mai 1999, le Fonds commun a approuvé 74 projets relatifs à des produits de base, pour un montant total d'environ 220 millions de dollars dont il a financé à peu près la moitié. Trente trois de ces projets concernaient neuf matières premières naturelles différentes, le Fonds commun engageant 43,4 millions de dollars au total, auxquels s'est ajouté à peu près le même montant à titre de cofinancement et fonds de contrepartie. Cela représente un engagement de 11 à 12 millions de dollars par an en moyenne pour la mise en valeur de ces matières premières. Cet engagement de 11 à 12 millions de dollars par an ne représente que 0,02 % environ de la valeur des exportations annuelles de matières premières naturelles des pays en développement au milieu des années 90 (environ 50 milliards de dollars). En revanche, les dépenses de recherche des grands producteurs de matières synthétiques des pays développés dépassent souvent 5 % de la valeur de la production.

Mais cela risque de ne pas suffire pour influencer sensiblement sur la compétitivité des matières naturelles par rapport aux produits synthétiques sur les marchés mondiaux

Note : * L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base (1980) précise que les mesures de développement en faveur des produits de base au titre du deuxième Compte "comprennent la recherche développement, les améliorations de productivité, la commercialisation et des mesures destinées à contribuer à la diversification verticale" (art. 18.3 a)).

Source CNUCED

1.31.2 L'instabilité des prix et la concentration des exportations

Indices d'instabilité des prix mensuels d'une sélection de produits de base

Indices d'instabilité et tendances des prix sur le marché libre d'une sélection de produits de base

INDICES PERIODE et PRODUITS	Indices d'instabilité des prix			Tendances des prix en dollars courants			Tendances des prix en dollars constants		
	1992-1996	1997-2001	2002-2006	1992-1996	1997-2001	2002-2006	1992-1996	1997-2001	2002-2006
TOTAL DES PRODUITS	5,11	4,62766	4,97302	5,51299	-7,6006	15,45116	3,41025	-4,38268	10,05516
Total des produits alimentaires	4,22523	5,38009	3,94881	6,20912	-9,4467	9,15821	4,10517	-6,23377	3,79015
Produits alimentaires et boissons tropicales	4,29907	6,27571	4,39303	5,89935	-8,65533	9,69795	3,79594	-5,44027	4,32749
Produits alimentaires	5,12297	6,8845	4,60734	4,9599	-7,3352	9,56731	2,85813	-4,11657	4,19744
Blé	10,20051	9,54957	8,6809	8,2332	-5,09491	6,83437	6,12572	-1,87023	1,47663
Maïs	12,15267	6,22383	9,67605	9,52267	-6,83188	3,34663	7,41294	-3,61189	-1,99563
Riz	10,38754	6,78552	4,97069	4,75168	-15,2998	12,5815	2,65028	-12,1027	7,19824
Sucre	9,42226	19,99982	16,77499	8,14958	-6,41292	17,8228	6,04225	-3,1918	12,41628
Viande de bœuf	6,82303	4,9469	6,02131	-9,34719	3,8126	5,72995	-11,424	7,06131	0,3771
Bananes	18,24481	15,55946	19,05101	-1,32712	1,12393	7,98358	-3,41792	4,36539	2,62073
Poivre	15,99175	23,11956	13,75477	23,92529	-23,7837	6,13189	21,79044	-20,6094	0,77726
Farine de soja	8,21634	15,47949	10,16984	4,26572	-6,97077	3,14612	2,16516	-3,75116	-2,19525
Farine de poisson	14,92605	16,05856	12,33771	6,81472	-8,41851	14,45263	4,70972	-5,20281	9,06107
Boissons tropicales	18,43421	5,25485	6,12465	14,99815	-19,7625	10,91533	12,87887	-16,5774	5,53947
Café	25,78993	9,31932	9,71618	20,34545	-25,7768	17,90723	18,21684	-22,608	12,50033
Cacao	7,4025	14,73514	8,26793	8,31359	-13,917	-3,10321	6,20597	-10,7161	-8,41684
Thé	6,82632	10,91681	5,71252	-4,13785	-3,75686	6,68555	-7,81718	-0,52857	1,32847
Graines oléagineuses et huiles végétales	6,48584	10,16118	7,6591	8,47742	-15,5242	5,22235	6,36951	-12,3277	-0,12823
Fèves de soja	5,86945	6,90045	10,44533	5,15376	-9,57495	5,20355	3,05166	-6,36236	-0,14695
Huile de soja	9,72318	13,79101	9,41145	7,64737	-14,9377	6,12001	5,54091	-11,7396	0,76543
Huile de tournesol	10,87615	16,12518	5,66037	7,47223	-9,34881	3,36138	5,36608	-6,13562	-1,98094
Huile d'arachide	12,44328	4,95328	18,52482	10,65171	-9,94978	5,46081	8,54001	-6,73821	0,10916
Coprah	10,9459	17,79974	13,26102	9,02362	-18,2971	11,5154	6,91477	-15,1081	6,13687
Huile de coprah	10,44609	19,35601	11,16615	9,23742	-18,1976	10,05841	7,12818	-15,0083	4,68635
Huile de palmiste	11,16299	18,80193	11,5404	9,22775	-19,2937	9,85288	7,11853	-16,1074	4,48173
Huile de palme	12,41799	17,40425	8,17434	11,09963	-20,3924	3,94535	8,98715	-17,209	-1,39957
Huile de coton	9,29188	8,91908	20,16152	-0,15568	-11,5793	1,74601	-2,24853	-8,37207	-3,58915
Matières premières d'origine agricole	6,98389	5,17766	4,40102	5,70601	-5,76806	11,25974	3,60293	-2,5452	5,88234
Huile de lin	8,56833	12,30437	22,05282	11,04141	-13,3426	10,17596	8,92903	-10,1402	4,80338
Tabac	9,10397	2,8956	2,33516	-2,69538	-4,35508	1,83071	-4,78379	-1,1284	-3,50482
Coton	11,62729	9,3488	11,4652	11,08324	-11,4462	2,86569	8,99082	-8,23867	-2,47443
Laine	..	13,27444	6,0232	..	-1,9983	1,68966	..	1,23473	-3,64525
Jute	17,63421	9,91455	6,78433	12,29859	2,40571	3,7255	10,18402	5,65063	-1,47379
Sisal	6,31263	5,1927	4,98231	13,30021	-3,88026	6,76206	11,1839	-0,6523	1,40464
Cuir et peaux	6,16261	8,91918	6,21178	3,85458	-0,71093	-3,41015	1,75474	2,52557	-8,72241
Bois non conifères	3,89556	2,18637	3,07253	4,95082	-1,67022	11,02124	2,84907	1,56369	5,6449

Grumes tropicales	6,32986	6,3361	7,51335	-2,89105	-0,29789	8,08885	-4,97913	2,93973	2,72554
Grumes tropicales sciées	11,95543	9,07741	2,46638	9,07626	-2,50312	2,09519	6,96731	0,72855	-3,24151
Contre-plaqué	16,48628	7,30491	4,04844	5,02429	-1,55664	9,42505	2,92241	1,67758	4,0558
Caoutchouc	13,64472	10,43286	9,97553	15,90457	-11,8975	23,51274	13,7837	-8,69122	18,08095
Minéraux, minerais et métaux	10,41515	8,14922	8,64201	3,51795	-3,64049	28,75062	1,41869	-0,41188	23,29557
Phosphate brut	8,57276	2,60032	3,21377	-1,58335	0,73675	2,80876	-3,67371	3,97716	-2,53111
Minerai de manganèse	13,09523	3,13341	12,94387	-14,0741	-1,67569	9,83291	-16,1427	1,55822	4,46185
Minerai de fer	5,44402	2,87642	10,79612	-2,36064	-0,64986	25,33124	-4,44964	2,58681	19,89138
Aluminium	11,51281	7,60636	5,80719	7,94751	-0,8813	15,47465	5,84053	2,35475	10,07855
Cuivre	13,73572	11,09273	11,65577	4,1471	-6,4012	36,26441	2,04675	-3,18005	30,77601
Nickel	14,1415	21,26354	12,63087	5,2615	2,43924	29,3033	3,1592	5,68425	23,8458
Plomb	13,32419	5,52573	11,77673	11,54132	-6,86674	27,08048	9,42807	-3,64685	21,63285
Zinc	7,69433	10,5899	19,93512	-3,03829	-6,8019	33,43963	-5,12611	-3,58183	27,96377
Étain	7,59598	6,25033	13,96509	2,01779	-4,90862	19,43131	-0,07884	-1,68345	14,01764
Minerai de tungstène	20,88674	13,82111	16,9172	4,11037	6,1086	39,18204	2,01008	9,36351	33,68068
Or	2,91296	4,02463	4,85203	3,00698	-4,49875	15,36157	0,90861	-1,27246	9,96597
Argent	7,72106	6,76713	9,69678	7,20223	-3,34303	22,12685	5,09655	-0,11362	16,70122
Pétrole brut	9,60895	21,34156	8,77059	2,90599	12,22555	25,09883	0,8078	15,49697	19,66

Source : UNCTAD <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=1890&lang=2>

Les pays dépendant d'un petit nombre de produits d'exportation

List of Countries with Export Dependence on Three Leading Commodities Greater than 50%

	Export dependence on 3 leading commodities	Leading Commodities	GDP per Capita		Poverty	External Debt as % of GNP)	Debt Service as % of exports of goods and services
			US\$	Avg. annual Growth	% of people living on less than \$1 a day(PPP)		
	1990-92		in 1995	1985-95	1981-95	1 995	1995
Africa (34)							
Congo	99.0	fuels, wood, sugar	680	(3.2)		365.8	14.4
Gabon	99.0	fuels, manganese ore, wood	3,49	(8.2)		121.6	15.8
Nigeria	99.0	fuels	260	1.2	28.9	140.5	12.3
Burkina Faso	99.0	cotton	230	(0.2)		55.0	11.1
Zambia	99.0	copper	400	(0.8)	84.6	191.3	174.4
Niger	95.7	uranium	220		61.5	91.2	19.8
Angola	94.5	fuels	410	(6.1)		274.9	12.5
Benin	93.8	cotton, fuels	370	(0.3)		81.8	8.4
Guinea-Bissau	92.0	nuts, fishery	250	2.0	87.0	353.7	66.9
Guinea	91.3	bauxite, aluminum	550	1.4	26.3	91.2	25.3
Malawi	88.8	tobacco, tea, sugar	170	(0.7)		166.8	25.9
Algeria	88.8	fuels	1,6	(2.4)	1.6	83.1	38.7
Burundi	87.9	coffee, tea	160	(1.3)		110.1	27.7
Mauritania	87.8	iron ore, fishery	460	0.5	31.4	243.3	21.5

	Export dependence on 3 leading commodities	Leading Commodities	GDP per Capita		Poverty	External Debt as % of GNP)	Debt Service as % of exports of goods and services
Uganda	81.5	coffee, cotton	240	2.7	50.0	63.7	21.3
Zaire (Congo)	81.5	copper, fuels, coffee	120				
Equatorial Guinea	81.4	wood, cocoa, banana	380				
Cameroon	81.0	fuels, wood, coffee	650	(6.6)		124.4	20.1
Ethiopia	79.0	coffee	100	(0.3)	33.8	99.9	13.6
Cape Verde	78.9	fishery, banana	960				
Rwanda	78.8	coffee, tea, tin ore	180	(5.4)	45.7	89.1	
Mali	73.8	cotton	250	0.8		131.9	12.6
Comoros	70.5	vanilla	470	(1.4)			
Ghana	67.4	cocoa, aluminum, wood	390	1.4		95.1	23.1
Togo	63.3	phosphate rock, cotton, coffee	310	(2.7)		121.2	5.7
Chad	60.9	cotton	180	0.6		81.4	5.9
Mozambique	58.1	fishery, nuts, cotton	80	3.6		443.6	35.3
Somalia	57.8	live animals, fishery, banana	—				
Egypt	59.7	fuels, cotton, aluminum	790	1.1	7.6	73.3	14.6
Kenya	56.0	tea, coffee, fuels	280	0.1	50.2	97.7	25.7
Central African Republic	55.7	wood, live animals, cotton	340	(2.4)			6.8
Sudan	55.7	cotton, live animals, sesame seeds	—				
Cote d'Ivoire	55.0	cocoa, fuels, wood	660		17.7	251.7	23.1
Zimbabwe	53.0	tobacco, nickel, cotton	540	(0.6)	41.0	78.9	25.6
Asia (9)							
Yemen	90.2	fuels	260			155.2	3.2
Syrian	61.4	fuels	1,12	0.9		134.8	4.6
Cambodia	99.0	wood, rubber, soybeans	270			73.5	0.6
Myanmar	99.0	wood, pulses, rice	—				
Afghanistan	78.5	fuels, grapes & raisins	—				
Maldives	73.5	fishery, olives	990	5.9			
Mongolia	68.4	copper ore, live animals, wool	310	(3.8)		61.5	9.1
Lao PDR	65.0	wood, live animals, coffee	350	2.7		124.9	5.8
Indonesia	53.1	fuels, wood, fishery	980	6.0	14.5	56.9	30.9
Latin America (14)							
Venezuela	88.1	fuel, aluminum, iron ore	3,02	0.5	11.8		
Ecuador	86.3	fuels, banana, fishery	1,39	0.8	30.4	84.1	26.7
St. Vincent & Grenadines	79.5	banana, fishery	2,28	3.8			
Guyana	77.5	sugar, bauxite	590	0.6			
Paraguay	69.8	cotton, soybeans	1,69	1.2		29.4	
Trinidad and Tobago	68.4	fuels, sugar	3,77	(1.7)		53.6	14.8
Jamaica	67.3	aluminum, bauxite, sugar	1,51	3.6	4.7	134.9	17.9
Dominican Republic	66.3	nickel, sugar, coffee	1,46	2.1	19.9	36.5	7.8

	Export dependence on 3 leading commodities	Leading Commodities	GDP per Capita		Poverty	External Debt as % of GNP)	Debt Service as % of exports of goods and services
Honduras	60.3	banana, coffee, fishery	600	0.1	46.5	124.6	31.0
Dominica	58.0	banana	2,99	4.1			
Colombia	55.6	fuels, coffee, banana	1,91	2.6	7.4	28.2	25.2
Belize	53.8	sugar, juices, banana	2,63	3.9			
Chile	52.5	copper, fishery	4,16	6.1	15.0	43.3	25.7
Grenada	50.9	spices, banana, cocoa	2,98				

Sources: UNCTAD 1995 Commodity Yearbook, World Bank, 1997, World Development Report.

Indice de concentration des exportations (1980 – 1991)

PAYS OU ZONES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Algérie	0,82	0,753	0,594	0,572	0,539	0,541	0,544	0,558	0,539	0,554	0,567	0,554
Angola	0,732	0,724	0,917	0,911
Antigua-et-Barbuda
Argentine	0,154	0,186	0,157	0,219	0,201	0,191	0,175	0,159	0,172	0,153	0,142	0,152
Aruba
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh	0,4	0,381	0,33	0,325	0,324	0,281	0,274	0,254	0,253	0,242	0,253	0,251
Barbade	0,367	0,232	0,272	0,395	0,511	0,591	0,465	0,287	0,241	0,225	0,292	0,292
Belgique-Luxembourg	0,096	0,099	0,101	0,11	0,101	0,1	0,107	0,11	0,105	0,104	0,108	0,107
Belize
Bénin
Bermudes
Bhoutan	0,339
Bolivie	0,389	0,451	0,505	0,51	0,545	0,588	0,519	0,461	0,403	0,356	0,321	0,319
Botswana
Brésil	0,136	0,129	0,123	0,116	0,108	0,103	0,104	0,101	0,101
Brunéi Darussalam	0,665	0,654	0,65	0,645	0,647	0,647
Burkina Faso	0,476	0,437	0,429	0,54
Burundi
Cameroun	0,408	..	0,485	0,329	0,286	..	0,285	0,489	..
Cap-Vert	0,356	0,518
République centrafricaine	0,415	0,494
Tchad
Chili	0,417	0,384	0,391	0,369	0,355	0,365	0,372	0,396	0,322
Chine	0,302	0,173	0,1	0,079	0,078	0,08	0,082
Chine, Hong Kong RAS	0,164	0,17	0,173	0,159	0,16	0,161	0,158	0,151	0,141	0,143	0,146	0,146
Chine, Macao RAS	0,331	0,263	0,254	0,254	0,254	0,265	0,294	0,306	0,307	0,291	0,295	0,285

PAYS OU ZONES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Chine, Taiwan Province de	0,117	0,112	0,108	0,113	0,111	0,092	0,097	0,096	0,093	0,085	0,086	0,086
Colombie	0,579	0,469	0,492	0,493	0,51	0,493	0,58	0,364	0,343	0,311	0,296	0,234
Comores
Congo	0,89	0,858	0,864	0,895	0,839
Costa Rica	0,394	0,351	0,333	0,284	0,281	0,306
Cuba
Côte d'Ivoire	..	0,374	0,335	0,324	..	0,378
Djibouti	0,458	0,412	0,5	0,497	0,545	0,547
Dominique	..	0,64	..	0,521	..	0,592	0,69	0,737	0,732	0,63	0,64	0,663
République dominicaine
Equateur	0,547	0,535	0,633	0,689	0,619	0,62	0,45	0,382	0,474	0,462	0,486	0,451
Egypte	..	0,547	0,555	0,49	0,481	0,545	0,415	0,334	0,295	0,279	0,244	0,44
El Salvador	0,707	0,589	0,562	0,438	0,415	0,338
Ethiopie
Ethiopie (anc.)	0,636	0,596	0,608	0,616	0,625	0,624	0,757	0,555	0,644	0,647	0,476	0,617
Fidji	0,801	0,719	0,708	0,639	0,584	0,611	0,585	0,586	0,481	0,431	0,378	0,453
Gabon	0,876	0,76	0,807	0,752
Gambie
Ghana
Grenade	0,54	0,533	0,567	0,614	0,553	0,532	0,438	0,377
Guatemala	0,471	0,335	0,31	0,306	0,277	0,247
Guinée
Guinée-Bissau
Guyana	..	0,545
Haïti	..	0,262	0,264	0,265	0,291	0,269
Honduras	0,504	0,51	0,454	0,439	0,423	0,415
Inde	0,112	0,115	0,137	0,163	0,158	0,143	0,16	0,159	0,189	0,164	0,142	0,131
Indonésie	0,53	0,59	0,657	0,587	0,504	0,458	0,341	0,314	0,253	0,253	0,267	0,23
Iran, Rép. islamique d'
Jamaïque	0,769	0,766	0,65	0,588	0,651	0,525	0,507	0,473	0,501	0,591	0,64	0,606
Jordanie	..	0,311	0,297	0,335	0,34	0,376	0,424	0,357	0,439	0,4	0,368	0,369
Kenya	0,383	0,368	0,373	0,347	0,379	0,38	0,425	0,33	0,326	..	0,233	0,292
Kiribati	0,693	0,808	0,822	0,786	0,656	0,753	0,659	0,5	0,606
Corée, République de	0,085	0,094	0,128	0,143	0,15	0,153	0,095	0,097	0,099	0,097	0,103	0,107
Koweït	0,126	0,13	0,131	0,915	0,793
Liban
Libéria	0,534	0,625	0,65	0,638	0,634
Jamahiriya arabe libyenne	0,928	0,911	0,871	0,885	0,831	0,8	0,82	0,82	0,841
Madagascar	0,501	0,397	0,447	0,435	0,472	0,444	0,489	0,306	0,281
Malawi	0,49	0,483	0,592	0,536	0,566	0,491	0,548	0,617	0,635	0,626	0,689	0,759

PAYS OU ZONES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Malaisie	0,303	0,307	0,314	0,285	0,281	0,27	0,233	0,217	0,204	0,187	0,184	0,164
Maldives
Mali	0,677	..	0,604	0,822	..	0,636	0,669	..
Mauritanie
Maurice	0,688	0,599	0,643	0,642	0,485	0,441	0,427	0,4	0,416	0,422	0,339	0,335
Mexique	0,268	0,361	0,263	0,29	0,32	0,272
Mongolie
Maroc	0,319	0,32	0,287	0,256	0,281	0,25	0,214	0,201	0,21	0,173	0,162	0,166
Mozambique
Myanmar
Népal	0,312	0,212	0,243	0,247	0,302	0,29	0,36	0,452	0,453	0,5
Nicaragua	0,517	..	0,42	0,314	0,322	0,279
Niger	0,821	0,789
Nigéria	0,962
Oman	..	0,937	0,524	0,538	0,419	0,288	0,242	0,909	0,869	0,882	0,884	0,831
Pakistan	0,214	0,215	0,199	0,223	0,217	0,221	0,229	0,232	0,226	0,229
Panama	0,374	0,386	0,35	0,344	0,292	0,438
Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	0,494	0,505	0,517	0,41	0,394	0,436	0,511	0,585	0,566	0,478	0,465
Paraguay	0,425	0,47	0,553	0,395	0,432	0,488	0,466	0,435	0,458
Pérou	0,264	0,239	0,238	0,258	0,248	0,253	0,248	0,253	0,306	0,247	0,274	0,274
Philippines	0,215	0,239	0,263	0,256	0,301	0,284	0,251	0,274	0,277	0,272	0,285	0,155
Qatar	0,702	0,778	0,711
Réunion	0,8	0,766	0,77	0,733	0,691	0,709	0,725	0,743	0,747	0,738	0,731	0,65
Saint-Kitts-et-Nevis	0,43	0,392	0,399
Sainte-Lucie	..	0,423	0,437	0,485	..	0,632	0,701	0,577	0,612	0,57	0,603	0,588
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa	0,547	0,444	0,346	0,463	0,402	..
Arabie saoudite	0,942	0,945	0,923	0,774	0,624	0,678	0,747	0,786
Sénégal	0,271	0,37	0,239	0,237	..	0,227	0,251	0,28
Seychelles	0,572	0,626	0,557	0,566	0,78	0,813	0,517	0,605	0,75	0,705	0,758	0,746
Sierra Leone	0,408	0,424
Singapour	0,235	0,249	0,249	0,249	0,228	0,236	0,19	0,164	0,143	0,165	0,194	0,189
Somalie	..	0,893	0,907
Sri Lanka	0,387	0,359	0,328	0,346	0,431	0,351	0,296	0,297	0,283	0,276	0,279	0,254
Soudan
Suriname	0,714	0,732	0,733	0,701
Swaziland
République arabe syrienne	0,634	0,616	0,539	0,545	0,506	0,522	0,307	0,371	..	0,306	0,36	..
Thaïlande	0,201	0,21	0,197	0,181	0,179	0,147	0,135	0,125	0,121	0,113	0,098	0,092
Togo	0,469	0,51	..	0,464	0,507	0,472	0,511	0,537	0,468	0,506
Tonga
Trinité-et-Tobago	0,636	0,606	0,598	0,568	0,551	0,542	0,481	0,477	0,409	0,413	0,451	0,43
Tunisie	0,48	0,489	0,41	0,407	0,398	0,387	0,257	0,244	0,2	0,217	0,203	0,2

PAYS OU ZONES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Turquie	0,103	0,119	0,11	0,102	0,104	0,117	0,115
Tuvalu	0,782	0,82	0,763	0,981
Ouganda
Emirats arabes unis	0,38	0,406	0,397	..	0,388	0,54	0,318	0,459
République-Unie de Tanzanie
Etats-Unis	0,064	0,07	0,069	0,072	0,073	0,08	0,081	0,089	0,086	0,088	0,078	0,081
Uruguay	0,253	0,205	0,201	0,204	0,183	0,259	0,216	0,223	0,195
Vanuatu	0,668	0,757	0,687	0,729	0,842	0,435	0,405
Venezuela	0,699	0,671	0,66	0,548	0,572	0,615	0,543	0,514	0,785	0,56
Zambie
Zimbabwe	0,248	0,257	0,265	0,245	0,327

Source UNCTAD voir aussi <http://stats.unctad.org/Handbook/ReportFolders/ReportFolders.aspx> pour d'autres données sur une période plus longue et plus récente. La taille des tableaux obtenus ne permet pas leur insertion dans cette présente étude

Indice de concentration des exportations (1992 – 2001)

PAYS OU ZONES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Algérie	0,872	0,877	0,886	0,877	0,861	0,89	0,909	0,895	0,87	..
Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine	0,645	0,591	0,582	0,565	0,575	0,55	0,567	0,564	0,538	0,594
Aruba	0,488	0,467	0,466	0,5
Bahamas	0,509	..	0,514
Bahreïn	0,815	0,813	0,81	0,806	..
Bangladesh	0,815	0,837	0,844	0,821	0,836	0,825	0,838
Barbade	0,764	0,751	0,758	0,749	0,775	0,764	0,746	0,724	0,732	0,742
Belgique-Luxembourg	0,373	0,367	0,368	0,355	0,353	0,335	0,324
Belize	0,626	0,618	0,631	0,635	0,633	0,635	0,637	0,634
Bénin	0,821	0,826	0,852	0,865
Bermudes	0,488	0,485
Bhoutan	0,713	0,706	0,709	0,697	0,694
Bolivie	0,857	0,84	0,835	0,791	0,793	0,822	0,774	0,775	0,78	0,793
Botswana	0,895	..
Brésil	0,506	0,503	0,508	0,517	0,523	0,514	0,51	0,52	0,496	0,487
Brunéi Darussalam	0,879	0,887	0,884	0,824	0,829
Burkina Faso	0,87	0,857
Burundi	..	0,747	0,752	0,75	0,756	0,778	0,786	0,782	0,767	..
Cameroun	0,843	0,843	0,844	0,839	0,851	0,844	0,896
Cap-Vert	0,602	0,639	0,636
République centrafricaine	..	0,811	0,8	0,77	0,793
Tchad
Chili	0,785	0,759	0,766	0,795	0,776	0,775	0,759	0,77	0,774	..
Chine	0,503	0,513	0,511	0,484	0,477	0,473	0,472	0,472	0,463	..
Chine, Hong Kong RAS	0,588	0,582	0,583	0,583	0,583	0,592	0,614	0,63	0,622	0,65
Chine, Macao RAS	0,783	0,777	0,788	0,803	0,807	0,816	0,882	0,881	0,876	0,915
Chine, Taiwan Province de	0,495	0,483	0,476	0,47	0,471	0,475	0,487	0,489	0,487	..
Colombie	0,67	0,673	0,679	0,667	0,667	0,655	0,665	0,679	0,633	0,643
Comores	0,71	0,672	0,647	0,68	0,682	0,684	..
Congo	..	0,871	0,876	0,881
Costa Rica	0,688	0,703	0,685	0,695	0,717	0,646	0,626	0,688	0,662	..
Cuba
Côte d'Ivoire	0,889	0,854	0,791	0,8	0,776	0,814	..
Djibouti	0,76
Dominique	..	0,625	0,612	0,62	0,626	0,633	..	0,641	0,63	..

PAYS OU ZONES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
République dominicaine	0,697	0,69	0,671	0,676	0,824	0,818
Equateur	0,837	0,798	0,798	0,803	0,788	0,792	0,798	0,795	0,768	0,809
Egypte	0,687	0,714	0,733	0,738	0,735	0,722	0,71	0,697
El Salvador	0,689	0,696	0,697	0,705	0,683	0,684	0,675	0,666	0,639	0,665
Ethiopie	..	0,62	..	0,611	..	0,618	0,616	0,614	0,613	..
Ethiopie (anc.)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fidji	0,798	0,818	0,822	0,806	..
Gabon	..	0,857	0,865	..	0,85
Gambie	0,701	0,687	0,671	0,797
Ghana	0,87	0,868	0,859	0,853	0,808	0,822	..
Grenade	..	0,769	0,79	0,795	0,808	0,772	0,778	0,811
Guatemala	0,72	0,707	0,713	0,727	0,71	0,698	0,704	0,697	0,684	0,7
Guinée	0,873	0,863	0,873	0,85	0,862
Guinée-Bissau	0,52
Guyana
Haïti	0,697	0,695	0,702	0,732	0,706	0,694
Honduras	0,847	0,84	0,834	0,863	0,821	0,838	0,839	0,79	0,818	..
Inde	0,622	0,609	0,602	0,606	0,594	0,599	0,619	0,622
Indonésie	0,635	0,624	0,617	0,607	0,586	0,584	0,581	0,533	0,481	0,57
Iran, Rép. islamique d'	0,845	0,834	0,848	0,838	..
Jamaïque	0,795	0,806	0,809	0,82	0,825	0,834	0,832	0,846	0,857	..
Jordanie	0,735	0,728	0,752	0,748	..	0,747	0,707	0,699	0,652	0,691
Kenya	0,807	0,769	0,743	0,734	0,742	0,751	0,761	0,758	0,772	..
Kiribati	0,491	0,509	0,487	0,513	0,513	0,513	0,481	0,515
Corée, République de	0,485	0,452	0,439	0,436	0,437	0,425	0,429	0,42	0,419	0,399
Koweït	0,876	0,886	0,879	0,897	0,893	0,859	0,854	0,853
Liban	0,594	0,6	0,627	0,656	0,661
Libéria
Jamahiriya arabe libyenne	0,602
Madagascar	0,787	0,769	0,844	0,816	0,816	0,828	0,804	0,809
Malawi	0,842	0,852
Malaisie	0,549	0,54	0,526	0,519	0,512	0,512	0,518	0,531	0,508	0,499
Maldives	0,491	0,489	0,487	0,488	0,487	0,488	0,494
Mali	0,788	0,789
Mauritanie	0,602	0,608
Maurice	0,829	0,862	0,853	0,854	0,879	0,861	0,857	0,867	0,864	0,869
Mexique	0,404	0,409	0,397	0,386	0,384	0,373	0,366	0,371	0,38	0,423
Mongolie	0,728
Maroc	0,752	0,755	0,758	0,772	0,783	0,787	0,759	0,757	0,742	..
Mozambique	0,771	0,768	0,759	0,792	..	0,786	..	0,828
Myanmar	0,557
Népal	0,817	0,815	0,768	0,801	0,807	0,807	0,793	0,744	0,774	..

PAYS OU ZONES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nicaragua	0,848	0,839	0,829	0,821	0,829	0,818	0,849	0,851	0,858	..
Niger	0,908	0,907	0,897	0,908
Nigéria	0,908	0,906	0,92	0,926	0,914	..
Oman	0,807	0,79	0,778	0,775	0,776	0,736	0,697	0,734	0,758	..
Pakistan	0,834	0,839	0,845	0,849	0,854	0,849	0,85	0,843	0,838	..
Panama	0,759	0,746	0,741	0,747	0,738	0,746	0,744	0,742	0,728	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,898	0,882	0,893	..	0,882	..
Paraguay	0,856	0,85	0,838	0,818	0,813	0,826	0,827	0,839	0,831	0,837
Pérou	0,816	0,817	0,827	0,808	0,788	0,785	0,78	0,788	0,788	0,797
Philippines	0,662	0,652	0,647	0,64	0,614	0,621	0,644	0,659	0,638	..
Qatar	0,707	0,708	0,697	0,706
Réunion	0,749	0,73	0,72	0,736
Saint-Kitts-et-Nevis	..	0,755	0,8	0,768	0,788	0,776	..	0,799	0,787	..
Sainte-Lucie	0,794	0,789	0,802	0,81	0,826	0,833	0,837	0,84	0,824	0,846
Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	0,702	0,655	0,691	0,695	0,689	0,724	0,716	0,7	..
Samoa
Arabie saoudite	0,849	0,863	0,876	0,865	0,864	..	0,864	0,864	0,858	..
Sénégal	0,813	0,761	0,779	0,806	0,775	0,79	0,766	0,731	0,779	0,774
Seychelles	0,793	0,786	0,793	0,791	0,799
Sierra Leone
Singapour	0,487	0,491	0,495	0,49	0,497	0,487	0,515	0,505	0,507	0,462
Somalie
Sri Lanka	0,768	0,76	0,752	0,773
Soudan	0,65	0,636	0,644	0,646
Suriname	0,895	..	0,884	0,876	0,862	0,853	0,867	..	0,847	..
Swaziland	0,807
République arabe syrienne	0,811	0,798	0,818	0,813	0,813	0,813	0,812	..
Thaïlande	0,556	0,506	0,495	0,492	0,479	0,437	0,447	0,423	0,407	..
Togo	0,888	0,877	0,891	0,896	0,9	0,81	..
Tonga	0,504	..
Trinité-et-Tobago	0,798	0,771	0,79	0,777	0,795	0,798	0,779	0,776	0,795	..
Tunisie	0,668	0,662	0,673	0,685	0,684	0,685	0,689	0,701	0,67	..
Turquie	0,659	0,664	0,643	0,636	0,619	0,617	0,602	0,587	0,581	..
Tuvalu
Ouganda	0,912	0,89	0,88	0,859	0,893	0,903	0,858	..
Emirats arabes unis	0,718	0,725
République-Unie de Tanzanie	0,873	0,787	0,817
Etats-Unis	0,284	0,277	0,269	0,261	0,264	0,257	0,248	0,25	0,257	0,202

PAYS OU ZONES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Uruguay	0,699	0,666	0,672	0,667	0,677	0,674	0,674	0,667	0,649	0,694
Vanuatu	..	0,704	0,719	0,714	..
Venezuela	0,783	0,754	0,759	0,755	0,783	0,769	0,74	0,786	0,792	0,837
Zambie	..	0,905	..	0,898
Zimbabwe	0,741	0,72	0,754	0,728	0,736	0,733	..	0,763	0,766	..

Note : Pour le calcul de l'indice de concentration et de diversification voir dans <http://www.unctad.org>

1.32 ANNEXE 5 Sur les instruments de stabilisation des recettes d'exportation en accompagnement à l'offre de préférence

1.32.1 Le mécanisme de financement compensatoire du FMI

En 1963 le FMI établit le mécanisme de financement compensatoire (MFC)³⁵⁹ dans le but d'aider l'ensemble des pays membres connaissant des problèmes de balance des paiements dus à :

- une chute brutale des recettes d'exportation
- ou un accroissement du coût des importations de céréales dû à une fluctuation des cours mondiaux des produits de base,
- ou encore d'autres chocs extérieurs non prévus et largement indépendants de leur volonté (prix d'importation, taux d'intérêt, renvoi de fonds de travailleurs migrants, recettes touristiques...). (FMI, 1997)³⁶⁰

La nature de la compensation offerte par le FMI ³⁶¹est beaucoup plus vaste que celle du Stabex. Soulignons par ailleurs que le financement compensatoire FMI ne résout qu'une partie du problème : la partie macroéconomique correspondant à l'équilibre de la balance des paiements. Il n'offre pas de solution de gestion contra cyclique de l'instabilité.

Ce programme du FMI est basé sur les recettes nettes et pas seulement sur une catégorie d'exportation. C'est l'ensemble des exportations qui est prise en compte. Cela permet de profiter des effets de compensation naturelle entre produits qui pourraient découler d'une diversification des exportations ou des importations.

Mais en plus les autres postes de la balance des opérations sur biens et services susceptibles d'être affectées par l'instabilité des recettes sont prises en compte mais pas de façon isolée.

Le financement du FMI vient de plus en plus s'ajouter aux autres accords de cette institution en vue de compléter les ressources mises à disposition des PED sous programme d'ajustement en cas de difficultés imprévues.

Le MFC du FMI qui est conditionnel a souvent été opposé à celui du Stabex qui est automatique. Rappelons cependant que depuis Lomé 4 le Stabex tend vers la conditionnalité mais de façon différente de celle du MFC. En effet :

- la conditionnalité du MFC est macroéconomique et correspond à celles des programmes du FMI
- celle du Stabex (sous Lomé 4) est sectorielle et vise en priorité les populations touchées par la baisse des recettes. Notons que cette fonction de soutien sectoriel agricole n'existe pas ailleurs. Il serait bien qu'elle soit coordonnée avec le MFC.

Ajoutons aussi que le Stabex est accordé sous forme de dons (depuis Lomé 4) alors que le financement FMI l'est sous forme de prêts

Si on prend en considération les seuls ACP ayant perçu des financements Stabex, on constate que le financement FMI qu'ils ont reçu en parallèle a été largement supérieur de Lomé 1 à Lomé 3 (4 à 10 fois)³⁶²

³⁵⁹ Il est devenu "Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus"

³⁶⁰ Bulletin du FMI, septembre 1997, p. 13

³⁶¹ Commission européenne, « évaluation du Stabex », Op. Cit.

³⁶² Commission européenne : Evaluation du Stabex Op. Cit.

Même sous Lomé 4 le financement FMI a continué à être supérieur à celui du Stabex malgré le fait que ce dernier a légèrement augmenté. (Tableau ci-dessous)

Pour modérer ces affirmations on doit mentionner que pour ce qui est du FMI, il s'agit de données brutes (non déduction des remboursements) alors que les financements Stabex sont des dons.

Cette hausse du Stabex sous Lomé 4 peut-elle s'expliquer par le fait que les besoins globaux des pays sous ajustement sont en partie satisfaits par le financement compensatoire et que seules restent les problèmes sectoriels d'instabilités assurés par le Stabex ? Ceci laisse croire que l'existence d'institutions fonctionnant sur les mêmes principes que le Stabex n'est pas inutile face aux type de problèmes auxquelles sont confrontés certains PED ne disposant pas de système d'assurance ou de crédit permettant une bonne gestion des risques d'instabilité.

Transferts Stabex et Financement Compensatoire FMI pour les pays ayant perçu des fonds Stabex

	Moi ECU		%
	Stabex	Financement Compensatoire FMI (MFC)	Stabex / MFC
Lomé 1	285,3	1662,7	17,5
Lomé 2	514,3	5874,8	8,8
Lomé 3	1419,5	5252,7	27,0
Lomé 4	1348,5	3227,2	41,8

Source : Commission européenne : Evaluation du Stabex

1.32.2 Le principe des protocoles produits de la convention Lomé

L'origine du principe

L'objectif à l'origine est de contribuer au développement économique des pays bénéficiaires. Les protocoles représentent 10% de l'ensemble des exportations ACP vers l'UE. Le tarif NPF pour les produits protocole est de 100%.

Le bénéfice des protocoles doit ainsi se mesurer par le montant des importations (1,5 milliard d'euro en 1997) et non par la marge préférentielle par rapport au NPF ou au SPG dans la mesure où les taux pratiqués interdisent quasi totalement l'importation hors ACP.³⁶³

Les exportateurs ACP jouissent ainsi d'un avantage par rapport à d'autres exportateurs vers l'Union européenne, mais restent désavantagés par rapport aux autres producteurs européens en raison de la limitation des exportations induite par les quotas et des soutiens de la PAC aux producteurs communautaires.³⁶⁴

Ces protocoles concernent quatre produits agricoles. Ils sont annexés à la Convention de Lomé.

Ils offrent un accès libre au marché européen de quantités déterminées à un prix administré égal au prix communautaire qui sont souvent supérieurs au cours mondial.³⁶⁵ Ils sont offerts aux fournisseurs traditionnels de l'Europe ainsi qu'à certains fournisseurs sélectionnés.

Autrement dit, ils donnent libre accès à des quantités spécifiées de bananes et de rhum, tout en limitant les distorsions de la PAC pour les exportations de sucre et de viande bovine, étendant même certains des bénéfices de la PAC aux producteurs ACP (comme les prix élevés, basés sur les prix aux producteurs européens).

³⁶³ Secrétariat ACP et Commission européenne (1999), « Conséquences pour les pays ACP de l'application du système de préférences généralisées (SPG) », Analyse conjointe des experts pour le Groupe de Négociation n° 3, Bruxelles, 20 Avril

³⁶⁴ Infokit Lomé No. 4 - juin 1997, "Fiches d'information sur l'avenir de la coopération entre l'Europe et les pays ACP" Les protocoles relatifs aux échanges agricoles

³⁶⁵ Sur le protocole sucre par exemple voir annexe 8

La plupart de ces protocoles trouvent leur origine dans les courants d'échanges traditionnels entre certains Etats membres de l'UE et leurs anciennes dépendances d'outre-mer, qu'ils visaient à préserver³⁶⁶.

Impact des protocoles

On ne peut ignorer le phénomène de dépendance qu'il peut provoquer en maintenant le commerce traditionnel des pays bénéficiaires.

Pour certains pays bénéficiaires les produits protocoles représentent plus de la moitié de leurs exportations³⁶⁷

Pour ce qui est du protocole sucre, les Etats signataires ont souvent perçu un prix communautaire deux à trois fois supérieur au cours mondial. Pour Maurice ou la Guyana, les revenus liés à l'exportation de sucre en Europe représentent environ 6% du PIB. Toutefois, peu de pays bénéficiaires ont engagé leur économie dans un processus de diversification réussi.³⁶⁸

Quant au protocole banane, il a bénéficié jusqu'à présent d'un accès privilégié au marché communautaire par rapport à sa concurrente la "banane dollar", produite à moindre coût en Amérique latine. La production de banane constitue la base économique de certains Etats des Caraïbes. Pour St Vincent, Ste Lucie ou la Dominique, la banane représente 42% à 69% des revenus à l'exportation, environ 1/3 du PIB et la moitié des emplois.

Pour ce qui est du protocole rhum, les quotas jugés trop restrictifs, ont été abolis.

Quant au protocole viande, les quotas de viande bovine sont régulièrement sous- utilisés. Le cas du Botswana, pour lequel le protocole viande bovine constitue une source importante de revenus, fait figure d'exception.

L'évolution des protocoles produits

Les préférences issues des protocoles ont tendance à diminuer pour des raisons d'ordre international

- Pour le rhum : l'accord de 1996 entre l'UE et les Etats-Unis sur les spiritueux a entraîné de facto la disparition du protocole rhum. Les producteurs ACP ont toutefois obtenu l'assurance d'une aide destinée à accompagner leurs efforts de renforcement de leur compétitivité;
- Pour la banane : à la suite d'attaques de pays membres de l'OMC non ACP jugeant les dispositions discriminatoires à leur endroit, et d'un jugement d'un panel de l'organe de règlement des différends de l'OMC leur donnant raison, le protocole sur les bananes sera révisé. Le système complexe d'octroi de licences d'importation pourrait se transformer en simple préférence tarifaire, ce qui vraisemblablement ne suffirait plus à protéger les exportations ACP de la concurrence latino-américaine sur le marché de l'UE ;
- Pour la viande bovine : la réforme de la PAC a commencé de réduire le prix d'intervention payé aux bénéficiaires du protocole sur la viande bovine. Les négociations sur l'agriculture à l'OMC pourraient par ailleurs éroder l'avantage que confère le protocole en matière de réduction tarifaire ;
- Pour le sucre : le protocole sucre est maintenu mais la tendance à la baisse du soutien au prix des exportations ne pourra être enrayée et le régime lui-même pourrait être remis en cause par l'UE.³⁶⁹

³⁶⁶ L'UE utilise cet argument pour refuser d'augmenter les quotas et d'étendre les dispositions de certains protocoles aux nouveaux venus. Ainsi, la République Dominicaine a dû renoncer à adhérer aux protocoles sucre et banane

³⁶⁷ Pour Saint Christophe, Sainte Lucie, Fidji, Swaziland, Dominique, Barbade, Belize et Guyana, plus de 50% des exportations sont représentées par le sucre ou la banane. Pour Jamaïque, Maurice, Botswana et Saint Vincent les protocoles représentent plus de 20% de leurs exportations. (Secrétariat ACP et Commission européenne (1999))

³⁶⁸ Lomé 2000, no. 2, mai 1996

³⁶⁹ ECDPM. (2002). *Info kit Cotonou: De Lomé à Cotonou (13)*. Maastricht: ECDPM.

Le protocole sucre

Encadré 8 Le protocole sucre

Le protocole sucre se caractérise par sa réciprocité, sa durée "indéterminée", son "autonomie". Les pays signataires bénéficient d'un engagement formel d'achat, par la Communauté européenne (CE), de quantités spécifiées de sucre de canne à des prix garantis, souvent supérieurs aux cours mondiaux. A leur tour, les pays producteurs s'engagent à livrer leur quota sur le marché communautaire. Au moment de la signature du protocole en 1975, cette clause correspondait au souci de la CE de garantir ses importations de sucre à des prix stables, inférieurs aux cours mondiaux.

Les défenseurs du Protocole Sucre soulignent la période "indéterminée" pour laquelle il a été signé, ce qui le préserve de toute dénonciation unilatérale. Ils arguent de l'autonomie du protocole sucre par rapport à la Convention de Lomé, à laquelle il a été annexé comme héritier du *Commonwealth Sugar Agreement*, au moment de l'adhésion du Royaume Uni à la CE. Pour ses détracteurs, en revanche, l'heure est venue de spécifier cette durée.

Malgré son statut particulier, le Protocole Sucre apparaît quelque peu menacé par la libéralisation économique actuelle qui devrait entraîner une érosion de la marge bénéficiaire des producteurs ACP. Les marchés ont évolué depuis 1975. La CE figure aujourd'hui parmi les premiers exportateurs de sucre. Le sucre de canne peut être acquis sur le marché mondial à des prix nettement inférieurs à ceux garantis par le protocole sucre, qui coûte annuellement à la CE plusieurs centaines de millions d'ECU. Enfin, la polémique autour du régime de la banane, privilégiant des producteurs ACP au détriment de producteurs non-ACP, pourrait à son tour affecter le sucre.

Source : *Lomé 2000*, no. 2, mai 1996

THE ALLOCATIONS OF SPECIAL PREFERENTIAL SUGAR (IMPORT QUOTA) FOR THE 17 ACPS AND INDIA

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Barbados	0	2500	0	0	0	0	0	0
Belize	13010,5	8489,6	8233,4	9374,5	10447,8	8066,8	5579	5527
Congo	3025,7	2021,5	1815,1	1891,7	2376,5	3623,2	2554,3	2249,3
Côte d'Ivoire	13025,7	11719,8	0	10138,9	12376,5	13962,5	9775,2	9703,9
Fiji	49116,2	32263,5	27456,2	32910,4	38312,3	32184,9	19646,2	21059,5
Guyana	51401,8	33446,4	30683,3	39134,7	38569,1	41714,8	22443,6	17111,3
Jamaica	38273,6	25317,3	24599,6	28373,9	37842,4	34868,6	17931	18893,5
Kenya	0	0	0	0	0	3486,4	11275,7	10908,4
Madagascar	3082,1	2121,4	2410,7	2442	2952,5	2918	0	0
Malawi	16148,3	13222,1	13610,8	13866,9	14858,5	12858,1	10000	9897,1
Mauritius	13139,3	44095,5	64241,3	78450,6	37648	14017,9	43101,2	21266,2
St Kitts Nevis	5027,3	3401	3181,4	0	0	0	0	0
Swaziland	65005,3	53548,9	57254,4	52145,2	57421,9	56999,5	14696	45029,9
Tanzania	2,687,9	1531,9	393,2	1925,5	2376,5	3500	2520,1	2182,7
Trinidad	14107,5	9233,1	8927,6	10165	11487,7	12134,1	6239,2	5658,2
Zambia	13070,6	11953,7	12045,8	12205,1	12562,6	14165	12765	12862,8
Zimbabwe	33978,2	31134,6	35147,1	30975,8	27388,5	29520,6	24921,4	24948
India	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Total	344100	296000,5	300000	334000	279000	294020,4	213447,9	217297,8

Source: ACP Sugar, <http://www.acpsugar.org/acpstats.htm>. Voir aussi : <http://www.intracen.org/mas>

1.32.3 Le Stabex comme instrument de stabilisation des recettes agricoles

Le Stabex est un mécanisme de financement compensatoire de la CE destiné à stabiliser les recettes d'exportation des États ACP. Il couvre une liste de produits sélectionnés en fonction de leur importance dans les pays ACP. Il a été mis en place depuis Lomé 1

En règle générale, les transferts de fonds de compensation sont calculés sur la base des chutes de recettes sur les seules exportations vers l'UE.³⁷⁰

Cependant la clause « toute destinations » permet aux ACP qui se trouvent dans l'obligation de vendre une majorité de leur production en dehors de l'UE, d'obtenir une possibilité de garantie pour l'ensemble des destinations (UE et hors UE) s'ils exportent 70% (60% pour les PMA) du total de leurs produits éligibles hors de la communauté. (tableau ci-dessous)

A cette clause « toute destination », est ajoutée depuis Lomé 3 la clause « autres ACP » qui permet, sous certaines conditions, les exportations faites vers d'autres ACP.³⁷¹ Cette dernière clause n'a pas été utilisée par les ACP, signe d'absence d'un flux horizontal des échanges.

Les pays ACP concernés par la clause « toute destination » sont pour la plupart de petits pays

Nombre de produits couverts

	Lomé 1	Lomé 2	Lomé 3	Lomé 4
Nombre de produits éligibles	29	44	48	49
Seuil de dépendance « normal » (1)	7,5	6,5	6	4,5
Seuil de dépendance pour les PMA, enclavés ou insulaires(1)	2,5	2	1,5	1

(1) C'est la part du produit éligible dans les exportations totales du pays pour qu'il soit pris en compte dans le mécanisme Stabex

Nombre de bénéficiaires des clauses « toutes destinations » et « autres ACP » sous les 3 Lomé

	Lomé 1	Lomé 2	Lomé 3	Lomé 4
« Toutes destinations »	11/46	12/58	10/65	11/68 (avant 2000)
« Autres ACP »			néant	néant

Source : Commission européenne

Le fonctionnement du Stabex

Il constitue une innovation majeure en matière d'aide au développement par la stabilisation des ressources d'exportation des pays bénéficiaires. En effet en dehors du système de compensation du FMI, il est le seul dispositif mettant des pays en développement à l'abri des fluctuations des cours de produits de bases dont ils sont dépendants (Titre 2 de la Convention). Ce système qui concernait à l'origine 12 produits ou groupes de produits de base³⁷² fut mis en application à partir de Lomé I.

Le Stabex est un mécanisme de financement compensatoire de la CE destiné à stabiliser les recettes d'exportation des États ACP.³⁷³ Il couvre une liste de produits sélectionnés en fonction de leur importance dans les pays ACP. Il a été mis en place depuis Lomé 1. Ses objectifs ont été redéfinis à l'article 186 (1) de Lomé IV «*Dans le but de remédier aux effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation et pour aider les États concernés à surmonter l'un des obstacles majeurs à la stabilité et à la croissance continue de leurs économies (...) il est mis en œuvre un système visant à garantir la stabilisation des recettes (...) à destination de la Communauté ou vers d'autres destinations (...) de produits dont leurs économies dépendent et qui sont affectés par des fluctuations de prix, de quantités ou de ces deux facteurs.*».

³⁷⁰ Pour une description plus détaillée sur le mode de fonctionnement du Stabex voir annexe

³⁷¹ Article 17 § 4 sous Lomé 1, Art. 46 § 3 sous Lomé 2, Art. 150 § 2 et 3 sous Lomé 3 et Art. 189 § 2 et 3 sous Lomé 4

³⁷² Il s'agissait des produits suivants : arachide, cacao, palmier et palmiste, cuirs et peaux, produits du bois, bananes fraîches, thé, sisal brut, café, coton, coco, minerai de fer (exceptionnellement)

³⁷³ Le Stabex avait pour objectif de remédier à la disparition de la garantie d'écoulement des produits agricoles vers les ex – puissances coloniales, suite à l'indépendance de ces pays.

Dans Lomé 4, 50 produits et groupes de produits sont pris en compte. L'accroissement du nombre de produits a rendu nécessaire une série de changements au niveau des conditions de compensation mais aussi des dispositions dérogatoires, des taux de change, des méthodologies statistiques et des conditions de transfert (prédominance des dons).

Pour la période couverte par le premier protocole financier de Lomé 4, le Stabex s'est vu allouer 1,5 milliard d'ECU, contre 1,8 milliard pour le deuxième protocole financier.

Cependant depuis le début des années 1980, on constate une baisse des ressources et le Stabex s'est trouvé dans l'incapacité de satisfaire les demandes éligibles.³⁷⁴ Avec la persistance, au début des années 1970, de la faiblesse des cours mondiaux du café, du cacao, du colza, du coton et du thé, la crise financière du Stabex s'est poursuivie. Au cours des années 1990, 1991 et 1992, seuls 40% des demandes de concours financiers éligibles purent être traitées, et en 1993 ce taux fut de 60%

Le principe

Il s'agit d'une approche produit par produit. Le mécanisme finance les chutes observées sur un produit sans tenir compte des excédents observés sur les autres produits d'un même pays. Le Stabex est un mécanisme de compensation et non de prévention. S'agit donc selon l'esprit du texte de la convention (article 16 de la première convention) de protéger le *pouvoir d'achat* des agents économiques du secteur dans lequel s'est effectuée la baisse des recettes agricoles et remédier à *ses effets néfastes*. Mais une approche globale aurait l'avantage de permettre une redistribution entre secteur et si c'est nécessaire, un désengagement progressif des secteurs non rentables ou chroniquement défaillants.

Ce principe d'automatisme des transferts peut sembler économiquement irrationnel dans la mesure où les problèmes de baisse de recettes devraient être résolus en recherchant les causes plutôt que de se limiter aux symptômes. La recherche de la cause passe par une concertation avec les ACP afin de déterminer une stratégie d'ensemble d'organisation de la filière agricole.

Mais il semble que la philosophie même de Lomé qui est fondée sur la confiance entre États souverains n'avait pas permis une telle approche.

Le mode de calcul des transferts et de la baisse

Il fonctionnait selon deux principes : un seuil de dépendance et un seuil de déclenchement.

Le seuil de dépendance (par rapport au produit concerné) était de 7,5% (5% pour le sisal). Il s'agissait de la part du produit (éligible en Stabex) dans les exportations totales du pays.

Le seuil de déclenchement était de 7,5% du niveau de référence calculé à la moyenne des 4 années précédentes. Autrement dit le déclenchement de la procédure de compensation était lancé dès que les recettes d'exportation du produit vers la Communauté étaient au moins inférieures à 7,5% du niveau de référence³⁷⁵.

Notons que sous Lomé IV, le seuil de dépendance est 5% (1% pour les PMA), et le seuil de déclenchement de 4,5% (1% pour les PMA)*

Le déclenchement s'opère une fois effectué le constat des pertes de recettes d'exportations. Il n'y a pas d'intervention sur le marché. Le système garantit au pays bénéficiaire, un transfert de ressources financières égal en totalité ou en partie à la différence entre la valeur effective et le niveau de référence.

C'est devenu un enjeu très important en termes de volumes financiers puisqu'il représente 13% du FED affecté aux États ACP pour la période 1995-2000 soit 1800 millions d'ECU.

La base de transfert

³⁷⁴ Malgré 2 nouveaux pays membres (Cuba et Timor Oriental), l'allocation financière du 9^{ème} FED (2000 – 2007) ne sera que de 13,5 milliard d'euro. Ce qui veut dire, en terme réel que le volume de l'aide sera inférieur de 3% au 8^{ème} FED.

³⁷⁵ Ces deux seuils étaient ramenés à 2,5% pour les PMA. Pour certains pays, en raison de leur particularité, le système s'appliquait aux exportations totales, y compris les exportations extra communautaires (Burundi, Ethiopie, Guinée Bissau, Rwanda, Swaziland)

Comme il vient d'être souligné, le mode de calcul du transfert était basé sur l'automatisme et sur l'individualité du produit compte tenu d'un seuil de déclenchement qui dépend de l'écart entre la chute de recettes par rapport à la valeur de référence. Cette référence est déterminée selon la méthode de la moyenne mobile décalée des 4 années précédant la chute (6 années moins une franchise, sous Lomé 4).

Les changements dans la détermination du nouveau seuil de déclenchement sont destinés à supprimer l'influence des événements exceptionnels sur le calcul du seuil de déclenchement. Il s'agit donc dans le calcul, d'éliminer les valeurs les plus extrêmes aussi bien dans les chutes que dans les hausses par rapport à la normale (cas de variation exceptionnel de la demande ou des récoltes qui risquent de gonfler ou de réduire artificiellement l'amplitude des fluctuations par rapport à la tendance) .

Pour ce qui est du transfert effectif se pose le problème du ou des unités monétaires. « *Sous les trois premières conventions la règle était de convertir pour chacune des 4 années de référence et pour l'année d'application la monnaie nationale en ECU et calculer ensuite la base de transfert* » (Muller, 1991)³⁷⁶.

Changement de base de transfert (Lomé 4)

Un certain nombre de problèmes ont été soulevés par l'application du principe de détermination du seuil de déclenchement sous les trois premières conventions, (Guillaumont, 1982)³⁷⁷.

Le fait de déterminer un seuil fatidique de déclenchement semble irrationnel compte tenu de l'objectif principal qui est d'aider à la viabilité et à la stabilité d'un secteur économique (l'agriculture). Si par malheur on est à quelques points du seuil de déclenchement, on ne peut prétendre à un transfert de stabilisation. Si on cumule sur une longue période cette situation, c'est la base de transfert qui pourrait s'en trouver réduite, du fait même de son mode de calcul.

C'est ainsi que sous Lomé 4 a été introduit le système de la franchise qui est un abattement forfaitaire de 4,5% du niveau de référence (1% pour les PMA, enclavés ou insulaires) qui donne lieu à cette nouvelle base de transfert.

La nouvelle méthode de détermination de la base de transfert est la suivante : on utilise la méthode "6 années moins franchise" à laquelle on applique une correction liée à la responsabilité du pays sur les chutes et une autre liée à l'insuffisance des ressources disponibles (l'offre de compensation) par rapport à l'ensemble des chutes constatées dans les pays ACP (la demande de compensation). La première correction correspond ainsi à l'abattement et la deuxième à la réduction. Cette réduction est liée aux fonds disponibles par rapport à l'ensemble des demandes de transfert. Ceci est fatalement fréquent du fait de la limitation des ressources du FED par rapport au nombre de requêtes qui croît avec le nombre croissant de nouveaux pays ACP.

Par ailleurs soulignons que, pour qu'il y ait transfert il faut que les baisses constatées soient involontaires de la part du pays demandeur de transfert. Elles ne doivent pas être le fait d'un choix de politique commerciale (changement de courant d'échange au détriment de l'Europe, rétention des quantités de production pour jouer sur les cours, etc.)

Dans le cas d'une baisse volontaire, un abattement de la base de transfert est prévu. La procédure consiste à comparer la variation des exportations vers l'Europe à celle vers le reste du monde (hors ACP).³⁷⁸

Evolution des transferts

La base de transfert a cru plus vite que les transferts effectifs. La première a été multipliée par 10 en écu courant de Lomé 1 à Lomé 4 alors que la dernière a plus ou moins quadruplé avec une baisse sensible de 1990 à 1994. ([Tableau ci-dessous](#))

³⁷⁶ Muller, J. C. (1991), "Le système de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex) dans la 4ème convention de Lomé", Revue du Marché Commun, n° 347, mai.

³⁷⁷ Guillaumont, P. (1982), *Prix relatifs des produits primaires et développement*, Sous la direction de Guillaumont, Paris, CNRS.

³⁷⁸ Art. 38 sous Lomé 2, Art. 164 sous Lomé 3, Art. 196 sous Lomé 4

La baisse tendancielle du cours de certains produits de base a largement contribué à l'insuffisance des ressources sous Lomé 3 et 4.

Mais comme il a été souligné plus haut, le choix des statistiques communautaires peut être un des facteurs explicatifs. En effet de Lomé 1 à Lomé 3 les statistiques utilisées étaient celles du pays demandeur. Elles étaient ensuite recoupées avec les statistiques européennes mais les résultats n'étaient pas satisfaisants. Le problème est que les statistiques évaluées au niveau européen le sont en CAF alors que celles réalisées depuis les ACP étaient en FOB, donc d'un montant moins élevées. Mais l'objectif principal est d'avoir plus de garantie et de fiabilité, en tout cas pour ce qui est des exportations à destination de l'Europe. Elle présente aussi l'avantage de pouvoir effectuer les calculs en unité de compte européenne sans obligatoirement faire une transition par le dollar ou une monnaie locale ACP avec les variations des taux de change.

Tableau 5 L'évolution des transferts Stabex de Lomé 1 à Lomé 4
(base de transfert et transfert effectif ou déboursement)

	Engagement (1)	Déboursement (2)	Nouvelle base de transfert (3)	Ancienne base de transfert (4)	(2)/(1) en %	(3)/(4) en %	(2)/(3) en %	(2)/(4) en %
Lomé 1	375000	378003,3	378003,3		100,80		100	
Lomé 2	550000	669361,6	877772,8		121,70		76,25	
Lomé 3	925000	1331741	2491449,1	2596077,3	143,97	95,96	53,45	51,29
Lomé 4	1500000	1628267,4	3952755,2	4696186	108,55	84,17	41,19	34,67
Lomé 4/ Lomé1 en %	400	430,8	1045,7					
Lomé 4/ Lomé 2 en %	272,7	243,3	450,3					
Lomé 4/ Lomé 3 en %	162,2	122,3	158,7	181,9				

Source : Commission européenne « Evaluation du Stabex »

Les effets du cloisonnement des interventions et les améliorations apportées

Le caractère irrationnel de ce principe a été dénoncé dans la mesure où une approche plus globale aurait l'avantage de prendre en compte les points forts et les points faibles des pays bénéficiaires. Elle aurait ainsi permis un désengagement dans des productions non rentables vers celles pour lesquels le pays aurait une compétitivité plus grande. L'approche cloisonnée peut entraîner le soutien de secteur sans avenir, par des fonds plus utiles ailleurs. C'est peut-être cette défaillance qui a contribué aux améliorations successives apportées au fonctionnement du Stabex.

- D'un contrôle a posteriori, on est arrivé à l'application d'un contrôle a priori dans le « cadre des obligations mutuelles », avec possibilité de sanction.
- Les statistiques utilisées pour le déclenchement de l'opération de compensation furent remplacées par celles de l'UE, exprimées en ECU courant
- La valeur de référence est passée de 4 à 6 ans, moins les 2 années aux valeurs extrêmes. Le but est de limiter l'impact des années exceptionnellement bonnes ou mauvaises.
- Le seuil de dépendance est amené à 5% sous Lomé 4 (contre 6% sous Lomé 3) de l'ensemble des recettes d'exportations (1% pour les PMA, enclavés ou insulaires contre 1,5% sous Lomé 3) (Tableau ci-dessus)

Le processus qui vient d'être décrite s'est étalé sur l'ensemble des quatre conventions de la façon suivante.

Sous Lomé 1 les transferts étaient effectués pour le compte des Etats qui décidaient en totale liberté de la méthode d'utilisation. (Article 20). Ils en informaient annuellement la commission.

Sous Lomé 2 des aménagements ont été apportés à travers les articles 23 et 41 mais l'automaticité est toujours maintenue :

Article 23, alinéa 2 : « pour atteindre ces objectifs, les ressources transférées au maintien des flux dans le secteur en cause ou dans un souci de diversification, peuvent être dirigées vers d'autres secteurs appropriés et servir au développement économique et social »

L'article 41 exige que l'Etat bénéficiaire de transfert informe préalablement la Commission sur l'utilisation probable de ces ressources et que 12 mois après l'opération une information soit encore faite à la Commission sur l'utilisation effective des fonds.

Sous Lomé 3 les articles 147, 157 et 170 apportent des exigences supplémentaires. Des informations « substantielles » seront exigées sur les programmes et actions auxquelles les Etats bénéficiaires vont engager les ressources et des « sanctions » sont prévues. On voit donc apparaître un besoin de contrôle de la part de la Commission. L'information de la Commission doit être en conformité avec les réalisations effectuées. « Les indications substantielles sont relatives au diagnostic du ou des secteurs concernés, aux statistiques et à l'affectation établie par l'Etat ACP demandeur »(article 157). Si l'Etat envisage d'affecter les ressources en dehors du secteur victime, il doit en informer la Commission, sachant que la priorité est accordée au secteur agricole.

En cas de non réalisation du rapport d'utilisation effective des fonds dans les 12 mois qui suivent le transfert, l'Etat ACP peut voir ses possibilités futures de bénéficier des transferts réduites

Sous Lomé 4 est mis en place une nouvelle procédure appelée « cadre d'obligations mutuelles ». « *Pour la réalisation de ces objectifs, les ressources transférées, selon un cadre d'obligations mutuelles à convenir dans chaque cas entre l'Etat ACP bénéficiaire et la Commission, soit au secteur, entendu dans son sens le plus large possible, qui a enregistré la baisse de recettes d'exportation afin d'y être utilisées en faveur des agents économiques touchés par cette baisse, soit, dans tous les cas appropriés, à des fins de diversification, pour être utilisés dans d'autres secteurs productifs appropriés, en principe agricoles ou pour servir à la transformation de produits agricoles...* »

Au terme de cet article on voit bien la possibilité ouverte vers une plus grande diversification de la production et un encouragement à la transformation sur place. Mais ce qui ressort c'est une volonté de contrôle de la part de la Commission pour une meilleure utilisation des fonds à des fins de développement. Il faut cependant noter que certaines catégories de produits transformés sont déjà éligibles au Stabex. Ce qu'il convient de retenir c'est que l'utilisation des transferts reçus devra être soumise à la signature préalable d'un protocole d'utilisation : le cadre d'obligations mutuelles.

C'est à travers le cadre d'obligations mutuelles que le contrôle de l'exécution est assuré pour chaque transfert par la Commission par l'intermédiaire de ses délégations locales dans les pays bénéficiaires.

L'idée de base est qu'une perte de recettes d'exportation affectant un produit donné ne fait que traduire des problèmes structurels plus profonds dans le secteur concerné. L'objectif de l'octroi d'aides au titre du Stabex est donc de :

- remédier aux effets néfastes en préservant les flux de capitaux du secteur affecté ;
- financer des programmes et des projets au sein du secteur affecté par la perte ;
- accroître la compétitivité du secteur : améliorations qualitatives des cultures, amélioration de la commercialisation des produits, des transports, etc.

Comme il a déjà été souligné, les affectations des concours financiers du Stabex n'excluent pas des concours à des fins de diversification de la production.

Notons cependant que les capitaux transférés compensent des pertes de recettes, mais il aurait été plus préférable d'adopter une logique différente qui serait plus axée sur l'action préventive.

Autrement dit l'action du Stabex aurait pu se consacrer plus particulièrement à la diversification, à l'amélioration de la productivité et des rendements. Ces types d'actions réduisent les risques et incertitudes, diminuent la probabilité de mauvais résultats et réduisent la fragilité du secteur

Mais, pour le moment, ces fonds étant vitaux pour les producteurs victimes, toute affectation "(...) à des fins autres que celles prévues priveraient les producteurs concernés du fruit de leur labeur. Aussi les aides Stabex n'ont pas pour finalité de renflouer la balance des paiements (même si le versement de ces fonds est répercuté au niveau de la Balance des paiements), pas plus qu'elles ne sont destinées à soutenir les réserves de devises de banques centrales, à soutenir de manière indifférenciée le budget ou à remédier à l'endettement" (Commission européenne, 1996)³⁷⁹.

Par ailleurs dans le but de respecter une certaine cohérence avec les programmes des autres bailleurs de fonds (FMI et Banque mondiale), l'article 204, § 4 stipule : « *Lorsqu'un programme d'ajustement est en place, comprenant des opérations visant la restructuration des activités de productions et d'exportation ou la diversification, l'utilisation de ressources se fait en conformité avec ces effets et en appui à toute politique cohérente de réformes* »

Pour ce qui est du transfert l'article 211 prévoit son versement sur un compte avec intérêt au profit du pays ACP et domicilié dans une banque d'un pays membre de l'UE. Il ne peut être débloqué qu'après signature du cadre d'obligations mutuelles.

Comme le souligne le rapport d'évaluation réalisé pour le compte de la Commission, cette opération de transfert ne peut se traduire par un flux de capital. Autrement dit, il ne doit pas avoir d'influence sur l'actif et le passif de la balance des paiements dans la mesure où il s'agit d'un transfert de propriété.

La dernière convention pour ce présent étude (Lomé 4) a introduit un titre distinct consacré aux produits de base (Titre IV , art. 69 à 76) . Il couvre tous les produits primaires (minéraux et agricoles). Il prend en compte l'évolution des marchés des produits de base. L'article 73 fait référence aux signaux du marché et aux tendances du marché. Lorsque le marché d'un produit est saturé, on devra changer de stratégie plutôt que de continuer à soutenir une telle production : incitation à la transformation, innovation dans la distribution ou le transport.

³⁷⁹ Commission européenne. (1996). Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21e siècle, Commission européenne.

Commission européenne. (1996). Note for the Utilization of Stabex Resources on Occasion of the Information Seminars on Stabex. Bruxelles, Commission européenne.

Principaux bénéficiaires des transferts

Principaux transferts selon les produits	Principaux transferts selon les pays
Café 45% Cacao 15% Produits de l'arachide 11% Coton 7% <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">} Soit 78%</div>	Côte d'ivoire 18% Cameroun 12% Ethiopie 8% Sénégal 7% Soudan 6% <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">} Soit 49%</div>
Autres produits 22%	Autres ACP 51%
De Lomé 1 à Lomé 4	De Lomé 1 à Lomé 4

Source : Commission européenne (données recomposées par moi-même)

1.32.4 Le SYSMIN

C'est une facilité de financement spéciale qui s'adresse aux Etats ACP dont le secteur minier est important et obéit aux mêmes principes que le Stabex. Le Sysmin a été introduit sous Lomé 2 pour tenir compte des pays producteurs de minerai. Jusqu'à Lomé 2 seul le fer était traité, mais au sein du Stabex qui est par nature un instrument de stabilisation du secteur agricole³⁸⁰.

Fonctionnement du Sysmin

Comme pour le Stabex, le Sysmin comporte un seuil de dépendance et un seuil de déclenchement avec quelques différences. Le seuil de dépendance est de 15% des recettes d'exportations au cours des 4 années précédentes³⁸¹ (10% pour les pays enclavés ou insulaires et les PMA).

Le seuil de déclenchement quant à lui, est décidé selon les conditions de baisse des recettes. En effet, il faut qu'il s'agisse d'une cause indépendante de la volonté du pays producteur et *qui remet en question de façon significative le maintien des capacités de production* (catastrophe naturelle, cause politiques, baisse des cours etc...). La baisse des capacités de productions doit être d'au moins 10%.

La baisse des capacités de production ne se traduit pas par un transfert au sens du Stabex mais par le financement du projet de redressement proposé par le pays producteur. Il se fait sous forme de prêts remboursable sur 40 ans avec 10 ans de différé au taux de 1% (0,75% pour les PMA). Comme on le constate, le Sysmin n'est pas un mécanisme de compensation des pertes de recettes d'exportation, du type Stabex. Il est essentiellement un instrument de soutien et de développement du secteur minier, mais aussi de diversification des économies ACP dans une optique de développement durable.

Ses objectifs, qui ont évolué au cours des Conventions, sont aujourd'hui de contribuer à la mise en place d'une base plus solide, voire élargie, pour le développement des pays bénéficiaires en appuyant leurs efforts dans ce domaine (voir encadré)

Au titre du 7ème FED, seulement trois pays parmi la quarantaine d'Etats ACP ayant un potentiel minier significatif, ont inscrit le secteur minier dans leur PIN, soit environ 8 MECUS d'engagement.

13 pays sur les 21 a priori éligibles au Sysmin ont consommé la quasi-totalité des fonds et, pour la première fois, il n'y a pas eu de reliquat sur les fonds mis à disposition. Pour certains pays le montant alloué au titre d'un financement Sysmin, représente 50 à 80 % du PIN mis à disposition pour 5 ans. (Source ECDPM)

Dans le cadre du 8ème FED, 14 pays ont déposé une requête d'éligibilité au titre du Sysmin. Deux autres pays sont à la phase préparatoire de leur requête. Au total, 16 pays vont avoir accès au Sysmin au titre du 8ème FED. Les estimations indiquent que l'ensemble de ces requêtes absorbera la totalité des fonds Sysmin du 8ème FED et pour la deuxième fois il n'y aura pas de reliquat.

Quantitativement, le nombre de requêtes sous Lomé IV est en augmentation : 13 sous le 7ème FED et 16 sous le 8ème FED en comparaison avec Lomé II ou III qui ont enregistré respectivement 6 requêtes et 7 requêtes. Parmi les pays bénéficiaires, on retiendra que cinq ont accédé pour la première fois au Sysmin sous Lomé 4.

³⁸⁰ Les produits couverts : cuivre et cobalt, phosphates, manganèse, bauxite et alumine, étain, fer

³⁸¹ Cette période de référence est ramenée de quatre ans à deux ans

Le Sysmin sous les 4 conventions

Encadré 9 L'évolution du sysmin sous les 4 conventions^o

- Sous Lomé II il était un instrument de maintien des capacités de production et d'exportation de certains produits avec comme objectif d'assurer la sécurité des approvisionnements de la Communauté.
- Sous Lomé III il est utilisé comme une mesure d'assistance au rétablissement de la viabilité des exploitations minières par le financement de programmes de réhabilitation, de maintenance et de rationalisation d'exploitations existantes en difficulté temporaire.
- Dans la Convention de Lomé IV, le système a été amélioré dans son fonctionnement et a été étendu à d'autres produits miniers. Ses objectifs ont également été étendus à la diversification et à l'élargissement des bases de la croissance économique des Etats ACP dépendants de leur secteur minier, par un soutien aux projets de développement hors secteur minier.
- Dès lors, il convient de relativiser son caractère de "mécanisme d'assurance". Si son champ d'application couvre tous les cas de sinistres miniers ce caractère initial a progressivement été complété par une amélioration de la compétitivité des exportations et la mise en place d'un environnement favorable à la diversification des économies.

Source : DG Développement

1.33 ANNEXE 6 Les instruments de la coopération Europe - ACP

1.33.1 Le fonds européen de développement (FED)

La 5^{ème} partie (article 131 - 136) du traité de Rome de 1957 fixe les bases juridiques du FED. Il est la première source d'aide des ACP. En plus du FED les autres sources de financement sont constituées par la BEI et le budget général des Communautés européennes. En effet, dans des situations particulières, des lignes budgétaires peuvent être votées (aides humanitaires, aide alimentaire, soutien aux producteurs de bananes par exemple)³⁸².

Le FED accorde des subventions à des programmes d'aide destinés aux ACP. Les crédits du FED font l'objet de contributions *ad hoc* de la part des Etats membres et ne sont donc pas inscrits au budget de l'Union. Ses interventions s'inscrivent dans une programmation quinquennale des besoins prioritaires autour d'axes principaux, telle que la formation, l'autosuffisance alimentaire, les infrastructures, les investissements industriels.

Le FED constitue l'instrument principal d'aide au développement des États ACP et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM)³⁸³.

Il est doté d'une autonomie financière mais ne possède pas une personnalité juridique. L'unité de base est le projet. Il finance une opération et non un crédit. Il assurait à ses débuts le financement de l'aide technique et financière aux colonies africaines de l'époque. Il s'agissait alors de la réalisation d'un investissement ou d'une étude.

Un certain nombre d'éléments caractérisent le FED

- Il ne fait pas partie du budget communautaire général.³⁸⁴
- Il est financé par les contributions des États membres³⁸⁵
- Il est soumis à ses propres règles financières et est dirigé par un comité spécifique.

Ces caractéristiques du FED permettent une plus grande souplesse dans l'utilisation du fonds. Il n'est pas soumis au contrôle parlementaire.

Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Depuis la conclusion de la première convention de partenariat (1959-1964), les cycles des FED suivent, en général, ceux des conventions.

Les concours du FED comportent l'aide programmée composée de subventions, de prêts et de capitaux à risques, et l'aide non programmée composée du STABEX, du SYSMIN et des mesures d'urgence.

Le FED est co-géré par le DG développement³⁸⁶ avec les pays bénéficiaires aussi bien dans la définition des objectifs de coopération financière que dans sa mise en œuvre.

Les aides effectuées dans le cadre du FED le sont maintenant majoritairement sous forme de dons. Environ 80% des fonds mis à disposition prennent la forme de subvention ou d'aides non remboursables.

³⁸² Entre 1967 et 1987, 130 lignes budgétaires ont été créées pour couvrir d'autres domaines de coopération, comme l'aide humanitaire, les femmes dans le développement, l'environnement ou la démographie. C'est ainsi qu'à la fin des années 90 des restrictions ont été opérées dans le but de rationaliser le système. Des lignes ont été fermées et leurs créations ont été ralenties. Voir à ce sujet Aidan Cox et Jenny Chapman (1999), « *Les programmes de coopération extérieures de la communauté européenne ; Politique, gestion et répartition* », Overseas Development Institute, Londres

³⁸³ Ce sont des pays et territoires liés à certains pays européens (RU, France, Danemark et Pays Bas). Voir pour une description des PTOM <http://europa.eu.int/scadplus/printversion/fr/lvb/r12300.htm>

³⁸⁴ Il faut souligner le fait que, suite à la demande du Parlement européen, un titre soit réservé pour le Fonds dans le budget communautaire depuis 1993

³⁸⁵ L'une des raisons de ce choix était de contraindre l'Allemagne à accepter ce dispositif en lui offrant une réduction de sa clé de participation

³⁸⁶ Cependant l'aide d'urgence tout comme l'aide aux réfugiés sont gérées par le programme ECHO.

Les ressources sont attribuées pour une longue durée (5ans) et des évaluations régulières permettent de rectifier les processus enclenchés.

Avec les améliorations successives introduites dans son fonctionnement et dans sa contribution à la politique générale d'aide au développement des ACP, de nouvelles dispositions ont été ajoutées. C'est ainsi qu'il est de plus en plus ouvert à la société civile. Il contribue en outre à l'amélioration des conditions de vie et à la lutte contre la pauvreté

1.33.2 La Banque européenne d'investissement (BEI)

A côté du FED, la Banque européenne d'investissement, dans le cadre de l'action communautaire de coopération avec les pays en développement intervient dans l'incitation à l'investissement dans les ACP.

Elle reçoit les demandes de financement de projet en priorité dans les secteurs industriels, agroalimentaires, miniers, touristiques et énergétiques. En second lieu elle peut intervenir sous forme de prêts dans des projets d'infrastructures.

La BEI gère les ressources du FED, destinées à financer les investissements privés dans les Etats ACP. Il peut s'agir de prêts à moyen et long terme ou de joint venture. Soulignons par ailleurs que la BEI dispose de ressources propres provenant des marchés de capitaux et destinées à financer des opérations du secteur public. Au total, l'ensemble des fonds gérés par la BEI (fonds propres et 8ème FED) s'élevait à 1,7 milliards d'euro. Les prêts et financements de la BEI sont effectués à des conditions favorables en terme de taux d'intérêt.

Le cumul des prêts est arrivé à 3,75 milliards d'euros entre 1986 et 1998, 2,1 milliards provenant des ressources propres de la BEI et le reste du FED (tableau ci-dessous). L'Afrique subsaharienne a reçu 69,7 % du total des prêts, les Caraïbes, 20,6 %, et le Pacifique, 6,3 %. Les principaux bénéficiaires, par sous région, de prêts concessionnels sont généralement les ACP d'Afrique avec plus de 86% du total.

Au sein de chaque région ACP on constate que l'aide va le plus souvent vers les grands pays ACP. En ASS le Nigeria arrive en tête des bénéficiaires tandis qu'aux Caraïbes et au Pacifique, ce sont respectivement la Jamaïque et la Papouasie Nouvelle Guinée qui sont les premiers bénéficiaires

Notons, par ailleurs que, d'autres sources d'aide au Tiers Monde en général proviennent du budget général de la communauté : Les principales lignes budgétaires couvrent l'aide et la sécurité alimentaires, le soutien aux ONG, les actions de réhabilitation, l'environnement, la santé et la coopération avec l'Afrique du Sud.

A côté de l'action communautaire en faveur des ACP, les États membres ont leurs propres accords bilatéraux et mènent leurs propres initiatives avec les pays en voie de développement qui ne sont pas financés via le Fonds européen de développement ou d'autres fonds communautaires. Ces aides bilatérales obéissent à des critères propres, définis par les Etats donateurs.

De Lomé 1 à Lomé 4, les pays ACP comme les PTOM³⁸⁷ ont bénéficié de prêts financés à partir du FED et sur les fonds propres de la BEI. Les prêts sur fonds propres de la BEI aux pays ACP sont subventionnés par le FED dans le but de maintenir les taux d'intérêt à un niveau compris entre 3 % et 6 %.

³⁸⁷ Une faible part du capital-risque fourni par le FED (30 millions d'euros pour le 8e FED) et des prêts sur fonds propres de la BEI (jusqu'à 35 millions d'euros pour le 8e FED) est engagée en faveur des PTOM.

Fonds Européen de développement (FED) – Engagements de 1958 à 2006

	Dotation	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	
FED 1																							
Annuel	569,4		51,2	63,5	172	162,3	55,5	35,1	36,5	1,7	0,1	-3,3	-0,3	0,2	-0,7	-0,6	-2,3	-1	0,2	-0,1	0,1	-0,2	
Cumulé				114,7	286,7	449	504,5	539,6	576,1	577,8	577,9	574,6	574,3	574,5	573,8	573,2	570,9	569,9	570,1	570	570,1	569,9	
Résiduel				454,7	282,7	120,4	64,9	29,8	-6,7	-8,4	-8,5	-5,2	-4,9	-5,1	-4,4	-3,8	-1,5	-0,5	-0,7	-0,6	-0,7	-0,5	
FED 2																							
Annuel	730,4								212,3	155,8	105,9	121,1	104,7	10,5	3,3	7,2	-3,1	3,6	5,2	8,3	-0,7	-0,2	
Cumulé									212,3	368,1	474	595,1	699,8	710,3	713,6	720,8	717,7	721,3	726,5	734,8	734,1	733,9	
Résiduel									518,1	362,3	256,4	135,3	30,6	20,1	16,8	9,6	12,7	9,1	3,9	-4,4	-3,7	-3,5	
FED 3																							
Annuel	887,3														232,8	205,5	199,4	152,7	66,1	19,3	0	17,4	
Cumulé															232,8	438,3	637,7	790,4	856,5	875,8	875,8	893,2	
Résiduel															654,5	449	249,6	96,9	30,8	11,5	11,5	-5,9	
FED 4																							
Annuel	3.053,3																				382,2	707,7	563,9
Cumulé																					382,2	1.089,9	1.653,8
Résiduel																					2.671,1	1.963,4	1.399,5
FED 5																							
Annuel	4.207,4																						
Cumulé																							
Résiduel																							
FED 6																							
Annuel	7.882,6																						
Cumulé																							
Résiduel																							
FED 7																							
Annuel	11.583,0																						
Cumulé																							
Résiduel																							
FED 8																							
Annuel	13.151,1																						
Cumulé																							
Résiduel																							
FED 9																							
Annuel	14.300,0																						
Cumulé																							
Résiduel																							
Total FED	42.064,5		51,2	63,5	172	162,3	55,5	35,1	248,8	157,5	106	117,8	104,4	10,7	235,4	212,1	194	155,3	71,5	409,7	707,1	580,9	
dont Stabex																				80	37	34	
Total hors St			51,2	63,5	172	162,3	55,5	35,1	248,8	157,5	106	117,8	104,4	10,7	235,4	212,1	194	155,3	71,5	329,7	670,1	546,9	

Fonds Européen de développement (FED) – Engagements de 1958 à 2006 (suite)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
FED 1																	
Annuel	-0,5	-0,4	0,4														
Cumulé	569,4	569	569,4														
Résiduel	0	0,4	0														
FED 2																	
Annuel	-0,7	0	-0,2	-0,5	-2	-0,1											
Cumulé	733,2	733,2	733	732,5	730,5	730,4											
Résiduel	-2,8	-2,8	-2,6	-2,1	-0,1	0											
FED 3																	
Annuel	0,9	6,2	2,1	2,3	-2,5	-0,7	-2,3	-4,7	-7,2								
Cumulé	894,1	900,3	902,4	904,7	902,2	901,5	899,2	894,5	887,3								
Résiduel	-6,8	-13	-15,1	-17,4	-14,9	-14,2	-11,9	-7,2	0								
FED 4																	
Annuel	572,1	504,9	150,5	101,8	27,6	26,3	9,4	87,1	0,4	1,1	0,4	-82,1					
Cumulé	2.225,9	2.730,8	2.881,3	2.983,1	3.010,7	3.037,0	3.046,4	3.133,5	3.133,9	3.135,0	3.135,4	3.053,3					
Résiduel	827,4	322,5	172	70,2	42,6	16,3	6,9	-80,2	-80,6	-81,7	-82,1	0					
FED 5																	
Annuel			548,9	1.002,8	758,6	791,8	560,2	494,4	298	145,7	38,9	24,3	-64,3	-18,5	-373,4		
Cumulé			548,9	1.551,7	2.310,3	3.102,1	3.662,3	4.156,7	4.454,7	4.600,4	4.639,3	4.663,6	4.599,3	4.580,8	4.207,4		
Résiduel			3.658,5	2.655,7	1.897,1	1.105,3	545,1	50,7	-247,3	-393	-431,9	-456,2	-391,9	-373,4	0		
FED 6																	
Annuel								313,2	1.954,3	2.394,5	1.324,2	886,3	452,2	120,9	23,5	47,8	45,6
Cumulé								313,2	2.267,5	4.662,0	5.986,2	6.872,5	7.324,7	7.445,6	7.469,1	7.516,9	7.562,5
Résiduel								7.569,4	5.615,1	3.220,6	1.896,4	1.010,1	557,9	437	413,5	365,7	320,1
FED 7																	
Annuel													859,7	1.960,4	1.981,3	2.432,9	1.474,5
Cumulé													859,7	2.820,1	4.801,4	7.234,3	8.708,8
Résiduel													10.723,3	8.762,9	6.781,6	4.348,7	2.874,2
FED 8																	
Annuel																	
Cumulé																	
Résiduel																	
FED 9																	
Annuel																	
Cumulé																	
Résiduel																	
Total FED	571,8	510,7	701,7	1.106,4	781,7	817,3	567,3	890	2.245,5	2.541,3	1.363,5	828,5	1.247,6	2.062,8	1.631,4	2.480,7	1.520,1
dont Stabex	164	63	182	293	102	50	32	251	269	552	273	215	516	397	0	615	127
Total hors St	407,8	447,7	519,7	813,4	679,7	767,3	535,3	639	1.976,5	1.989,3	1.090,5	613,5	731,6	1.665,8	1.631,4	1.865,7	1.393,1

Fonds Européen de développement (FED) – Engagements de 1958 à 2006 (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
FED 1												
Annuel												518,2
Cumulé												
Résiduel												
FED 2												
Annuel												730,4

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Cumulé												
Résiduel												
FED 3												
Annuel												887,3
Cumulé												
Résiduel												
FED 4												
Annuel												3.053,3
Cumulé												
Résiduel												
FED 5												
Annuel												4.207,4
Cumulé												
Résiduel												
FED 6												
Annuel	-53	24,2	-44,6	-50	-50	400	300	300	200	200		8.789,1
Cumulé	7.509,5	7.533,7	7.489,1	7.439,1	7.389,1	7.789,1	8.089,1	8.389,1	8.589,1	8.789,1		
Résiduel	373,1	348,9	393,5	443,5	493,5	93,5	-206,5	-506,5	-706,5	-906,5		
FED 7												
Annuel	1.017,9	591,8	116,8	450	450	400						11.735,3
Cumulé	9.726,7	10.318,5	10.435,3	10.885,3	11.335,3	11.735,3						
Résiduel	1.856,3	1.264,5	1.147,7	697,7	247,7	-152,3						
FED 8												
Annuel			2.224,1	2.300,0	3.900,0	2.500,0	2.300,0					13.224,1
Cumulé			2.224,1	4.524,1	8.424,1	10.924,1	13.224,1					
Résiduel			10.927,0	8.627,0	4.727,0	2.227,0	-73					
FED 9												
Annuel							900	3.200,0	3.300,0	3.300,0	3.500,0	14.200,0
Cumulé							900	4.100,0	7.400,0	10.700,0	14.200,0	
Résiduel							13.400,0	10.200,0	6.900,0	3.600,0	100	
Total FED	964,9	616	2.296,3	2.700,0	4.300,0	3.300,0	3.500,0	3.500,0	3.500,0	3.500,0	3.500,0	
dont Stabex	155	0	151	75	500							
Total hors Stabex	809,9	616	2.145,3	2.625,0	3.800,0							

Fonds Européen de développement (FED) – Paiements (1958 à 2006)

	Dotation	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
FED 1																						
Annuel	569,4		0	3,4	15,8	53,3	65,3	83,4	84,8	76,7	61,7	38,6	25,6	16,1	11,4	10,1	9,9	5,5	2,4	2,9	0,6	0,8
Cumulé				3,4	19,2	72,5	137,8	221,2	306	382,7	444,4	483	508,6	524,7	536,1	546,2	556,1	561,6	564	566,9	567,5	568,3
Résiduel				566	550,2	496,9	431,6	348,2	263,4	186,7	125	86,4	60,8	44,7	33,3	23,2	13,3	7,8	5,4	2,5	1,9	1,1
FED 2																						
Annuel	730,4								21,9	31,6	42,9	67,9	89,4	129,5	120,5	78,6	49,4	25,9	23,3	17,2	16,3	7,9
Cumulé									21,9	53,5	96,4	164,3	253,7	383,2	503,7	582,3	631,7	657,6	680,9	698,1	714,4	722,3
Résiduel									708,5	676,9	634	566,1	476,7	347,2	226,7	148,1	98,7	72,8	49,5	32,3	16	8,1
FED 3																						
Annuel	887,3														22,5	42,8	98,5	140,6	182,7	131	79,8	66
Cumulé															22,5	65,3	163,8	304,4	487,1	618,1	697,9	763,9
Résiduel															864,8	822	723,5	582,9	400,2	269,2	189,4	123,4
FED 4																						

	Dotation	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Annuel	3.053,3																			97,5	148	326,3
Cumulé																				97,5	245,5	571,8
Résiduel																				2.955,8	2.807,8	2.481,5
FED 5																						
Annuel	4.207,4																					
Cumulé																						
Résiduel																						
FED 6																						
Annuel	7.882,6																					
Cumulé																						
Résiduel																						
FED 7																						
Annuel	11.583,0																					
Cumulé																						
Résiduel																						
FED 8																						
Annuel	13.151,1																					
Cumulé																						
Résiduel																						
FED 9																						
Annuel	14.300,0																					
Cumulé																						
Résiduel																						
Total FED	42.064,5			3,4	15,8	53,3	65,3	83,4	106,7	108,3	104,6	106,5	115	145,6	154,4	131,5	157,8	172	208,4	248,6	244,7	401
dont Stabex																				80	37	34
Total hors St				3,4	15,8	53,3	65,3	83,4	106,7	108,3	104,6	106,5	115	145,6	154,4	131,5	157,8	172	208,4	168,6	207,7	367

Fonds Européen de développement (FED) – Paiements (1958 à 2006) (suite)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
FED 1																	
Annuel	0,4	0,3	0,4														
Cumulé	568,7	569	569,4														
Résiduel	0,7	0,4	0														
FED 2																	
Annuel	4,1	2,5	0,9	0,4	0,1	0,1											
Cumulé	726,4	728,9	729,8	730,2	730,3	730,4											
Résiduel	4	1,5	0,6	0,2	0,1	0											
FED 3																	
Annuel	37,4	19,8	20,7	11,2	14,2	8,2	6	3,6	2,3								
Cumulé	801,3	821,1	841,8	853	867,2	875,4	881,4	885	887,3								
Résiduel	86	66,2	45,5	34,3	20,1	11,9	5,9	2,3	0								
FED 4																	
Annuel	423,4	459,3	445,8	305,5	285,2	185,2	105,7	108,5	70,2	38,4	32,2	22,1					
Cumulé	995,2	1.454,5	1.900,3	2.205,8	2.491,0	2.676,2	2.781,9	2.890,4	2.960,6	2.999,0	3.031,2	3.053,3					
Résiduel	2.058,1	1.598,8	1.153,0	847,5	562,3	377,1	271,4	162,9	92,7	54,3	22,1	0					
FED 5																	
Annuel			195,9	330,1	419,2	509,5	586,3	617,9	412,9	350,2	240,7	194	136,4	137,9	76,4		
Cumulé			195,9	526	945,2	1.454,7	2.041,0	2.658,9	3.071,8	3.422,0	3.662,7	3.856,7	3.993,1	4.131,0	4.207,4		
Résiduel			4.011,5	3.681,4	3.262,2	2.752,7	2.166,4	1.548,5	1.135,6	785,4	544,7	350,7	214,3	76,4	0		
FED 6																	
Annuel								116,7	352,6	807,7	1.024,2	1.040,4	859,2	914,9	571,6	449,2	268,2

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Cumulé								116,7	469,3	1.277,0	2.301,2	3.341,6	4.200,8	5.115,7	5.687,3	6.136,5	6.404,7
Résiduel								7.765,9	7.413,3	6.605,6	5.581,4	4.541,0	3.681,8	2.766,9	2.195,3	1.746,1	1.477,9
FED 7																	
Annuel													195,5	888,9	705,6	1.332,4	1.295,5
Cumulé													195,5	1.084,4	1.790,0	3.122,4	4.417,9
Résiduel													11.387,5	10.498,6	9.793,0	8.460,6	7.165,1
FED 8																	
Annuel																	
Cumulé																	
Résiduel																	
FED 9																	
Annuel																	
Cumulé																	
Résiduel																	
Total FED	465,3	481,9	663,7	647,2	718,7	703	698	846,7	838	1.196,3	1.297,1	1.256,5	1.191,1	1.941,7	1.353,6	1.781,6	1.563,7
dont Stabex	164	63	55	267	71	75	61	246	282	491	338	218	189	611	31	351	301
Total hors St	301,3	418,9	608,7	380,2	647,7	628	637	600,7	556	705,3	959,1	1.038,5	1.002,1	1.330,7	1.322,6	1.430,6	1.262,7

Fonds Européen de développement (FED) – Paiements (1958 à 2006) (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
FED 1												
Annuel												569,4
Cumulé												
Résiduel												
FED 2												
Annuel												730,4
Cumulé												
Résiduel												
FED 3												
Annuel												887,3
Cumulé												
Résiduel												
FED 4												
Annuel												3.053,3
Cumulé												
Résiduel												
FED 5												
Annuel												4.207,4
Cumulé												
Résiduel												
FED 6												
Annuel	199,1	173,8	153,9	100	100	8	38	110	188	235	231	7.941,5
Cumulé	6.603,8	6.777,6	6.931,5	7.031,5	7.131,5	7.139,5	7.177,5	7.287,5	7.475,5	7.710,5	7.941,5	
Résiduel	1.278,8	1.105,0	951,1	851,1	751,1	743,1	705,1	595,1	407,1	172,1	-58,9	
FED 7												
Annuel	1.118,3	1.038,9	819,1	700	665	618	512	440	280	175	90	10.874,2
Cumulé	5.536,2	6.575,1	7.394,2	8.094,2	8.759,2	9.377,2	9.889,2	10.329,2	10.609,2	10.784,2	10.874,2	
Résiduel	6.046,8	5.007,9	4.188,8	3.488,8	2.823,8	2.205,8	1.693,8	1.253,8	973,8	798,8	708,8	
FED 8												
Annuel			466,6	585	1.870,0	1.927,0	1.359,0	1.652,0	1.718,0	1.390,0	928	11.895,6
Cumulé			466,6	1.051,6	2.921,6	4.848,6	6.207,6	7.859,6	9.577,6	10.967,6	11.895,6	

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Résiduel			12.684,5	12.099,5	10.229,5	8.302,5	6.943,5	5.291,5	3.573,5	2.183,5	1.255,5	
FED 9												
Annuel							162	766	1.411,0	1.900,0	2.470,0	6.709,0
Cumulé							162	928	2.339,0	4.239,0	6.709,0	
Résiduel							14.138,0	13.372,0	11.961,0	10.061,0	7.591,0	
Total FED	1.317,4	1.212,7	1.439,6	1.275,0	2.635,0	2.553,0	2.071,0	2.968,0	3.597,0	3.700,0	3.719,0	
dont Stabex	163	19	89	20	250							
Total hors St	1.154,4	1.193,7	1.350,6	1.255,0	2.385,0							

Source DG Développement

Prêts sur fonds propres gérés par la BEI et capital-risque (du FED)
en faveur des pays ACP, 1986-1998 (en millions d'euros)

	Total des prêts de la BEI aux pays ACP	Prêts BEI: total ACP	Afrique Sub saharienne % ASS (en dessous)	Caraïbes % Caraïbes (en dessous)	Pacifique % Pacifique	Non affectés	Capital-risque: total ACP	ASS % ASS	Caraïbes % Caraïbes	Pacifique % Pacifique	Non affecté
1986	210	151	109 72,2%	22 14,570%	21 13,907%		59	56 94,915%	2 3,390%	1 1,695%	
1987	343	158	137 86,7%	17 10,759%	4 2,532%		185	179 96,757%	4 2,162%	2 1,081%	
1988	293	121	94 77,7%	9 7,438%	18 14,876%		172	156 90,698%	6 3,488%	10 5,814%	
1989	280	166	107 64,5%	38 22,892%	21 12,651%		114	96 84,211%	15 13,158%	3 2,632%	
1990	154	118	109 92,4%	9 7,627%			36	31 86,111%	3 8,333%	2 5,556%	
1991	384	266	204 76,7%	53 19,925%	9 3,383%		119	112 94,118%	4 3,361%	2 1,681%	
1992	248	129	121 93,8%	8 6,202%			119	116 97,479%	3 2,521%		
1993	223	147	101 68,7%	24 16,327%	22 14,966%		75	53 70,667%	8 10,667%	13 17,333%	1
1994	462	223	137 61,4%	12 5,381%	4 1,794%	70	239	197 82,427%	36 15,063%	4 1,674%	2
1995	348	124	80 64,5%	19 15,323%	25 20,161%		225	168 74,667%	35 15,556%	21 9,333%	
1996	395	296	105 35,5%	188 63,514%	4 1,351%		99	86 86,869%	12 12,121%		1
1997	57	38	34 89,5%	4 10,526%			19	13 68,421%	4 21,053%	2 10,526%	
1998	353	81	69 85,2%	12 14,815%			272	236 86,765%	12 4,412%	4 1,471%	20
Total	3750	2018	1407 69,7%	415 20,6%	128 6,343%	70	1733	1499 86,497%	144 8,309%	64 3,693%	24

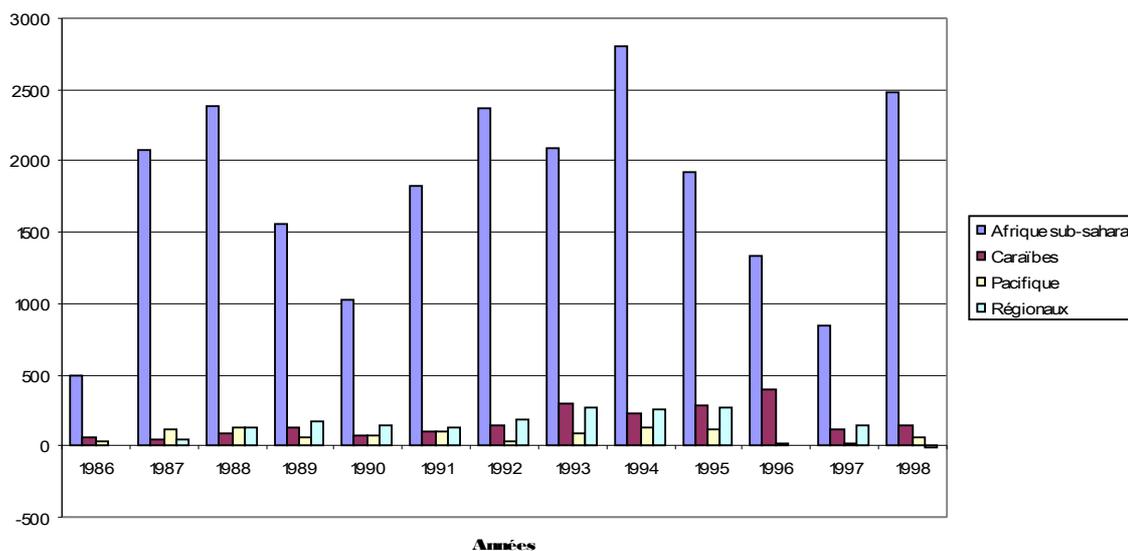
Source : Base de données 1999, Commission européenne/ODI.

Ventilation régionale de la coopération de la CE en faveur des pays ACP
(1986-1998, engagements et déboursements, en millions d'euros)

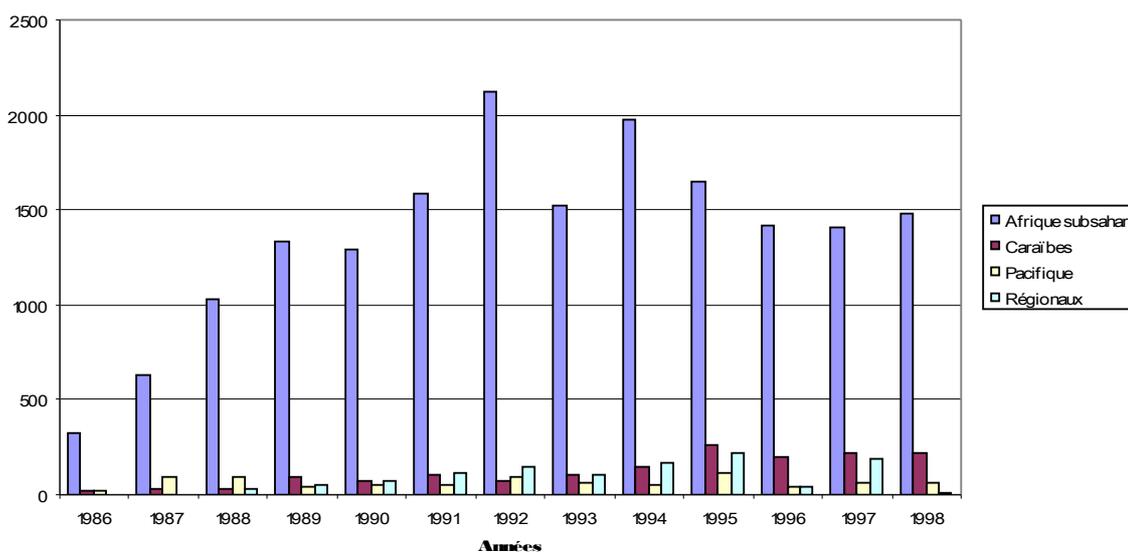
Engagements	Total	Afrique sub-sahara.	Caraïbes	Pacifique	Régionaux	Non affectés (1)
1986	1 141	491	55	27	4	564
1987	2 632	2 073	49	115	44	352
1988	2 869	2 390	94	127	128	129
1989	1 994	1 558	137	54	173	73
1990	1 362	1 031	74	73	149	35
1991	2 123	1 823	106	104	126	-36
1992	2 765	2 374	145	35	182	31
1993	2 774	2 088	292	92	264	38
1994	3 514	2 798	230	128	258	100
1995	2 599	1 921	291	121	266	1
1996	1 946	1 337	403	22	4	180
1997	1 127	841	119	19	141	6
1998	2 853	2 480	150	56	-6	173
Total	29 698	23 204	2 144	974	1 732	1 645
Déboursements	Total	Afrique subsahar.	Caraïbes	Pacifique	Régionaux	Non affectés (1)
1986	1 057	329	26	23	1	680
1987	1 235	629	27	93	3	482
1988	1 542	1 025	33	91	27	366
1989	1 779	1 336	94	37	54	258
1990	1 703	1 289	74	51	78	210
1991	2 012	1 586	108	48	113	157
1992	2 592	2 117	70	91	151	163
1993	1 898	1 524	101	64	106	103
1994	2 445	1 971	149	48	169	107
1995	2 287	1 647	259	115	224	41
1996	1 899	1 421	204	45	37	192
1997	1 924	1 412	216	61	192	44
1998	1 952	1 476	222	60	9	185
Total	24 326	17 762	1 583	828	1 164	2 988

(1) Les données non affectées pour 1986 et 1987 sont assez élevées, car une grande partie de l'aide engagée par le 5e FED (Lomé II):(1980-1985) y est incluse, ce qui explique qu'une répartition précise par pays ne soit pas possible. L'engagement négatif en 1991 correspond à un désengagement du 5e FED, à la suite d'un report d'une somme résiduelle sur le 6e FED.
Source : Base de données 1999, Commission européenne/ODI.

Engagements par zone



Déboursements par zone



1.33.3 Autres instruments de la coopération commerciale Europe - ACP

Encadré 10 Autres instruments de la coopération commerciale Europe - ACP

□ La Convention de Lomé met à la disposition des opérateurs de la filière ACP un organisme d'intermédiation, le Comité de Liaison Europe-ACP (COLEACP), qui a pour objectif de diversifier les exportations ACP et développer la compétitivité de leur horticulture d'exportation. Ses interventions portent sur l'information commerciale, l'assistance technique et la formation professionnelle.

□ Afin de faciliter la réalisation des objectifs des Etats ACP en matière de développement industriel, la Convention soutient via le Centre du Développement Industriel (CDI) le secteur privé dans les pays ACP en réalisant des études, en fournissant des informations et en offrant des services techniques...

□ La Convention de Lomé accorde par ailleurs un appui à la promotion et au développement du commerce (financement pour la participation à des foires commerciales...). Les conventions successives ont également fourni un appui à plusieurs institutions susceptibles d'aider les exportateurs ACP telles le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA) et l'institution CE-ACP APROMA (organisations et opérateurs impliqués dans les filières du café, du cacao, du coton, des oléagineux et d'autres produits de base agricoles des pays ACP et de l'Union européenne) pour les produits de base hors métaux.

Infokit Lomé No. 5 - juin 1997

1.34 ANNEXE 8 : L'aide de l'UE aux ACP

EU Aid - Lomé 1 à 4 (Ecu/Euro million)

	Lomé1	Lomé2	Lomé3	Lomé4 a)		Lomé5
	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000	2000-2007
FED b)	3072	4724	7400	10800	12967	13500
Dont :						
<i>aides</i>	2150	2999	4860	7995	9592	
<i>Prêts spéciaux</i>	446	525	600	-	-	
<i>Capitaux à risques</i>	99	284	600	825	1000	
<i>Stabex</i>	377	634	925	1500	1800	
<i>Sysmin</i>	-	282	415	480	575	
Ressources propre de la BEI destinées aux prêts	390	685	1100	1200	1658	1700
Total c)	3462	5409	8500	12000	14625	15200

Notes :

a) Lomé 4 couvre 10 années (1990-2000) alors que son protocole financier est pour 5 années. Soulignons que Lomé 4 s'étale sur 2 périodes de 5 (1990-1995 et 1995-2000). La convention de Suva devra quant à elle couvrir 20 années alors que 9^{ème} FED devrait aller sur 7 années. Il sera complété par les soldes exceptionnels des fonds précédents.

b) Les numérotations des FED peuvent semer la confusion. Les FED 1 à 3 concernent la convention Yaoundé, le quatrième FED correspond à Lomé 1, le 5^{ème} FED à Lomé 2, le 6^{ème} à Lomé 3 et les 7^{ème} et 8^{ème} FED à Lomé 4.

c) À l'exclusion des PTOM (pays et territoires d'outre-mer). (200 million d'ECU, dont 165 million par le FED et 35 million par la BEI).

Source: Commission européenne

Les bénéficiaires de la coopération de la CE/ACP

Quinze premiers bénéficiaires de la coopération de la CE/ACP
(1986-1998, part du total de l'aide engagée, en %)

1986-1990 (en %)		1991-1995 (en %)		1996-1998 (en %)	
Éthiopie	5,7	Éthiopie	6,1	Éthiopie	10,4
Côte d'Ivoire	5,5	Rwanda (1)	4,1	Malawi	4,3
Nigeria	4,1	Mozambique	4,0	Zambie	3,3
Soudan	3,4	Côte d'Ivoire	3,6	Mali	3,1
Cameroun	3,2	Cameroun	3,4	Mozambique	3,1
Kenya	3,2	Zambie	3,2	Jamaïque	2,8
Sénégal	3,1	Ouganda	3,1	Madagascar	2,8
Mozambique	3,0	Tanzanie	3,0	Ghana	2,8
Guinée	2,6	Zimbabwe	2,7	Angola	2,5
Tanzanie	2,5	Angola	2,7	Guinée	2,5
Zaïre	2,4	Soudan	2,6	Tanzanie	2,5
Mali	2,1	Nigeria	2,6	Ouganda	2,3
Malawi	2,1	Burkina	2,5	Haïti	2,3
Niger	2,0	Kenya	2,4	Soudan	2,3
Ouganda	1,9	Guinée	2,4	Côte d'Ivoire	2,2
15 premiers bénéficiaires:en % de l'aide totale de la CE aux pays ACP	47,0	15 premiers bénéficiaires:en % de l'aide totale de la CE aux pays ACP	48,5	15 premiers bénéficiaires:en % de l'aide totale de la CE aux pays ACP	49,3

(1) En 1994-1995, 259 millions d'euros d'aide d'urgence ont été affectés à la crise rwandaise. Une partie de cette aide a pu profiter aussi au Burundi, mais les données disponibles ne permettent pas de faire la distinction entre les deux pays.

Source : Base de données 1999, Commission européenne/ODI.

Ventilation sectorielle de la coopération extérieure de la CE avec les pays ACP (1986-1992 et 1993 - 1998, engagements, en millions d'euros et en % de l'aide totale)

Engagement(en mioEuro)	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Aide programme	159	523	972	481	338	715	892
Ajustement structurel	37	222	351	188	104	183	403
Stabex	122	301	554	278	219	515	397
Sysmin	—	—	66	16	15	18	92
Aide alimentaire (développement)	6	—	14	248	224	410	279
Aide humanitaire	18	36	61	83	72	79	117
Aide humanitaire sauf réhabilitation	18	33	55	76	57	62	104
Réhabilitation	0	3	5	7	14	17	13
Aide aux ONG	13	22	23	27	29	34	29
Ressources naturelles	29	328	374	107	85	61	112
Agriculture	27	302	352	86	54	43	70
Sylviculture	0	23	0	8	27	6	31
Pêcheries	2	4	21	12	3	12	11
Autres secteurs productifs	149	242	299	233	76	250	252
Industrie, mines et bâtiment	139	231	272	208	43	239	196
Échanges	7	10	13	16	12	10	43
Tourisme	3	1	14	9	21	1	12
Promotion des investissements	—	—	—	—	—	—	—
Infrastructures et services économiques	126	578	313	354	229	411	388
Transports et communications	49	442	197	278	128	299	288
Énergie	77	135	114	75	98	104	99
Banque, finance et services aux entreprises	1	1	2	1	2	9	0
Infrastructures et services sociaux	38	142	174	111	106	57	268
Éducation	7	48	48	38	41	4	67
Santé et démographie	0	27	43	14	9	12	108
Adduction d'eau	30	40	78	49	51	37	77
Autres infrastructures et services sociaux	0	26	4	10	6	5	16
Gouvernance et société civile	0	3	7	8	28	19	41
Secteurs transversaux	15	557	564	279	114	86	295
Environnement	3	4	6	20	8	13	20
Femmes dans le développement	—	—	—	—	—	—	1
Développement rural	4	529	516	239	77	52	145
Autres secteurs transversaux	8	24	43	20	29	21	128
Non attribuable par secteur	587	201	69	63	63	1	94
TOTAL	1 141 2	2 632	2 869	1 994	1 362	2 123	2 765
Engagement(en %)							
Aide programme	13,9	19,9	33,9	24,1	24,8	33,7	32,3
Ajustement structurel	3,2	8,4	12,2	9,4	7,6	8,6	14,6
Stabex	10,7	11,5	19,3	13,9	16,1	24,3	14,4
Sysmin	—	—	2,3	0,8	1,1	0,8	3,3
Aide alimentaire (développement)	0,5	—	0,5	12,4	16,4	19,3	10,1
Aide humanitaire	1,6	1,4	2,1	4,2	5,3	3,7	4,2
Aide humanitaire sauf réhabilitation	1,6	1,3	1,9	3,8	4,2	2,9	3,8
Réhabilitation	—	0,1	0,2	0,3	1,1	0,8	0,5
Aide aux ONG	1,1	0,8	0,8	1,3	2,1	1,6	1
Ressources naturelles	2,5	12,5	13	5,4	6,2	2,9	4
Agriculture	2,4	11,5	12,3	4,3	4	2	2,5
Sylviculture	—	0,9	—	0,4	2	0,3	1,1

Pêcheries	0,2	0,1	0,7	0,6	0,2	0,6	0,4
Autres secteurs productifs	13,1	9,2	10,4	11,7	5,6	11,8	9,1
Industrie, mines et bâtiment	12,2	8,8	9,5	10,4	3,2	11,2	7,1
Échanges	0,6	0,4	0,5	0,8	0,9	0,5	1,6
Tourisme	0,3	—	0,5	0,4	1,5	0,1	0,4
Promotion des investissements	—	—	—	—	—	—	—
Infrastructures et services économiques	11,1	22	10,9	17,8	16,8	19,4	14
Transports et communications	4,3	16,8	6,9	13,9	9,4	14,1	10,4
Énergie	6,7	5,1	4	3,8	7,2	4,9	3,6
Banque, finance et services aux entreprises	-	-	0,1	0,1	0,2	0,4	0
Infrastructures et services sociaux	3,3	5,4	6,1	5,6	7,8	2,7	9,7
Éducation	0,6	1,8	1,7	1,9	3	0,2	2,4
Santé et démographie	-	1	1,5	0,7	0,7	0,6	3,9
Adduction d'eau	2,7	1,5	2,7	2,4	3,7	1,7	2,8
Autres infrastructures et services sociaux	sociaux	1	0,1	0,5	0,4	0,2	0,6
Gouvernance et société civile		0,1	0,2	0,4	2	0,9	1,5
Secteurs transversaux	1,3	21,2	19,7	14	8,3	4	10,7
Environnement	0,2	0,1	0,2	1	0,6	0,6	0,7
Femmes dans le développement	-	-	-	-	-	-	0,1
Développement rural	0,3	20,1	18	12	5,6	2,4	5,2
Autres secteurs transversaux	0,7	0,9	1,5	1	2,2	1	4,6
Non attribuable par secteur	51,5	7,6	2,4	3,2	4,6	0,1	3,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Engagement(en mioEuro)	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Total
Aide programme	487	988	492	331	291	872	7 543
Ajustement structurel	419	316	277	142	123	720	3 484
Stabex	4	615	131	155	—	152	3 444
Sysmin	64	57	84	34	168	1	616
Aide alimentaire (développement)	331	365	337	148	145	138	2 643
Aide humanitaire	144	348	417	435	167	179	2 156
Aide humanitaire sauf réhabilitation	127	316	187	328	101	132	1 597
Réhabilitation	17	33	229	107	66	47	559
Aide aux ONG	36	36	41	70	63	65	487
Ressources naturelles	265	191	102	13	33	137	1 835
Agriculture	220	146	87	-20	30	123	1 521
Sylviculture	18	18	14	27	7	4	184
Pêcheries	27	27	2	5	-5	9	129
Autres secteurs productifs	295	166	258	85	3	95	2 404
Industrie, mines et bâtiment	216	139	210	69	2	22	1 987
Échanges	52	21	25	1	-3	42	251
Tourisme	27	5	21	15	4	30	163
Promotion des investissements	—	1	2	—	—	—	3
Infrastructures et services économiques	462	653	533	535	169	847	5 597
Transports et communications	259	358	287	309	89	622	3 605
Énergie	187	262	206	131	65	98	1 650
Banque, finance et services aux entreprises	16	33	40	94	16	127	342
Infrastructures et services sociaux	393	235	226	135	10	321	2 216
Éducation	96	86	24	26	1	69	556
Santé et démographie	143	40	78	69	2	92	636
Adduction d'eau	108	62	88	28	0	141	789
Autres infrastructures et services sociaux	46	48	36	12	6	19	235
Gouvernance et société civile	22	10	31	78	175	86	509
Secteurs transversaux	265	322	63	32	—	62	2 653
Environnement	66	14	19	2	5	7	186
Femmes dans le développement	0	0	0	2	1	0	5
Développement rural	47	18	7	10	—	11	1 634
Autres secteurs transversaux	152	289	37	18	14	44	828
Non attribuable par secteur	74	199	99	84	72	51	1 657
TOTAL	2 774	3 514	2 599	1 946	1 127	2 853	29 698
Engagement(en %)							
Aide programme	17,6	28,1	18,9	17	25,8	30,6	25,4
Ajustement structurel	15,1	9	10,6	7,3	10,9	25,2	11,7
Stabex	0,2	17,5	5	8	0	5,3	11,6
Sysmin	2,3	1,6	3,3	1,7	14,9	—	2,1
Aide alimentaire (développement)	11,9	10,4	13	7,6	12,8	4,8	8,9
Aide humanitaire	5,2	9,9	16	22,4	14,8	6,3	7,3
Aide humanitaire sauf réhabilitation	4,6	9	7,2	16,8	9	4,6	5,4
Réhabilitation	0,6	0,9	8,8	5,5	5,9	1,7	1,9
Aide aux ONG	1,3	1	1,6	3,6	5,6	2,3	1,6
Ressources naturelles	9,5	5,4	3,9	0,6	2,9	4,8	6,2
Agriculture	7,9	4,1	3,3	-1	2,7	4,3	5,1
Sylviculture	0,6	0,5	0,5	1,4	0,6	0,1	0,6
Pêcheries	1	0,8	0,1	0,3	-0,5	0,3	0,4
Autres secteurs productifs	10,6	4,7	9,9	4,4	0,3	3,3	8,1
Industrie, mines et bâtiment	7,8	4	8,1	3,6	0,1	0,8	6,7

Échanges	1,9	0,6	0,9	0,1	-0,2	1,5	0,8
Tourisme	1	0,1	0,8	0,8	0,4	1,1	0,5
Promotion des investissements	—	—	0,1	—	—	—	0
Infrastructures et services économiques	16,7	18,6	20,5	27,5	15	29,7	18,8
Transports et communications	9,4	10,2	11,1	15,9	7,9	21,8	12,1
Énergie	6,7	7,5	7,9	6,8	5,7	3,4	5,6
Banque, finance et services aux entreprises	0,6	0,9	1,5	4,8	1,4	4,5	1,2
Infrastructures et services sociaux	14,2	6,7	8,7	6,9	0,8	11,2	7,5
Éducation	3,5	2,4	0,9	1,3	0,1	2,4	1,9
Santé et démographie	5,1	1,1	3	3,5	0,2	3,2	2,1
Adduction d'eau	3,9	1,8	3,4	1,5	—	4,9	2,7
Autres infrastructures et services sociaux	1,7	1,4	1,4	0,6	0,5	0,7	0,8
Gouvernance et société civile	0,8	0,3	1,2	4	15,5	3	1,7
Secteurs transversaux	9,5	9,2	2,4	1,6	0	2,2	8,9
Environnement	2,4	0,4	0,7	0,1	0,5	0,2	0,6
Femmes dans le développement	—	—	—	0,1	—	—	0
Développement rural	1,7	0,5	0,3	0,5	-1,8	0,4	5,5
Autres secteurs transversaux	5,5	8,2	1,4	0,9	1,2	1,5	2,8
Non attribuable par secteur	2,7	5,7	3,8	4,3	6,4	1,8	5,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base de données 1999, Commission européenne/ODI,

http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/odi_report/chap3_fr.pdf

Evolution de la place des ACP dans le programme de coopération européen

Répartition de la coopération européenne de 1986 à 1998

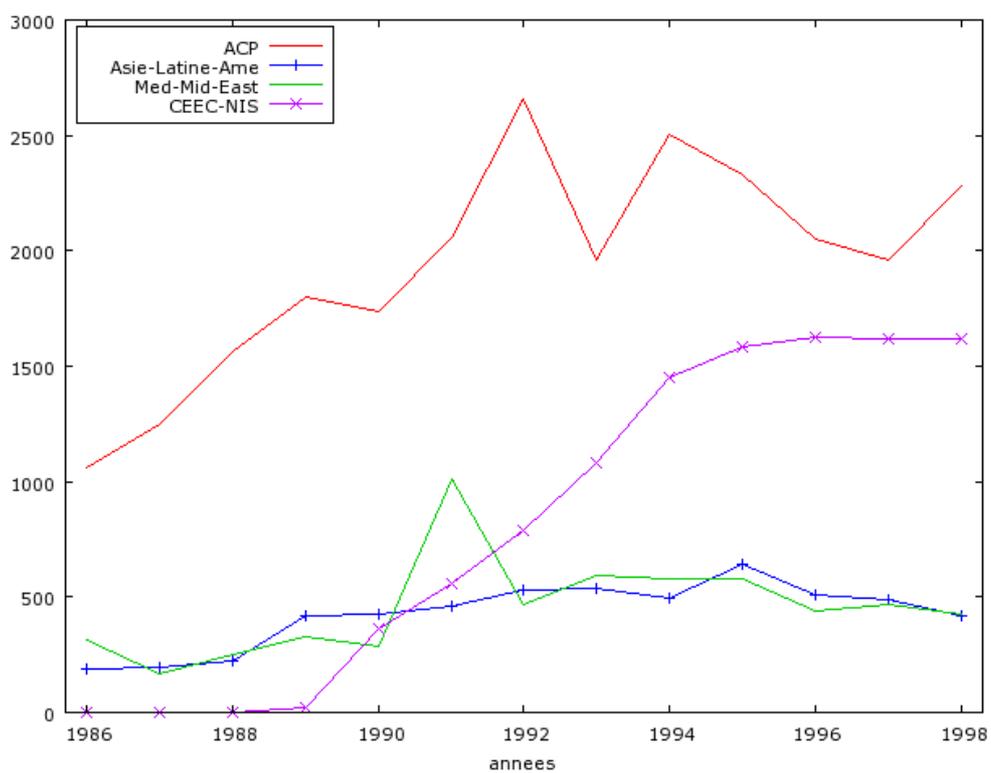
Regional distribution of EC Aid 1986-1998 (disbursements MioEuro)	ACP	Asia & Latin America	Meditt. & Mid East	CEEC's & NIS*	Total (1986/98)
1986	1060	191	311	3	1565
1987	1248	197	164	0	1609
1988	1565	226	249	0	2040
1989	1798	417	331	18	2564
1990	1737	426	285	360	2808
1991	2060	457	1012	557	4086
1992	2658	531	468	790	4447
1993	1960	537	594	1084	4175
1994	2503	493	581	1453	5030
1995	2333	644	578	1583	5138
1996	2050	506	439	1627	4622
1997	1958	485	467	1621	4531
1998	2281	421	427	1620	4749
TOTAL	25211	5531	5906	10716	47364
Pourcentage	0,5322819	0,11677645	0,12469386	0,22624778	1

Note : *CEEC = Central and Eastern European Countries

NIS = New Independent States

Source : UE - DG Development

Répartition de l'aide européenne de 1986 à 1998



Note : CEEC = Central and Eastern European Countries
 NIS = New Independent States

Index

A	
Accord.....	
Accord de Marrakech.....	54
Accord multifibre.....	19
Accords d'Ottawa.....	18
Accords préférentiels.....	22
Adam Smith.....	18, 24, 28
AGOA.....	20, 61, 62, 311, 325, 345, 395, 396
Aide non - programmable.....	135
Aide programmable.....	129
Amélioration de l'accès aux marchés.....	26, 54, 311
B	
Banque européenne d'investissement.....	127
Barrières tarifaires.....	26
C	
Capacité des Etats.....	109
Charte de la Havane.....	18
Clause d'habilitation.....	54
Commonwealth preference.....	23
Concentration des exportations.....	3, 75, 92, 426, 440
Concurrence monopolistique.....	166
Conférence.....	
Conférence de Kingston.....	122
Conférence ministérielle de Hong Kong.....	53, 85
Georgetown.....	122
Consensus de Washington.....	41
Convention de Yaoundé.....	117, 118
Cotonou.....	148
Cycle de Doha.....	53
D	
David Ricardo.....	24, 28
Dysfonctionnement de l'Etat.....	109
E	
Erosion.....	
Erosion des marges préférentielles.....	59, 322, 335, 336, 350
Erosion des préférences.....	62, 312, 334, 335, 336, 350, 369
Etats africains et malgaches.....	
EAMA.....	117, 127
Everything But Arms.....	20, 66, 335
Everything But Arms.....	
EBA.....	20, 61, 62
F	
1.10.1.2.1Fonds européen de développement.....	126
FED.....	118, 125, 474
Frédéric List.....	23
G	
GATT.....	19, 37, 54
Groupe.....	
Groupe de Cairns.....	69
Groupe des soixantes dix sept (77).....	53
H	

Hans Singer.....	87	Protection effective.....	32, 33, 34
I		Protection nominale.....	33
Indice de centralité.....	175	Protection effective.....	32
Industrie naissante.....	23, 28, 36, 176	R	
Isaac Newton.....	161	Raul Prebisch.....	36, 57, 87, 88
J		Ravenstein.....	162
Jacob Viner.....	38	Reilly.....	162
Joseph Stiglitz.....	41	Richard Middleton.....	28
Stiglitz.....	108	S	
L		Stabilisation des recettes d'exportation. 55, 100, 101, 102,	123, 414, 458, 467
Libéralisation du secteur des produits de base.....	107	Stuart Mill.....	24, 28
Libre échange. 19, 22, 23, 26, 38, 39, 40, 43, 50, 149, 152,		Substitution aux importations.....	41
153, 155, 167, 383, 384, 386, 395		Symétrie de Lerner.....	30
Libre échangeisme.....	28	T	
M		Thèse de Singer-Prebish.....	87
Marge préférentielle.....	36	Tokyo Round.....	54
O		Traité.....	
Organisation internationale du commerce (OIC).....	18	Traité Cobden – Chevalier.....	18
P		Traité de navigation et de commerce d'Utrecht.....	18
Pays et territoires d'outre mer.....		Traité Eden – Rayneval.....	18
PTOM.....	117	Traitement spécial et différencié.....	53, 54
Politique de protection.....	23, 27, 29, 32, 158	V	
Préférence.....		Variable d'isolement.....	174
Accords préférentiels non réciproques.....	53	Viner.....	38
Accords préférentiels réciproques.....	38	W	
Mesures préférentielles sans obligation de réciprocité		Waiver.....	19, 37, 38
.....	36	Y	
Préférence non réciproque.....	23	Yaoundé.....	37
Système de Préférence Généralisé.....	18	Z	
Systèmes de préférence commerciale.....	22	Zipf.....	162
Protection.....			